

ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2001-2002

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

ISSN 1488-9110
ISBN 2-550-39968-4

Dépôt légal – 2^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Yves Séguin

Québec, Juin 2003

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles	2002-03-31	9
Agence métropolitaine de transport	Transports	2001-12-31	16
Bibliothèque nationale du Québec	Culture et Communications	2002-03-03	30
Bibliothèque nationale du Québec Désignée sous le nom de Grande bibliothèque du Québec	Culture et Communications	2002-03-31	39
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2002-03-31	51
Bureau des services financiers	Finances	2001-12-31	56
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2001-12-31	71
Centre de recherche industrielle du Québec	Recherche, Science et Technologie	2002-03-31	90
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2002-03-31	101
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration et Fonction publique	2001-12-31	106
Commission de la capitale nationale du Québec	Conseil exécutif	2002-03-31	225
Commission de la construction du Québec	Travail	2001-12-31	237
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	2001-12-31	282
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	2002-03-31	310
Commission des lésions professionnelles	Travail	2002-03-31	315
Commission des normes du travail	Travail	2002-03-31	321
Commission des services juridiques	Justice	2002-03-31	329
Commission des valeurs mobilières du Québec	Finances	2002-03-31	341
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	2002-03-31	348
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2002-03-31	358
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	Santé et Services sociaux	2002-03-31	376
Curateur public (Le)	Relations avec les citoyens et Immigration	2002-03-31	390
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2001-06-30	403
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2001-06-30	409
Financement-Québec	Finances	2002-03-31	413
Fondation de la faune du Québec	Faune et Parcs	2002-03-31	422
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	2001-12-31	432
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2002-03-31	439
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2002-03-31	445
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2002-03-31	448

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds de la recherche en santé du Québec	Recherche, Science et Technologie	2002-03-31	456
Fonds des cautionnements des agents de voyages	Relations avec les citoyens et Immigration	2002-03-31	(*)
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2001-12-31	465
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Emploi et Solidarité sociale	2002-03-31	470
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Recherche, Science et Technologie	2002-03-31	475
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Recherche, Science et Technologie	2002-03-31	483
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2002-03-31	490
Hydro-Québec	Ressources naturelles	2001-12-31	505
Immobilière SHQ	Affaires municipales et Métropole	2001-12-31	539
Institut de la statistique du Québec	Finances	2002-03-31	549
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation	2001-06-30	557
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Service sociaux	2002-03-31	566
Investissement Québec	Finances	2002-03-31	575
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2002-03-31	594
Loto-Québec	Finances	2002-03-31	616
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	2002-03-31	632
Musée de la civilisation	Culture et Communications	2002-03-31	646
Musée du Québec	Culture et Communications	2002-03-31	658
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi et Solidarité sociale	2001-06-30	675
Office des professions du Québec	Justice	2002-03-31	680
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2002-03-31	686
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	2001-12-31	695
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2002-03-31	702
Régie de l'énergie	Ressources naturelles	2002-03-31	711
Régie des installations olympiques	Affaires municipales et Métropole	2001-10-31	721
Régie des rentes du Québec	Emploi et Solidarité sociale	2002-03-31	733
Régie du cinéma	Culture et Communications	2002-03-31	749
Sidbec	Industrie et Commerce	2001-12-31	755
Société de développement de la Baie James	Ressources naturelles	2001-12-31	760
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	Finances	2002-03-31	773
Société de développement des entreprises culturelles	Cultures et Communications	2002-03-31	778
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	2001-08-31	793
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2001-12-31	804

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société des alcools du Québec	Finances	2002-03-30	820
Société des établissements de plein air du Québec	Faune et Parcs	2002-03-31	834
Société des Traversiers du Québec	Transports	2002-03-31	843
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales et Métropole	2001-12-31	857
Société du Centre des congrès de Québec	Tourisme, Loisir et Sport	2002-03-31	870
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	2001-08-31	880
Société du Palais des congrès de Montréal	Affaires municipales et Métropole	2002-03-31	889
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Industrie et Commerce	2002-03-31	900
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Industrie et Commerce	2002-03-31	909
Société générale de financement du Québec	Finances	2001-12-31	915
Société immobilière du Québec	Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	2002-03-31	933
Société Innovatech du Grand Montréal	Industrie et Commerce	2002-03-31	946
Société Innovatech du Sud du Québec	Industrie et Commerce	2002-03-31	955
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Industrie et Commerce	2002-03-31	964
Société Innovatech Régions ressources	Industrie et Commerce	2002-03-31	974
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles	2002-03-31	984
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales et Métropole	2002-03-31	991
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Environnement	2002-03-31	1001
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2002-03-31	1012
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture et Communications	2002-03-31	1018
Tribunal administratif du Québec	Justice	2002-03-31	1029

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	5 902 582 \$	5 844 021 \$
Contribution – Autres partenaires	507 756	571 193
Autres revenus	<u>6 772</u>	<u>46 530</u>
	<u>6 417 110</u>	<u>6 461 744</u>
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 4)	2 690 822	2 813 389
Commandites et représentation	282 991	299 240
Traitements et avantages sociaux	2 048 447	1 977 842
Honoraires professionnels et frais administratifs	488 305	342 051
Frais de communications	237 462	197 623
Formation	9 297	3 354
Loyer	118 821	122 602
Fournitures	75 146	65 069
Entretien et réparations	10 383	8 460
Prêts douteux	(34 025)	114 400
Amortissement des immobilisations	<u>38 778</u>	<u>33 282</u>
	<u>5 966 427</u>	<u>5 977 312</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>450 683</u></u> \$	<u><u>484 432</u></u> \$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 112 669 \$	597 020 \$
Modification comptable (note 3)	<u>(172 537)</u>	<u>(141 320)</u>
Solde redressé	940 132	455 700
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>450 683</u>	<u>484 432</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>1 390 815</u></u> \$	<u><u>940 132</u></u> \$

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	2 264 797 \$	1 754 412 \$
Débiteurs	350	350
À recevoir du ministère des Ressources		
naturelles	300 408	386 167
Prêts encaissables à court terme (note 5)	<u>132 894</u>	<u>50 000</u>
	2 698 449	2 190 929
Prêts (note 5)	291 904	102 884
Immobilisations (note 6)	<u>79 954</u>	<u>87 419</u>
	<u>3 070 307 \$</u>	<u>2 381 232 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	1 240 641 \$	1 064 056 \$
Revenus perçus d'avance	<u>133 180</u>	<u>68 876</u>
	1 373 821	1 132 932
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>238 694</u>	<u>241 191</u>
	<u>1 612 515</u>	<u>1 374 123</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent	<u>1 390 815</u>	<u>940 132</u>
	1 457 792	1 007 109
	<u>3 070 307 \$</u>	<u>2 381 232 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 8)		

Pour le Conseil d'administration,
Guylaine Lehoux
Pierre Martel

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	450 683 \$	484 432 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	38 778	33 282
Prêts douteux	(34 025)	114 400
Gain sur disposition d'immobilisation	<u> </u>	<u>(185)</u>
	 455 436	 631 929
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution du compte à recevoir du ministère des Ressources naturelles	85 759	296 833
Augmentation des créditeurs et frais courus	176 585	126 544
Augmentation des revenus perçus d'avance	64 304	68 876
Variation de la provision pour congés de maladie	<u>(2 497)</u>	<u>32 750</u>
	 324 151	 525 003
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>779 587</u>	<u>1 156 932</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(291 328)	(134 138)
Remboursement de prêts	53 440	32 259
Acquisitions d'immobilisations	(31 314)	(56 568)
Produit de disposition d'immobilisation	<u> </u>	<u>2 185</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(269 202)</u>	<u>(156 262)</u>
AUGMENTATION – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	510 385	1 000 670
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	<u>1 754 412</u>	<u>753 742</u>
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	<u>2 264 797 \$</u>	<u>1 754 412 \$</u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le prix du marché observable pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les charges relatives aux vacances accumulées par les employés de l'Agence sont inscrites aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés rendent les services donnant droit à ces congés. Auparavant, ces charges étaient comptabilisées selon une comptabilité de caisse mitigée.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2001</u>
Traitements et avantages sociaux	31 217 \$
Créditeurs et frais courus	172 537
Excédent	(172 537)

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2002	2001
Entreprises et organismes d'État	104 198 \$	176 889 \$
Entreprises privées	272 535	254 382
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	119 250	297 250
Établissements de santé et de services sociaux	41 300	5 000
Organismes sans but lucratif du secteur privé	2 153 539	2 079 868
	<u>2 690 822 \$</u>	<u>2 813 389 \$</u>

5. PRÊTS

	2002	2001
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2003 à 2007	291 692 \$	129 738 \$
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	61 856	23 146
Prêt, sans intérêt, remboursable sur respect de conditions prévues à l'entente	71 250	
	<u>424 798</u>	<u>152 884</u>
Prêts douteux		
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	340 875	409 650
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	42 000	66 750
	<u>382 875</u>	<u>476 400</u>
Provision pour prêts douteux	<u>(382 875)</u>	<u>(476 400)</u>
	<u>424 798</u>	<u>152 884</u>
Prêts encaissables à court terme	132 894	50 000
	<u>291 904 \$</u>	<u>102 884 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	73 700 \$	46 649 \$	27 051 \$	41 791 \$
Mobilier et équipement	19 797	15 905	3 892	7 851
Équipement informatique	133 640	84 629	49 011	37 777
	<u>227 137 \$</u>	<u>147 183 \$</u>	<u>79 954 \$</u>	<u>87 419 \$</u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Subventions octroyées	732 838 \$	552 847 \$
Fournisseurs	187 533	191 289
Traitements et avantages sociaux	64 118	45 211
Vacances	<u>256 152</u>	<u>274 709</u>
	<u>1 240 641 \$</u>	<u>1 064 056 \$</u>

8. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2002 se répartit comme suit:

2003	1 664 600 \$
2004	269 208
2005	<u>172 200</u>
	<u>2 106 008 \$</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 59 544 \$ (2001: 66 650 \$). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	241 191 \$	208 441 \$
Charge de l'exercice	31 567	72 338
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(34 064)</u>	<u>(39 588)</u>
Solde à la fin	<u>238 694 \$</u>	<u>241 191 \$</u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Réjean Carrier
Directeur général

Québec, le 4 juillet 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
et de l'assurance qualité

Québec, le 4 juillet 2002

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

(L.R.Q., c. A-7.02)

FONDS D'EXPLOITATION**ÉTAT DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DE LA RÉSERVE POUR ACTIVITÉS FUTURES (DÉFICIT)**

exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Budget 2001 (non vérifié)	2001	2000
REVENUS			
Remises gouvernementales:			
taxe sur l'essence	46 119	43 245	44 440
droit sur l'immatriculation	43 590	43 781	42 513
Recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	42 925	43 908	39 570
Recettes des trains de banlieue (note 4)	27 889	25 725	23 682
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 4)	21 550	21 555	19 995
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13):			
pour les trains de banlieue	14 759	15 252	15 891
pour les équipements métropolitains	8 697	9 215	2 880
Aide gouvernementale au transport adapté	433	265	223
Aide gouvernementale au Programme-employeur allégo	870	153	
Recettes des express métropolitains	2 036	919	733
Contributions municipales aux express métropolitains	533	300	145
Autres	1 512	1 680	1 105
	<u>210 913</u>	<u>205 998</u>	<u>191 177</u>
DÉPENSES			
Répartition des recettes des trains de banlieue	3 189	2 746	2 875
Répartition des recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	42 925	43 908	39 570
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 5)	54 878	51 186	54 198
Trains de banlieue (note 4)	60 331	60 195	54 240
Équipements métropolitains	9 200	8 778	7 591
Service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13):			
pour les trains de banlieue	15 500	15 403	15 993
pour les équipements métropolitains	9 228	9 818	4 533
Dépenses de fonctionnement	4 086	3 958	4 067
Aide au développement	1 217	928	1 034
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 6)	4 457	4 132	5 871
Transport adapté	577	392	387
Programme-employeur allégo	970	153	
Express métropolitains	3 426	2 711	1 550
Autres	929	926	949
	<u>210 913</u>	<u>205 234</u>	<u>192 858</u>
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		764	(1 681)
Réserve pour activités futures (déficit) au début de l'exercice		(764)	2 417
Subvention d'équilibre (note 7)			(1 500)
RÉSERVE POUR ACTIVITÉS FUTURES (DÉFICIT) À LA FIN DE L'EXERCICE			<u>(764)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	7 583	5 056
Remises gouvernementales à recevoir	19 802	19 131
À recevoir des autorités organisatrices de transport en commun (note 8)	5 387	8 292
À recevoir du ministère des Transports du Québec	483	552
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 012	2 127
Autres	<u>3 523</u>	<u>1 402</u>
	<u>38 790</u>	<u>36 560</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	7 341	6 002
Emprunt à court terme (note 11)		6 000
À payer aux autorités organisatrices de transport en commun (note 9)	31 331	23 631
Subvention d'équilibre à payer (note 7)		1 500
À payer à des municipalités	<u>118</u>	<u>191</u>
	38 790	37 324
SOLDE DU FONDS		
Réserve pour activités futures (déficit)		<u>(764)</u>
	<u>38 790</u>	<u>36 560</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
 Florence Junca-Adenot
 Paul St-Jacques

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS****ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER**

exercices terminés aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec (note 12)	56 387	34 552
Contributions municipales (note 10)	14 916	14 739
Autres subventions	1 034	
Autres	<u>516</u>	<u>375</u>
	<u>72 853</u>	<u>49 666</u>
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Trains de banlieue		
Dorion-Rigaud	600	25 175
Deux-Montagnes	2 019	1 458
Blainville	14 473	275
Saint-Hilaire		3 388
Équipements métropolitains		
Voies réservées	1 213	3 791
Terminus	1 119	30 155
Stationnements incitatifs	1 213	5 404
Rénovation des stations de métro du réseau initial	(42)	1 569
Études de faisabilité – système léger sur rail		266
Études de faisabilité – prolongements de métro		1 810
Études de faisabilité – divers		142
Autres	1 384	551
Variation des immobilisations en cours	<u>57 358</u>	<u>(5 355)</u>
	<u>79 337</u>	<u>68 629</u>
INSUFFISANCE DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES INVESTISSEMENTS	(6 484)	(18 963)
Financement permanent disponible (à combler) au début de l'exercice	<u>(3 324)</u>	<u>15 639</u>
FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(9 808)</u>	<u>(3 324)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS****BILAN**

aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	1 461	13 150
À recevoir du ministère des Transports du Québec	112 601	64 205
Autres	<u>971</u>	<u>999</u>
	<u>115 033</u>	<u>78 354</u>
 PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	15 125	13 184
Billets à payer (note 12)	<u>109 716</u>	<u>68 494</u>
	124 841	81 678
 SOLDE DU FONDS		
Financement permanent à combler	<u>(9 808)</u>	<u>(3 324)</u>
	<u>115 033</u>	<u>78 354</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
 Florence Junca-Adenot
 Paul St-Jacques

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

ÉTAT DES ACTIFS IMMOBILISÉS
 aux 31 décembre
 (en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Trains de banlieue Deux-Montagnes		
Terrains	13 504	13 504
Infrastructures	79 561	77 542
Matériel roulant	129 189	129 189
Trains de banlieue Dorion-Rigaud		
Infrastructures	28 044	27 500
Matériel roulant	71 881	71 826
Trains de banlieue Blainville		
Terrains	403	403
Infrastructures	5 655	5 510
Matériel roulant	20 873	6 545
Trains de banlieue Saint-Hilaire		
Infrastructures	1 116	1 116
Matériel roulant	2 272	2 272
Équipements métropolitains		
Voies réservées	8 683	7 470
Stationnements incitatifs	11 458	10 245
Terminus	33 059	31 939
Pièces de rechange des trains de banlieue	1 944	2 365
Immobilisations en cours	<u>79 439</u>	<u>22 347</u>
	<u>487 081</u>	<u>409 773</u>
AVOIR		
Investissements dans les actifs immobilisés	<u>487 081</u>	<u>409 773</u>
	<u>487 081</u>	<u>409 773</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., c. A-7.02 (ci-après appelée la Loi). La compétence de l'AMT s'exerce sur le transport en commun métropolitain effectué sur son territoire qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal et de celui de la réserve indienne de Kahnawake. Elle a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1996.

L'AMT a pour mission de soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, dont les services spéciaux de transport pour les personnes handicapées, d'améliorer les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers. L'AMT exerce sa mission dans les champs de compétence suivants:

- les trains de banlieue;
- le transport métropolitain, certains services de transport de personnes par autobus et certains équipements et infrastructures nécessaires au réseau de transport métropolitain par autobus; et
- certaines voies métropolitaines de circulation routière réservées au transport collectif.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après:

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent et les investissements en immobilisations.

Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations. Le solde du Fonds d'immobilisations représente donc l'excédent ou l'insuffisance cumulatif du financement permanent sur les investissements en immobilisations qui est disponible pour des investissements futurs ou qui devra être comblé à même le financement permanent des exercices à venir.

iii) État des actifs immobilisés

L'AMT utilise un état des actifs immobilisés pour comptabiliser les éléments d'actifs immobilisés acquis à même son Fonds d'immobilisations.

Méthode de comptabilité

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans l'état des actifs immobilisés et ne sont pas amorties.

3. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes nettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les autorités organisatrices de transport en commun (ci-après appelées AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes provenant de la vente de TRAM, nette de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue, se détaille comme suit:

	Budget 2001 (non vérifié)	2001	2000
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	18 111	18 185	15 921
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	11 740	12 048	11 270
Société de transport de la Ville de Laval	6 489	6 631	6 083
Conseils intermunicipaux de transport	4 789	5 622	4 653
Municipalités	1 796	1 422	1 643
	<u>42 925</u>	<u>43 908</u>	<u>39 570</u>

4. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit:

	Budget 2001 (non vérifié)	2001	2000
Deux-Montagnes	14 291	13 619	13 398
Dorion-Rigaud	6 314	6 060	5 502
Blainville	4 807	5 070	4 419
Saint-Hilaire	2 245	808	363
Delson	232	168	
	<u>27 889</u>	<u>25 725</u>	<u>23 682</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon. Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence. Pour les municipalités qui font partie du territoire de la Communauté urbaine de Montréal (ci-après appelée la CUM), l'AMT facture la CUM qui doit, selon les modalités de versement prescrites par la Loi, le cas échéant, payer à l'AMT une somme égale au total de celle que les municipalités de son territoire auraient dû payer.

L'AMT répartit selon la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion de la ligne de trains de banlieue Blainville, entre les municipalités desservies par cette ligne de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit:

	Budget 2001 (non vérifié)	2001	2000
Deux-Montagnes	10 310	10 388	9 883
Dorion-Rigaud	7 748	7 853	7 785
Blainville	3 186	2 968	2 327
Delson	306	346	
	<u>21 550</u>	<u>21 555</u>	<u>19 995</u>

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants:

	Budget 2001 (non vérifié)	2001	2000
Deux-Montagnes	25 775	25 970	24 709
Dorion-Rigaud	19 000	18 976	18 990
Blainville	7 964	8 079	8 188
Blainville - 5 ^e train	1 000	1 010	
Saint-Hilaire	5 826	5 294	2 353
Delson	766	866	
	<u>60 331</u>	<u>60 195</u>	<u>54 240</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de transport métropolitain par autobus ou au réseau de métro, ou les coûts de desserte d'une voie de circulation réservée.

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit:

	Budget 2001 (non vérifié)	2001	2000
Métro:			
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	42 100	39 032	41 800
Autobus:			
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	6 440	5 928	6 102
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	2 886	2 991	2 932
Société de transport de la Ville de Laval	1 785	1 459	1 654
Conseils intermunicipaux de transport	1 345	1 318	1 382
Municipalités	272	281	273
	12 728	11 977	12 343
Dépenses afférentes	50	177	55
	54 878	51 186	54 198

6. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2001, l'AMT a établi pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM, un montant de 4 132 000 \$ pour la TRAM des zones 2 à 8 (5 563 000 \$ pour la TRAM des zones 3 à 8 en 2000).

L'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM se répartit comme suit:

	Budget (non vérifié)	2001	2000
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	1 792	1 712	2 624
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	1 132	1 080	1 468
Société de transport de la Ville de Laval	649	580	1 199
Conseils intermunicipaux de transport	648	574	210
Municipalités	236	186	62
	4 457	4 132	5 563
Dépenses afférentes			308
	4 457	4 132	5 871

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

La création de l'AMT a donné lieu à une redistribution du fardeau fiscal entre les municipalités de son territoire, qui se traduit, pour certaines, par une augmentation de leur contribution au financement du transport en commun.

Afin d'atténuer cet impact budgétaire pour les cinq premiers exercices financiers de l'AMT, soit jusqu'au 31 décembre 2000, l'AMT devait affecter, à même ses surplus, un montant pour être réparti entre certaines municipalités et organismes de transport. Pour l'année 2000, le montant de la subvention d'équilibre se détaille comme suit:

	2001	2000
Société de transport de la Ville de Laval		675
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal		675
Municipalités		150
		<u>1 500</u>

8. À RECEVOIR DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2001	2000
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	390	4 616
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	71	1 160
Société de transport de la Ville de Laval	2 833	1 405
Conseils intermunicipaux de transport	1 749	943
Municipalités	<u>344</u>	<u>168</u>
	<u>5 387</u>	<u>8 292</u>

9. À PAYER AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2001	2000
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	23 891	19 279
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	4 274	2 305
Société de transport de la Ville de Laval	2 167	1 241
Conseils intermunicipaux de transport	842	740
Municipalités	<u>157</u>	<u>66</u>
	<u>31 331</u>	<u>23 631</u>

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par 100 \$ de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

11. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au décret no 1124-2001 du 19 septembre 2001, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 30 septembre 2003, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 100 000 000 \$ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra en aucun temps excéder un an.

12. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport en commun, le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets atteint 9 066 000 \$, incluant 3 606 000 \$ d'intérêts.

Les billets à payer se détaillent comme suit:

Date d'émission	Montant autorisé	Taux d'intérêt %	Date de l'échéance	Solde au début de l'exercice	Émission au cours de l'exercice	Rembour- sement au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
29-12-1998	16 850	5,046	01-12-2003	14 048		(1 476)	12 572
03-12-1999	13 939	6,320	01-06-2009	12 826		(1 181)	11 645
07-07-2000	4 674	6,340	01-10-2007	4 441		(330)	4 111
07-07-2000	7 218	6,340	01-10-2007	7 014		(182)	6 832
07-07-2000	8 531	6,340	01-10-2007	8 290		(215)	8 075
25-08-2000	9 547	6,270	01-10-2007	9 542		(658)	8 884
25-08-2000	2 685	6,270	01-10-2007	2 685		(54)	2 631
25-08-2000	520	6,270	01-10-2007	520		(36)	484
21-12-2000	9 128	5,948	01-12-2010	9 128		(719)	8 409
21-09-2001	2 515	5,958	01-12-2010		2 515	(145)	2 370
21-09-2001	2 517	5,958	01-12-2010		2 517	(145)	2 372
21-09-2001	1 365	5,958	01-12-2010		1 365	(44)	1 321
21-09-2001	10 300	5,958	01-12-2010		10 300	(331)	9 969
21-09-2001	203	5,958	01-12-2010		203	(12)	191
21-09-2001	3 500	5,958	01-12-2010		3 500	(201)	3 299
22-11-2001	635	5,866	01-12-2010		635		635
22-11-2001	633	5,866	01-12-2010		633		633
22-11-2001	5 000	5,866	01-12-2010		5 000		5 000
22-11-2001	17 160	5,866	01-12-2010		17 160		17 160
22-11-2001	3 123	5,866	01-12-2010		3 123		3 123
				<u>68 494</u>	<u>46 951</u>	<u>(5 729)</u>	<u>109 716</u>

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit:

2002	14 451
2003	23 841
2004	12 285
2005	12 285
2006	12 285
2007 et suivants	<u>68 465</u>
	143 612
Moins les intérêts	<u>33 896</u>
	<u>109 716</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit:

2002	49 276
2003	23 688
2004	22 911
2005	19 981
2006	1 072
2007 et suivants	3 555
	120 483

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. D'autre part, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner en partie ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets s'établissent comme suit:

2002	28 659
2003	12 392
2004	11 707
2005	8 409
2006	456
	61 623

Actifs à être transférés à l'AMT

En vertu de la Loi, l'AMT doit acquérir, par voie de transfert, une série d'équipements métropolitains identifiés au décret no 567-96 du 15 mai 1996 et comprenant des stationnements incitatifs, des terminus et des infrastructures de nature métropolitaine. Ce transfert d'actifs doit se faire de gré à gré par entente avec les propriétaires actuels et les prises en charge des coûts d'exploitation et d'immobilisations de ces actifs sont conditionnelles au transfert de propriété. Seul le transfert des actifs avec la STL a été effectué en 2001, tandis que celui avec la STRSM a été effectué le 11 mars 2002.

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains

En vertu des articles 37 et 152 de la Loi, la STCUM, la STRSM et la STL conservent le service de la dette afférent au financement des biens dont la propriété a été ou sera transférée à l'AMT. Les trois sociétés de transport demeurent responsables des engagements que comportent les valeurs mobilières qu'elles ont émises et qui continuent de constituer pour elles des obligations directes et générales. L'AMT rembourse la STCUM, la STRSM et la STL, en capital et intérêts, selon les échéances du service de la dette de ces dernières. Les paiements futurs en vertu de ces obligations, pour lesquelles l'AMT reçoit annuellement des subventions pour une portion de ces paiements, se répartissent comme suit pour les prochains exercices:

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)**Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains (suite)**

2002	16 787
2003	10 400
2004	8 422
2005	7 965
2006	6 253
2007 et suivants	2 331
	52 158

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est exposée à diverses réclamations. En particulier, l'AMT a reçu une réclamation d'un montant de 3 565 135 \$ d'un entrepreneur général relativement aux travaux de rénovation menés au Terminus Longueuil. De plus, les hypothèques légales ont été enregistrées sur l'immeuble par l'entrepreneur général et des sous-traitants de ce dernier. La Cour supérieure a rendu jugement le 21 décembre dernier dans ce dossier de la requête en délaissement forcé et prise en paiement d'un sous-traitant et a décidé qu'aucune hypothèque légale ne pouvait être exercée contre le Terminus Longueuil. Le sous-traitant a toutefois porté le jugement en appel.

L'AMT conteste le bien-fondé de l'ensemble des réclamations et est d'avis que le dénouement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats de l'AMT. Toute perte, s'il y a lieu, relativement à ces réclamations, sera imputée aux résultats de l'exercice au cours, duquel elle sera connue.

Assurances

Pour l'exploitation des lignes de trains de banlieue, l'AMT partage, selon des formules préétablies, la responsabilité pour toute réclamation de quelque nature ou les dommages qui pourraient survenir dans le cadre de l'exploitation de ces lignes de trains de banlieue. Une provision égale à 0,5 % des budgets d'exploitation annuels des trains de banlieue, jusqu'à concurrence d'une provision cumulative de 5 000 000 \$, est comptabilisée aux livres de l'AMT pour couvrir les risques qui ne sont pas assurés en relation avec l'exploitation des trains de banlieue. Le total du montant provisionné à ce jour s'élève à 1 263 000 \$ (1 030 000 \$ en 2000).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres du Conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations et l'état des actifs immobilisés de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) au 31 décembre 2001 et l'état des revenus, des dépenses et de la réserve pour activités futures (déficit) du Fonds d'exploitation et l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 15 mars 2002

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
 (L.R.Q., c. B-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
 de l'exercice du 1^{er} avril 2001 au 3 mars 2002

	3 mars 2002			31 mars 2001
	Opérations	Immobi- lisations	Total (11 mois)	Total (12 mois) (note 4)
REVENUS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	8 972 283 \$	23 817 \$	8 996 100 \$	8 891 556 \$
Intérêts sur la dette à long terme		891 529	891 529	996 126
Amortissement des subventions reportées		600 687	600 687	693 556
Dons relatifs à la collection patrimoniale	762 649		762 649	1 775 411
Ventes de biens et services	335 813		335 813	413 168
Intérêts sur dépôts bancaires	60 945		60 945	89 133
	<u>10 131 690</u>	<u>1 516 033</u>	<u>11 647 723</u>	<u>12 858 950</u>
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	6 049 769		6 049 769	6 106 425
Loyer	616 961		616 961	669 285
Transport et communication	367 695		367 695	468 515
Services professionnels et administratifs	447 587		447 587	686 598
Entretien et réparations	361 189		361 189	374 252
Fournitures et approvisionnements	365 154		365 154	457 290
Animation et promotion	73 024		73 024	110 309
Frais financiers (note 5)		927 234	927 234	1 034 510
Autres	4 770		4 770	3 603
Amortissement des immobilisations		655 980	655 980	769 746
	<u>8 286 149</u>	<u>1 583 214</u>	<u>9 869 363</u>	<u>10 680 533</u>
Collection patrimoniale (note 6)				
Dons	762 649		762 649	1 775 411
Achats	274 207		274 207	513 133
	<u>9 323 005</u>	<u>1 583 214</u>	<u>10 906 219</u>	<u>12 969 077</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	<u>808 685 \$</u>	<u>(67 181) \$</u>	<u>741 504 \$</u>	<u>(110 127) \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

SOLDE DES FONDS
de l'exercice du 1^{er} avril 2001 au 3 mars 2002

	3 mars 2002			31 mars 2001
	Opérations	Immobi- lisations	Total	Total (note 4)
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT				
Solde déjà établi	(1 089 287) \$	1 639 745 \$	550 458 \$	679 134 \$
Redressement (note 4)	<u>812 198</u>		<u>812 198</u>	<u>793 649</u>
Solde redressé	(277 089)	1 639 745	1 362 656	1 472 783
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>808 685</u>	<u>(67 181)</u>	<u>741 504</u>	<u>(110 127)</u>
SOLDE DES FONDS À LA FIN	<u><u>531 596</u></u> \$	<u><u>1 572 564</u></u> \$	<u><u>2 104 160</u></u> \$	<u><u>1 362 656</u></u> \$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 3 mars 2002

	3 mars 2002			31 mars 2001
	Opérations	Immobi- lisations	Total	Total (note 4)
ACTIF				
À court terme				
Espèces et quasi-espèces (note 14)	2 672 848 \$		2 672 848 \$	668 131 \$
Débiteurs	130 701		130 701	147 601
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)		1 130 336 \$	1 130 336	2 454 167
Dû par le fonds des opérations sans intérêt		109 717		
Frais payés d'avance	113 248		113 248	30 860
	<u>2 916 797</u>	<u>1 240 053</u>	<u>4 047 133</u>	<u>3 300 759</u>
Escompte sur la dette à long terme reporté		216 210	216 210	252 005
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)		13 546 535	13 546 535	13 984 254
Immobilisations (note 8)		<u>13 755 449</u>	<u>13 755 449</u>	<u>14 377 288</u>
	<u>2 916 797 \$</u>	<u>28 758 247 \$</u>	<u>31 565 327 \$</u>	<u>31 914 306 \$</u>
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	396 637 \$		396 637 \$	547 022 \$
Emprunts temporaires				433 946
Intérêts à payer		389 171 \$	389 171	487 046
Provision pour vacances	564 179		564 179	521 178
Dû au fonds des immobilisations sans intérêt	109 717			
Versement sur la dette à long terme (note 9)		739 545	739 545	712 509
	<u>1 070 533</u>	<u>1 128 716</u>	<u>2 089 532</u>	<u>2 701 701</u>
Provision pour congés de maladie (note 11)	1 314 668		1 314 668	1 157 277
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 10)		12 406 720	12 406 720	12 708 418
Dette à long terme (note 9)		<u>13 650 247</u>	<u>13 650 247</u>	<u>13 984 254</u>
	<u>2 385 201</u>	<u>27 185 683</u>	<u>29 461 167</u>	<u>30 551 650</u>
SOLDE DES FONDS	<u>531 596</u>	<u>1 572 564</u>	<u>2 104 160</u>	<u>1 362 656</u>
	<u>2 916 797 \$</u>	<u>28 758 247 \$</u>	<u>31 565 327 \$</u>	<u>31 914 306 \$</u>
TRANSFERT DES ACTIVITÉS (note 13)				

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice du 1^{er} avril 2001 au 3 mars 2002

	3 mars 2002			31 mars 2001
	Opérations	Immobi- lisations	Total (11 mois)	Total (12 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	808 685 \$	(67 181) \$	741 504 \$	(110 127) \$
Ajustements pour:				
Amortissement des immobilisations		655 980	655 980	769 746
Amortissement des subventions reportées		(600 687)	(600 687)	(693 556)
Augmentation des subventions reportées		298 989	298 989	
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme		35 796	35 796	38 771
Perte sur aliénation des immobilisations				3 130
	808 685	322 897	1 131 582	7 964
Variation des éléments hors caisse				
Débiteurs	16 900		16 900	(116 728)
Subventions à recevoir	1 254 800	506 750	1 761 550	833 785
Frais payés d'avance	(82 388)		(82 388)	30 271
Créditeurs et frais courus	(150 386)		(150 386)	(392 463)
Intérêts à payer		(97 875)	(97 875)	(17 477)
Provision pour vacances	43 001		43 001	13 124
Provision pour congés de maladie	157 391		157 391	10 432
	2 048 003	731 772	2 779 775	368 908
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Achat d'immobilisations		(34 141)	(34 141)	(219 623)
Produit de disposition d'immobilisations				6 945
		(34 141)	(34 141)	(212 678)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation de l'emprunt temporaire		(433 946)	(433 946)	141 396
Émission de dette à long terme		405 538	405 538	
Remboursement de la dette à long terme		(712 509)	(712 509)	(712 510)
		(740 917)	(740 917)	(571 114)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES				
	2 048 003 \$	(43 286) \$	2 004 717	(414 884)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE			668 131	1 083 015
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)			2 672 848 \$	668 131 \$
INTÉRÊTS VERSÉS			989 313 \$	1 035 052 \$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre B-2.1), a pour fonction de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec. Selon l'article 3 de la loi constitutive, la Bibliothèque nationale du Québec est mandataire de l'État et, par conséquent, ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque.

Le fonds des immobilisations présente les opérations relatives à l'acquisition et au financement des immobilisations de la Bibliothèque.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatations des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Collection

Les documents de la collection patrimoniale, décrits à la note 6, acquis contre paiement sont imputés aux dépenses du fonds des opérations.

La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada.

Les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal et par les dons sans reçus ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

La dépense relative aux abonnements, incluse à la collection patrimoniale, est comptabilisée lors du paiement.

Escompte sur la dette à long terme reporté

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative soit:

Bâtiment	40 ans
Mobilier et agencement	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Bibliothèque ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
3 mars 2002

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 1 250 000 \$ pour le financement des dépenses relatives aux vacances et aux congés de maladie accumulés par les employés de la Bibliothèque au 31 mars 2001.

De plus, au cours de l'exercice du 1^{er} avril 2001 au 3 mars 2002, la Bibliothèque a modifié sa politique de gestion des vacances à payer en considérant les jours gagnés durant l'exercice comme une dépense de l'exercice.

Ces modifications, appliquées de façon rétroactive avec redressement des chiffres des exercices antérieurs, ont pour effet d'augmenter (réduire) les postes suivants des états financiers:

Fonds des opérations	2002	2001
Subventions du gouvernement du Québec		23 556 \$
Traitements et avantages sociaux	5 009 \$	5 007
Excédent des revenus sur les dépenses	(5 009)	18 549
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir		1 250 000
Provision pour vacances	442 811	437 802
Solde du fonds	(442 811)	812 198

5. FRAIS FINANCIERS

	2002	2001
Intérêts sur la dette à long terme	880 037 \$	978 446 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	11 401	17 293
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté	35 796	38 771
	<u>927 234 \$</u>	<u>1 034 510 \$</u>

6. COLLECTION PATRIMONIALE

La collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale comprend les catégories suivantes de documents: les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764; les collections spéciales, particulières par leur rareté ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

7. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme, correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
3 mars 2002

8. IMMOBILISATIONS

	2002			2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Terrain	994 000 \$		994 000 \$	994 000 \$	
Bâtiment	13 690 971	1 997 141 \$	11 693 830	12 000 947	
Mobilier et agencement	1 969 823	1 020 993	948 830	1 092 407	
Équipement	701 312	652 853	48 459	87 261	
Matériel roulant	24 250	23 846	404	4 850	
Équipement informatique	1 872 473	1 802 547	69 926	197 823	
	<u>19 252 829 \$</u>	<u>5 497 380 \$</u>	<u>13 755 449 \$</u>	<u>14 377 288 \$</u>	

9. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 685 916 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	13 718 320 \$	14 404 236 \$
- 6,296 % (taux effectif de 6,431 %), remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 \$ le 28 juin 2010	405 538	
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 26 593 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 132 970 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	<u>265 934</u>	<u>292 527</u>
	14 389 792	14 696 763
Versements échéant en deçà d'un an	<u>739 545</u>	<u>712 509</u>
	<u>13 650 247 \$</u>	<u>13 984 254 \$</u>

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 739 545 \$ annuellement. Le capital et les intérêts sur ces emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

10. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2002	2001
Fonds des immobilisations		
Solde au début	12 708 418 \$	13 401 974 \$
Augmentation de l'exercice	298 989	
Amortissement de l'exercice	<u>(600 687)</u>	<u>(693 556)</u>
Solde à la fin	<u>12 406 720 \$</u>	<u>12 708 418 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
3 mars 2002

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Bibliothèque participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 195 225 \$ (2001: 192 670 \$). Les obligations de la Bibliothèque envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	1 157 277 \$	1 146 845 \$
Charge de l'exercice	338 414	207 358
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(181 023)</u>	<u>(196 926)</u>
Solde à la fin	<u>1 314 668 \$</u>	<u>1 157 277 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Bibliothèque n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. TRANSFERT DES ACTIVITÉS

La mise en vigueur de la Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2001, chapitre 11) abrogeait la loi de l'actuelle Bibliothèque nationale et a transféré, en date du 4 mars 2002, les droits et obligations ainsi que le personnel à la nouvelle Bibliothèque nationale. L'exercice financier de l'actuelle Bibliothèque a donc pris fin le 3 mars 2002.

14. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse	1 413 848 \$	668 131 \$
Placement temporaire (taux de 1,6 %)	<u>1 259 000</u>	<u> </u>
	<u>2 672 848 \$</u>	<u>668 131 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été établis par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers mensuels et annuels.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Guy Théoret
Président et directeur général par intérim

Montréal, le 10 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Bibliothèque nationale du Québec au 3 mars 2002 ainsi que les états des revenus et dépenses, du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice du 1^{er} avril 2001 au 3 mars 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque au 3 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 1^{er} avril 2001 au 3 mars 2002 selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des charges relatives aux vacances, expliqué à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 mai 2002

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002
(L.Q., 2001, c.11)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds du traitement documentaire	Total
REVENUS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	6 076 500 \$			3 584 325 \$
Traitement documentaire			761 687 \$	761 687
Intérêts sur la dette à long terme		71 875 \$		71 875
Amortissement des subventions reportées (note 13)		54 608		54 608
Dons relatifs à la collection patrimoniale	2 397			2 397
Ventes de biens et services	10 544			10 544
Intérêts sur dépôts bancaires	48 277			113 485
	6 137 718	126 483	761 687	3 697 810
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	3 071 674		486 859	1 433 991
Services professionnels, administratifs et autres	1 193 654		266 601	428 767
Loyer	321 548			103 309
Transport et communications	406 239			245 812
Fournitures et approvisionnements	250 614		7 876	104 341
Frais financiers (note 4)	1 468	74 849	351	76 668
Amortissement des immobilisations		292 830		90 942
	5 245 197	367 679	761 687	2 407 162
Collection patrimoniale (note 5)				
Dons	2 397			2 397
Achats	48 274			48 274
	5 295 868	367 679	761 687	2 407 162
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	841 850	(241 196)		1 290 648
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT	2 025 298	231 126		965 776
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	531 596	1 572 564		2 104 160
Contributions interfonds (note 7)	(1 507 951)	1 507 951		
	1 048 943	3 311 641		965 776
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	1 890 793 \$	3 070 445 \$		2 256 424 \$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

BILAN
au 31 mars 2002

	2002				2001
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	2 733 465 \$	293 092 \$	366 282 \$	3 392 839 \$	749 371 \$
Placement temporaire					1 793 034
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 8)		1 202 210		1 202 210	
Débiteurs	60 484	82 816		143 300	23 008
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	3 408 303		38 800		
Frais payés d'avance	89 133			89 133	27 191
	<u>6 291 385</u>	<u>1 578 118</u>	<u>405 082</u>	<u>4 827 482</u>	<u>2 592 604</u>
Escompte sur la dette à long terme reporté		213 236		213 236	
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 8)		13 546 535	761 687	14 308 222	
Immobilisations (note 9)		35 803 640		35 803 640	10 727 697
Participation dans une production télévisuelle (note 10)		50 000		50 000	
	<u>6 291 385 \$</u>	<u>51 191 529 \$</u>	<u>1 166 769 \$</u>	<u>55 202 580 \$</u>	<u>13 320 301 \$</u>
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	2 242 443 \$			2 242 443 \$	359 061 \$
Intérêts à payer		461 046 \$		461 046	
Provision pour vacances	784 578	6 744	26 495 \$	817 817	105 584
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		3 447 103			
Versements sur la dette à long terme (note 11)		739 545		739 545	
	<u>3 027 021</u>	<u>4 654 438</u>	<u>26 495</u>	<u>4 260 851</u>	<u>464 645</u>
Provision pour congés de maladie (note 12)	1 373 571		2 698	1 376 269	17 493
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)		12 352 112		12 352 112	
Dette à long terme (note 11)		31 114 534	1 137 576	32 252 110	10 581 739
	<u>4 400 592</u>	<u>48 121 084</u>	<u>1 166 769</u>	<u>50 241 342</u>	<u>11 063 877</u>
ACTIFS NETS	<u>1 890 793</u>	<u>3 070 445</u>		<u>4 961 238</u>	<u>2 256 424</u>
	<u>6 291 385 \$</u>	<u>51 191 529 \$</u>	<u>1 166 769 \$</u>	<u>55 202 580 \$</u>	<u>13 320 301 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

ÉVENTUALITÉ (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	841 850 \$	(241 196) \$		600 654 \$	1 290 648 \$
Ajustements pour:					
Amortissement des immobilisations		292 830		292 830	90 942
Amortissement des subventions reportées		(54 608)		(54 608)	
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté		2 974		2 974	
	841 850			841 850	1 381 590
Variation des éléments hors caisse					
Débiteurs	85 321	(74 912)		10 409	(22 008)
Subventions à recevoir		(71 874)	(761 687) \$	(833 561)	29 800
Frais payés d'avance	48 333	2 973		51 306	(15 172)
Créditeurs et frais courus	1 552 081	(65 336)		1 486 745	158 317
Intérêts à payer		71 875		71 875	
Provision pour vacances	114 815	6 744	26 495	148 054	44 786
Provision pour congés de maladie	41 410		2 698	44 108	11 957
	2 683 810	(130 530)	(732 494)	1 820 786	1 589 270
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Achat d'immobilisations		(3 621 008)		(3 621 008)	(8 634 338)
Construction en cours		(7 992 316)		(7 992 316)	(1 924 847)
Participation dans une production télévisuelle		(50 000)		(50 000)	
		(11 663 324)		(11 663 324)	(10 559 185)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	2 672 848			2 672 848	
Émission de dette à long terme		6 882 548	1 137 576	8 020 124	10 581 739
	2 672 848	6 882 548	1 137 576	10 692 972	10 581 739
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES					
	5 356 658	(4 911 306)	405 082	850 434	1 611 824
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE					
Contributions interfonds	2 170 076	372 329		2 542 405	930 581
Variations des créances interfonds	(1 507 951)	1 507 951			
	(3 285 318)	3 324 118	(38 800)		
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)					
	2 733 465 \$	293 092 \$	366 282 \$	3 392 839 \$	2 542 405 \$
INTÉRÊTS VERSÉS				1 819 \$	

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, désignée sous le nom de Grande Bibliothèque du Québec jusqu'au 3 mars 2002, a été constituée par la Loi sur la Grande Bibliothèque du Québec (L.R.Q., c. G-3) modifiée par la Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2001, c. 11), sanctionnée le 1^{er} juin 2001. Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

En vertu de sa loi constitutive, la Bibliothèque nationale est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque nationale. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les opérations afférents aux immobilisations. Le fonds du traitement documentaire présente les opérations relatives à la préparation des collections avant l'ouverture de l'édifice de diffusion.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque nationale ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

La Bibliothèque nationale applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont passées en charge.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation régulière et ils font partie des immobilisations.

Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la collection patrimoniale, décrite à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal et par les dons sans reçus ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtiment	40 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans *
Équipement informatique et de télécommunication	3 à 5 ans *
Logiciels et projets informatiques développés	5 ans
	Durée restante du bail
Améliorations locatives	
Autres équipements	5 ans

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2002

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Matériel roulant	5 ans
Matériel de rangement	20 ans
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans

* La période d'amortissement des actifs acquis au cours de la période de démarrage n'excède pas la durée restante entre la date d'acquisition et la date prévue de l'ouverture au public de l'édifice de diffusion car ces actifs cesseront alors d'être utilisés.

Le coût de construction en cours comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs, les impôts fonciers et les frais de financement temporaire durant les travaux, déduction faite des revenus du stationnement temporaire. Le coût des documents de bibliothèque comprend le prix d'achat et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition. L'amortissement de ces immobilisations débutera au moment de l'ouverture au public de l'édifice de diffusion.

Escompte sur la dette à long terme reporté

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées compte tenu que la Bibliothèque nationale ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. FRAIS FINANCIERS

	2002			2001
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds du traitement documentaire	Total
Intérêts et frais bancaires	1 468 \$			1 468 \$
Intérêts sur la dette à long terme		71 875 \$		71 875
Intérêts sur emprunts temporaires			351 \$	351
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté		2 974		2 974
	<u>1 468 \$</u>	<u>74 849 \$</u>	<u>351 \$</u>	<u>76 668 \$</u>

5. COLLECTION PATRIMONIALE

La collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale comprend les catégories suivantes de documents: les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764; les collections spéciales, particulières par leur rareté ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2002

6. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2001, c. 11), la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec a été substituée le 4 mars 2002 à la Bibliothèque nationale du Québec instituée par le chapitre 42 des lois de 1988. Elle en a acquis les droits et en a assumé les obligations sans contrepartie. Cette transaction a été mesurée à la valeur comptable. L'actif net acquis se compose des éléments suivants:

	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Total
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	1 413 848 \$		1 413 848 \$
Placement temporaire	1 259 000		1 259 000
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir		1 130 336 \$	1 130 336
Débiteurs	130 701		130 701
Créances interfonds		109 717	
Frais payés d'avance	113 248		113 248
À long terme			
Escompte sur la dette à long terme reporté		216 210	216 210
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir		13 546 535	13 546 535
Immobilisations		13 755 449	13 755 449
	<u>2 916 797</u>	<u>28 758 247</u>	<u>31 565 327</u>
PASSIF			
À court terme			
Créditeurs et frais courus	396 637		396 637
Intérêts à payer		389 171	389 171
Provision pour vacances	564 179		564 179
Créances interfonds	109 717		
Versements sur la dette à long terme		739 545	739 545
À long terme			
Provision pour congés de maladie	1 314 668		1 314 668
Subventions du gouvernement du Québec reportées		12 406 720	12 406 720
Dette à long terme		13 650 247	13 650 247
	<u>2 385 201</u>	<u>27 185 683</u>	<u>29 461 167</u>
	<u>531 596 \$</u>	<u>1 572 564 \$</u>	<u>2 104 160 \$</u>

L'écart entre la valeur comptable de l'actif reçu et celle du passif assumé a été porté au crédit des actifs nets à titre d'Apport du gouvernement du Québec.

L'encaisse et le placement temporaire reçus augmentent les espèces et quasi-espèces de 2 672 848 \$. Déduction faite de ces derniers, les autres actifs reçus s'élèvent à 28 892 479 \$.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2002

7. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Des montants totalisant 1 507 951 \$ (153 162 \$ en 2001) ont été transférés du fonds des opérations au fonds des immobilisations durant l'exercice afin de financer des acquisitions d'immobilisations.

8. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des immobilisations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Les subventions présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

Dans le fonds du traitement documentaire, la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, portée à l'actif à long terme à la fin de l'exercice, correspond aux dépenses encourues au cours de l'exercice aux fins du traitement documentaire.

9. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	10 592 863 \$		10 592 863 \$	8 481 176 \$
Bâtiment	11 705 427	28 547 \$	11 676 880	
Construction en cours	10 007 711		10 007 711	2 015 395
Mobilier et équipement de bureau	1 225 721	79 508	1 146 213	78 448
Équipement informatique et de télécommunication	921 892	243 168	678 724	132 291
Logiciels et projets informatiques développés	21 633	2 376	19 257	
Améliorations locatives	436 204	29 645	406 559	20 387
Autres équipements	42 160	6 464	35 696	
Matériel roulant	404	404		
Matériel de rangement	237 269	1 371	235 898	
Documents de bibliothèque	1 003 839		1 003 839	
	<u>36 195 123 \$</u>	<u>391 483 \$</u>	<u>35 803 640 \$</u>	<u>10 727 697 \$</u>

Le 19 janvier 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec d'acquérir le site du Palais du Commerce et d'y construire un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet est de 90 636 310 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2002 s'élèvent à 17 882 248 \$ et se répartissent comme suit:

	2002		2001
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Terrain	9 349 714 \$	249 148 \$	9 598 862 \$
Construction en cours	7 992 763	252 853	8 245 616
Équipement informatique et de télécommunication	37 770		37 770
	<u>17 380 247 \$</u>	<u>502 001 \$</u>	<u>17 882 248 \$</u>
			<u>10 390 215 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2002

9. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 26 juillet 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de construire un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet était de 8 000 000 \$ excluant les frais de financement temporaire. La réduction de 40 espaces de stationnement ajuste le coût prévu de ce projet à 7 359 500 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2002 s'élèvent à 1 762 095 \$ et se répartissent comme suit:

	2002		2001
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Construction en cours	1 761 747 \$	348 \$	1 762 095 \$

Le 12 septembre 2001, la Grande bibliothèque du Québec a reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de contracter des emprunts temporaires pour financer les coûts d'acquisition des documents de bibliothèque et des développements informatiques et de télécommunication nécessaires à son ouverture, soit 17 200 000 \$ pour les documents et 12 700 000 \$ pour les développements informatiques et de télécommunication. Les coûts cumulés au 31 mars 2002 s'élèvent à 1 007 599 \$ et se répartissent comme suit:

Documents de bibliothèque	1 003 839 \$
Logiciels et projets informatiques développés	3 760

10. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

La Bibliothèque nationale participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Bibliothèque nationale. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 \$ dont 50 000 \$ ont été versés durant l'exercice terminé le 31 mars 2002. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusion.

11. DETTE À LONG TERME

	2002		2001
	Fonds des immobili- sations	Fonds du traitement documentaire	Total
Emprunts sur billets à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec:			
Taux d'intérêt 4,41783 %	744 087 \$		744 087 \$
Taux d'intérêt 4,66171 %	8 500 000		8 500 000
Taux d'intérêt 2,36235 %	600 000		600 000
Taux d'intérêt 2,6696 %	2 000 000		2 000 000
Taux d'intérêt 3,18309 %	1 284 905		1 284 905
Taux d'intérêt 3,58061 %	500 000		500 000
Taux d'intérêt 3,51254 %		900 000 \$	900 000
Taux d'intérêt 6,26542 %			700 000 \$
Taux d'intérêt 4,61673 %			750 000
Fournisseurs et frais courus	3 835 295	237 576	4 072 871
Prix d'achat du terrain à payer			657 930
			8 473 809
Montants à reporter	17 464 287 \$	1 137 576 \$	18 601 863 \$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2002

11. DETTE À LONG TERME (suite)

	2002			2001
	Fonds des immobi- lisations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
Montants reportés	17 464 287 \$	1 137 576 \$	18 601 863 \$	10 581 739 \$
Emprunts sur billets à long terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec:				
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 685 916 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	13 718 320		13 718 320	
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 26 593 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 132 970 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	265 934		265 934	
- 6,296 % (taux effectif de 6,431 %) remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 \$ le 28 juin 2010	405 538		405 538	
	<u>31 854 079</u>	<u>1 137 576</u>	<u>32 991 655</u>	<u>10 581 739</u>
Versements échéant en deçà d'un an	739 545		739 545	
	<u>31 114 534 \$</u>	<u>1 137 576 \$</u>	<u>32 252 110 \$</u>	<u>10 581 739 \$</u>

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 739 545 \$ annuellement. Le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

Les emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec, les sommes dues et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations et de traitement documentaire en cours sont considérés comme dette à long terme compte tenu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

La Bibliothèque nationale emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires aux fins de la construction et de l'aménagement du bâtiment et de la mise en place des équipements destinés à la réalisation de sa mission. Le gouvernement du Québec a autorisé la Bibliothèque nationale à financer ce projet par des emprunts temporaires jusqu'au 31 octobre 2003. Le montant maximum de ces emprunts est de 90 636 310 \$, pour la construction du bâtiment et de 8 000 000 \$ pour la construction du stationnement, auxquels s'ajouteront les intérêts à être payés sur ces emprunts.

La Bibliothèque nationale emprunte aussi au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au traitement des documents que le public pourra consulter sur place ou emprunter. Le gouvernement du Québec a autorisé la Bibliothèque nationale à financer le projet de traitement documentaire par des emprunts temporaires jusqu'au 30 septembre 2004. Le montant maximum de ces emprunts est de 14 100 000 \$ auxquels s'ajouteront les intérêts à être payés sur ces emprunts.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Bibliothèque nationale les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où la Bibliothèque nationale ne serait pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2002

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Bibliothèque nationale participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque nationale imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 76 090 \$ (2001: 10 872 \$). Les obligations de la Bibliothèque nationale envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002		2001	
	Fonds des opérations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
Solde au début	17 493 \$		17 493 \$	5 536 \$
Transfert des activités de l'ancienne Bibliothèque nationale	1 314 668		1 314 668	
Charge de l'exercice	71 722	2 698 \$	74 420	15 754
Prestations versées au cours de l'exercice	(30 312)		(30 312)	(3 797)
Solde à la fin	1 373 571 \$	2 698 \$	1 376 269 \$	17 493 \$

13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Fonds des immobilisations

	2002	2001
Transfert des activités de l'ancienne Bibliothèque nationale	12 406 720 \$	
Amortissement de l'exercice	(54 608)	
Solde à la fin	12 352 112 \$	

Les subventions affectées au fonds du traitement documentaire ont été entièrement constatées à titre de produits de ce fonds dans la mesure où les dépenses donnant droit à ces subventions ont été engagées et passées en charge au cours de l'exercice.

14. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2002	2001
Encaisse	3 392 839 \$	749 371 \$
Placement temporaire		1 793 034
	3 392 839 \$	2 542 405 \$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2002

15. ENGAGEMENTS

La Bibliothèque nationale s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 20 janvier 2005 pour des locaux et de l'équipement. La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces contrats s'élève à 321 548 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	648 447 \$
2004	487 300
2005	<u>7 337</u>
	<u>1 143 084 \$</u>

De plus, la Bibliothèque nationale a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants:

	<u>2002</u>
Aux fins des opérations	731 741 \$
Aux fins des immobilisations	8 250 218
Aux fins du traitement documentaire	<u>4 308 397</u>
	<u>13 290 356 \$</u>

Par ailleurs, la Bibliothèque nationale s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement des sommes totalisant 10 000 \$ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

16. ÉVENTUALITÉ

La Bibliothèque nationale du Québec a délivré deux lettres de garantie bancaire irrévocables en faveur de la Ville de Montréal totalisant 965 000 \$. Ces garanties couvrent d'éventuels travaux de réfection sur le domaine municipal résultant des travaux de construction. Elles sont délivrées pour une durée d'une année, mais renouvelables jusqu'à la fin des travaux autorisés par la Ville de Montréal. Elles deviennent périmées le 61^e jour suivant la réception d'un avis d'expiration de la Ville de Montréal. Il est impossible d'estimer les coûts éventuels associés à ces garanties; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque nationale est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la transaction décrite à la note sur l'Apport du gouvernement du Québec, la Bibliothèque n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC JUSQU'AU 3 MARS 2002

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque nationale reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque nationale, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Monique Goyette
Directrice générale de l'administration
et des services internes

Montréal, le 21 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan au 31 mars 2002 de la Bibliothèque nationale du Québec désignée sous le nom de Grande Bibliothèque du Québec jusqu'au 3 mars 2002, ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque nationale. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque nationale au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 21 juin 2002

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Cotisations	188 050 \$	195 800 \$
Subvention du gouvernement du Québec	14 852	
Amortissement des apports reportés	1 792	2 533
Autres	<u>2 259</u>	<u>9 419</u>
	<u>206 953</u>	<u>207 752</u>
DÉPENSES		
Entente de service – salaires et charges sociales	129 737	105 057
Entente de service – administration	19 241	15 590
Fournitures de bureau	15 038	20 158
Télécommunications	1 255	2 253
Publication et traduction de règlements	518	1 305
Déplacements et représentation	23 350	23 301
Entretien et réparations	5 780	3 282
Honoraires professionnels	3 762	
Assurance	949	
Divers	80	3 881
Frais bancaires	360	240
Amortissement des immobilisations	<u>2 347</u>	<u>3 326</u>
	<u>202 417</u>	<u>178 393</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 536	29 359
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(14 604)</u>	<u>(43 963)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(10 068) \$</u>	<u>(14 604) \$</u>

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	146 856 \$	187 195 \$
Débiteurs (note 3)	<u>24 279</u>	<u>5 596</u>
	171 135	192 791
Immobilisations (note 4)	<u>5 719</u>	<u>8 066</u>
	<u><u>176 854</u></u> \$	<u><u>200 857</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	27 405 \$	62 812 \$
Revenus reportés (note 5)	<u>155 094</u>	<u>146 434</u>
	182 499	209 246
Apports reportés afférents aux immobilisations	<u>4 423</u>	<u>6 215</u>
	186 922	215 461
DÉFICIT	<u>(10 068)</u>	<u>(14 604)</u>
	<u><u>176 854</u></u> \$	<u><u>200 857</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,
Jean-Claude Blanchette, administrateur
Oneil Cloutier, administrateur

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 536 \$	29 359 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	2 347	3 326
Amortissement des apports reportés	<u>(1 792)</u>	<u>(2 533)</u>
	 5 091	 30 152
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(18 683)	(5 596)
(Diminution) augmentation des comptes fournisseurs et frais courus	(35 407)	18 849
Augmentation des revenus reportés	<u>8 660</u>	<u>96 251</u>
	 (45 430)	 109 504
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(40 339)</u>	<u>139 656</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations	<u> </u>	<u>(2 644)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(40 339)	137 012
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>187 195</u>	<u>50 183</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>146 856 \$</u>	<u>187 195 \$</u>

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée le 4 août 1999 en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, (L.R.Q., chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de l'article 984 de la Loi de l'impôt, le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Bureau ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

3. DÉBITEURS

	2002	2001
Taxes fédérales et provinciales	23 629 \$	5 513 \$
Autres	650	443
	<u>24 279 \$</u>	<u>5 956 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et matériel de bureau	1 603 \$	1 022 \$	581 \$	726 \$
Matériel informatique	<u>24 704</u>	<u>19 566</u>	<u>5 138</u>	<u>7 340</u>
	<u>26 307 \$</u>	<u>20 588 \$</u>	<u>5 719 \$</u>	<u>8 066 \$</u>

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002

5. REVENUS REPORTÉS

	2002	2001
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs ^(a)	147 059 \$	146 434 \$
Subvention du gouvernement du Québec	8 035	
	<u>155 094 \$</u>	<u>146 434 \$</u>

(a) Les revenus reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2002-2003 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

6. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 mars 2002, l'état des revenus et dépenses et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et au déficit.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 16 mai 2002

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS
(L.R.Q., c. D-9.2)

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001	2000
PRODUITS		
Cotisations	6 503 802 \$	5 528 119 \$
Études de dossiers	898 775	741 331
Ventes de manuels et de formulaires	688 237	465 986
Examens	450 602	497 729
Autres services	36 859	61 423
Honoraires des Chambres et Regroupement des cabinets de courtage du Québec	28 505	27 422
Redevances – Centre collégial de formation à distance	24 645	44 760
Analyse des guides de distribution	19 501	26 120
Intérêts	101 910	143 698
	<u>8 752 836</u>	<u>7 536 588</u>
CHARGES		
Salaires	4 967 500	3 822 695
Charges sociales	770 305	589 015
Jetons des administrateurs	51 556	83 798
Jetons des membres des comités	25 450	46 900
Frais de formation	31 272	18 471
Charges locatives	489 087	366 783
Services professionnels externes	409 125	372 270
Coûts des manuels et formulaires vendus	252 849	148 407
Poste et messagerie	228 493	210 280
Télécommunications	198 074	213 049
Fournitures de bureau et papeterie	179 840	144 538
Frais de déplacement	170 617	205 839
Publication et communications	117 175	233 134
Examen des candidats	90 542	136 207
Taxes et permis	80 670	62 422
Traduction	51 819	26 529
Entretien et réparations	48 989	34 452
Assurances	41 372	40 230
Système d'information et de téléphonie	38 558	16 596
Publicité	27 564	35 243
Location d'équipements	15 148	18 597
Créances douteuses	11 510	9 611
Frais relatifs à la pratique illégale	4 449	21 628
Frais relatifs à la loi	(18 000)	(483 321)
Frais bancaires	55 936	57 824
Amortissement des immobilisations	767 631	426 033
Amortissement des frais de premier établissement	624 482	624 482
Perte sur la cession d'immobilisations	508	440
	<u>9 732 521</u>	<u>7 482 152</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(979 685) \$</u>	<u>54 436 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2001	2000
Solde au début	1 728 897 \$	584 234 \$	2 313 131 \$	2 258 695 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(768 139)	(211 546)	(979 685)	54 436
Acquisition d'immobilisations	704 529	(704 529)		
Solde à la fin	<u>1 665 287 \$</u>	<u>(331 841) \$</u>	<u>1 333 446 \$</u>	<u>2 313 131 \$</u>

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(979 685) \$	54 436 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	767 631	426 033
Amortissement des frais de premier établissement	624 482	624 482
Perte sur la cession d'immobilisations	508	440
	<u>412 936</u>	<u>1 105 391</u>
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>440 980</u>	<u>1 648 348</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>853 916</u>	<u>2 753 739</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(704 529)	(1 420 525)
Cessions d'immobilisations		3 000
Frais de premier établissement		332 000
	<u>(704 529)</u>	<u>(1 085 525)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	149 387	1 668 214
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT	<u>3 146 289</u>	<u>1 478 075</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN	<u>3 295 676 \$</u>	<u>3 146 289 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

BILAN
au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	25 676 \$	51 289 \$
Placements temporaires (note 5)	3 270 000	3 095 000
Débiteurs (note 6)	157 466	272 656
Stock	101 519	119 150
Frais payés d'avance	<u>228 908</u>	<u>151 879</u>
	3 783 569	3 689 974
Immobilisations (note 7)	1 665 287	1 728 897
Frais de premier établissement (note 8)	<u>1 717 324</u>	<u>2 341 806</u>
	<u>7 166 180 \$</u>	<u>7 760 677 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	1 675 610 \$	1 892 042 \$
Revenus reportés	3 084 605	2 657 778
Revenus perçus d'avance	<u>1 072 519</u>	<u>897 726</u>
	5 832 734	5 447 546
Actifs nets		
Investis en immobilisations	1 665 287	1 728 897
Non affectés	<u>(331 841)</u>	<u>584 234</u>
	1 333 446	2 313 131
	<u>7 166 180 \$</u>	<u>7 760 677 \$</u>

Pour le Conseil,
Louise Champoux-Paillé, présidente
Charles Pelletier, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Institué par la Loi sur la distribution de produits et services financiers adoptée le 19 juin 1998, le Bureau des services financiers a pour mission de veiller à la protection du public en ce qui a trait à la distribution de produits et services financiers dans les domaines soumis à son autorité, soit: l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, l'assurance de dommages, l'expertise en règlement de sinistres, la planification financière, le courtage en épargne collective, le courtage en contrats d'investissement et le courtage en plans de bourses d'études.

Selon la Loi, le Bureau des services financiers est une personne morale. Il n'est pas un organisme public, un organisme gouvernemental ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur l'administration financière, de la Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et de la Loi sur le Vérificateur général.

Lorsque certaines dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers sont entrées en vigueur, les biens, droits et obligations du Conseil des assurances de personnes et du Conseil des assurances de dommages ont été transférés au Bureau des services financiers.

2. ORGANISME CONTRÔLÉ NON CONSOLIDÉ ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Bureau des services financiers exerce un contrôle sur le Fonds d'indemnisation des services financiers en nommant les membres du conseil d'administration de ce dernier en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Il établit également le règlement intérieur du Fonds d'indemnisation des services financiers et a édicté des règlements régissant l'administration et l'admissibilité d'une réclamation. Le Fonds d'indemnisation des services financiers a pour mission et responsabilités d'administrer les sommes qui y sont déposées et d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. La responsabilité de statuer sur l'admissibilité des réclamations revient au Fonds d'indemnisation des services financiers. De plus, il décide des dépenses requises pour son fonctionnement.

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers sont disponibles sur demande. Les états financiers condensés du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 décembre 2001 et 2000 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants:

	2001	2000
Situation financière		
Total des actifs	6 194 422 \$	4 161 299 \$
Total des passifs	3 376 851 \$	2 867 511 \$
Soldes de fonds	2 817 571	1 293 788
	6 194 422 \$	4 161 299 \$
Résultats des activités		
Total des produits	2 551 412 \$	3 076 183 \$
Total des charges	1 027 629	2 381 561
Excédent des produits par rapport aux charges	1 523 783 \$	694 622 \$

Le Bureau des services financiers met à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, le Bureau des services financiers a chargé une somme de 220 653 \$ (160 991 \$ en 2000) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités des organismes et ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. Au 31 décembre 2001, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 23 699 \$ (89 568 \$ en 2000) relativement à ces services.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

2. ORGANISME CONTRÔLÉ NON CONSOLIDÉ ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

De plus, le Bureau des services financiers perçoit les cotisations pour le compte du Fonds d'indemnisation des services financiers. Les cotisants au Fonds d'indemnisation des services financiers sont les cabinets, sociétés autonomes et représentants autonomes inscrits au Bureau des services financiers. Au 31 décembre 2001, le Bureau des services financiers avait un solde de cotisations à remettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de 115 550 \$ (288 149 \$ en 2000).

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Évaluation du stock

Le stock, principalement composés de manuels de formation, est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au coût.

Frais de premier établissement

Les frais de premier établissement ont été engagés dans le cadre de la mise sur pied du Bureau des services financiers. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels en vue d'embaucher les ressources humaines et des frais reliés à la tenue des premières réunions du conseil d'administration. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans jusqu'au 1^{er} octobre 2004.

Amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes:

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique, logiciels, développement informatique et matériel de formation	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux

Constatation des produits

Revenus de cotisations

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur base d'exercice. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Revenus autres que les cotisations

Les revenus autres que les cotisations sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance représentent les montants encaissés sur des revenus appartenant à l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2002.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

4. INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	2001	2000
Débiteurs	115 190 \$	2 325 844 \$
Stock	17 631	15 400
Frais payés d'avance	(77 029)	(91 301)
Créditeurs	(216 432)	(522 540)
Revenus reportés	426 827	(976 781)
Revenus perçus d'avance	174 793	897 726
	<u>440 980 \$</u>	<u>1 648 348 \$</u>

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont composés de dépôts à terme portant intérêts à des taux variant entre 2,15 % et 4,0 % et viennent à échéance à différentes dates jusqu'en septembre 2002.

6. DÉBITEURS

	2001	2000
Cotisations	109 384 \$	136 412 \$
Autres	48 082	136 244
	<u>157 466 \$</u>	<u>272 656 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	465 121 \$	161 786 \$	303 335 \$
Matériel informatique et logiciels	845 103	438 289	406 814
Développement informatique	1 096 195	503 264	592 931
Matériel de formation	306 902	80 414	226 488
Améliorations locatives	213 860	78 141	135 719
	<u>2 927 181 \$</u>	<u>1 261 894 \$</u>	<u>1 665 287 \$</u>
	2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	360 573 \$	76 145 \$	284 428 \$
Matériel informatique et logiciels	686 456	187 490	498 966
Développement informatique	803 110	191 061	612 049
Matériel de formation	182 434	9 120	173 314
Améliorations locatives	191 043	30 903	160 140
	<u>2 223 616 \$</u>	<u>494 719 \$</u>	<u>1 728 897 \$</u>

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

8. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Frais de premier établissement	<u>3 139 883 \$</u>	<u>1 422 559 \$</u>	<u>1 717 324 \$</u>

	2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Frais de premier établissement	<u>3 139 883 \$</u>	<u>798 077 \$</u>	<u>2 341 806 \$</u>

9. CRÉDITEURS

	2001	2000
Comptes fournisseurs et frais courus	1 169 738 \$	1 323 977 \$
Fonds d'indemnisation des services financiers	91 851	198 581
Chambre de la sécurité financière	33 564	64 666
Chambre de l'assurance de dommages	<u>380 457</u>	<u>304 818</u>
	<u>1 675 610 \$</u>	<u>1 892 042 \$</u>

10. DÛ AU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC ET EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt temporaire autorisé par le décret 105-2001, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, porte intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois plus 0,3 % et est renégociable en décembre 2002. Au 31 décembre 2001, le solde dû sur cet emprunt bancaire s'élève à 0 \$.

11. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2006 à verser une somme de 2 630 885 \$ pour la location de ses bureaux situés à Québec et Montréal de même que pour la location d'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 625 693 \$ en 2002, 662 396 \$ en 2003, 558 287 \$ en 2004, 392 518 \$ en 2005, et 391 991 \$ en 2006.

Par ailleurs, en vertu d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif, le Bureau des services financiers s'est engagé à verser un montant égal à la contribution de l'employé répondant aux conditions de contribution de l'employeur jusqu'à concurrence de 5 % du salaire annuel de l'employé. La charge de l'exercice relative à ces contributions est de 154 985 \$ (113 653 \$ en 2000).

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

En vertu de contrats d'emploi conclus avec ses employés, le Bureau des services financiers verse des indemnités de cessation d'emploi. Les obligations, les actifs, les charges de même que les données de base relatifs aux avantages offerts aux employés s'établissent comme suit:

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Obligations au titre des indemnités constituées

	2001	2000
Solde au début	26 000 \$	
Coût des services courants	17 000	26 000 \$
Solde à la fin	43 000 \$	26 000 \$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'organisme pour évaluer ses obligations au titre des indemnités de cessation d'emploi sont les suivantes:

	2001	2000
Taux d'actualisation	4 %	5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,8 %	2,5 %

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration du
Bureau des services financiers

Nous avons vérifié le bilan du Bureau des services financiers au 31 décembre 2001 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau des services financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau des services financiers au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 présentés aux fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Lévis, le 11 février 2002

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS****PRODUITS ET CHARGES**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	2001 Total	2000 Total
PRODUITS						
Cotisations	2 221 964 \$	35 838 \$			2 257 802 \$	2 931 804 \$
Intérêts	162 332	420	51 394 \$	1 325 \$	215 471	144 379
Revenus de subrogation		78 139			78 139	
	<u>2 384 296</u>	<u>114 397</u>	<u>51 394</u>	<u>1 325</u>	<u>2 551 412</u>	<u>3 076 183</u>
CHARGES						
Indemnisations	983 550	(506 521)	41 437		518 466	2 110 763
Jetons de présence	39 105				39 105	32 925
Frais de déplacements	17 483				17 483	13 097
Télécommunications	1 897				1 897	
Honoraires de gestion	212 146				212 146	151 830
Charges locatives	8 507				8 507	9 161
Honoraires professionnels	75 753	19 553			95 306	46 322
Formation	2 960				2 960	38
Location de salles et d'équipement	897				897	132
Publicité						124
Assurances	103 468		19 591		123 059	10 378
Fournitures de bureau et messagerie	2 996	306			3 302	5 803
Amortissement des immo- bilisations	1 202				1 202	
Intérêts et frais bancaires	211	3 088			3 299	988
	<u>1 450 175</u>	<u>(483 574)</u>	<u>61 028</u>		<u>1 027 629</u>	<u>2 381 561</u>
EXCÉDENT (INSUFFI- SANCE) DES PRO- DUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	<u>934 121 \$</u>	<u>597 971 \$</u>	<u>(9 634) \$</u>	<u>1 325 \$</u>	<u>1 523 783 \$</u>	<u>694 622 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	Investis en immobi- lisation	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dom- mages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	2001 Total	2000 Total
SOLDE AU DÉBUT		1 454 947	\$ (1 207 746)	\$ 1 015 842	\$ 30 745	\$ 1 293 788	\$ 599 166
Excédent (insuf- fisance) des produits par rapport aux charges	(1 202)	\$ 935 323	597 971	(9 634)	1 325	1 523 783	694 622
Acquisitions d'immobili- sations	6 678	(6 678)					
SOLDE À LA FIN	5 476	\$ 2 383 592	\$ (609 775)	\$ 1 006 208	\$ 32 070	\$ 2 817 571	\$ 1 293 788

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS****BILAN**

au 31 décembre 2001

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	2001 Total	2000 Total
ACTIF						
Actif à court terme						
Encaisse	6 897 \$		273 \$		7 170 \$	173 344 \$
Dépôts à terme, 1,90 % à 5,83 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2002	4 207 789	39 000 \$	1 105 387	32 070 \$	5 384 246	3 648 259
Débiteurs (note 3)	100 273	92 581	14 558		207 412	234 696
Frais payés d'avance	66 247		5 206		71 453	105 000
	<u>4 381 206</u>	<u>131 581</u>	<u>1 125 424</u>	<u>32 070</u>	<u>5 670 281</u>	<u>4 161 299</u>
Dépôt à terme, 4,09 %, échéant en novembre 2004	518 665				518 665	
Immobilisations (note 4)	5 476				5 476	
	<u>4 905 347 \$</u>	<u>131 581 \$</u>	<u>1 125 424 \$</u>	<u>32 070 \$</u>	<u>6 194 422 \$</u>	<u>4 161 299 \$</u>
PASSIF						
Passif à court terme						
Découvert bancaire		117 219 \$			117 219 \$	20 673 \$
Emprunts bancaires (note 5)		150 000			150 000	
Créditeurs (note 6)	42 951 \$	13 827			56 778	43 445
Indemnités à payer (note 7)	2 473 328	460 310	119 216 \$		3 052 854	2 803 393
	<u>2 516 279</u>	<u>741 356</u>	<u>119 216</u>		<u>3 376 851</u>	<u>2 867 511</u>
SOLDE DE FONDS						
Investis en immobilisations	5 476				5 476	
Non affectés	2 383 592	(609 775)	1 006 208	32 070 \$	2 812 095	1 293 788
	<u>4 905 347 \$</u>	<u>131 581 \$</u>	<u>1 125 424 \$</u>	<u>32 070 \$</u>	<u>6 194 422 \$</u>	<u>4 161 299 \$</u>

Au nom du Conseil,
Gilbert Lalonde, administrateur
Lise Tremblay, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. À partir du 1^{er} octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Par les actifs du Fonds d'indemnisation des services financiers se retrouvent trois patrimoines distincts composés de sommes provenant du Fonds d'indemnisation des assurances de dommages, du Fonds d'indemnisation des assurances de personnes et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers.

Le Fonds d'indemnisation des services financiers a pour objet d'administrer les sommes d'argent qui y sont déposées. Il a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Il a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers de réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1^{er} septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les revenus de cotisation sont comptabilisés dès que le Bureau des services financiers perçoit lesdites sommes.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes:

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

3. DÉBITEURS

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	2001 Total	2000 Total
Intérêts courus	24 592 \$	57 \$	14 558 \$	39 207 \$	21 113 \$
Bureau des services financiers	75 681	16 170		91 851	198 581
Effet à recevoir d'autres fonds					15 002
Autres débiteurs		76 354		76 354	
	<u>100 273 \$</u>	<u>92 581 \$</u>	<u>14 558 \$</u>	<u>207 412 \$</u>	<u>234 696 \$</u>

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

4. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Coût non amorti
Matériel informatique et logiciels	2 007 \$	700 \$	1 307 \$
Mobilier et équipement de bureau	4 671	502	4 169
	<u>6 678 \$</u>	<u>1 202 \$</u>	<u>5 476 \$</u>

5. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires, d'un montant autorisé de 2 500 000 \$, portent intérêt au taux préférentiel moins 0,8 % et au taux préférentiel plus 0,3 % et sont renégociables annuellement.

6. CRÉDITEURS

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	2001 Total	2000 Total
Comptes fournisseurs	42 951 \$	13 827 \$	56 778 \$	28 443 \$
Effet à payer à d'autres fonds				15 002
	<u>42 951 \$</u>	<u>13 827 \$</u>	<u>56 778 \$</u>	<u>43 445 \$</u>

7. INDEMNISATIONS À PAYER

Le montant des indemnités à payer relatives aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires de l'organisme, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres. Les sommes en cause ont fait l'objet d'actualisation pour tenir compte de la valeur de l'argent dans le temps.

La charge d'indemnisation à l'état des produits et charges est essentiellement constituée de la variation de la provision pour indemnisation de l'exercice par rapport à l'exercice précédent et des déboursés d'indemnisation effectués au cours de l'exercice.

Le tableau suivant résume l'évolution des indemnités à payer:

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	2001 Total	2000 Total
Solde au début	1 514 778 \$	1 210 836 \$	77 779 \$	2 803 393 \$	1 131 415 \$
Provision de l'exercice	983 550	(506 521)	41 437	518 466	2 110 763
Sinistres réglés au cours de l'exercice	<u>(25 000)</u>	<u>(244 005)</u>		<u>(269 005)</u>	<u>(438 785)</u>
Solde à la fin	<u>2 473 328 \$</u>	<u>460 310 \$</u>	<u>119 216 \$</u>	<u>3 052 854 \$</u>	<u>2 803 393 \$</u>

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

8. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Bureau des services financiers exerce un contrôle sur le Fonds d'indemnisation des services financiers en nommant les membres du conseil d'administration de ce dernier en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Il établit également le règlement intérieur et a édicté des règlements régissant l'administration du Fonds d'indemnisation des services financiers et l'admissibilité d'une réclamation qui y est déposée. Les responsabilités d'administrer les sommes d'argent qui sont déposées et de statuer sur l'admissibilité des réclamations reviennent au Fonds d'indemnisation des services financiers. De plus, il décide des dépenses requises pour son fonctionnement.

Le Bureau des services financiers met à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, le Bureau des services financiers a chargé une somme de 220 653 \$ (160 991 \$ en 2000) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités des organismes et ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. Au 31 décembre 2001, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 23 699 \$ (89 568 \$ en 2000) relativement à ces services.

De plus, le Bureau des services financiers perçoit les cotisations pour le compte du Fonds d'indemnisation des services financiers. Les cotisants au Fonds d'indemnisation des services financiers sont les cabinets, sociétés autonomes et représentants autonomes inscrits au Bureau des services financiers. Au 31 décembre 2001, le Bureau des services financiers avait un solde de cotisations à remettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de 115 550 \$ (288 149 \$ en 2000).

10. ÉVENTUALITÉ

L'organisme fait l'objet d'une poursuite pour un montant d'environ 220 000 \$ concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre de ses activités. Les administrateurs sont d'avis que cette poursuite est non fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration du
Fonds d'indemnisation des services financiers

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 décembre 2001 et les états des produits et charges et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'indemnisation des services financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 présentés aux fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Lévis, le 11 février 2002

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Revenus de placement net (note 5a)	3 599	3 782
Moins:		
Frais d'administration (note 7)	<u>56</u>	<u>48</u>
Revenu net de placement	3 543	3 734
Gains (pertes) à la vente de placements (note 5b)	<u>(1 310)</u>	<u>7 012</u>
Total des revenus matérialisés	2 233	10 746
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 5c)	<u>(6 897)</u>	<u>(5 803)</u>
Total des activités de placement	(4 664)	4 943
Excédent des dépôts des déposants sur leurs retraits	<u>1 674</u>	<u>1 777</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	(2 990)	6 720
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	<u>88 263</u>	<u>81 543</u>
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	<u>85 273</u>	<u>88 263</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 3a)	116 508	109 693
Avances à des déposants	789	910
Revenus de placement courus et à recevoir	862	882
Opérations en voie de règlement	2 662	1 299
Autres éléments d'actif	<u>987</u>	<u>649</u>
	<u>121 808</u>	<u>113 433</u>
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 3b)	31 702	21 226
Opérations en voie de règlement	3 346	2 534
Autres éléments de passif	885	631
Part des actionnaires sans contrôle (note 3c)	<u>602</u>	<u>779</u>
	<u>36 535</u>	<u>25 170</u>
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 4)	<u><u>85 273</u></u>	<u><u>88 263</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Claude Scraire
Jean-Claude Bachand

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

FONDS GÉNÉRAL (états consolidés)

Le fonds général regroupe des placements diversifiés et constitue une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'avoir net et le revenu net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	2001		2000	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec				
Fonds du Régime de rentes du Québec	20 402 243	97,6	19 053 166	97,9
Régime de rentes de survivants *	391 730	1,9	385 551	2,0
La Financière agricole du Québec **	110 581	0,5	21 984	0,1
Office de la protection du consommateur				
Fonds des cautionnements des agents de voyages				
Cautionnements collectifs				
Détaillants	4 690		4 423	
Grossistes	570		570	
Cautionnements individuels	1 117		1 079	
Magazine Protégez-Vous	2 100		2 100	
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec				
Fonds d'assurance-garantie	5 190		4 723	
Fédération des producteurs de bovins du Québec	2 375		2 675	
	<u>20 920 596</u>	<u>100,0</u>	<u>19 476 271</u>	<u>100,0</u>

* Pour l'administration des rentes de survivants pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, sous la responsabilité du secrétariat du Conseil du trésor.

** Auparavant la Régie des assurances agricoles du Québec.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont les suivants:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 303

À l'usage des régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)**FONDS PARTICULIERS (suite)****Fonds 305**

À l'usage du Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 306

À l'usage du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec.

Fonds 307

À l'usage de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte général - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte des retraités - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte complémentaire - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 314

À l'usage de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Fonds 315

À l'usage du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par la Financière agricole du Québec (auparavant administré par la Société de financement agricole du Québec).

Fonds 316

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 317

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 318

À l'usage du Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

PORTFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont:

- Obligations	- Actions des marchés en émergence
- Obligations Québec Mondial	- Actions étrangères couvert
- Actions canadiennes	- Actions étrangères non couvert
- Placements diversifiés, stratégiques et tactiques	(constitué le 1 ^{er} avril 2000)
(états consolidés) (constitué le 1 ^{er} novembre 2000)	- Financements hypothécaires (états consolidés)
- Actions américaines couvert	- Immeubles (états consolidés)
- Actions américaines non couvert	- Valeurs à court terme
(constitué le 1 ^{er} avril 2000)	- Valeurs à court terme CanadAm
	(liquidation le 1 ^{er} avril 2001 et transfert des placements
	au portefeuille spécialisé d'actions américaines)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie en fin d'exercice.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, obligations et financement hypothécaires. Ces titres sont comptabilisés en date d'engagement, sauf pour les financements hypothécaires qui sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours de clôture des principales bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. De plus, certaines évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition et aux frais inhérents à l'acquisition de placements, et il est redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Placements et activités connexes (suite)***Titres à revenu variable*

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées en date d'engagement alors que les biens immobiliers sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions cotées est déterminée à partir des cours de clôture des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions non cotées et les biens immobiliers, des évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende.

Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des intérêts sur les emprunts, billets à payer et emprunts hypothécaires et sont présentés sous la rubrique Revenus de placement net – titres à revenu variable.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût correspond au coût d'acquisition et des frais inhérents à l'acquisition des placements.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés, soit à des fins de couverture des risques liés aux fluctuations de change, soit à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de taux d'intérêt et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés au poste Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au poste Passif lié aux placements.

i) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur en fin d'exercice. Ces valeurs sont établies à partir des cours de clôture des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Dans le cas des instruments non cotés, certaines évaluations sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placements relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains (pertes) à la vente de placement en fonction des placements sous-jacents.

Les gains et les pertes provenant des instruments financiers dérivés de couverture des risques de change reliés aux placements libellés en devises sont reportés et constatés dans les gains et pertes à la vente de placements au moment de la réalisation des placements couverts par ces instruments financiers dérivés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Placements et activités connexes (suite)***Titres achetés en vertu de conventions de revente*

La Caisse conclut des opérations d'emprunts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunts de titres. Ces opérations d'emprunts de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement net – titres à revenu fixe.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations de prêts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêts de titres. Ces opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont réduits des Revenus de placement net – titres à revenu fixe.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement net – titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement net – titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – titres à revenu variable.

c) Biens administrés et biens sous gestion

Les filiales de la Caisse administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. Les filiales de la Caisse perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs dispensés, qui comprennent notamment l'administration des propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Immobilisations

Les frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et de bureautique sont capitalisés et amortis selon la durée de vie utile des biens s'y rapportant. Les frais d'aménagement des locaux et autres améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail. Les coûts relatifs à l'acquisition de terrains et d'immeubles en construction sont capitalisés. Ces immobilisations sont présentées au poste Autres éléments d'actif.

f) Frais de gestion des placements et frais d'administration

Les frais de gestion des placements couvrent les charges directement liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et ils sont présentés sous un poste distinct, en diminution des revenus de placement; les frais généraux sont présentés au poste Frais d'administration.

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Placements

	2001		2000	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	4 134	4 151	4 435	4 445
Étrangères	981	1 001	784	797
	5 115	5 152	5 219	5 242
Obligations				
Titres émis ou garantis par:				
Gouvernement canadien	8 911	8 708	12 867	12 572
Province de Québec	13 204	12 494	13 564	12 858
Autres provinces canadiennes	284	291	349	358
Municipalité et autres organismes canadiens	1 469	1 325	1 436	1 303
Sociétés d'État canadiennes	4 741	4 145	4 705	4 111
Gouvernement américain	2 701	2 638	1 459	1 473
Autres gouvernements étrangers	1 097	1 118	1 398	1 377
Obligations hypothécaires	163	162	152	154
Entreprises canadiennes	3 760	3 828	2 581	2 630
Entreprises étrangères	2 587	2 713	1 824	1 936
	38 917	37 422	40 335	38 772
Financements hypothécaires				
Canadiens	3 669	3 597	2 370	2 352
Étrangers	336	311	188	176
	4 005	3 908	2 558	2 528
Total des titres à revenu fixe (à reporter)	48 037	46 482	48 112	46 542

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**a) Placements (suite)**

	2001		2000	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Total des titres à revenu fixe (reporté)	48 037	46 482	48 112	46 542
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	19 531	20 370	21 383	17 608
Américaines	11 030	11 033	10 115	8 610
Étrangères et des marchés en émergence	11 747	12 339	11 653	11 322
Autres	1 131	1 077	293	296
	43 439	44 819	43 444	37 836
Biens immobiliers				
Canadiens	8 982	9 062	9 041	9 263
Étrangers	6 557	6 089	4 828	4 389
	15 539	15 151	13 869	13 652
Total des titres à revenu variable	58 978	59 970	57 313	51 488
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres canadiens achetés en vertu de conventions de revente	1 103	1 103	319	319
Titres étrangers achetés en vertu de conventions de revente	7 407	7 369	2 644	2 654
Montant se rapportant aux produits dérivés canadiens	137		81	8
Montant se rapportant aux produits dérivés étrangers	846	247	1 224	114
	9 493	8 719	4 268	3 095
Total des placements	116 508	115 171	109 693	101 125

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**b) Passif lié aux placements**

	2001		2000	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres canadiens vendus en vertu de conventions de rachat	5 802	5 801	4 106	4 104
Titres étrangers vendus en vertu de conventions de rachat	6 505	6 478	1 724	1 715
Emprunts et billets canadiens à payer	747	755	770	771
Emprunts et billets étrangers à payer	472	474	105	105
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	675	659	453	448
Titres canadiens vendus à découvert	5 076	4 967	4 449	4 068
Titres étrangers vendus à découvert	5 362	5 183	2 730	2 845
Emprunts hypothécaires canadiens	2 539	2 483	2 835	2 812
Emprunts hypothécaires étrangers	3 345	3 325	2 587	2 593
Montant se rapportant aux produits dérivés canadiens	127	19	52	10
Montant se rapportant aux produits dérivés étrangers	1 052	171	1 415	138
	<u>31 702</u>	<u>30 315</u>	<u>21 226</u>	<u>19 609</u>

c) Part des actionnaires sans contrôle

	2001		2000	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	392	440	672	532
Étrangers	210	93	107	68
	<u>602</u>	<u>533</u>	<u>779</u>	<u>600</u>

d) Répartition géographique sommaire de la juste valeur des placements et du passif lié aux placements

	2001			2000		
	Canadiens	Étrangers	Total	Canadiens	Étrangers	Total
Placements						
Titres à revenu fixe	39 732	8 305	48 037	41 861	6 251	48 112
Actions et valeurs convertibles	19 531	23 908	43 439	21 383	22 061	43 444
Biens immobiliers	8 982	6 557	15 539	9 041	4 828	13 869
Sommes à recevoir relativement aux placements	1 240	8 253	9 493	400	3 868	4 268
	<u>69 485</u>	<u>47 023</u>	<u>116 508</u>	<u>72 685</u>	<u>37 008</u>	<u>109 693</u>
Passif lié aux placements	<u>14 966</u>	<u>16 736</u>	<u>31 702</u>	<u>12 665</u>	<u>8 561</u>	<u>21 226</u>
Part des actionnaires sans contrôle	<u>392</u>	<u>210</u>	<u>602</u>	<u>672</u>	<u>107</u>	<u>779</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances des placements et du passif lié aux placements à la valeur nominale

	2001					2000	
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	3 632	190	235	4 057	2,8 %	4 489	5,9 %
Étrangères	336	235	425	996	6,4	731	8,4
	3 968	425	660	5 053	4,1	5 220	6,3
Obligations							
Titres émis ou garantis par:							
Gouvernement canadien	1 670	1 971	4 589	8 230	5,4	12 126	5,8
Province du Québec	822	2 880	8 300	12 002	6,5	12 266	7,0
Autres provinces canadiennes	62	20	166	248	5,7	304	5,9
Municipalités et autres organismes canadiens	160	509	583	1 252	7,4	1 238	7,9
Sociétés d'État canadiennes	161	294	3 889	4 344	7,6	4 255	7,9
Gouvernement américain	1 871	72	654	2 597	4,0	1 399	4,6
Autres gouvernements étrangers		199	860	1 059	3,7	1 392	5,7
Obligations hypothécaires		6	142	148	7,3	154	7,3
Entreprises canadiennes	915	1 153	1 486	3 554	6,4	2 653	8,3
Entreprises étrangères	539	496	1 736	2 771	6,5	1 971	8,8
	6 200	7 600	22 405	36 205	6,2	37 758	6,8
Financements hypothécaires							
Canadiens	967	918	1 712	3 597	7,4	2 352	7,8
Étrangers	161	23	127	311	13,7	176	14,3
	1 128	941	1 839	3 908	7,9	2 528	8,3
	11 296	8 966	24 904	45 166	6,0 %	45 506	6,8 %
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres canadiens achetés en vertu de conventions de revente							
	1 109			1 109	2,2 %	320	5,7 %
Titres étrangers achetés en vertu de conventions de revente							
	7 415			7 415	1,5	2 669	5,6
	8 524			8 524	1,6 %	2 989	5,6 %

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances des placements et du passif lié aux placements à la valeur nominale (suite)

	2001					2000	
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	12 329			12 329	1,9 %	5 841	5,6 %
Emprunts et billets à payer	923	347	173	1 443	3,4	927	6,5
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	27	85	548	660	6,2	448	6,1
Titres vendus à découvert	1 235	2 424	3 629	7 288	3,4	4 979	5,6
Emprunts hypothécaires	1 588	1 620	2 600	5 808	6,5	5 405	7,7
	16 102	4 476	6 950	27 528	3,4 %	17 600	6,3 %

Le coût des placements a été augmenté d'un montant de 557 M\$ au 31 décembre 2001 (diminué de 18 M\$ en 2000), représentant les pertes (gains) reportées reliées aux instruments financiers dérivés de couverture des risques de change.

La juste valeur des placements en valeurs à court terme, en obligations ainsi qu'en actions et valeurs convertibles inclut des titres de sociétés fermées, aux montants respectifs de 1 317 M\$, 1 100 M\$ et 6 955 M\$ au 31 décembre 2001 (1 263 M\$ en valeurs à court terme, 1 129 M\$ en obligations et 8 719 M\$ en actions et valeurs convertibles en 2000), pour lesquels aucun cours n'est disponible.

4. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

	2001	2000
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	106	79
Dépôts à terme	36	22
Intérêts sur dépôts à vue et à terme		(2)
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	<u>455</u>	<u>550</u>
Montants à reporter	<u>597</u>	<u>649</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

4. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

	2001	2000
Montants reportés	597	649
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	73 802	62 203
Unités émises	6 949	17 086
Unités annulées	(561)	(5 487)
Solde à la fin	80 190	73 802
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	73	79
Plus-value (moins-value) non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	(129)	(113)
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	4 661	7 074
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	(119)	6 772
	84 676	87 614
Avoir des déposants	85 273	88 263

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de l'exercice. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

5. REVENUS DE PLACEMENT NET, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS**a) Revenus de placement net**

	2001	2000
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	282	489
Obligations	2 000	2 103
Financements hypothécaires	206	147
	2 488	2 739
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	579	629
Biens immobiliers	651	569
	1 230	1 198
Autres revenus	32	20
Frais de gestion des placements réduits des honoraires perçus (note 6)	(98)	(93)
Part des actionnaires sans contrôle	(53)	(82)
	3 599	3 782

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT NET, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**b) Gains (pertes) à la vente de placements**

	2001	2000
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	441	(187)
Obligations	377	(104)
Financements hypothécaires		(3)
	818	(294)
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	(2 130)	7 248
Biens immobiliers	19	58
	(2 111)	7 306
Part des actionnaires sans contrôle	(17)	
	(1 310)	7 012

c) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2001	2000
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	(330)	452
Obligations	136	411
Financements hypothécaires	62	50
Titres achetés en vertu de conventions de revente	48	14
	(84)	927
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	(7 340)	(7 363)
Biens immobiliers	187	381
	(7 153)	(6 982)
Moins:		
Passif lié aux placements		
Emprunts et billets à payer	(9)	(1)
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	11	8
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	17	40
Titres vendus à découvert	22	(253)
Emprunts hypothécaires	59	61
Instruments financiers dérivés	(330)	(169)
Part des actionnaires sans contrôle	(110)	62
	(340)	(252)
	(6 897)	(5 803)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

6. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS RÉDUITS DES HONORAIRES PERÇUS

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	77	57
Services professionnels	37	20
Locaux et matériel	6	4
Amortissement des immobilisations	11	10
Autres	19	10
	<u>150</u>	<u>101</u>
Frais externes de gestion et de garde de valeurs	15	13
Moins:		
Honoraires perçus	<u>67</u>	<u>21</u>
	<u>98</u>	<u>93</u>

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	31	25
Services professionnels	8	8
Locaux et matériel	3	4
Amortissement des immobilisations	4	4
Autres	10	7
	<u>56</u>	<u>48</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Caisse a recours entre autres aux instruments financiers dérivés décrits ci-après:

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat selon l'échéance indiquée par l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant. Lorsque le risque de change est couvert, la Caisse utilise des instruments négociés auprès des banques; les échéances varient généralement de un à trois mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une couverture efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

D'autre part, l'utilisation de trocs, de contrats à terme et d'option négociés auprès de contreparties permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements, en plus de générer des revenus ou des dépenses supplémentaires qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

Ces opérations sont effectuées auprès de contreparties dont la cote de crédit est établie par une agence de notation financière reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction, qui préconise la signature d'ententes de compensation de manière à limiter le risque de crédit.

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	Montant nominal de référence	2001			2000
		Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Couverture des risques de change					
Trocs de devises	527	8	140	(132)	(113)
Contrats à terme de gré à gré	28 774	127	445	(318)	(197)
Options sur devises hors cote					
Achats	255	2		2	
Ventes	120				(2)
	29 676	137	585	(448)	(312)
Gestion des taux d'intérêts et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	32 097	432	356	76	13
Trocs sur actions	2 935	17	18	(1)	17
Contrats à terme de gré à gré	24 670	206	105	101	128
Contrats à termes normalisés	44 990				
Options cotées en bourse					
Achats	15 782	29		29	15
Ventes	19 823		26	(26)	(24)
Options négociées hors cote					
Achats	12 669	162		162	98
Ventes	8 526		89	(89)	(97)
	161 492	846	594	252	150
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	191 168	983	1 179	(196)	(162)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)**b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés**

	2001				2000
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Montant net
Couverture des risques de change					
Trocs de devises	20	20	487	527	586
Contrats à terme de gré à gré	28 734	40		28 774	25 176
Options sur devises hors cote					
Achats	231	24		255	126
Ventes	120			120	239
	29 105	84	487	29 676	26 127
Gestion des taux d'intérêts et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	5 314	12 734	14 049	32 097	15 479
Trocs sur actions	2 935			2 935	385
Contrats à terme de gré à gré	24 670			24 670	25 701
Contrats à termes normalisés	26 413	14 294	4 283	44 990	13 985
Options cotées en bourse					
Achats	15 782			15 782	2 185
Ventes	19 823			19 823	1 955
Options négociées hors cote					
Achats	7 387	3 702	1 580	12 669	7 544
Ventes	4 886	2 443	1 197	8 526	3 350
	107 210	33 173	21 109	161 492	70 584
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	136 315	33 257	21 596	191 168	96 711

9. NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêts et emprunts de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, la Caisse a reçu des éléments d'actif en garantie. Au 31 décembre, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres ainsi que des éléments d'actif respectivement pour des montants de 13 254 M\$ (7 597 M\$ en 2000) et de 9 364 M\$ (3 048 M\$ en 2000). Le montant de l'actif donné en garantie comprend des éléments d'actif d'une valeur de 827 M\$ (834 M\$ en 2000) qui ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement, et déposés auprès des dépositaires.

10. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres des états financiers de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction est également responsable de l'information et des déclarations contenues dans les autres sections du rapport annuel d'activités et elle s'assure que les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Caisse.

La Caisse reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont un seul membre fait partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Caisse, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Scraire
Président du conseil d'administration et Directeur général

Bertrand Lauzon
Premier vice-président, Finances et technologies de l'information

Montréal, le 14 février 2002

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2001 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 14 février 2002

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS		
Revenus des projets		
Recherche et développement	16 183 424 \$	14 280 806 \$
Services	16 372 842	16 961 728
Autres revenus	<u>1 004 670</u>	<u>1 020 117</u>
	<u>33 560 936</u>	<u>32 262 651</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	20 832 357	18 998 057
Coûts directs sur projets	4 834 613	5 185 868
Frais d'occupation	2 826 328	2 778 215
Frais de fonctionnement	3 224 044	4 155 827
Intérêts bancaires	738 115	232 103
Amortissement des immobilisations	<u>2 176 599</u>	<u>1 909 073</u>
	<u>34 632 056</u>	<u>33 259 143</u>
PERTE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(1 071 120)	(996 492)
Quote-part des résultats de la société satellite	(1 026 194)	(207 345)
Gain lié à la commercialisation (note 3)	<u></u>	<u>572 670</u>
PERTE NETTE	(2 097 314)	(631 167)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(3 674 023)</u>	<u>(3 042 856)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(5 771 337) \$</u>	<u>(3 674 023) \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		564 412 \$
Débiteurs (note 4)	6 389 740 \$	7 104 896
Travaux en cours	3 985 683	2 862 567
Frais payés d'avance	343 939	431 437
Stocks (note 5)	1 639 302	1 310 430
	<u>12 358 664</u>	<u>12 273 742</u>
À long terme		
Créances à long terme (note 6)	837 087	229 264
Placements (note 7)	8 715 680	9 758 089
Immobilisations (note 8)	18 678 938	19 302 014
	<u>28 231 705</u>	<u>29 289 367</u>
	<u><u>40 590 369</u></u> \$	<u><u>41 563 109</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	3 268 593 \$	
Emprunt bancaire (note 9)	3 908 920	3 953 760 \$
Créditeurs et frais courus (note 10)	7 132 969	9 732 162
Revenus reportés	1 858 681	1 673 851
Versement sur la dette à long terme (note 11)	5 673 159	
	<u>21 842 322</u>	<u>15 359 773</u>
À long terme		
Dette à long terme (note 11)	<u>45 244</u>	<u>5 403 219</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	24 474 140	24 474 140
Déficit (note 13)	<u>(5 771 337)</u>	<u>(3 674 023)</u>
	<u>18 702 803</u>	<u>20 800 117</u>
	<u><u>40 590 369</u></u> \$	<u><u>41 563 109</u></u> \$
ÉVENTUALITÉS (note 14)		
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 15)		

Pour le Conseil d'administration,
André Bazergui
Serge Guérin

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(2 097 314) \$	(631 167) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	2 176 599	1 964 101
Amortissement des frais de développement		184 124
Gain sur aliénation de placements		(252 560)
Perte de valeur d'autres placements	16 215	
Gain sur aliénation des frais de développement		(1 642 058)
(Gain) Perte sur aliénation d'immobilisations	(31 006)	63 088
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	258 185	367 774
Quote-part des résultats de la société satellite	1 026 194	207 345
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 16)	<u>(3 051 364)</u>	<u>(1 881 479)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(1 702 491)</u>	<u>(1 620 832)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances salariales aux employés	(703 496)	
Remboursement des avances salariales aux employés	46 728	
Créances à long terme	(11 740)	(234 835)
Remboursement des prêts aux employés	48 352	40 468
Acquisitions de placements		(12 691 104)
Produits d'aliénation de placements		3 836 739
Acquisitions d'immobilisations (note 16)	(1 646 995)	(4 092 535)
Produits d'aliénation d'immobilisations	190 478	233 152
Frais de développement		(3 717 926)
Produits d'aliénation des frais de développement	<u></u>	<u>9 876 308</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(2 076 673)</u>	<u>(6 749 733)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Somme reçue relative au manque de liquidité:		
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie		7 500 000
Emprunt bancaire	(44 840)	(10 480)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(9 001)</u>	<u></u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	<u>(53 841)</u>	<u>7 489 520</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(3 833 005)	(881 045)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>564 412</u>	<u>1 445 457</u>
(DÉCOUVERT BANCAIRE) ENCAISSE À LA FIN	<u><u>(3 268 593) \$</u></u>	<u><u>564 412 \$</u></u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

En date du 30 juin 1997, la loi constitutive du Centre de recherche industrielle du Québec a été remplacée (L.R.Q., chapitre C-8.1) pour lui permettre de continuer son existence comme personne morale de droit public dotée d'un fonds social. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées à la ministre des Finances. Le Centre a pour objets de concevoir, développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation de la main-d'œuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur de d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique et logiciel	25 % et 30 %
Matériel roulant	30 %

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 8 ans.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

L'ensemble des activités de commercialisation qui étaient réalisées par le personnel du Centre ont été transférées à une société satellite.

Les produits et les charges de la commercialisation s'établissaient comme suit:

	2002	2001
Produits		
Ventes		3 714 742 \$
Charges		
Exploitation		4 333 895
Intérêts		459 265
Amortissement des immobilisations		55 028
Amortissement des frais de développement		184 124
		5 032 312
Perte d'exploitation		(1 317 570)
Gain sur aliénations des frais de développement		1 642 058
Gain sur aliénations de placements		252 560
Perte sur dispositions d'immobilisations		(4 378)
		1 890 240
Gain lié à la commercialisation		572 670 \$

4. DÉBITEURS

	2002	2001
Clients	4 232 699 \$	3 869 369 \$
Ministère de l'Industrie et du Commerce	2 000 006	2 000 000
Avance à Intellium Technologies inc.		1 090 825
Avance à une société en commandite	125 000	125 000
Prêts aux employés	32 035	19 702
	6 389 740 \$	7 104 896 \$

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. STOCKS

	2002	2001
Stocks de pièces et de fournitures	403 146 \$	294 750 \$
Stocks de produits	1 236 156	1 015 680
	<u>1 639 302 \$</u>	<u>1 310 430 \$</u>

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2002	2001
Prêt à des employés (*)	62 354 \$	23 966 \$
Autres créances (**)	150 000	225 000
Avance salariale aux employés (***)	656 768	
	<u>869 122</u>	<u>248 966</u>
Portion à court terme	<u>(32 035)</u>	<u>(19 702)</u>
	<u>837 087 \$</u>	<u>229 264 \$</u>

- (*) Ce montant représente des prêts sans intérêts et remboursables sur trois ans pour l'achat d'ordinateurs dans le cadre d'un programme approuvé par le conseil d'administration du Centre.
- (**) Créance d'un client, échéant le 2 août 2004, sans intérêts.
- (***) Une avance équivalente à deux semaines de salaire a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

7. PLACEMENTS

	2002	2001
Placement dans une société satellite:		
471 510 actions de catégorie «B» de Intellium Technologies inc., votantes et participantes	4 507 755 \$	4 715 100 \$
Quote-part des résultats de la société	<u>(1 026 194)</u>	<u>(207 345)</u>
	3 481 561	4 507 755
500 000 actions de catégorie «C» de Intellium Technologies inc., non votantes ni participantes, rachetables	5 000 000	5 000 000
	<u>8 481 561</u>	<u>9 507 755</u>
Autres placements	<u>234 119</u>	<u>250 334</u>
	<u>8 715 680 \$</u>	<u>9 758 089 \$</u>

Le Centre s'est engagé à disposer des autres placements qu'il détient en faveur de Intellium Technologies inc. pour une considération de 28 500 actions de catégorie «B» de cette compagnie au montant de 285 000 \$.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. IMMOBILISATIONS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immobilisations corporelles			
Terrains (*)	1 262 235 \$		1 239 436 \$
Bâtiments (*)	20 575 638	11 858 709 \$	9 078 306
Mobilier et équipement	18 013 673	13 510 502	4 286 322
Équipement informatique et logiciel	10 101 706	8 251 797	2 106 305
Matériel roulant	258 309	134 507	43 445
	<u>50 211 561</u>	<u>33 755 515</u>	<u>16 456 046</u>
Immobilisations incorporelles	<u>2 602 463</u>	<u>379 571</u>	<u>2 222 892</u>
	<u>52 814 024 \$</u>	<u>34 135 086 \$</u>	<u>18 678 938 \$</u>

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 869 248 \$ au 31 mars 2002 (2001: 834 612 \$), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

9. EMPRUNT BANCAIRE

Le montant maximum autorisé de l'emprunt bancaire est de 4 millions de dollars. Il porte intérêt au taux fixe de 2,33 % jusqu'au 8 janvier 2003. Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 156 376 \$ (2001: 155 727 \$).

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2002	2001
Fournisseurs et autres frais courus	2 716 577 \$	3 882 751 \$
Salaires et avantages sociaux	2 313 994	1 940 230
Provision pour vacances gagnées	2 102 398	1 990 981
Provision pour compléter les frais de développement de produits		1 918 200
	<u>7 132 969 \$</u>	<u>9 732 162 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Avance du ministère des Finances	5 661 404 \$	5 403 219 \$
Emprunt au taux fixe de 9,25 %, remboursable en 60 versements mensuels de 1 378 \$ et échéant en mai 2006	<u>56 999</u>	<u>5 403 219</u>
	<u>5 718 403</u>	
Portion échéant à moins d'un an	<u>(5 673 159)</u>	
	<u>45 244 \$</u>	<u>5 403 219 \$</u>

L'avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, est remboursable en totalité à son échéance du 31 mars 2003. Les intérêts sont payables au rythme des entrées de fonds provenant des dividendes versés par sa société satellite et, au plus tard, à la date d'échéance de l'avance.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	5 673 159 \$
2004	12 889
2005	14 133
2006	15 497
2007	2 725

12. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé 650 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé 244 741 actions	<u>24 474 140 \$</u>	<u>24 474 140 \$</u>

13. DÉFICIT

Le 23 avril 1999, le ministère de l'Industrie et du Commerce versait au Centre une somme de 15 millions de dollars pour combler le manque de liquidités au 31 mars 1999 et celui prévu pour le premier trimestre 1999-2000. Ce montant a été inscrit au surplus d'apport et viré par la suite au déficit.

De plus, par son décret daté du 29 mars 2000, le gouvernement du Québec autorisait le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à verser au Centre une aide financière de 7,5 millions de dollars pour l'exercice financier 1999-2000. Cette aide a été inscrite au surplus d'apport et virée par la suite au déficit.

14. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations s'élevant à 21 000 \$ ont été signifiées au Centre. Selon l'opinion du Centre, aucun passif important ne peut en résulter et aucune provision pour pertes éventuelles n'est comptabilisée.

15. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Par son décret du 12 juin 2002, le gouvernement du Québec autorise le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à verser au Centre un montant de 5 370 023 \$ afin d'assumer les éléments suivants, soit 3 674 023 \$ pour le déficit accumulé au 31 mars 2001 et 1 696 000 \$ pour couvrir une partie de la perte de l'exercice se terminant le 31 mars 2002. Le solde de la perte de l'exercice, au montant de 401 314 \$, sera comblé à même les normes qui seront versées au Centre en 2002-2003.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Variation des débiteurs	727 489 \$	(4 383 443) \$
Variation des travaux en cours	(1 123 116)	564 848
Augmentation des stocks	(328 872)	(237 127)
Variation des frais payés d'avance	87 498	(93 788)
Variation des créditeurs et frais courus	(2 599 193)	3 211 030
Variation des revenus reportés	<u>184 830</u>	<u>(942 999)</u>
	<u>(3 051 364) \$</u>	<u>(1 881 479) \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

16. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 1 712 995 \$ dont 66 000 \$ ont été financés par le vendeur.

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 423 300 \$ (2001: 418 536 \$).

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 647 560 \$ (2001: 517 969 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Centre a effectué les transactions suivantes avec:

	2002	2001
Ministère de l'Industrie et du Commerce		
Débiteurs	2 000 006 \$	2 000 000 \$
Travaux exécutés	8 000 000	8 000 000
Ministère des Finances		
Intérêts capitalisés	258 185	367 774
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie		
Travaux exécutés	9 500 000	9 000 00
Intellium Technologies inc.		
Débiteurs	89 277	
Travaux en cours		23 026
Placements		2 840 000
Immobilisations		6 875 000
Créditeurs	60 649	
Revenus de projets	115 160	
Salaires rechargés	255 555	
Frais d'occupation rechargés	60 150	
Frais de fonctionnement rechargés	56 850	

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La valeur comptable des instruments financiers, dont l'encaisse, les débiteurs, l'emprunt bancaire et les créditeurs est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit**

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Serge Guérin
Président-directeur général

Lionel Vézina
Vice-président, Finances et Administration

Québec, le 10 juillet 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2002 et l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils et de l'assurance qualité

Québec, le 10 juillet 2002

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Ministère de la Solidarité sociale	46 500 \$	118 200 \$
Commission de la construction du Québec	837 000	837 250
Régie du bâtiment du Québec	46 500	29 550
Ministère du Travail	100 000	100 000
Vente de biens et services	1 890	1 179
	<u>1 031 890</u>	<u>1 086 179</u>
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 4)	<u>1 055 193</u>	<u>975 929</u>
EXCÉDENT (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)		
DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(23 303)	110 250
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>281 085</u>	<u>170 835</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>257 782 \$</u>	<u>281 085 \$</u>

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 \$	600 \$
Avances au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalités de remboursement	<u>354 896</u>	<u>449 433</u>
	355 496	450 033
Immobilisations (note 5)	<u>242 195</u>	<u>301 834</u>
	<u>597 691</u> \$	<u>751 867</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	168 759 \$	261 954 \$
Provision pour congés de maladie (note 7)	171 150	208 828
EXCÉDENT	<u>257 782</u>	<u>281 085</u>
	<u>597 691</u> \$	<u>751 867</u> \$

Commissaire de l'industrie de la construction
Josette Béliveau

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire de l'industrie de la construction doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants:

	Taux
Équipement informatique et bureautique	33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire de l'industrie de la construction est constitué des sommes suivantes:

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec et le ministère de la Solidarité sociale dont le montant et les modalités sont déterminés par le gouvernement;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire de l'industrie de la construction, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	680 812 \$	688 014 \$
Services de transport et de communication	41 388	38 900
Services professionnels et administratifs	112 868	124 532
Entretien et réparations	37 138	1 041
Loyers	107 660	105 413
Fournitures et approvisionnements	8 914	10 243
Matériel et équipement	1 475	2 362
Amortissement des immobilisations	64 938	5 424
	<u>1 055 193 \$</u>	<u>975 929 \$</u>

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique et bureautique	22 967 \$	14 447 \$	8 520 \$	9 741 \$
Systèmes informatiques	292 093	58 418	233 675	292 093
	<u>315 060 \$</u>	<u>72 865 \$</u>	<u>242 195 \$</u>	<u>301 834 \$</u>

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 5 299 \$ (2001: 290 319 \$).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire de l'industrie de la construction est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire de l'industrie de la construction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire de l'industrie de la construction participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Commissaire de l'industrie de la construction imputées aux frais d'administration de l'exercice s'élèvent à 13 706 \$ (2001: 8 877 \$). Les obligations du Commissaire de l'industrie de la construction envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	208 828 \$	208 407 \$
Charge de l'exercice	16 221	36 768
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(53 899)</u>	<u>(36 347)</u>
Solde à la fin	<u>171 150 \$</u>	<u>208 828 \$</u>

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 3 juillet 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 3 juillet 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000 (note 10)
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	29 566 536	35 973 471
Fonds des cotisations patronales	13 224	37 385
Fonds des régimes complémentaires de retraite	405 738	446 434
	29 985 498	36 457 290
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	47 641	54 887
Cotisations patronales à recevoir	2 873	2 959
Sommes à recevoir du gouvernement	32 480	75 009
Sommes à recevoir – transferts	2 322	6 616
	85 316	139 471
Encaisse	2 014	4 131
	30 072 828	36 600 892
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	35 891	30 248
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	32 314	41 820
Frais d'administration à payer	3 362	1 022
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	9 872	5 555
	81 439	78 645
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5, 7 et 9)	29 991 389	36 522 247

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 6)

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000 (note 10)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	530 203	554 838
Cotisations des employeurs autonomes	47 757	50 779
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	1 284 878	1 566 904
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	(2 845 828)	735 791
Revenus d'intérêts	1 626	1 937
	(981 364)	2 910 249
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	578 440	760 564
Service transféré	144 996	130 508
	723 436	891 072
	(257 928)	3 801 321
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	1 170 492	1 286 331
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	77 214	79 233
Transferts, y compris les intérêts	52 988	64 896
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	92 903	
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	19 375	13 508
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	476	464
Transferts, y compris les intérêts	72	87
Frais d'administration	27 165	25 278
	1 440 685	1 469 797
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)		23 247
	1 440 685	1 493 044
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT:	(1 698 613)	2 308 277
Transfert de l'actif net du Régime de retraite du personnel d'encadrement (note 9)	(4 832 245)	
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(6 530 858)	2 308 277
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	36 522 247	34 213 970
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	29 991 389	36 522 247

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1^{er} juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et à parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant a moins de deux années de service ou, s'il a plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants: le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au Régime plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants:

- Fonds des cotisations salariales;
- Fonds des cotisations patronales;
- Fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont pris en compte lors du calcul du taux de rendement établi par règlement et sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au Régime depuis sa publication en octobre 1998. Ce taux correspond à 3,51 % du salaire admissible.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, le taux de cotisation pourrait être fixé à 2,19 % à partir de 2002, ce qui correspond à 1,46 % du salaire admissible. Toutefois, les parties ont convenu de maintenir le taux actuel de 5,35 % pour 2002 et de discuter du taux applicable à compter du 1^{er} janvier 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

En vertu de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 6. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat qui sont payables à des prestataires du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et du Régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales et le gouvernement s'engage à verser à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations excédant 680 millions de dollars.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et du Régime de retraite du personnel d'encadrement sont puisées dans le Fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu. À partir du 1^{er} janvier 2001, les dispositions particulières du Régime à l'égard des membres de l'administration supérieure sont transférées au Régime de retraite du personnel d'encadrement.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001			2000
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2001: 33 664 588 \$; 2000: 37 164 448 \$)	29 370 254		407 890	29 778 144
Dépôts à vue au fonds général (avances)		13 224	(4 897)	8 327
Revenus à recevoir des fonds particuliers	196 282		2 745	199 027
	<u>29 566 536</u>	<u>13 224</u>	<u>405 738</u>	<u>29 985 498</u>
				<u>36 457 290</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2001			2000
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation				
			6 211 567	7 593 463

* Régimes complémentaires de retraite.

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2001			2000
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	29 313 554	51 316	29 364 870	35 837 736
Service transféré		272	272	(320)
Crédits de rente acquis par rachat	221 113		221 113	238 491
Régimes complémentaires de retraite	405 134		405 134	446 340
	29 939 801	51 588	29 991 389	36 522 247

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

	2001	2000
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	18 539 654	17 060 586
Augmentation		
Cotisations encaissées	22 346	1 991
Charge de retraite		
Service courant	935 235	734 563
Service antérieur	58 267	115 883
Intérêts	1 225 984	1 181 873
Transfert de cotisations au Fonds consolidé du revenu	25 094	25 094
	2 241 832	2 059 404
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	644 988	571 591
Transferts interrégimes pour service antérieur	4 588	8 745
	649 576	580 336
Augmentation de l'exercice avant l'élément suivant	1 592 256	1 479 068
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement (note 9)	(3 104 687)	
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	(1 512 431)	1 479 068
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	17 027 223	18 539 654
Estimation au 31 décembre	18 242 731	20 406 448
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 221 375	2 514 324
Estimation au 31 décembre	2 260 013	2 563 058

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 3 529 milliards de dollars sont prévus pour le Régime.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du Régime les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ces cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au Régime. La juste valeur de cette caisse est estimée à 31 404 milliards de dollars au 31 décembre 2001.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2001, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le Régime sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du Régime, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement pour le service régulier correspond à 3,12 % des salaires admissibles. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et publiée en octobre 1998 et tient compte des modifications apportées au Régime depuis sa publication. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, la cotisation du gouvernement pourrait s'établir à 0,90 % des salaires admissibles. Puisque, pour 2002, les parties ont convenu de maintenir à 5,35 % le taux de cotisation des participants, il est tenu pour acquis que la cotisation du gouvernement est également maintenue à son niveau actuel soit 3,12 %.

Les intérêts crédités à cette caisse et la perte non réalisée sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du Régime confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2001	2000
Solde – au début	38 581 470	36 483 941
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	429 199	432 540
Intérêts	1 525 120	6 904 957
	40 535 789	43 821 438
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	577 696	670 077
Transferts interrégimes pour service antérieur	106 596	4 498
Perte non réalisée	3 242 181	4 565 393
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement (note 9)	5 205 023	
Solde – à la fin	31 404 293	38 581 470

La valeur au coût équivalente est de 35 651 608 000 \$ au 31 décembre 2001 (39 722 914 000 \$ au 31 décembre 2000).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Pour le service régulier et les crédits de rente acquis par rachat, les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Ainsi, le taux de rendement réel le plus probable de 4,75 % est utilisé pour évaluer les obligations relatives aux prestations à l'égard du service régulier.

Toutefois, le rendement réel utilisé pour déterminer les taux de cotisation a été réduit à 4,25 % pour prémunir les participants contre l'incidence d'écarts défavorables sur leurs taux de cotisation.

Pour le service transféré du RRE et du RRF et les régimes complémentaires de retraite, les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 1998.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 32 928 881 000 \$ au 31 décembre 1999 pour le service régulier et les crédits de rente acquis par rachat et à 2 500 909 000 \$ au 31 décembre 1996 pour le service transféré du RRE et du RRF et les régimes complémentaires de retraite et l'ont estimée à 42 089 409 000 \$ au 31 décembre 2001. Ces valeurs tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

	2001			2000
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	19 213 307	19 728 110	38 941 417	41 450 068
Service transféré		2 449 236	2 449 236	3 465 430
Crédits de rente acquis par rachat	155 802	218 123	373 925	375 363
Régimes complémentaires de retraite	324 831		324 831	316 616
	<u>19 693 940</u>	<u>22 395 469</u>	<u>42 089 409</u>	<u>45 607 477</u>

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	<u>45 607 477</u>	<u>39 950 596</u>
Augmentation		
Perte actuarielle	1 043 782	
Intérêts	2 821 764	2 768 068
Prestations constituées	1 739 734	1 968 570
Changements apportés au Régime	(280)	2 371 790
	<u>5 605 000</u>	<u>7 108 428</u>
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles	480 411	
Prestations aux participants	1 303 112	1 441 768
Transferts interrégimes	10 989	9 779
	<u>1 794 512</u>	<u>1 451 547</u>
Augmentation de l'exercice avant l'élément suivant	3 810 488	5 656 881
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement (note 9)	(7 328 556)	
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	<u>(3 518 068)</u>	<u>5 656 881</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>42 089 409</u>	<u>45 607 477</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

Évaluations actuarielles au 31 décembre	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	1999	1996	1999	1996
Inflation	4,00 %	4,50 %	2,75 %	2,65 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,50	4,75	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	1,50	0,60	0,45

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1999 et de 1997 à 2007 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1996 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1999 et 2008 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1996.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du Régime, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 29 053 382 000 \$ au 31 décembre 1999 et à 29 313 554 000 \$ au 31 décembre 2001, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

8. REVENUS DES FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001				2000
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 266 486		17 929	1 284 415	1 565 709
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	187	275	1	463	1 195
	<u>1 266 673</u>	<u>275</u>	<u>17 930</u>	<u>1 284 878</u>	<u>1 566 904</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

8. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2001			2000
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR * Total	Total
Modification de la juste valeur				
Gains réalisés à la vente de placements	547 292		7 721 555 013	1 975 021
Pertes (Gains) réalisées mais non encore distribuées par les portefeuilles spécialisés	(386 530)		(5 491) (392 021)	2 961 275
Pertes non réalisées	<u>(2 967 978)</u>		<u>(40 842) (3 008 820)</u>	<u>(4 200 505)</u>
	<u>(2 807 216)</u>		<u>(38 612) (2 845 828)</u>	<u>735 791</u>

* Régimes complémentaires de retraite.

9. TRANSFERT AU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Sanctionnée le 21 juin 2001, la loi créant le Régime de retraite du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 pour la presque totalité de ses dispositions. En règle générale, ce régime s'applique aux employés non syndiqués nommés ou embauchés à partir du 1^{er} janvier 2001 ou qui participaient au Régime le 31 décembre 2000.

La Loi prévoit la constitution d'un fonds de cotisations des employés à la Caisse de dépôt et placement du Québec qui assure la continuité du fonds des cotisations des employés non syndiqués du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement représente la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2000, qui est attribuable aux employés non syndiqués et qui inclut le solde du fonds des cotisations des employeurs.

Les engagements du gouvernement à l'égard du Régime, les obligations relatives aux prestations ainsi que le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 décembre 2000, qui est attribuable aux employés non syndiqués ont également été transférés au Régime de retraite du personnel d'encadrement.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs de 2000 comprennent les données financières relatives aux employés non syndiqués transférés au RRPE au 1^{er} janvier 2001.

Certains chiffres de 2000 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 32 084 118 000 \$ à cette date.

De plus, ces derniers ont estimé la valeur actuarielle des prestations additionnelles découlant de la revalorisation des années de service donnant droit à des crédits de rente acquis au 31 décembre 1999. Cette estimation est produite en fonction du profil des participants arrêté à cette date dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; cette valeur est estimée à 494 861 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 349 902 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires et à l'égard des crédits de rente accordés à certains employés retraités du secteur des affaires sociales. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers et tient compte du programme de départs volontaires de 1997; elle révèle que cette valeur est de 2 646 505 000 \$ à cette date, dont 2 324 895 000 \$ à l'égard des employés syndiqués.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU SERVICE TRANSFÉRÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS OU AU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS EMPLOYÉS RETRAITÉS DU SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES, AU 31 DÉCEMBRE 1996

À notre avis, dans le cadre de la présente évaluation réalisée dans le but de déterminer la valeur du passif actuariel aux états financiers du Régime,

- les données sur lesquelles le rapport s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées dans ce rapport sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de ce rapport ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 30 avril 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers et tient compte du programme de départs volontaires de 1997; elle révèle que cette valeur est de 176 014 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1996

À notre avis, dans le cadre de la présente évaluation réalisée dans le but de déterminer la valeur du passif actuariel aux états financiers du Régime,

- les données sur lesquelles le rapport s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées dans ce rapport sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de ce rapport ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 10 novembre 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné à la note 7, le montant des obligations relatives aux prestations pour le service transféré du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires et celui pour les régimes complémentaires de retraite, qui sont évalués respectivement à 2 449 236 000 \$ et à 324 831 000 \$ au 31 décembre 2001, résultent de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1996. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1996, et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur les montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ces montants à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires au montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001 mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2001 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

(L.Q. 2001, C. 31)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001 (notes 1 et 9)
ACTIF	
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	
Fonds des cotisations salariales	4 554 625
Fonds des cotisations patronales	(3 307)
	4 551 318
Créances	
Cotisations salariales à recevoir	2 188
Cotisations patronales à recevoir	211
Sommes à recevoir du gouvernement	49 432
Sommes à recevoir – transferts	556
	52 387
Encaisse	50
	4 603 755
PASSIF	
Cotisations à rembourser et rentes à payer	8 659
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	2 284
Frais d'administration à payer	634
	11 577
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5, 7 et 9)	4 592 178

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 6)

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001 (notes 1 et 9)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	
Transfert de l'actif net provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (note 9)	4 832 245
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	17 672
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	92 903
Cotisations des employeurs autonomes	3 912
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	196 042
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	(448 605)
Revenus d'intérêts	132
	(137 944)
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec	
Service régulier	151 102
Service transféré	23 223
	174 325
	4 868 626
DIMINUTION DE L'ACTIF NET	
Prestations aux participants	
Rentes (note 10)	237 422
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	8 817
Transferts, y compris les intérêts	13 934
Frais d'administration	2 773
	262 946
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	13 502
	276 448
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE ET ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	4 592 178

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite du personnel d'encadrement**

Le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001 à la suite de l'adoption de la loi. Cette dernière concrétise la dissociation du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) entre les employés syndiqués et les employés non syndiqués des secteurs public et parapublic qui participaient à ce régime jusqu'au 31 décembre 2000.

La description du RRPE fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.Q. 2001, chapitre 31).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndiqués des secteurs public et parapublic nommés ou embauchés le 1^{er} janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndiqués nommés ou embauchés avant le 1^{er} janvier 2001 qui participaient au RREGOP le 31 décembre 2000.

Le financement, les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminés par le gouvernement dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service, ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant a moins de deux années de service ou, s'il a plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants: le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des prestations additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont pris en compte lors du calcul du taux de rendement établi par règlement et sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. De plus, les parties ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 1 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux correspond à 0,79 % du salaire admissible. Cependant, le taux de cotisation, qui est établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée, conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, à l'égard du personnel non syndicable sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et, qui tient compte des modifications apportées au RRPE depuis sa publication en octobre 1998, s'élève à 4,5 %. Il correspond à 3,55 % du salaire admissible.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le taux applicable en 2000 et 2001 est de 1 % et le taux de 4,5 % devient applicable à compter de 2002.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, les participants ne seraient pas tenus de cotiser au RRPE, au moins pour les trois prochaines années. Toutefois, en l'absence d'entente entre les parties sur la base de cette évaluation actuarielle, le taux de cotisation pour 2002 est de 4,5 %.

Pour les participants au RRE et au RRF qui, en 2000, ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4,0 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Ainsi, pour 2001, il s'établit à 5,0 %. Pour 2002, ce taux est de 7,25 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRF et de 8,08 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRE.

En vertu de la Loi sur le Régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 6. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales et le gouvernement s'engage à verser à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations excédant 172 millions de dollars.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales
		Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2001: 5 097 542 \$)	4 539 158	4 539 158
Avances	(8 493)	(11 800)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	23 960	23 960
	<u>4 554 625</u>	<u>(3 307)</u>
		<u>4 551 318</u>
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation		<u>897 428</u>

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2001	
	Employés	Employeurs
		Total
Service régulier	4 499 776	92 311
Service transféré		91
	<u>4 499 776</u>	<u>92 402</u>
		<u>4 592 178</u>

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RREGOP, est respectivement de 221 113 000 \$ et 405 134 000 \$ au 31 décembre 2001 (238 491 000 \$ et 446 340 000 \$ au 31 décembre 2000).

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

	<u>2001</u>
Pour le service régulier	
Transfert du passif inscrit au RREGOP (note 9)	<u>3 104 687</u>
Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2001	
Augmentation	
Cotisations encaissées	524
Charge de retraite	
Service courant	41 249
Service antérieur	(402)
Intérêts	<u>47 366</u>
	 88 737
Diminution	
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	67 253
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u>44</u>
	 67 297
Augmentation nette de l'exercice	<u>21 440</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars 2001	<u>3 126 127</u>
Estimation au 31 décembre	<u>3 400 258</u>
Pour le service transféré	
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars 2001	<u>980 644</u>
Estimation au 31 décembre	<u>1 019 406</u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 558 millions de dollars sont prévus pour le RRPE.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ces cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 4 878 milliards de dollars au 31 décembre 2001. Jusqu'au 31 décembre 2000, la caisse totale que le gouvernement aurait constituée pour les participants au RRPE et au RREGOP était présentée dans les états financiers du RREGOP.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2001, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Pour l'exercice, puisque le taux de cotisation des participants a été fixé à 1 %, la cotisation du gouvernement pour le service régulier correspond à 0,40 % des salaires admissibles. Cependant, la cotisation, qui est établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et qui tient compte des modifications apportées au RRPE depuis sa publication en octobre 1998, s'élève à 1,79 % du salaire admissible.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, aucune codification du gouvernement ne serait nécessaire, au moins pour les trois prochaines années, pour faire évoluer la caisse que le gouvernement aurait constituée. Toutefois, en l'absence d'entente entre les parties, le taux de cotisation des participants a été fixé à 4,5 % pour 2002 comme le prévoit la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Il est tenu pour acquis que la cotisation correspondante du gouvernement est de 1,79 % des salaires admissibles.

Les intérêts crédités à cette caisse et la perte non réalisée sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2001
Augmentation	
Transfert du RREGOP (note 9)	5 205 023
Cotisations du gouvernement du Québec	4 860
Intérêts	203 074
Transferts interrégimes pour service antérieur	86 448
	<u>5 499 405</u>
Diminution	
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	140 631
Perte non réalisée	480 518
	<u>621 149</u>
Solde – à la fin	<u>4 878 256</u>

La valeur au coût équivalente est de 5 495 030 000 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001 pour le service régulier. Ainsi, le taux de rendement réel le plus probable de 4,75 % est utilisé pour évaluer les obligations relatives aux prestations. Toutefois, le rendement réel utilisé pour déterminer les taux de cotisation a été réduit à 4,25 % pour prémunir les participants contre l'incidence d'écarts défavorables sur leurs taux de cotisation.

Pour le service transféré du RRE et du RRF et les membres de l'administration supérieure, les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 1998.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 878 290 000 \$ au 31 décembre 1999 pour le service régulier et à 577 251 000 \$ au 31 décembre 1996 pour le service transféré du RRE et du RRF et les membres de l'administration supérieure et l'ont estimée à 8 507 693 000 \$ au 31 décembre 2001. Ces valeurs tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

	2001		
	Employés	Employeurs	Total
Personnel d'encadrement			
Service régulier	3 617 786	3 324 554	6 942 340
Service transféré		1 069 130	1 069 130
	3 617 786	4 393 684	8 011 470
Membres de l'administration supérieure		496 223	496 223
	3 617 786	4 889 907	8 507 693

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2001
Augmentation	
Transfert du RREGOP (note 9)	7 328 556
Perte actuarielle	476 752
Modification des hypothèses actuarielles	134 744
Intérêts	567 675
Prestations constituées	262 983
	1 442 154
Diminution	
Prestations aux participants	263 017
Augmentation nette de l'exercice et valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	8 507 693

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 373 925 000 \$ et 324 831 000 \$ au 31 décembre 2001 (375 363 000 \$ et 316 616 000 \$ au 31 décembre 2000).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

Évaluations actuarielles au 31 décembre	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	1999	1996	1999	1996
Inflation	4,00 %	4,50 %	2,75 %	2,65 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,50	4,75	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	1,50	0,60	0,45

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1999 et de 1997 à 2007 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1996 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1999 et 2008 pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1996.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, la méthode retenue par les parties pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 4 498 334 000 \$ au 31 décembre 1999 et à 4 499 776 000 \$ au 31 décembre 2001, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

8. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales
Revenus nets de placements des fonds particuliers	195 901	195 901
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	193	(52)
	<u>196 094</u>	<u>(52)</u>
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	81 012	81 012
Pertes réalisées mais non encore distribuées par les portefeuilles spécialisés	(92 444)	(92 444)
Pertes non réalisées	<u>(437 173)</u>	<u>(437 173)</u>
	<u>(448 605)</u>	<u>(448 605)</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

9. TRANSFERTS PROVENANT DU RREGOP

Sanctionnée le 21 juin 2001, la loi créant le Régime de retraite du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 pour la presque totalité de ses dispositions. En règle générale, ce régime s'applique aux employés non syndiqués nommés ou embauchés à partir du 1^{er} janvier 2001 ou qui participaient au RREGOP le 31 décembre 2000.

La Loi prévoit la constitution d'un fonds de cotisations des employés à la Caisse de dépôt et placement du Québec qui assure la continuité du fonds des cotisations des employés non syndiqués du RREGOP. Le transfert du RREGOP représente la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2000 qui est attribuable aux employés non syndiqués et qui inclut le solde du fonds des cotisations des employeurs correspondant.

Les engagements du gouvernement à l'égard du RRPE, les obligations relatives aux prestations ainsi que le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 décembre 2000 ont également été transférés du RREGOP.

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2001, un montant de 404 071 \$ a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 5 730 789 000 \$ à cette date.

De plus, ces derniers ont estimé la valeur actuarielle des prestations additionnelles découlant de la revalorisation des années de service donnant droit à des crédits de rente acquis au 31 décembre 1999. Cette estimation est produite en fonction du profil des participants arrêté à cette date dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; cette valeur est estimée à 147 501 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires et à l'égard des crédits de rente accordés à certains employés retraités du secteur des affaires sociales. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers et tient compte du programme de départs volontaires de 1997; elle révèle que cette valeur est de 2 646 505 000 \$ à cette date, dont à 321 610 000 \$ l'égard des employés non syndiqués.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU SERVICE TRANSFÉRÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS OU AU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS EMPLOYÉS RETRAITÉS DU SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES, AU 31 DÉCEMBRE 1996

À notre avis, dans le cadre de la présente évaluation réalisée dans le but de déterminer la valeur du passif actuariel aux états financiers du Régime,

- les données sur lesquelles le rapport s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées dans ce rapport sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de ce rapport ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 30 avril 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers. Elle révèle que cette valeur est de 249 298 000 \$ à cette date et tient compte du programme de départs volontaires de 1997.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE, AU 31 DÉCEMBRE 1996

À mon avis, dans le cadre de la présente évaluation actuarielle du Régime de l'administration supérieure réalisée dans le but de déterminer la valeur du passif actuariel aux états financiers du Régime,

- les données sur lesquelles le rapport s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées dans ce rapport sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de ce rapport ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 30 avril 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers. Elle révèle que cette valeur est de 6 343 000 \$ à cette date et tient compte du programme de départs volontaires de 1997.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE, AU 31 DÉCEMBRE 1996

À mon avis, dans le cadre de la présente évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure réalisée dans le but de déterminer la valeur du passif actuariel aux états financiers du Régime,

- les données sur lesquelles le rapport s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées dans ce rapport sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de ce rapport ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 30 avril 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné à la note 7, le montant des obligations relatives aux prestations pour le service transféré du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires et celui pour les membres de l'administration supérieure, qui sont évalués respectivement à 1 069 130 000 \$ et à 496 223 000 \$ au 31 décembre 2001, résultent de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1996. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1996, et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur les montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ces montants à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires au montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001 mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2001 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001		2000	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite des enseignants	32 297		46 015	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>7 296</u>	39 593	<u>6 232</u>	52 247
Cotisations des employeurs autonomes				
Régimes de retraite des enseignants		145		140
Revenus d'intérêts				
Régimes de retraite des enseignants	18		14	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>5</u>	<u>23</u>	<u>7</u>	<u>21</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
		<u>39 761</u>		<u>52 408</u>
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite des enseignants (note 5)	989 152		922 169	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>138 866</u>	1 128 018	<u>132 745</u>	1 054 914
Remboursements de cotisations				
Régimes de retraite des enseignants	2 063		2 492	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>379</u>	2 442	<u>171</u>	2 663
Transferts, y compris les intérêts				
Régimes de retraite des enseignants	7 705		8 938	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>904</u>	8 609	<u>781</u>	9 719
Frais d'administration				
Régimes de retraite des enseignants	4 417		3 358	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>373</u>	<u>4 790</u>	<u>408</u>	<u>3 766</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION				
		1 143 859		1 071 062

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 7)**

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régimes de retraite des enseignants Régime de retraite de certains enseignants

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants:

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes:

- les enseignants nommés ou embauchés avant le 1^{er} juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants à ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent dix années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils ont accumulé 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils ont accumulé dix années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service s'ajoute à la rente de retraite.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait à l'un de ces régimes ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de décès (suite)

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service. Si elle compte dix années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée en vertu du RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente pour invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2001, un montant de 6 963 000 \$ (5 555 000 \$ au 31 décembre 2000) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2001, un montant de 2 132 503 \$ (1 342 957 \$ en 2000) a été versé en vertu du Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre des évaluations actuarielles du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparées sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et présentées aux comités de retraite à l'automne 1998 pour le RRCE et sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentées aux comités de retraite le 7 novembre 2001 pour le RRE.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 13 668 034 000 \$ au 31 décembre 1999 et celle du RRCE à 1 547 870 000 \$ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée respectivement à 13 919 109 000 \$ et à 1 548 959 000 \$ au 31 décembre 2001. Ces valeurs tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Régimes de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 437 326	13 825 175
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	127 190	
Perte actuarielle	314 328	
Intérêts	971 567	844 831
Prestations constituées	92 172	123 789
	1 505 257	968 620
Diminution		
Changements apportés au RRE	24 554	422 870
Prestations aux participants	998 920	933 599
	1 023 474	1 356 469
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	481 783	(387 849)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin (montants à reporter)	13 919 109	13 437 326

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)

	2001	2000
Montants reportés	13 919 109	13 437 326
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 561 034	1 573 909
Augmentation		
Intérêts	101 639	98 202
Prestations constituées	26 435	22 620
	128 074	120 822
Diminution		
Prestations aux participants	140 149	133 697
Diminution nette de l'exercice	12 075	12 875
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 548 959	1 561 034
	15 468 068	14 998 360

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	RRE	RRCE	RRE	RRCE
Inflation	4,00 %	4,50 %	2,75 %	2,65 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,50	4,75	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	1,50	0,60	0,45

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 pour le RRE et de 1997 à 2007 pour le RRCE alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011 pour le RRE et 2008 pour le RRCE.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
 RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
 NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2001	2000
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	14 746 935	14 628 927
Augmentation		
Cotisations encaissées	52 772	58 993
Charge de retraite		
Service courant	96 288	92 662
Service antérieur	17 108	43 564
Intérêts	930 744	939 270
Transferts interrégimes pour service antérieur		6 275
	1 096 912	1 140 764
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 086 978	1 022 756
Transferts interrégimes pour service antérieur	413 906	
	1 500 884	1 022 756
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	(403 972)	118 008
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	14 342 963	14 746 935
Estimation au 31 décembre	14 360 570	14 359 976

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 3 529 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 558 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier. Cette évaluation révèle que cette valeur est de 13 668 034 000 \$ à cette date.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 1 547 870 000 \$ à cette date. Celles-ci tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 mai 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

(L.R.Q., c. R-12)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	8 671	10 350
Cotisations des employeurs autonomes	1 843	2 822
Intérêts sur les cotisations à recevoir des employeurs autonomes et autres revenus d'intérêts	<u>4</u>	<u>381</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>10 518</u>	<u>13 553</u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (note 4)	434 647	429 826
Remboursements de cotisations	454	656
Transferts, y compris les intérêts	2 426	4 593
Frais d'administration	<u>1 614</u>	<u>1 609</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>439 141</u>	<u>436 684</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)**

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des fonctionnaires

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou embauchés avant le 1^{er} juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent dix années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires**

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée en vertu du RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente pour invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le RRF ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2001, un montant de 72 684 \$ a été versé en vertu du Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée aux comités de retraite le 7 novembre 2001.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 458 424 000 \$ au 31 décembre 1999 et l'ont estimée à 5 416 906 000 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	5 299 217	5 573 418
Augmentation		
Modifications des hypothèses actuarielles	118 075	
Perte actuarielle	35 209	
Intérêts	380 051	335 794
Prestations constituées	27 070	29 802
	560 405	365 596
Diminution		
Changements apportés au Régime	5 189	204 722
Prestations aux participants	437 527	435 075
	442 716	639 797
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	117 689	(274 201)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	5 416 906	5 299 217

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au RRF correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

	2001	2000
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	5 369 353	5 381 363
Augmentation		
Cotisations encaissées	10 744	36 876
Charge de retraite		
Service courant	27 361	23 187
Service antérieur	7 411	17 502
Intérêts	331 104	342 644
	376 620	420 209
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	438 037	432 219
Transferts interrégimes pour service antérieur	202 802	
	640 839	432 219
Diminution nette de l'exercice	264 219	12 010
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	5 105 134	5 369 353
Estimation au 31 décembre	5 076 658	5 126 255

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 3 529 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 558 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier. Cette évaluation révèle que cette valeur est de 5 458 424 000 \$ à cette date.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001		2000	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		3 107		
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	56		68	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	95	151	131	199
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		3 258		199
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	13 863		13 063	
Régimes de retraite supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	1 297		632	
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	77		75	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint	153	15 390	150	13 920
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		31		32
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		15 421		13 952

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 5)Le président,
Luc BessetteL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978

Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la partie V.1 et aux articles 225 à 246.28 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93, 793-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

La loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.Q. 2001, chapitre 8) sanctionnée le 30 mai 2001 introduit le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM). Ce régime s'applique aux juges nommés après le 31 décembre 2000 et ceux nommés avant cette date dans la mesure où ils ont choisi de participer à ce régime avant le 1^{er} janvier 2002.

b) Financement

Pour le RRJCQM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la Loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 65 ans ou après avoir accumulé 21,7 années de service au RRJCQM ou 25 années de service au Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001 (RRCJAJ). Les participants au Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM) acquièrent le droit à une rente de retraite à 70 ans ou après avoir accumulé 20 années de service. Dans le cas des critères d'admissibilité à la retraite reliés aux années de service, une réduction actuarielle s'applique à la rente de retraite lorsque le résultat obtenu en additionnant l'âge et le nombre d'années de service est inférieur à 80.

Selon les dispositions du RRJCQM, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service.

Selon les dispositions du RRCJAJ, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service par la suite. Selon les dispositions du RRCJAM, elle est constituée d'un montant fixe.

Les participants acquièrent le droit à une prestation supplémentaire à la date à laquelle ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. Pour les participants au RRCJAJ, la prestation équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Pour les participants au RRJCQM, la prestation équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3,0 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette rente est calculée comme une rente normale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978

Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires
(suite)

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJCQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRCJAM ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle a plus de deux années de service. Si elle a moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

La personne qui cesse de participer au RRCJAM n'a droit qu'au remboursement de ses cotisations avec intérêts.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQM et le RRCJAJ et les prestations supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants:

- l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q., 1971, chapitre 77) concernant le Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec;
- la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et à son adjoint;

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la CARRA. Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec ainsi qu'au Protecteur du citoyen et à son adjoint

b) Financement

Les prestations versées par ces régimes sont entièrement financées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint (suite)

c) Rentes de retraite

Les prestations versées par le Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières s'élèvent à 75 % du salaire que le commissaire recevait au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions, s'il a accumulé plus de 20 années de service ou s'il est en invalidité, et à 100 % de ce salaire s'il est âgé de plus de 75 ans. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 25 % de ce salaire. Certaines rentes versées par le Régime sont indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Les prestations versées par le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint s'élèvent à 25 % du salaire qu'il recevait au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par le Régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJCQM s'élève à 7,0 % du salaire admissible, Le RRCJAJ et le RRCJAM sont non contributifs depuis le 1^{er} janvier 1990. Les municipalités versent aux régimes des cotisations correspondant à 22,78 % de la masse salariale des juges visés (9,70 % pour le régime de base et 13,08 % pour les prestations supplémentaires).

Les juges visés par le RRJCQM, y compris ceux qui ont opté pour ce régime, doivent verser un montant égal à la cotisation qu'ils auraient versée pour l'année 2000. Ce montant ne peut être supérieur au montant admissible à titre de cotisation pour service passé en vertu des règles fiscales applicables. Les sommes peuvent être acquittées en versements égaux, avec intérêts, sur une période maximale de trois ans.

Le Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec et le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint sont non contributifs.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles adoptées en 1995 par le gouvernement dans le cadre de l'élaboration de ses états financiers aux fins de la comptabilisation de sa charge de retraite.

Pour les régimes de retraite et de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales, ainsi qu'aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, les actuares de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 197 100 386 \$ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée à 273 214 000 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	233 916	222 598
Augmentation		
Changements apportés aux régimes	27 795	
Intérêts	17 714	17 347
Prestations constituées	9 026	7 741
	54 535	25 088
Diminution		
Prestations aux participants	15 237	13 770
Augmentation nette de l'exercice	39 298	11 318
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	273 214	233 916

Pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint, les actuaire de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 657 000 \$ au 31 décembre 2001 (2 499 000 \$ au 31 décembre 2000).

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

Inflation	3,00 %
Rendement net d'inflation	4,30
Progression des salaires nette d'inflation	1,25

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2001	2000
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	223 566	213 615
Augmentation		
Cotisations encaissées	183	205
Charge de retraite		
Service courant	7 977	6 178
Intérêts	17 347	16 743
	25 507	23 126
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	14 032	13 175
Augmentation nette de l'exercice	11 475	9 951
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	235 041	223 566
Estimation au 31 décembre	270 706	232 211

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 3 529 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 558 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DES RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OFFERTS AUX JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC**

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ces régimes en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier de ces régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles adoptées en 1995 par le gouvernement aux fins de la préparation de ses états financiers. Cette évaluation révèle que les obligations de ces régimes sont de 16 437 386 \$ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 19 mai 1999

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES RÉGIMES DE RETRAITE OFFERTS AUX JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES, AINSI QU'AUX COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC.

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ces régimes en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier de ces régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles adoptées en 1995 par le gouvernement aux fins de la préparation de ses états financiers. Cette évaluation révèle que les obligations de ces régimes sont de 180 663 000 \$ à cette date.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 mai 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DE LA MAGISTRATURE, DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Tel qu'il est mentionné à la note 4, les montants des obligations relatives aux prestations des régimes de retraite et de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales, ainsi qu'aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, qui est évalué à 273 214 000 \$ au 31 décembre 2001, résulte de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1996. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1996, et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur le montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ce montant à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires au montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001 mentionnées au paragraphe précédent, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
 (L.R.Q., c. R-10)
 RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	16 442	13 837
Cotisations des employeurs autonomes	146	97
Revenus d'intérêts	<u>20</u>	<u>43</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>16 608</u>	<u>13 977</u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	119 770	111 296
Remboursements de cotisations	18	319
Transferts, y compris les intérêts	5 636	6 782
Frais d'administration	<u>466</u>	<u>516</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>125 890</u>	<u>118 913</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
 Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
 Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue en 1992 entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec ainsi qu'à la lettre d'entente paraphée par les parties en 2001 pour la période du 1^{er} janvier 1992 au 30 juin 2002.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par l'entente et par le gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont accumulé 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils ont accumulé au moins vingt années de service.

Les participants doivent obligatoirement prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans ou ont accumulé 35 années de service.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants:

- pour les années de service créditées antérieures au 1^{er} janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 48 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service pour les 30 premières années de service, et par 0,5 % par année pour les 31^e et 32^e années; et
- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 36 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au Régime depuis au moins dix années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et ne comptait pas dix années de service, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)**e) Prestations de cessation d'emploi**

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de deux années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au Régime, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable dès que la personne a 60 ans ou 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1^{er} avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

Pension spéciale

Conformément à une entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec, les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions et avant qu'il soit admissible à une rente de retraite en vertu du Régime, ou avant qu'il ait 60 ans, correspondent à 80 % du salaire qu'il aurait reçu jusqu'à la première de ces dates. Ces prestations sont payables au conjoint du membre ou, à défaut, à ses enfants à charge.

C'est à compter de la date à laquelle le membre aurait été admissible à une rente de retraite en vertu du Régime que son conjoint et ses enfants à charge recevront la prestation prévue par ce régime en cas de décès alors qu'il n'était pas en fonction. Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été versé selon cette entente.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % sur le solde du salaire admissible.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de l'entente, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée aux comités de retraite le 7 novembre 2001.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 467 509 000 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 2 565 168 000 \$ au 31 décembre 2001.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	2 490 464	2 406 053
Augmentation		
Perte actuarielle	10 099	
Intérêts	176 052	154 299
Prestations constituées	47 031	43 063
	233 182	197 362
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles	28 392	
Changements apportés au Régime	4 662	(5 446)
Prestations aux participants	125 424	118 397
	158 478	112 951
Augmentation nette de l'exercice	74 704	84 411
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	2 565 168	2 490 464

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,70

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le Régime.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2001	2000
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	2 311 862	2 237 930
Augmentation		
Cotisations encaissées	14 780	16 299
Charge de retraite		
Service courant	32 897	27 238
Service antérieur	5 853	736
Intérêts	150 025	142 715
	203 555	186 988
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	120 222	113 056
Augmentation nette de l'exercice	83 333	73 932
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 395 195	2 311 862
Estimation au 31 décembre	2 458 697	2 369 637

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 3 529 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 558 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

6. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier. Cette évaluation révèle que cette valeur est de 2 467 509 000 \$ à cette date.

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

(L.R.Q., c. R-9.2)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	<u>3 533</u>	<u>7 074</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u><u>3 533</u></u>	<u><u>7 074</u></u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	21 765	19 862
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	1 053	1 888
Frais d'administration	<u>234</u>	<u>250</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u><u>23 052</u></u>	<u><u>22 000</u></u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 4)**OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils comptent 32 années de service, s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou après 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au Régime.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de dix années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée. La rente de retraite différée est payable à 65 ans.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 3,0 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), et à 4,0 % du solde du salaire admissible. Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du Régime sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants:

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec, et
- un montant déterminé en fonction des prestations dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées. La charge de retraite est évaluée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2001	2000
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	524 497	480 276
Augmentation		
Cotisations encaissées	7 123	6 904
Charge de retraite		
Service courant	5 657	5 108
Service antérieur	105	
Intérêts	82 247	51 508
	95 132	63 520
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	22 981	19 299
Augmentation nette de l'exercice	72 151	44 221
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	596 648	524 497
Estimation au 31 décembre	615 415	572 576

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 3 529 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 558 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

Financement du Régime

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du Régime. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du Régime les engagements du gouvernement aux fins du financement du régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des employés syndicaux du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au Régime. La valeur de cette caisse est estimée à 767 454 000 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du Régime (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le Régime sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du Régime, les engagements du gouvernement à l'égard de ce Régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2001			2000
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde – au début	403 043	343 053	746 096	624 223
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	8 536		8 536	7 430
Cotisations du gouvernement		3 236	3 236	6 269
Intérêts	17 848	15 096	32 944	130 211
	429 427	361 385	790 812	768 133
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	12 487	10 637	23 124	21 787
Frais d'administration		234	234	250
Solde – à la fin	416 940	350 514	767 454	746 096

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 369 059 000 \$ au 31 décembre 1997 et l'ont estimée à 436 398 000 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	417 090	401 340
Augmentation		
Intérêts	28 064	25 762
Prestations constituées	14 062	11 738
	42 126	37 500
Diminution		
Prestations aux participants	22 818	21 750
Augmentation nette de l'exercice	19 308	15 750
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	436 398	417 090

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,70 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1998 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du Régime, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 767 454 000 \$ au 31 décembre 2001, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

6. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

Un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale en vue de modifier le Régime. Ce projet propose notamment une nouvelle formule de cotisation, un taux de cotisation réduit, une nouvelle formule d'indexation et un nouveau critère d'admissibilité à la retraite sans réduction.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 369 059 000 \$ à cette date.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 avril 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
 (L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
 au 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	<u>123 350</u>	<u>129 997</u>
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	70	67
Sommes à recevoir pour service antérieur	<u>237</u>	<u>213</u>
	<u>307</u>	<u>280</u>
	123 657	130 277
PASSIF		
Rentes et frais d'administration à payer	<u>662</u>	<u>1</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	<u>122 995</u>	<u>130 276</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 5)

Le président,
 Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
 Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	979	924
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	5 119	5 452
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>(11 658)</u> (5 560)	<u>3 957</u> 10 333
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	<u>24</u>	<u>26</u>
	(5 536).....	10 359.....
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 649	1 542
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	72	330
Frais d'administration	<u>24</u>	<u>26</u>
	1 745.....	1 898.....
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(7 281)	8 461
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>130 276</u>	<u>121 815</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>122 995</u>	<u>130 276</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le Régime a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, mais a pris effet le 1^{er} janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils ont cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils ont 30 années de service ou plus. Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils atteignent 50 ans et ont 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à compter de 65 ans afin de tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au Régime.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle avait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination avec le Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant a moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de cinq années de service. Si elle a cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service ouvrant droit à une rente de retraite, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées du Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2001: 141 741; 2000: 136 581)	121 919	129 480
Dépôts à vue au fonds général	832	118
Revenus à recevoir du fonds particulier	599	399
	<u>123 350</u>	<u>129 997</u>
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>27 029</u>	<u>26 869</u>

5. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

En vertu des dispositions du Régime, le gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. Les engagements du gouvernement à l'égard du Régime correspondent à ces cotisations auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics qui est confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces engagements sont estimés à 7 442 000 \$ au 31 décembre 2001 (2000: 7 146 000 \$).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et présentée aux comités de retraite le 15 octobre 1998. Les hypothèses économiques à court terme ont été rajustées pour tenir compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 50 885 346 \$ au 31 décembre 1997 et l'ont estimée à 68 087 000 \$ au 31 décembre 2001.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	63 017	58 709
Augmentation		
Intérêts	4 311	3 832
Prestations constituées	2 480	2 348
	6 791	6 180
Diminution		
Prestations aux participants	1 721	1 872
Augmentation nette de l'exercice	5 070	4 308
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	68 087	63 017

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,70 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1998 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Revenus nets de placements du fonds particulier	5 114	5 446
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	5	6
	<u>5 119</u>	<u>5 452</u>
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	970	6 715
Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	93	12 576
Pertes non réalisées	<u>(12 721)</u>	<u>(15 334)</u>
	<u>(11 658)</u>	<u>3 957</u>

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997, dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire aux états financiers du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 50 885 346 \$ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 12 mai 2000

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2001 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 26 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

(L.R.Q., c. R-9.3)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	182 895	194 825
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	68	71
Cotisations patronales à recevoir	227	242
Sommes à recevoir des prestataires	1	1
	296	314
Encaisse	18	102
	<u>183 209</u>	<u>195 241</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	91	89
Frais d'administration à payer	97	103
Sommes à verser aux municipalités et aux organismes (note 7)	86 300	
	<u>86 488</u>	<u>192</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	<u>96 721</u>	<u>195 049</u>

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 238	1 172
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	4 201	4 100
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	7 577	8 019
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	(20 182)	5 087
Autres revenus d'intérêts	<u>4</u>	<u>5</u>
	<u>(7 162)</u>	<u>18 383</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	4 595	4 228
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	157	147
Frais d'administration	<u>114</u>	<u>94</u>
	<u>4 866</u>	<u>4 469</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT:	(12 028)	13 914
Sommes à verser aux municipalités et aux organismes (note 7)	<u>86 300</u>	
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(98 328)	13 914
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>195 049</u>	<u>181 135</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>96 721</u></u>	<u><u>195 049</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des élus municipaux**

La description du Régime de retraite des élus municipaux (RREM) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

a) Généralités

Le RREM est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont puisés dans la cotisation provisionnelle versée par les employeurs.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils ont au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à compter de 50 ans et s'ils ont au moins deux années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1^{er} janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

d) Prestations de décès

Si un prestataire d'une rente de retraite ou un participant décède, son conjoint ou ses héritiers ont droit, selon le cas, à une rente de conjoint survivant, au remboursement de la valeur actuarielle de la rente ou au remboursement des cotisations avec intérêts.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM a droit, d'après le nombre de ses années de service, soit au remboursement de ses cotisations avec intérêts, soit à une rente de retraite différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux

À la suite d'une entente conclue avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter les dispositions législatives créant le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Ce régime doit viser les élus municipaux en poste au 31 décembre 2000 et les personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date. Les prestations seront payables à compter du 1^{er} janvier 2002. Ce régime ne sera pas capitalisé et sera financé par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 4,75 % du salaire admissible.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme mandataire ou l'organisme supramunicipal verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2001, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2001: 110 119; 2000: 206 424)	94 213	193 175
Dépôts à vue au fonds général	85 166	287
Revenus à recevoir du fonds particulier	3 516	1 363
	<u>182 895</u>	<u>194 825</u>
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>22 815</u>	<u>46 586</u>

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREM produite en avril 2002 aux fins du financement du régime et préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2000.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 94 289 000 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 100 577 000 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	95 207	89 840
Augmentation		
Modifications des hypothèses actuarielles	831	
Intérêts	6 817	5 825
Prestations constituées	4 223	3 917
	11 871	9 742
Diminution		
Gain actuariel	1 749	
Prestations aux participants	4 752	4 375
	6 501	4 375
Augmentation nette de l'exercice	5 370	5 367
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	100 577	95 207

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	0,00	0,00

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

6. REVENUS DES FONDS CONFÉIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Revenus nets de placements du fonds particulier	7 276	8 010
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	301	9
	7 577	8 019
Modification de la juste valeur		
(Pertes) Gains réalisés à la vente de placements	(17 133)	14 537
(Pertes) Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	(393)	21 803
Pertes non réalisées	(2 656)	(31 253)
	(20 182)	5 087

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. SOMMES À VERSER AUX MUNICIPALITÉS ET AUX ORGANISMES

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (L.Q. 2001, chapitre 25) sanctionnée le 21 juin 2001 prévoit le versement aux municipalités et aux organismes assujettis au RREM le 31 décembre 2000 d'un excédent d'actif de ce régime estimé à 86 300 000 \$ à cette date.

En contrepartie, les municipalités et les organismes assumeront le paiement des prestations du régime de prestations supplémentaires qui sera mis sur pied pour les participants du RREM au 31 décembre 2000.

Le montant de 86 300 000 \$ mentionné ci-dessus a été versé en janvier 2002 aux municipalités et aux organismes visés, déduction faite de 1 200 000 \$ représentant une estimation de leurs cotisations au Régime de prestations supplémentaires pour 2002, lequel montant a été réservé au bénéfice de ce nouveau régime.

La valeur des obligations relatives aux prestations supplémentaires ne peut être déterminée, puisque ces prestations ne sont pas encore définies.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ce régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers. Cette évaluation révèle que cette valeur est de 94 289 000 \$ à cette date.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2001 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Sommes à verser aux municipalités et aux organismes

Tel qu'il est mentionné à la note 7, un excédent d'actif estimé à 86 300 000 \$ déduction faite de 1 200 000 \$ réservé au bénéfice d'un nouveau régime a été versé en janvier 2002 aux municipalités et aux organismes qui avaient adhéré au Régime au 31 décembre 2000. La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (L.Q. 2001, chapitre 25) prévoit que le surplus doit être distribué «conformément à un décret du gouvernement». À la date du présent rapport, un tel décret n'avait pas été obtenu. De plus, à cette même date, compte tenu que je n'ai pas obtenu les éléments probants suffisants pour étayer la répartition de la distribution de l'excédent d'actif aux municipalités et aux organismes, je n'ai pu vérifier si cette répartition a été effectuée de façon adéquate.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 17 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

(L.R.Q., c. R-16)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	13 343 975 \$	14 807 179 \$
Encaisse	<u>15</u>	<u>47</u>
	13 343 990	14 807 226
PASSIF		
Rentes à payer	<u> </u>	<u>8 757</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 4)	<u>13 343 990 \$</u>	<u>14 798 469 \$</u>

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	207 442 \$	676 429 \$
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	(657 692)	354 940
Autres revenus	<u>179</u>	<u>254</u>
	<u>(450 071)</u>	<u>1 031 623</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 004 408	1 013 651
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	<u> </u>	<u>40 447</u>
	<u>1 004 408</u>	<u>1 054 098</u>
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	1 454 479	22 475
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>14 798 469</u>	<u>14 820 944</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>13 343 990</u></u> \$	<u><u>14 798 469</u></u> \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le Régime. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la Loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du Régime ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquiert le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de 15 ans, son conjoint ou ses héritiers ont le droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou, sur demande, une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

3. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2001: 15 031 424 \$; 2000: 15 717 237 \$)	12 860 129 \$	14 703 118 \$
Revenus à recevoir du fonds particulier	<u>483 846</u>	<u>104 061</u>
	<u>13 343 975 \$</u>	<u>14 807 179 \$</u>
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>3 491 173 \$</u>	<u>3 758 661 \$</u>

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Les obligations relatives aux prestations ont été déterminées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Pour les participants ne recevant pas de prestations, les obligations correspondent aux sommes accumulées au compte de chacun à la date de l'évaluation. Pour les prestataires, elles sont déterminées selon la méthode des prestations constituées et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et présentée aux comités de retraite le 15 octobre 1998. Les hypothèses requises concernent la mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen de rendement de l'actif pour la période de 1998 à 2007 est de 7,2 % alors qu'il est de 9 % à compter de 2008.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 12 054 849 \$ au 31 décembre 1997 et l'ont estimée à 10 516 212 \$ au 31 décembre 2001.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	<u>10 819 073 \$</u>	<u>11 180 685 \$</u>
Augmentation Intérêts	701 547	692 486
Diminution Prestations aux participants	<u>1 004 408</u>	<u>1 054 098</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>302 861</u>	<u>361 612</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>10 516 212 \$</u>	<u>10 819 073 \$</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

5. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	<u>207 442 \$</u>	<u>676 429 \$</u>
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	558 490 \$	1 106 864 \$
(Pertes) Gains réalisés mais non encore distribués		
par les portefeuilles spécialisés	(53 647)	1 732 491
Pertes non réalisées	<u>(1 162 535)</u>	<u>(2 484 415)</u>
	<u>(657 692) \$</u>	<u>354 940 \$</u>

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ce régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire aux états financiers du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 12 054 849 \$ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 12 mai 2000

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2001, ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 26 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	59 967 462 \$	65 086 788 \$
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	8 938	10 674
Cotisations patronales à recevoir	412	597
	9 350	11 271
Encaisse	36	425
	<u>59 976 848</u>	<u>65 098 484</u>
 PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	<u>4 238</u>	<u>4 238</u>
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	 <u><u>59 972 610</u></u> \$	 <u><u>65 094 246</u></u> \$

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	43 689 \$	49 504 \$
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	31 137	36 720
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	2 543 893	3 752 719
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	(5 673 528)	1 346 902
Autres revenus	<u>713</u>	<u>991</u>
	<u>(3 054 096)</u>	<u>5 186 836</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 067 540	2 000 681
Transferts, y compris les intérêts		952 423
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts		<u>13 673</u>
	<u>2 067 540</u>	<u>2 966 777</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(5 121 636)	2 220 059
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>65 094 246</u>	<u>62 874 187</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>59 972 610 \$</u>	<u>65 094 246 \$</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 décembre 2001

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans, ou à 55 ans s'ils ont 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils ont cinq années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant devenu invalide. Par ailleurs, dans certains cas, il peut choisir de recevoir une rente, une allocation de cessation d'emploi ou le remboursement de ses cotisations avec intérêts.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et dix années de service a droit à une rente de retraite différée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du Régime. Les parties concernées devront examiner le financement du Régime compte tenu de l'excédent d'actif. Celui-ci a été établi à 13,9 millions de dollars par les actuaires de la CARRA au 31 décembre 1994, lors de la dernière évaluation actuarielle visant à déterminer, entre autres, la cotisation salariale et patronale.

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2001 : 69 369 680 \$; 2000 : 68 431 333 \$)	59 668 459 \$	64 876 779 \$
Dépôts à vue au fonds général	5 775	9 611
Revenus à recevoir du fonds particulier	<u>293 228</u>	<u>200 398</u>
	<u>59 967 462 \$</u>	<u>65 086 788 \$</u>
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>13 693 458 \$</u>	<u>13 754 724 \$</u>

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS**Évaluation des obligations relatives aux prestations**

Selon l'évaluation actuarielle produite en s'appuyant sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1994 et en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services, les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 26 175 715 \$ à cette date. Cette valeur a été projetée au 31 décembre 2001 par les actuaires de la CARRA et est estimée à 36 582 044 \$ à cette date.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)
Évolution des obligations relatives aux prestations

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	35 938 453 \$	35 267 040 \$
Augmentation		
Intérêts	2 553 785	2 507 478
Prestations constituées	157 346	178 289
	2 711 131	2 685 767
Diminution		
Prestations aux participants	2 067 540	2 014 354
Augmentation nette de l'exercice	643 591	671 413
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	36 582 044 \$	35 938 453 \$

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées ont été élaborées par les actuaires de la CARRA dans le cadre de la dernière évaluation actuarielle du Régime et tiennent compte des tendances à long terme du marché. Les principales hypothèses à long terme de nature économique utilisées sont les suivantes:

Inflation	4,50 %
Rendement net d'inflation	3,00
Progression des salaires nette d'inflation	1,50

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Revenus nets de placements du fonds particulier	2 542 162 \$	3 741 756 \$
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1 731	10 963
	2 543 893 \$	3 752 719 \$
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	480 720 \$	3 364 233 \$
(Pertes) Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	(7 581)	6 044 317
Pertes non réalisées	(6 146 667)	(8 061 648)
	(5 673 528) \$	1 346 902 \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES
OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU
31 DÉCEMBRE 1994 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES
EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ce régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1994, sur la base des recommandations prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 26 175 715 \$ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- la méthode actuarielle utilisée est celle prescrite en pareilles circonstances par l'Institut canadien des comptables agréés, soit la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

En ce qui a trait aux hypothèses actuarielles utilisées, elles correspondent à celles adoptées par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances dans le cadre de l'évaluation qu'ils ont réalisée dans un contexte de financement du Régime.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 7 mai 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné à la note 5, le montant des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges, qui est évalué à 36 582 044 \$ au 31 décembre 2001, résulte de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1994. En l'absence d'une évaluation actuarielle plus récente que celle au 31 décembre 1994, et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur le montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ce montant à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires au montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001 mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2001 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 26 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	1 594 634 \$	1 791 191 \$
Créances		
Cotisations salariales à recevoir		512
Cotisations patronales à recevoir		<u>1 299</u>
		1 811
Encaisse	475	276
	<u>1 595 109</u>	<u>1 793 278</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser	<u>2 427</u>	<u>10 377</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 6)	<u>1 592 682 \$</u>	<u>1 782 901 \$</u>

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	2 632 \$	2 420 \$
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	11 183	11 730
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	69 480	80 493
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>(147 734)</u>	<u>53 716</u>
	(64 439)	148 359
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	<u>125 780</u>	<u>124 998</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(190 219)	23 361
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>1 782 901</u>	<u>1 759 540</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>1 592 682</u></u> \$	<u><u>1 782 901</u></u> \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'applique le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 842-82 et par l'employeur qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 65 ans, s'ils ont 55 ans pour les hommes et comptent 30 années de service, s'ils ont 50 ans pour les femmes et comptent 25 années de service, ou s'ils comptent 32 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,5 % par année de service, moins un pourcentage de ce salaire admissible moyen pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime, ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations ou, si elle bénéficiait d'une rente, à l'excédent, s'il y a lieu, des cotisations qu'elle a versées sur les prestations qui lui ont déjà été versées.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente de retraite différée à 65 ans si elle a plus de 45 ans et plus de dix années de service, sinon elle a droit au remboursement de ses cotisations.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1^{er} avril 1976.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**31 décembre 2001

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**b) Financement**

Les prestations sont financées par l'employeur, qui assume l'excédent du coût total du Régime sur la partie financée par les cotisations salariales et patronales qui ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

En vertu de l'article 9.06 du décret 842-82 créant le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent, les actuaires de la CARRA ont réalisé une évaluation actuarielle aux fins du financement de ce régime. Les objectifs de cette évaluation sont, entre autres, de déterminer les cotisations salariales et patronales.

Ainsi, la cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 5,50 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec, et à 7,0 % de l'excédent. La cotisation patronale pour le service courant correspond à 306 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2001: 1 845 738 \$; 2000: 1 883 360 \$)	1 587 618 \$	1 785 478 \$
Dépôts à vue au fonds général		241
Revenus à recevoir du fonds particulier	7 016	5 472
	<u>1 594 634 \$</u>	<u>1 791 191 \$</u>
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>361 239 \$</u>	<u>374 759 \$</u>

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2001	2000
À prestations déterminées		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	1 029 988 \$	1 145 387 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	<u>275 448</u>	<u>306 943</u>
	1 305 436	1 452 330
À cotisation déterminée		
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	<u>287 246</u>	<u>330 571</u>
	<u>1 592 682 \$</u>	<u>1 782 901 \$</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS**Évaluation des obligations relatives aux prestations**

Selon les évaluations actuarielles produites en s'appuyant sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1995 pour les régimes de retraite particuliers à prestations déterminées et en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services, les actuaire de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées, à cette date, à 840 441 \$ pour le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent et à 176 968 \$ pour le Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Ces valeurs ont été projetées au 31 décembre 2001 par les actuaire de la CARRA et sont estimées aux montants suivants, à cette date:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	877 848 \$	881 482 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	<u>135 575</u>	<u>143 691</u>
	<u><u>1 013 423</u></u> \$	<u><u>1 025 173</u></u> \$

Évolution des obligations relatives aux prestations

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent		
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	<u>1 025 173</u> \$	<u>1 037 022</u> \$
Augmentation		
Intérêts	68 938	69 736
Prestations constituées	<u>10 325</u>	<u>9 494</u>
	79 263	79 230
Diminution		
Prestations aux participants	<u>91 013</u>	<u>91 079</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>11 750</u>	<u>11 849</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u><u>1 013 423</u></u> \$	<u><u>1 025 173</u></u> \$

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des tendances à long terme du marché. La principale hypothèse à long terme de nature économique utilisée concerne le rendement nominal de l'actif, qui est de 7,00 %.

Les actuaire de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais à 256 943 \$ au 31 décembre 2001 (268 681 \$ au 31 décembre 2000).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Revenus nets de placements du fonds particulier	69 369 \$	80 431 \$
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	111	62
	<u>69 480 \$</u>	<u>80 493 \$</u>
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	13 109 \$	92 590 \$
(Pertes) Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	(605)	179 609
Pertes non réalisées	<u>(160 238)</u>	<u>(218 483)</u>
	<u>(147 734) \$</u>	<u>53 716 \$</u>

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1995 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS À L'ÉGARD DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ces régimes en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1995, sur la base des recommandations prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés. Cette évaluation révèle que les obligations de ces régimes sont de 1 017 409 \$ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont convenables et appropriées;
- la méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 22 avril 1997

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné à la note 6, les montants des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent et du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount, qui sont évalués respectivement à 877 848 \$ et 135 575 \$ au 31 décembre 2001, résultent de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1995. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1995, et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur les montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ces montants à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires aux montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001 mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2001 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, 26 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET PENSION SPÉCIALE

(L.R.Q., c. C-52.1)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

			<u>2001</u>	<u>2000</u>
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale			963	860
Revenus d'intérêts			<u>3</u>	<u>5</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU			<u>966</u>	<u>865</u>
	<u>2001</u>		<u>2000</u>	
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	7 560		7 565	
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	1 286		1 268	
Pension spéciale	<u>12</u>	8 858	<u>12</u>	8 845
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		521		29
Frais d'administration				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		<u>22</u>		<u>25</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION			<u>9 401</u>	<u>8 899</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 5)Le président,
Luc BessetteL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale

Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants:

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1) et à l'article 94 de la Loi concernant le Conseil législatif (L.Q., 1968, chapitre 9);
- le règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q., 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale. La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la Loi et par le gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 % sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1^{er} janvier 1983 et qui était député le 1^{er} janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1^{er} janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées jusqu'au 31 décembre 1996.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date à laquelle ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la Loi.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le participant qui, avant le 1^{er} janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie demeure applicable.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, sous certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes. Cependant, puisque la carrière moyenne des participants est relativement courte et que les prestations acquises sont déterminées en fonction du salaire gagné, la méthode de répartition des prestations constituées est utilisée.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles adoptées en 1995 par le gouvernement dans le cadre de l'élaboration de ses états financiers aux fins de la comptabilisation de sa charge de retraite.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN et du RPSMAN à 127 336 094 \$ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée à 151 615 000 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET PENSION SPÉCIALE****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Évolution des obligations relatives aux prestations**

	2001	2000
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	146 869	141 015
Augmentation		
Intérêts	9 885	10 940
Prestations constituées	4 228	3 776
	14 113	14 716
Diminution		
Prestations aux participants	9 367	8 862
Augmentation nette de l'exercice	4 746	5 854
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	151 615	146 869

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

Inflation	3,00 %
Rendement net d'inflation	4,30

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2001	2000
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	140 592	135 643
Augmentation		
Cotisations encaissées	938	851
Charge de retraite		
Service courant	3 203	2 914
Intérêts	10 939	10 674
	15 080	14 439
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	8 848	9 490
Augmentation nette pour l'exercice	6 232	4 949
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	146 824	140 592
Estimation au 31 décembre	149 967	144 941

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (46 170 milliards de dollars au 31 mars 2001). Au 31 décembre 2001, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 8 978 milliards de dollars, dont 3 529 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 558 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET PENSION SPÉCIALE****OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles adoptées en 1995 par le gouvernement aux fins de la préparation de ses états financiers. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 103 010 000 \$ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 19 mai 1999

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles adoptées en 1995 par le gouvernement aux fins de la préparation de ses états financiers. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 24 326 094 \$ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 19 mai 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET PENSION SPÉCIALE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite de la législature et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Tel que mentionné à la note 4, le montant des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale, qui est évalué à 151 615 000 \$ au 31 décembre 2001, résulte de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1996. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1996, et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur le montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ce montant à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires au montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2001 mentionnées au paragraphe précédent, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS

DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RECETTES ET DÉBOURSÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
RECETTES		
Régime de base – contributions d'organismes à titre d'employeur	270 999 \$	216 114 \$
Régime excédentaire – primes d'employés et contribution de l'employeur	<u>52 074</u>	<u>12 037</u>
Recettes déposées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	<u><u>323 073</u></u> \$	<u><u>228 151</u></u> \$
DÉBOURSÉS		
Prestations au décès		
Régime de base	2 402 683 \$	2 704 000 \$
Régime excédentaire	<u>33 600</u>	<u>96 000</u>
Prestations versées en puisant dans le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	<u><u>2 436 283</u></u> \$	<u><u>2 800 000</u></u> \$

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS
DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2001

1. OBJET

Le Régime uniforme d'assurance vie de base des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement, à certaines conditions, de prestations au décès.

Le Régime d'assurance vie excédentaire au régime de base, qui s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, prévoit le paiement, à certaines conditions, de prestations au décès.

Les recettes incluses dans le présent état financier sont encaissées par le Conseil du trésor.

2. CONVENTION COMPTABLE

L'état financier de ces deux régimes d'assurance vie a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du régime uniforme d'assurance vie de base des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des recettes et des déboursés de ces régimes d'assurance vie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 (note 9)	2000 (note 9)
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	23 498 586 \$	22 666 698 \$
Honoraires professionnels	4 093 711	4 165 246
Communications et transport	1 512 404	2 037 677
Location de locaux et d'équipement	1 850 293	1 586 454
Matériel et équipement	686 160	696 610
Fournitures de bureau	227 831	218 131
Entretien et réparations	548 835	311 796
Intérêts sur dette à long terme	50 527	17 741
Autres dépenses	80 482	104 563
Radiation de développement de systèmes informatiques	1 942 028	
Amortissement des immobilisations	1 608 273	1 600 965
	<u>36 099 130</u>	<u>33 405 881</u>
REVENUS		
Frais assumés par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics		
Fonds des cotisations salariales	13 256 526	12 278 770
Fonds des cotisations patronales	12 477 280	12 280 045
Frais assumés par le Régime de retraite du personnel d'encadrement		
Fonds des cotisations salariales	1 431 956	968 560
Fonds des cotisations patronales	1 178 228	967 285
Autres régimes de retraite	6 743 286	6 798 195
Autres sources de financement	528 189	515 975
	<u>35 615 465</u>	<u>33 808 830</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(483 665)	402 949
EXCÉDENT – AU DÉBUT	<u>657 181</u>	<u>254 232</u>
EXCÉDENT – À LA FIN	<u>173 516 \$</u>	<u>657 181 \$</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	476 531 \$	652 975 \$
Débiteurs	1 572 322	1 914 537
Placements temporaires – au coût (2,30 %)	2 470 243	543 617
Intérêts courus sur placements	<u>6 053</u>	<u>8 262</u>
	<u>4 525 149</u>	<u>3 119 391</u>
Placements (note 3)	745 236	1 125 364
Immobilisations (note 4)	5 505 902	6 440 431
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor (note 7)	1 206 487	3 192 824
Dû par les régimes de retraite (note 7)	<u>4 058 391</u>	<u>3 383 323</u>
	<u>11 516 016</u>	<u>14 141 942</u>
	<u><u>16 041 165</u></u> \$	<u><u>17 261 333</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 961 933 \$	2 446 953 \$
Versements sur la dette à long terme (note 5)	<u>24 892</u>	<u>32 755</u>
	1 986 825	2 479 708
Dette à long terme (note 5)	455 253	14 413
Apports reportés (note 6)	6 174 355	7 533 884
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 7)	<u>7 251 216</u>	<u>6 576 147</u>
	15 867 649	16 604 152
EXCÉDENT	<u>173 516</u>	<u>657 181</u>
	<u><u>16 041 165</u></u> \$	<u><u>17 261 333</u></u> \$

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(483 665) \$	402 949 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 608 273	1 600 965
Radiation de développement de systèmes informatiques	1 942 028	
Virement des apports reportés	(3 975 301)	(1 821 780)
	(908 665)	182 134
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	342 215	(510 045)
Intérêts courus sur placements	2 209	(655)
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor	1 986 337	1 080 897
Dû par les régimes de retraite	(675 068)	(1 564 908)
Créditeurs et frais courus	(485 020)	651 776
Apports reportés	2 615 772	1 566 780
Provisions pour les congés de maladie et les vacances	675 069	484 011
	4 461 514	1 707 856
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 552 849	1 889 990
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Dette à long terme	644 088	
Remboursement de la dette à long terme	(211 111)	(320 665)
	432 977	(320 665)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(2 615 772)	(1 566 780)
Placements	380 128	188 904
	(2 235 644)	(1 377 876)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 750 182	191 449
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	1 196 592	1 005 143
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 8)	2 946 774 \$	1 196 592 \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2001

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), constituée par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10), a pour mandat d'administrer ce régime et tout autre régime de retraite ou d'assurances dont l'administration lui est confiée par une loi ou par le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la CARRA ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Apports reportés

Les apports affectés sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent au même rythme que les dépenses auxquelles ils correspondent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la CARRA consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. PLACEMENTS

Dépôts à terme à la Caisse de dépôt
et placement du Québec

	2001	2000
Fonds des participants du RREGOP	342 944 \$	521 486 \$
Fonds des participants du RRPE	29 674	41 196
Gouvernement du Québec	372 618	562 682
	<u>745 236 \$</u>	<u>1 125 364 \$</u>

Ces dépôts à vue portent intérêts à un taux de 2,30 %. Les représentants des participants du RREGOP, des participants du RRPE et du gouvernement du Québec ont convenu de mettre à la disposition de la CARRA des fonds pour l'amélioration des systèmes informatiques. La CARRA a ainsi reçu un montant initial de 2 156 000 \$, soit 1 000 000 \$ du fonds des participants du RREGOP, 78 000 \$ du fonds des participants du RRPE et 1 078 000 \$ versé par le gouvernement. Le solde du montant initial, y compris les intérêts cumulés, s'élève à 745 236 \$ au 31 décembre 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

4. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier intégré	2 122 159 \$	1 404 167 \$	717 992 \$	369 518 \$
Matériel informatique et logiciels	1 279 008	629 133	649 875	746 365
Développement de systèmes informatiques	6 929 867	2 791 832	4 138 035	5 324 548
	<u>10 331 034 \$</u>	<u>4 825 132 \$</u>	<u>5 505 902 \$</u>	<u>6 440 431 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

Au cours de l'année 2001, la CARRA a acquis du mobilier et effectué des travaux d'aménagement pour un montant de 644 088 \$ qui sont financés par la Société immobilière du Québec à un taux de 6,68 %. Ce montant est remboursable par des versements mensuels de 14 199 \$ payables jusqu'au 30 septembre 2006. La partie des travaux d'aménagement effectuée avant 2001 est financée par la Société immobilière du Québec à un taux de 7,76 % et la CARRA en rembourse le coût par des versements mensuels de 2 939 \$ payables jusqu'au 31 mai 2002.

	2001	2000
Solde en capital	480 145 \$	47 168 \$
Versement échéant en deçà d'un an	24 892	32 755
	<u>455 253 \$</u>	<u>14 413 \$</u>

Les versements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

Exercice	Capital	Intérêts	Total
2002	24 892 \$	910 \$	25 802 \$
2003	117 741	26 851	144 592
2004	125 851	18 740	144 591
2005	134 521	10 070	144 591
2006	77 140	1 918	79 058
	<u>480 145 \$</u>	<u>58 489 \$</u>	<u>538 634 \$</u>

6. APPORTS REPORTÉS

	2001	2000
Apports reportés – au début	7 533 884 \$	7 788 884 \$
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	2 615 772	1 566 780
	10 149 656	9 355 664
Virement aux revenus des apports reportés des années antérieures	(3 975 301)	(1 821 780)
Apports reportés – à la fin	<u>6 174 355 \$</u>	<u>7 533 884 \$</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la CARRA participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite du personnel d'encadrement et au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 720 824 \$ (2000: 829 642 \$). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2001			2000
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	4 673 388 \$	1 902 759 \$	6 576 147 \$	6 092 136 \$
Charge de l'exercice	490 557	184 512	675 069	484 011
Solde – à la fin	5 163 945 \$	2 087 271 \$	7 251 216 \$	6 576 147 \$

La provision pour les congés de maladie et les vacances est entièrement récupérable auprès du Secrétariat du Conseil du trésor et des différents régimes de retraite. Au 31 décembre 2001, le solde à recevoir à cet égard était respectivement de 1 206 487 \$ (2000: 3 192 824 \$) et 4 058 391 \$ (2000: 3 383 323 \$).

8. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Encaisse	476 531 \$	652 975 \$
Placements temporaires	2 470 243	543 617
	2 946 774 \$	1 196 592 \$

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 50 527 \$ (2000: 17 741 \$).

9. BUDGET DE LA CARRA

Le gouvernement détermine le montant global du budget annuel de la CARRA. Il détermine également, conformément à une entente applicable le cas échéant, la partie de ce montant qui est attribuable aux participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), celle qui est attribuable à l'égard des participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et enfin celle qui est attribuable aux participants des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la CARRA est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La CARRA n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

11. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite pour les employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Solde du fonds local – au début	29 241 \$	57 928 \$
Encaissements	513 650	345 968
Déboursés	<u>(522 664)</u>	<u>(374 655)</u>
Solde du fonds local – à la fin	<u>20 227 \$</u>	<u>29 241 \$</u>

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada ou qui sont appropriées et énoncées à la note 2 des états financiers, selon le cas. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Service de la vérification interne procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, les comités de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

Québec, le 24 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 26 mars 2002

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	15 476 729 \$		15 476 729 \$	16 929 617 \$
Contributions des partenaires (note 5)	12 230 575		12 230 575	2 063 068
Intérêts	423 800	56 940 \$	480 740	477 848
Revenus de location	60 456		60 456	40 333
Autres	149 733		149 733	30 176
	<u>28 341 293</u>	<u>56 940</u>	<u>28 398 233</u>	<u>19 541 042</u>
CHARGES				
Aide financière	2 818 097	87 725	2 905 822	11 164 567
Traitements et avantages sociaux	2 357 223		2 357 223	2 004 702
Taxes	706 669		706 669	756 786
Services professionnels et administratifs	16 673 023	2 052 776	18 725 799	5 000 352
Transport et communication	484 395		484 395	386 482
Entretien et réparations	488 903		488 903	389 441
Fournitures et approvisionnements	878 797	23 738	902 535	295 621
Loyers	577 185		577 185	527 523
Amortissement des immobilisations	829 418		829 418	790 717
Intérêts sur la dette à long terme	416 660		416 660	149 111
	<u>26 230 370</u>	<u>2 164 239</u>	<u>28 394 609</u>	<u>21 465 302</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 110 923 \$</u>	<u>(2 107 299) \$</u>	<u>3 624 \$</u>	<u>(1 924 260) \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT				
Solde de fonds déjà établi	2 110 144 \$	2 966 354 \$	5 076 498 \$	7 004 054 \$
Redressement (note 3)	(37 259)		(37 259)	(40 555)
Solde de fonds redressé	<u>2 072 885</u>	<u>2 966 354</u>	<u>5 039 239</u>	<u>6 963 499</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 110 923</u>	<u>(2 107 299)</u>	<u>3 624</u>	<u>(1 924 260)</u>
Virement interfonds (note 6)	<u>(2 681 013)</u>	<u>2 681 013</u>		
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 502 795 \$</u>	<u>3 540 068 \$</u>	<u>5 042 863 \$</u>	<u>5 039 239 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	2002		2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total (note 3)
ACTIF			
À court terme			
Encaisse (note 7)	11 765 592 \$	1 092 881 \$	12 858 473 \$
Débiteurs et intérêts courus	116 934	1 918	118 852
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		2 681 013	
Frais payés d'avance	228 915		228 915
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	1 435 031		1 435 031
Contributions à recevoir (note 9)	1 049 352		1 049 352
Actifs destinés à la vente	2 153 202		2 153 202
	<u>16 749 026</u>	<u>3 775 812</u>	<u>17 843 825</u>
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations	2 088 450		2 088 450
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	13 184 409		13 184 409
Frais reportés	99 393		99 393
Immobilisations (note 10)	<u>6 993 482</u>		<u>6 993 482</u>
	<u>39 114 760 \$</u>	<u>3 775 812 \$</u>	<u>40 209 559 \$</u>
			<u>12 122 359 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2002

	2002		2001	
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	2 745 069 \$	235 744 \$	2 980 813 \$	654 862 \$
Provision pour vacances	129 115		129 115	142 089
Intérêts courus	218 683		218 683	33 780
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 681 013			
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	7 019 488		7 019 488	1 912 483
Contributions reportées (note 13)	260 004		260 004	2 100 904
Portion de la dette échéant à moins d'un an (note 14)	1 946 862		1 946 862	616 212
	<u>15 000 234</u>	<u>235 744</u>	<u>12 554 965</u>	<u>5 460 330</u>
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	1 319 900		1 319 900	
Contributions reportées (note 13)	88 991		88 991	128 859
Dette à long terme (note 14)	15 842 041		15 842 041	1 218 931
Avance du gouvernement du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement	275 000		275 000	275 000
	<u>32 526 166</u>	<u>235 744</u>	<u>30 080 897</u>	<u>7 083 120</u>
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 15)	5 085 799		5 085 799	
Solde de fonds	1 502 795	3 540 068	5 042 863	5 039 239
	<u>6 588 594</u>	<u>3 540 068</u>	<u>10 128 662</u>	<u>5 039 239</u>
	<u>39 114 760 \$</u>	<u>3 775 812 \$</u>	<u>40 209 559 \$</u>	<u>12 122 359 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Boucher
Jacques Lemieux

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 110 923 \$	(2 107 299) \$	3 624 \$	(1 924 260) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:				
Amortissement des immobilisations	829 418		829 418	790 717
Amortissement des frais reportés	3 659		3 659	
	2 944 000	(2 107 299)	836 701	(1 133 543)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 17)	(5 103 705)	(1 221 883)	(6 325 588)	1 827 437
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	(2 159 705)	(3 329 182)	(5 488 887)	693 894
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Actifs destinés à la vente	(2 153 202)		(2 153 202)	
Acquisitions d'immobilisations	(5 233 742)		(5 233 742)	(280 105)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(7 386 944)		(7 386 944)	(280 105)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations	(2 088 450)		(2 088 450)	
Frais reportés	(103 052)		(103 052)	
Dette à long terme	17 347 767		17 347 767	40 475
Remboursement de la dette à long terme	(1 394 007)		(1 394 007)	(616 212)
Avance du gouvernement du Québec				275 000
Apport du gouvernement du Québec	5 085 799		5 085 799	
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	18 848 057		18 848 057	(300 737)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE				
	9 301 408	(3 329 182)	5 972 226	113 052
ENCAISSE AU DÉBUT	5 145 197	1 741 050	6 886 247	6 773 195
Virement interfonds	(2 681 013)	2 681 013		
ENCAISSE À LA FIN	11 765 592 \$	1 092 881 \$	12 858 473 \$	6 886 247 \$

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1) a pour objet de:

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur:

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constataion des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, soit les subventions du gouvernement du Québec et les contributions des partenaires. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Actifs destinés à la vente**

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition et de la valeur de réalisation nette.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement et les taux suivants:

Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Les équipements et logiciels informatiques acquis ou loués en vertu de contrats de location-acquisition sont maintenant amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 ans.

Auparavant, ces immobilisations étaient amorties selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2002	2001
Résultats		
Amortissement des immobilisations	2 520 \$	(3 296) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 520)	3 296
Bilan		
Immobilisations	(39 779)	(37 259)
Soldes de fonds	(39 779)	(37 259)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Fonctionnement	12 199 400 \$	16 911 100 \$
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	319 440	
Projets spécifiques	2 957 889	18 517
	<u>15 476 729 \$</u>	<u>16 929 617 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2002	2001
Société immobilière du Québec	621 098 \$	704 448 \$
Hydro-Québec	378 184	213 234
Gouvernement du Québec	3 387 473	1 047 645
Infrastructures Transport	4 000 000	
Ville de Québec	2 734 660	12 531
Autres	1 109 160	85 210
	<u>12 230 575 \$</u>	<u>2 063 068 \$</u>

6. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 2 681 013 \$ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission qui doivent être affectées au paiement de ses obligations au 31 mars 2002 et qui, selon sa loi constitutive, doivent être versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

7. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2002 est de 2,00 %. Un montant de 4 634 694 \$ est réservé pour les travaux de réaménagement de l'avenue Dufferin.

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs à la dette à long terme concernant des immobilisations et le projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency, diminué des remboursements de capital effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

9. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2002	2001
Société immobilière du Québec	61 117 \$	143 116 \$
Hydro-Québec	163 371	
Gouvernement du Québec	390 798	1 177 900
Autres	434 066	558 271
	<u>1 049 352 \$</u>	<u>1 879 287 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 085 799 \$		5 085 799 \$	
Équipement et logiciel informatiques	195 949	155 920 \$	40 029	43 499 \$
Équipement et mobilier de bureau	272 845	141 021	131 824	75 504
Aménagements dans les parcs	3 829 873	2 140 626	1 689 247	2 436 426
Application informatique en cours de développement	16 500		16 500	
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	52 290	22 207	30 083	33 729
	<u>9 453 256 \$</u>	<u>2 459 774 \$</u>	<u>6 993 482 \$</u>	<u>2 589 158 \$</u>

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel.

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues ou à recevoir au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans les subventions du gouvernement du Québec reportées sont les suivantes:

	2002	2001
Solde du début	1 912 483 \$	
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(592 583)</u>	
	1 319 900	
Montant reçu ou à recevoir pour les exercices subséquents	<u>7 019 488</u>	<u>1 912 483 \$</u>
	8 339 388	1 912 483
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(7 019 488)</u>	<u>(1 912 843)</u>
	<u>1 319 900 \$</u>	

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions des partenaires reçues ou à recevoir au cours des exercices considérés qui sont destinés à couvrir les charges des exercices futurs et aux aménagements dans les parcs. Les variations survenues dans les contributions reportées sont les suivantes:

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	2 229 763 \$	1 754 756 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(2 122 662)</u>	<u>(1 521 152)</u>
	107 101	233 604
Contributions destinées à couvrir les charges des exercices futurs	<u>241 894</u>	<u>1 996 159</u>
	348 995	2 229 763
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(260 004)</u>	<u>(2 100 904)</u>
	<u>88 991 \$</u>	<u>128 859 \$</u>

Au 31 mars 2002, le solde comprend des opérations entre apparentés qui s'élèvent à 348 995 \$ (2001: 1 753 470 \$).

14. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec:		
5,62 % remboursable par versements annuels en capital de 602 720 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2003	1 205 440 \$	1 808 160 \$
5,37 % remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 \$ à compter du 1 ^{er} juin 2002 et un versement final de 2 225 779 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	5 135 952	
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 \$ échéant le 1 ^{er} décembre 2010 *	6 225 156	
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 \$ à compter du 1 ^{er} juin 2002 et un versement final de 1 343 333 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	3 100 000	
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 \$ à compter du 1 ^{er} juin 2002 et un versement final de 1 386 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	2 100 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition:		
10 % remboursable par versements mensuels de 1 124 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2003	13 492	26 983
11,63 % remboursable par versements mensuels de 492 \$ à compter du 1 ^{er} octobre 2001 et d'un versement final de 10 \$ le 1 ^{er} octobre 2003	8 863	
Versements échéant en deçà d'un an	<u>(1 946 862)</u>	<u>(616 212)</u>
	<u>15 842 041 \$</u>	<u>1 218 931 \$</u>

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

COMMISSION DE LA CAPITALITÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants prévus de versements en capital à effectuer sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	1 927 467 \$
2004	1 927 467
2005	1 324 747
2006	1 324 747
2007	1 324 747

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2003	22 123 \$
2004	3 300
Total des paiements minimums exigibles	25 423
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(3 068)
Paiements minimums exigibles	22 355 \$

15. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains financés par un emprunt à long terme dont les versements en capital seront assumés par une subvention du gouvernement du Québec.

16. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2002, la Commission a des engagements avec la Ville de Québec de 1 000 000 \$ (2001: 8 625 953 \$) et avec l'Assemblée nationale du Québec de 1 815 023 \$ (2001: 3 651 282 \$). De plus, la Commission a des engagements de 4 634 694 \$ relatifs au projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency (2001: 7 695 000 \$).

17. FLUX DE TRÉSORERIE**Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation**

	2002		2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total
Débiteurs et intérêts courus	(73 869) \$	5 952 \$	(67 917) \$
Frais payés d'avance	(43 183)		(43 183)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(14 088 440)		(14 088 440)
Contributions à recevoir	829 935		829 935
Créditeurs et frais courus	2 320 719	5 232	2 325 951
Provision pour vacances	(12 974)		(12 974)
Intérêts courus	184 903		184 903
Subventions du gouvernement du Québec reportées	6 426 905		6 426 905
Contributions reportées	(1 880 768)		(1 880 768)
Créance interfonds	1 233 067	(1 233 067)	
	<u>(5 103 705) \$</u>	<u>(1 221 883) \$</u>	<u>(6 325 588) \$</u>
			<u>1 827 437 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

17. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**Intérêts versés**

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 228 098 \$ (2001: 160 125 \$).

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 48 506 \$ (2001: 50 044 \$).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de la disposition d'immobilisations en faveur du ministère des Transports qui a été conclue pour une contrepartie symbolique mais comptabilisée à la valeur comptable. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Boucher
Président-directeur général

Québec, le 2 août 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la méthode et au taux d'amortissement des équipements et logiciels informatiques, expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 2 août 2002

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. R-20)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION**REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
REVENUS		
Prélèvements	37 362	37 515
Tarification de services	3 614	4 086
Participations volontaires	562	639
Pénalités	1 252	1 360
Lettres d'état de situation	1 136	1 092
Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	134	189
Revenus de placements (note 5)	1 216	620
Autres	483	634
	<u>45 759</u>	<u>46 135</u>
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	48 618	42 721
Dépenses administratives	11 995	11 477
Gestion immobilière	2 674	2 331
Amortissement des immobilisations	1 481	1 405
Intérêts sur emprunt bancaire		51
Intérêts sur la dette à long terme	4	97
Intérêts et frais bancaires	725	371
Relations publiques et publicité	430	290
Développement professionnel	566	479
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction	837	833
Cotisation assurance-emploi	63	851
Vote d'allégeance syndicale		223
Comité de conflits de compétence	122	84
	<u>67 515</u>	<u>61 213</u>
DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS		
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(12 049)	(10 520)
Dépenses imputées au Fonds de formation	(907)	(770)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(2 086)	(4 257)
Subvention du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	(6 789)	(6 770)
	<u>45 684</u>	<u>38 896</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>75</u>	<u>7 239</u>

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	(7 346)	(14 585)
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>75</u>	<u>7 239</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	<u>(7 271)</u>	<u>(7 346)</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****BILAN**

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	533	79
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	20 683	15 631
Prélèvements à recevoir	3 331	3 086
Débiteurs	1 019	1 761
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	9 982	7 400
Frais payés d'avance	427	565
	<u>35 975</u>	<u>28 522</u>
Immobilisations (note 8)	<u>9 055</u>	<u>8 343</u>
	<u><u>45 030</u></u>	<u><u>36 865</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	9 228	6 024
Revenus reportés	253	365
Subvention du gouvernement du Québec reportée	13 595	10 726
Versements sur la dette à long terme (note 10)	19	88
	<u>23 095</u>	<u>17 203</u>
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 20)	29 206	26 989
Dette à long terme (note 10)	<u>52 301</u>	<u>19</u> <u>44 211</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>(7 271)</u>	<u>(7 346)</u>
	<u><u>45 030</u></u>	<u><u>36 865</u></u>

ENGAGEMENTS (note 18)**ÉVENTUALITÉS** (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	75	7 239
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 481	1 405
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	61	(10)
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	<u>2 217</u>	<u>1 946</u>
	3 834	10 580
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	<u>4 014</u>	<u>(679)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>7 848</u>	<u>9 901</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(3 339)	(7 713)
Acquisitions d'immobilisations	(2 596)	(2 087)
Subvention du gouvernement du Québec pour des acquisitions d'immobilisations	331	319
Produit de la vente d'immobilisations	<u>11</u>	<u>10</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(5 593)</u>	<u>(9 471)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme relative aux contrats de location-acquisition	(88)	(274)
Remboursement de la dette à long terme	<u></u>	<u>(1 549)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(88)</u>	<u>(1 823)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 167	(1 393)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>4 689</u>	<u>6 082</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 11)	<u>6 856</u>	<u>4 689</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
 ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
 ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	119 360	121 648
Indemnités de congés annuels à recevoir	<u>22 019</u>	
	<u>141 379</u>	<u>121 648</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 790	1 845
Créditeurs	624	164
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	<u>138 965</u>	<u>119 639</u>
	<u>141 379</u>	<u>121 648</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
 ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
 ÉVOLUTION DE L'ACTIF
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	246 452	243 264
Revenus de placements	4 484	14 066
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	<u>405</u>	
	<u>251 341</u>	<u>257 330</u>
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	243 819	230 658
Intérêts sur indemnités	5 518	7 920
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 086	4 257
Indemnités perçues à verser aux salariés non identifiés ou non réclamées et antérieures à 3 ans	98	144
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	<u>1 973</u>	
	<u>251 521</u>	<u>244 952</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	<u>(180)</u>	<u>12 378</u>
ACTIF AU DÉBUT		
Solde déjà établi	121 648	109 270
Redressement		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés (note 4)	<u>19 911</u>	
Solde redressé	<u>141 559</u>	<u>109 270</u>
ACTIF À LA FIN	<u>141 379</u>	<u>121 648</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**

ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements (notes 6.2a et 7)	809	653
Réclamations des employeurs à recevoir	10	
Débiteurs	<u>53</u>	<u>53</u>
	<u>872</u>	<u>706</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	199	275
Réclamations à verser aux salariés	<u>673</u>	<u>431</u>
	<u>872</u>	<u>706</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES****ÉVOLUTION DE L'ACTIF**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues des employeurs	2 572	2 199
Revenus de placements	<u>55</u>	
	 2 627	 2 199
UTILISATION DES FONDS		
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et débiteurs	76	219
Réclamations versées aux salariés	2 365	2 296
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à verser aux salariés non identifiés et antérieures à 3 ans	<u>36</u>	<u>45</u>
	 2 477	 2 560
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	<u>150</u>	<u>(361)</u>
ACTIF AU DÉBUT		
Solde déjà établi	706	1 067
Redressement		
Réclamations perçues des employeurs (note 4)	<u>16</u>	
Solde redressé	<u>722</u>	<u>1 067</u>
ACTIF À LA FIN	<u><u>872</u></u>	<u><u>706</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS PATRONALES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements (notes 5, 6.2a et 7)	1 266	925
Avances sur cotisations	130	130
Cotisations des employeurs à recevoir	<u>300</u>	
	<u>1 696</u>	<u>1 055</u>
PASSIF		
Créditeurs	17	
Cotisations à remettre	<u>1 679</u>	<u>1 055</u>
	<u>1 696</u>	<u>1 055</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	8 254	7 946
Augmentation des créditeurs	<u>17</u>	
	8 271	7 946
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	<u>7 983</u>	<u>8 229</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	<u>288</u>	<u>(283)</u>
ACTIF AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 055	1 338
Redressement		
Cotisations des employeurs (note 4)	<u>353</u>	
Solde redressé	<u>1 408</u>	<u>1 338</u>
ACTIF À LA FIN	<u>1 696</u>	<u>1 055</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements (notes 5, 6.2a et 7)	3 422	2 620
Avances sur cotisations	1 316	1 255
Cotisations des salariés à recevoir	<u>3 317</u>	
	<u>8 055</u>	<u>3 875</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	260	230
Créditeurs	70	
Cotisations à remettre	<u>7 725</u>	<u>3 645</u>
	<u>8 055</u>	<u>3 875</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	38 625	39 008
Augmentation des avances sur cotisations	61	138
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	<u>100</u>	
	38 786	39 146
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	37 756	38 727
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs		<u>1 641</u>
	37 756	40 368
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	<u>1 030</u>	<u>(1 222)</u>
ACTIF AU DÉBUT		
Solde déjà établi	3 875	5 097
Redressement		
Cotisations des salariés (note 4)	<u>3 150</u>	
Solde redressé	<u>7 025</u>	<u>5 097</u>
ACTIF À LA FIN	<u>8 055</u>	<u>3 875</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION****BILAN**

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements (notes 5, 6.2a et 7)	2 048	1 444
Contributions des employeurs à recevoir	<u>142</u>	<u></u>
	<u>2 190</u>	<u>1 444</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	10	14
Créditeurs	3	
Indemnités à verser aux salariés	<u>950</u>	<u>700</u>
	963	714
AVOIR	<u>1 227</u>	<u>730</u>
	<u>2 190</u>	<u>1 444</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	1 660	1 665
Recouvrement d'indemnités	461	532
Pénalités	<u>154</u>	<u>147</u>
	 2 275	 2 344
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	1 665	1 338
Augmentation des indemnités à verser aux salariés	<u>250</u>	<u>2</u>
	 1 915	 1 340
AUGMENTATION DE L'AVOIR	<u>360</u>	<u>1 004</u>
AVOIR (DÉFICIT) AU DÉBUT		
Solde déjà établi	730	(274)
Redressement		
Contributions des employeurs (note 4)	<u>137</u>	<u> </u>
Solde redressé	<u>867</u>	<u>(274)</u>
AVOIR À LA FIN	<u>1 227</u>	<u>730</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE QUALIFICATION****BILAN**

au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	1 794	1 387
Contributions des employeurs à recevoir	<u>43</u>	
	<u>1 837</u>	<u>1 387</u>
 AVOIR (note 12)	 <u><u>1 837</u></u>	 <u><u>1 387</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	467	535
Revenus de placements	<u>88</u>	<u>69</u>
	555	604
 UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	<u>149</u>	<u>110</u>
 AUGMENTATION DE L'AVOIR	 <u>406</u>	 <u>494</u>
 AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 387	893
Redressement		
Contributions des employeurs (note 4)	<u>44</u>	
Solde redressé	<u>1 431</u>	<u>893</u>
 AVOIR À LA FIN	 <u><u>1 837</u></u>	 <u><u>1 387</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION****BILAN**

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	108 464	102 271
Contributions des employeurs à recevoir	1 347	
Frais d'activités de formation payés d'avance	<u>324</u>	<u>204</u>
	<u>110 135</u>	<u>102 475</u>
 PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	158	11
Créditeurs	28	
Activités de formation à payer	<u>1 283</u>	<u>587</u>
	1 469	598
 AVOIR	<u>108 666</u>	<u>101 877</u>
	<u>110 135</u>	<u>102 475</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	15 288	15 483
Revenus de placements	432	8 004
Diminution des activités de formation à payer	<u> </u>	<u>171</u>
	 15 720	 23 658
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation (note 13)	5 525	3 978
Augmentation des frais d'activités de formation payés d'avance	120	29
Incitatifs à la formation (note 13)	2 582	670
Contribution au C.G.U.F.F.*	472	785
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	839	714
Augmentation des activités de formation à payer	<u>696</u>	<u> </u>
	 10 234	 6 176
AUGMENTATION DE L'AVOIR	<u>5 486</u>	<u>17 482</u>
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	101 877	84 395
Redressement		
Contributions des employeurs (note 4)	<u>1 303</u>	<u> </u>
Solde redressé	<u>103 180</u>	<u>84 395</u>
AVOIR À LA FIN	<u>108 666</u>	<u>101 877</u>

* Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL****BILAN**

au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	15 406	12 531
Contributions des employeurs à recevoir	<u>194</u>	
	<u>15 600</u>	<u>12 531</u>
PASSIF		
Créditeurs	4	
AVOIR	<u>15 596</u>	<u>12 531</u>
	<u>15 600</u>	<u>12 531</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	2 658	2 365
Revenus de placements	<u>457</u>	<u>606</u>
	3 115	2 971
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation (note 13)	140	123
Contribution au Comité du plan de formation		86
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	<u>68</u>	<u>56</u>
	208	265
AUGMENTATION DE L'AVOIR	<u>2 907</u>	<u>2 706</u>
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	12 531	9 825
Redressement		
Contributions des employeurs (note 4)	<u>158</u>	
Solde redressé	<u>12 689</u>	<u>9 825</u>
AVOIR À LA FIN	<u>15 596</u>	<u>12 531</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES**

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2001	2001	2001	2000
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6.1)	3 227 833	1 158 165	3 075 933	7 461 931	8 071 411
Placements et intérêts courus (note 6.2b)	11 509	17 807	57 868	87 184	59 752
	<u>3 239 342</u>	<u>1 175 972</u>	<u>3 133 801</u>	<u>7 549 115</u>	<u>8 131 163</u>
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	6 252	7 490		13 742	13 463
Contributions des employeurs à recevoir	14 449			14 449	12 504
Transfert à recevoir du compte général			59 169		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			10 764		
	<u>20 701</u>	<u>7 490</u>	<u>69 933</u>	<u>28 191</u>	<u>25 967</u>
	<u>3 260 043</u>	<u>1 183 462</u>	<u>3 203 734</u>	<u>7 577 306</u>	<u>8 157 130</u>
PASSIF					
Chèques en circulation moins encaisse	203		32	235	5 343
Créditeurs	439	161		600	
Cotisations et contributions à rembourser après retraite		19 424		19 424	19 880
Rentes et prestations forfaitaires à payer	6 310	2 682	2 073	11 065	10 321
Transfert à payer au compte des retraités	59 169	10 764			
	<u>66 121</u>	<u>33 031</u>	<u>2 105</u>	<u>31 324</u>	<u>35 544</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 14)	<u>3 193 922</u>	<u>1 150 431</u>	<u>3 201 629</u>	<u>7 545 982</u>	<u>8 121 586</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2001	2001	2001	2000
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF					
Cotisations des salariés	63 956	78 475		142 431	157 256
Contributions des employeurs	153 575			153 575	137 588
Cotisations et contributions après retraite		19 424		19 424	19 880
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	131 157	45 979	121 525	298 661	327 387
Modification de la juste valeur des placements					95 993
Autres revenus d'intérêts	532	411	1 302	2 245	3 197
Transfert du compte général			361 445		
Transfert du compte complémentaire			67 768		
	<u>349 220</u>	<u>144 289</u>	<u>552 040</u>	<u>616 336</u>	<u>741 301</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF					
Rentes et prestations forfaitaires	25 956	10 889	374 231	411 076	379 236
Remboursement des heures après retraite		19 424		19 424	19 880
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	11 759	192		11 951	10 378
Transfert au compte des retraités	361 445	67 768			
Transfert des biens non réclamés au curateur public					5 241
Dépenses administratives	460			460	165
Modification de la juste valeur des placements	<u>330 544</u>	<u>115 513</u>	<u>302 972</u>	<u>749 029</u>	
	<u>730 164</u>	<u>213 786</u>	<u>677 203</u>	<u>1 191 940</u>	<u>414 900</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	<u>(380 944)</u>	<u>(69 497)</u>	<u>(125 163)</u>	<u>(575 604)</u>	<u>326 401</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	<u>3 574 866</u>	<u>1 219 928</u>	<u>3 326 792</u>	<u>8 121 586</u>	<u>7 795 185</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	<u><u>3 193 922</u></u>	<u><u>1 150 431</u></u>	<u><u>3 201 629</u></u>	<u><u>7 545 982</u></u>	<u><u>8 121 586</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIMES D'ASSURANCE****BILAN**

au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001		2000
	Régimes de base d'assurance	Régimes supplé- mentaires d'assurance	Total
			Total
ACTIF			
Placements et revenus courus (note 6.2a et 7)	222 248	20 830	243 078
Contributions des employeurs à recevoir	10 827	826	11 653
Primes d'assurances à recevoir des régimes supplémentaires	2 454		
	<u>235 529</u>	<u>21 656</u>	<u>254 731</u>
			<u>242 147</u>
PASSIF			
Chèques en circulation moins encaisse	3 789		3 789
Réclamations à payer	51		51
Créditeurs	2 770	22	2 792
Primes d'assurance à payer aux régimes de base		2 454	
Provision pour bénéfices éventuels	27 026	1 879	28 905
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	414		414
Contributions des employeurs non utilisées	44 258	2 830	47 088
Passifs actuariels (note 15)	129 841		129 841
	<u>208 149</u>	<u>7 185</u>	<u>212 880</u>
			<u>145 584</u>
AVOIR			
Réserve reliée au programme de gestion de la santé (note 16)	9 320		9 320
Avoir non affecté (note 17)	18 060	14 471	32 531
	<u>27 380</u>	<u>14 471</u>	<u>41 851</u>
	<u>235 529</u>	<u>21 656</u>	<u>254 731</u>
			<u>242 147</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Pierre Labelle

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIMES D'ASSURANCE****ÉVOLUTION DE L'AVOIR**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001		2000
	Régimes de base d'assurance	Régimes supplé- mentaires d'assurance	Total
			Total
PROVENANCE DES FONDS			
Contributions des employeurs	112 511	6 393	118 904
Cotisations volontaires des salariés	7 409		7 409
Augmentation des primes d'assurance à recevoir	185		185
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	3 929		
Revenus de placements	761	86	847
	124 795	6 479	127 345
			144 842
UTILISATION DES FONDS			
Primes d'assurance versées aux régimes de base		3 929	
Dépenses imputées par le fonds général d'administration		98	98
Réclamations	121 789		121 789
Taxe sur le capital	2 370	120	2 490
Frais de gestion de réclamations et primes	2 144	13	2 157
Augmentation des primes d'assurances à payer		185	185
Augmentation des provisions pour bénéfices éventuels	2 998	361	3 359
Augmentation des passifs actuariels	14 398		14 398
Augmentation des contributions non utilisées	2 659	669	3 328
	146 358	5 375	147 804
			112 401
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR			
	(21 563)	1 104	(20 459)
			32 441
AVOIR AU DÉBUT			
Solde déjà établi	81 566	14 997	96 563
Redressement			64 122
Contributions des employeurs (note 4)	8 976	531	9 507
Contributions des employeurs non utilisées (note 4)	(41 599)	(2 161)	(43 760)
Solde redressé	48 943	13 367	62 310
			64 122
AVOIR À LA FIN			
	27 380	14 471	41 851
			96 563

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

À cette fin, la Commission administre huit fonds en fidéicommiss ainsi que le régime supplémentaire de rentes et les régimes d'assurance. Quant au fonds général d'administration, il est établi pour rendre compte des opérations de la Commission exercées pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMISS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS**2.1 Vocation des fonds en fidéicommiss****a) Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés**

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

b) Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

c) Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

d) Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

e) Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

f) Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés des frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence émis par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été regroupés aux fins de présentation des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.1 Vocation des fonds en fidéicommis (suite)

g) **Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction**

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction conformément aux conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial, industriel et des travaux de génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

h) **Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel**

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement du plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

a) **Généralités**

Le régime supplémentaire de rentes est un régime de retraite interentreprises à cotisations et prestations déterminées. Ce régime a été élaboré par le comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et a remplacé, à compter du 1^{er} janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement.

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des participants et des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime.

Le régime est constitué selon trois comptes distincts: le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Le compte général est alimenté par les cotisations des employeurs et les cotisations que les participants versent en vertu de la formule générale applicable à tous les participants; le compte complémentaire reçoit les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Le compte général constitue une disposition à prestations déterminées et prévoit l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

b) **Politique de capitalisation**

La cotisation des participants au compte général s'élève à 0,80 \$ par heure travaillée. La cotisation des employeurs, à ce même compte, est de 1,875 \$ par heure travaillée.

La cotisation des participants au compte complémentaire varie, selon le métier ou l'occupation du participant, de 0,22 \$ à 2,32 \$ par heure travaillée. La cotisation de l'employeur est limitée à celle déterminée pour le compte général.

Depuis le début du régime, la cotisation des participants au compte général a progressé de 0,05 \$ à 0,80 \$ par heure travaillée et la cotisation des employeurs a varié de 0,04 \$ à 1,875 \$ par heure travaillée. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,20 \$ à 2,32 \$ par heure travaillée depuis le début du régime.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)**2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)****c) Prestations de retraite**

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 70 et à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service.

Le participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 60.

La rente de retraite est égale au total de la rente payable en vertu du compte général, majorée du supplément s'y rattachant, et de la rente payable en vertu du compte complémentaire.

La rente payable en vertu du compte général est égale à la rente de base résultant des heures travaillées ajustées du participant selon les taux de rentes de base stipulés à l'annexe II du Règlement. Un supplément de 12,5 % est applicable aux mises à la retraite effectuées au cours de l'an 2001 (12,5 % en 2000).

La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Le participant qui prend sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes, les taux de rentes par 1 000 heures travaillées ajustées et le taux de supplément sont sujets à des ajustements annuels déterminés par la Commission à la suite de l'évaluation actuarielle du régime.

d) Prestation d'invalidité

Tout participant frappé d'invalidité totale qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53^e semaine qui suit le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. Cette rente demeure payable même si l'invalidité cesse.

e) Prestations au décès

Au décès d'un participant non retraité qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée des cotisations que le participant a versées aux comptes général et complémentaire. Si le participant a accumulé au moins 2 800 heures travaillées, la prestation forfaitaire est égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été payés au retraité et à son conjoint. À partir de ce moment, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

e) Prestations au décès (suite)

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Si un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

f) Prestations de départ

Un participant qui n'a pas atteint l'âge normal de retraite devient admissible aux prestations de départ lorsque 24 mois consécutifs se sont écoulés sans qu'aucune heure travaillée n'ait été portée à son crédit.

Un participant qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées a droit à une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée des cotisations qu'il a versées aux comptes général et complémentaire.

Un participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées a droit à une rente différée payable à compter de sa date normale de retraite ou d'une date de retraite anticipée selon les dispositions du régime.

Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée ou le transfert du montant de la prestation forfaitaire à laquelle il a droit dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

g) Cotisations et contributions après retraite

Les cotisations et contributions reçues à l'égard d'un participant qui reçoit une rente de retraite ou qui a dépassé l'âge normal de la retraite lui sont remboursées au cours de l'année suivante.

h) Loi modifiant la loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec administré par la Commission est assujéti à cette loi. La Commission est en pourparlers avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime. En effet, dans le but de reconnaître les particularités propres à ce régime, la Commission et la Régie ont convenu de dispositions particulières qui devront faire l'objet d'amendements législatifs. La Régie doit préparer un projet de modifications qui tiendra compte d'une application rétroactive pour légaliser la période intérimaire.

Par conséquent, l'évaluation actuarielle préparée pour le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2001 ne reflète pas les modifications requises par cette loi.

2.3 Vocation des régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Des caisses supplémentaires sont établies aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)**2.3 Vocation des régimes d'assurance (suite)**

Au 31 décembre 2001, les métiers et occupations qui participent aux régimes supplémentaires d'assurance sont les suivants: électriciens, couvreurs, ferblantiers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie, travailleurs de lignes, mécaniciens en protection d'incendie, frigoristes, mécanicien de chantier, briqueteur-maçon, carreleur et manœuvre carreleur, cimentier-applicateur et plâtrier-jointoyeur.

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par un régime supplémentaire, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré d'un tel régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction de la Commission selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

3.1 Régime supplémentaire de rentes

Les états financiers du régime supplémentaire de rentes ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

a) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur des unités de dépôts à participation détenues dans des fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec est déterminée par cette dernière.

b) Frais d'administration

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance**a) Placements**

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

b) Conversion des devises

Le coût des placements en titres négociables est converti aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

La juste valeur des placements est convertie en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus provenant des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations.

c) Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements à être remis par les employeurs et acquis au 31 décembre sont comptabilisés comme créances à recevoir.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance (suite)****d) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2 %
Aménagements des bâtiments	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	25 %

e) Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

f) Revenus reportés

Les avantages incitatifs accordés à la Commission par les bailleurs, pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux revenus reportés et amortis de façon linéaire sur la durée des baux, soit 5 ans. L'amortissement est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

g) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires facilement convertibles dont l'échéance n'excède pas trois mois.

h) Avantages sociaux futurs

La Commission offre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des avantages complémentaires de retraite à ses employés.

Pour ces régimes à prestations déterminées, la Commission a adopté les conventions comptables suivantes:

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et ils sont imputés aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les calculs tiennent compte des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes de retraite, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, la mortalité des participants aux régimes et les coûts prévus des soins de santé.

Aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance (suite)****i) Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation**

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

j) Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

k) Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des revenus provenant de réclamations émises aux employeurs suite à une inspection, des revenus de tarification de services, de pénalités et de recouvrements d'indemnités qui le sont lors de leur encaissement.

l) Virements et imputations

Les imputations du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration des fonds de formation, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommis ne leur sont pas imputés. Ils sont assumés par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Indemnités perçues de congés annuels et cotisations et contributions des salariés et des employeurs**

À compter du présent exercice, les indemnités de congés annuels ainsi que les revenus de cotisations et de contributions des salariés et des employeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Auparavant, ces revenus des fonds en fidéicommis et des régimes d'assurance étaient comptabilisés lors de leur encaissement.

Cette modification appliquée de façon rétroactive sans redressement des chiffres des exercices antérieurs a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

2001

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et
de jours fériés chômés

Actif et passif

Indemnités de congés annuels à recevoir	22 019
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	22 019

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Indemnités perçues de congés annuels et cotisations et contributions des salariés et des employeurs (suite)**

2001

Fonds de réclamations de salaires**Actif et passif**

Réclamations des employeurs à recevoir	10
Réclamations à verser aux salariés	10

Fonds de cotisations patronales**Actif et passif**

Cotisations des employeurs à recevoir	300
Cotisations à remettre	300

Fonds de cotisations syndicales**Actif et passif**

Cotisations des salariés à recevoir	3 317
Cotisations à remettre	3 317

Fonds spécial d'indemnisation**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	142
Avoir	142

Fonds de qualification**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	43
Avoir	43

Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	1 347
Avoir	1 347

Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	194
Avoir	194

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Indemnités perçues de congés annuels et cotisations et contributions des salariés et des employeurs (suite)**

	<u>2001</u>
<u>Régimes d'assurance de base</u>	
Bilan	
Contributions des employeurs à recevoir	10 827
Avoir non affecté	10 827
<u>Régimes supplémentaires d'assurance</u>	
Bilan	
Contributions des employeurs à recevoir	826
Avoir non affecté	826

Contributions des employeurs non utilisées

Pour les régimes d'assurance, les contributions des employeurs des quatre derniers mois de l'exercice financier sont comptabilisées à compter du présent exercice, à titre de revenus reportés jusqu'au moment où les engagements correspondant à la période de couverture d'assurance soient assumés par les régimes d'assurance. Auparavant, ces revenus étaient comptabilisés lors de leur encaissement.

Cette modification appliquée de façon rétroactive sans redressement des chiffres des exercices antérieurs a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2001</u>
<u>Régimes d'assurance de base</u>	
Bilan	
Contributions des employeurs non utilisées	44 258
Avoir non affecté	(44 258)
<u>Régimes supplémentaires d'assurance</u>	
Bilan	
Contributions des employeurs non utilisées	2 830
Avoir non affecté	(2 830)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

En vertu de sa réglementation, la Commission est autorisée à prendre pour son administration les revenus tirés des placements de cotisations patronales, de cotisations syndicales et du fonds spécial d'indemnisation. Les revenus provenant des placements de ces fonds attribués au fonds général d'administration ainsi que ceux provenant des placements du fonds général d'administration se détaillent comme suit:

	2001	2000
Fonds de réclamations de salaires		54
Fonds de cotisations patronales	38	40
Fonds de cotisations syndicales	137	141
Fonds spécial d'indemnisation	91	53
	266	288
Fonds général d'administration	950	332
	1 216	620

6. PLACEMENTS**6.1 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - à la juste valeur**

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	2001	2000
Compte général		
Dépôt à vue *		6 000
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	(8 000)	
Dépôts à participation ***	3 217 300	3 571 915
Revenus à recevoir du fonds particulier	18 533	21 828
	3 227 833	3 599 743
Compte complémentaire		
Dépôt à vue *		5 001
Dépôts à participation ***	1 153 026	1 221 365
Revenus à recevoir du fonds particulier	5 139	7 365
	1 158 165	1 233 731
Compte des retraités		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	(21 999)	(12 999)
Dépôts à participation ***	3 083 275	3 231 499
Revenus à recevoir du fonds particulier	14 657	19 437
	3 075 933	3 237 937
	7 461 931	8 071 411

* Au fonds général de la Caisse.

** Avances au taux du jour augmenté de 5 points de base, remboursable sur demande.

*** Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse, tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. À la clôture de chaque mois du fonds particulier, la Caisse attribue à la Commission le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)**6.2 Placements et revenus courus****a) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance - au coût**

	2001		2000	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	62 574	62 574	30 310	30 310
Dépôt à court terme ^(a)	116 217	116 217	125 806	125 806
Obligations ^(b)	10 221	326 508	323 679	326 262
Actions	320 970	9 498	13 762	13 282
Compte courtier ^(c)	630	630	533	533
Intérêts courus	5 718	3 546	7 167	7 167
Total	<u>516 330</u>	<u>518 973</u>	<u>501 257</u>	<u>503 360</u>

(a) Venant à échéance au plus tard le 9 mai 2002 et aux taux d'intérêt variant de 1,88 % à 4,45 %.

(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 4,25 ans et le taux de rendement effectif est de 4,54 %.

(c) Correspond à la marge conservée chez le courtier pour la compensation des plus ou moins-values sur contrats à terme.

Ces placements et revenus courus sont répartis comme suit:

	2001	2000
Fonds général d'administration	20 683	15 631
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	119 360	121 648
Fonds de réclamations de salaires	809	653
Fonds de cotisations patronales	1 266	925
Fonds de cotisations syndicales	3 422	2 620
Fonds spécial d'indemnisation	2 048	1 444
Fonds de qualification	1 794	1 387
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	108 464	102 271
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	15 406	12 531
Régimes d'assurance de base	222 248	223 314
Régimes supplémentaires d'assurance	20 830	18 833
	<u>516 330</u>	<u>501 257</u>

b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur

	2001		2000	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	36 992	36 992	11 720	11 720
Dépôt à court terme ^(a)	16 834	16 834	14 739	14 739
Obligations ^(b)	32 710	32 940	32 516	32 634
Intérêts courus	418	418	659	659
	<u>86 954</u>	<u>87 184</u>	<u>59 634</u>	<u>59 752</u>

(a) Venant à échéance au plus tard le 9 mai 2002 et aux taux d'intérêt variant de 1,88 % à 4,45 %.

(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 4,25 ans et le taux de rendement effectif est de 4,54 %.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)**6.2 Placements et revenus courus (suite)****b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur (suite)**

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit:

	2001	2000
Compte général	11 509	3 778
Compte complémentaire	17 807	7 642
Compte des retraités	57 868	48 332
	<u>87 184</u>	<u>59 752</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS HORS BILAN

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Commission a recours à divers instruments financiers dérivés, soit à des fins de rendement ou de couverture.

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Commission:

	2001		2000	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Contrats à terme d'indices boursiers				
Positions acheteur	69 728	115	70 988	(1 470)
Positions vendeur	(1 523)	11	9 999	1 803
Contrats de change à terme				
Positions vendeur	27 179	(149)	28 162	(98)
Ententes de swap de taux d'intérêt	38 000	(2 172)	38 000	(848)
Entente de swap sur indice boursier	81 730		76 489	
	<u>215 114</u>	<u>(2 195)</u>	<u>223 638</u>	<u>(613)</u>

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la Commission recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables aux dates de la présentation de l'information financière. Les cours des courtiers en valeurs mobilières ou des banquiers de la Commission sont disponibles pour ces contrats à termes d'indices boursiers, ces contrats de change et ces swaps d'intérêts et d'indices boursiers.

La Commission ne traite qu'avec des institutions financières de réputation, de sorte que le risque de crédit est pratiquement inexistant. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises sont couverts par des contrats de change à terme.

Deux bons du trésor, l'un d'une valeur de 2 500 000 \$ échéant le 14 mars 2002 et l'autre d'une valeur de 500 000 \$ échéant le 28 mars 2002 sont donnés en garantie des contrats à terme.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS

	2001		2000
	Coût*	Amortissement cumulé	Net
Terrain	672		672
Bâtiments	8 718	5 034	3 684
Aménagements des bâtiments	1 968	992	976
Mobilier et équipement	6 657	5 101	1 556
Équipement informatique	4 494	3 177	1 317
Logiciel informatique	2 525	1 941	584
Améliorations locatives	552	364	188
	25 586	16 609	8 977
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	351	273	78
	25 937	16 882	9 055
			8 343

* Des subventions du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir sont comptabilisées en diminution du coût des immobilisations et se répartissent comme suit:

	2001		2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	510	152	358
Équipement informatique	1 279	724	555
Logiciel informatique	359	264	95
Améliorations locatives	127	62	65
	2 275	1 202	1 073
			1 106

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 1^{er} juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2001, le montant maximum que pouvait prélever la Commission s'établissait à 7 000 000 \$. Les montants prélevés portant intérêt au taux préférentiel.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 7,19 % échéant en 2001		27
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 6,84 % échéant en 2002	19	80
	19	107
Versement échéant en deçà d'un an	19	88
		19

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2002	23
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	4
	19

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2001	2000
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des prélèvements à recevoir	(245)	(280)
Variation des débiteurs	742	(472)
Variation de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	(2 582)	110
Variation des frais payés d'avance	138	(166)
Variation des créditeurs et frais courus	3 204	(547)
Variation des revenus reportés	(112)	365
Augmentation de la subvention du gouvernement du Québec reportée	2 869	311
	4 014	(679)

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds général d'administration comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Encaisse	533	79
Placement et revenus courus *	6 323	4 610
	6 856	4 689

* Ces placements et revenus courus sont ceux dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Les intérêts et frais bancaires payés par la Commission s'élèvent à 728 656 \$ (519 139 \$ en 2000).

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

12. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Aux fins de présentation des états financiers, les fonds de qualification ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit:

	2001	2000
Mécaniciens	76	66
Serruriers	64	57
Monteurs	33	33
Ferrailleurs	51	32
Électriciens	543	387
Ferblantiers	150	110
Chaudronniers	128	96
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	792	606
	<u>1 837</u>	<u>1 387</u>

13. FONDS DE FORMATION - ESTIMATION DU COÛT DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET INCITATIFS À LA FORMATION

Le coût de réalisation des activités de formation du secteur résidentiel inclut la valeur des cours pour les travailleurs oeuvrant strictement dans ce secteur. Tant que les règles spécifiques d'utilisation du fonds résidentiel ne seront pas définies et que les ententes ne seront pas intervenues entre le Comité du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel et le Comité de gestion de l'utilisation du Fonds de formation, le montant présenté aux états financiers est susceptible de subir une variation.

En effet, des activités de formation d'une valeur de 763 834 \$ ont été suivies par des travailleurs de l'industrie de la construction oeuvrant autant dans le secteur résidentiel que dans le non résidentiel. Ces sommes sont présentées dans le fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction.

Une partie de ce montant ainsi que des incitatifs à la formation présentés dans le fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction pourraient éventuellement être imputés au secteur résidentiel, une fois que les règles spécifiques définies et les ententes intervenues entre les deux comités.

14. ENGAGEMENTS ET VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Le cabinet d'actuaire Groupe-conseil Aon a établi la valeur des engagements des comptes général et des retraités à même les renseignements arrêtés au 1^{er} janvier 2001 et transmis par la Commission. Cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2001. Le compte complémentaire n'est pas concerné puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées.

Ces engagements ont été déterminés au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle de répartition des prestations constituées. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date.

Selon cette évaluation les engagements du régime envers les participants s'établissent comme suit:

	2001	2000
Compte général	3 633 061	3 641 093
Compte des retraités	3 302 447	3 024 435
Engagements	<u>6 935 508</u>	<u>6 665 528</u>

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée pour tenir compte des tendances à long terme du marché. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des deux dernières années.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

**14. ENGAGEMENTS ET VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES (suite)**

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit:

	2001	2000
Actif net disponible pour le service des prestations:		
Compte général	3 193 922	3 574 866
Compte de retraités	3 201 629	3 326 792
	6 395 551	6 901 658
Modification des justes valeurs non prise en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	634 472	80 076
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	7 030 023	6 981 734

15. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, les régimes assument une part limitée des risques; certaines garanties d'assurance sont obtenues et le règlement de certaines réclamations est délégué.

Conformément aux articles 100 à 103 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, un actuaire-conseil a réalisé une évaluation actuarielle des régimes au 31 décembre 2001 qui vise à attester la solvabilité des régimes d'assurances.

Les sommes des engagements des régimes ont été évaluées au 31 décembre 2001 et la Commission a comptabilisé les sommes requises suivantes:

	2001	2000
	Régimes de base	Régimes de base
Engagement relié à la période d'assurance suivante	68 858	57 422
Provisions pour prestations engagées	26 446	20 610
Provisions pour rentes aux assurés invalides	34 537	37 411
	129 841	115 443

16. RÉSERVE RELIÉE AU PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 3 ¢/heure sont versées à la caisse du régime de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation dans le but de contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La Commission s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme.

	2001	2000
Solde au début	6 674	4 587
Variation nette de la réserve au cours de l'exercice	2 646	2 087
Solde à la fin	9 320	6 674

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

17. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Aux fins de la présentation des états financiers, tous les régimes supplémentaires d'assurance ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, la répartition de l'avoir de chaque régime se détaille comme suit:

	2001	2000
Électriciens	8 965	9 565
Couvreurs	783	896
Ferblantiers	576	625
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	2 913	2 869
Travailleurs de lignes	660	648
Mécaniciens en protection incendie	241	155
Frigoristes	333	239
	<u>14 471</u>	<u>14 997</u>

18. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 28 février 2007 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 concernant ces locaux administratifs s'élève à 1 022 876 \$ (896 730 \$ en 2000). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	923
2003	848
2004	723
2005	560
2006	<u>102</u>
	<u>3 156</u>

19. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la Commission, au montant de 2 783 926 \$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la Commission ont pris fait et cause pour celle-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la Commission. Tout paiement par la Commission, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

**20. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

Le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission et le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission sont des régimes à prestations déterminées contributifs; ils comportent des garanties à la retraite et au décès et sont obligatoires pour tous les employés permanents.

La Commission offre aussi à ses retraités des régimes d'assurance maladie et d'assurance vie à prestations déterminées ainsi que des bonis de départ.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

**20. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (suite)**

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2001, la charge nette de la Commission se présente comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2001	2000	2001	2000
Charge nette	2 514	2 404	3 153	2 909

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, ainsi que le passif au titre des prestations constituées au titre des régimes se présentent comme suit au 31 décembre:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2001	2000	2001	2000
Obligations au titre des prestations constituées	198 135	179 456	28 155	27 833
Juste valeur des actifs des régimes	212 145	216 561		
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	14 010	37 105	(28 155)	(27 833)
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins- value			(29 206)	(26 989)

Le montant inscrit au bilan pour l'actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite au 31 décembre 2001 est diminué d'une provision pour moins-value de 41 086 000 \$.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Commission pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre):

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2001	2000	2001	2000
Taux d'actualisation	6,75 %	7,00 %	6,75 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,75	7,75		
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00		
	à	à		
	5,00	5,00		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 10 % pour 2002. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer de 1 % par année pour atteindre 5 % en 2006 et demeurer à ce niveau par la suite.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

**21. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION
 DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (suite)**

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de la Commission se présentent comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2001	2000	2001	2000
Cotisations de l'employeur	2 514	2 404		
Cotisations des employés	1 914	1 832		
Prestations versées	7 919	7 317	936	963

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2001
OPINION ACTUARIELLE.

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2001, sur la base du Règlement en vigueur à cette date, en tenant compte du pourcentage de supplément fixés par la décision CCQ-012914 et sur la base de données au 1^{er} janvier 2001.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre opinion:

- a) La caisse de retraite affiche, au 31 décembre 2001, un excédent d'actif de 94 515 000 \$, lequel se retrouve en totalité dans le compte des retraités, et auquel s'ajoutent une réserve pour fluctuations économiques de 34 972 000 \$ au compte général et une réserve pour écarts défavorables de 216 048 000 \$ au compte des retraités;
- b) Les cotisations salariales et patronales versées au régime, soit 2,675 \$ du 1^{er} janvier 2002 au 27 avril 2002 et 2,925 \$ du 28 avril 2002 au 31 décembre 2002 par heure travaillée, sont suffisantes pour couvrir les engagements du régime résultant de l'application pour l'année 2002 du taux de rente de base de 454 \$ / 1 000 \$ heures travaillées ajustées, les cotisations pour amortissement et la provision pour dépenses, et ce, jusqu'à la prochaine évaluation actuelle du régime;
- c) La caisse de retraite montre un degré de solvabilité de 92,62 % au 31 décembre 2001;
- d) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- e) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation;
- f) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation;

Nous avons produit cette opinion actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Pierre Guérin, FICA, FSA

Montréal, le 19 décembre 2001

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net des régimes de base est supérieur de 55 214 000 \$ à la somme des engagements des régimes;
- b) Les taux de cotisation prévus lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 1,20 \$/heure avant le 30 septembre 2001, 1,26 \$/heure au 30 septembre 2001, 1,32 \$/heure au 28 avril 2002 et 1,38 \$/heure au 27 avril 2003 sont suffisants pour assurer la solvabilité des régimes de base au terme de la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004 et maintenir la capitalisation de la réserve de contingence à son niveau maximal de 10 000 000 \$ jusqu'à la fin du premier semestre de 2004. Au 31 décembre 2004, la réserve de contingence sera de 7 405 000 \$, soit légèrement en deçà de son niveau maximal.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens est supérieur de 8 333 000 \$ à la somme des engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 0,207 \$/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs est supérieur de 753 000 \$ à la somme des engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 0,20 \$/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers est supérieur de 632 000 \$ à la somme des engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 0,10 \$/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes est supérieur de 651 000 \$ à la somme des engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 0,20 \$/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS ET SOUDEURS EN TUYAUTERIE**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS ET SOUDEURS EN TUYAUTERIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie est supérieur de 2 808 000 \$ à la somme des engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 0,207 \$/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie est supérieur de 215 000 \$ à la somme des engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 0,207 \$/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes ont été évalués au 31 décembre 2001. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2001, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes est supérieur de 210 000 \$ à la somme des engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation en décembre 2001, à savoir 0,15 \$/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2004.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 15 mars 2002.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommiss, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les actuaires du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaires-conseils par la Commission. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommiss, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

André Ménard
Président-directeur général

Le 10 mai 2002

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2001 et les états des revenus et dépenses, du solde déficitaire du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2001 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date:

Fonds en fidéicomis:

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification;
- fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction;
- plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel;

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme le mentionne la note 2.2h, la Commission n'a pas appliqué la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. L'évaluation actuarielle permettant d'établir la valeur des engagements de ce régime au 31 décembre 2001, telle que présentée à la note 14, ne reflète pas les modifications requises par la loi. Puisque la Commission n'a pas évalué l'impact de l'application de cette loi, je n'ai pu déterminer l'effet des redressements qui auraient dû être apportés aux engagements du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2001.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements aux engagements du régime supplémentaire de rentes mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés à la comptabilisation des indemnités de congés annuels, des cotisations et contributions des salariés et des employeurs et des contributions des employeurs non utilisées expliquée à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 mai 2002

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. S-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 4)	1 611 064	1 725 830
Revenus de placements et intérêts sur cotisations (note 5)	500 497	833 796
Autres revenus	3 542	1 774
	<u>2 115 103</u>	<u>2 561 400</u>
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 6)		
Prestations versées	1 347 298	1 261 063
Variation du passif actuariel (note 20)	469 127	37 461
	1 816 425	1 298 524
Programme Pour une maternité sans danger (note 7)		
Prestations versées	128 004	108 648
Variation du passif actuariel (note 20)	6 333	2 399
	134 337	111 047
Programmes de prévention (note 8)	96 851	92 124
Frais d'administration (note 9)		
Frais de l'exercice	354 704	349 005
Variation du passif actuariel (note 20)	5 887	(5 678)
	360 591	343 327
Financement de tribunaux administratifs (note 10)		
Contributions de l'exercice	46 645	44 378
Variation du passif actuariel (note 20)	4 503	(4 663)
	51 148	39 715
Autres frais (note 11)	20 978	26 714
Variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 19)	(283 773)	
	<u>2 196 557</u>	<u>1 911 451</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(81 454)</u>	<u>649 949</u>
COMPOSÉ DE:		
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation	39 107	144 030
Surplus relatif aux taux de rendement réel		324 530
(Déficit) Surplus des opérations de l'exercice courant (note 12)	(120 561)	181 389

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

DÉFICITS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001			2000	
	(Déficit) consolidé au 1 ^{er} janv. 2000	Écarts cumulés relatifs au taux de rendement réel	Autres éléments cumulés	Total	Total
SURPLUS (DÉFICITS) AU DÉBUT					
Solde déjà établi	(777 880)	911 799	178 624	312 543	(337 406)
Redressements au 1 ^{er} janvier 2001 (note 3)					
Introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel		(911 799)		(911 799)	
SOLDE REDRESSÉ	(777 880)		178 624	(599 256)	(337 406)
RÉSULTAT RELATIF À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION					
Cotisations des employeurs					
Cotisations relatives à la capitalisation	104 000		(27 138)	76 862	(76 227)
Cotisations relatives à la portion capital du solde dû au régime de retraite des fonctionnaires					4 627
Cotisations relatives au mode de tarification rétrospectif			18 775	18 775	(10 672)
	104 000		(8 363)	95 637	(82 272)
Intérêts relatifs au mode de tarification rétrospectif			2 193	2 193	(689)
Intérêts sur (déficits) surplus cumulés	(54 512)		10 687	(43 825)	(12 221)
Changement d'hypothèse du taux de rendement réel au 1 ^{er} janvier 2000					255 348
Exploitation de produits et services de commerce électronique			(14 898)	(14 898) *	(16 136)
	49 488		(10 381)	39 107	144 030
SURPLUS RELATIF AU TAUX DU RENDEMENT RÉEL					324 530
(DÉFICIT) SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT					
Surplus relatif aux besoins finan- ciers de l'année courante			801	801	83 430
(Déficit) surplus relatif aux besoins financiers des années antérieures			(121 362)	(121 362)	97 959
Montants à reporter			(120 561)	(120 561)	181 389

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SURPLUS CUMULÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001			2000	
	(Déficit) consolidé au 1 ^{er} janv. 2000	Écarts cumulés relatifs au taux de rendement réel	Autres éléments cumulés	Total	Total
Montants reportés	-----	-----	(120 561)	(120 561)	181 389
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	49 488		(130 942)	(81 454)	649 949
(DÉFICITS) SURPLUS À LA FIN	(728 392)		47 682	(680 710)	312 543

* Ce montant de 14 898 445 \$ correspond à la dépense de l'exercice 2001 (2000: 16 135 955 \$) pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique. Cette dépense est déduite du montant de 50 000 000 \$ affecté à cette fin à même le surplus des opérations de l'exercice courant de 1997. Après imputation de cette dépense, le solde disponible à cette fin pour le prochain exercice s'établit à 7 124 358 \$ (2000: 22 022 803 \$).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse	3 471	7 757
Cotisations à recevoir et autres créances (note 13)	304 638	352 996
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 14)	8 173 598	8 064 151
Solde de prix de vente d'un immeuble (note 15)	5 886	6 828
Immobilisations (note 16)	27 678	30 588
	<u>8 515 271</u>	<u>8 462 320</u>
PASSIF		
Chèques en circulation	20 502	22 892
Créditeurs et frais courus	30 829	43 944
Cotisations perçues d'avance	20 307	31 703
Provision pour congés de maladie, vacances et départs assistés (note 17)	74 859	73 878
Provision pour remboursements de cotisations (note 18)	46 616	88 313
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	11 816	11 871
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 19)	628 026	
Passif actuariel (note 20)	8 363 026	7 877 176
	<u>9 195 981</u>	<u>8 149 777</u>
(DÉFICITS) SURPLUS CUMULÉS	<u>(680 710)</u>	<u>312 543</u>
	<u>8 515 271</u>	<u>8 462 320</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 22)

Pour le Conseil d'administration,
Gilles Taillon
Henri Massé

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(81 454)	649 949
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	12 748	13 189
Gain sur aliénations d'immobilisations	(63)	(85)
Variation de la provision pour congés de maladie, vacances et départs assistés	981	3 594
Variation de la provision pour remboursements de cotisations	(41 697)	(40 154)
Variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(283 773)	
Augmentation du passif actuariel	485 850	29 519
Gain sur dispositions d'unités de participation – Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(39 442)	
Amortissement – Valeur axée sur la valeur marchande – Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(161 846)	(432 883)
	(108 696)	223 129
Variation des éléments hors caisse:		
Cotisations à recevoir et autres créances	48 358	62 559
Revenus de placements à recevoir – Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	24 617	26 629
Créditeurs et frais courus	(13 115)	10 317
Cotisations perçues d'avance	(11 396)	(2 466)
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	(55)	(513)
	48 409	96 526
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(60 287)	319 655
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement – Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires		(4 627)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(4 627)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Acquisitions de dépôts à participation	(327 573)	(1 007 913)
Produit de disposition de dépôts à participation	441 192	
Gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	99 782	459 829
Encaissement du solde de prix de vente d'un immeuble	942	877
Acquisitions d'immobilisations	(9 874)	(12 162)
Produit d'aliénations d'immobilisations	99	115
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour les) des activités d'investissement	204 568	(559 254)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	144 281	(244 226)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(356 370)	(112 144)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 21)	(212 089)	(356 370)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 13 mars 1980 par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1). Elle a pour fonctions, dans le cadre de l'application de cette loi, d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes nécessaires à l'application de cette loi.

La CSST a confié à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec la responsabilité de concevoir, de coordonner et d'exécuter des activités de recherche pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À cette fin, la CSST verse annuellement une subvention d'équilibre budgétaire à l'Institut.

La CSST a en outre pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., chapitre A-3) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), de cotiser annuellement, conformément à son mode de financement et après expertise actuarielle, les employeurs aux taux applicables aux unités dans lesquelles leurs activités sont classées, ou aux taux personnalisés qui leur sont applicables ou, le cas échéant, selon le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation.

La CSST a également pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (L.R.Q., chapitre I-6) et de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., chapitre C-20), de verser aux bénéficiaires des prestations ou d'autres indemnités. Les sommes nécessaires à l'application de ces lois lui sont remboursées par le gouvernement du Québec.

Mode de financement

La CSST choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses dès leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour la réparation des lésions professionnelles survenues auparavant.

La CSST applique un mode de tarification tenant davantage compte du double mandat que lui confère la loi, soit celui d'agent de prévention et celui d'assureur public.

La CSST détermine annuellement par règlement des unités de classification qu'elle regroupe en secteurs.

En vue de fixer la cotisation, la CSST classe les activités de chaque employeur dans une ou plusieurs unités, conformément aux règles qu'elle détermine par règlement. Fixée suivant les principes de base de l'assurance, la cotisation varie en fonction du risque associé à l'activité exercée par l'employeur et du coût des lésions professionnelles.

Le taux de cotisation d'un employeur est établi selon un des trois modes suivants: la tarification au taux de l'unité, la tarification au taux personnalisé et le mode de tarification rétrospectif.

L'assujettissement de l'employeur à l'un ou l'autre de ces modes de tarification varie en fonction de l'importance de sa cotisation.

La tarification au taux de l'unité

La cotisation est calculée à partir du taux de l'unité dans laquelle sont classées les activités exercées par l'entreprise. Le taux de l'unité est fixé à partir du taux moyen provincial et du coût des lésions professionnelles associées à l'unité.

La tarification au taux personnalisé

La cotisation est calculée à partir d'un taux personnalisé, c'est-à-dire que le taux de l'unité dans laquelle les activités de l'entreprise sont classées est rajusté pour tenir compte des efforts de l'employeur en matière de prévention et de retour au travail des victimes de lésions professionnelles.

Le mode de tarification rétrospectif

L'objectif de ce mode de tarification est de faire correspondre le mieux possible la cotisation annuelle de l'employeur aux dépenses réelles pour des lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, sa cotisation pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT (suite)**Politique de capitalisation**

Le concept de pleine capitalisation retenu par la CSST signifie que l'actif doit être égal au passif, sans viser à maintenir un surplus.

En conséquence, des mesures sont prévues afin de rééquilibrer dans les meilleurs délais l'actif et le passif tout en respectant les objectifs d'équité, de stabilité et de prévention.

Ces mesures entraînent des ajustements à la cotisation des employeurs et sont présentées séparément dans la note sur les cotisations des employeurs.

La politique de capitalisation, modifiée en décembre 2001, prévoit principalement les modalités suivantes:

- introduire, au 1^{er} janvier 2001, une provision pour fluctuation du taux de rendement réel à un niveau correspondant au solde des «écarts cumulés relatifs au taux de rendement réel» au 31 décembre 2000, tel que présenté séparément dans l'état des surplus cumulés à cette dernière date;
- amortir, avec intérêts, sur une période de huit ans, les écarts relatifs au taux de rendement réel portés à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel. Toutefois, les montants d'amortissement des écarts relatifs au taux de rendement réel des années antérieures considérés dans les années 2001 et 2002 ont été établis selon le mécanisme d'amortissement adopté en mai 2000 lors de la révision de la politique de capitalisation;
- amortir, avec intérêts, les surplus ou déficits relatifs aux besoins financiers de l'année courante, dans les trois prochaines tarifications ou selon l'application du mode rétrospectif;
- amortir, avec intérêts, les déficits relatifs aux besoins financiers des années antérieures, dans les prochaines tarifications sur une période de cinq ans;
- amortir, avec intérêts, le déficit consolidé au 1^{er} janvier 2000, compte tenu des modalités déjà prévues aux tarifications de 2001 et 2002, jusqu'en 2013. Cependant, pour l'année 2003, il est prévu de surseoir à l'amortissement de ce déficit;
- affecter à la réduction du déficit consolidé au 1^{er} janvier 2000, les surplus relatifs aux besoins financiers des années antérieures.

Niveau de capitalisation

Le niveau de capitalisation se situe au 31 décembre 2001 à 92,60 % comparativement à 103,83 % au 31 décembre 2000. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la CSST ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

A) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis sur la base d'une estimation des cotisations ultimes. Cette estimation vise à prendre en considération la masse salariale ainsi que la classification ultime de chaque employeur. Elle vise également à prendre en considération, tant pour les employeurs assujettis au mode de tarification personnalisé qu'à ceux assujettis au mode de tarification rétrospectif, les débours qui seront finalement imputés dans le cadre de l'application de ces modes de tarification.

B) Revenus de placements

Les gains et pertes réalisés sur les placements du fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont reportés et amortis.

De plus, la différence au 31 décembre entre la valeur marchande des dépôts à participation et leur coût est inscrite graduellement aux livres.

Cet amortissement et cette inscription graduelle, présentés aux revenus de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

C) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec comprennent, d'une part, les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse et les revenus à recevoir y afférents et, d'autre part, un emprunt à court terme du fonds général de la Caisse et les intérêts courus y afférents.

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à une valeur axée sur la valeur marchande, laquelle est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté des inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût, et diminué de la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse.

D) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Édifices	2,5 %
Ameublement et équipement	10 %
Matériel roulant	25 %
Équipement et logiciels informatiques	20 %
Système de télécommunications	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

E) Provision pour remboursements de cotisations

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au mode de tarification rétrospectif

L'objectif du mode de tarification rétrospectif est de faire correspondre le mieux possible la cotisation annuelle de l'employeur aux dépenses réelles de lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, sa cotisation pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

La CSST inscrit annuellement à titre de provision pour remboursements de cotisations l'estimation de l'ajustement définitif des cotisations de l'année antérieure, ainsi que la révision d'estimation des années antérieures à l'égard de cette provision. La variation annuelle de cette dernière est appliquée aux revenus de cotisations des employeurs.

Cependant, cette provision ne tient pas compte de l'ajustement définitif de l'année courante compte tenu de l'incertitude reliée à cet ajustement.

F) Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel constitue un mécanisme d'atténuation des fluctuations économiques qui permet d'éviter des fluctuations trop importantes du taux moyen de cotisation et des résultats financiers en plus de viser un rééquilibrage de l'actif et du passif sur une période définie.

Cette provision est constituée des surplus ou déficits relatifs à l'hypothèse du taux de rendement réel. Cette hypothèse, fixant le taux à 4 % par année, est utilisée pour déterminer la valeur présente des paiements futurs sujets à revalorisation. La variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel est présentée séparément dans l'état des revenus et dépenses.

Les surplus ou déficits relatifs au taux de rendement réel inscrits à la provision portent intérêt à compter de l'exercice suivant leur constatation et sont amortis sur une période de huit ans à compter du deuxième exercice suivant leur inclusion dans la provision. Ce délai de deux ans est nécessaire étant donné que la tarification de l'année qui suit l'exercice concerné est déjà établie.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

F) Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (suite)

Toutefois, les montant d'amortissement des écarts relatifs au taux de rendement réel des années antérieures considérés dans les tarifications de 2001 et de 2002 ont été établis selon le mécanisme d'amortissement adopté en mai 2000 lors de la révision de la politique de capitalisation. Par conséquent, le premier montant d'amortissement des surplus constatés pour 1999 et 2000 représente le montant nécessaire pour combler l'écart créé par l'application de ce mécanisme d'amortissement différent. Le solde non amorti de ces surplus est par ailleurs amorti sur la période restante de sept ans avec intérêts au moyen de montants annuels constants.

G) Passif actuariel

Ce passif comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent, survenus au cours du présent exercice et des exercices antérieurs, chez les employeurs tenus de cotiser.

Ce passif comprend des provisions pour les demandes de prestations en instance et pour l'indemnisation des victimes d'accidents du travail dont la demande parviendra à la CSST après le présent exercice. Il inclut aussi des provisions pour l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles qui sont actuellement indemnisées et celles qui le seront éventuellement à la suite d'une rechute, d'une récidive ou d'une aggravation.

Ce passif comprend une provision pour les frais d'administration futurs ainsi que pour les contributions futures de la CSST au financement de tribunaux administratifs, à l'égard des événements survenus en date de la fin de l'exercice financier.

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux de rendement réel à long terme de 4 %.

H) Espèces et quasi-espèces

La politique de la CSST consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

I) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la CSST ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel

En 2000, la CSST avait modifié de façon rétroactive sa convention comptable relativement à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel. Cette provision, dont le calcul reposait jusqu'alors sur un mécanisme de plafonnement par rapport au passif actuariel, a été éliminée. À compter du présent exercice, compte tenu des changements apportés à la politique de capitalisation décrite dans la note 1, la CSST introduit au 1^{er} janvier 2001 une provision pour fluctuation du taux de rendement réel sans plafonnement. De plus, comme il est mentionné dans la note 2 F, l'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel en 2001 et en 2002 n'est pas établi selon le même mécanisme que celui qui était utilisé précédemment.

L'application rétroactive de cette convention comptable sans plafonnement établirait le solde de cette provision à 2 100 000 000 \$ au 1^{er} janvier 2001. Cependant, cette application rétroactive ne refléterait pas l'impact des décisions de gestion prises au fil des ans conformément à la politique de capitalisation alors en vigueur qui limitait la provision à 10 % du passif actuariel pour les exercices antérieurs à 2000. Si l'on tient compte de ces décisions, le solde s'établirait plutôt à 911 799 000 \$ et correspond au solde des «écarts cumulés relatifs au taux de rendement réel» au 31 décembre 2000, présenté séparément dans l'état des surplus cumulés à cette dernière date.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

L'effet de cette modification sur les états financiers des exercices 2000 et antérieurs a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2001 directement à l'état des déficits cumulés de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2001:

	<u>2001</u>
Revenus et dépenses	
Dépenses	
Variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(283 773)
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(283 773)
Bilan	
Passif	
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel	628 026
Déficits cumulés	628 026

Compte tenu de ce qui précède, dans l'hypothèse où cette provision pour fluctuation du taux de rendement réel n'aurait pas été introduite, l'insuffisance des revenus sur les dépenses serait de 365 227 000 \$ pour l'exercice terminé au 31 décembre 2001. Pour leur part, les déficits cumulés seraient de 52 684 000 \$ au 31 décembre 2001.

4. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Cotisations relatives à l'année de tarification courante *		
Opérations courantes	1 758 538	1 772 800
Application de la politique de capitalisation		
Capitalisation relative au déficit consolidé au 1 ^{er} janvier 2000	104 000	121 900
Ajustement de la cotisation des employeurs non assujettis au mode de tarification rétrospectif résultant de l'amortissement de surplus d'exercices antérieurs	(27 138)	(39 436)
Ajustement résultant de l'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel **	(247 700)	(158 691)
Cotisation relative à la portion capital du solde dû au régime de retraite des fonctionnaires		4 627
	(170 838)	(71 600)
	<u>1 587 700</u>	<u>1 701 200</u>
Cotisations relatives aux années de tarification antérieures		
Opérations courantes		
Ajustements des cotisations	25 923	28 602
(Diminution) augmentation résultant d'une variation de la provision pour remboursements de cotisations	(21 334)	6 700
	<u>4 589</u>	<u>35 302</u>
Application de la politique de capitalisation relativement au mode de tarification rétrospectif		
Augmentation (diminution) résultant d'une variation de la provision pour remboursements de cotisations	18 775	(10 672)
	<u>23 364</u>	<u>24 630</u>
	<u>1 611 064</u>	<u>1 725 830</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

4. COTISATIONS DES EMPLOYEURS (suite)

- * Les cotisations pour l'année de tarification 2001 sont établies sur la base d'une masse salariale assurable cotisable estimée à 84 000 000 000 \$ alors que celles qui se rapportaient à l'année de tarification 2000 avaient été établies sur la base d'une masse salariale estimée à 80 200 000 000 \$ à la fin de l'exercice précédent.
- ** Pour l'année 2000, il s'agit de l'ajustement résultant de l'amortissement des «écarts cumulés relatifs aux taux de rendement réel» présentés séparément dans l'état des surplus cumulés de l'exercice terminé le 31 décembre 2000.

5. REVENUS DE PLACEMENTS ET INTÉRÊTS SUR COTISATIONS

	2001	2000
Revenus de placements		
Dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus attribués par la Caisse	411 981	824 186
Moins:		
Gains réalisés sur placements par la Caisse	99 783	459 829
	312 198	364 357
Plus:		
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	195 125	222 758
Amortissement de la différence entre la valeur marchande des unités de dépôts à participation et leur coût	(33 279)	210 125
	474 044	797 240
Intérêts sur dépôts à court terme à la Caisse		311
Intérêts sur emprunts à court terme à la Caisse	(7 598)	(8 060)
	466 446	789 491
Intérêts sur soldes bancaires et autres	586	267
	467 032	789 758
Intérêts sur cotisations		
Exigés	41 936	47 981
Accordés	(8 471)	(3 943)
	33 465	44 038
	500 497	833 796

6. PROGRAMMES DE RÉPARATION

	2001	2000
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Prestations versées	293 004	279 731
Variation du passif actuariel	891 638	859 021
Montants à reporter	1 184 642	1 138 752

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. PROGRAMMES DE RÉPARATION (suite)

	2001	2000
Montants reportés	1 184 642	1 138 752
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	1 054 294	981 332
Variation du passif actuariel	(422 511)	(821 560)
	631 783	159 772
	1 816 425	1 298 524

La dépense à l'égard des programmes de réparation se répartit comme suit:

	2001	2000
Prestations versées		
Remplacement du revenu		
Consolidation médicale et réadaptation	488 354	451 387
Postréadaptation	310 239	281 678
	798 593	733 065
Assistance médicale et frais de réadaptation	297 717	281 695
Préjudice corporel	87 133	79 627
Incapacité permanente	108 928	112 589
Décès	40 628	38 784
Stabilisation économique et sociale	14 299	15 303
	1 347 298	1 261 063
Variation du passif actuariel	469 127	37 461
	1 816 425	1 298 524

Lors de la tarification, le coût des programmes de réparation, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût en date du 1^{er} juillet 2001 des programmes de réparation liés aux événements survenus en 2001 est établi à 1 156 630 000 \$ alors que ce coût en date du 1^{er} juillet 2000 pour les événements survenus en 2000 avait été établi à la fin de l'exercice 2000 à 1 114 720 000 \$.

7. PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

	2001	2000
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours de l'exercice		
Prestations versées	83 734	70 828
Variation du passif actuariel	44 646	38 352
Montants à reporter	128 380	109 180

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

7. PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER (suite)

	2001	2000
Montants reportés	128 380	109 180
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	44 270	37 820
Variation du passif actuariel	(38 313)	(35 953)
	5 957	1 867
	134 337	111 047

Lors de la tarification, le coût du programme Pour une maternité sans danger, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût en date du 1^{er} juillet 2001 du programme Pour une maternité sans danger à l'égard des retraits préventifs de 2001 est établi à 126 794 000 \$ alors que le coût en date du 1^{er} juillet 2000 des retraits préventifs de 2000 avait été établi à la fin de l'exercice 2000 à 107 818 000 \$.

8. PROGRAMMES DE PRÉVENTION

	2001	2000
Paiements pour les services de santé au travail	54 583	53 229
Subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec	16 736	15 260
Subventions pour la formation et l'information:		
Associations sectorielles paritaires	16 127	14 965
Associations syndicales et patronales	8 799	8 066
Autres	606	604
	96 851	92 124

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Frais de l'exercice		
Traitements et avantages sociaux	224 159	217 933
Formation et perfectionnement	953	1 000
Frais de déplacement	10 584	9 388
Postes, messageries et télécommunications	7 376	8 798
Communications et information	3 957	3 880
Services professionnels – Administration et informatique	44 355	41 192
Entretien et réparations – Équipement informatique	26 294	27 460
Entretien et réparations – Immobilisations et autres	3 817	4 370
Matériel et fournitures	5 666	5 330
Location d'espaces	20 344	19 698
Location d'équipement – Informatique	2 897	3 052
Location d'équipement – Autres	960	844
Assurances, taxes et énergie	1 853	1 961
Autres frais et services	2 428	2 379
Amortissement – Immobilisations	12 748	13 189
Montants à reporter	368 391	360 474

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

9. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

	2001	2000
Montants reportés	368 391	360 474
Moins:		
Frais imputés		
Gouvernement du Québec, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	6 087	4 769
Gouvernement du Canada et ses organismes, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	4 269	3 752
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	2 768	2 174
Autres frais imputés	563	774
	13 687	11 469
	354 704	349 005
Variation du passif actuariel	5 887	(5 678)
	360 591	343 327

Lors de la tarification, le coût des frais d'administration, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût en date du 1^{er} juillet 2001 des frais d'administration pour l'année de tarification 2001 est établi à 334 204 000 \$ alors que le coût, en date du 1^{er} juillet 2000, des frais d'administration de l'année de tarification 2000 avait été établi à la fin de l'exercice 2000 à 329 422 000 \$.

10. FINANCEMENT DE TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

	2001	2000
Contribution pour l'exercice		
Commission des lésions professionnelles	47 701	45 278
Tribunal administratif du Québec	43	36
	47 744	45 314
Moins		
Frais imputés		
Gouvernement du Québec, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme		36
Gouvernement du Canada et ses organismes, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	667	570
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	432	330
	1 099	936
	46 645	44 378
Variation du passif actuariel	4 503	(4 663)
	51 148	39 715

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

10. FINANCEMENT DE TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS (suite)

Lors de la tarification, le coût du financement des tribunaux administratifs, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût du financement des tribunaux administratifs en date du 1^{er} juillet 2001 pour l'année de tarification 2001 est établi à 40 848 000 \$ alors que le coût, en date du 1^{er} juillet 2000, du financement des tribunaux administratifs pour l'année de tarification 2000 avait été établi à la fin de l'exercice 2000 à 38 231 000 \$.

11. AUTRES FRAIS

	2001	2000
Créances douteuses *	20 978	26 406
Régime de retraite des fonctionnaires		
- Intérêts sur solde dû		308
	<u>20 978</u>	<u>26 714</u>

* Les créances douteuses de l'exercice établies à 20 978 000 \$ comprennent une somme de 36 978 000 \$ à l'égard des cotisations des employeurs et des sommes versées en trop pour la réparation des lésions professionnelles, diminuée d'un montant de 16 000 000 \$ afin de tenir compte des sommes reçues en 2001 du gouvernement du Québec relativement aux exercices antérieurs comme suite à l'entente intervenue à l'égard des frais d'inspection. En 2000, les créances douteuses de 26 406 000 \$ comprenaient une somme de 41 406 000 \$ à l'égard des cotisations des employeurs et des sommes versées en trop pour la réparation des lésions professionnelles, diminuée d'un montant de 15 000 000 \$ reçu du gouvernement du Québec à l'égard des frais d'inspection relativement aux exercices antérieurs.

12. DÉFICIT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT

Le déficit des opérations de l'exercice courant représente les surplus ou déficits eu égard à la tarification réalisés au cours de l'exercice courant, qui devront faire l'objet d'ajustements à la cotisation des employeurs dans les années subséquentes, et ce, en conformité avec la politique de capitalisation décrite à la note 1.

Le déficit des opérations de l'exercice courant s'explique par les variations suivantes eu égard à la tarification:

	2001	2000
	Surplus (déficits)	
Variations – besoins financiers de l'année courante		
Cotisations *	61 538	139 592
Autres revenus	3 542	1 774
Programmes de réparation **	(42 430)	(46 820)
Programme Pour une maternité sans danger	(13 394)	(12 218)
Programmes de prévention	(2 451)	(1 124)
Frais d'administration	4 696	5 378
Financement de tribunaux administratifs	(1 748)	7 369
Créances douteuses	<u>(8 978)</u>	<u>(13 406)</u>
	775	80 545
Intérêts courus du 1 ^{er} juillet au 31 décembre sur les variations relatives aux besoins financiers de l'année courante	<u>26</u>	<u>2 885</u>
Montants à reporter	<u>801</u>	<u>83 430</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

12. DÉFICIT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT (suite)

	2001	2000
	Surplus (déficits)	
Montants reportés	801	83 430
Variations – besoins financiers des années antérieures		
Cotisations	4 589	35 302
Programmes de réparation ***	(140 783)	36 880
Programme Pour une maternité sans danger	(4 643)	(551)
Frais d'administration	20 304	20 936
Financement de tribunaux administratifs	(829)	5 392
	(121 362)	97 959
(Déficit) surplus des opérations de l'exercice courant	(120 561)	181 389

* Les cotisations pour l'année de tarification 2001 sont estimées à un niveau supérieur de 61 538 000 \$ à celui initialement estimé, ce qui constitue un surplus. Ce surplus résulte essentiellement d'une activité économique différente, dont une masse salariale cotisable supérieure de 4,7 % à celle initialement prévue. À cette activité économique différente devrait correspondre une hausse du coût des programmes de réparation d'environ 33 400 000 \$.

** Lors de la tarification, le coût en date du 1^{er} juillet 2001 pour les lésions professionnelles de 2001 a été établi à 1 114 200 000 \$. Ce même coût est établi à 1 156 630 000 \$ dans les présents états financiers, ce qui signifie un déficit de 42 430 000 \$. Une portion de 23 200 000 \$ de ce déficit est due aux changements fiscaux survenus depuis la tarification. L'autre portion, soit 19 230 000 \$, est principalement attribuable à une hausse du coût des indemnités de remplacement du revenu en période de consolidation médicale et réadaptation.

Ce déficit de 19 230 000 \$ doit toutefois être considéré en relation avec le fait que les différences observées dans l'activité économique auraient dû entraîner une hausse d'environ 33 400 000 \$ du coût des programmes de réparation.

*** Le déficit de 140 783 000 \$ pour les programmes de réparation à l'égard des lésions survenues avant 2001 comprend deux éléments principaux. Premièrement, un déficit de 163 855 000 \$ a trait à l'impact des changements fiscaux sur les indemnités de remplacement du revenu. D'une part, les données de 2001 ont permis de constater que l'impact des changements annoncés l'an passé est plus élevé que prévu pour les personnes qui reçoivent une indemnité réduite de remplacement du revenu, ce qui se traduit par un déficit de 76 277 000 \$. D'autre part, les nouveaux changements annoncés à la fin de mars 2001 à la fiscalité provinciale impliquent un déficit supplémentaire estimé à 87 578 000 \$. Deuxièmement, un surplus de 36 566 000 \$ est attribuable aux indemnités de remplacement du revenu versées en période de consolidation médicale et de réadaptation. Ce surplus concerne principalement les indemnités versées suite à des rechutes, récidives ou aggravations et reflète l'évolution à la baisse au cours des dernières années du nombre de rechutes, récidives ou aggravations.

13. COTISATIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2001	2000
Cotisations à recevoir	298 844	342 871
Estimation des revenus courus de cotisations	32 388	37 941
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection		16 000
Surpayés de prestations des programmes de réparation à recevoir	26 046	25 032
Autres créances	7 760	11 452
	365 038	433 296
Moins:		
Provision pour créances douteuses	60 400	80 300
	304 638	352 996

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

14. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Fonds particulier		
Dépôts à participation – au coût (2001: 6 816 304 unités; 2000: 6 919 202 unités) (Valeur marchande en milliers de dollars, 2001: 8 036 044; 2000: 9 115 181)	7 578 236	7 652 413
Plus:		
Partie amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût	<u>1 214 690</u> 8 792 926	<u>1 247 969</u> 8 900 382
Moins:		
Partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	<u>468 463</u>	<u>563 805</u>
Dépôts à participation à une valeur axée sur la valeur marchande	8 324 463	8 336 577
Revenus à recevoir	<u>44 193</u> 8 368 656	<u>68 809</u> 8 405 386
Fonds général		
Emprunt à court terme à taux variable et intérêts courus *	<u>(195 058)</u>	<u>(341 235)</u>
	<u>8 173 598</u>	<u>8 064 151</u>

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont encaissables moyennant préavis, selon les modalités des règlements de la Caisse et selon les ententes spécifiques avec la CSST, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds particulier, la Caisse attribue à la CSST le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés sur placements.

La partie non amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût représente une perte de 756 881 759 \$ au 31 décembre 2001 (2000: un gain de 214 799 465 \$).

* La CSST a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 350 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôt à vue au jour le jour majoré de 0,5 %. Le taux d'intérêt était de 2,3 % au 31 décembre 2001 (2000: 5,9 %). Cette marge de crédit expire en 2003.

15. SOLDE DE PRIX DE VENTE D'UN IMMEUBLE

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 \$, échéant le 31 décembre 2006, taux 7,5 %	<u>5 886</u>	<u>6 828</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

16. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	749		749	749
Édifices	10 369	7 033	3 336	3 602
Ameublement et équipement	17 166	12 824	4 342	3 072
Matériel roulant	992	798	194	155
Équipement et logiciels informatiques	102 397	85 473	16 924	21 021
Système de télécommunications	8 327	6 223	2 104	1 975
Améliorations locatives	4 488	4 459	29	14
	<u>144 488</u>	<u>116 810</u>	<u>27 678</u>	<u>30 588</u>

17. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE, VACANCES ET DÉPARTS ASSISTÉS

	2001				2000
	Congés de maladie	Vacances	Départs assistés	Total	Total
Solde au début	48 142	22 391	3 345	73 878	70 284
Dépenses de l'exercice	10 192	18 296	23	28 511	29 594
Utilisation de l'exercice	<u>(7 708)</u>	<u>(16 723)</u>	<u>(3 099)</u>	<u>(27 530)</u>	<u>(26 000)</u>
Solde à la fin	<u>50 626</u>	<u>23 964</u>	<u>269</u>	<u>74 859</u>	<u>73 878</u>

18. PROVISION POUR REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au mode de tarification rétrospectif

	2001	2000
Solde au début	<u>88 313</u>	<u>128 467</u>
Variation de l'exercice		
Estimation de l'ajustement définitif de l'année antérieure	(18 775)	10 672
Révision d'estimation des années précédant l'année antérieure	21 334	(6 700)
Intérêts	<u>8 383</u>	<u>3 869</u>
	<u>10 942</u>	<u>7 841</u>
Remboursements effectués		
Cotisations	(39 947)	(36 402)
Intérêts	<u>(12 692)</u>	<u>(11 593)</u>
	<u>(52 639)</u>	<u>(47 995)</u>
Solde à la fin	<u><u>46 616</u></u>	<u><u>88 313</u></u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

19. PROVISION POUR FLUCTUATION DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	2001	2000
Solde au début		
Redressement (note 3)		
Introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel	911 799	
Solde au début redressé	911 799	
(Diminution) augmentation de l'exercice		
Déficit relatif au taux de rendement réel	(95 337)	
Intérêts	59 264	
	(36 073)	
Amortissement servant à ajuster la cotisation des employeurs *	(247 700)	
Variation de l'exercice	(283 773)	
Solde à la fin	628 026	

* L'application systématique de la méthode d'amortissement linéaire des écarts relatifs au taux de rendement réel des années antérieures sur huit ans représenterait un montant de 178 014 000 \$ pour l'exercice 2001.

Toutefois, compte tenu que les écarts relatifs au taux de rendement réel sont amortis à compter du deuxième exercice suivant leur inclusion à la provision, l'application du mécanisme d'amortissement de ces écarts décrit dans la politique de capitalisation en vigueur au moment de l'adoption de la tarification de 2001, établit le montant d'amortissement à 247 700 000 \$, soit une augmentation de 69 696 000 \$ sur les résultats de l'exercice.

Ainsi, en conformité avec la politique de capitalisation décrite dans la note 1, le montant d'amortissement imputé aux résultats de l'exercice est de 247 700 000 \$.

20. PASSIF ACTUARIEL

	2001	2000
Solde au début	7 877 176	7 847 657
Variation du passif actuariel		
Programmes de réparation		
Évolution du passif actuariel	329 692	230 999
Modification à l'hypothèse du taux de rendement réel		(242 306)
Modifications aux hypothèses non économiques et aux méthodes de calcul du passif actuariel	139 435	48 768
Montants à reporter	469 127	37 461

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

20. PASSIF ACTUARIEL (suite)

	2001	2000
Montants reportés	469 127	37 461
Programme Pour une maternité sans danger		
Évolution du passif actuariel	6 333	3 141
Modifications aux hypothèses non économiques et aux méthodes de calcul du passif actuariel		(742)
	6 333	2 399
Frais d'administration		
Évolution du passif actuariel	5 887	5 239
Modification à l'hypothèse du taux de rendement réel		(10 917)
	5 887	(5 678)
Financement de tribunaux administratifs		
Évolution du passif actuariel	4 503	(2 538)
Modification à l'hypothèse du taux de rendement réel		(2 125)
	4 503	(4 663)
	485 850	29 519
Solde à la fin	8 363 026	7 877 176

Ce passif actuariel se répartit comme suit à l'égard des indemnités accordées par la CSST

	2001	2000
Programmes de réparation		
Remplacement du revenu		
Consolidation médicale et réadaptation	1 069 989	1 029 906
Postréadaptation	4 077 524	3 650 592
	5 147 513	4 680 498
Assistance médicale et frais de réadaptation	892 587	825 075
Préjudice corporel	264 902	253 920
Incapacité permanente	1 049 016	1 090 920
Décès	283 847	312 701
Stabilisation économique et sociale	84 941	90 565
	7 722 806	7 253 679
Programme Pour une maternité sans danger	45 583	39 250
Frais d'administration	454 367	448 480
Financement de tribunaux administratifs	140 270	135 767
	8 363 026	7 877 176

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

21. FLUX DE TRÉSORERIE**Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants comptabilisés suivants:

	2001	2000
Encaisse	3 471	7 757
Chèques en circulation	(20 502)	(22 892)
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - Emprunt à court terme à taux variable et intérêts courus (note 14)	(195 058)	(341 235)
Insuffisance des espèces et quasi-espèces	(212 089)	(356 370)
Intérêts versés au cours de l'exercice	53 128	40 879

Ces intérêts versés sont déjà soit inclus dans certaines catégories de dépenses, soit présentés distinctement dans les notes complémentaires aux états financiers.

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ**Engagements***Baux pour location d'espaces*

La CSST est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 200 496 702 \$ au 31 décembre 2001 (2000: 198 448 690 \$). Ces baux s'échelonnent jusqu'en 2016 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des cinq prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 décembre 2001, sont:

2002	19 239 495 \$
2003	18 642 761
2004	18 339 023
2005	17 814 993
2006	17 808 995

Contrats de location d'équipement et contrats de service

La CSST est engagée en vertu de divers contrats de location d'équipement et contrats de service pour une somme estimée à 47 143 001 \$ au 31 décembre 2001 (2000: 33 830 361 \$). Abstraction faite du contrat spécifique pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique dont il est fait mention ci-après, ces contrats, qui s'échelonnent sur une période de un à trois ans, prévoient des versements annuels de:

2002	32 875 407 \$
2003	10 631 478
2004	3 636 117

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2000

(en milliers de dollars)

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (suite)

Engagements (suite)

Acquisition de produits et services de commerce électronique

En 1995, la CSST a signé une entente cadre avec le consortium Banque Nationale, Desjardins et Bell Canada en vue de l'acquisition de produits et services de commerce électronique. Cette entente permet, d'une part, à la CSST d'améliorer son service à la clientèle et elle représente, d'autre part, un impact économique et technologique favorable au développement de l'expertise québécoise en matière de commerce électronique, en plus de contribuer au développement de produits en langue française exportables à moyen terme au sein de la francophonie mondiale.

À l'égard de l'exploitation de produits et services de commerce électronique, la CSST a autorisé un engagement financier de 50 000 000 \$ réparti sur une période de sept ans et demi. Au 31 décembre 1997, ce montant a été affecté, à même le surplus des opérations de l'exercice courant de 1997 et selon un mécanisme d'amortissement sans intérêt, au financement des dépenses à encourir au cours des prochains exercices financiers pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique.

Au 31 décembre 2001, un contrat spécifique avait été signé pour un montant de 49 700 000 \$ se terminant en 2002 pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique. Le solde de l'engagement relatif à ce contrat s'établit, au 31 décembre 2001, à 6 989 586 \$.

Éventualité

Entreprises de compétence fédérale

La Cour suprême du Canada a, dans son jugement du 26 mai 1988, décidé que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale. Comme suite à ce jugement, la CSST a remboursé aux employeurs concernés les cotisations indûment perçues, y compris un intérêt annuel de 5 %.

Toutefois, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de compétence fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la CSST pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux de 5 % établi par la CSST. Ces actions totalisent environ 46 000 000 \$ sans compter les intérêts.

À l'égard de cette éventualité, la CSST n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter.

23. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT AU PAIEMENT DES PRESTATIONS

En vertu des dispositions particulières prévues au chapitre X de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à l'égard des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, la CSST verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom de cette catégorie d'employeurs. Ces employeurs remboursent à la CSST les prestations versées en leur nom et paient leur quote-part des frais qu'elle engage pour l'application du chapitre X sous forme d'un pourcentage des prestations versées.

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de fin de l'exercice financier ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses ni au bilan de la CSST. Toutefois, les sommes perçues pour financer les frais engagés par la CSST pour l'application du chapitre X sont appliquées en réduction des frais d'administration.

Les prestations facturées par la CSST aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations se chiffrent à 15 958 441 \$ en 2001 comparativement à 14 913 742 \$ en 2000.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2000

(en milliers de dollars)

23. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT AU PAIEMENT DES PRESTATIONS (suite)

En vertu de l'article 334 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations doivent conclure avec une personne morale et maintenir en vigueur un contrat d'assurance, de cautionnement ou de garantie par lequel cette personne s'engage à assumer le paiement des prestations aux bénéficiaires en cas de défaut de l'employeur.

Conformément à l'article 344 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, lorsqu'un employeur et son assureur ou la personne qui s'est portée caution ou garante du paiement des prestations sont disparus ou insolvable, la CSST paie au bénéficiaire les prestations dues. Pour couvrir les sommes qu'elle a ainsi payées, la CSST peut imposer aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations une cotisation additionnelle.

Toutefois, la CSST n'a pas évalué ni inscrit à son passif la valeur des engagements relatifs aux demandes de prestations des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, étant donné qu'il est très peu probable que tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations ainsi que leurs assureurs ou les personnes qui se sont portées caution ou garantes du paiement des prestations disparaissent ou deviennent insolvable.

24. AUTRES MANDATS DE LA CSST

En vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (L.R.C., 1985, chapitre G-5), et conformément à une entente avec le gouvernement du Canada, la CSST indemnise les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles. Le gouvernement du Canada et ses organismes remboursent ces indemnités à la CSST et lui paient les frais qu'elle engage à cet égard.

De plus, outre les mandats relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles, le gouvernement du Québec a également confié à la CSST la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la CSST les indemnités versées et lui paie les frais qu'elle engage à cet effet.

Les prestations facturées par la CSST à ce titre se répartissent comme suit:

	2001	2000
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	12 720	11 295
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	42 065	36 355
	<u>54 785</u>	<u>47 650</u>

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de la fin de l'exercice financier ne sont pas présentées dans l'état des revenus et dépenses ni dans le bilan de la CSST. Toutefois, les sommes perçues pour financer les frais engagés par la CSST pour l'application de ces lois sont appliquées en réduction des frais d'administration.

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La CSST est apparentée à tous les ministères et tous les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La CSST n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, à l'exception de celles qui sont présentées dans la note 8 à l'égard des subventions au titre de la prévention accordées à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec, dans la note 10 concernant le financement de la Commission des lésions professionnelles et du Tribunal administratif du Québec, dans les notes 11 et 13 à l'égard du suivi des frais d'inspection pour les exercices antérieurs, ainsi que l'opération présentée dans la note 24 à l'égard de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2000

(en milliers de dollars)

26. COTISATIONS AUX RÉGIMES DE RETRAITE À TITRE D'EMPLOYEUR

Les employés de la CSST participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la CSST envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur. Les cotisations de la CSST imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 6 570 157 \$ (2000: 6 265 007 \$).

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT ACTUARIEL****RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

au 31 décembre 2001

Nous avons fait l'évaluation du passif actuariel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue d'établir son bilan au 31 décembre 2001 et son état des revenus et dépenses pour l'année se terminant à cette date. À notre avis, le passif actuariel d'un montant de 8 363 026 000 \$ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des programmes de réparation des lésions professionnelles, du programme Pour une maternité sans danger, des frais d'administration de la CSST et des frais de financement des tribunaux administratifs et ce, à l'égard des événements survenus jusqu'au 31 décembre 2001 chez les employeurs tenus de cotiser. L'estimation des paiements futurs au titre de la réparation des lésions professionnelles porte sur les dispositions de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et celle des paiements futurs au titre du programme Pour une maternité sans danger porte sur les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

La CSST poursuit un objectif de pleine capitalisation. Cet objectif signifie, pour l'organisme, que l'actif doit être égal au passif sans chercher à maintenir un surplus. L'approche retenue pour la production de ses états financiers et l'évaluation du passif actuariel reflète cette situation. Ainsi, les hypothèses utilisées ont été déterminées selon une approche de la meilleure estimation. Cette approche implique l'absence de marges, tant pour des variations statistiques défavorables que pour une évolution défavorable de l'expérience.

L'hypothèse relative au taux de rendement réel fait toutefois exception à l'approche générale de la meilleure estimation. En effet, en considération de cette particularité des engagements de la CSST à l'effet de garantir l'ajustement de ses indemnités à l'inflation future et dans le but de permettre une plus grande stabilité des taux de cotisation et des résultats financiers, l'hypothèse du taux de rendement réel de 4 % est basée sur des tendances à long terme et un mécanisme permet d'amortir les écarts annuels relatifs au taux de rendement réel.

Le passif actuariel est passé de 7 877 176 000 \$ au 31 décembre 2000 à 8 363 026 000 \$ au 31 décembre 2001. L'augmentation de 485 850 000 \$, composée d'une hausse de 469 127 000 \$ pour les programmes de réparation, d'une hausse de 6 333 000 \$ pour le programme Pour une maternité sans danger, d'une hausse de 5 887 000 \$ pour les frais d'administration et d'une hausse de 4 503 000 \$ pour le financement des tribunaux administratifs, a été portée à l'état des revenus et dépenses de 2001.

Pour les programmes de réparation, la hausse de 469 127 000 \$ comprend une augmentation du passif actuariel de 139 435 000 \$ résultant de modifications aux méthodes et aux hypothèses. Cette augmentation résulte principalement de modifications aux hypothèses relatives à l'effet de la fiscalité sur l'évolution des indemnités de remplacement du revenu.

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel représente un montant de 628 026 000 \$ au 31 décembre 2001. Compte tenu de la politique de capitalisation de la CSST, ce montant de 628 026 000 \$ est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de pleine capitalisation, lequel garantit les paiements futurs des prestations aux bénéficiaires.

Des informations additionnelles sur l'évaluation de ce passif actuariel sont présentées dans un rapport actuariel plus détaillé.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi en utilisant des données fiables et suffisantes, des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels.

Pierre Hébert, f.i.c.a.

Actuaire

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Gylles Binet, f.s.a, f.i.c.a.

Actuaire

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Québec, le 11 mars 2002

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL****RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

en date du 31 décembre 2001

Nous avons revu l'évaluation du passif actuariel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail relatif aux engagements de l'organisme en date du 31 décembre 2001 en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur les victimes d'amiantose et de silicose dans les mines et les carrières, et pour les paiements futurs au titre du programme Pour une maternité sans danger prévus dans le cadre de la Loi sur la santé et la sécurité du Travail. Cette évaluation a été préparée par les actuaires de la CSST.

Le passif actuariel de 8 363 026 000 \$ couvre les engagements futurs à l'égard des événements survenus jusqu'au 31 décembre 2001 chez les employeurs tenus de cotiser, incluant les frais d'administration de la CSST et des tribunaux administratifs que nécessitera le respect de ces engagements.

Nous avons aussi vérifié l'établissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel qui s'établit à 628 026 000 \$ en date du 31 décembre 2001.

Nous avons examiné la politique de capitalisation de la CSST, les dispositions des lois mentionnées précédemment, la méthodologie et les hypothèses retenues ainsi que leur application à l'évaluation proprement dite. Nous avons également vérifié qu'il existe des procédures appropriées pour assurer que les données utilisées sont fiables et suffisantes pour les calculs actuariels.

Dans le respect des objectifs de la CSST en matière de financement, les hypothèses utilisées dans l'évaluation du passif actuariel ont été établies selon l'approche de la meilleure estimation, à l'exception de l'hypothèse relative au taux de rendement réel qui est fondée sur des tendances à long terme.

Le passif actuariel de 8 363 026 000 \$ qui figure dans le bilan au 31 décembre 2001 constitue une provision appropriée de la valeur des engagements de la CSST à cette date, compte tenu de ses objectifs en matière de financement.

Compte tenu de la politique de capitalisation de la CSST, la provision pour fluctuation du taux de rendement réel de 628 026 000 \$ en date du 31 décembre 2001 est également appropriée.

À notre avis, le passif actuariel et la provision pour fluctuation du taux de rendement réel sont adéquats et ont été établis en utilisant des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels, compte tenu de la politique de capitalisation de la CSST.

André Picard, f.s.a., f.i.c.a.
Société Conseil Mercer Limitée

Jacques Demers, f.s.a., f.i.c.a.
Société Conseil Mercer Limitée

Québec, le 11 mars 2002

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La direction de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dresse les états financiers de l'organisme. Elle est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment pour ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Il lui incombe de choisir des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. À cet égard, la Direction de la comptabilité et des contrôles financiers, à titre de contrôleur de la CSST, développe, propose et assure l'application de contrôles suffisants pour pallier les risques financiers les plus importants. De plus, la Direction de la vérification interne effectue des vérifications périodiques afin de s'assurer que les contrôles exercés sont appropriés, constants et effectués d'une façon uniforme.

Les actuaires de la CSST évaluent chaque année, conformément à de sains principes actuariels, les engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de l'organisme et font état de leurs conclusions au comité de vérification.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction, assiste le conseil d'administration dans cette tâche. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Un actuaire de la Société Conseil Mercer Limitée a été nommé actuaire-conseil auprès de la CSST. Son rôle consiste à effectuer un examen indépendant de la valeur actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la CSST.

Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers de la CSST conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur contient la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jacques Lamonde
Président du conseil d'administration
et chef de la direction

Québec, le 15 mars 2002

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 2001 et les états des revenus et dépenses, des déficits cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSST. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSST au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de l'introduction de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comparabilité des états financiers

En 2000 et en 2001, comme il est expliqué à la note 3, la CSST a modifié sa convention comptable relativement à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel, changement appliqué les deux fois de façon rétroactive. De plus, comme il est mentionné dans la note 2 F, l'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel en 2001 et en 2002 n'est pas établi selon le même mécanisme que celui qui était utilisé précédemment. Le fait de ne pas inscrire de provision dans les états financiers de la CSST au 31 décembre 2000 a permis de présenter des surplus cumulés de 312,5 millions de dollars: or, son maintien (sans plafonnement à compter du 1^{er} janvier 2000) aurait plutôt donné lieu à la présentation de déficits cumulés de 599,3 millions de dollars au terme de l'exercice, tandis que l'excédent des revenus sur les dépenses de cet exercice aurait diminué de 186,5 millions de dollars. La comptabilisation d'une provision de cette nature en 2001 a eu pour conséquence de réduire l'insuffisance des revenus sur les dépenses de cet exercice de 283,8 millions de dollars; quant aux déficits cumulés au 31 décembre 2001, qui sont de 680,7 millions de dollars, ils auraient été de 52,7 millions de dollars si la provision n'avait pas été réintroduite.

Même si ces modifications successives de la convention comptable ont été effectuées en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, elles augmentent le risque de confusion quant à l'interprétation des résultats et de la situation financière de la CSST et ne favorisent pas la comparabilité des états financiers d'un exercice à l'autre.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 15 mars 2002

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**
(L.R.Q., c. S-32.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	530 000 \$	411 100 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	<u>810</u>	<u>2 003</u>
	<u>530 810</u>	<u>413 103</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	366 606	290 962
Formation	1 999	1 765
Déplacements et représentation	3 603	6 391
Honoraires professionnels	79 230	79 884
Loyer	53 115	56 117
Taxes	14 259	15 093
Assurances	829	884
Entretien et location d'équipement	4 762	4 567
Publicité	1 997	3 853
Documentation	3 335	3 236
Télécommunications	3 355	3 946
Fournitures de bureau	6 944	8 871
Mobilier et équipement	286	248
Intérêts et frais bancaires	941	877
Amortissement des immobilisations	5 875	4 543
Autres	<u>532</u>	<u>562</u>
	<u>547 668</u>	<u>481 799</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(16 858) \$</u>	<u>(68 696) \$</u>

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(36 547) \$	31 946 \$
Redressement (note 3)		
Subvention du gouvernement du Québec – Financement des congés de maladie et des vacances accumulées	60 000	60 000
Comptabilisation des vacances accumulées	<u>(9 151)</u>	<u>(8 948)</u>
Solde redressé	<u>14 302</u>	<u>82 998</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(16 858)</u>	<u>(68 696)</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	<u>(2 556) \$</u>	<u>14 302 \$</u>

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	54 909 \$	5 252 \$
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir		60 000
Frais payés d'avance	<u>4 591</u>	<u>3 804</u>
	59 500	69 056
Immobilisations (note 4)	<u>17 138</u>	<u>23 013</u>
	<u><u>76 638</u></u> \$	<u><u>92 069</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	17 151 \$	21 382 \$
Provision pour vacances accumulées	<u>15 841</u>	<u>9 151</u>
	32 992	30 533
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>46 202</u>	<u>47 234</u>
	79 194	77 767
(DÉFICIT) EXCÉDENT	<u>(2 556)</u>	<u>14 302</u>
	<u><u>76 638</u></u> \$	<u><u>92 069</u></u> \$
ENGAGEMENT (note 7)		

Pour la Commission,
Jean Corriveau

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciel	20 %

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Subvention du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 60 000 \$ pour le financement des dépenses relatives aux congés de maladie et aux vacances accumulées par les employés de la Commission au 31 mars 2001.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été redressés en conséquence, ce qui a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	<u>2001</u>
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	60 000 \$
Excédent	60 000

Provision pour vacances accumulées

À compter du présent exercice, les obligations découlant des vacances accumulées par les employés de la Commission à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif au compte Provision pour vacances accumulées. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus et dépenses		
Traitements et avantages sociaux	6 690 \$	203 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	6 690	203
Bilan		
Provision pour vacances accumulées	15 841	9 151
Déficit	15 841	9 151

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et agencement	16 160 \$	4 519 \$	11 641 \$	13 160 \$
Équipement informatique et logiciel	19 657	14 160	5 497	9 853
	<u>35 817 \$</u>	<u>18 679 \$</u>	<u>17 138 \$</u>	<u>23 013 \$</u>

Aucune acquisition ou disposition d'immobilisations n'a été effectuée au cours des exercices terminés le 31 mars 2001 et 2002.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 208 \$ (2001: 2 714 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	47 234 \$	41 255 \$
Charge de l'exercice	6 410	6 444
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(7 442)</u>	<u>(465)</u>
Solde à la fin	<u>46 202 \$</u>	<u>47 234 \$</u>

7. ENGAGEMENT

La Commission est engagée par un bail à long terme échéant au 6 décembre 2002 pour des locaux administratifs.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 pour ces locaux s'élève à 53 115 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	<u>40 500 \$</u>

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 2002 ainsi que les états des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des dépenses relatives aux vacances accumulées, expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 26 juin 2002

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	48 200 004 \$	46 204 496 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	150 250	155 408
Publications et services	<u>21 552</u>	<u>19 350</u>
	<u>48 371 806</u>	<u>46 379 254</u>
 DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	29 372 004	28 667 404
Transport et communication	2 685 568	2 374 286
Services professionnels	7 831 851	8 019 797
Loyers et entretien	5 588 638	5 815 086
Amortissement des immobilisations	2 637 025	2 840 606
Perte sur disposition d'immobilisations	276 403	
Fournitures	634 419	585 764
Autres	<u>13 236</u>	<u>10 158</u>
	<u>49 039 144</u>	<u>48 313 101</u>
 EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(667 338)	(1 933 847)
 SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	<u>(2 507 739)</u>	<u>(573 892)</u>
 SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	<u>(3 175 077) \$</u>	<u>(2 507 739) \$</u>

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	3 976 366 \$	1 858 330 \$
Créances à recevoir	8 257	15 698
Intérêts courus	3 517	16 286
Avances pour frais de déplacement	15 500	15 500
Frais payés d'avance	<u>36 144</u>	<u>23 178</u>
	4 039 784	1 928 992
Immobilisations (note 3)	<u>3 716 587</u>	<u>5 027 407</u>
	<u><u>7 756 371</u></u> \$	<u><u>6 956 399</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 471 978 \$	1 860 714 \$
Provision pour congés de maladie et vacances (note 4)	8 459 470	7 603 424
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>(3 175 077)</u>	<u>(2 507 739)</u>
	<u><u>7 756 371</u></u> \$	<u><u>6 956 399</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 5)		

Pour la Commission,
Jean-Pierre Arsenault

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(667 338) \$	(1 933 847) \$
Éléments sans incidence sur les espèces et les quasi-espèces:		
Amortissement des immobilisations	2 637 025	2 840 606
Perte sur disposition d'immobilisations	276 403	
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	856 046	707 008
	3 102 136	1 613 767
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Créances à recevoir	7 441	47 420
Intérêts courus	12 769	(3 371)
Avances pour frais de déplacement		1 000
Frais payés d'avance	(12 966)	129 649
Créditeurs et frais courus	611 264	(792 333)
	618 508	(617 635)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 720 644	996 132
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations	50 000	
Acquisitions d'immobilisations	(1 652 608)	(645 500)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 602 608)	(645 500)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 118 036	350 632
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 858 330	1 507 698
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	3 976 366 \$	1 858 330 \$
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES:		
Encaisse	1 476 366 \$	1 858 330 \$
Dépôts à terme (taux: 2,05 %)	2 500 000	
	3 976 366 \$	1 858 330 \$

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission, constituée en vertu d'une loi spéciale (1997, chapitre 27), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. IMMOBILISATIONS

	2002			2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Mobilier et équipement de bureau	3 677 119 \$	1 837 963 \$	1 839 156 \$	1 553 401 \$	
Équipements informatiques	4 593 449	3 616 226	977 223	1 552 389	
Améliorations locatives	2 185 490	1 285 282	900 208	1 921 617	
	<u>10 456 058 \$</u>	<u>6 739 471 \$</u>	<u>3 716 587 \$</u>	<u>5 027 407 \$</u>	

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	4 734 695 \$	2 868 729 \$	7 603 424 \$	6 896 416 \$
Variation de l'exercice	581 106	274 940	856 046	707 008
Solde à la fin	<u>5 315 801 \$</u>	<u>3 143 669 \$</u>	<u>8 459 470 \$</u>	<u>7 603 424 \$</u>

5. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée par des ententes à long terme avec la Société immobilière du Québec, échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2010, pour des locaux administratifs.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces locaux s'élève à 4 542 918 \$ (2001: 4 636 081 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2003	3 923 043 \$
2004	3 627 090
2005	2 716 450
2006	2 633 329
2007	2 467 943
2008 et subséquemment	<u>1 811 768</u>
	<u>17 179 623 \$</u>

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Certains autres employés participent à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'ils ne font pas partie de la fonction publique. La Commission leur verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 705 643 \$ (2001: 732 980 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Pierre Arsenault
Président

Québec, le 30 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 30 mai 2002

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Prélèvement (note 3)	46 429 497 \$	45 883 116 \$
Intérêts sur placements	1 164 994	1 329 839
Autres	<u>356 848</u>	<u>366 582</u>
	<u>47 951 339</u>	<u>47 579 537</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	26 573 483	23 889 298
Honoraires	2 127 205	1 764 271
Frais de déplacement	1 369 503	1 095 559
Télécommunications et courrier	1 006 253	1 007 656
Publicité et information	503 659	621 856
Location de locaux, d'équipement et autres	3 029 492	2 734 791
Entretien	780 582	543 192
Fournitures	805 618	883 908
Frais bancaires	9 773	10 057
Amortissement des immobilisations	1 329 304	1 035 956
(Gain net) perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	<u>(7 699)</u>	<u>74 534</u>
	<u>37 527 173</u>	<u>33 661 078</u>
Ententes avec le gouvernement du Québec (note 9):		
Frais de perception du ministère du Revenu du Québec	391 692	522 664
Remboursement de dépenses du Bureau du commissaire général du travail	<u>3 325 000</u>	<u>3 440 200</u>
	<u>41 243 865</u>	<u>37 623 942</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 707 474	9 955 595
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>37 086 222</u>	<u>27 130 627</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>43 793 696 \$</u>	<u>37 086 222 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	166 409 \$	64 149 \$
Placements temporaires – au coût (note 4)	50 100 117	46 080 398
Débiteurs	75 860	125 066
Intérêts courus sur placements	<u>68 836</u>	<u>140 018</u>
	50 411 222	46 409 631
Immobilisations (note 5)	<u>5 490 355</u>	<u>3 035 093</u>
	<u>55 901 577 \$</u>	<u>49 444 724 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	3 481 465 \$	4 462 660 \$
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 6)	153 020	100 645
Indemnités de vacances dues aux employés	<u>2 874 378</u>	<u>2 599 400</u>
	6 508 863	7 162 705
Provision pour congés de maladie (note 7)	5 599 018	5 195 797
EXCÉDENT (note 8)	<u>43 793 696</u>	<u>37 086 222</u>
	<u>55 901 577 \$</u>	<u>49 444 724 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 9)		
Pour la Commission, Jean-Marc Boily Jacques Fortin		

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	6 707 474 \$	9 955 595 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 329 304	1 035 956
(Gain net) perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	(7 699)	74 534
Augmentation de la provision pour congés de maladie	403 221	200 055
	<u>8 432 300</u>	<u>11 266 140</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Diminution des débiteurs	49 206	99 168
Variation des intérêts courus sur placements	71 182	(23 290)
Diminution des fournisseurs et frais courus	(26 637)	(167 291)
Variation des réclamations perçues à remettre aux salariés	52 375	(37 744)
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	274 978	175 323
	<u>421 104</u>	<u>46 166</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>8 853 404</u>	<u>11 312 306</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements temporaires	1 600 000	(15 800 000)
Acquisitions d'immobilisations	(4 753 124)	(1 382 176)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	21 699	10 533
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(3 131 425)</u>	<u>(17 171 643)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 721 979	(5 859 337)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>21 944 547</u>	<u>27 803 884</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	<u>27 666 526 \$</u>	<u>21 944 547 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la Loi et des règlements sur les normes du travail.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique et logiciels	33 1/3 %
Développement de systèmes informatiques	20 %

Prélèvement

Les revenus de prélèvement sont perçus par le ministère du Revenu. Ils sont comptabilisés en fonction du montant prévu du versement par les employeurs, des cotisations de la dernière année civile. Le montant est déterminé conjointement par ce ministère et la Commission. Ces revenus demeurent sujets à vérification et rectifications. Ces ajustements sont, le cas échéant, portés aux revenus de prélèvement de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. PRÉLÈVEMENT

	2002	2001
Revenus estimés pour l'exercice	45 963 135 \$	43 649 005 \$
Revenus afférents à des exercices antérieurs		
Exercice 2001	466 362	
Exercice 2000		2 234 111
	<u>46 429 497 \$</u>	<u>45 883 116 \$</u>
Taux de croissance appliqué à la masse salariale de l'exercice précédent pour établir les revenus de l'exercice	<u>3,2 %</u>	<u>6,5 %</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2002	2001
Dépôts à terme	36 800 000 \$	37 950 000 \$
Acceptations bancaires	9 829 797	8 130 398
Bons du Trésor	3 470 320	
	<u>50 100 117 \$</u>	<u>46 080 398 \$</u>

Les placements temporaires portent intérêt au taux du marché et leur valeur marchande est sensiblement égale au coût.

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 190 037 \$	943 080 \$	246 957 \$	204 722 \$
Mobilier	536 293	435 156	101 137	104 830
Matériel roulant	23 813	17 313	6 500	6 500
Améliorations locatives	2 865 103	1 749 803	1 115 300	1 261 930
Matériel informatique et logiciels	8 037 084	6 979 643	1 057 441	473 396
Développement de systèmes informatiques	3 078 707	115 687	2 963 020	983 715
	<u>15 731 037 \$</u>	<u>10 240 682 \$</u>	<u>5 490 355 \$</u>	<u>3 035 093 \$</u>

Des immobilisations classées sous la rubrique: «Développement de systèmes informatiques» au montant de 2 819 402 \$ n'ont pas été amorties; les travaux de développement n'étaient pas terminés et des systèmes informatiques n'étaient pas encore opérationnels en date de fin d'exercice.

6. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2002	2001
À remettre au début de l'exercice	100 645 \$	138 389 \$
Réclamations perçues des employeurs	<u>2 289 012</u>	<u>3 174 458</u>
	<u>2 389 657</u>	<u>3 312 847</u>
Réclamations versées aux salariés	2 210 893	3 195 231
Virement aux revenus de réclamations perçues pour des salariés non retracés	<u>25 744</u>	<u>16 971</u>
	<u>2 236 637</u>	<u>3 212 202</u>
À remettre à la fin de l'exercice	<u>153 020 \$</u>	<u>100 645 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 759 337 \$ (2001: 741 155 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	5 195 797 \$	4 995 742 \$
Charge de l'exercice	1 134 838	915 230
Prestations versées au cours de l'exercice	(731 617)	(715 175)
Solde à la fin	<u>5 599 018 \$</u>	<u>5 195 797 \$</u>

8. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 92 % de ses revenus au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent. Ainsi, l'excédent de 43 793 696 \$ au 31 mars 2002 permettra de financer les dépenses de fonctionnement prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

9. ENGAGEMENTS

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec le ministère du Revenu, entente qui expirera le 31 décembre 2002 et sera renouvelable tous les cinq ans par la suite. Cette entente prévoit, notamment, que le Ministère perçoit les cotisations des employeurs et retient des frais de perception indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Selon l'article 6.2 de la Loi sur les normes du travail, la Commission rembourse au ministre du Travail les dépenses qu'il a faites relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Ainsi, la Commission a conclu une entente renouvelable annuellement avec le ministère du Travail pour fixer le montant du remboursement de dépenses effectuées par le Bureau du commissaire général du travail à 3 325 000 \$ pour l'exercice 2002 (2001: 3 440 200 \$). À compter de l'exercice 2003, la Commission des normes du travail devra rembourser les dépenses effectuées relativement à ces dispositions par la Commission des relations du travail, qui assumera dorénavant les responsabilités du Bureau à cet égard. Le montant de remboursement des dépenses n'est pas encore déterminé pour l'exercice 2003.

La Commission est engagée par un contrat afférent au développement d'un système informatique. Les versements prévus s'établissent comme suit:

2003	2 615 948 \$
2004	3 057 689
2005	1 216 686

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie se composent des espèces en liquide, des soldes bancaires et des placements temporaires, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois ou qui sont négociables, et comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse	166 409 \$	64 149 \$
Placements temporaires	<u>27 500 117</u>	<u>21 880 398</u>
	<u><u>27 666 526</u></u> \$	<u><u>21 944 547</u></u> \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Marc Boily
Président-directeur général

Jocelyn Girard
Directeur général de l'administration

Québec, le 10 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 mai 2002

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

(L.R.Q., c. A-14)

FONDS D'ADMINISTRATION**PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>Opérations</u>		<u>Pratique privée (article 52)</u>		<u>Total</u>	
	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	68 055 298 \$	62 669 600 \$	48 536 774 \$	40 932 594 \$	116 592 072 \$	103 602 194 \$
Droits de greffe	<u>1 651 659</u>	<u>1 635 870</u>	<u>843 341</u>	<u>859 130</u>	<u>2 495 000</u>	<u>2 495 000</u>
	69 706 957	64 305 470	49 380 115	41 791 724	119 087 072	106 097 194
CHARGES	<u>71 024 084</u>	<u>66 135 795</u>	<u>47 171 440</u>	<u>37 071 987</u>	<u>118 195 524</u>	<u>103 207 782</u>
	(1 317 127)	(1 830 325)	2 208 675	4 719 737	891 548	2 889 412
AUTRES PRODUITS (note 4)	<u>1 391 247</u>	<u>1 463 960</u>	<u>479 246</u>	<u>435 258</u>	<u>1 870 493</u>	<u>1 899 218</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>74 120 \$</u>	<u>(366 365) \$</u>	<u>2 687 921 \$</u>	<u>5 154 995 \$</u>	<u>2 762 041 \$</u>	<u>4 788 630 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SURPLUS CONSOLIDÉ

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>143 946 \$</u>	<u>(5 856 054) \$</u>
Opérations		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	74 120	(366 365)
Virement à la réserve générale (note 5)	(681 728)	(350 287)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	<u>607 608</u>	<u>716 652</u>
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges	2 687 921	5 154 995
Virement à la réserve générale (note 5)	(3 120 515)	(432 594)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	<u>432 594</u>	<u>1 277 599</u>
		<u>6 000 000</u>
SURPLUS À LA FIN	<u>143 946 \$</u>	<u>143 946 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT	2 144 610 \$	3 355 980 \$
Augmentation de la réserve générale (note 5)	<u>3 802 243</u>	<u>782 881</u>
	 5 946 853	 4 138 861
Utilisation de la réserve générale (note 6)		
Paievements de comptes – pratique privée	432 594	1 277 599
Autres	<u>607 608</u>	<u>716 652</u>
	 1 040 202	 1 994 251
SOLDE À LA FIN	<u><u>4 906 651</u></u> \$	<u><u>2 144 610</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	74 120 \$	(366 365) \$
Pratique privée	<u>2 687 921</u>	<u>5 154 995</u>
	2 762 041	4 788 630
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 7)		
Opérations	(1 850 881)	4 257 673
Pratique privée	<u>(2 399 125)</u>	<u>(436 582)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 487 965)	8 609 721
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt au fonds de financement et flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>(6 000 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	(1 487 965)	2 609 721
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>9 110 968</u>	<u>6 501 247</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>7 623 003</u></u> \$	<u><u>9 110 968</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 623 003 \$	9 110 968 \$
Débiteurs (note 8)	4 087 997	3 953 959
Charges reportées au prochain exercice	374 957	283 677
Avances sur traitements différés	<u>44 588</u>	<u>52 691</u>
	<u>12 130 545 \$</u>	<u>13 401 295 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 9)	5 261 754 \$	9 582 580 \$
Traitements différés	359 050	289 303
Produits perçus par anticipation (note 10)	<u>1 459 144</u>	<u>1 240 856</u>
	<u>7 079 948</u>	<u>11 112 739</u>
AVOIR		
Surplus	143 946	143 946
Réserve générale	<u>4 906 651</u>	<u>2 144 610</u>
	<u>5 050 597</u>	<u>2 288 556</u>
	<u>12 130 545 \$</u>	<u>13 401 295 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,
Pierre Bélanger, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
FONDS INCENDIE ET VOL

BILANS CONSOLIDÉS
 au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	10 926 \$	16 341 \$
Intérêts à recevoir	49	38
Placements (note 11)	<u>311 260</u>	<u>311 260</u>
	<u>322 235 \$</u>	<u>327 639 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû au fonds d'administration	10 975 \$	16 379 \$
Avoir		
Réserve	<u>311 260</u>	<u>311 260</u>
	<u>322 235 \$</u>	<u>327 639 \$</u>
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	8 776 \$	13 125 \$
Intérêts à recevoir	39	30
Placements (note 11)	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
	<u>258 815 \$</u>	<u>263 155 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû au fonds d'administration	8 815 \$	13 155 \$
Avoir		
Réserve	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
	<u>258 815 \$</u>	<u>263 155 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,
 Pierre Bélanger, administrateur
 Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

CHARGES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	1 015 360 \$	1 122 766 \$
Autres frais administratifs	252 680	278 838
Bibliothèque	407 092	481 107
Cotisations et formation professionnelles	579 544	647 544
Énergie	3 635	20 595
Entretien et réparations	284 032	320 739
Fournitures de bureau	607 720	649 275
Frais de déplacement	931 880	793 465
Frais postaux	341 138	325 821
Information	49 055	52 470
Charges locatives, taxes et permis	5 809 078	5 615 587
Réunion des administrateurs	91 527	79 558
Services professionnels	577 313	654 169
Télécommunications	742 850	770 349
	<u>11 692 904</u>	<u>11 812 283</u>
Traitements et charges sociales		
Avocats	36 411 035	31 793 694
Autres	19 148 494	18 482 843
	<u>55 559 529</u>	<u>50 276 537</u>
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 345 689	3 573 804
Criminels	335 002	364 688
	<u>3 680 691</u>	<u>3 938 492</u>
Volet contributif		
Civils	79 071	87 531
Criminels	11 889	20 952
	<u>90 960</u>	<u>108 483</u>
	<u>3 771 651</u>	<u>4 046 975</u>
Montants à reporter	<u>71 024 084 \$</u>	<u>66 135 795 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

CHARGES (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	<u>71 024 084</u> \$	<u>66 135 795</u> \$
PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	20 942 294	15 898 894
Criminels	17 694 312	12 690 490
Notaires	<u>44 999</u>	<u>59 948</u>
	<u>38 681 605</u>	<u>28 649 332</u>
Débours ^(a)		
Civils	5 247 224	5 374 708
Criminels	1 345 903	1 428 578
Notaires	<u>36 690</u>	<u>47 900</u>
	<u>6 629 817</u>	<u>6 851 186</u>
Autres frais	154 870	132 329
Intérêts	17 694	18 491
Intérêts sur l'emprunt		<u>306 157</u>
	<u>172 564</u>	<u>456 977</u>
	<u>45 483 986</u>	<u>35 957 495</u>
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 058 051	703 615
Criminels	235 046	102 857
Notaires	<u>4 004</u>	<u>1 778</u>
	<u>1 297 101</u>	<u>808 250</u>
Débours ^(b)		
Civils	306 351	272 886
Criminels	83 304	33 060
Notaires	<u>698</u>	<u>296</u>
	<u>390 353</u>	<u>306 242</u>
	<u>1 687 454</u>	<u>1 114 492</u>
	<u>47 171 440</u>	<u>37 071 987</u>
	<u>118 195 524</u> \$	<u>103 207 782</u> \$

(a) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 274 523 \$ et d'autres débours de 1 355 294 \$.

(b) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 339 083 \$ et d'autres débours de 51 270 \$.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2002

1. STATUTS

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants:

Centres régionaux:

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite
Bourgogne Inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-St-Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent - Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue;

Centre local:

Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais.

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités qui suivent.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances, qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 \$. Ainsi, tout excédent des produits ou des charges doit être viré au fonds d'administration.

3. RESTRICTION SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes ainsi prélevées sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 353 207 \$ (289 303 \$ en 2001).

4. AUTRES PRODUITS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Opérations		
Volet contributif ^(a)	762 603 \$	741 230 \$
Mémoires de frais	67 464	47 388
Remboursements des coûts de l'aide juridique	201 607	164 875
Intérêts	336 752	482 136
Autres	12 986	10 565
Produits nets des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	<u>9 835</u>	<u>17 766</u>
	<u>1 391 247 \$</u>	<u>1 463 960 \$</u>
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	<u>479 246 \$</u>	<u>435 258 \$</u>

(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Contributions des bénéficiaires	483 488 \$	469 842 \$
Frais administratifs	279 115	257 880
Intérêts	<u>13 508</u>	<u>13 508</u>
	<u>762 603 \$</u>	<u>741 230 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002

5. RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré un montant de 681 728 \$ (350 287 \$ en 2001) représentant une partie de l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits. Au cours de l'exercice, un montant de 3 120 515 \$ (432 594 \$ en 2001) provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée a été viré à la réserve générale. Ce montant, qui sera versé subséquemment, est constitué principalement de la subvention additionnelle reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'interprétation ou l'application de l'entente sur les tarifs des avocats de la pratique privée.

6. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 1 040 202 \$ (1 994 251 \$ en 2001) provenant de la réserve générale aux fins suivantes:

	2002	2001
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	565 327 \$	577 334 \$
Services professionnels	30 329	41 788
Autres charges	11 952	57 728
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	39 802	39 802
	<u>607 608</u>	<u>716 652</u>
Paiements de comptes-pratique privée	432 594	1 277 599
	<u>1 040 202 \$</u>	<u>1 994 251 \$</u>

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

7. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	2002	2001
Opérations		
Débiteurs	2 377 368 \$	4 977 169 \$
Charges reportées au prochain exercice	(91 280)	(9 707)
Avances sur traitements différés	8 103	(22 725)
Créditeurs	(4 305 037)	(951 682)
Traitements différés	69 747	187 477
Produits perçus par anticipation	90 218	77 141
	<u>(1 850 881) \$</u>	<u>4 257 673 \$</u>
Pratique privée		
Débiteurs	(2 511 406) \$	(432 594) \$
Créditeurs	(15 789)	(60 686)
Produits perçus par anticipation	128 070	56 698
	<u>(2 399 125) \$</u>	<u>(436 582) \$</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités de fonctionnement se détaillent comme suit:

	2002	2001
Intérêts versés		<u>324 648 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002

8. DÉBITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Intérêts courus	1 463 \$	8 079 \$
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	10 975	16 379
Avance au fonds incendie et vol	8 815	13 155
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	2 944 000	432 594
Programme temporaire de départ volontaire	1 093 535	3 413 704
Autres	<u>29 209</u>	<u>70 048</u>
	<u><u>4 087 997</u></u> \$	<u><u>3 953 959</u></u> \$

9. CRÉDITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	1 014 970 \$	1 156 322 \$
Salaires et retenues à la source	1 543 643	2 861 678
Programme temporaire de départ volontaire	838 938	3 639 159
Droits de greffe		
Opérations	1 020 862	1 066 291
Pratique privée	<u>843 341</u>	<u>859 130</u>
	<u><u>5 261 754</u></u> \$	<u><u>9 582 580</u></u> \$

10. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Volet contributif – permanence	655 141 \$	563 115 \$
Volet contributif – pratique privée	804 003	675 933
Autres		<u>1 808</u>
	<u><u>1 459 144</u></u> \$	<u><u>1 240 856</u></u> \$

11. PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 1,90 %, échéant en avril 2002	<u><u>311 260</u></u> \$	<u><u>311 260</u></u> \$
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 1,90 %, échéant en avril 2002	<u><u>250 000</u></u> \$	<u><u>250 000</u></u> \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002

12. ENGAGEMENTS

Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 2002, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 52 000 000 \$ et se répartissent comme suit:

	Montants estimés des mandats			
	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 25 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1997	<u>1 240 000 \$</u>	<u>455 000 \$</u>	<u>5 000 \$</u>	<u>1 700 000 \$</u>
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-1998	505 000 \$	620 000 \$		1 125 000 \$
1998-1999	1 620 000	1 170 000		2 790 000
1999-2000	1 875 000	1 945 000	10 000 \$	3 830 000
2000-2001	4 845 000	6 700 000	45 000	11 590 000
2001-2002	<u>15 165 000</u>	<u>13 870 000</u>	<u>30 000</u>	<u>29 065 000</u>
	<u>24 010 000 \$</u>	<u>24 305 000 \$</u>	<u>85 000 \$</u>	<u>48 400 000 \$</u>
Volet contributif				
1996-1998	85 000 \$	60 000 \$		145 000 \$
1998-1999	65 000	70 000		135 000
1999-2000	190 000	45 000		235 000
2000-2001	153 000	45 000		198 000
2001-2002	<u>925 000</u>	<u>262 000</u>		<u>1 187 000</u>
	<u>1 418 000 \$</u>	<u>482 000 \$</u>		<u>1 900 000 \$</u>

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 14 917 206 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 596 122 \$ en 2003, 3 836 015 \$ en 2004, 3 281 889 \$ en 2005, 1 991 425 \$ en 2006 et 1 211 755 \$ en 2007.

13. ÉVENTUALITÉS

Certains centres communautaires juridiques font l'objet de poursuites pour des montants totalisant environ 286 889 \$. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres de
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de Commission des services juridiques au 31 mars 2002 et les états consolidés des produits et charges, du surplus, de la réserve générale et des flux de trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 30 mai 2002

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. V-1.1)

REVENUS, DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Droits (note 3)	34 584 038 \$	36 286 365 \$
Ententes de règlement et amendes	2 808 387	332 750
Intérêts sur dépôts bancaires	<u>2 342 844</u>	<u>2 073 692</u>
	<u>39 735 269</u>	<u>38 692 807</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	14 240 980	13 215 541
Loyers	1 999 907	1 871 571
Transport et communication	1 553 651	1 043 669
Services professionnels et administratifs	3 460 465	2 006 469
Remboursement des frais engagés par le gouvernement pour l'application de la Loi	60 681	585 949
Entretien et réparations	256 807	184 192
Fournitures et approvisionnements	459 856	359 399
Créances douteuses	123 454	28 312
Amortissement des immobilisations	<u>1 180 873</u>	<u>1 078 760</u>
	<u>23 336 674</u>	<u>20 373 862</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	16 398 595	18 318 945
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>43 152 707</u>	<u>24 833 762</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>59 551 302 \$</u>	<u>43 152 707 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 011 810 \$	2 219 197 \$
Placements temporaires (note 4)	16 490 000	
Droits et ententes de règlement à recevoir	3 586 391	2 379 244
Intérêts à recevoir	1 281 795	1 423 483
Autres débiteurs	72 662	81 929
Frais payés d'avance	429 969	377 229
	<u>23 872 627</u>	<u>6 481 082</u>
 Placements (note 4)	 40 621 060	 41 893 381
 Immobilisations (note 5)	 <u>5 490 164</u>	 <u>2 420 762</u>
	<u>46 111 224</u>	<u>44 314 143</u>
	<u>69 983 851 \$</u>	<u>50 795 225 \$</u>
 PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 365 088 \$	4 803 111 \$
Droits à rembourser	437 787	413 268
Dû au gouvernement du Québec	62 789	605 470
Dû à la Société immobilière du Québec	3 439 562	
	<u>8 305 226</u>	<u>5 821 849</u>
 Provision pour congés de maladie (note 6)	 <u>2 127 323</u>	 <u>1 820 669</u>
	<u>10 432 549</u>	<u>7 642 518</u>
 EXCÉDENT		
Excédent non affecté	29 206 207	12 624 312
Réserve pour éventualités (note 7)	30 345 095	30 528 395
	<u>59 551 302</u>	<u>43 152 707</u>
	<u>69 983 851 \$</u>	<u>50 795 225 \$</u>

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 8)

Pour la Commission,
Carmen Crépin
Viateur Gagnon

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	16 398 595 \$	18 318 945 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 180 873	1 078 760
Gain sur disposition d'immobilisations		(869)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	306 654	391 264
	<u>17 886 122</u>	<u>19 788 100</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Augmentation des droits et autres débiteurs	(1 197 880)	(1 363 724)
Variation des intérêts à recevoir	141 688	(783 347)
Augmentation des frais payés d'avance	(52 740)	(61 273)
Variation des créditeurs et frais courus	(438 023)	3 099 578
Augmentation des droits à rembourser	24 519	77 496
Variation du montant dû au gouvernement du Québec	(542 681)	13 492
Augmentation du montant dû à la Société immobilière du Québec	3 439 562	
Augmentation des revenus perçus d'avance		(83 977)
	<u>1 374 445</u>	<u>898 245</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>19 260 567</u>	<u>20 686 345</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(40 140 956)	(42 413 064)
Dispositions de placements	41 413 277	22 869 971
Acquisitions d'immobilisations	(4 250 275)	(961 417)
Produit de disposition d'immobilisations		869
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 977 954)</u>	<u>(20 503 641)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	16 282 613	182 704
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 219 197</u>	<u>2 036 493</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>18 501 810</u></u> \$	<u><u>2 219 197</u></u> \$
REPRÉSENTÉ PAR:		
Encaisse	2 011 810 \$	2 219 197 \$
Placements temporaires	<u>16 490 000</u>	
	<u><u>18 501 810</u></u> \$	<u><u>2 219 197</u></u> \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Commission des valeurs mobilières du Québec, constituée par la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), est chargée de l'administration de cette loi et exerce les fonctions qui y sont prévues.

La Commission est une personne morale mandataire du gouvernement.

Elle a pour mission:

- de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- d'assurer la protection des épargnants contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses;
- de régir l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les personnes qui font publiquement appel à l'épargne et sur les valeurs émises par celles-ci;
- d'encadrer l'activité des professionnels du marché des valeurs mobilières, des associations qui les regroupent et des organismes chargés d'assurer le fonctionnement d'un marché de valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c.1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Ces estimations incluent une provision pour les traitements rétroactifs des employés de la Commission pour lesquels les négociations se poursuivront au cours du prochain exercice. Le montant de cette provision est susceptible de subir une variation significative à la suite de la conclusion des négociations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Équipements informatiques	3 ans
Logiciels	3 ans
Équipement de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives – Équipements	5 ans
Améliorations locatives – Aménagements	15 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. DROITS

	2002	2001
Financement des sociétés	25 572 363 \$	24 170 056 \$
Inscription	4 794 958	8 496 574
Information financière	3 998 827	3 450 310
Inspection	199 064	151 725
Autres	18 826	17 700
	<u>34 584 038 \$</u>	<u>36 286 365 \$</u>

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de dépôts à vue, de certificats de dépôt et de billets à ordre garantis à taux fixe pour la durée du placement; ces taux se situent entre 2,16 % et 4,68 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice. Une portion de ces placements est présentée à long terme étant donné qu'ils seront renouvelés à leur échéance et qu'ils ne sont pas détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

	2002	2001
Placements	57 111 060 \$	41 893 381 \$
Portion des placements présentée à court terme	<u>(16 490 000)</u>	
	<u>40 621 060 \$</u>	<u>41 893 381 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	1 867 579 \$	1 276 923 \$	590 656 \$	732 744 \$
Logiciels	974 260	606 845	367 415	338 385
Équipement de bureau	620 480	334 261	286 219	259 882
Mobilier de bureau	2 181 740	1 336 523	845 217	1 017 172
Améliorations locatives – Équipements	152 374	86 860	65 514	72 579
Améliorations locatives – Aménagements	3 335 143		3 335 143	
	<u>9 131 576 \$</u>	<u>3 641 412 \$</u>	<u>5 490 164 \$</u>	<u>2 420 762 \$</u>

6. AVANTAGES SOCIAUX**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 406 833 \$ (250 300 \$ en 2001). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Provisions pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	1 820 669 \$	1 429 405 \$
Dépense de l'exercice	496 803	615 533
Prestations versées au cours de l'exercice	(190 149)	(224 269)
Solde à la fin	<u>2 127 323 \$</u>	<u>1 820 669 \$</u>

7. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1), la Commission a résolu de créer une réserve pour éventualités d'un montant maximal établi au plus élevé des montants suivants, à savoir un montant de 30 000 000 \$ de dollars ou la somme des dépenses prévues au cours du prochain exercice financier de la Commission selon le plan proposé au gouvernement; cette réserve est créée en cas de variation imprévue des dépenses ou des revenus de la Commission.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Création de fonds distincts

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1), la Commission peut, avec l'autorisation du gouvernement, créer un fonds affecté à une fin particulière. Le 9 avril 2002, la Commission a résolu de créer deux fonds distincts, chacun d'un montant égal à la moitié de l'excédent non affecté au 31 mars 2002. L'un de ces fonds sera affecté à une réduction provisoire de 15 % des droits exigibles et l'autre sera affecté au développement de services à l'industrie et à l'éducation des investisseurs. Cette décision est soumise à l'approbation du gouvernement.

Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Le projet de loi no 107 concernant la «Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier» a été présenté le 8 mai 2002 à l'Assemblée nationale. En vertu de ce projet de loi, l'Agence serait chargée notamment d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1) puisqu'elle serait substituée à la Commission des valeurs mobilières du Québec.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de l'acquisition des aménagements de la Société immobilière du Québec au montant de 3 335 143 \$, la Commission n'a conclu aucune autre opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des valeurs mobilières du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'Assemblée des membres de la Commission, sur proposition du comité de vérification, a adopté les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Carmen Crépin
Présidente

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Montréal, le 17 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Québec au 31 mars 2002 et l'état des revenus, des dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 17 mai 2002

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	52 850 000 \$	56 918 650 \$
Administration	<u>5 008 237</u>	<u>4 956 938</u>
	57 858 237	61 875 588
Intérêts sur placements temporaires	<u>961 370</u>	<u>1 265 366</u>
	<u>58 819 607</u>	<u>63 140 954</u>
DÉPENSES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	15 931 004	19 482 800
Arts du cirque	430 596	271 380
Musique	16 897 578	17 772 592
Arts visuels et arts médiatiques	9 404 223	10 128 523
Danse	7 232 996	7 160 713
Littérature	2 509 668	2 542 771
Arts multidisciplinaires	942 826	1 041 200
Autres activités	<u>225 750</u>	<u>107 000</u>
	53 574 641	58 506 979
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	<u>(185 002)</u>	<u>(404 642)</u>
	53 389 639	58 102 337
Frais d'administration (note 4)	<u>5 260 453</u>	<u>4 647 164</u>
	<u>58 650 092</u>	<u>62 749 501</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>169 515</u></u> \$	<u><u>391 453</u></u> \$

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(349 205) \$	(607 170) \$
Redressement (note 3)	<u>874 663</u>	<u>741 175</u>
Solde redressé	525 458	134 005
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>169 515</u>	<u>391 453</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>694 973</u></u> \$	<u><u>525 458</u></u> \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 112 874 \$	543 655 \$
Placements temporaires à 2,09 %, au coût	5 858 184	16 186 300
Débiteurs	65 150	49 413
Subventions à recevoir	2 450 000	2 374 663
Avance à un organisme	103 000	
Frais payés d'avance	<u>40 150</u>	<u>17 843</u>
	9 629 358	19 171 874
Immobilisations (note 5)	<u>399 363</u>	<u>98 596</u>
	<u>10 028 721 \$</u>	<u>19 270 470 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	343 227 \$	544 843 \$
Aide financière à verser	7 303 325	16 425 506
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	<u>59 542</u>	<u></u>
	7 706 094	16 970 349
Dette à long terme (note 6)	203 525	
Aide financière à verser	456 250	900 000
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	<u>967 879</u>	<u>874 663</u>
	9 333 748	18 745 012
EXCÉDENT	<u>694 973</u>	<u>525 458</u>
	<u>10 028 721 \$</u>	<u>19 270 470 \$</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 9)		
ENGAGEMENTS (note 11)		

Pour le Conseil d'administration,
Marie-Claire Lévesque
Suzanne Masson

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	169 515 \$	391 453 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>90 775</u>	<u>20 988</u>
	 <u>260 290</u>	 <u>412 441</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(15 737)	(13 437)
Augmentation des subventions à recevoir	(75 337)	(1 571 588)
Augmentation de l'avance à un organisme	(103 000)	
Variation des frais payés d'avance	(22 307)	22 654
Variation des créditeurs et frais courus	(201 616)	83 988
Augmentation de la provision pour congés de maladie et vacances	93 216	133 488
Variation de l'aide financière à verser	<u>(9 565 931)</u>	<u>1 478 083</u>
	 <u>(9 890 712)</u>	 <u>133 188</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(9 630 422)</u>	<u>545 629</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisée pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(391 542)</u>	<u>(119 584)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	297 710	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(34 643)</u>	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>263 067</u>	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(9 758 897)	426 045
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	<u>16 729 955</u>	<u>16 303 910</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 8)	<u><u>6 971 058</u></u> \$	<u><u>16 729 955</u></u> \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants: «Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie» et «Québec – New York 2001».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux conditions d'admissibilité, s'il en est.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Le gouvernement du Québec a versé une subvention spécifique de 875 000 \$ en 2002 pour le financement des dépenses relatives aux vacances et aux congés de maladie accumulés par les employés du Conseil au 31 mars 2001.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été redressés en conséquence ce qui a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2001</u>
Résultats	
Subvention du gouvernement du Québec - Administration	133 488 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	133 488

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	<u>2001</u>
Bilan	
Subvention à recevoir	874 663 \$
Excédent	874 663

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Traitements et avantages sociaux	3 766 578 \$	3 327 801 \$
Services professionnels, administratifs et autres	470 956	490 089
Transport et communications	385 053	393 564
Loyers	436 237	331 341
Fournitures et approvisionnements	93 541	71 515
Entretien et réparations	17 313	11 866
Amortissement des immobilisations	90 775	20 988
	<u>5 260 453 \$</u>	<u>4 647 164 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	<u>2002</u>			<u>2001</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Mobilier	22 141 \$	3 481 \$	18 660 \$	6 171 \$
Matériel informatique	70 636	18 404	52 232	32 144
Développement informatique	71 614	38 771	32 843	29 800
Améliorations locatives	346 735	51 107	295 628	30 481
	<u>511 126 \$</u>	<u>111 763 \$</u>	<u>399 363 \$</u>	<u>98 596 \$</u>

6. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 \$, échéant en août 2006 *	263 067 \$	
Versements en deçà d'un an	59 542	
	<u>203 525 \$</u>	

* Pour financer les améliorations locatives apportées au bureau de Montréal.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	59 542 \$
2004	59 542
2005	59 542
2006	59 542
2007	24 809

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 118 171 \$ (2001: 90 328 \$).

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	532 265 \$	342 398 \$	874 663 \$	741 175 \$
Charge de l'exercice	114 913	235 303	350 216	329 422
Prestations versées au cours de l'exercice	(43 313)	(213 687)	(257 000)	(195 934)
Solde – à la fin	<u>603 865 \$</u>	<u>364 014 \$</u>	<u>967 879 \$</u>	<u>874 663 \$</u>

8. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2002	2001
Encaisse	1 112 874 \$	543 655 \$
Placements temporaires	<u>5 858 184</u>	<u>16 186 300</u>
	<u>6 971 058 \$</u>	<u>16 729 955 \$</u>

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 5 992 \$ (2001: — \$).

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie

En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Mauricie selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2004. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 \$, le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan

au 31 mars 2002

	2002	2001
Actif		
Encaisse	40 000 \$	
Intérêts courus	25	
Apport à recevoir	10 000	
	<u>50 025 \$</u>	
Passif		
Aide financière à verser	50 000 \$	
Solde du fonds	25	
	<u>50 025 \$</u>	

Évolution du solde du Fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
Solde du Fonds au début		
Augmentation		
Apports	50 000 \$	
Intérêts	25	
	<u>50 025</u>	
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	
Solde du Fonds à la fin	<u>25 \$</u>	

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Québec – New York 2001

En vertu d'une entente signée en novembre 2000 et modifiée le 14 décembre suivant, le Commissariat général Québec – New York 2001 s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis une somme de 323 000 \$ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques pour la présentation de spectacles ou d'expositions dans le cadre de l'événement Québec – New York 2001.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 décembre 2001. Le Conseil et le Commissariat conviendront de l'utilisation des intérêts du solde du Fonds.

Bilan

au 31 mars 2002

	2002	2001
Actif		
Encaisse	2 973 \$	20 105 \$
Placements temporaires à 4,95 %, au coût		79 924
Intérêts courus		457
Apport à recevoir		223 000
	<u>2 973 \$</u>	<u>323 486 \$</u>
Passif		
Aide financière à verser		323 000 \$
Solde du Fonds	<u>2 973 \$</u>	<u>486</u>
	<u>2 973 \$</u>	<u>323 486 \$</u>

Évolution du solde du Fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
Solde du Fonds au début	486 \$	
Augmentation		
Apports	40 237	323 000 \$
Intérêts	2 487	486
	<u>43 210</u>	<u>323 486</u>
Diminution		
Contributions octroyées	109 737	323 000
Annulation de contributions octroyées au cours des exercices antérieurs	<u>(69 500)</u>	
Solde du Fonds à la fin	<u>2 973 \$</u>	<u>486 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2004 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces locaux s'élève à 385 723 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	488 454	\$
2004	488 454	
2005	319 592	
2006	319 592	
2007	133 163	
	<u>1 749 255</u>	\$

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Marie-Claire Lévesque

Québec, le 30 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2002 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2002 des fonds en fidéicomis «Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie» et «Québec – New York 2001», administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 9. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicomis au 31 mars 2002 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 30 mai 2002

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS		
Revenus d'intérêts	152 999	198 196
Revenus de location:		
- Réseau de la santé (note 3)	92 491	93 544
- Autres – net (note 4)	105	577
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés et à leur financement	1 739	1 450
Subvention du gouvernement du Canada (note 5)	775	466
Gain sur disposition de biens immobiliers	167	36
Amortissement des apports reportés	14 426	14 170
Revenus de projets à l'étude	252	2 684
Autres	247	320
	<u>263 201</u>	<u>311 443</u>
 CHARGES		
Frais financiers – net (note 6)	208 749	255 247
Amortissement (note 7)	16 154	14 375
Charges générales et administratives (note 8)	5 429	5 971
Réduction de valeur de biens immobiliers		747
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés	252	2 684
Remise aux clients (note 9)	4 000	
	<u>234 584</u>	<u>279 024</u>
 BÉNÉFICE NET	<u>28 617</u>	<u>32 419</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 736	(6 683)
Bénéfice net	<u>28 617</u>	<u>32 419</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE *	<u>54 353</u>	<u>25 736</u>

* Les sommes dégagées par l'amortissement des apports reportés dont l'utilisation doit être préalablement approuvée par l'actionnaire tel que mentionné à la note 19 est de 27,7 M\$ au 31 mars 2002 (2001: 13,8 M\$).

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 576	1 559
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	<u>331</u>	<u>17</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 907</u>	<u>1 576</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**BILAN CONSOLIDÉ**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements temporaires – au coût	796	735
Débiteurs (note 10)	67 097	12 720
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		998
Loyers à recevoir (note 11)	15 901	18 214
Prêts (note 12)	1 762 125	2 115 229
Créances à recevoir – projets mandatés (note 13)	366 649	442 665
Biens immobiliers (note 14)	1 355 269	1 177 040
Projets à l'étude	59 049	20 605
Autres éléments d'actifs (note 15)	17 711	7 982
	<u>3 644 597</u>	<u>3 796 188</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	11 247	3 482
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	58 505	35 181
Intérêts courus (note 16)	63 616	63 190
Emprunts à court terme (note 17)	1 185 128	1 443 683
Dette à long terme (note 18)	2 131 511	2 103 133
Apports reportés (note 19)	128 330	120 207
	<u>3 578 337</u>	<u>3 768 876</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 20)	10 000	
Surplus d'apport	1 907	1 576
Bénéfices non répartis	54 353	25 736
	<u>66 260</u>	<u>27 312</u>
	<u>3 644 597</u>	<u>3 796 188</u>

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 22)**ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS** (note 23)**ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN** (note 26)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Salvas, président
Claude Desjardins, vice-président

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	28 617	32 419
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Gain sur disposition de biens immobiliers	(167)	(36)
Réduction de valeur de biens immobiliers		747
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	9 777	10 702
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(4 968)	(22 083)
Intérêts imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(6 339)	(7 303)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés	(1 309)	(1 199)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(2 709)	(1 335)
Remise aux clients	4 000	
Charges locatives imputées aux projets à l'étude	(235)	
Amortissement		
Biens immobiliers	16 305	14 633
Autres éléments d'actifs	664	403
Apports reportés	(14 426)	(14 170)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	(43 630)	(11 886)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	998	300
Loyers à recevoir	2 313	1 888
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	4 584	7 834
Intérêts courus	426	(11 027)
	(6 099)	(113)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des prêts	868 272	546 740
Sorties de fonds des prêts	(509 558)	(391 631)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	163 904	225 500
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(109 859)	(112 044)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	48 642	59 255
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(16 803)	(22 968)
Acquisition de biens immobiliers	(134 996)	(63 817)
Produit de disposition de biens immobiliers	15 856	429
Sorties de fonds des projets à l'étude	(56 553)	(26 959)
Acquisition des autres éléments d'actif	(8 382)	(5 750)
Produit de disposition des autres éléments d'actif	3	
	260 526	208 755
Montants à reporter	254 427	208 642

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	<u>254 427</u>	<u>208 642</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	7 398 358	7 246 174
Remboursement des emprunts à court terme	(7 656 913)	(7 128 132)
Emprunts à long terme	227 565	
Remboursement de la dette à long terme	(250 662)	(378 020)
Augmentation des apports reportés	9 521	985
Émission de capital-actions	<u>10 000</u>	
	<u>(262 131)</u>	<u>(258 993)</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(7 704)	(50 351)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(2 747)</u>	<u>47 604</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 25)	<u><u>(10 451)</u></u>	<u><u>(2 747)</u></u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) était jusqu'au 30 novembre 1999 une corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Corporation est devenue, le 1^{er} décembre 1999, une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une régie régionale ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement. Les articles de loi permettant à la Corporation de s'autofinancer sont entrés en vigueur seulement le 1^{er} avril 2000.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et ceux de ses filiales en propriété exclusive, la Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal Inc. (SICHUM) et la Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill Inc. (SICUSM).

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % pour des périodes d'amortissement variant de 35 à 50 ans.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. La Corporation cesse de comptabiliser de l'amortissement aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**PROJETS À L'ÉTUDE**

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée en considérant le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme**

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais reportés - conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et seront amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets seront complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Frais de développement de systèmes informatiques

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisé pour fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période entre 5 et 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 6 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle et des sommes reçues d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments concernés.

Les apports reçus sous forme de subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation a recours à des contrats de garanties de taux d'intérêt pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêts. Comme il s'agit uniquement d'opérations de couverture, les valeurs comptables de ces instruments financiers ne sont pas redressées en fonction de leurs valeurs marchandes courantes. Tout montant à percevoir ou à payer suite aux accords de taux futurs est inscrit en rajustement des dépenses d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la durée de la couverture de la dette.

3. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

4. REVENUS DE LOCATION – AUTRES - NET

	2002	2001
Revenus de location	3 417	3 147
Charges		
Frais d'exploitation	1 927	1 570
Intérêts	481	474
Travaux de conservation	801	260
Amortissement des immeubles	272	258
Amortissement des aménagements de locaux	66	8
	3 547	2 570
Moins: Montants imputés aux projets à l'étude	235	
	3 312	2 570
	105	577

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 24 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

6. FRAIS FINANCIERS – NET

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	34 627	50 569
Billets	117 978	122 817
Autres dettes	9 429	9 688
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	342	333
Autres frais financiers	<u>83</u>	<u>139</u>
	162 459	183 546
Moins:		
Revenus d'intérêts d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	<u>2 528</u>	<u>2 306</u>
	<u>159 931</u>	<u>181 240</u>
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	55 189	81 638
Moins:		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	6 339	7 303
Revenus d'intérêts	<u>32</u>	<u>328</u>
	<u>48 818</u>	<u>74 007</u>
	<u><u>208 749</u></u>	<u><u>255 247</u></u>

Les frais d'intérêts sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées s'élèvent à 121,2 M\$ (2001: 126,2 M\$) pour les emprunts à long terme et 29,1 M\$ (2001: 26,8 M\$) pour les emprunts à court terme.

7. AMORTISSEMENT

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	13 701	12 463
Mobilier et équipement en location	2 332	1 912
Autres éléments d'actifs		
Frais reportés - conservation	<u>121</u>	<u> </u>
	<u><u>16 154</u></u>	<u><u>14 375</u></u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

8. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2002	2001
Salaires et avantages sociaux	5 509	4 260
Frais des locaux occupés par la Corporation	544	525
Services professionnels	886	809
Postes, messageries, communication et commercialisation	144	148
Informatique	251	180
Frais administratifs et de bureau	258	184
Autres charges	306	206
Amortissement du mobilier et équipement et des frais de développement de systèmes informatiques	135	62
Banque de vacances et de maladies prises en charge lors du transfert d'employés en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux et leurs bénéfices marginaux	105	932
	8 138	7 306
Moins:		
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actifs	2 709	1 335
	5 429	5 971

9. REMISE AUX CLIENTS

En raison des surplus dégagés en 2001-2002 par l'application de sa politique de tarification, la Corporation a décidé d'accorder une remise à sa clientèle. Cette remise s'est concrétisée par la réduction des coûts de 31 projets de construction en réalisation au 31 mars 2002 que lui avaient confiés les établissements du réseau de la santé.

10. DÉBITEURS

	2002	2001
Régies régionales de la Santé et des Services sociaux (*)	50 281	
Autres	16 816	12 720
	67 097	12 720

* Dû le 31 mars 2002 en vertu des conventions de prêts.

11. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements selon une cédule de versements prédéterminée.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

12. PRÊTS

	2002	2001
Régies régionales de la Santé et des Services sociaux (*) (**)	1 452 994	1 952 458
Établissements du réseau de la Santé (**)	309 131	162 771
	<u>1 762 125</u>	<u>2 115 229</u>

* La portion de ces prêts relative aux dettes à long terme représente 1 299,0 M\$ (2001: 1 472,5 M\$). Ceux-ci sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêts varient entre 5,25 % et 12,5 % (2001: 4,75 % et 12,50 %) pour des échéances entre 2003 et 2023. Au 31 mars 2002, des créances de 154 M\$ (2001: 480 M\$) concernaient du financement temporaire.

** Les créances à court terme sont établies sur une base de marge à crédit rotatif dont le taux équivaut actuellement au taux préférentiel moins 1 %.

13. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

14. BIENS IMMOBILIERS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles en exploitation				
Terrains	55 686		55 686	51 324
Bâtiments	1 210 949	148 856	1 062 093	960 435
	1 266 635	148 856	1 117 779	1 011 759
Immeubles en cours de construction				
Terrains	24 886		24 886	6 129
Bâtiments	187 781		187 781	124 792
	212 667		212 667	130 921
Immeubles destinés à la vente				
Terrains	1 189		1 189	4 471
Bâtiments	29		29	14 788
	1 218		1 218	19 259
Mobilier et équipement en location	32 613	9 008	23 605	15 101
	1 513 133	157 864	1 355 269	1 177 040

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

14. BIENS IMMOBILIERS (suite)**FRAIS CAPITALISÉS AUX BIENS IMMOBILIERS**

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers.

	2002	2001
Intérêts sur emprunts à court terme	4 912	6 153
Charges générales et administratives	1 807	681

15. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	5 294	1 500	3 794
Frais reportés-conservation	11 052	121	10 931
Frais de développements de systèmes informatiques	1 185	110	1 075
Mobilier et équipement	848	130	718
Aménagements de locaux	609	73	536
Frais reportés – instruments financiers dérivés	657		657
	<u>19 645</u>	<u>1 934</u>	<u>17 711</u>
			<u>7 982</u>

16. INTÉRÊTS COURUS

	2002	2001
Apparentés	50 143	44 091
Autres	13 473	19 099
	<u>63 616</u>	<u>63 190</u>

17. EMPRUNTS À COURT TERME

	2002	2001
Billets à escompte		
Apparentés (2001: 5,72 % et 5,79 %)		24 485
Autres, 2,03 % à 4,63 % (2001: 4,64 % à 6,02 %)	961 232	868 105
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,11 % à 2,30 % (2001: 4,58 % à 5,76 %)	217 896	551 093
Gouvernement du Québec, 2,10 %	6 000	
	<u>1 185 128</u>	<u>1 443 683</u>

Au 31 mars 2002, la Corporation disposait d'une marge de crédit de 10 M\$. Elle est renouvelable annuellement le 30 septembre. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

18. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Obligations		
- 5,10 % à 6 %, échéant de 2003 à 2006	69 810	106 380
- 6,15 % à 10 %, échéant de 2003 à 2005	67 704	67 704
- 10,10 % à 12,50 %, échéant de 2003 à 2019	95 877	195 462
- Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 180 % (taux effectif de 10,46 % à 11,94 %), échéant de 2003 à 2015 incluant intérêts capitalisables	86 279	106 431
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant:		
- 5,25 % à 6,52 %, échéant de 2003 à 2033	905 067	721 031
- 6,77 % à 7,75 %, échéant de 2003 à 2023	521 822	544 185
- 8,00 % à 9,75 %, échéant de 2003 à 2021	345 372	355 057
Emprunt sur billets de Financement-Québec à des taux variant:		
- 6,12 % à 6,18 %, échéant en 2004 et 2006	961	1 011
- 7,60 % à 8,32 %, échéant de 2003 à 2019	7 087	7 339
- 9,37 % à 9,84 %, échéant de 2004 à 2018	7 015	3 209
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à des taux variant:		
- 5,88 % à 6,25 %, échéant en 2018 et 2019	887	918
- 8 %, échéant de 2029 à 2033	57 151	57 648
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 109,2 M\$ à des taux variant:		
- 6,87 %, échéant de 2020 à 2023	16 055	15 804
- 7,5 % à 7,87 %, échéant de 2021 à 2029	5 061	5 500
- 8 %, échéant de 2028 à 2030	15 488	15 645
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au taux de 7,50 %, échéant en 2007	5 886	6 828
Autres hypothèques immobilières garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 8,7 M\$ et à des taux variant:		
- 10,66 %, échéant en 2005	12 901	13 651
- 11,25 %, échéant en 2005	275	356
	<u>2 220 698</u>	<u>2 224 159</u>
Moins:		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	<u>89 187</u>	<u>121 026</u>
	<u>2 131 511</u>	<u>2 103 133</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

18. DETTE À LONG TERME (suite)

- * En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

	Finance- ment- Québec	Fonds de financement du gouver- nement du Québec	Société d'habitation du Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Autres non apparentés	Total des versements
2003	4 812	254 293	673	1 013	71 021	331 812
2004	6 457	358 008	723	1 089	25 097	391 374
2005	274	124 197	777	1 171	73 035	199 454
2006	2 481	223 219	834	1 259	22 071	249 864
2007	83	44 425	896	1 354	6 218	52 976

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci pourront dorénavant être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

19. APPORTS REPORTÉS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Apports reportés	279 619	151 289	128 330
			120 207

De la valeur nette de 128,3 M\$ (2001: 120,2 M\$), 55,4 M\$ (2001: 69,3 M\$) représente des subventions de transfert non amorties versées par l'actionnaire avant le 1^{er} avril 2000, date depuis laquelle la Corporation doit s'autofinancer. Ces apports seront amortis au cours des 4 prochains exercices. L'utilisation des sommes dégagées par l'amortissement de ces apports dont la valeur nette au 1^{er} avril 2000 totalisait 83,1 M\$, devra être préalablement approuvée par l'actionnaire. Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 22,5 M\$.

20. CAPITAL ACTIONS

Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.

	2002	2001
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires		
d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
100 000 actions	10 000	

Au cours de l'exercice, la Société a émis 100 000 d'actions ordinaires en contrepartie de 10 M\$ comptant.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2002		2001	
	Juste valeur	Capital contractuel	Juste valeur	Capital contractuel
Achats	(306)	288 000	(79)	395 000

Un placement temporaire de 0,8 M\$ (2001: 0,7 M\$) est donné en garantie de certains contrats.

23. ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS**ENGAGEMENTS**

Au 31 mars 2002, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 65,8 M\$ (2001: 52,4 M\$) pour des projets en cours et 37,3 M\$ pour des projets à l'étude.

ÉVENTUALITÉS**Réclamation d'assurance**

Une réclamation de 35 M\$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenu à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M\$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2002. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant éventuel additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

24. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS); administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,1 M\$ (2001: 0,1 M\$).

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

24. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2002			2001
	Vacances	Maladies	Total	Total
Solde au début	416	690	1 106	
Montants transférés *	6	99	105	932
Charge de l'exercice	425	116	541	422
Sous-total	847	905	1 752	1 354
Moins:				
Prestations versées au cours de l'exercice	299	13	312	248
Solde à la fin	548	892	1 440	1 106

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer suite au transfert d'employés du gouvernement du Québec à la Corporation. Le solde de cette provision est inclus au poste créditeurs et retenues sur contrats à payer.

25. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan:

	2002	2001
Placements temporaires	796	735
Chèques en circulation moins encaisse	(11 247)	(3 482)
Espèces et quasi-espèces	(10 451)	(2 747)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 207,1 M\$ (2001: 264,8 M\$).

Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 95,9 M\$ (2001: 178,1 M\$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 143,3 M\$ (2001: 70,9 M\$). De ce montant, 8,0 M\$ (2001: 6,9 M\$) ont été acquis par assumption d'hypothèques et 0,3 M\$ (2001: 0,4 M\$) par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

26. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 10 avril 2002, le gouvernement demandait à la Corporation de déclarer un dividende de 10,0 M\$ à la demande et selon les modalités déterminées par la ministre des Finances. Ce dividende fut versé le 31 mai 2002.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers consolidés de la Corporation d'hébergement du Québec ainsi que de toute l'information contenue dans les états financiers consolidés, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration, revient à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, renferment des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La direction de la Corporation et sa filiale a élaboré et veillé au maintien d'un système de contrôles comptables internes afin d'assurer l'intégrité et l'objectivité des données présentées dans les états financiers. La direction estime que ce système fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, qu'elle constitue une base pertinente pour la préparation des états financiers et que les actifs de la Corporation sont correctement comptabilisés et bien protégés.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du comité de vérification, qui est formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité examine les états financiers consolidés annuels de la Corporation et recommande leur approbation au conseil. Le vérificateur de la Corporation a librement et pleinement accès au comité de vérification, que ce soit en présence de la direction ou non.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Corporation, le vérificateur général du Québec et son rapport apparaît ci-après.

Le Président-directeur général,
Michel Salvas

Sainte-Foy, le 17 juin 2002

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2002 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 17 juin 2002

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
(L.R.Q., c. S-5)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subventions (note 3)	47 137 627 \$	46 139 563 \$
Transports ambulanciers (note 4)	27 706 669	26 723 690
Divers	<u>357 065</u>	<u>713 437</u>
	75 201 361	73 576 690
DÉPENSES (note 5)	<u>75 810 195</u>	<u>71 252 398</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(608 834)	2 324 292
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 660 031</u>	<u>335 739</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>2 051 197 \$</u>	<u>2 660 031 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	851 427 \$	2 309 480 \$
Débiteurs (note 7)	6 848 227	9 309 176
Frais payés d'avance	<u>1 843 570</u>	<u>1 865 734</u>
	9 543 224	13 484 390
Immobilisations (note 8)	<u>17 909 874</u>	<u>14 852 568</u>
	<u><u>27 453 098</u></u> \$	<u><u>28 336 958</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales	640 686 \$	1 021 884 \$
Créditeurs et frais courus	12 587 225	13 952 682
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux		2 521 905
Subventions reportées	37 379	15 000
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	<u>4 058 376</u>	<u>2 713 033</u>
	17 323 666	20 224 504
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	<u>8 078 235</u>	<u>5 452 423</u>
	25 401 901	25 676 927
EXCÉDENT	<u>2 051 197</u>	<u>2 660 031</u>
	<u><u>27 453 098</u></u> \$	<u><u>28 336 958</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 13)		
ÉVENTUALITÉ (note 14)		

Pour le Conseil d'administration,
André Ducharme
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	(608 834) \$	2 324 292 \$
Postes hors caisse imputés aux résultats		
Amortissement des immobilisations	5 289 894	3 724 397
(Gains) Pertes sur aliénation d'immobilisations	<u>(350 370)</u>	<u>729 485</u>
	4 330 690	6 778 174
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (*)	<u>(1 763 068)</u>	<u>2 091 421</u>
	<u>2 567 622</u>	<u>8 869 595</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	<u>(3 278 784)</u>	<u>(2 778 534)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 107 513)	(7 585 106)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u>360 622</u>	<u>51 150</u>
	<u>(746 891)</u>	<u>(7 533 956)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(1 458 053)	(1 442 895)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 309 480</u>	<u>3 752 375</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>851 427 \$</u>	<u>2 309 480 \$</u>
(*) VARIATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Débiteurs	2 460 949 \$	(3 881 043) \$
Frais payés d'avance	22 164	(133 586)
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales	(381 198)	(295 181)
Créditeurs et frais courus	(1 365 457)	3 864 326
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	(2 521 905)	2 521 905
Subventions reportées	<u>22 379</u>	<u>15 000</u>
	<u>(1 763 068) \$</u>	<u>2 091 421 \$</u>

Voir note 15: Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT	<u>843 384 \$</u>	<u>1 317 065 \$</u>
Augmentation		
Subvention du gouvernement du Québec	695 821	615 821
Intérêts	<u>33 560</u>	<u>80 848</u>
	<u>729 381</u>	<u>696 669</u>
Diminution		
Frais relatifs à l'étude des coûts du transport ambulancier	40 500	
Système de priorisation des appels	82 930	79 727
Formulaires	5 749	
Formation	240 356	
Achats de vêtements individuels de protection	376 530	139 781
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai	41 780	
Récupération par le gouvernement du Québec de subventions	4 032	933 000
Révision d'une norme du Bureau de normalisation du Québec	10 000	1 780
Achats d'écussons	34 254	16 062
Frais juridiques	<u>15 948</u>	
	<u>852 079</u>	<u>1 170 350</u>
SOLDE À LA FIN	<u>720 686 \$</u>	<u>843 384 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES****BILAN**

au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux	80 000 \$	
Dû par la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	<u>640 686</u>	<u>1 021 884</u> \$
	<u>720 686</u> \$	<u>1 021 884</u> \$
PASSIF		
À payer au ministère de la Santé et des Services sociaux		178 500 \$
SOLDE DU FONDS	<u>720 686</u> \$	<u>843 384</u>
	<u>720 686</u> \$	<u>1 021 884</u> \$

Pour le Conseil d'administration,
 André Ducharme
 Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle a pour objet, dans son territoire, sous réserve des pouvoirs accordés à toute régie régionale et à tout établissement du réseau de la santé et des services sociaux, d'organiser et de coordonner un système préhospitalier comprenant le traitement des appels urgents et non urgents et le transport ambulancier en vue de favoriser l'accès aux services de santé.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues dans l'article 149.5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat d'acquérir de l'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le Ministère dans le cadre du Fonds couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du Ministère, assumer des dépenses spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Les opérations de ces mandats font l'objet d'une comptabilité distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de sécurité	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	36 à 60 mois
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. REVENUS – SUBVENTIONS

	2002	2001
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subvention de fonctionnement	29 593 074 \$	29 022 927 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	17 544 553	17 116 636
	<u>47 137 627 \$</u>	<u>46 139 563 \$</u>

4. REVENUS – TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2002	2001
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 517 154 \$	9 275 169 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subvention pour les établissements	5 621 893	5 428 971
	<u>15 139 047</u>	<u>14 704 140</u>
Société de l'assurance automobile du Québec	1 138 083	1 176 347
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 488 075	4 237 114
Particuliers	6 614 758	6 297 409
Autres	326 706	308 680
	<u>27 706 669 \$</u>	<u>26 723 690 \$</u>

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	Formation	Administra- tion générale	Informatique	Services pré- hospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	714 476 \$	2 790 871 \$	1 707 442 \$	27 243 791 \$
Avantages sociaux ⁽¹⁾	739 405	1 000 675	152 465	6 486 622
Charges sociales ⁽²⁾	317 000	607 077	111 306	6 497 783
Fournitures médicales et médicaments	48 653	2 093		1 664 121
Frais de déplacement	11 690	109 821	2 209	58 187
Services achetés (note 6)	327 637	1 135 696	709 018	573 137
Communications		220 686	811	147 227
Location d'immeubles		1 757	1 639	1 316 930
Location d'équipement				5 020
Contrats de location-acquisition:				
Intérêts sur obligations	10 854	3 848	59 461	237 359
Amortissement des immobilisations		82 080	728 288	3 143 832
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations		(350)	112	(350 132)
Achats et location d'uniformes	4 054	2 819		760 109
Frais de matériel roulant	3 906	3 266	2 854	2 888 467
Fournitures de bureau	5 982	109 882	45 339	136 778
Créances douteuses et frais de recouvrement		2 099		1 632 837
Créances douteuses recouvrées		(20 000)		(42 622)
Assurances		87 996		
Intérêts et frais bancaires	32	15 062	6 770	13 901
Autres	35 740	328 641	22 981	81 360
	<u>2 219 429 \$</u>	<u>6 484 019 \$</u>	<u>3 550 695 \$</u>	<u>52 494 707 \$</u>

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Véhicules de médecin	Fonctionnement des installations	Total 2002	Total 2001
2 953 386 \$	374 040 \$	254 604 \$		36 038 610 \$	33 986 426 \$
899 388	84 321	88 735		9 451 611	8 158 193
541 936	64 384	89 743		8 229 229	6 994 340
		42 614		1 757 481	1 732 573
1 437	4 083	135		187 562	132 572
1 252 280	3 483	59 167	130 628 \$	4 191 046	3 939 115
757 106	359	5 254		1 131 443	1 077 479
	7 633	14 160	1 350 639	2 692 758	2 997 267
403 890				408 910	397 219
217 526		5 176	3 661	537 885	466 436
1 212 716		54 721	68 257	5 289 894	3 724 397
				(350 370)	729 485
1 368	2 383	10 683		781 416	415 533
	710	31 398		2 930 601	4 168 004
19 172	6 100	477		323 730	344 467
				1 634 936	1 539 835
				(62 622)	(43 982)
				87 996	84 367
783	48	14	490	37 100	11 444
32 303	4 488	42	5 424	510 979	397 228
8 293 291 \$	552 032 \$	656 923 \$	1 559 099 \$	75 810 195 \$	71 252 398 \$

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (suite)

- (1) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.
- (2) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

6. SERVICES ACHETÉS

	2002	2001
Traitement électronique des données	102 785 \$	101 364 \$
Service de buanderie	144 512	139 145
Entretien et réparation – locaux et équipement	609 345	632 099
Sécurité de l'édifice		148 010
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	1 169 673	1 110 253
Mise à jour de logiciels informatiques	561 252	523 189
Formation	294 012	286 097
Honoraires professionnels	912 017	745 424
Projet d'entreprise	357 160	132 737
Projet de recherche préhospitalière		98 000
Autres	40 290	22 797
	<u>4 191 046 \$</u>	<u>3 939 115 \$</u>

7. DÉBITEURS

	2002	2001
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	2 257 162 \$	1 883 262 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	104 182	80 190
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	326 195	300 987
Particuliers	2 596 406	2 846 801
Autres	43 007	28 357
	<u>5 326 952</u>	<u>5 139 597</u>
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subventions	1 905 735	
Société de l'assurance automobile du Québec – subventions		4 279 159
Taxe de vente du Québec à recevoir	264 066	557 789
Autres débiteurs	835 549	1 099 240
	<u>8 332 302</u>	<u>11 075 785</u>
Provision pour créances douteuses		
Particuliers	(1 484 075)	(1 766 609)
	<u>6 848 227 \$</u>	<u>9 309 176 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	2 603 989 \$	862 550 \$	1 741 439 \$	1 826 677 \$
Mobilier et équipement	5 427 582	3 408 365	2 019 217	2 096 123
Logiciel en implantation				209 698
Matériel roulant	5 338 410	2 265 512	3 072 898	3 187 026
Matériel roulant en fabrication				326 357
Équipement de sécurité	143 064	143 064		
Améliorations locatives	373 076	333 835	39 241	92 715
Système de répartition assistée par ordinateur	294 403	191 362	103 041	161 922
	<u>14 180 524</u>	<u>7 204 688</u>	<u>6 975 836</u>	<u>7 900 518</u>
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Matériel roulant	8 649 308	1 629 560	7 019 748	3 084 516
Équipement	2 817 255	888 960	1 928 295	746 684
Système de répartition assistée par ordinateur	5 674 272	3 688 277	1 985 995	3 120 850
	<u>17 140 835</u>	<u>6 206 797</u>	<u>10 934 038</u>	<u>6 952 050</u>
	<u>31 321 359 \$</u>	<u>13 411 485 \$</u>	<u>17 909 874 \$</u>	<u>14 852 568 \$</u>

9. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Au 31 mars 2002, cette autorisation est d'un montant de 7 396 000 \$ (2001: aucun). Tout emprunt de la Corporation contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel.

10. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2002	2001
Obligations découlant de contrats de location-acquisition:		
– taux variant de 3,53 % à 12,58 %, échéant jusqu'en 2007	12 136 611 \$	8 165 456 \$
Versements échéant en deçà d'un an	<u>4 058 376</u>	<u>2 713 033</u>
	<u>8 078 235 \$</u>	<u>5 452 423 \$</u>

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2003	4 619 328 \$
2004	4 007 908
2005	2 765 541
2006	1 802 172
2007	<u>46 539</u>
Total des paiements minimums exigibles	13 241 488
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>1 104 877</u>
	<u>12 136 611 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 309 668 \$ (2001: 175 123 \$).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 270 724 \$ (2001: 1 198 069 \$).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2002	Total 2001
Solde au début	4 740 918 \$	(55 401) \$	4 685 517 \$	4 417 141 \$
Charges de l'exercice	7 433 801	1 427 054	8 860 855	8 191 555
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(6 789 737)</u>	<u>(1 381 597)</u>	<u>(8 171 334)</u>	<u>(7 923 179)</u>
Solde à la fin	<u>5 384 982 \$</u>	<u>(9 944) \$</u>	<u>5 375 038 \$</u>	<u>4 685 517 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mars 2012 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces biens et services s'élève à 4 294 418 \$ (2001: 4 288 410 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	4 299 652 \$
2004	3 315 557
2005	2 625 059
2006	1 362 460
2007	1 021 693
2008 et suivantes	<u>3 774 509</u>
	<u>16 398 930 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. ENGAGEMENTS (suite)

La Corporation s'est également engagée à faire l'acquisition de cinq véhicules autres qu'ambulanciers pour une valeur totale de 185 765 \$.

Fonds des activités provinciales

La Corporation est engagée par un contrat échéant en 2003 pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé dans la province de Québec. Le versement exigible pour le prochain exercice s'établit à 51 580 US \$ (au 31 mars 2002, l'équivalent canadien est de 82 193 \$).

14. ÉVENTUALITÉ

Un ancien transporteur ambulancier de la région de Montréal a produit, en avril 1992, une réclamation au montant de 3 330 772 \$ devant la Cour supérieure du Québec. La Corporation, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal Métropolitain (CSSSRMM) et son directeur général sont, avec le Procureur général du Québec, les défendeurs impliqués dans ce litige qui porte sur des dispositions contractuelles liant le CSSSRMM et le transporteur ambulancier selon un contrat terminé le 31 mars 1988. La cause a été plaidée au mois de février 1999. Dans son jugement rendu en janvier 2000, la Cour supérieure du Québec a rejeté l'action contre tous les défendeurs. Cette cause a été portée en appel.

De l'avis de l'administration de la Corporation et de ses conseillers juridiques, cette réclamation n'est pas fondée et, en conséquence, aucun passif important ne peut résulter de ce litige.

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2002	2001
Intérêts payés	573 000 \$	471 738 \$
Intérêts reçus	115 329	415 554

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 8 357 452 \$ (2001: 10 736 691 \$), dont des immobilisations pour un montant de 7 249 939 \$ (2001: 3 151 585 \$) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 1 107 513 \$ (2001: 7 585 106 \$) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Giroux
Président et directeur général

Pierre Vanier
Directeur des finances

Montréal, le 6 juin 2002

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2002 du Fonds des activités provinciales administré par la Corporation ainsi que son état de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 juin 2002

CURATEUR PUBLIC (LE)

(L.R.Q., c. C-81)

FONDS COLLECTIFS**REVENU NET DE PLACEMENTS**

exercice terminé le 31 mars 2002

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2002	2001	2002	2001
REVENUS				
Intérêts sur obligations et placements temporaires	3 607 035 \$	5 117 285 \$	1 966 406 \$	1 941 626 \$
Dividendes				
Gains (pertes) à la disposition de placements			254 268	(33 889)
	<u>3 607 035</u>	<u>5 117 285</u>	<u>2 220 674</u>	<u>1 907 737</u>
DÉPENSES				
Honoraires d'administration – Fonds consolidé du revenu	673 222	665 197	690 581	652 065
Honoraires du gestionnaire des fonds	47 358	1 878		(1 960)
Taxes sur les honoraires d'administration et autres dépenses	104 417	105 220	103 760	97 973
Frais de garde et autres services	<u>58 865</u>	<u>43 738</u>	<u>50 395</u>	<u>58 216</u>
	<u>883 862</u>	<u>816 033</u>	<u>844 736</u>	<u>806 294</u>
Revenu net de placements	<u>2 723 173 \$</u>	<u>4 301 252 \$</u>	<u>1 375 938 \$</u>	<u>1 101 443 \$</u>
RÉPARTITION DU REVENU NET DE PLACEMENTS				
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	1 074 787 \$	1 913 437 \$	1 366 802 \$	1 084 450 \$
Successions non réclamées et autres juridictions	1 595 997	2 319 509	9 136	16 993
Ministre des Finances	<u>52 389</u>	<u>68 306</u>		
	<u>2 723 173 \$</u>	<u>4 301 252 \$</u>	<u>1 375 938 \$</u>	<u>1 101 443 \$</u>

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2002	2001	2002	2001	2002	2001
3 233 726 \$	3 265 830 \$	192 071 \$	41 948 \$	8 999 238 \$	10 366 689 \$
379 428	329 654			379 428	329 654
1 683 463	6 342 713	13 253		1 950 984	6 308 824
5 296 617	9 938 197	205 324	41 948	11 329 650	17 005 167
1 610 115	1 651 379 (5 298)	5 744 51 118		2 979 662 98 476	2 968 641 (5 380)
241 920	248 120			450 097	451 313
93 939	81 887	1 058	669	204 257	184 510
1 945 974	1 976 088	57 920	669	3 732 492	3 599 084
3 350 643 \$	7 962 109 \$	147 404 \$	41 279 \$	7 597 158 \$	13 406 083 \$
3 339 145 \$	7 928 130 \$			5 780 734 \$	10 926 017 \$
11 498	33 979	147 404 \$	41 279 \$	1 764 035 52 389	2 411 760 68 306
3 350 643 \$	7 962 109 \$	147 404 \$	41 279 \$	7 597 158 \$	13 406 083 \$

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

VARIATION DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2002

	Curatelles et tutelles		Successions non réclamées et autres juridictions		Biens appartenant à l'État	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
SOLDE AU DÉBUT	151 386 181 \$	158 335 941 \$	60 506 224 \$	36 932 665 \$	820 146 \$	775 454 \$
Revenu net de placements	5 780 734	10 926 017	1 731 634	2 322 166	32 401	89 594
Variation des gains (pertes) non matérialisés (note 4)	(719 736)	(3 824 634)	(48 997)	11 023		
	<u>156 447 179</u>	<u>165 437 324</u>	<u>62 188 861</u>	<u>39 265 854</u>	<u>852 547</u>	<u>865 048</u>
RECETTES						
Assistance-emploi perçue par le Curateur public	37 238 376	15 727 020	1 509	47		
perçue par les manda- taires	10 493 658	22 032 871				
Pension de vieillesse	36 581 112	36 231 662	42 945	85 969		
Autres pensions	10 615 176	8 566 576	58 362	213 075		
Régie des rentes	9 191 037	9 045 312	28 785	80 258		
Placements	5 598 463	3 943 950	791 781	251 211		
Crédits de taxes et impôt	5 369 980	5 345 980	888 230	267 998		
Comptes bancaires	4 895 119	5 897 107	2 871 507	5 048 535		
Vente de biens	3 233 526	1 488 762	2 682 099	4 009 799	86 053	80 965
Remboursement des caisses des bénéficiaires	2 858 723	2 645 946	74 023	71 209		
Héritage	1 154 570	1 582 884	86 304	73 857		
Loyers	901 699	795 268	115 125	89 439		
Société de l'assurance automobile du Québec	410 796	332 200	19 387	18 420		
Encaissement de créances	382 735	808 770	1 626 301	2 024 866		
Assurances	358 378	257 775	165 735	143 450		
Compensations des pertes financières	13 372	69 822	10 454	142 457		
Produits financiers			9 493 280	9 365 560		
Régimes enregistrés de retraite			185 241	4 489 264		
Autres recettes	<u>1 333 717</u>	<u>1 068 031</u>	<u>1 034 702</u>	<u>1 074 211</u>	<u>73 454</u>	<u>88 478</u>
	<u>130 630 437</u>	<u>115 839 936</u>	<u>20 175 770</u>	<u>27 449 625</u>	<u>159 507</u>	<u>169 443</u>
Montants à reporter	<u>287 077 616 \$</u>	<u>281 277 260 \$</u>	<u>82 364 631 \$</u>	<u>66 715 479 \$</u>	<u>1 012 054 \$</u>	<u>1 034 491 \$</u>

CURATEUR PUBLIC (LE)**FONDS COLLECTIFS**

VARIATION DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION (suite)
exercice terminé le 31 mars 2002

	Curatelles et tutelles		Successions non réclamées et autres juridictions		Biens appartenant à l'État	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Montants reportés	<u>287 077 616</u>	<u>\$ 281 277 260</u>	<u>\$ 82 364 631</u>	<u>\$ 66 715 479</u>	<u>\$ 1 012 054</u>	<u>\$ 1 034 491</u>
DÉBOURSÉS						
Hébergement et allocations pour menues dépenses payés par le Curateur public	86 738 336	69 604 430	751	182		
payés par les manda- taires	10 493 658	22 032 871				
Impôt	2 534 586	1 899 137	314 067	372 024		
Frais médicaux	1 959 392	1 200 758				
Paieement de créances	1 797 572	1 964 264	1 067 928	584 997		
Achat de biens	991 774	729 292				
Honoraires	968 433	1 053 750	77 988	24 519	1 355	(720)
Services publics	656 011	615 804	8 988	30 874		
Frais légaux	556 522	566 578	119 544	200 156		
Taxes foncières et autres	466 609	500 910	230 274	114 784		
Entretien et réparations - immeubles	458 090	524 763	56 510	53 620		
Primes d'assurances	336 987	298 861	99 692	90 513		
Arrangements préalables de services funéraires	153 676	115 627				
Autres déboursés	<u>3 308 474</u>	<u>2 723 864</u>	<u>2 380 491</u>	<u>3 254 590</u>	<u>51 271</u>	<u>43 199</u>
	<u>111 420 120</u>	<u>103 830 909</u>	<u>4 356 233</u>	<u>4 726 259</u>	<u>52 626</u>	<u>42 479</u>
Remise de biens aux ayants droit	17 684 908	21 643 770	7 491 775	3 153 504	2 292	620
Transfert – comptes des curatelles et tutelles non réclamés (note 5)	1 914 373	4 512 813	(1 914 373)	(4 512 813)		
Transfert de sommes prove- nant de la liquidation de biens à «Comptes à payer au ministre des Finances» (note 6)	100 671	14 082	26 180 520	3 522 235	150 577	171 246
Transfert de «Comptes à payer au ministre des Finances» (note 6)	<u>(40 185)</u>	<u>(110 495)</u>	<u>(892 351)</u>	<u>(679 930)</u>		
	<u>19 659 767</u>	<u>26 060 170</u>	<u>30 865 571</u>	<u>1 482 996</u>	<u>152 869</u>	<u>171 866</u>
SOLDE À LA FIN	<u>155 997 729</u>	<u>\$ 151 386 181</u>	<u>\$ 47 142 827</u>	<u>\$ 60 506 224</u>	<u>\$ 806 559</u>	<u>\$ 820 146</u>

CURATEUR PUBLIC (LE)**FONDS COLLECTIFS****BILAN**

au 31 mars 2002

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2002	2001	2002	2001
ACTIF				
Encaisse	11 286 365 \$	5 746 535 \$	717 633 \$	323 957 \$
Placements temporaires (note 8)	79 448 896	91 782 055		
Intérêts courus sur obligations et placements temporaires et dividendes à recevoir	237 909	1 023 497	621 520	648 328
Obligations			33 724 856	33 173 477
Actions				
Titres hypothécaires				
À recevoir du fonds de revenus, sans intérêt, ni modalité de remboursement	185 972	124 659		
À recevoir du fonds diversifié, sans intérêt, ni modalité de remboursement	183 249	181 039		
	<u>91 342 391 \$</u>	<u>98 857 785 \$</u>	<u>35 064 009 \$</u>	<u>34 145 762 \$</u>
PASSIF				
Créditeurs	113 335 \$	124 326 \$	4 676 \$	3 391 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, ni modalité de remboursement	598 016	2 627 371		
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêt, ni modalité de remboursement			185 972	124 659
Dû au fonds diversifié, sans intérêt, ni modalité de remboursement				85 105
Comptes à payer au ministre des Finances (note 6)	8 441 486	2 284 513		
	<u>9 152 837</u>	<u>5 036 210</u>	<u>190 648</u>	<u>213 155</u>
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	38 600 970	38 029 238	34 873 361	33 475 160
Successions non réclamées et autres juridictions	42 782 025	54 972 191		457 447
Biens appartenant à l'État (note 7)	806 559	820 146		
	<u>82 189 554</u>	<u>93 821 575</u>	<u>34 873 361</u>	<u>33 932 607</u>
	<u>91 342 391 \$</u>	<u>98 857 785 \$</u>	<u>35 064 009 \$</u>	<u>34 145 762 \$</u>

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Accepté et approuvé,
Nicole Malo
La curatrice publique du Québec

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2002	2001	2002	2001	2002	2001
1 048 922 \$	3 211 687 \$	22 661 \$ 1 223 656	503 930 \$ 74 837	13 075 581 \$ 80 672 552	9 786 109 \$ 91 856 892
1 079 845	1 003 279	50 178	90 539	1 989 452	2 765 643
50 133 318	53 619 101	3 043 171	3 875 292	86 901 345	90 667 870
29 084 730	24 808 826			29 084 730	24 808 826
1 455 853				1 455 853	
	85 105			185 972	209 764
				183 249	181 039
<u>82 802 668 \$</u>	<u>82 727 998 \$</u>	<u>4 339 666 \$</u>	<u>4 544 598 \$</u>	<u>213 548 734 \$</u>	<u>220 276 143 \$</u>
69 093 \$	2 133 188 \$	5 792 \$		192 896 \$	2 260 905 \$
				598 016	2 627 371
183 249	181 039			369 221	305 698
				8 441 486	85 105 2 284 513
<u>252 342</u>	<u>2 314 227</u>	<u>5 792</u>		<u>9 601 619</u>	<u>7 563 592</u>
82 523 398 26 928	79 881 783 531 988	4 333 874	4 544 598 \$	155 997 729 47 142 827 806 559	151 386 181 60 506 224 820 146
<u>82 550 326</u>	<u>80 413 771</u>	<u>4 333 874</u>	<u>4 544 598</u>	<u>203 947 115</u>	<u>212 712 551</u>
<u>82 802 668 \$</u>	<u>82 727 998 \$</u>	<u>4 339 666 \$</u>	<u>4 544 598 \$</u>	<u>213 548 734 \$</u>	<u>220 276 143 \$</u>

CURATEUR PUBLIC (LE)**FONDS NOMINATIF****BILAN**

au 31 mars 2002

	Curatelles et tutelles	Successions non réclamées et autres juridictions	Total	
	2002	2002	2002	2001
ACTIF				
Immeubles	20 791 102 \$	9 068 008 \$	29 859 110 \$	30 712 638 \$
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	14 010 794	786 964	14 797 758	8 861 824
Actions et placements divers	9 697 560	3 298 868	12 996 428	11 161 192
Obligations	3 484 892	1 024 994	4 509 886	3 293 712
REER, REA, FERR	5 709 460	213 527	5 922 987	4 867 633
Valeur de rachat des polices d'assurance-vie	2 265 838		2 265 838	2 358 510
Billets et autres créances à recevoir (note 9)	976 366	1 371 438	2 347 804	1 053 437
Objets de valeur et biens en entrepôt (note 9)	665 952	44 795	710 747	662 904
Véhicules automobiles	374 716	16 065	390 781	322 285
Prêts hypothécaires (note 9)	225 200	58 000	283 200	147 359
Autres actifs (note 9)	2 102 044	28 001	2 130 045	1 772 481
	<u>60 303 924 \$</u>	<u>15 910 660 \$</u>	<u>76 214 584 \$</u>	<u>65 213 975 \$</u>
PASSIF (note 9)				
Créditeurs	8 112 682 \$	36 671 927 \$	44 784 609 \$	22 606 183 \$
Emprunts hypothécaires	1 281 571	3 818 421	5 099 992	6 284 459
Dépôts sur offres d'achat	52 866	44 738	97 604	95 658
	<u>9 447 119</u>	<u>40 535 086</u>	<u>49 982 205</u>	<u>28 986 300</u>
AVOIR (DÉFICIT)	<u>50 856 805</u>	<u>(24 624 426)</u>	<u>26 232 379</u>	<u>36 227 675</u>
	<u>60 303 924 \$</u>	<u>15 910 660 \$</u>	<u>76 214 584 \$</u>	<u>65 213 975 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 11)				

Accepté et approuvé,
La curatrice publique du Québec,
Nicole Malo

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le Curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement:

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens des mineurs;
- d'assumer l'administration de certaines successions non réclamées, d'assumer l'administration provisoire des biens sans maître, des biens dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables, des biens délaissés par des personnes morales dissoutes et par des administrateurs du bien d'autrui, et enfin, des biens qui ne sont pas réclamés par leurs propriétaires légitimes en temps opportun.

Le Curateur public perçoit des honoraires pour l'administration des biens qui lui sont confiés, la surveillance des curatelles et tutelles privées, la gestion des portefeuilles collectifs et les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Comptabilité par fonds

Le Curateur public utilise des fonds collectifs et un fonds nominatif pour présenter les opérations relatives à la représentation des personnes et à l'administration des biens. Le fonds nominatif présente le montant des actifs et des passifs autres que les liquidités et quasi-liquidités qu'il gère collectivement, ces dernières étant plutôt incorporées dans les fonds collectifs. Les liquidités et quasi-liquidités des fonds collectifs sont réparties en quatre fonds: un fonds d'encaisse, un fonds de revenus, un fonds diversifié et un fonds des régimes enregistrés de retraite.

Fonds collectifs

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante:

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- Les titres cotés en bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours vendeur de clôture de la bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié;
- Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. La différence entre la juste valeur et le coût d'acquisition des placements est comptabilisée comme gain (perte) non matérialisé sur placements.

Les recettes, les déboursés et les remises de biens présentés dans l'état de variation des comptes sous administration sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des honoraires versés au Fonds consolidé du revenu.

Le revenu net de placements du fonds d'encaisse, après déduction des sommes à payer au ministre des Finances, est crédité mensuellement aux comptes des curatelles et tutelles, des successions non réclamées et des autres juridictions, et des biens appartenant à l'État. Les revenus nets du fonds de revenus sont versés mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Les revenus nets du fonds diversifié sont réinvestis mensuellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Fonds collectifs (suite)**

Les sommes payables non réclamées et exigibles provenant des débiteurs ou détenteurs d'un contrat ou d'un régime de rentes ou de retraite, à l'exception des prestations visées par la Loi sur le régime de rentes du Québec, doivent être remises au Curateur public. Ainsi, en juin 2000, le Curateur public a créé un fonds des régimes enregistrés de retraite et a désigné un trust agissant comme fiduciaire. Celui-ci est chargé de recueillir les sommes mentionnées précédemment lorsque les montants sont égaux ou supérieurs à 1 000 \$.

Fonds nominatif

Les actifs et passifs administrés pour autrui autres que ceux des fonds collectifs sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. Les recettes et les déboursés sont portés à l'état de variation des comptes sous administration des fonds collectifs au moment de l'encaissement ou du décaissement.

Les différents éléments d'actif sont évalués comme suit:

Immeubles

- . Les immeubles, à la valeur d'évaluation foncière uniformisée.

Encaisse et dépôts à terme

- . L'encaisse, le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes représentées sous curatelle ou tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux et les dépôts à terme, au coût d'acquisition.

Actions et placements divers

- . Les actions et placements divers, au cours vendeur de clôture de la bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié; les fonds mutuels, à la valeur liquidative.

Obligations

- . Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus, à l'exception des obligations d'épargne du Canada et du Québec qui sont évaluées à la valeur nominale.

Valeur de rachat des polices d'assurance-vie

- . La valeur de rachat des polices d'assurance-vie, incluant les dividendes à recevoir, à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, cette valeur tient compte des encaissements de dividendes et des remboursements d'emprunts existants en début de juridiction.

Objets de valeur et biens en entrepôt

- . Les objets de valeur et les biens en entrepôt sont évalués à la valeur de réalisation en début de juridiction.

Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs

- . Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à la valeur de réalisation.

REER, REA, FERR

- . Les REER, REA, FEER sont évalués à leur juste valeur et de la même façon que les éléments d'actifs hors REER (actions, placements divers, obligations, fonds mutuels) mentionnés ci-dessus, sauf pour les dépôts à terme qui sont évalués au coût d'acquisition incluant les intérêts qui s'y rapportent.

Le cas échéant, lorsque la valeur des différents éléments d'actif ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, elle est inscrite à 1 \$.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs ci-haut énumérés.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. MODIFICATION COMPTABLE – FONDS NOMINATIF

À compter de cet exercice, le Curateur public présente au bilan le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes représentées sous curatelle ou tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux. Auparavant, le montant des caisses des bénéficiaires n'était pas présenté.

Cette modification, appliquée prospectivement, a pour effet d'augmenter l'encaisse, les dépôts à terme et l'avoir d'un montant de 3 232 620 \$.

4. GAINS (PERTES) NON MATÉRIALISÉS – FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus		Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements au début de l'exercice	455 327 \$	(695 422) \$	877 928 \$	5 856 805 \$	14 517 \$	
Gains (pertes) non matérialisés sur placements, découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	(285 398)	1 150 749	(437 735)	(4 978 877)	(45 600)	14 517 \$
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements à la fin de l'exercice	169 929 \$	455 327 \$	440 193 \$	877 928 \$	(31 083) \$	14 517 \$
Coût des obligations	33 554 927 \$	32 718 150 \$	50 541 627 \$	53 393 746 \$	3 074 253 \$	3 860 776 \$
Coût des actions			28 203 375	24 156 253		
Coût des titres hypothécaires			1 488 705			

5. COMPTES DES CURATELLES ET TUTELLES NON RÉCLAMÉS – FONDS COLLECTIFS

Les soldes des dossiers des personnes représentées décédées sont transférés aux successions non réclamées, six mois après leur décès lorsqu'il n'y a pas d'héritiers.

6. COMPTES À PAYER AU MINISTRE DES FINANCES – FONDS COLLECTIFS

En l'absence d'un bénéficiaire et dans tous les cas où les biens sont administrés pour le compte de l'État, les sommes provenant de la liquidation des biens doivent être remises au ministre des Finances. Ces sommes sont présentées comme comptes à payer au ministre des Finances jusqu'à ce que le Curateur public les lui remette.

Lorsque des bénéficiaires ont le droit de récupérer des sommes ainsi remises au ministre des Finances, les sommes à remettre, avec les intérêts prévus par la loi, sont portées en diminution des comptes à payer au ministre des Finances.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. BIENS APPARTENANT À L'ÉTAT – FONDS COLLECTIFS

Les biens appartenant à l'État comprennent les biens confiés à l'administration provisoire du Curateur public et dévolus à l'État avant le 1^{er} juillet 1999 ainsi que des biens devenus propriété de l'État par confiscation définitive. Les sommes gérées collectivement relatives aux dossiers administrés pour le compte de l'État sont présentées au bilan des fonds collectifs. À la fin de l'administration, elles sont remises au ministre des Finances.

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES – FONDS COLLECTIFS

Les placements temporaires incluent des bons du Trésor, des billets escomptés, des obligations ainsi que des acceptations bancaires. Les taux d'intérêt varient de 1,88 % à 5,38 %. Ces placements viennent à échéance à diverses dates jusqu'en mars 2003.

9. BILAN DU FONDS NOMINATIF**ACTIF****Billets et autres créances à recevoir – Prêts hypothécaires**

Une provision pour mauvaises créances de 2 740 287 \$ (1 418 993 \$ en 2001) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir, ainsi que des prêts hypothécaires afin de refléter la valeur de réalisation nette.

Objets de valeur et biens en entrepôt

Le montant des biens meubles en garde chez un tiers et au domicile de la personne représentée n'est pas présenté.

Autres actifs

Les autres actifs incluent notamment les arrangements préalables de services funéraires au montant de 2 067 196 \$ (1 739 242 \$ en 2001) détenus par les personnes représentées sous curatelle ou tutelle.

PASSIF

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que «le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine».

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS - FONDS COLLECTIFS**Actifs et passifs financiers à court terme**

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Obligations, actions et titres hypothécaires

Les obligations, les actions et les titres hypothécaires dans le fonds de revenus, le fonds diversifié et le fonds des régimes enregistrés de retraite sont comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations sont concentrées dans des titres gouvernementaux, municipaux et de sociétés ayant une échéance de moins de 31 ans et portant intérêt à des taux variant de 5,00 % à 9,75 %.

Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux et municipaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints du Curateur public du Québec et toute l'information contenue dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par la curatrice publique.

Les états financiers ont été dressés par la direction, conformément aux conventions comptables décrites dans la note 2 afférente aux états financiers, lesquelles sont jugées appropriées dans les circonstances. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le Curateur public du Québec vise à maintenir des systèmes de contrôle interne comptables et administratifs adéquats et efficaces. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est pertinente et fiable et que l'actif de l'organisme est correctement comptabilisé et bien protégé. Dans le cadre de la réforme en cours, la curatrice publique a entrepris une révision des systèmes de contrôle interne. Les améliorations seront progressivement mises en place à compter de l'année 2002-2003.

La curatrice publique est chargée d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et elle est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Curateur public reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Curateur public, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la curatrice publique du Québec pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Nicole Malo

La directrice générale de l'administration,
Monique Daigle

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Pierre Roy

Montréal, le 25 octobre 2002

CURATEUR PUBLIC (LE)**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds collectifs ainsi que le bilan du fonds nominatif du Curateur public du Québec au 31 mars 2002 et l'état du revenu net de placements des fonds collectifs, ainsi que l'état de la variation des comptes sous administration des fonds collectifs de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans les paragraphes ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Fonds nominatif

Comme le mentionne la note 2, le Curateur public comptabilise à la variation des comptes sous administration des fonds collectifs, des recettes et déboursés reliés aux actifs et passifs du fonds nominatif. Cependant, il ne comptabilise pas la variation intégrale du fonds nominatif. À mon avis, la comptabilisation complète de cette variation permettrait de présenter notamment l'ajout des actifs et des passifs confiés à l'administration du Curateur public et les remises faites par celui-ci à la fin de son administration ainsi que les gains ou pertes reliés aux actifs, matérialisés ou non. De plus, compte tenu que j'ai décelé des erreurs liées à l'intégralité d'éléments constatés au bilan du fonds nominatif, je n'ai pu m'assurer que tous les actifs et tous les passifs de ce fonds ont été comptabilisés au 31 mars 2002.

Fonds collectifs

Les déboursés de l'exercice totalisant 10 493 658 \$ effectués à même les montants d'assistance-emploi versés directement aux mandataires, soit les personnes représentées ou les établissements qui gèrent ces sommes pour le compte du Curateur public auprès de ces personnes, ont été présentés à l'état de la variation des comptes sous administration dans les déboursés d'hébergement et d'allocations pour menues dépenses. Considérant que le Curateur public n'a pas d'information sur ces déboursés dont il a la responsabilité, je n'ai pu vérifier que ces opérations ont effectivement eu lieu et qu'elles concernaient les personnes représentées. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si des redressements étaient nécessaires au montant de ces déboursés.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements éventuels aux fonds collectifs que j'aurais pu juger nécessaires dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds collectifs du Curateur public du Québec au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Compte tenu de l'importance des répercussions que les problèmes mentionnés précédemment sont susceptibles d'avoir sur la situation financière du fonds nominatif et sa variation, il m'est impossible d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par l'état financier de ce fonds. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application prospective du changement fait à la comptabilisation au fonds nominatif des caisses des bénéficiaires expliqué à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2001 présentés pour fins de comparaison, j'ai formulé des restrictions de même nature que celles mentionnées précédemment.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 25 octobre 2002

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.Q. 2000, c.12)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
REVENUS		
Contributions des corps de police	8 199 326 \$	7 986 832 \$
Subvention du gouvernement du Québec	1 600 000	
Hébergement (note 3)	2 877 066	2 613 286
Inscriptions (note 3)	2 820 079	2 583 837
Intérêts	100 672	81 588
Autres	<u>34 176</u>	<u>63 628</u>
	<u>15 631 319</u>	<u>13 329 171</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	10 990 668	8 675 089
Transport et communication	440 042	198 688
Services professionnels	409 387	404 855
Entretien et réparations	109 621	115 094
Loyer	2 000 851	1 944 781
Location d'espaces d'hébergement et autres	226 584	158 003
Fournitures et matériel pédagogique (note 5)	1 025 915	950 884
Mobilier et équipement	209 035	193 484
Frais bancaires	2 514	5 174
Amortissement des immobilisations	<u>506 181</u>	<u>427 182</u>
	<u>15 920 798</u>	<u>13 073 234</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(289 479)	255 937
AVOIR AU DÉBUT	<u>1 226 354</u>	<u>970 417</u>
AVOIR À LA FIN	<u>936 875 \$</u>	<u>1 226 354 \$</u>

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 589 716 \$	3 991 819 \$
Débiteurs	1 402 604	1 576 490
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	2 831 913	24 603
Deuxième versement	2 858 646	2 852 908
Loyer payé d'avance	1 700 000	
Stocks	42 553	45 887
	<u>10 425 432</u>	<u>8 491 707</u>
Immobilisations (note 6)	<u>1 258 824</u>	<u>1 193 283</u>
	<u>11 684 256 \$</u>	<u>9 684 990 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus		
Salaires à payer	369 540 \$	375 336 \$
Autres	1 363 448	664 455
Provision pour vacances	451 543	386 245
Revenus reportés (note 7)		
Contributions des corps de police	6 067 827	6 169 712
Subvention du gouvernement du Québec	1 700 000	
Autres	239 937	381 333
	<u>10 192 295</u>	<u>7 977 081</u>
Provision pour congés de maladie (note 8)	<u>555 086</u>	<u>481 555</u>
	<u>10 747 381</u>	<u>8 458 636</u>
AVOIR	<u>936 875</u>	<u>1 226 354</u>
	<u>11 684 256 \$</u>	<u>9 684 990 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Robert Nelson, président du conseil d'administration
Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec, corporation mandataire du gouvernement constituée le 1^{er} septembre 2000 par la Loi sur la police (L.Q. 2000, c. 12), a été substituée à l'Institut de police du Québec à cette date. L'École a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de publications, de produits alimentaires et de munitions sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes:

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HÉBERGEMENT ET INSCRIPTIONS

	Hébergement		Inscriptions	
	2001	2000	2001	2000
Formation initiale en patrouille-gendarmerie	1 368 048 \$	1 371 200 \$	994 476 \$	997 161 \$
Perfectionnement professionnel	1 223 447	932 664	1 424 975	1 184 591
Centre d'appréciation du personnel de la police	19 080	18 858	400 628	402 085
Autres	266 491	290 564		
	<u>2 877 066 \$</u>	<u>2 613 286 \$</u>	<u>2 820 079 \$</u>	<u>2 583 837 \$</u>

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2001	2000
Policiers – Sûreté du Québec	438 827 \$	397 409 \$
Policiers municipaux	1 256 513	1 151 504
Formateurs et conférenciers	1 264 909	573 919
Autres employés	<u>8 030 419</u>	<u>6 552 257</u>
	<u>10 990 668 \$</u>	<u>8 675 089 \$</u>

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2001

5. FOURNITURES ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

	2001	2000
Munitions, cibles de tir	131 467 \$	140 313 \$
Essence, pneus et accessoires d'automobile	92 538	84 314
Papeterie, fournitures et articles de bureau	102 627	98 796
Fournitures informatiques et audiovisuelles	50 949	43 463
Matériel pédagogique, volumes et périodiques	144 122	90 122
Produits alimentaires et fournitures de cuisine	407 882	351 378
Tissus et vêtements	73 234	119 904
Fournitures d'hébergement, d'entretien et objets promotionnels	23 096	22 594
	<u>1 025 915 \$</u>	<u>950 884 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	1 152 327 \$	789 575 \$	362 752 \$	478 589 \$
Matériel roulant	1 150 989	732 417	418 572	422 311
Améliorations locatives	581 292	432 967	148 325	158 516
Équipement et logiciels informatiques	703 383	374 208	329 175	133 867
	<u>3 587 991 \$</u>	<u>2 329 167 \$</u>	<u>1 258 824 \$</u>	<u>1 193 283 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 606 735 \$ (2000: 501 617 \$). Les dispositions d'immobilisations de l'exercice ont généré des pertes sur disposition de 31 103 \$ et des produits de disposition de 3 910 \$. Il n'y a eu aucune transaction de disposition d'immobilisations au cours de l'exercice 2000.

7. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le revenu reporté relatif à la subvention représente un montant reçu du gouvernement du Québec en juin 2001 afin de financer la dépense de loyer de l'École pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation en patrouille-gendarmerie.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2001

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 246 559 \$ (2000: 258 208 \$) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	481 555 \$	473 062 \$
Charge de l'exercice	153 790	76 096
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(80 259)</u>	<u>(67 603)</u>
Solde à la fin	<u>555 086 \$</u>	<u>481 555 \$</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louise Gagnon-Gaudreau
Directrice générale

Daniel Jean, CMA
Directeur de l'administration

Nicolet, le 24 août 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2001 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 24 août 2001

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.Q., 2000, c.20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice de 10 mois terminé le 30 juin 2001

	<u>2001</u>
REVENUS	
Subvention du gouvernement du Québec	500 000 \$
Intérêts	<u>1 296</u>
	<u>501 296</u>
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	107 235
Transport et communication	37 570
Services professionnels	64 445
Loyer	34 362
Fournitures et approvisionnements	14 469
Amortissement des immobilisations	<u>13 335</u>
	<u>271 416</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT AU 30 JUIN	<u><u>229 880</u></u> \$

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2001

	<u>2001</u>
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	13 840 \$
Débiteurs - apparentés	<u>2 852</u>
	16 692
Immobilisations (note 3)	<u>221 726</u>
	<u><u>238 418</u></u> \$
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	8 538 \$
EXCÉDENT	<u>229 880</u>
	<u><u>238 418</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Luc Crépeault, président du conseil d'administration
Guy Lafortune, vice-président

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, mandataire du gouvernement, constituée le 1^{er} septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c. 20). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants:

Améliorations locatives	20 %
Équipement et logiciels informatiques	33 1/3 %
Mobilier et équipement	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	187 586 \$	9 379 \$	178 207 \$
Équipement et logiciels informatiques	8 881	1 480	7 401
Mobilier et équipement	38 594	2 476	36 118
	<u>235 061 \$</u>	<u>13 335 \$</u>	<u>221 726 \$</u>

4. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 362 \$. Les obligations de l'employeur envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yves Desjardins
Directeur général

Laval, le 5 septembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2001 et l'état des revenus et des dépenses et de l'excédent de l'exercice de 10 mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 10 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 5 septembre 2001

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F-2.01)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENU NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	365 877	289 395
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	3 617	3 437
Intérêts sur emprunts et avances	(380 055)	(309 699)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	4 383	4 127
Intérêts sur placements temporaires	<u>6 589</u>	<u>15 075</u>
	 411	 2 335
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission de prêts imputés aux emprunteurs	6 094	2 621
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	<u>2 251</u>	<u>1 620</u>
	 8 345	 4 241
	<u>8 756</u>	<u>6 576</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	186	286
Services professionnels, administratifs et autres	74	49
Transport et communications	1	2
Entente de services avec le Fonds de Financement	612	553
Amortissement des immobilisations	2	1
Autres	<u>3</u>	<u>6</u>
	<u>878</u>	<u>897</u>
BÉNÉFICE NET	7 878	5 679
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>9 245</u>	<u>3 566</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u><u>17 123</u></u>	<u><u>9 245</u></u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>31 mars 2002</u>	<u>31 mars 2001</u>
ACTIF		
Prêts (note 3)	6 553 958	5 051 570
Intérêts courus sur prêts	<u>123 698</u>	<u>110 118</u>
	6 677 656	5 161 688
Encaisse	26	44
Placements temporaires		108 949
Débiteurs	10 753	381
Immobilisations	<u>7</u>	<u>9</u>
	<u>6 688 442</u>	<u>5 271 071</u>
PASSIF		
Emprunts (note 4)	3 179 726	1 687 400
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 5)	3 300 826	3 405 186
Intérêts courus sur emprunts et avances	<u>123 928</u>	<u>110 202</u>
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	45 873	48 873
Créditeurs	10 899	69
Revenus reportés	<u>67</u>	<u>96</u>
	6 661 319	5 251 826
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Bénéfices non répartis	<u>17 123</u>	<u>9 245</u>
	<u>6 688 442</u>	<u>5 271 071</u>

Pour le Conseil d'administration,
Daniel Doyon, vice-président exécutif
Bernard Turgeon, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	7 878	5 679
Ajustements pour:		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(3 617)	(3 437)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(4 383)	(4 127)
Amortissement des immobilisations	2	1
	(120)	(1 884)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Intérêts courus sur prêts	(13 580)	(35 399)
Débiteurs	(10 372)	(206)
Intérêts courus sur emprunts et avances	13 726	41 425
Créditeurs	10 830	(2 901)
Revenus reportés	(29)	(79)
	575	2 840
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	455	956
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(2 249 055)	(1 618 103)
Remboursement de prêts	750 284	343 213
Acquisitions d'immobilisations		(10)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 498 771)	(1 274 900)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	2 771 634	
Emprunts à long terme	1 095 624	1 687 400
Avances du fonds consolidé du revenu	1 384	5 026 996
Remboursement d'avances du fonds consolidé du revenu	(104 361)	(5 331 563)
Remboursement d'emprunts à court terme	(2 374 932)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 389 349	1 382 833
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(108 967)	108 889
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	108 993	104
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 7)	26	108 993

FINANCEMENT-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la «Société») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (1999, chapitre 11) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

Le 1^{er} octobre 1999, la Société a acquis les droits et a assumé les obligations découlant des transactions financières, des avances, des prêts effectués ainsi que des contrats conclus aux fins des activités du Fonds de financement par la ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds, à l'égard des organismes publics visés par la loi constitutive de la Société.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques notamment en matière d'analyse et de gestion financières.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société ou le gouvernement sur les emprunts effectués pour le compte de Financement-Québec. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau des frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux suivant:

	<u>Taux</u>
Équipements informatiques	20 %

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les prêts et les avances du fonds consolidé du revenu libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Le montant remboursable en monnaie du Canada en vertu de contrat d'échange de devises est déterminé au cours du change prévu dans ces contrats.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

3. PRÊTS

	31 mars 2002	31 mars 2001
Emprunteurs		
Commissions scolaires	2 927 515	2 634 379
Collèges d'enseignement général et professionnel	806 227	495 186
Établissements régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5)	2 149 549	1 471 781
Établissements universitaires	670 667	450 224
	<u>6 553 958</u>	<u>5 051 570</u>
Remboursables en monnaie du Canada		
<u>Échéance/année financière</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>
2002		524 700
2003	857 297	892 178
2004	1 395 660	1 350 227
2005	3 089	3 277
2006	622 089	654 180
2007 – 2023	3 675 823	1 627 008
	<u>6 553 958</u>	<u>5 051 570</u>

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements des prêts échus. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance reçue à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 6 522 876 \$ au 31 mars 2002.

4. EMPRUNTS

	31 mars 2002		31 mars 2001
<u>Échéance /année financière</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux (%)</u>	<u>Montant</u>
Remboursables en monnaie du Canada			
2003	396 702	1,99567 à 2,04457	
2004	879 820	4,944 à 6,3172	879 820
2007	998 180	5,2236 à 6,456	498 180
2009	105 500	5,75	
2016	309 400	6,109 à 6,393	309 400
	<u>2 689 602</u>		<u>1 687 400</u>
Plus: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	<u>490 124</u>		
Total en monnaie du Canada à reporter	<u>3 179 726</u>		<u>1 687 400</u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. EMPRUNTS (suite)

	31 mars 2002		31 mars 2001
Échéance /année financière	Montant	Taux (%)	Montant
Total en monnaie du Canada reporté	3 179 726		1 687 400
Remboursables en monnaie d'Europe			
2009	490 124	5,466 à 5,861 et variable *	
Moins: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	490 124		
Total en monnaie d'Europe			
Total des emprunts	3 179 726		1 687 400

Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance.

* Taux des acceptations bancaires 3 mois plus 0,39 %.

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	31 mars 2002		31 mars 2001
Échéance /année financière	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2002		7,222 à 10,25	100 512
2003	855 776	5,25 à 9,25	855 776
2004	545 723	7,50	545 723
2006	742 919	6,00 à 9,50	742 919
2007 – 2010	791 879	5,50 à 11,00	792 453
2012	72 098	9,5	73 632
2023	159 106	9,375	160 846
	3 167 501		3 271 861
Plus: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	133 325		133 325
Total en monnaie du Canada	3 300 826		3 405 186
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2003	106 508	6,273 à 6,359	106 508
2007	3 466	6,115	3 466
	109 974		109 974
Moins: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	109 974		109 974
Total en monnaie des États-Unis			
Montants à reporter	3 300 826		3 405 186

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

	31 mars 2002		31 mars 2001
Échéance /année financière	Montant	Taux (%)	Montant
Montants reportés	3 300 826		3 405 186
Remboursables en monnaie du Japon			
2003	23 351	6,383	23 351
Moins: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	23 351		23 351
Total en monnaie du Japon			
Total des avances du fonds consolidé du revenu	3 300 826		3 405 186

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du Fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

Année financière	Montant
2003	989 485
2004	549 572
2005	3 848
2006	746 768
2007	7 315

Instruments dérivés

Financement-Québec utilise des instruments dérivés, notamment des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux emprunts de Financement-Québec et avances du fonds consolidé du revenu. Le volume des contrats d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada est de 3 932,3 millions de dollars.

6. CAPITAL-ACTIONS

Description

	2002
Autorisé:	
1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	
Émis et payé:	
1 000 actions	100 000 \$

Les actions de la Société sont détenues par la ministre des Finances du Québec.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

7. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse	26	44
Placements temporaires		<u>108 949</u>
	<u>26</u>	<u>108 993</u>

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 366 249 710 \$ (2001: 268 351 915 \$).

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Daniel Doyon
Vice-président exécutif

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 31 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de Financement-Québec au 31 mars 2002 et les états des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 31 mai 2002

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations	
	2002	2001	2002	2001
PRODUITS				
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	2 980 923 \$	2 986 777 \$		
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	781 459	738 385		
Collectes de fonds (note 3)	896 422	456 896		
Autres contributions (note 3)	207 376	162 544	122 274 \$	53 747 \$
Intérêts et autres	66 927	77 582	31 786	21 109
	<u>4 933 107</u>	<u>4 422 184</u>	<u>154 060</u>	<u>74 856</u>
CHARGES (note 4)				
Coût des projets fauniques	3 160 835	2 994 968	412 420	185 894
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	734 871	763 168		
Frais de collectes de fonds	474 836	354 816		
Frais d'administration	447 257	452 330		
	<u>4 817 799</u>	<u>4 565 282</u>	<u>412 420</u>	<u>185 894</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	115 308	(143 098)	(258 360)	(111 038)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 234 970	1 379 486	2 659 528	2 769 148
Transferts interfonds	<u>(50 000)</u>	<u>(1 418)</u>	<u>50 000</u>	<u>1 418</u>
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 300 278 \$</u>	<u>1 234 970 \$</u>	<u>2 451 168 \$</u>	<u>2 659 528 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	2002		2001	
	Fonds de fonction- nement	Fonds des immobili- sations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	26 955 \$	3 689 \$	30 644 \$	8 169 \$
Dépôts à terme	668 178	77 888	746 066	870 000
Intérêts courus	25 396	8 072	33 468	50 212
Débiteurs (note 5)	493 092	98 643	591 735	295 580
Stocks	28 185		28 185	30 689
Frais payés d'avance	8 788	8 489	17 277	31 132
	<u>1 250 594</u>	<u>196 781</u>	<u>1 447 375</u>	<u>1 285 782</u>
Placements (note 6)	400 000		400 000	400 000
Collection d'œuvres d'art	90 205		90 205	90 205
Immobilisations (note 7)	<u>11 282</u>	<u>2 255 193</u>	<u>2 266 475</u>	<u>2 344 241</u>
	<u><u>1 752 081</u></u> \$	<u><u>2 451 974</u></u> \$	<u><u>4 204 055</u></u> \$	<u><u>4 120 228</u></u> \$
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	305 248 \$	806 \$	306 054 \$	175 900 \$
Produits reportés	8 409		8 409	10 703
Contributions reportées (note 9)	<u>138 146</u>		<u>138 146</u>	<u>39 127</u>
	<u>451 803</u>	<u>806</u>	<u>452 609</u>	<u>225 730</u>
SOLDES DE FONDS				
Investis dans une collection	90 205		90 205	90 205
Investis en immobilisations	11 282	2 255 193	2 266 475	2 344 241
Affectations à des projets fauniques (note 10)	1 198 791	7 855	1 206 646	1 281 529
Solde disponible	<u></u>	<u>188 120</u>	<u>188 120</u>	<u>178 523</u>
	<u>1 300 278</u>	<u>2 451 168</u>	<u>3 751 446</u>	<u>3 894 498</u>
	<u><u>1 752 081</u></u> \$	<u><u>2 451 974</u></u> \$	<u><u>4 204 055</u></u> \$	<u><u>4 120 228</u></u> \$
DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 8)				
ENGAGEMENTS (note 11)				

Pour le Conseil d'administration,
André Magny
André Duchesne

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001
	Fonds de fonction- nement	Fonds des immobili- sations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 789 541 \$	46 674 \$	3 836 215 \$	3 565 435 \$
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et autres contributions gouvernementales	965 178	6 115	971 293	803 297
Intérêts reçus et autres	82 555	16 714	99 269	78 714
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(3 171 235)	(132 800)	(3 304 035)	(3 083 936)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 504 084)	(72 563)	(1 576 647)	(1 792 762)
Intérêts versés	(2 204)		(2 204)	(876)
Flux provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	159 751	(135 860)	23 891	(430 128)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'œuvres d'art				(10 000)
Acquisitions d'immobilisations	(10 713)	(114 637)	(125 350)	(6 155)
Flux utilisés pour les activités d'investissement	(10 713)	(114 637)	(125 350)	(16 155)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaissement de placements				194 637
Transfert interfonds	(50 000)	50 000		
Flux provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(50 000)	50 000		194 637
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	99 038	(200 497)	(101 459)	(251 646)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	596 095	282 074	878 169	1 129 815
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN *	695 133 \$	81 577 \$	776 710 \$	878 169 \$

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce Fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2002			2001	
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonction- nement	Immobili- sations		
Gouvernements et municipalités	214 764 \$	33 555 \$	81 170 \$	329 489 \$	117 074 \$
Individus	259 577	9 478		269 055	217 275
Fondations et OSBL	105 021	160 813	41 104	306 938	176 588
Entreprises	317 060	3 530		320 590	162 250
	<u>896 422 \$</u>	<u>207 376 \$</u>	<u>122 274 \$</u>	<u>1 226 072 \$</u>	<u>673 187 \$</u>

4. CHARGES

Fonds de fonctionnement

	2002	2001
Coût des projets fauniques		
Contributions:		
Projets administrés par des partenaires	1 961 662 \$	1 626 863 \$
Projets administrés par la Fondation *	151 055	258 023
Programmes «Pêche en ville» et «Relève»	589 876	617 599
Traitements et avantages sociaux	370 120	402 772
Honoraires professionnels	2 344	5 883
Déplacements	9 025	18 915
Réunions, congrès et perfectionnement	3 833	4 994
Publicité et promotion	59 040	45 979
Impression et frais de bureau	8 403	10 054
Mobilier et équipement	894	2 370
Amortissement des immobilisations	2 577	1 516
Autres	2 006	
	<u>3 160 835 \$</u>	<u>2 994 968 \$</u>

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 39 258 \$ (2001: 69 137 \$) et des traitements et avantages sociaux de 70 746 \$ (2001: 70 549 \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. CHARGES (suite)

Fonds de fonctionnement (suite)

	2002	2001
Coûts des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		
Subventions salariales	711 201 \$	630 283 \$
Subventions à la formation	23 311	62 428
Frais de gestion	359	69 425
Amortissement des immobilisations		1 032
	<u>734 871 \$</u>	<u>763 168 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	206 095 \$	159 064 \$
Honoraires professionnels		500
Commissions et redevances	41 189	44 413
Production de biens	40 857	51 454
Déplacements	17 575	22 709
Réunions, congrès et perfectionnement	31 085	9 139
Publicité et promotion	101 823	40 575
Impression et frais de bureau	18 709	17 275
Mobilier et équipement	1 094	232
Amortissement des immobilisations	1 926	1 289
Autres	14 483	8 166
	<u>474 836 \$</u>	<u>354 816 \$</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	296 492 \$	293 526 \$
Honoraires professionnels	330	8 162
Déplacements	17 565	21 371
Réunions, congrès et perfectionnement	1 734	2 896
Publicité et promotion	11 505	8 514
Loyer	79 110	78 518
Impression et frais de bureau	26 216	25 615
Mobilier et équipement	3 615	3 989
Amortissement des immobilisations	2 909	2 417
Autres	7 781	7 322
	<u>447 257 \$</u>	<u>452 330 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. CHARGES (suite)

Fonds des immobilisations

	2002	2001
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	109 000 \$	
Don de terrains	195 704	
Aide aux gestionnaires de sites protégés	21 800	90 000 \$
Frais indirects:		
Traitements et avantages sociaux	23 309	23 280
Honoraires professionnels	22 298	17 790
Publicité et promotion	10 870	9 494
Gestion de terrains	27 666	42 466
Déplacements et autres	1 773	2 864
	<u>412 420 \$</u>	<u>185 894 \$</u>

5. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 195 351 \$ (2001: 118 139 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. PLACEMENTS

Les placements comprennent les dépôts à terme mis en garantie de la marge de crédit et sont présentés à la valeur nominale. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2002 au 12 juin 2005 et portent intérêts à des taux variant de 5,51 % à 6,35 %.

7. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	60 775 \$	49 493 \$	11 282 \$	7 981 \$
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	6 568		
Terrains	2 171 193		2 171 193	2 252 260
Droits d'aménagement	84 000		84 000	84 000
	2 261 761	6 568	2 255 193	2 336 260
	2 322 536 \$	56 061 \$	2 266 475 \$	2 344 241 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 7 412 \$ (2001: 6 254 \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2002	2001
Solde de fonds au début	1 852 615 \$	1 224 015 \$
Dépôts et intérêts reçus	937 638	1 068 072
Déboursés et frais d'administration	(1 214 436)	(472 795)
(Diminution) augmentation des intérêts courus	(3 146)	33 323
Solde de fonds à la fin	<u>1 572 671 \$</u>	<u>1 852 615 \$</u>

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes:

	2002		2001
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total
Solde au début	39 127 \$	39 127 \$	336 632 \$
Contributions de l'exercice	886 998 \$	33 500	920 498
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(781 459)	(40 020)	(821 479)
Solde à la fin	<u>105 539 \$</u>	<u>32 607 \$</u>	<u>138 146 \$</u>

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 675 480 \$ à titre d'aide financière sur différents projets fauniques. Au 31 mars 2002, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 528 998 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 198 791 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 7 855 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	79 215 \$
2004	80 912
2005	80 912
2006	<u>53 941</u>
	<u>294 980 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 28 676 \$ (2001: 27 238 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,
Bernard Beaudin

Sainte-Foy, le 7 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2002 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
et de l'assurance qualité

Québec, le 7 juin 2002

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
(L.R.Q., c. S-4.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 3)
REVENUS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	46 240 \$	30 693 \$
Intérêts sur prêts	36 986	7 550
Intérêts sur placements et dépôts bancaires	64 912	71 570
Dividendes sur unités de Fonds mutuels	2 326	23 024
Gain sur disposition d'unités de Fonds mutuels	<u>5 320</u>	
	<u>155 784</u>	<u>132 837</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	67 930	66 595
Frais d'administration	40 654	30 684
Honoraires professionnels	5 703	5 138
Dons à des fonds d'établissements de détention	38 193	42 039
Perte sur disposition d'unités de Fonds mutuels	<u>5 220</u>	
	<u>152 480</u>	<u>149 676</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>3 304</u></u> \$	<u><u>(16 839)</u></u> \$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	2 079 170 \$	2 100 806 \$
Redressement (note 3)	<u>4 797</u>	
Solde redressé	<u>2 083 967</u>	<u>2 100 806</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>3 304</u>	<u>(16 839)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>2 087 271</u></u> \$	<u><u>2 083 967</u></u> \$

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	44 558 \$	344 672 \$
Placement temporaire, au taux de 3,35 %	102 394	300 000
Cotisations à recevoir	43 880	12 069
Intérêts courus	3 328	2 267
Prêts (note 4)	<u>30 258</u>	<u>17 425</u>
	224 418	676 433
Prêts (note 4)	814 209	337 281
Placements (note 5)	1 048 127	1 066 669
Immobilisations (note 6)	<u>5 563</u>	<u>4 797</u>
	<u>2 092 317 \$</u>	<u>2 085 180 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 046 \$	1 213 \$
EXCÉDENT	<u>2 087 271</u>	<u>2 083 967</u>
	<u>2 092 317 \$</u>	<u>2 085 180 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Arthur Fauteux
Euclide Laliberté

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 304 \$	(16 839) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 822	695
Perte (gain) sur disposition d'unités de Fonds mutuels	(5 320)	5 220
Dividendes sur unités de Fonds mutuels	(2 326)	(23 024)
	(2 520)	(33 948)
Variations des éléments liés à l'exploitation		
Encaissement de prêts	75 239	13 271
Nouveaux prêts	(565 000)	(182 610)
Autres débiteurs		4 963
Cotisations à recevoir	(31 811)	4 493
Intérêts courus	(21 274)	6 408
Créditeurs et frais courus	3 833	(7 904)
	(539 013)	(161 379)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(541 533)	(195 327)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 588)	(5 492)
Acquisitions de placements	(472 960)	(236 014)
Produit de dispositions de placements	519 361	591 853
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	43 813	350 347
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(497 720)	155 020
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	644 672	489 652
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	146 952 \$	644 672 \$
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	44 558 \$	344 672 \$
Placement temporaire	102 394	300 000
	146 952 \$	644 672 \$

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2001

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées, personne morale au sens du Code civil, est constitué par la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., chapitre S-4.01). Il a pour fonctions: de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter; d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Le gouvernement fixe les limites à l'intérieur desquelles le Fonds central détermine cette cotisation, laquelle peut varier selon les critères qu'il détermine par règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placement temporaire

Le placement temporaire est comptabilisé au coût.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	<u>Durée de vie</u>
Équipement informatique	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, le Fonds capitalise les acquisitions d'immobilisations alors qu'auparavant elles étaient imputées aux opérations.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	1 766 \$	4 797 \$
Immobilisations	5 563	4 797
Excédent	5 563	4 797

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

4. PRÊTS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – portant intérêt à 6,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 240 \$ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	132 433 \$	138 486 \$
Sherbrooke – sans intérêt jusqu'en 2003 et dont les versements débiteront et seront déterminés en 2003 *	50 000	50 000
Trois-Rivières – portant intérêt à 6,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 234 \$ (capital et intérêts) à partir du 1 ^{er} janvier 2001, échéant en 2015 *	135 898	141 668
New-Carlisle – sans intérêt ni modalité de remboursement *	65 000	
Québec (secteur masculin) portant intérêt à 7,5 %, encaissable par versements mensuels de 2 967 \$ (capital et intérêts), échéant en 2011	234 053	
Québec (secteur masculin) sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 2 083 \$, échéant en 2011	227 083	
Amos – portant intérêt à 7,5 %	<u>844 467</u>	<u>24 552</u>
Versements échéant en deçà d'un an	<u>(30 258)</u>	<u>(17 425)</u>
	<u><u>814 209</u></u> \$	<u><u>337 281</u></u> \$

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

5. PLACEMENTS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 2,99 % à 5,11 %, échéant de 2001 à 2003	334 684 \$	356 085 \$
Hydro-Québec, à des taux de 6,03 % et 6,52 %, échéant en 2002 et 2003	227 399	227 399
Hydro-Ontario, au taux de 6,147 %, échéant en 2004	119 774	119 774
Intérêts courus	<u>86 334</u>	<u>66 121</u>
	<u>768 191</u>	<u>769 379</u>
Unités de Fonds mutuels (valeur marchande: 2001: 302 862 \$; 2000: 330 664 \$)	<u>279 936</u>	<u>297 290</u>
	<u><u>1 048 127</u></u> \$	<u><u>1 066 669</u></u> \$

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

6. IMMOBILISATIONS

	2001		2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Équipement de bureau	3 300 \$	990 \$	2 310 \$
Équipement informatique	4 780	1 527	1 827
	<u>8 080 \$</u>	<u>2 517 \$</u>	<u>4 797 \$</u>

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Arthur Fauteux
Président

Sainte-Foy, le 3 avril 2002

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 2001, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des immobilisations expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 3 avril 2002

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 233 600 \$	708 600 \$
Subrogations	1 949 362	373 409
Reliquats et réclamations liquidées	66 400	166 137
Intérêts	<u>25 835</u>	<u>37 958</u>
	<u>3 275 197</u>	<u>1 286 104</u>
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires (note 4)	... 1 054 452	... 1 257 714
Frais du conseil d'administration:		
Honoraires	47 020	37 355
Communication et frais de déplacement	<u>8 750</u>	<u>9 773</u>
	... 55 770	... 47 128
Frais de la permanence du Fonds:		
Traitements et avantages sociaux	165 322	190 700
Loyers	30 326	30 326
Services professionnels et administratifs	66 873	28 841
Services de transport et de communication	6 672	7 673
Matériel et équipement	153	3 879
Fournitures et approvisionnement	3 380	2 824
Entretien et réparations	913	1 086
Autres frais	<u>249</u>	<u>9</u>
	... 273 888	... 265 338
	<u>1 384 110</u>	<u>1 570 180</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 891 087	(284 076)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>627 770</u>	<u>911 846</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>2 518 857 \$</u>	<u>627 770 \$</u>

INFORMATION SECTORIELLE (note 5)

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 6)	1 881 946 \$	172 349 \$
Placements temporaires – au coût	325 384	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		100 000
Débiteurs	35	
Intérêts courus	18 182	16 900
Frais payés d'avance	<u>459</u>	<u>802</u>
	2 226 006	290 051
Placement – au coût (note 7)	<u>405 788</u>	<u>405 788</u>
	<u>2 631 794 \$</u>	<u>695 839 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	101 888 \$	46 508 \$
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>11 049</u>	<u>21 561</u>
	<u>112 937</u>	<u>68 069</u>
EXCÉDENT		
Excédent réservé à l'aide aux bénéficiaires (note 8)		
Maintien des liquidités	100 000	100 000
Couverture des engagements	<u>2 418 857</u>	<u>527 770</u>
	<u>2 518 857</u>	<u>627 770</u>
	<u>2 631 794 \$</u>	<u>695 839 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 9)		

Pour le Conseil d'administration,
Jean Bernier
Anne Turgeon

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Revenus

Les revenus de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Dépenses

La dépense d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION À UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds comptabilise l'aide aux bénéficiaires selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Auparavant, cette aide était comptabilisée lors du débours.

Cette modification appliquée rétroactivement, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2002	2001
Revenus et dépenses et excédent		
Aide aux bénéficiaires	50 918 \$	
Excédent des revenus sur les dépenses	(50 918)	
Bilan		
Créditeurs et frais courus	50 918	
Excédent	(50 918)	

4. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée pour les recours collectifs comprend un montant de 258 439 \$ (2001: 500 132 \$) pour trois dossiers de la région du Saguenay à la suite des inondations de juillet 1996.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs d'activité	2002			2001		
	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total
Revenus						
Subvention du gouvernement du Québec	435 400 \$	798 200 \$	1 233 600 \$	310 400 \$	398 200 \$	708 600 \$
Subrogations		1 949 362	1 949 362		373 409	373 409
Reliquats et réclamations liquidées		66 400	66 400		166 137	166 137
Intérêts (1)		25 835	25 835	2 066	35 892	37 958
	<u>435 400</u>	<u>2 839 797</u>	<u>3 275 197</u>	<u>312 466</u>	<u>973 638</u>	<u>1 286 104</u>
Dépenses						
Aide aux bénéficiaires	-----	1 054 452	1 054 452	-----	1 257 714	1 257 714
Frais du conseil d'adminis- tration						
Honoraires	47 020		47 020	37 355		37 355
Communication et frais de déplacement	<u>8 750</u>		<u>8 750</u>	<u>9 773</u>		<u>9 773</u>
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Frais de la permanence du Fonds						
Traitements et avantages sociaux	165 322		165 322	190 700		190 700
Loyers	30 326		30 326	30 326		30 326
Services professionnels et administratifs	66 873		66 873	28 841		28 841
Services de transport et de communication	6 672		6 672	7 673		7 673
Matériel et équipement	153		153	3 879		3 879
Fournitures et approvi- sionnement	3 380		3 380	2 824		2 824
Entretien et réparations	913		913	1 086		1 086
Autres frais	<u>249</u>		<u>249</u>	<u>9</u>		<u>9</u>
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	<u>273 888</u>		<u>273 888</u>	<u>265 338</u>		<u>265 338</u>
	<u>329 658</u>	<u>1 054 452</u>	<u>1 384 110</u>	<u>312 466</u>	<u>1 257 714</u>	<u>1 570 180</u>
Excédent des revenus sur les dépenses						
	<u>105 742 \$</u>	<u>1 785 345 \$</u>	<u>1 891 087 \$</u>	<u>(284 076) \$</u>	<u>(284 076) \$</u>	

(1) Conformément à la loi, les revenus de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. ENCAISSE

Ce poste inclut au 31 mars 2002 un montant de 1 664 123 \$ d'encaisse Flexi-Plus dans Placements Québec, à un taux variable.

7. PLACEMENT

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Obligations d'épargne du Québec échéant le 1 ^{er} juin 2008 au taux d'intérêt de 5,00 %	<u>405 788 \$</u>	<u>405 788 \$</u>

8. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 100 000 \$ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 152 100 \$ au 31 mars 2002 dont 53 380 \$ pour un dossier de la région du Saguenay. Au 31 mars 2001, les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires étaient de 2 408 234 \$ dont 428 529 \$ pour trois dossiers de la région du Saguenay.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 6 223 \$ (2001: 5 871 \$). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	21 561 \$	20 083 \$
Dépense de l'exercice	117	9 038
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(10 629)</u>	<u>(7 560)</u>
Solde à la fin	<u>11 049 \$</u>	<u>21 561 \$</u>

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 10 octobre 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation de l'aide aux bénéficiaires expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 octobre 2002

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**
(L.R.Q., c. M-35.1 et c. P-30)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Primes	117 826 \$	139 113 \$
Revenus de placements (note 3)	233 775	409 094
Réclamations en exécution de garantie	<u>125 447</u>	<u>548 207</u>
	477 048	548 207
DÉPENSES		
Réclamations en exécution de garantie	<u>7 349</u>	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	477 048	540 858
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	<u>4 225 747</u>	<u>3 684 889</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u><u>4 702 795</u></u> \$	<u><u>4 225 747</u></u> \$

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	337 \$	2 335 \$
Débiteurs		175
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue et intérêts courus	47 701	57 580
Dépôts à participation (note 4)	<u>4 665 260</u>	<u>4 301 607</u>
	<u><u>4 713 298</u></u> \$	<u><u>4 361 697</u></u> \$
PASSIF		
Réclamation en exécution de garantie à payer	10 503 \$	135 950 \$
SOLDE DU FONDS	<u>4 702 795</u>	<u>4 225 747</u>
	<u><u>4 713 298</u></u> \$	<u><u>4 361 697</u></u> \$

POLICES DE GARANTIE (note 5)

Pour la Régie,
Gaétan Busque
Claude Régnier

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V - Police de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation	232 702 \$	407 128 \$
Dépôt à vue	<u>1 073</u>	<u>1 966</u>
	<u>233 775 \$</u>	<u>409 094 \$</u>

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	2002	2001
Nombre d'unités	5 251	4 844
Juste valeur par unité	862 \$	912 \$
Coût d'acquisition des unités	4 665 260	4 301 607
Juste valeur des unités	4 525 068	4 417 759

5. POLICES DE GARANTIE

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les trois plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les polices en vigueur au 31 mars 2002 totalisent 553 M\$ (31 mars 2001: 502 M\$).

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre une police de garantie. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2002 totalisent 88 M\$ (31 mars 2001: 84 M\$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
et de l'assurance qualité

Québec, le 16 juillet 2002

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Droits d'assurance (note 3)	4	12 899
Revenus de placements (note 4)	<u>4 742</u>	<u>4 560</u>
	4 746	17 459
DÉPENSES		
Provision pour garanties de prêts (note 5)	<u>8 582</u>	<u>17 240</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(3 836)	219
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>12 400</u>	<u>12 181</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>8 564</u></u>	<u><u>12 400</u></u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4	2
Revenus de placements à recevoir	579	268
Droits d'assurance à recevoir		2 093
	583	2 363
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	82 856	81 284
	<u>83 439</u>	<u>83 647</u>
 PASSIF		
Gains nets reportés à la vente de placements (note 7)	2 769	3 415
Avances du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	62 106	57 832
	<u>74 875</u>	<u>71 247</u>
EXCÉDENT	8 564	12 400
	<u>83 439</u>	<u>83 647</u>

PRÊTS ASSURÉS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(3 836)	219
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Provision pour garantie de prêts	8 582	17 240
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	(531)	(511)
(Pertes) gains réalisés sur placements par la Caisse	<u>(12)</u>	<u>897</u>
	4 203	17 845
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Revenus de placements à recevoir	(311)	477
Droits d'assurance à recevoir	2 093	(2 093)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 381)	(4 104)
Recouvrement des pertes	<u>73</u>	<u>7</u>
	(2 526)	(5 713)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 677</u>	<u>12 132</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Acquisitions d'unités de dépôts à participation	(11 668)	(12 992)
Disposition d'unités de dépôts à participation	<u>11 864</u>	<u>685</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>196</u>	<u>(12 307)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 873	(175)
(INSUFFISANCE) ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(88)</u>	<u>87</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) À LA FIN	<u>1 785</u>	<u>(88)</u>
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent:		
	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse	4	2
Dépôts à vue	<u>1 781</u>	<u>(90)</u>
	<u>1 785</u>	<u>(88)</u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 9,09 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 9,09 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions agricoles économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen termes en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2002 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés par La Financière agricole du Québec pour le financement agricole et par le gouvernement du Québec pour le financement forestier. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

Le gouvernement du Québec a autorisé La Financière agricole du Québec de suspendre pour l'exercice 2001-2002, le versement de sa contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers pour le financement agricole, afin que ce montant puisse être affecté à la constitution d'une partie du capital-actions de départ de Capital Financière agricole inc.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus de placements se détaillent comme suit:

	2002	2001
Intérêts sur dépôts bancaires	4	3
Intérêts sur dépôts à vue	42	33
Revenus de dépôts à participation	4 696	4 524
	<u>4 742</u>	<u>4 560</u>

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2002	2001
Solde au début	57 832	44 689
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 381)	(4 104)
Recouvrements de pertes	73	7
Variation de la provision - dépense	8 582	17 240
Solde à la fin	<u>62 106</u>	<u>57 832</u>
Provision spécifique	12 691	12 067
Provision générale	<u>49 415</u>	<u>45 765</u>
Solde à la fin	<u>62 106</u>	<u>57 832</u>

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2002 de 3 984,7 millions de dollars (2001: 3 719,4 millions de dollars). Au 31 mars 2002, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 29 millions de dollars (2001: 26 millions de dollars).

6. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier selon la politique de placement de La Financière agricole du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue sont placés dans un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

	2002	2001
Dépôt à participation		
Coût d'acquisition des unités	80 838	81 034
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	237	340
	<u>81 075</u>	<u>81 374</u>
Dépôt à vue	<u>1 781</u>	<u>(90)</u>
	<u>82 856</u>	<u>81 284</u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

6. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Au 31 mars 2002, la valeur marchande des 71 508 unités (2001: 71 607) de dépôt à participation est de 79 705 milliers de dollars (2001: 81 361 milliers de dollars).

7. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	2002	2001
Solde au début	3 415	3 000
(Pertes) gains réalisés au cours de l'exercice	(12)	897
Portion inscrite aux revenus de l'exercice	(634)	(482)
Solde à la fin	<u>2 769</u>	<u>3 415</u>

8. PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, se détaillent comme suit:

	2002	2001
Financement agricole	3 935 020	3 689 880
Financement forestier	49 658	29 494
	<u>3 984 678</u>	<u>3 719 374</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La principale opération entre apparentés se détaille comme suit:

Droits d'assurance pour le financement forestier	137

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

André Dicaire
Président-directeur général

Sylvie Grondin, CGA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Montréal, le 5 août 2002

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 août 2002

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
BOURSES ET SUBVENTIONS		
REVENUS		
Subsides (note 3)	79 663 364 \$	64 375 171 \$
Intérêts et autres revenus (note 4)	<u>592 869</u>	<u>976 448</u>
	80 256 233	65 351 619
BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES (note 5)	<u>80 198 791</u>	<u>65 229 527</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	<u>57 442</u>	<u>122 092</u>
FONCTIONNEMENT		
REVENUS		
Subsides (note 6)	3 555 278	2 307 966
Intérêts et autres revenus	<u>530 271</u>	<u>413 424</u>
	4 085 549	2 721 390
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 7)	<u>4 067 674</u>	<u>2 713 904</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	<u>17 875</u>	<u>7 486</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>75 317 \$</u>	<u>129 578 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	93 179 \$	(768 354) \$
Excédent des revenus sur les dépenses	75 317	129 578
Subsides du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour résorber une partie du déficit cumulé de l'activité des bourses et subventions	<u> </u>	<u>731 955</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>168 496 \$</u>	<u>93 179 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 140 785 \$	9 269 952 \$
Dépôts à terme (1,95 % à 2,05 %)	9 482 100	1 176 000
Intérêts courus	13 513	23 391
Débiteurs (note 8)	11 988 398	738 380
Frais payés d'avance	<u>149 152</u>	<u>134 561</u>
	22 773 948	11 342 284
Immobilisations (note 9)	<u>1 042 022</u>	<u>731 057</u>
	<u><u>23 815 970</u></u> \$	<u><u>12 073 341</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Bourses et subventions à payer (note 10)	16 602 325 \$	5 704 531 \$
Créditeurs et frais courus (note 11)	775 431	166 764
Revenus reportés	<u>3 551 471</u>	<u>3 722 138</u>
	20 929 227	9 593 433
Apports reportés	1 451 366	1 160 740
Fonds spécial de recherche (note 12)	1 266 881	1 225 989
EXCÉDENT (note 13)	<u>168 496</u>	<u>93 179</u>
	<u><u>23 815 970</u></u> \$	<u><u>12 073 341</u></u> \$
ENGAGEMENT (note 15)		

Pour le Conseil d'administration,
Michel Bureau
Marielle Gascon Barré

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Revenus reportés

Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et subventions et à la mise en œuvre du programme de révision des systèmes informationnels sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2002	2001
Gouvernement		
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec	69 586 395 \$	53 626 929 \$
Régie de l'assurance-maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales du Québec	13 690	28 548
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	313 901	416 587
Fondation Canadienne de Recherche sur les Services de Santé	39 323	78 166
Société de l'assurance automobile du Québec	192 000	
Institut recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	20 000	
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	10 000	
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	10 000	
	<u>78 585 309</u>	<u>62 550 230</u>
Autres	<u>1 078 055</u>	<u>1 824 941</u>
	<u>79 663 364 \$</u>	<u>64 375 171 \$</u>

4. INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS – BOURSES ET SUBVENTIONS

	2002	2001
Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme	420 177 \$	738 460 \$
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	<u>172 692</u>	<u>237 988</u>
	<u>592 869 \$</u>	<u>976 448 \$</u>

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2002	2001
Subventions d'infrastructure	50 574 173 \$	40 563 511 \$
Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux	15 922 031	16 299 739
Subventions de projets	4 340 886	3 475 656
Bourses de formation	8 259 253	3 026 059
Partenariats	<u>1 102 448</u>	<u>1 864 562</u>
	<u>80 198 791 \$</u>	<u>65 229 527 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. SUBSIDES – FONCTIONNEMENT

	2002	2001
Subsides de fonctionnement – Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec	3 867 636 \$	2 704 100 \$
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(560 720)	(576 750)
Revenus reportés plan informatique dépenses non capitalisables – variation nette	(30 710)	54 893
Revenus reportés dépenses de déménagement – variation nette		(77 012)
Apports reportés plan informatique dépenses capitalisables - variation nette	20 339	(4 682)
Apports reportés – Radiation d'équipement informatique		4 744
Apports reportés – Radiation d'équipement	17 632	
Amortissement des apports reportés	232 123	132 673
	<u>3 546 300</u>	<u>2 237 966</u>
Autres	8 978	70 000
	<u>3 555 278 \$</u>	<u>2 307 966 \$</u>

7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	1 800 155 \$	1 456 496 \$
Honoraires professionnels	177 567	122 446
Frais de déplacement et de séjour	272 501	340 207
Locaux	418 465	265 647
Frais de bureau	806 882	148 026
Entretien et réparation	342 349	246 815
Amortissement du mobilier et de l'équipement	8 400	8 253
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	209 816	92 555
Amortissement des améliorations locatives	13 907	31 865
Perte sur radiation d'équipement informatique		1 594
Perte sur radiation d'équipement	17 632	
	<u>4 067 674 \$</u>	<u>2 713 904 \$</u>

8. DÉBITEURS

	2002	2001
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec	11 608 166 \$	
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	20 830	184 851 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec		189 574
Autres	359 402	363 955
	<u>11 988 398 \$</u>	<u>738 380 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	120 344 \$	24 353 \$	95 991 \$	27 746 \$
Améliorations locatives	184 558	13 907	170 651	154 999
Équipement informatique et logiciels	1 066 333	290 953	775 380	548 312
	<u>1 371 235 \$</u>	<u>329 213 \$</u>	<u>1 042 022 \$</u>	<u>731 057 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 560 720 \$ (2001: 576 750 \$). Le produit de disposition d'immobilisations est nul (2001: 3 150 \$) et la perte relative y afférente est également nulle (2001: 1 594 \$).

10. BOURSES ET SUBVENTIONS À PAYER

	2002	2001
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	845 242 \$	
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	8 842 351	
Autres	<u>6 914 732</u>	<u>5 704 531 \$</u>
	<u>16 602 325 \$</u>	<u>5 704 531 \$</u>

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2002	2001
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	595 870 \$	
Autres	<u>179 561</u>	<u>166 764 \$</u>
	<u>775 431 \$</u>	<u>166 764 \$</u>

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4% des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit:

	2002	2001
Pharmacologie		
Capital	447 975 \$	445 804 \$
Intérêts cumulés	197 578	178 911
	645 553	624 715
Hypertension		
Capital	540 401	538 312
Intérêts cumulés	80 927	62 962
	621 328	601 274
	<u>1 266 881 \$</u>	<u>1 225 989 \$</u>

**Évolution du solde de Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2002**

	2002	2001
Solde au début	1 225 989 \$	1 161 158 \$
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	42 596	67 532
Diminution		
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	1 704	2 701
Solde à la fin	<u>1 266 881 \$</u>	<u>1 225 989 \$</u>

**Bilan
au 31 mars 2002**

	2002	2001
Actif		
À court terme		
Encaisse	1 485 \$	1 228 690 \$
Dépôts à terme (2,00 %)	1 267 100	
	<u>1 268 585 \$</u>	<u>1 228 690 \$</u>
Passif		
À court terme		
Frais d'administration à payer	1 704 \$	2 701 \$
Solde de fonds	<u>1 266 881</u>	<u>1 225 989</u>
	<u>1 268 585 \$</u>	<u>1 228 690 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. EXCÉDENT

	2002	2001
Bourses et subventions	149 680 \$	92 238 \$
Fonctionnement	18 816	941
	<u>168 496 \$</u>	<u>93 179 \$</u>

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ENGAGEMENT

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de 10 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élève à 438 850 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	364 339 \$
2004	399 006
2005	404 886
2006	477 238
2007	504 581
2008 et subséquemment	<u>2 440 609</u>
	<u>4 590 659 \$</u>

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 32 927 \$ (2001: 18 776 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Bureau
Président-directeur général

Claude Brouillette
Directeur des services administratifs et
adjoint à la direction générale

Montréal, le 31 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 31 mai 2002

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
REVENUS		
Cotisations	190 650 \$	188 560 \$
Revenus de placements	<u>254 787</u>	<u>235 010</u>
	<u>445 437</u>	<u>423 570</u>
DÉPENSES		
Indemnités (note 4)	145 860	(42 562)
Honoraires de gestion	76 833	72 000
Honoraires professionnels	22 752	15 990
Frais de déplacement et de séjour	7 025	11 385
Allocations de présence du conseil d'administration	5 490	10 456
Publications	14 327	5 487
Frais de bureau	<u>8 726</u>	<u>29 393</u>
	<u>281 013</u>	<u>102 149</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	164 424	321 421
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>3 992 722</u>	<u>3 671 301</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>4 157 146</u></u> \$	<u><u>3 992 722</u></u> \$

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	46 170 \$	18 651 \$
Placements (note 3)	4 216 633	3 960 140
Débiteurs	152 891	155 572
Intérêts courus	70 837	70 528
Frais payés d'avance	<u>3 998</u>	<u>1 372</u>
	<u><u>4 490 529</u></u> \$	<u><u>4 206 263</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	27 203 \$	32 011 \$
Revenus perçus d'avance	157 220	148 430
Provision pour indemnités (note 4)	<u>148 960</u>	<u>33 100</u>
	333 383	213 541
EXCÉDENT (note 5)	<u>4 157 146</u>	<u>3 992 722</u>
	<u><u>4 490 529</u></u> \$	<u><u>4 206 263</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Lise Légaré
Raymond Desbiens

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements.

3. PLACEMENTS

La valeur marchande des placements est de 4 431 204 \$ au 31 décembre 2001 (31 décembre 2000: 4 087 375 \$). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 5,2 % et 9,5 %.

4. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, le montant réclamé jusqu'à concurrence de 15 000 \$ et de maintenir la provision jusqu'à décision finale du conseil d'administration du Fonds.

Cette année, deux dossiers ont été indemnisés pour un montant total de 30 000 \$.

	2001	2000
Solde au début	33 100 \$	87 387 \$
Paiements de l'exercice	30 000	11 725
	<u>3 100</u>	<u>75 662</u>
Provision pour réclamation de l'exercice	148 960	20 600
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	<u>(3 100)</u>	<u>(63 162)</u>
	<u>145 860</u>	<u>(42 562)</u>
Solde à la fin	<u>148 960 \$</u>	<u>33 100 \$</u>

5. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le Ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 2001 comprend la totalité des intérêts produits depuis la constitution du Fonds, soit 2 000 752 \$ (31 décembre 2000: 1 745 965 \$).

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers obtenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Barsalou
Secrétaire du Fonds

Vo-Long Truong
Contrôleur du Fonds

Montréal, le 1^{er} mars 2002

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 1^{er} mars 2002

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	37 054	39 533
Droits et frais	697	767
Intérêts	<u>1 971</u>	<u>3 499</u>
	<u>39 722</u>	<u>43 799</u>
DÉPENSES		
Subventions aux employeurs	47 264	22 792
Frais de gestion (note 4)	6 217	4 425
Promotion et publicité	150	170
Frais de perception des cotisations	677	633
Amortissement des immobilisations	6	2
Amortissement des frais reportés	<u>124</u>	<u>124</u>
	<u>54 438</u>	<u>28 146</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(14 716)	15 653
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>88 882</u>	<u>73 229</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>74 166</u></u>	<u><u>88 882</u></u>

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
 au 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	55 059	67 715
Cotisations des employeurs à recevoir	24 465	24 224
Débiteurs (note 6)	624	1 298
	<u>80 148</u>	<u>93 237</u>
Immobilisations (note 7)	11	15
Frais reportés	<u>31</u>	<u>155</u>
	<u>80 190</u>	<u>93 407</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	6 024	4 525
EXCÉDENT	<u>74 166</u>	<u>88 882</u>
	<u>80 190</u>	<u>93 407</u>

ENGAGEMENTS (note 8)

Yvon Boudreau
 Sous-ministre associé
 Responsable d'Emploi-Québec

André Trudeau
 Sous-ministre
 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, les employeurs sont tenus de verser au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie selon la méthode linéaire sur une période de:

Équipements informatiques	3 ans

Frais reportés

Les coûts d'implantation des systèmes de perception des cotisations des employeurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

Les revenus liés aux cotisations des employeurs se composent des montants suivants:

	2002	2001
Montant déclaré pour l'année	24 395	23 976
Montant afférent à des années antérieures	12 659	15 557
	<u>37 054</u>	<u>39 533</u>

4. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 90 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2002 (75 en 2001). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. FRAIS DE GESTION (suite)

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

6. DÉBITEURS

	2002	2001
Intérêts à recevoir – Fonds consolidé du revenu	200	836
Fonds de développement du marché du travail	421	459
Autres	3	3
	<u>624</u>	<u>1 298</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Équipements informatiques	<u>19</u>	<u>8</u>	<u>11</u>
			<u>15</u>

8. ENGAGEMENTS

En plus des subventions aux employeurs comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 2002 à leur verser 26 087 624 \$. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles seront rencontrées.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général a pu, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvon Boudreau
Sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec

André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 12 juillet 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 juillet 2002

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice de dix mois terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	
Subventions à la recherche	23 167 064 \$
Bourses	9 507 524
Frais de fonctionnement du Fonds	<u>3 931 480</u>
	36 606 068
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	<u>1 626 247</u>
	<u>38 232 315</u>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES	
Subventions à la recherche	23 167 064
Bourses	<u>9 507 524</u>
	<u>32 674 588</u>
	5 557 727
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	<u>4 079 553</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 478 174
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 373 580</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>3 851 754 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>31 mars 2002</u>	<u>31 mai 2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		812 480 \$
Intérêts courus	5 650 \$	39 881
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 5)	45 771 400	2 284 516
Frais payés d'avance	<u>44 880</u>	<u>8 087 152</u>
	45 821 930	11 224 029
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 6)	4 607 212	5 662 108
Immobilisations (note 7)	<u>569 809</u>	<u>327 501</u>
	<u>50 998 951 \$</u>	<u>17 213 638 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Déouvert bancaire	1 769 164 \$	
Emprunt bancaire (note 8)	8 900 000	
Subventions et bourses à payer (note 9)	22 724 412	1 536 290 \$
Créditeurs et frais courus (note 10)	918 365	474 637
Subventions d'organismes reportées	1 101 636	1 395 869
Subventions gouvernementales reportées	<u>7 120 758</u>	<u>5 746 589</u>
	42 534 335	9 153 385
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 6)	<u>4 612 862</u>	<u>5 686 673</u>
	47 147 197	14 840 058
EXCÉDENT	<u>3 851 754</u>	<u>2 373 580</u>
	<u>50 998 951 \$</u>	<u>17 213 638 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Lucie Girard

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, constitué par la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-19.1.2) succède au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement: la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. De plus, le Fonds gère pour lui-même ou pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, les programmes de bourses pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires de même que les programmes de subventions pour les dégagements de tâche d'enseignement. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, modifiée le 21 juin 2001, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies succède au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche et en assume les droits et obligations, sous réserve des droits et obligations se rapportant à des fonctions qui sont dorénavant attribuées au Fonds de la recherche en santé du Québec ou au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. À cette date, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche a transféré la totalité de son actif net au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies. Le bilan comparatif présenté aux états financiers est celui du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 2001. Cependant, l'état comparatif des revenus et dépenses et de l'excédent n'est pas présenté car les activités attribuées maintenant au Fonds de la recherche en santé du Québec ou au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture font en sorte que les chiffres ne sont pas comparables.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	<u>2002</u>
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie:	
Subventions à la recherche	20 336 902 \$
Bourses	9 507 524
Frais de fonctionnement du Fonds	<u>3 489 657</u>
	<u>33 334 083</u>
Autres ministères et organismes:	
Subventions à la recherche	2 830 162
Frais de fonctionnement du Fonds	<u>441 823</u>
	<u>3 271 985</u>
	<u><u>36 606 068</u></u> \$

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2002</u>
Traitements et avantages sociaux	2 342 765 \$
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	198 777
Services de transport et de communication	323 857
Services professionnels, administratifs et autres	592 762
Loyers et taxes d'affaires	146 074
Entretien et réparations	140 743
Frais de bureau	32 668
Amortissement des immobilisations	<u>301 907</u>
	<u><u>4 079 553</u></u> \$

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>31 mars 2002</u>	<u>31 mai 2001</u>
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	18 454 715 \$	
Ministère de la Recherche, des Sciences et de la Technologie	15 641 303	
Fonds de la recherche en santé du Québec	9 594 575	
Autres	<u>2 080 807</u>	<u>2 284 516</u> \$
	<u><u>45 771 400</u></u> \$	<u><u>2 284 516</u></u> \$

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit:

	Domaines de recherche			Total
	Environnement	Sécurité routière	Cité de l'optique	
Solde au début	2 901 194 \$	127 935 \$	2 657 544 \$	5 686 673 \$
Augmentation				
Intérêts sur dépôts bancaires	74 981		75 054	150 035
	<u>2 976 175</u>	<u>127 935</u>	<u>2 732 598</u>	<u>5 836 708</u>
Diminution				
Subventions à la recherche	939 401	37 490	160 305	1 137 196
Remboursements aux organismes				
Frais de gestion versés au Fonds	20 000		66 650	86 650
	<u>959 401</u>	<u>37 490</u>	<u>226 955</u>	<u>1 223 846</u>
Solde à la fin	<u>2 016 774 \$</u>	<u>90 445 \$</u>	<u>2 505 643 \$</u>	<u>4 612 862 \$</u>

Ces sommes se détaillent comme suit:

Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires - encaisse	4 607 212 \$
Intérêts courus	<u>5 650</u>
	<u>4 612 862 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	171 331 \$	145 339 \$	25 992 \$	32 780 \$
Équipement informatique	1 910 328	1 389 392	520 936	277 147
Améliorations locatives	<u>93 846</u>	<u>70 965</u>	<u>22 881</u>	<u>17 574</u>
	<u>2 175 505 \$</u>	<u>1 605 696 \$</u>	<u>569 809 \$</u>	<u>327 501 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 544 215 \$ (2001 – 348 078 \$).

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. EMPRUNT BANCAIRE

Le Fonds a une marge de crédit autorisée de 10 000 000 \$, renouvelable annuellement le 31 mai, auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés portent intérêt quotidiennement au taux correspondant à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %.

9. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	<u>31 mars 2002</u>	<u>31 mai 2001</u>
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	3 217 537 \$	
Fonds de la recherche en santé du Québec	138 063	
Autres	<u>19 368 812</u>	<u>1 536 290 \$</u>
	<u>22 724 412 \$</u>	<u>1 536 290 \$</u>

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>31 mars 2002</u>	<u>31 mai 2001</u>
Fonds de la recherche en santé du Québec	195 493 \$	
Intérêts courus	41 144	
Fournisseurs	<u>681 728</u>	<u>474 637 \$</u>
	<u>918 365 \$</u>	<u>474 637 \$</u>

11. ENGAGEMENTS**a. Subventions et bourses**

Au 31 mars 2002, les engagements du Fonds sont de 70 063 790 \$ (2001 – 34 517 488 \$) à l'égard des subventions et de 19 641 707 \$ (2001 – 52 482 039 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

b. Bail à long terme

Le Fonds est engagé par un bail à long terme échéant le 30 septembre 2004 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de 6 ans et 1 mois.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces locaux administratifs s'élève à 133 880 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	234 864 \$
2004	<u>117 432</u>
	<u>352 296 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 69 295 \$ (2001: 75 046 \$) et représentent le coût des services courants.

Vacances

La provision relative aux vacances se détaille comme suit:

	2002	2001
Solde au début	205 137 \$	186 542 \$
Vacances gagnées au cours de l'exercice	136 129	158 446
Vacances payées au cours de l'exercice	<u>(158 000)</u>	<u>(139 851)</u>
Solde à la fin	<u>183 266 \$</u>	<u>205 137 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Directrice de l'administration et de l'information / services communs

Québec, le 22 août 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice de dix mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de dix mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 22 août 2002

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice de neuf mois terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	
Subventions à la recherche	22 688 626 \$
Bourses	14 207 739
Frais de fonctionnement du Fonds	<u>2 899 160</u>
	<u>39 795 525</u>
 SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES	
Subventions à la recherche	22 688 626
Bourses	<u>14 207 739</u>
	<u>36 896 365</u>
	2 899 160
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	<u>2 236 153</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	<u>663 007 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	430 724 \$
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 5)	35 644 389
Frais payés d'avance	<u>1 856 897</u>
	37 932 010
Immobilisations (note 6)	<u>287 429</u>
	<u><u>38 219 439</u></u> \$
PASSIF	
À court terme	
Subventions et bourses à payer (note 7)	26 565 873 \$
Créditeurs et frais courus (note 8)	1 895 155
Subventions d'organismes reportées	999 330
Subventions gouvernementales reportées	7 912 972
Versement sur la dette à long terme (note 9)	<u>32 547</u>
	37 405 877
Dette à long terme (note 9)	<u>150 555</u>
	37 556 432
EXCÉDENT	<u>663 007</u>
	<u><u>38 219 439</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 10)	

Pour le Conseil d'administration,
Louise Dandurand
Mireille Mathieu

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, constitué par la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-19.1.2) le 21 juin 2001. Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	<u>2002</u>
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie:	
Subventions à la recherche	20 539 780 \$
Bourses	14 207 739
Frais de fonctionnement du Fonds	<u>2 812 808</u>
	<u>37 560 327</u>
Autres ministères et organismes:	
Subventions à la recherche	2 148 846
Frais de fonctionnement du Fonds	<u>86 352</u>
	<u>2 235 198</u>
	<u><u>39 795 525</u></u> \$

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2002</u>
Traitements et avantages sociaux	837 452 \$
Services de transport et de communication	211 840
Services professionnels, administratifs et autres	1 011 513
Loyers	96 801
Entretien et réparations	25 656
Frais de bureau	15 519
Amortissement des immobilisations	<u>37 372</u>
	<u><u>2 236 153</u></u> \$

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2002</u>
Ministère de la Recherche, des Sciences et de la Technologie	30 634 032 \$
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	3 217 537
Fonds de la recherche en santé du Québec	899 634
Autres	<u>893 186</u>
	<u><u>35 644 389</u></u> \$

6. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortisse- ment cumulé</u>	<u>Net</u>
Mobilier de bureau	36 788 \$	6 131 \$	30 657 \$
Équipement informatique	101 262	28 128	73 134
Améliorations locatives	<u>186 751</u>	<u>3 113</u>	<u>183 638</u>
	<u><u>324 801</u></u> \$	<u><u>37 372</u></u> \$	<u><u>287 429</u></u> \$

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	<u>2002</u>
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	17 071 087 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	58 495
Autres	<u>9 436 291</u>
	<u>26 565 873 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2002</u>
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	1 383 628 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	5 208
Fournisseurs	<u>506 319</u>
	<u>1 895 155 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 3 649 \$, échéant en février 2007	183 102 \$
Versement échéant en deçà d'un an	<u>32 547</u>
	<u>150 555 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	32 547 \$
2004	34 788
2005	37 185
2006	39 747
2007	<u>38 835</u>
	<u>183 102 \$</u>

10. ENGAGEMENTS**a. Subventions et bourses**

Au 31 mars 2002, les engagements du Fonds sont de 43 637 015 \$ à l'égard des subventions et de 24 653 039 \$ à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. ENGAGEMENTS (suite)

b. Bail à long terme

Le Fonds est engagé par un bail à long terme échéant le 30 septembre 2004 et par une entente d'occupation échéant le 31 mars 2005 pour des locaux administratifs. Le bail comporte une option de renouvellement de 6 ans et 1 mois.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces locaux administratifs s'élève à 69 457 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	134 773 \$
2004	112 442
2005	<u>90 112</u>
	<u>337 327 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Louise Dandurand
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Directrice de l'administration et de l'information / services communs

Québec, le 29 août 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice de neuf mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de neuf mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 29 août 2002

HÉMA-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	204 383 869 \$	173 778 863 \$
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	38 907	106 339
Intérêts sur dépôts bancaires et autres	268 234	261 446
Autres revenus	<u>658 908</u>	<u>311 004</u>
	<u><u>205 349 918</u></u> \$	<u><u>174 457 652</u></u> \$
 CHARGES (note 3)	 <u><u>205 349 918</u></u> \$	 <u><u>174 457 652</u></u> \$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT	845 204 \$	845 204 \$
Actif net transféré par le Centre de conservation de tissus humains du Québec (note 4)	<u>105 314</u>	<u> </u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>950 518</u></u> \$	<u><u>845 204</u></u> \$

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	679 093 \$	
Dépôts à terme		519 486 \$
Débiteurs (note 5)	3 116 304	1 898 042
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	990 970	12 058 363
Stocks (note 6)	9 242 705	7 105 503
Frais payés d'avance (note 7)	<u>2 036 498</u>	<u>1 373 775</u>
	16 065 570	22 955 169
Immobilisations (note 8)	<u>40 946 461</u>	<u>27 486 723</u>
	<u>57 012 031 \$</u>	<u>50 441 892 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 9)		8 540 434 \$
Créditeurs et frais courus (note 10)	17 159 377 \$	13 344 649
Versement sur la dette à long terme (note 11)	<u>4 388 808</u>	<u>3 806 290</u>
	21 548 185	25 691 373
Dette à long terme (note 11)	31 624 760	22 213 071
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	2 888 568	1 692 244
EXCÉDENT	<u>950 518</u>	<u>845 204</u>
	<u>57 012 031 \$</u>	<u>50 441 892 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 13)		

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pichette, administrateur
Cheryl Campbell Steer, administrateur

HÉMA-QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des résultats sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Amortissement des immobilisations	4 436 624 \$	4 159 370 \$
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	(65 499)	5 576
Passif au titre de prestations constituées	<u>1 196 324</u>	<u>1 692 244</u>
	5 567 449	5 857 190
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(1 208 616)	1 393 499
Diminution (augmentation) de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	11 067 393	(6 558 363)
Augmentation des stocks	(2 137 202)	(1 574 982)
Augmentation des frais payés d'avance	(662 723)	(196 187)
Augmentation des créditeurs et frais courus	<u>3 789 902</u>	<u>82 095</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>16 416 203</u>	<u>(996 748)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(17 848 642)	(5 646 669)
Produit de disposition des immobilisations	<u>106 997</u>	<u>137 918</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(17 741 645)</u>	<u>(5 508 751)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	15 385 023	7 410 771
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 390 816)</u>	<u>(3 064 738)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>9 994 207</u>	<u>4 346 033</u>
ENCAISSE TRANSFÉRÉ PAR LE CENTRE DE CONSERVATION DE TISSUS HUMAINS DU QUÉBEC	<u>31 276</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	8 700 041	(2 159 466)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(8 020 948)</u>	<u>(5 861 482)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>679 093</u></u> \$	<u><u>(8 020 948)</u></u> \$
Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants:		
Encaisse	679 093 \$	
Dépôts à terme		519 486 \$
Découvert bancaire		<u>(8 540 434)</u>
	<u>679 093</u> \$	<u>(8 020 948)</u> \$
Intérêts versés	<u>1 725 874</u> \$	<u>1 560 445</u> \$

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q., 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission d'assurer aux établissements de santé et de services sociaux du Québec et à la population un approvisionnement suffisant en sang et en produits et constituants sanguins.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers d'Héma-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks de produits stables, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	33 1/3 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Logiciels informatiques	20 %
Actifs intangibles	10 %

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Héma-Québec comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, Héma-Québec a adopté les conventions suivantes:

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent de la perte actuarielle sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. L'obligation transitoire est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 17 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 13 ans.

Espèces et quasi-espèces

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	2002						
	Recrutement, marketing et promotion	Approvision- nement	Production	Distribution	Services médicaux	Affaires médicales	Qualité et normes
Salaires	591 661 \$	16 188 922 \$	7 321 753 \$	3 822 372 \$	1 354 595 \$	2 006 073 \$	903 479 \$
Charges sociales	103 607	2 841 042	1 267 738	682 520	244 066	358 520	159 409
Frais de déplacement	58 426	1 574 540	60 721	1 158 396	29 797	82 012	87 398
Fournitures médicales et de labora- toire	(4 658)	13 630 556	9 509 764	183 781	760 858	14 239	1 982
Produits san- guins ache- tés à l'exté- rieur du Québec			22 714				
Services achetés	352 894	144 283	399 539	6 514	19 766	99 170	106 314
Communica- tions	3 050 028	711 009	4 302	66 329	5 000	10 849	4 121
Frais de maté- riel roulant	146	31 117	55 437	1 500 048	712	165	127
Location d'é- quipements	1 954	89 514	63 698	726 940	3 667	14 633	4 470
Loyer						138 320	
Taxes							
Frais de bureau	335 733	400 958	478 231	151 830	89 055	120 200	25 301
Montants à reporter	4 489 791 \$	35 611 941 \$	19 183 897 \$	8 298 730 \$	2 507 516 \$	2 844 181 \$	1 292 601 \$

2002							2001
Recherche et dévelop- pement	Technologies de l'information	Adminis- tration	Fonctionne- ment des installations	Sous-total labiles	Produits stables	Total	Total
1 909 320 \$	1 833 995 \$	3 797 579 \$	385 668 \$	40 115 417 \$	47 677 \$	40 163 094 \$	37 451 870 \$
311 593	307 579	1 870 336	70 433	8 216 843	8 960	8 225 803	6 443 632
101 100	110 603	279 415	43 079	3 585 487	19 631	3 605 118	3 607 689
503 778	(2 379)	(11 482)	200 488	24 786 927	102 140 445	126 927 372	102 964 791
				22 714		22 714	240 806
157 358	208 357	1 520 935	1 369 978	4 385 108	138 468	4 523 576	5 080 949
2 735	504 562	21 696	15 174	4 395 805	1 445	4 397 250	3 852 514
477	382	205	282	1 589 098	72 124	1 661 222	1 103 535
8 355	16 179	10 768	42 386	982 564		982 564	1 034 090
			1 896 913	2 035 233		2 035 233	1 698 291
			57 400	57 400		57 400	(43 642)
104 447	902 060	413 345	873 962	3 895 122	6 946	3 902 068	3 266 297
3 099 163 \$	3 881 338 \$	7 902 797 \$	4 955 763 \$	94 067 718 \$	102 435 696 \$	196 503 414 \$	166 700 822 \$

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (suite)

	2001						
	Recrutement, marketing et promotion	Approvision- nement	Production	Distribution	Services médicaux	Affaires médicales	Qualité et normes
Montants reportés	4 489 791 \$	35 611 941 \$	19 183 897 \$	8 298 730 \$	2 507 516 \$	2 844 181 \$	1 292 601 \$
Assurance responsabi- lité civile et profession- nelle			22 003				
Assurance de biens, des administra- teurs et des dirigeants							
Amortisse- ment des im- mobilisa- tions	58 092	387 163	365 564	116 041	86 313	72 918	35 440
Intérêts sur avance et frais bancai- res							
Intérêts sur dette à long terme							
Plasma pour fractionne- ment *	4 547 883	35 999 104	19 571 464	8 414 771	2 593 829	2 917 099	1 328 041
	<u>4 547 883 \$</u>	<u>35 999 104 \$</u>	<u>19 571 464 \$</u>	<u>8 414 771 \$</u>	<u>2 593 829 \$</u>	<u>2 917 099 \$</u>	<u>1 328 041 \$</u>

* Héma-Québec compte deux principaux secteurs d'activité: les produits labiles et les produits stables. Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

2002							2001
Recherche et dévelop- pement	Technologies de l'information	Adminis- tration	Fonctionne- ment des installations	Sous-total labiles	Produits stables	Total	Total
3 099 163 \$	3 881 338 \$	7 902 797 \$	4 955 763 \$	94 067 718 \$	102 435 696 \$	196 503 414 \$	166 700 822 \$
		2 597 666		2 619 669		2 619 669	1 912 506
		54 727		54 727		54 727	76 618
149 291	1 510 619	1 053 180	601 262	4 435 883	741	4 436 624	4 159 370
		324 446		324 446		324 446	155 606
		1 411 038		1 411 038		1 411 038	1 452 730
3 248 454	5 391 957	13 343 854	5 557 025	102 913 481	102 436 437	205 349 918	174 457 652
				(8 057 989)	8 057 989		
<u>3 248 454 \$</u>	<u>5 391 957 \$</u>	<u>13 343 854 \$</u>	<u>5 557 025 \$</u>	<u>94 855 492 \$</u>	<u>110 494 426 \$</u>	<u>205 349 918 \$</u>	<u>174 457 652 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

**4. ACTIF NET TRANSFÉRÉ PAR LE CENTRE DE CONSERVATION
DE TISSUS HUMAINS DU QUÉBEC**

À la suite de l'approbation du ministère de la Santé et des services sociaux, le 18 décembre 2001, les activités du centre de conservation de tissus humains du Québec ont été transférées à Héma-Québec. Par conséquent, tous les actifs et les passifs de l'organisme lui ont été attribués à la valeur comptable. Ces éléments se détaillent comme suit:

Encaisse	31 276 \$
Débiteurs	9 646
Immobilisations	89 218
Créditeurs et frais courus	<u>(24 826)</u>
Actif net	<u>105 314 \$</u>

5. DÉBITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Clients	781 222 \$	916 639 \$
Taxes de vente	<u>2 335 082</u>	<u>981 403</u>
	<u>3 116 304 \$</u>	<u>1 898 042 \$</u>

6. STOCKS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Produits stables et substituts	5 284 123 \$	4 612 452 \$
Matériel de collecte	3 669 855	2 195 019
Matériel de laboratoire	<u>288 727</u>	<u>298 032</u>
	<u>9 242 705 \$</u>	<u>7 105 503 \$</u>

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Assurances	1 664 621 \$	962 587 \$
Autres	<u>371 877</u>	<u>411 188</u>
	<u>2 036 498 \$</u>	<u>1 373 775 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. IMMOBILISATIONS

	2002			2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Terrain	2 139 500 \$		2 139 500 \$	2 139 500 \$	
Bâtiment *	20 534 565	476 000 \$	20 058 565	6 413 918	
Améliorations physiques	3 809 289	323 370	3 485 919	3 308 576	
Améliorations locatives	1 001 410	556 058	445 352	331 243	
Matériel roulant	117 893	89 140	28 753	90 671	
Machinerie et équipement	7 238 609	1 896 649	5 341 960	3 718 326	
Mobilier et équipement de bureau	1 787 836	1 298 035	489 801	678 766	
Équipement informatique	3 981 561	2 785 147	1 196 414	1 874 504	
Logiciels informatiques	3 478 759	1 568 562	1 910 197	2 181 219	
Actifs intangibles **	9 000 000	3 150 000	5 850 000	6 750 000	
	<u>53 089 422 \$</u>	<u>12 142 961 \$</u>	<u>40 946 461 \$</u>	<u>27 486 723 \$</u>	

* Le 11 mai 2000, le gouvernement du Québec a autorisé la construction de nouveaux laboratoires au 4045, boulevard Côte-Vertu à Ville St-Laurent, afin d'y transférer les opérations actuellement sises au 3131, rue Sherbrooke Est à Montréal, et ce, pour un coût total du projet de construction de 17 832 793 \$ incluant les taxes. La fin du projet est prévue pour mai 2002.

Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2002, incluant les laboratoires, s'élèvent à 17 134 565 \$ excluant les taxes et sont inclus dans la catégorie bâtiment. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés.

** Les actifs intangibles comprennent des bases de données pour la gestion des produits sanguins, des droits d'auteur, des marques de commerce, le registre des donneurs de moelle osseuse non apparentés, des droits reliés au programme de collecte du sang, le transfert des processus opérationnels et réglementaires ainsi que des échantillons de produits sanguins et tissulaires. Tous ces actifs ont été acquis pour un montant global de 9 000 000 \$ de la Société canadienne de la Croix-Rouge, le 28 septembre 1998.

9. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2002, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotatif de 9 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel réduit de 0,50 %.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2002	2001
Fournisseurs	13 279 360 \$	10 395 348 \$
Salaires et charges sociales	3 880 017	2 949 301
	<u>17 159 377 \$</u>	<u>13 344 649 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 5 063 500 \$, remboursable par versements mensuels de 36 337 \$, incluant capital et intérêts au taux fixe de 6,19 %, renouvelable en 2008, échéant en 2023	5 193 992 \$	5 305 586 \$
Emprunts remboursables par versements mensuels totalisant 387 098 \$, incluant capital et intérêts à taux fixes variant de 5,62 % à 6,82 %, échéant entre 2003 et 2008	15 482 791	19 181 760
Emprunts pour financement intérimaire, à des taux variant de 2,16 % à 5,45 %, convertibles en prêt à terme à taux apparié en juin 2002 *	<u>15 336 785</u> 36 013 568	<u>1 532 015</u> 26 019 361
Versements échéant en deçà d'un an	<u>(4 388 808)</u>	<u>(3 806 290)</u>
	<u>31 624 760 \$</u>	<u>22 213 071 \$</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2003	4 388 808 \$
2004	4 585 676
2005	3 934 327
2006	2 561 704
2007	1 846 712

* Selon une offre de service convenue le 16 mai 2002, les emprunts pour financement intérimaire seront convertis en prêt à terme remboursable par versements mensuels de 53 783 \$ plus intérêts, échéant en 2027.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La charge nette de l'exercice d'Héma-Québec au titre de ses régimes se présente comme suit:

	<u>Régimes de retraite</u>	<u>Autres régimes</u>
	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Régimes à prestations déterminées	<u>910 300 \$</u>	<u>748 600 \$</u>
	<u>1 393 482 \$</u>	<u>1 160 945 \$</u>
Régimes à cotisations déterminées	<u>574 800 \$</u>	<u>455 200 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées pris collectivement se présentent comme suit au 31 mars:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Obligations au titre des prestations constituées	5 495 300 \$	3 370 900 \$	10 361 168 \$	5 252 944 \$
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	4 565 000	3 238 100		
Situation de capitalisation – déficit	930 300	132 800	10 361 168	5 252 944
Perte actuarielle non amortie	721 400		4 220 000	
Obligation transitoire non amortie	55 500	60 500	3 406 000	3 633 000
Passif au titre des prestations constituées	<u>153 400 \$</u>	<u>72 300 \$</u>	<u>2 735 168 \$</u>	<u>1 619 944 \$</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par Héma-Québec pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes:

	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,75	
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des médicaments santé couverts par participant a été fixé à 10 % pour l'an 2002. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 5 % en 2010. Le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des autres soins de santé couverts par participant a été fixé à 3 %.

Les autres informations de l'exercice concernant les régimes à prestations déterminées d'Héma-Québec se présentent comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Cotisations versées par Héma-Québec au cours de l'exercice	<u>829 200 \$</u>	<u>676 300 \$</u>		
Cotisations versées par les salariés au cours de l'exercice	<u>916 100 \$</u>	<u>733 600 \$</u>		
Prestations versées	<u>15 000 \$</u>	<u>10 060 \$</u>	<u>458 230 \$</u>	<u>376 012 \$</u>

À la suite d'une entente intervenue et ratifiée par la Cour au cours de l'année 2000, le Régime complémentaire de retraite pour les employés d'Héma-Québec recevra une somme d'environ 4 824 000 \$ de la Croix-Rouge. Cette somme devra être utilisée conformément aux termes de l'entente ratifiée par la Cour et servira, entre autres, à l'amélioration des prestations à la retraite de même qu'à la correction de déficiences constatées lors du transfert des employés de la Croix-Rouge à Héma-Québec. La somme a été versée à un compte en fidéicommis et elle sera versée au Régime dès que celui-ci aura obtenu l'approbation des autorités fiscales.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 avril 2009 pour ses locaux d'exploitation et administratifs, des équipements et du matériel roulant. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans. Héma-Québec s'est également engagée dans des contrats pour des travaux de construction et de rénovation.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élèvent respectivement à 2 035 233 \$ (1 698 291 \$ en 2001) pour les locaux et à 982 564 \$ (1 034 090 \$ en 2001) pour les équipements et le matériel roulant. Les paiements futurs relatifs aux travaux en cours s'établissent à 971 320 \$ pour 2003. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit:

2003	1 622 042 \$
2004	196 666
2005	174 907
2006	143 229
2007	137 280

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

HÉMA-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement au régime complémentaire de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Premier directeur à l'administration et aux finances

Francine Décary
Directrice générale

Saint-Laurent, le 11 juin 2002

HÉMA-QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 11 juin 2002

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PRODUITS	<u>12 578</u>	<u>11 429</u>
CHARGES		
Exploitation	2 134	2 135
Achats d'électricité et de combustible	3 532	2 408
Amortissement et déclassement (note 2)	1 845	1 896
Taxes (note 3)	<u>591</u>	<u>525</u>
	<u>8 102</u>	<u>6 964</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	4 476	4 465
Frais financiers (note 4)	<u>3 350</u>	<u>3 369</u>
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	<u>1 126</u>	<u>1 096</u>
Part des actionnaires sans contrôle	<u>18</u>	<u>18</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>1 108</u></u>	<u><u>1 078</u></u>

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
SOLDE AU DÉBUT	9 906	9 367
Bénéfice net	<u>1 108</u>	<u>1 078</u>
	<u>11 014</u>	<u>10 445</u>
Dividendes (note 15)	<u>554</u>	<u>539</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>10 460</u></u>	<u><u>9 906</u></u>

HYDRO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
Immobilisations (note 5)	50 044	49 887
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	251	112
Placements	617	569
Débiteurs	1 766	1 861
Actifs financiers liés à la dette	106	89
Matériaux, combustible et fournitures	427	407
	3 167	3 038
Autres actifs à long terme		
Placements (note 6)	841	750
Frais reportés (note 7)	5 031	4 309
Actifs financiers liés à la dette (note 8)	299	372
Autres éléments d'actif (note 9)	479	682
	6 650	6 113
	59 861	59 038
PASSIF ET AVOIR		
Dette à long terme (note 10)	37 269	34 965
Passif à court terme		
Emprunts	88	1 774
Dividendes à payer	554	539
Créditeurs	1 343	1 398
Intérêts courus	1 201	1 264
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	3 087	3 406
	6 273	8 381
Autres passifs à long terme (note 11)	755	673
Dette à perpétuité (note 12)	552	552
Part des actionnaires sans contrôle	178	187
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 15)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	10 460	9 906
	14 834	14 280
	59 861	59 038

Le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

Le président du Conseil d'administration,
Jacques Laurent

HYDRO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 108	1 078
Amortissement des immobilisations	1 696	1 587
Amortissement des frais reportés	590	449
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16)	57	24
Autres	<u>12</u>	<u>142</u>
	<u>3 463</u>	<u>3 280</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(1 810)	(1 812)
Acquisition d'entreprise		(1 576)
Placements à long terme	21	(65)
Variation nette des placements à court terme	(46)	(131)
Autres	<u>(89)</u>	<u>(37)</u>
	<u>(1 924)</u>	<u>(3 621)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	4 544	2 200
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(3 471)	(2 317)
Rachat anticipé de dette à long terme	(289)	(737)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	25	
Variation nette des emprunts à court terme	(1 827)	1 678
Dividendes versés	(539)	(453)
Autres	<u>157</u>	<u>(18)</u>
	<u>(1 400)</u>	<u>353</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	139	12
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>112</u>	<u>100</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>251</u></u>	<u><u>112</u></u>
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	<u><u>3 018</u></u>	<u><u>2 967</u></u>

HYDRO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par des organismes de réglementation. Les pratiques comptables à caractère réglementé adoptées par la Société, qui diffèrent des pratiques comptables autrement appliquées dans des entreprises non réglementées, touchent notamment certains frais reportés, dont les projets majeurs abandonnés et les mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif, ainsi que l'amortissement des immobilisations cédées.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses participations dans des entreprises sous contrôle conjoint (collectivement Hydro-Québec).

Les participations dans les entreprises sous contrôle conjoint, c'est-à-dire les coentreprises, sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital de risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie de Noverco inc. et des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces sociétés présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle du 30 septembre.

Écarts d'acquisition

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition et amorti sur une période n'excédant pas 40 ans, selon la méthode linéaire. Hydro-Québec révisé annuellement la valeur comptable des écarts d'acquisition afin d'établir s'il y a eu baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative des placements selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie de l'énergie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société.

La coentreprise Noverco inc. possède en propriété exclusive Gaz Métropolitain, inc. dont la principale filiale, Société en commandite Gaz Métropolitain, est une entreprise engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation. La plupart des aspects de l'exploitation de la société en commandite sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie. Cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs, rend des décisions qui influent sur l'adoption et l'utilisation de certaines pratiques comptables, notamment quant aux avantages sociaux futurs, aux impôts sur les bénéfices et à certains frais reportés.

Produits

Les produits des ventes d'électricité sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée non encore facturée.

Conversion des devises

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires à court terme sont inclus dans les résultats. Ceux qui résultent de la conversion des éléments monétaires à long terme sont reportés à la date de remboursements lorsqu'ils sont reliés à des éléments de passif couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis. Dans les autres cas, ils sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif selon la méthode linéaire.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises (suite)

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux rentrées futures continues en dollars des États-Unis sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur ces swaps de devises sont reportés et amortis sur leur durée de vie restante selon la méthode linéaire.

Hydro-Québec utilise la méthode temporelle pour la conversion des états financiers des établissements étrangers qui sont considérés comme intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation. Les états financiers des établissements étrangers considérés comme autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant en utilisant la devise étrangère comme unité de mesure, à l'exception d'une filiale d'Hydro-Québec International qui utilise le dollar des États-Unis comme unité de mesure.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais d'emprunt capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les frais d'emprunt capitalisés sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'année précédente.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie utile. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période maximale d'amortissement est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Production hydraulique	45 à 50 ans
Production nucléaire	25 à 30 ans
Production thermique, autre que nucléaire	15 à 30 ans
Immeubles administratifs et immeubles de service	50 ans
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	3 à 30 ans

Les immobilisations sont amorties selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, à l'exception du matériel de construction, d'exploitation et de recherche, qui est amorti selon la méthode linéaire.

Lors de la cession d'immobilisations, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Toutefois, lorsque ces immobilisations sont remplacées, le coût de démantèlement, diminué de la valeur de récupération, est ajouté au coût des nouvelles immobilisations et amorti selon la méthode applicable au nouvel actif.

Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois sont présentés distinctement à l'Actif à court terme du bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Frais reportés***Programmes commerciaux et frais de développement*

Les frais reportés relatifs aux programmes commerciaux et aux frais de développement sont amortis sur une période qui n'excède pas cinq ans, selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où ces frais ont été comptabilisés.

Projets majeurs abandonnés

Les frais engagés dans les projets d'investissement en immobilisations sont réévalués périodiquement. Lors de l'abandon d'un projet majeur, les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de trois ans, selon la méthode linéaire.

Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif

La Société a instauré différentes mesures temporaires pour faciliter la réduction et le renouvellement de son effectif au cours des années 1997 à 2000. Parmi ces mesures, les principales concernaient des améliorations au régime de retraite ainsi que des indemnités de départ, dont le coût est amorti selon la méthode linéaire, sur une période de 60 mois à compter du mois suivant chaque engagement individuel. Le coût des mesures relatives au régime de retraite est compris dans l'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite, le coût des indemnités de départ est présenté au poste Frais reportés et l'amortissement est inscrit au poste Charges d'exploitation.

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme. Les titres émis ou garantis par les gouvernements sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Instruments dérivés

Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs à la dette à long terme, le risque de change relatif aux ventes ainsi que le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

Les échanges d'intérêt, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont rapprochés de la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent.

Les instruments dérivés utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas trois ans sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Lorsqu'ils sont utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie, les instruments dérivés constituent des couvertures. Les gains et les pertes relatifs à ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Les instruments dérivés utilisés à des fins de négociation sont évalués à la valeur du marché. Les variations de valeur sont constatées aux résultats dans la période où le changement de valeur est survenu.

Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs du déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût de démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Déclassement de la centrale nucléaire (suite)**

La Société révisé périodiquement l'évaluation des coûts de déclassement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la Direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

2. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2001	2000
Amortissement des immobilisations	1 696	1 587
Amortissement des programmes commerciaux	14	67
Amortissement des projets majeurs abandonnés	44	43
Amortissement des frais de développement	9	33
Radiation de projets	1	81
Déclassement de la centrale nucléaire	13	12
Autres	68	73
	<u>1 845</u>	<u>1 896</u>

3. TAXES

	2001	2000
Taxe sur le capital	284	243
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	228	218
Taxes municipales, scolaires et autres	79	64
	<u>591</u>	<u>525</u>

4. FRAIS FINANCIERS

	2001	2000
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	3 105	3 231
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	53	58
	<u>3 158</u>	<u>3 289</u>
Montants à reporter		

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

4. FRAIS FINANCIERS (suite)

	2001	2000
Montants reportés	3 158	3 289
Moins		
Frais d'emprunt capitalisés	248	239
Revenu net de placements	51	42
	299	281
	2 859	3 008
Perte de change	306	174
Frais de garantie relatifs aux emprunts	185	187
	3 350	3 369

5. IMMOBILISATIONS

	2001			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Distribution				
Postes et lignes	9 310	2 652	201	6 859
Immeubles administratifs et immeubles de service	672	197	5	480
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	718	519	57	256
Divers	707	392	17	332
	11 407	3 760	280	7 927
Transport				
Postes et lignes	19 735	4 434	785	16 086
Immeubles administratifs et immeubles de service	276	103		173
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 906	964	123	1 065
Divers	26	16	90	100
	21 943	5 517	998	17 424
Production				
Hydraulique	23 965	5 500	2 885	21 350
Nucléaire	1 645	794	19	870
Thermique, autre que nucléaire	773	365	3	411
Immeubles administratifs et immeubles de service	599	126	2	475
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	280	195	23	108
Divers	211	75	67	203
	27 473	7 055	2 999	23 417
Montants à reporter	60 823	16 332	4 277	48 768

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

5. IMMOBILISATIONS (suite)

	2001			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Montants reportés	60 823	16 332	4 277	48 768
Ingénierie, approvisionnement et construction				
Immeubles administratifs et immeubles de service	214	82	4	136
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	400	262	19	157
	614	344	23	293
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	62	28	14	48
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	218	182	4	40
Divers	1 324	439	10	895
	1 604	649	28	983
	63 041	17 325	4 328	50 044
	2000			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Distribution				
Postes et lignes	8 904	2 376	244	6 772
Immeubles administratifs et immeubles de service	678	181	6	503
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	665	472	64	257
Divers	659	340	7	326
	10 906	3 369	321	7 858
Transport				
Postes et lignes	19 253	4 019	839	16 073
Immeubles administratifs et immeubles de service	272	95	2	179
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 814	878	131	1 067
Divers	25	2	41	64
	21 364	4 994	1 013	17 383
Montants à reporter	32 270	8 363	1 334	25 241

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

5. IMMOBILISATIONS (suite)

	2000			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Montants reportés	32 270	8 363	1 334	25 241
Production				
Hydraulique	23 827	5 087	2 462	21 202
Nucléaire	1 638	724	11	925
Thermique, autre que nucléaire	699	336	70	433
Immeubles administratifs et immeubles de service	599	113	1	487
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	255	177	24	102
Divers	206	53	56	209
	27 224	6 490	2 624	23 358
Ingénierie, approvisionnement et construction				
Immeubles administratifs et immeubles de service	209	72	3	140
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	358	216	24	166
	567	288	27	306
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	60	26	1	35
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	231	189	5	47
Divers	1 290	404	14	900
	1 581	619	20	982
	61 642	15 760	4 005	49 887

Au 31 décembre 2001, la Société a des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant s'élevant à 514 millions de dollars (509 millions de dollars au 31 décembre 2000) présentés au poste Immobilisations en cours. En conséquence, la Société a cessé de capitaliser les frais d'emprunt afférents.

Compte tenu que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité en fonction des conditions de marché au moment de la mise en service des équipements, à leur conformité aux principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

6. PLACEMENTS

	2001	2000
Au coût		
Noverco inc. (note 14)		
Billets ^a	141	141
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 18)		
Obligations ^b	58	59
Autres ^c	269	181
	<u>468</u>	<u>381</u>
À la valeur de consolidation		
Enbridge Inc.	211	207
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 18)	39	35
Connexim, société en commandite	32	41
Meiya Power Company Limited	91	86
	<u>373</u>	<u>369</u>
	<u>841</u>	<u>750</u>

- a) Débentures subordonnées, taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de 10 ans majoré de 4,45 %, échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.
- b) Obligations garanties par une hypothèque générale, 7,50 %, échéant entre 2002 et 2010 (valeur nominale de 64 millions de dollars en 2001 et de 65 millions de dollars en 2000).
- c) Comprend des placements en capital de risque au coût de 118 millions de dollars et dont la juste valeur s'établit à 118 millions de dollars au 31 décembre 2001 (90 millions de dollars et 143 millions de dollars au 31 décembre 2000). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées correspond au coût.

7. FRAIS REPORTÉS

	2001	2000
Frais reportés liés à la dette ^a	3 974	3 191
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 17)	635	545
Programmes commerciaux	53	49
Frais de développement	53	91
Projets majeurs abandonnés		44
Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif	60	117
Autres	256	272
	<u>5 031</u>	<u>4 309</u>

- a) Comprend principalement la perte de change reportée de 3 838 millions de dollars (3 063 millions de dollars au 31 décembre 2000).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

8. ACTIFS FINANCIERS LIÉS À LA DETTE

	2001	2000
Swaps de devises	316	232
Fonds d'amortissement	89	229
	405	461
Moins		
Portion présentée à court terme	106	89
	299	372

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2001	2000
Écarts d'acquisition	297	302
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a	182	380
	479	682

- a) Correspond aux versements échelonnés de 2003 à 2007 de la compensation relative au coût net du rétablissement du réseau pour une somme de 182 millions de dollars. Au 31 décembre 2000, le solde incluait également un montant de 186 millions de dollars pour le remboursement des dépenses relatives aux mesures d'urgence qui a été encaissé au cours de l'exercice 2001.

10. DETTE À LONG TERME**Composition et échéances**

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance compte tenu des exigences des fonds d'amortissement.

Années d'échéance	2001					2000	
	Dettes de la Société				Filiales et coentre- prises	Total	Total
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Total			
2001							3 406
2002	520	2 085	450	3 055	32	3 087	2 990
2003	1 430	1 199	293	2 922	383	3 305	2 858
2004	1 485	32	56	1 573	26	1 599	1 185
2005	1 543	652	171	2 366	162	2 528	2 298
2006	416	1 760	425	2 601	28	2 629	
1 à 5 ans	5 394	5 728	1 395	12 517	631	13 148	12 737

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Années d'échéance	2001					2000	
	Dettes de la Société				Filiales et coentre- prises	Total	Total
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Total			
1 à 5 ans	5 394	5 728	1 395	12 517	631	13 148	12 737
6 à 10 ans	2 999	1 703	1 296	5 998	1 117	7 115	5 242
11 à 15 ans	1 133	2 530	609	4 272	86	4 358	5 100
16 à 20 ans	2 722	1 928	13	4 663	103	4 766	2 755
21 à 25 ans	1 956	2 516		4 472	91	4 563	6 152
26 à 30 ans	1 084	3 297		4 381	136	4 517	3 981
31 à 35 ans	1 143			1 143	40	1 183	2 109
36 à 40 ans	209			209	67	276	209
41 à 45 ans	2			2		2	4
46 à 50 ans	50			50		50	50
51 à 55 ans							
56 à 60 ans	378			378		378	32
	17 070 ^a	17 702	3 313	38 085 ^b	2 271	40 356	38 371 ^b
Moins							
Tranche à moins d'un an	520	2 085	450	3 055	32	3 087	3 406
	16 550	15 617	2 863	35 030	2 239	37 269	34 965

a) Comprend 113 millions de dollars et 249 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 millions de dollars et 1 729 millions de dollars en 2010 et en 2020 respectivement. Un fonds d'amortissement spécifique a été créé pour ces dettes et il totalise 30 millions de dollars au 31 décembre 2001. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 1 097 millions de dollars atteindront une valeur nominale de 1 333 millions de dollars à leur échéance.

b) Comprend 36 835 millions de dollars d'obligations garanties par le gouvernement du Québec (36 108 millions de dollars au 31 décembre 2000).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des actifs financiers liés à la dette

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)**Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des actifs financiers liés à la dette (suite)**

	2001			2000
	Dette à long terme		Actifs financiers liés à la dette Swaps de devises et fonds d'amortissement	Total
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan ^a		
Dettes de la Société				
Dollars canadiens	17 070	17 070	(88)	16 982
Dollars des États-Unis	10 887	17 702	(172)	17 530
Autres devises				
Yens japonais	57 500	876	(82)	794
Deutsche marks	974	860	(39)	821
Livres sterling	300	786	(20)	766
Francs suisses	97	96		96
Francs français	2 500	695		695
		3 313	(141)	3 172
		38 085	(401)	37 684
Filiales et coentreprises ^b		2 271	(4)	2 267
		40 356	(405)	39 951

a) Comprend 945 millions de dollars de passifs financiers constitués de swaps de devises (765 millions de dollars au 31 décembre 2000) et 452 millions de dollars de titres Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (240 millions de dollars au 31 décembre 2000).

b) Constituée de 835 millions en dollars canadiens, 1 092 millions en dollars des États-Unis, 336 millions en unidades de fomento (pesos chiliens indexés) et 4 millions en renminbi chinois (809 millions en dollars canadiens, 236 millions en dollars des États-Unis et 2 millions en renminbi chinois au 31 décembre 2000).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)**Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement** (suite)

	2001		2000	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	16 982	17 371	16 779	17 477
Dollars des États-Unis	17 530	20 313 ^a	16 003	19 099 ^a
Autres devises	3 172		4 081	287
	<u>37 684</u>	<u>37 684</u>	<u>36 863</u>	<u>36 863</u>
Dette des filiales et coentreprises				
Dollars canadiens	835	835	809	809
Dollars des États-Unis	1 092	937	236	236
Autres devises	340	495	2	2
	<u>2 267</u>	<u>2 267</u>	<u>1 047</u>	<u>1 047</u>
	<u>39 951</u>	<u>39 951</u>	<u>37 910</u>	<u>37 910</u>

a) Ces soldes sont couverts à 83 % par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis (76 % au 31 décembre 2000).

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2001			2000	
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,62	6,54	3,65	4,87	7,08
6 à 10 ans	6,20	4,78	5,51	5,56	7,37
11 à 15 ans	10,87	8,40	10,27	9,29	9,72
16 à 20 ans	11,06	9,73	3,26	10,50	10,24
21 à 25 ans	9,94	8,69	6,20	9,16	9,78
26 à 30 ans	6,68	9,13		8,46	9,03
31 à 35 ans	6,34			6,34	6,51
36 à 40 ans	6,41			6,41	6,43
41 à 45 ans	6,56			6,56	6,29
46 à 50 ans	6,44			6,44	6,45
51 à 55 ans					
56 à 60 ans	6,62			6,62	6,33
Moyenne pondérée	8,02	8,24	6,81	8,05	8,82

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élève à 24,6 %, ou à 25,6 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2001 (25,2 %, ou 26,3 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2000). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 104 millions de dollars (101 millions de dollars en 2000), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 13).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)**Juste valeur**

Au 31 décembre 2001, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, s'établit à 47 468 millions de dollars (45 019 millions de dollars au 31 décembre 2000).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2001, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 500 millions de dollars des États-Unis et qui viennent à échéance en 2002 et en 2006. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

11. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2001	2000
Créditeurs	312	275
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 17)	343	311
Déclassement de la centrale nucléaire	100	87
	<u>755</u>	<u>673</u>

12. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Ces billets figurent au bilan au cours en vigueur à l'émission (637 millions de dollars au cours de clôture à la date du bilan). Au 31 décembre 2001, leur juste valeur s'établit à 566 millions de dollars (520 millions de dollars au 31 décembre 2000). Aux 31 décembre 2001 et 2000, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 3,09 % et 6,88 % respectivement.

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés, utilisés par Hydro-Québec à des fins de couverture, sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements des intérêts et aux rentrées futures continues en dollars des États-Unis. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2017, indique une juste valeur négative de 338 millions de dollars (juste valeur négative de 318 millions de dollars au 31 décembre 2000).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	2001 ^a	2000 ^a
Dollars canadiens	(389)	(698)
Dollars des États-Unis	(1 768)	(2 136)
Autres devises		
Yens japonais	57 500	65 500
Deutsche marks	856	1 456
Livres sterling	300	310
Francs suisses	97	247
Francs français	2 500	2 500
Euros	61	
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)	(4)	

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détient des options et des contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Elle utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie. La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en octobre 2004.

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant qu'Hydro-Québec recevrait (actifs financiers) ou débourserait (passifs financiers) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

	2001	2000
Risque de change		
Contrats de change à terme et options		
Actifs financiers	38	39
Passifs financiers	(2)	(43)
	36	(4)
Risque de taux d'intérêt		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	33	1
Passifs financiers	(89)	
	(56)	1
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières		
Contrats à terme, options et swaps		
Actifs financiers	32	30
Passifs financiers	(60)	(21)
	(28)	9
	(48)	6

HYDRO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en millions de dollars)

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite les concentrations de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des clients, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2001, Hydro-Québec ne prévoyait aucune perte importante susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

14. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent notamment la participation dans Noverco inc. et les participations de la Société dans diverses coentreprises à l'étranger par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International.

	2001	2000
Résultats		
Produits	1 148	864
Charges et frais financiers	1 095	807
Part des actionnaires sans contrôle	18	18
Bénéfice net	35	39
Bilan		
Actif à court terme	186	191
Actif à long terme	1 793	1 687
Passif à court terme	216	256
Passif à long terme	1 096	1 028
Part des actionnaires sans contrôle	174	180
Actif net	493	414
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	125	92
Activités d'investissement	(121)	(144)
Activités de financement	(1)	63
Variation nette des espèces et quasi-espèces	3	11

Noverco inc.

La Société détient 41 % des actions ordinaires en circulation de Noverco inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9 %. En vertu de la convention d'actionnaires de Noverco inc., la Société a consenti à des mécanismes permettant aux coentrepreneurs de convertir leur participation en liquidités sous réserve de certaines conditions.

Noverco inc., par sa participation dans la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), présente dans ses états financiers des impôts futurs sur les bénéfices non comptabilisés, relatifs à des activités réglementées, de 98 millions de dollars en 2001 selon la méthode axée sur le bilan (141 millions de dollars en 2000 selon la méthode du report d'impôts). La Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie ont permis, par le passé, l'inclusion de ces impôts futurs dans les tarifs de SCGM au fur et à mesure de leur exigibilité.

HYDRO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en millions de dollars)

14. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (suite)**Noverco inc. (suite)**

La SCGM constate dans ses résultats les charges liées aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite lorsque celles-ci sont déboursées, conformément aux exigences réglementaires.

Coentreprises à l'étranger

La Société détient des participations dans des coentreprises par l'entremise d'Hydro-Québec International. Ces coentreprises oeuvrent essentiellement dans les domaines de l'exploitation et de la construction de réseaux de transport et de centrales hydroélectriques. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud et en Amérique centrale ainsi qu'en Australie.

15. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2001, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 554 millions de dollars, soit une somme inférieure au montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Modification comptable en 2002

En décembre 2001, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une version révisée du chapitre 1650 du Manuel de l'ICCA, intitulé Conversion des devises étrangères. Cette norme comptable modifiée abolit la méthode du report et amortissement des gains et des pertes de change non réalisés à l'égard des éléments monétaires libellés en devises qui sont inscrits au bilan. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002. L'application de ces nouvelles recommandations devra se faire de façon rétroactive.

L'application initiale de ces recommandations au 1^{er} janvier 2002 entraînera une diminution de l'ordre de 1 300 millions de dollars des bénéfices non répartis.

16. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2001	2000
Débiteurs	26	30
Matériaux, combustible et fournitures	(23)	(24)
Créditeurs	92	31
Intérêts courus	(38)	(13)
	<u>57</u>	<u>24</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Le régime de retraite de la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. La Société procure aussi à son personnel actif et à ses retraités et retraitées d'autres avantages sociaux comprenant des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et hospitalisation et d'assurance-salaire. La plupart de ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire dont la capitalisation est partielle.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Le tableau suivant présente les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2001	2000	2001	2000
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	6 966	5 988	522	460
Coût des services rendus	214	171	19	16
Prestations versées et remboursements	(321)	(322)	(31)	(26)
Intérêts sur l'obligation	451	436	33	32
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(79)	647	(20)	40
Redressements dus aux modifications de régime			(12)	
Redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif		46		
Solde à la fin de l'exercice	7 231	6 966	511	522
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	9 452	8 958	31	31
Rendement réel des actifs au cours de l'exercice	33	831	1	
Cotisations des employés	13	3		
Cotisations d'Hydro-Québec		1	13	4
Prestations versées et remboursements	(321)	(322)	(5)	(4)
Frais d'administration	(28)	(19)		
Solde à la fin de l'exercice	9 149	9 452	40	31
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	1 918	2 486	(471)	(491)
Coût non amorti des services passés ^a	256	278		
Perte nette non amortie (gain net non amorti) ^b	194	(428)	(39)	(19)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti) ^a	(1 825)	(1 977)	165	193
Redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif non amortis ^c	92	186	2	6
Actif (passif) au titre des prestations constituées	635	545	(343)	(311)

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2001	2000	2001	2000
Principales hypothèses actuarielles (%)				
Taux d'actualisation	6,62	6,61	6,62	6,61
Taux de rendement prévu des actifs des régimes ^d	7,67	7,90	4,98	5,59
Taux de croissance des salaires ^e	2,95	2,95		

- a) Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes, et les soldes transitoires relatifs au Régime de retraite et aux avantages complémentaires de retraite déterminés au 1^{er} janvier 1999, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, selon la méthode linéaire. L'obligation transitoire relative aux régimes d'assurance-salaire est amortie sur une période de cinq ans, selon la méthode linéaire.
- b) Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice si le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette non amortis au début de l'exercice excède 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif de la caisse du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- c) Les redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif sont amortis selon la méthode linéaire, sur une période de 60 mois à compter du mois suivant chaque engagement individuel.
- d) Le rendement prévu des actifs du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans pour les titres de participation détenus et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.
- e) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2001, le coût des soins de santé est basé sur un taux de croissance annuel de 7,9 % en 2002. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2012.

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actif suivantes:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2001	2000	2001	2000
Obligations	689	742		
Actions	12	10		
Placements à court terme		20	35	31
	<u>701</u>	<u>772</u>	<u>35</u>	<u>31</u>

Charge (crédit) de l'exercice au titre des régimes

Coût des services rendus, déduction faite des cotisations des employés ^a	185	157	19	16
Frais d'administration ^b	28	19		
Intérêts sur l'obligation	451	436	32	33
Rendement prévu des actifs	(718)	(650)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	16	16
Amortissement du gain actuariel net			(1)	(1)
Amortissement des redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif	94	90	4	4
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	<u>22</u>	<u>22</u>		
Charge (crédit) de l'exercice	<u>(90)</u>	<u>(78)</u>	<u>69</u>	<u>67</u>

HYDRO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en millions de dollars)

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

- a) La valeur du congé de cotisations accordé aux employés pour l'exercice est présentée en réduction du coût des services rendus à titre de cotisation réputée versée et amortie selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.
- b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite son entièrement facturés par la Société.

Depuis le 10 mai 1999, la Société ainsi que la majorité de ses employés bénéficient d'un congé de cotisations au Régime de retraite.

Au cours de l'exercice, certaines modifications ont été apportées au mode de financement du régime d'assurance-vie collective supplémentaire. Ces modifications ont été appliquées à compter de septembre à toutes les personnes assurées par ce régime, exception faite des ingénieurs, des chercheurs, des spécialistes ainsi que de ceux d'entre eux qui sont à la retraite. Ces modifications, jumelées aux changements de certaines hypothèses, ont eu pour effet de réduire de 12 millions de dollars l'obligation au titre des prestations constituées des Autres régimes.

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Achats d'électricité**

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2001, la Société avait pris des engagements en vertu de 77 contrats d'achat d'électricité auprès de producteurs privés, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 810 MW. La Société prévoit acheter annuellement environ 4 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2029. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Garanties

Hydro-Québec avait émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 1 504 millions de dollars au 31 décembre 2001.

Investissements en immobilisations

La Société prévoit des investissements en immobilisations de l'ordre de 2 000 millions de dollars pour 2002.

Litiges

Dans le cours normal des affaires, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction considère que le règlement de ces litiges, dont il est actuellement possible de déterminer l'issue avec un degré raisonnable de certitude, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec, compte tenu de la provision dont ces éléments font l'objet.

La majorité des réclamations reçues par la Société relativement à la tempête de verglas de 1998 ont été retirées.

19. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités d'Hydro-Québec sont divisées en quatre secteurs d'exploitation fondés sur la structure organisationnelle, qui reflète le mode de gestion des activités de l'entreprise:

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

19. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Distribution: Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités reliées à la vente et au service à la clientèle québécoise.

Transport: Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport de la Société au Québec en plus de gérer et d'exploiter des réseaux de transport à l'étranger et de réaliser des projets de développement. La division assure également la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec.

Production: Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société au Québec et de plusieurs installations à l'étranger. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie.

Ingénierie, approvisionnement et construction: Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction fournit des services en ingénierie et réalise des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène nationale et internationale. La division offre également des services, particulièrement en approvisionnement et en informatique, aux unités d'Hydro-Québec.

Autres: Sont regroupés sous cette rubrique les activités de recherche-développement, les activités corporatives, les services financiers ainsi que les activités liées au secteur gazier.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière utilisée pour l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées dans chacun des secteurs sont les mêmes que les conventions décrites à la note 1.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport prévus dans la Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour le volume de consommation patrimoniale annuelle des marchés québécois jusqu'à concurrence de 165 TWh, volume non encore atteint en 2001.

Les tarifs de transport utilisés sont ceux décrétés par le gouvernement du Québec en mars 1997, dans l'attente d'une décision de la Régie de l'énergie relativement à la demande de hausse des tarifs des services de transport à compter de janvier 2001. Si des modifications devaient être apportées, celles-ci affecteraient seulement les produits intersectoriels.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Les tableaux suivants présentent des informations sur les résultats et l'actif par secteurs et par régions:

Secteurs d'exploitation

	2001					Élimina- tions intersec- torielles ^b	Total
	Distri- bution	Transport	Produc- tion	IAC ^a	Autres		
Produits							
Clients externes	7 934	301	3 218	20	1 120	(15)	12 578
Intersectoriels	23	2 727	4 091	1 142 ^c	211	(8 194)	
Amortissement et déclassement	429	578	671	66	101		1 845
Frais financiers	573	1 139	1 502	20	122	(6)	3 350
Bénéfice net (perte nette)	(454)	436	1 170	(16)	(28)		1 108
Investissements en immobilisations	482	549	664	53	62		1 810
Actif total	9 545	18 223	24 275	533	2 282	5 003	59 861

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

19. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)**Secteurs d'exploitation (suite)**

	2000					Élimina- tions intersec- torielles ^b	Total
	Distri- bution	Transport	Produc- tion	IAC ^a	Autres		
Produits							
Clients externes	7 887	66	2 523	108	869	(24)	11 429
Intersectoriels	25	2 710	4 091	1 250 ^c	187	(8 263)	
Amortissement et déclassement	416	554	735	54	137		1 896
Frais financiers	591	1 060	1 578	33	107		3 369
Bénéfice net (perte nette)	(443)	399	1 253	(30)	(101)		1 078
Investissements en immobilisations	429	695	603	30	55		1 812
Actif total	9 781	18 065	24 390	571	2 091	4 140	59 038

a) Ingénierie, approvisionnement et construction.

b) Comprennent les actifs reliés aux financements à long terme qui n'ont pas été attribués aux secteurs d'activité.

c) Les produits intersectoriels du secteur IAC comprennent une somme de 653 millions de dollars (786 millions de dollars en 2000) qui correspond à des investissements en immobilisations pour les secteurs clients.

Informations d'ordre géographique

	2001		2000	
	Produits	Immobilisa- tions et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisa- tions et écarts d'acquisition
Québec	9 100	48 071	8 862	48 027
Canada, hors Québec	114	2	113	
États-Unis	3 055	277	2 331	226
Chili	222	1 639		1 597
Autres pays	87	352	123	339
	<u>12 578</u>	<u>50 341</u>	<u>11 429</u>	<u>50 189</u>

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la Direction inclut également la sélection des pratiques comptables appropriées en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, compte tenu des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par les organismes de réglementation. Au besoin, la Direction porte des jugements éclairés et établit les estimations les plus appropriées sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôle conçu, notamment, pour fournir une assurance raisonnable que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés et que les registres comptables constituent une base appropriée à l'établissement d'états financiers fiables. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers reflètent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de passer en revue les résultats de leurs vérifications et les rapports sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur le système de contrôle d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Hydro-Québec a également établi des règles d'éthique et un code de conduite dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les cabinets d'experts comptables Samson Bélair/Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Le président du Conseil d'administration,
Jacques Laurent

Le président-directeur général,
André Caillé

Le Vice-président aux finances
et chef des services financiers,
Daniel Leclair

Montréal, Québec
Le 21 février 2002

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2001 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 21 février 2002

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PLACEMENTS (note 3)		
Obligations		
dollars canadiens	3 467	3 971
devises étrangères	3	11
Actions		
dollars canadiens	2 747	2 916
devises étrangères	2 177	1 845
Prêts hypothécaires	89	81
Placements immobiliers	289	175
Placements à court terme	313	358
	<u>9 085</u>	<u>9 357</u>
ENCAISSE	42	50
DÉBITEURS		
Intérêts et dividendes	40	57
	<u>9 167</u>	<u>9 464</u>
Moins:		
Créditeurs	18	12
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u>9 149</u>	<u>9 452</u>

Pour Hydro-Québec,
le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

le président du Conseil d'administration,
Jacques Laurent

Montréal, Canada
Le 15 mars 2002

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Intérêts	261	255
Dividendes	<u>86</u>	<u>75</u>
	347	330
Cotisations des participants	<u>13</u>	<u>3</u>
	<u>360</u>	<u>333</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Modifications des justes valeurs des placements survenues au cours de l'exercice	314	(502)
Prestations versées	282	275
Transferts de valeurs et remboursements	39	47
Frais d'administration et de gestion	<u>28</u>	<u>19</u>
	<u>663</u>	<u>(161)</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	(303)	494
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>9 452</u>	<u>8 958</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>9 149</u></u>	<u><u>9 452</u></u>

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description ne constitue qu'un résumé du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le Régime). Pour de plus amples renseignements, il convient de se reporter au règlement n° 681 relatif au Régime de retraite d'Hydro-Québec (le règlement) et à la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (2000, c. 41) (Loi 102). Cette loi prescrit des modifications qui s'appliquent au Régime à compter du 1^{er} janvier 2001 et le règlement est en voie d'être modifié en ce sens. En 1999, des modifications temporaires en vigueur du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2003 ainsi que certaines modifications permanentes ont été apportées au règlement. Voir la note 1 b), e) et f).

a) Généralités

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière, enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, gère l'ensemble des placements relatifs au Régime, appelé la caisse de retraite.

b) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel acquis pendant les années de cotisation et d'une moyenne des meilleures années de salaire. Le salaire inclut, pour les participants, tout montant forfaitaire versé en vertu du Régime d'intéressement de l'entreprise lorsque seul ce régime s'applique. Le salaire inclut également tout montant forfaitaire lié à la gestion du rendement ou de la performance et prévu aux termes d'un programme ou régime d'entreprise (incluant le Régime d'intéressement de l'entreprise, le cas échéant), ce montant forfaitaire étant limité à 2/3 du maximum prévu en vertu de ce programme ou de ce régime.

Le tableau suivant présente les principaux éléments du calcul des prestations.

Nombre d'années de cotisations	Crédit de rente annuel	Période de référence (salaire moyen)
Avant 1966	2,00 %	5 ans
Entre 1966 et 1991	2,25 %	5 ans
Entre 1992 et 1998, selon le plus avantageux	2,00 % 2,25 %	3 ans 5 ans
Après 1998	2,25 %	5 ans

Après la retraite, ces prestations sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Toutefois, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du règlement.

À compter du 65^e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite que doit verser la Régie des rentes du Québec.

Une prestation de raccordement, payable jusqu'à l'âge de 65 ans, est aussi offerte aux participants. Cette prestation est égale à 0,2 % du salaire moyen - 5 ans, jusqu'à concurrence de la moyenne des maximums des gains admissibles des 5 années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite, multipliée par le nombre d'années de cotisation au Régime antérieures au 1^{er} janvier 2004.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)**b) Prestations de retraite (suite)***Modifications temporaires*

Le Régime offre aux participants jusqu'au 31 décembre 2003 la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, à condition que la somme de l'âge et du nombre d'années de cotisation totalisent 80 à la date de cessation d'emploi.

c) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants droit. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore du remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

En aucun cas le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

d) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables correspondent au transfert de la valeur actualisée de la rente ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. Si le participant est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, il peut toucher une rente immédiate le 1^{er} du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée.

En aucun cas le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

e) Rachat de périodes de non-cotisation

Au début de l'année 2001, les participants admissibles à racheter des périodes de non-cotisation en vertu du Programme temporaire de rachat, dont le coût total à l'employeur était limité à 50 millions de dollars, se sont vu confirmer, le cas échéant, leur droit de rachat ainsi que les périodes correspondantes. Les participants ont commencé à acquitter le montant de leur rachat en 2001. Ils ont eu le choix de verser un montant de cotisations salariales unique ou d'étaler la somme à verser sur une période maximale de 5 ans. Ces montants sont inscrits à titre de cotisations des participants.

Modifications temporaires

Le règlement permet, en outre, aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés jusqu'au 31 décembre 2003.

f) Financement du Régime

Les cotisations des participants et les cotisations de l'employeur sont suspendues depuis le 10 mai 1999. Ce congé de cotisations restera en vigueur tant et aussi longtemps que les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du Régime présenteront un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %.

Si une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime présente un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année et, les cotisations patronales sont égales à 180 % des cotisations salariales. Ni les cotisations salariales ni les cotisations patronales ne peuvent excéder 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

De plus, sauf exception prévue au règlement, l'employeur doit combler par voie de cotisations d'équilibre tout déficit actuariel ou verser toute somme nécessaire pour assurer la solvabilité du Régime.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

g) Entente de transferts

Le règlement permet à l'employeur de conclure une entente avec tout gouvernement, société ou autre organisme ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de ces ententes sont versées au Régime à titre de cotisations des participants et servent à reconnaître aux participants concernés des années de cotisation au Régime.

h) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

i) Impôts

Le régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements

Les postes Obligations et Actions en devises étrangères se composent de placements libellés en devises, indépendamment de la résidence de l'entité émettrice.

Les placements sont présentés à la juste valeur en fin d'exercice.

Obligations

Les obligations sont présentées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont présentées aux cours de clôture des marchés boursiers. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés aux cours du marché.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont présentés à la juste valeur estimative la plus récente. Ils font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés aux cours de clôture des marchés financiers, dans les catégories de placements auxquelles ils se rapportent. Les instruments dérivés incluent notamment les contrats de change à terme, les options, les contrats à terme normalisés, les bons de souscription et les contrats swaps. Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats aux termes desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe contre des encaissements d'intérêt à taux variable. Les swaps boursiers et les swaps sur indices obligataires sont des contrats en vertu desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Conversion des devises**

La juste valeur des placements, les intérêts et dividendes à recevoir ainsi que l'encaisse libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces opérations.

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

À titre de fiduciaire, Hydro-Québec s'est dotée d'une politique de gestion des placements dans laquelle sont énoncés les principes selon lesquels Hydro-Québec gère les placements de la caisse de retraite en conformité avec les lois et règlements applicables et ce, de façon prudente et diligente dans le meilleur intérêt des participants. Cette politique présente le portefeuille de référence (ou répartition cible à long terme) établi en prenant en considération les caractéristiques et obligations financières du Régime. Hydro-Québec favorise la diversification du portefeuille de placements de façon à réduire le degré de risque. Cette politique permet aussi l'utilisation prudente d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût les actifs de la caisse de retraite et les risques inhérents au portefeuille de placements. Les instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec une bourse reconnue ou des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

Au 31 décembre 2001, 53 % (48 % au 31 décembre 2000) du portefeuille de placements était géré par des gestionnaires externes.

Obligations

Au 31 décembre 2001, le portefeuille d'obligations comprenait un montant de 385 millions de dollars attribuable aux swaps de taux d'intérêt, aux swaps boursiers et aux swaps sur indices obligataires (329 millions de dollars au 31 décembre 2000). Il incluait des obligations à rendement réel d'une juste valeur de 169 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 décembre 2000).

La juste valeur des obligations est sensible à une variation des taux d'intérêt sur les marchés. À titre indicatif, au 31 décembre 2001, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation inverse de près de 7,8 % (5,4 % au 31 décembre 2000) de la juste valeur du portefeuille obligataire.

Actions

Au 31 décembre 2001, 51% des actions en devises étrangères étaient libellées en dollars des États-Unis (50 % au 31 décembre 2000).

Placements à court terme

Au 31 décembre 2001, les placements à court terme comprenaient un montant de 54 millions de dollars attribuable aux swaps boursiers et aux contrats à terme normalisés (73 millions de dollars au 31 décembre 2000).

Risque de change

Les gestionnaires de portefeuille utilisent des contrats de change à terme pour se prémunir contre le risque de change. Au 31 décembre 2001, la valeur nominale de référence de ces contrats, établie en dollars canadiens aux taux contractuels, s'élevait à 466 millions de dollars et leur juste valeur atteignait 3 millions de dollars.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2001, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 246 millions de dollars, représentaient 14 % (16 % au 31 décembre 2000) du portefeuille total de placements.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en millions de dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)*Instruments dérivés*

Le tableau ci-dessous résume les placements du Régime à leur juste valeur au 31 décembre, présentés selon les critères de classification de la politique de gestion des placements et après répartition de l'effet des instruments dérivés.

	Placements	Instruments dérivés	2001	2000
Obligations				
dollars canadiens	3 329	(145)	3 184	3 683
devises étrangères	3		3	11
Actions				
dollars canadiens	2 788	274	3 062	3 268
devises étrangères	2 174	2	2 176	1 845
Prêts hypothécaires	89		89	81
Placements immobiliers	289		289	175
Placements à court terme	390	(108)	282	294
	<u>9 062</u>	<u>23</u>	<u>9 085</u>	<u>9 357</u>

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaire et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a émis un rapport portant sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à la juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2001.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	<u>9 149</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées	
Solde au début de l'exercice	6 959
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	451
Prestations constituées	214
Prestations versées et remboursements	(321)
Redressement dû aux gains ou pertes d'expérience et au changement d'hypothèses	<u>(82)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 221</u>
Excédent de la valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées	<u>1 928</u>

Par ailleurs, la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime est datée du 31 décembre 1999 et présente un excédent de 1 002 millions de dollars de la valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en millions dollars)

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse de retraite comprennent les titres émis par Hydro-Québec, Gaz Métropolitain Inc., Enbridge Inc. et la province de Québec. Ces titres représentent 7,7 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (8,2 % au 31 décembre 2000).

6. ÉVENTUALITÉS

À titre de fiduciaire de la caisse, Hydro-Québec fait l'objet d'un recours collectif visant à faire reconnaître le droit des participants retraités à une part du surplus du Régime. La Direction considère qu'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence sur la situation financière du Régime.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2001 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2001, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 12 février 2002

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	182 221	185 277
Intérêts et autres revenus	37 443	38 291
Compensation des organismes pour perte sur disposition d'immeubles	372	
Subvention – gouvernement du Québec	<u>800</u>	<u>750</u>
	<u>220 836</u>	<u>224 318</u>
CHARGES		
Intérêts	185 800	192 087
Amortissement	31 120	28 661
Perte sur disposition d'immeubles	372	
Frais de gestion	<u>800</u>	<u>750</u>
	<u>218 092</u>	<u>221 498</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	<u>2 744</u>	<u>2 820</u>

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
SOLDE AU DÉBUT	2 820	13 530
Remise du bénéfice non réparti au gouvernement du Québec (note 7)		(13 530)
Bénéfice net de l'exercice	<u>2 744</u>	<u>2 820</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>5 564</u></u>	<u><u>2 820</u></u>

IMMOBILIÈRE SHQ**BILAN**

au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Immeubles (note 3)	1 825 703	1 857 228
Prêts (note 4)	460 296	471 679
Intérêts courus sur prêts	7 264	7 507
Débiteurs	39 232	37 780
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	50	
Espèces et quasi-espèces (note 5)	<u>36 170</u>	<u>36 372</u>
	<u><u>2 368 715</u></u>	<u><u>2 410 566</u></u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	2 291 180	2 335 237
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 240	5 282
Gouvernement du Québec	68	70
Intérêts courus sur dette à long terme	53 083	53 627
Créditeurs	<u>50</u>	<u></u>
	<u><u>2 349 621</u></u>	<u><u>2 394 216</u></u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	<u>5 564</u>	<u>2 820</u>
	<u><u>19 094</u></u>	<u><u>16 350</u></u>
	<u><u>2 368 715</u></u>	<u><u>2 410 566</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
Rita Bissonnette, présidente
Jean-Luc Lesage, vice-président

IMMOBILIÈRE SHQ**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	2 744	2 820
Ajustements:		
Amortissement	31 120	28 661
Perte sur disposition d'immeubles	372	
Variation des éléments hors caisse:		
Diminution des intérêts courus sur prêts	243	187
(Augmentation) diminution des débiteurs	(1 452)	2 273
Augmentation de la subvention à recevoir	(50)	
Diminution des subventions reportées	(44)	(104)
Diminution des intérêts courus sur dette à long terme	(544)	(1 540)
Augmentation des créditeurs	50	
	<u>32 439</u>	<u>32 297</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur dette à long terme	(44 057)	(37 492)
Remboursement de l'emprunt temporaire		(1 853)
	<u>(44 057)</u>	<u>(39 345)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	11 383	10 854
Produit de disposition d'immeubles	33	
	<u>11 416</u>	<u>10 854</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(202)	3 806
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>36 372</u>	<u>32 566</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 5)	<u>36 170</u>	<u>36 372</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	<u>186 344</u>	<u>193 627</u>

IMMOBILIÈRE SHQ**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilier SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilier SHQ (L.Q., 1999, c. 16) a pour mission:

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices municipaux d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;
- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices municipaux d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilier SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Immobilier SHQ ont été préparés par la direction de la Société d'habitation du Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation prévue variant entre 35 et 40 ans. L'amortissement de ces bâtiments est calculé selon la méthode l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 7,5 % l'an.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. IMMEUBLES

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût
Terrains *	102 512		102 512	102 519
Bâtiments	1 783 119	59 928	1 723 191	1 754 709
	<u>1 885 631</u>	<u>59 928</u>	<u>1 825 703</u>	<u>1 857 228</u>

* Immobilier SHQ détient des droits d'usage superficiaires pour un montant de 13,7 millions de dollars, d'une durée illimitée, pour des terrains appartenant à la Ville de Montréal.

IMMOBILIÈRE SHQ**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. PRÊTS

	2001				2000
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2007 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de:					
6,875 %	10 771	70 084		80 855	85 667
7,000 % à 7,500 %	353	57 548	16 180	74 081	75 759
7,625 % à 7,875 %	109	115 187	54 877	170 173	173 074
8,000 % à 8,625 %		37 343	82 983	120 326	122 005
10,500 % à 15,125 %	1 901		203	2 104	2 148
	<u>13 134</u>	<u>280 162</u>	<u>154 243</u>	<u>447 539</u>	<u>458 653</u>
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de:					
6,670 %		476		476	489
6,875 %		9 368		9 368	9 597
8,000 %			2 913	2 913	2 940
		<u>9 844</u>	<u>2 913</u>	<u>12 757</u>	<u>13 026</u>
	<u>13 134</u>	<u>290 006</u>	<u>157 156</u>	<u>460 296</u>	<u>471 679</u>

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit:

2002	8 841
2003	9 527
2004	10 267
2005	11 064
2006	<u>11 925</u>
	51 624
2007 à 2010	57 488
2011 à 2015	100 835
2016 à 2020	142 853
2021 à 2025	91 883
2026 à 2030	<u>15 613</u>
Total	<u>460 296</u>

5. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2001	2000
Encaisse	4 670	36 372
Placements temporaires, au coût, 2,24 % à 3,12 %	<u>31 500</u>	
	<u>36 170</u>	<u>36 372</u>

IMMOBILIÈRE SHQ**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME

	2001			2000
	Taux d'intérêt fixe échéant			
	de 2002 à 2006	de 2007 à 2014	de 2019 à 2032	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)				
Obligations				
5,545 % à 6,880 %, remboursa- bles par versements mensuels	714 634 *			730 442
6,875 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation		353	418 045	428 578
5,944 %, remboursables par versements annuels		1 400	324 310	330 403
Emprunt garanti par hypothèque immobilière, 7,875 %, rembour- sable par versements mensuels			601	611
	714 634	1 753	742 956	1 490 034
Autres				
Obligations, remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de:				
9,300 % à 10,500 %	170 167 *			173 547
8,950 % à 11,375 %		661 195 *		671 168
Emprunt à terme, 6,670 %, remboursable par versements mensuels	475 *			488
	170 642	661 195		845 203
	885 276	662 948	742 956	2 335 237

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit:

2002	44 792
2003	48 304
2004	52 048
2005	56 140
2006	60 540
Montant à reporter	261 824

IMMOBILIÈRE SHQ**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME (suite)

Montant reporté	261 824
2007 à 2010	293 864
2011 à 2015	507 937
2016 à 2020	559 357
2021 à 2025	500 669
2026 à 2032	167 529
Total	<u>2 291 180</u>

7. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par la ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	<u>13 530</u>	<u>13 530</u>

Conformément à la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q. 1999, c. 16), le bénéfice non réparti au 1^{er} janvier 2000 a été remis au ministre d'État à l'Économie et aux Finances qui a alors souscrit et payé à Immobilière SHQ 135 300 actions.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des organismes apparentés. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Société d'habitation du Québec		
Frais de gestion	800	750
Créditeurs	43	
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 607	2 608
Débiteurs	424	432
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres revenus	2 756	2 852
Prêts	36 604	36 949
Intérêts courus sur prêts	1 336	1 380

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est réduit au minimum puisque les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est également réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Emprunts temporaires

Immobilière SHQ est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porterait intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

IMMOBILIÈRE SHQ**RAPPORT DU GESTIONNAIRE**

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et des enquêtes de la Société d'habitation du Québec procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Jacques Gariépy
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 20 mars 2002

IMMOBILIÈRE SHQ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2001 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 mars 2002

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	14 323 100 \$	13 782 700 \$
Services rendus	6 169 421	5 227 480
Autres revenus	<u>137 640</u>	<u>179 425</u>
	<u>20 630 161</u>	<u>19 189 605</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	15 140 495	13 830 110
Honoraires professionnels	1 531 112	1 346 538
Loyers	1 503 630	1 392 334
Achats de données statistiques	257 142	298 118
Services et fournitures informatiques	473 093	560 810
Communications	314 323	395 954
Frais de bureau	227 409	237 010
Frais de déplacement et de séjour	371 153	296 632
Frais de formation	70 237	69 640
Impression	126 461	78 691
Amortissement des immobilisations	773 030	442 770
Autres dépenses	<u>60 608</u>	<u>49 940</u>
	<u>20 848 693</u>	<u>18 998 547</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(218 532)	191 058
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(683 750)</u>	<u>(874 808)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>(902 282) \$</u></u>	<u><u>(683 750) \$</u></u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 308 648 \$	2 069 247 \$
Débiteurs	2 678 279	1 466 109
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	266 199	266 199
Travaux en cours	180 787	337 056
Frais payés d'avance	104 339	198 893
Stocks	<u>21 664</u>	<u>21 045</u>
	4 559 916	4 358 549
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	811 615	1 077 814
Immobilisations (note 4)	<u>5 005 385</u>	<u>1 945 995</u>
	<u>10 376 916 \$</u>	<u>7 382 358 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 907 321 \$	1 067 244 \$
Avances de clients sur contrats de service	132 140	1 085 111
Revenus reportés	4 000 286	2 562 555
Indemnités de vacances dues aux employés	<u>1 403 208</u>	<u>1 234 815</u>
	7 442 955	5 949 725
Subvention reportée	1 382 426	
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>2 453 817</u>	<u>2 116 383</u>
	11 279 198	8 066 108
DÉFICIT	<u>(902 282)</u>	<u>(683 750)</u>
	<u>10 376 916 \$</u>	<u>7 382 358 \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(218 532) \$	191 058 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	773 030	442 770
Augmentation de la provision pour congés de maladie	337 434	231 789
Perte sur aliénation d'immobilisations		3 025
	<u>891 932</u>	<u>868 642</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(1 212 170)	328 644
Variation des frais payés d'avance	94 554	(149 876)
Augmentation des stocks	(619)	(15 105)
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	266 199	1 476 231
Variation des créditeurs	267 304	(659 643)
Variation des avances de clients sur contrats de services	(952 971)	850 214
Variation des travaux en cours	156 269	(184 589)
Augmentation des revenus reportés	1 437 731	722 145
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	168 393	115 984
Augmentation de la subvention reportée	<u>1 382 426</u>	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 499 048</u>	<u>3 352 647</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(3 259 647)</u>	<u>(1 443 169)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(760 599)	1 909 478
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 069 247</u>	<u>159 769</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 308 648</u></u> \$	<u><u>2 069 247</u></u> \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile aux taux suivants:

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

3. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêt. La partie à long terme au montant de 811 615 \$ (2001: 1 077 814 \$) sera perçue sur une période de trois ans à raison de 266 199 \$ en 2004 et en 2005 et de 279 217 \$ en 2006.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	504 843 \$	62 427 \$	442 416 \$	242 978 \$
Ameublement	345 769	80 056	265 713	146 049
Équipement	31 847	13 905	17 942	25 443
Équipement informatique	1 260 778	726 990	533 788	536 681
Développement informatique	3 988 627	473 305	3 515 322	795 318
Logiciels	125 040	60 526	64 514	74 425
Système téléphonique	223 812	58 122	165 690	125 101
	<u>6 480 716 \$</u>	<u>1 475 331 \$</u>	<u>5 005 385 \$</u>	<u>1 945 995 \$</u>

Des immobilisations classées sous la rubrique: «Développement informatique» au montant de 2 519 071 \$ n'ont pas été amorties au cours du présent exercice, les travaux de développement n'étant pas terminés en date de fin d'exercice.

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2003. Au 31 mars 2002, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 451 488 \$ (2001: 414 944 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	2 116 383 \$	1 884 594 \$
Dépense de l'exercice	632 201	414 219
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(294 767)</u>	<u>(182 430)</u>
Solde à la fin	<u>2 453 817 \$</u>	<u>2 116 383 \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2002	2001
Services rendus	5 673 808 \$	4 795 497 \$
Débiteurs	2 208 936	1 347 164
Avances de clients sur contrats de service	132 140	1 085 111
Revenus reportés	3 958 076	2 442 193

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général

Québec, le 17 juillet 2002

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, sauf les exceptions prévues par la loi, dont le coût dépasse, dans la même année financière, les sommes dont il dispose pour l'année au cours de laquelle ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or le déficit cumulé au 31 mars 2002 au montant de 902 282 \$ témoigne que l'Institut a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait pour l'année financière terminée en 2001-2002. Aucun des motifs d'exception prévus à la loi ne pouvant être invoqué, l'Institut a contrevenu à sa loi constitutive.

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 présenté pour fins de comparaison, j'ai formulé le même commentaire concernant la non-conformité de l'Institut à sa loi constitutive.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 17 juillet 2002

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 juin 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 3)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	16 068 102 \$	15 365 738 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	436 010	312 967
Enseignement régulier	373 337	360 244
Restauration	1 721 883	1 731 708
Hébergement	1 276 087	1 185 567
Intérêts sur placements	347 917	296 320
Services professionnels	930 226	684 406
Autres revenus	504 646	425 803
	<u>21 658 208</u>	<u>20 362 753</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 235 655	11 183 492
Fournitures pédagogiques et administratives	2 258 062	2 034 704
Entretien, réparations et services publics	1 318 250	1 252 066
Services auxiliaires	1 240 444	1 262 506
Frais financiers	259 263	327 190
Taxes foncières et autres	975 184	917 226
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	1 438 407	1 126 936
Communications et déplacements	519 337	444 394
Autres frais administratifs	161 771	198 530
Amortissement des immobilisations	1 311 411	1 326 302
	<u>21 717 784</u>	<u>20 073 346</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(59 576) \$</u>	<u>289 407 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 239 668 \$	932 764 \$
Redressement (note 3)	(1 224 044)	(1 206 547)
Solde redressé	15 624	(273 783)
Subvention du gouvernement du Québec pour obligation découlant de congés de maladie et des vacances	1 224 044	
Excédent des dépenses sur les revenus	(59 576)	289 407
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 180 092 \$</u>	<u>15 624 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	246 088 \$	370 730 \$
Placements temporaires, au coût (note 5)	2 079 429	1 717 343
Débiteurs et intérêts courus (note 6)	529 084	714 856
Stocks (note 7)	273 608	314 187
Frais payés d'avance	671 957	627 597
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		
- Congés de maladie et vacances	1 290 429	
- Autres (note 4)	1 203 412	1 955 950
Placements, au coût amorti	<u>6 294 007</u>	<u>2 931 847</u>
		8 632 510
Frais reportés		5 562
Immobilisations (note 8)	<u>11 048 603</u>	<u>11 625 038</u>
	<u>17 342 610 \$</u>	<u>20 263 110 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 740 841 \$	5 153 546 \$
Subvention perçue d'avance (note 4)	528 341	
Versement sur la dette à long terme		2 698 000
	<u>4 269 182</u>	<u>7 851 546</u>
Apports reportés (note 9)	10 125 892	10 686 774
Provision pour congés de maladie	<u>1 115 717</u>	<u>1 057 439</u>
	<u>15 510 791</u>	<u>19 595 759</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	651 727	651 727
Excédent	<u>1 180 092</u>	<u>15 624</u>
	<u>1 831 819</u>	<u>667 351</u>
	<u>17 342 610 \$</u>	<u>20 263 110 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Richard Payette, Président du conseil d'administration
Robert Gagnon, Vice-président du conseil d'administration et
président du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 30 juin 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(59 576) \$	289 407 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 311 411	1 326 302
Virement des apports reportés	(560 882)	(34 814)
Amortissement des primes à l'achat de placements	33 183	93 604
Amortissement des frais reportés	5 562	7 416
Variation de la provision pour congés de maladie	58 278	(17 468)
	<u>787 976</u>	<u>1 664 447</u>
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	<u>1 224 044</u>	
	2 012 020	1 664 447
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation:		
Variation des débiteurs et intérêts courus	185 772	74 181
(Augmentation) diminution des stocks	40 579	(11 879)
Augmentation des frais payés d'avance	(44 360)	(67 270)
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(537 891)	(96 040)
Augmentation des créditeurs et frais courus	(884 364)	1 434 365
	(1 240 264)	1 333 357
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>771 756</u>	<u>2 997 804</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(734 976)	(1 284 148)
Acquisitions de placements à long terme		(11 657 345)
Vente de placements à long terme	<u>2 898 664</u>	<u>10 674 800</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>2 163 688</u>	<u>(2 266 693)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(2 698 000)</u>	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(2 698 000)</u>	
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	237 444	731 111
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 088 073</u>	<u>1 356 962</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 12)	<u>2 325 517</u> \$	<u>2 088 073</u> \$

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2001

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une Loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée des emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Immeuble et améliorations de nature permanente	4 % et 10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciel	20 %

Apports reportés

Les apports relatifs aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les obligations découlant des vacances et des congés de maladie cumulés par les employés de l'Institut à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de passif. La variation annuelle de ce passif est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant ces dépenses étaient comptabilisées lorsque les employés de l'Institut utilisaient leurs congés.

Cette modification, appliqué de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (réduire) les postes suivants des états financiers:

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	66 385 \$	17 497 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	(66 385)	(17 497)
Créditeurs et frais courus (vacances courues)	174 712	166 605
Provision pour congés de maladie	1 115 717	1 057 439
Excédent	(1 290 429)	(1 224 044)

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2001

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Encaissée	16 815 300 \$	15 259 584 \$
À recevoir à la fin de l'exercice:		
Dette à long terme relative aux immobilisations		505 875
Fonctionnement	1 203 412	723 300
Immobilisations		726 775
Reportée de l'exercice précédent:		
Apports reportés – immobilisations	10 483 874	10 493 988
	<u>28 502 586</u>	<u>27 709 522</u>
À recevoir au début de l'exercice:		
Dette à long terme relative aux immobilisations	505 875	1 180 375
Fonctionnement	723 300	545 275
Immobilisations	726 775	134 260
Reportée à l'exercice subséquent:		
Apports reportés – immobilisations	9 950 193	10 483 874
Subvention perçue d'avance - immobilisations	528 341	
	<u>12 434 484</u>	<u>12 343 784</u>
	<u>16 068 102 \$</u>	<u>15 365 738 \$</u>

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont composés d'obligations et de dépôts encaissables en tout temps et portent intérêt à des taux fixes variant entre 6,1 et 8 %

L'Institut a reçu une somme de 40 000 \$ d'une fondation afin d'administrer un programme de bourse réservé aux étudiants pour des stages. Au 30 juin 2001, un montant de 55 124 \$ est inclus dans les placements temporaires. Ce montant est composé du capital et des revenus d'intérêts. Au 30 juin 2001, aucune bourse n'avait été versée.

6. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2001	2000
Remboursement de taxes à recevoir	42 756 \$	67 601 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	110 692	168 969
Enseignement régulier		5 113
Hébergement et restauration	161 911	245 631
Intérêts courus sur placements	35 175	58 659
Autres	178 550	168 883
	<u>529 084 \$</u>	<u>714 856 \$</u>

7. STOCKS

	2001	2000
Petit matériel de cuisine	67 971 \$	97 240 \$
Fournitures d'entretien et outillage	92 821	98 685
Aliments et boissons	112 816	118 262
	<u>273 608 \$</u>	<u>314 187 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2001

8. IMMOBILISATIONS

	2001		2000	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	795 900 \$		795 900 \$	795 900 \$
Immeuble et amélioration de nature permanente *	18 680 067	9 617 996 \$	9 062 071	9 510 894
Équipement de cuisine et matériel technique *	1 187 463	496 260	691 203	694 203
Ameublement et agencement	538 240	313 963	224 277	289 373
Équipement informatique et logiciel *	1 141 382	866 230	275 152	334 668
	<u>22 343 052 \$</u>	<u>11 294 449 \$</u>	<u>11 048 603 \$</u>	<u>11 625 038 \$</u>

* Les immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 180 921 \$.

En mars 2000, l'Institut a déposé un rapport d'avant-projet de requalification de l'édifice au gouvernement afin d'obtenir son autorisation. Ce rapport est encore à l'étude au moment de la parution des états financiers.

Au cours du présent exercice, le gouvernement a prévu dans l'enveloppe budgétaire une première tranche de 1 800 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation et de mise à niveau de l'édifice et des équipements de l'Institut. Au 30 juin 2001, des travaux pour un montant de 1 271 659 \$ ont été réalisés.

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent la fraction non amortie des apports reçus pour des immobilisations sous forme de subvention du gouvernement du Québec ou d'autres organismes.

	2001	2000
Gouvernement du Québec		
Solde au début	10 483 874 \$	10 493 988 \$
Subvention du gouvernement du Québec	588 546	1 146 336
Amortissement de l'apport reporté	<u>(1 122 228)</u>	<u>(1 156 450)</u>
Solde à la fin	<u>9 950 192</u>	<u>10 483 874</u>
Autre		
Solde au début	202 900	227 600
Amortissement de l'apport reporté	<u>(27 200)</u>	<u>(24 700)</u>
Solde à la fin	<u>175 700</u>	<u>202 900</u>
	<u>10 125 892 \$</u>	<u>10 686 774 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2001

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. AVANTAGES SOCIAUX

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 359 718 \$ (2000: 410 620 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier de RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndiqués (5,02 % pour les participants non syndiqués). À la suite des modifications apportées au régime à compter du 1^{er} janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndiqués (0,79 % pour les participants non syndiqués).

	2001	2000
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	1 057 439 \$	1 074 907 \$
Plus: Variation de l'exercice	58 278	(17 468)
Solde à la fin	1 115 717	1 057 439
Provision pour vacances		
Solde au début	166 605	166 576
Plus: Variation de l'exercice	8 107	29
Solde à la fin	174 712	166 605
	<u>1 290 429 \$</u>	<u>1 224 044 \$</u>

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Encaisse	246 088 \$	370 730 \$
Placements temporaires	2 079 429	1 717 343
	<u>2 325 517 \$</u>	<u>2 088 073 \$</u>

Les intérêts versés par l'Institut au cours de l'exercice s'élèvent à 209 557 \$ (2000: 283 290 \$).

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Christine Martel
Directrice générale

Julien Girard, CGA
Directeur des ressources financières et de
l'approvisionnement

Montréal, le 7 septembre 2001

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2001 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des vacances et des congés de maladie cumulés par les employés expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 7 septembre 2001

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
 (L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouverne- ment du Québec (note 3)	19 776 112 \$	6 045 529 \$	25 821 641 \$	17 726 567 \$	4 157 999 \$	21 884 566 \$
Subventions du gouverne- ment du Canada		1 027 464	1 027 464		460 423	460 423
Autres subventions	147 048	435 930	582 978	53 310	190 508	243 818
Ventes de services	711 880	1 778 259	2 490 139	613 375	1 343 993	1 957 368
Amortissement des apports reportés	317 224	9 346	326 570	402 179		402 179
Intérêts	184 355		184 355	249 466		249 466
Apport d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux				157 519		157 519
	<u>21 136 619</u>	<u>9 296 528</u>	<u>30 433 147</u>	<u>19 202 416</u>	<u>6 152 923</u>	<u>25 355 339</u>
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	12 192 959	2 855 194	15 048 153	10 576 918	2 008 445	12 585 363
Fournitures médicales et de laboratoires	1 259 714	2 026 476	3 286 190	1 322 725	1 590 817	2 913 542
Contribution aux charges d'exploitation du volet national de la santé publique du réseau de la santé et des services sociaux	2 981 984		2 981 984	1 980 306		1 980 306
Services professionnels et administratifs	690 316	1 643 101	2 333 417	681 481	464 420	1 145 901
Loyers	1 438 901		1 438 901	1 383 801		1 383 801
Dépenses de bureau	396 353	402 272	798 625	300 048	74 302	374 350
Amortissement des immobilisations	515 347	170 130	685 477	509 215	28 577	537 792
Frais de déplacement	391 725	146 070	537 795	259 717	36 847	296 564
Soutien à l'expertise	300 000		300 000	329 574		329 574
Télécommunications	267 701	11 935	279 636	240 415	1 241	241 656
Formation	130 182	113 158	243 340	73 010	11 896	84 906
Entretien et réparations	207 942	24 692	232 634	204 902	25 284	230 186
Documentation	144 802	22 043	166 845	225 984	274	226 258
Matériel roulant	69 634	6 782	76 416	67 394		67 394
Frais de fonctionnement des comités	38 601	20 623	59 224	25 668	14 088	39 756
Location d'équipements	7 898	35 011	42 909	3 604	992	4 596
Assurances	9 379	299	9 678	8 331		8 331
Intérêts et frais bancaires	8 235		8 235	7 815	165	7 980
Radiation de créances				854 040	109 182	963 222
	<u>21 051 673</u>	<u>7 477 786</u>	<u>28 529 459</u>	<u>19 054 948</u>	<u>4 366 530</u>	<u>23 421 478</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	<u>84 946 \$</u>	<u>1 818 742 \$</u>	<u>1 903 688 \$</u>	<u>147 468 \$</u>	<u>1 786 393 \$</u>	<u>1 933 861 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
EXCÉDENT NON AFFECTÉ		
Solde au début	242 857 \$	95 389 \$
Excédent des produits sur les charges des activités régulières de l'exercice	<u>84 946</u>	<u>147 468</u>
Solde à la fin	<u><u>327 803</u></u> \$	<u><u>242 857</u></u> \$
 EXCÉDENT AFFECTÉ (note 4)		
Solde au début	4 268 203 \$	2 481 810 \$
Excédent des produits sur les charges des projets spéciaux de l'exercice	<u>1 818 742</u>	<u>1 786 393</u>
Solde à la fin	<u><u>6 086 945</u></u> \$	<u><u>4 268 203</u></u> \$

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 822 932 \$	5 353 227 \$
Débiteurs (note 5)	4 311 731	2 336 318
Créance à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	97 813	
Dépôts sur acquisition d'actifs	700 000	429 260
Frais payés d'avance	73 661	24 540
Stock de fournitures – au coût	<u>154 439</u>	<u>154 966</u>
	10 160 576	8 298 311
Créance à long terme (note 6)	552 187	
Immobilisations (note 7)	<u>3 357 800</u>	<u>1 912 085</u>
	<u><u>14 070 563</u></u> \$	<u><u>10 210 396</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	4 839 162 \$	3 928 085 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	<u>97 813</u>	<u></u>
	4 936 975	3 928 085
Dette à long terme (note 9)	552 187	
Provision pour congés de maladie (note 11)	468 309	512 317
Apports reportés	<u>1 698 344</u>	<u>1 258 934</u>
	<u>7 655 815</u>	<u>5 699 336</u>
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	327 803	242 857
Excédent affecté	<u>6 086 945</u>	<u>4 268 203</u>
	6 414 748	4 511 060
	<u><u>14 070 563</u></u> \$	<u><u>10 210 396</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Louis-Étienne Bernard
André Fortin

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 903 688 \$	1 933 861 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	685 477	537 792
Amortissement des apports reportés	(326 570)	(402 179)
Radiation de créances	<u>963 222</u>	<u>963 222</u>
	 2 262 595	 3 032 696
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(1 975 413)	(1 130 634)
Augmentation des frais payés d'avance	(49 121)	(22 553)
Variation des stocks de fournitures	527	(154 966)
Augmentation des créditeurs et frais courus	1 022 535	1 221 888
Variation de la provision pour congés de maladie	<u>(44 008)</u>	<u>236 513</u>
	 (1 045 480)	 150 248
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 217 115</u>	<u>3 182 944</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 7)	(2 242 650)	(491 929)
Créance à long terme	(650 000)	
Dépôts sur acquisition d'actifs	<u>(270 740)</u>	<u>(429 260)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(3 163 390)</u>	<u>(921 189)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	650 000	
Apports reportés	<u>765 980</u>	<u>772 648</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 415 980</u>	<u>772 648</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(530 295)	3 034 403
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>5 353 227</u>	<u>2 318 824</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>4 822 932</u></u> \$	<u><u>5 353 227</u></u> \$

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous:

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 66 2/3 %
Matériel roulant	10 à 66 2/3 %
Mobilier et équipement	20 à 40 %
Améliorations locatives	20 %

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Fonctionnement	19 776 112 \$	17 676 567 \$
Projets spéciaux	6 045 529	4 157 999
Autres		50 000
	<u>25 821 641 \$</u>	<u>21 884 566 \$</u>

4. EXCÉDENT AFFECTÉ

Le conseil d'administration de l'Institut a décidé d'affecter l'excédent attribuable à la réalisation de projets spéciaux au développement de l'Institut, notamment pour combler le financement de projets d'immobilisations, d'infrastructures et de projets particuliers en relation directe avec sa mission, lorsque techniquement possible, et ce, sans compromettre les activités des projets en cours.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. DÉBITEURS

	2002	2001
Gouvernement du Québec	3 070 051 \$	1 711 949 \$
Régies régionales et établissements du réseau de la santé et des services sociaux	247 511	265 643
Autres	994 169	358 726
	<u>4 311 731 \$</u>	<u>2 336 318 \$</u>

6. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir. Une dette à long terme du même montant a été contractée.

	2002	2001
Créance à long terme, au taux fixe de 4 %, encaissable par paiements mensuels de 10 169 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mars 2003	650 000 \$	
Moins: portion échéant au cours du prochain exercice	(97 813)	
	<u>552 187 \$</u>	

Les montants à recevoir au cours des six prochains exercices se détaillent comme suit en posant l'hypothèse du renouvellement de la créance aux mêmes conditions:

2003	97 813 \$
2004	101 798
2005	105 945
2006	110 262
2007	114 754
2008	119 428
	<u>650 000 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements spécialisés	2 653 148 \$	748 618 \$	1 904 530 \$	1 526 570 \$
Matériel informatique	1 611 236	536 374	1 074 862	194 926
Matériel roulant	161 974	34 094	127 880	31 201
Mobilier et équipement	311 017	114 615	196 402	119 048
Améliorations locatives	70 100	15 974	54 126	40 340
	<u>4 807 475 \$</u>	<u>1 449 675 \$</u>	<u>3 357 800 \$</u>	<u>1 912 085 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions s'élèvent à 2 131 192 \$ (2001: 849 211 \$) dont un montant de 1 850 043 \$ (2001: 456 604 \$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 392 607 \$ (2001: 35 325 \$) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Gouvernement du Québec	377 837 \$	145 016 \$
Régies régionales et établissements du réseau de la santé et des services sociaux	1 379 318	1 046 174
Autres	<u>3 082 007</u>	<u>2 736 895</u>
	<u>4 839 162 \$</u>	<u>3 928 085 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunt sur billet, garanti par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, taux fixe de 4 %, remboursable par versements mensuels de 10 169 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mars 2003	650 000 \$	
Moins: portion échéant au cours du prochain exercice	<u>(97 813)</u>	
	<u>552 187 \$</u>	

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des six prochains exercices se détaillent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement de l'emprunt sur billet à l'échéance aux mêmes conditions:

2003	97 813 \$
2004	101 798
2005	105 945
2006	110 262
2007	114 754
2008	<u>119 428</u>
	<u>650 000 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 386 816 \$ (2001: 332 260 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeurs.

Provision pour congés de maladie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	512 317 \$	275 804 \$
Transfert suite à la cession d'activités du réseau de la santé et des services sociaux		245 746
Charge de l'exercice	318 040	239 062
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(362 048)</u>	<u>(248 295)</u>
Solde à la fin	<u>468 309 \$</u>	<u>512 317 \$</u>

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2002, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement se détaillent comme suit:

2003	829 003 \$
2004	1 107 942
2005	1 107 942
2006	1 107 942
2007	1 107 942
2008 et suivantes	<u>10 315 285</u>
	<u>15 576 056 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louis-Étienne Bernard
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 27 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 27 juin 2002

INVESTISSEMENT QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-16.1)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (note 16)	61 667	71 691
Prime au risque – gouvernement du Québec (note 17)		13 637
Primes au risque – entreprises clientes		
Options d'achat d'actions	832	2 630
Autres	14 157	6 290
Honoraires de garantie	9 171	6 603
Commissions d'engagement	6 830	5 100
Gain sur disposition d'actions	15	
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	8 309	
Autres revenus	746	699
	101 727	106 650
Frais d'intérêt (note 18)	(42 996)	(54 615)
Honoraires aux intermédiaires financiers – immigrants investisseurs	(2 743)	(57)
REVENU NET AVANT LA PROVISION POUR PERTES ET LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	55 988	51 978
Provision pour pertes (note 9)	(114 695)	(54 237)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	99 532	12 880
REVENU NET AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	40 825	10 621
Contributions financières (note 19)	(112 822)	(164 460)
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 19)	112 787	164 460
Frais d'exploitation et d'administration (note 20)	(37 692)	(34 723)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	26 799	26 034
Autres dépenses	(464)	(354)
REVENU NET AVANT LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	29 433	1 578
Quote-part des résultats d'une société satellite	(4)	(15)
REVENU NET	29 429	1 563
EXCÉDENT AU DÉBUT	96 941	95 378
EXCÉDENT À LA FIN	126 370	96 941

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements temporaires (note 3)	34 101	250
Placements (note 4)	155 009	1 311
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5 et 9)	699 169	661 348
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 9)	67 913	70 758
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 9)	21 355	19 864
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	253 904	175 032
Immobilisations (note 10)	5 778	6 049
Autres éléments d'actif (note 11)	<u>20 808</u>	<u>70 512</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>1 258 037</u></u>	<u><u>1 005 124</u></u>
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse	796	
Découvert bancaire		32 284
Emprunts à court terme (note 12)	355 100	221 500
Emprunts à long terme (note 13)	537 298	489 916
Intérêts échus et courus sur les emprunts (note 14)	9 207	11 008
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 8 et 9)	175 467	102 592
Autres éléments de passif (note 15)	<u>20 855</u>	<u>17 939</u>
	<u>1 098 723</u>	<u>875 239</u>
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Excédent	<u>126 370</u>	<u>96 941</u>
	<u>159 314</u>	<u>129 885</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u><u>1 258 037</u></u>	<u><u>1 005 124</u></u>
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 8 et 9)	<u><u>703 831</u></u>	<u><u>601 284</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Maurice Prud'homme, Président du conseil d'administration
Léopold Beaulieu, Administrateur

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	29 429	1 563
Ajustements pour:		
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur les emprunts à long terme	75	75
Amortissement de l'escompte sur les placements	(2 976)	(10)
Amortissement des honoraires aux intermédiaires financiers reportés – immigrants investisseurs	555	1
Gain sur disposition d'actions	(15)	
Virement de revenus reportés	(192)	(192)
Provision pour pertes	114 695	54 237
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(99 532)	(12 880)
Amortissement des immobilisations	2 027	1 482
Quote-part des résultats d'une société satellite	4	15
	<u>44 070</u>	<u>44 291</u>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 21)	<u>42 492</u>	<u>(37 860)</u>
	<u>86 562</u>	<u>6 431</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(150 726)	(1 216)
Diminution (augmentation) nette des prêts	(37 715)	21 033
Diminution (augmentation) nette des actions	(3 313)	4 513
Diminution (augmentation) nette des parts	57	(3 845)
Acquisition d'immobilisations	(1 756)	(1 509)
Honoraires aux intermédiaires financiers reportés - immigrants investisseurs	(8 752)	(57)
	<u>(202 205)</u>	<u>18 919</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des emprunts à court terme	133 600	46 000
Emprunts à long terme	195 600	1 600
Remboursement des emprunts à long terme	<u>(148 218)</u>	<u>(106 475)</u>
	<u>180 982</u>	<u>(58 875)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	65 339	(33 525)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(32 034)</u>	<u>1 491</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>33 305</u>	<u>(32 034)</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Chèques en circulation moins l'encaisse	(796)	
Découvert bancaire		(32 284)
Placements temporaires	<u>34 101</u>	<u>250</u>
	<u>33 305</u>	<u>(32 034)</u>
 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	<u>44 606</u>	<u>55 754</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), telle que modifiée par le chapitre 69 des lois de 2001, et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu de l'article 28 de sa loi constitutive.

Le 20 décembre 2001, la dénomination sociale de Garantie Québec a été changée pour celle de La Financière du Québec, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi concernant La Financière du Québec (2001, chapitre 69). Filiale à part entière d'Investissement Québec, cette société a pour objet de soutenir par ses interventions financières les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1), telle que modifiée par le chapitre 69 des lois de 2001.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 7 juillet 1999 (décret numéro 827-99) et a pris fin le 31 mars 2001. Cependant, en vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan d'affaires soit approuvé. Ce dernier est en élaboration au 31 mars 2002.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit La Financière du Québec, IQ Immigrants Investisseurs inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc. et 9109-3294 Québec inc.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente, dans les espèces et quasi-espèces, les chèques en circulation moins l'encaisse, le découvert bancaire ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les escomptes sur les placements sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur échéance.

Le placement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Prêts, actions et parts**

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt non garanti par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

La quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite et le revenu de dividendes sur actions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et les pertes sur disposition d'actions sont inscrits à la date de la cession des actions.

La valeur comptable des prêts non garantis par le gouvernement du Québec restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions non participantes est ramenée à la valeur des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

Les biens saisis destinés à être vendus sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits au moindre du solde du prêt au moment de la saisie ou du produit net estimatif lié à la vente de ces biens. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Les actions participantes provenant de prêts restructurés non garantis par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Le solde des garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, est présenté au bas du bilan de la Société.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction du solde des garanties et de la provision cumulée pour pertes sur garanties.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, actions ou parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ses actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan de la Société. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise possible des risques prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, les sociétés clientes sont regroupées en cinq catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est constamment mise à jour.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour pertes (suite)

Une de ces catégories comprend les clients insolvable. Une autre inclut les entreprises dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces deux catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement des dossiers faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les trois autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables un an après le classement des entreprises.

Les interventions financières faisant partie de l'une ou l'autre des catégories de risque décrites précédemment et affichant un solde cumulatif par entreprise exceptionnellement élevé font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garantie dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon des conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume une quote-part de la provision pour pertes de la Société. Cette quote-part correspond à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant les contributions financières et les pertes sur les interventions financières garanties, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières, et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste «Autres éléments d'actif».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Logiciels et matériel informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Escompte et frais d'émission des emprunts à long terme

L'escompte et les frais d'émission des emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Terrains destinés à la vente**

Les terrains sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût englobe les frais relatifs aux travaux de décontamination et d'assainissement.

Revenus reportés

La contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition de certaines immobilisations est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et aux mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Primes au risque – entreprises clientes

Au moment de l'autorisation d'un prêt ou d'une garantie, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime pour tenir compte du risque. La prime, sous forme d'option d'achat d'actions, est comptabilisée au moment où il y a entente avec le client quant au montant exact et quant à la date de paiement de cette prime. La prime, sous forme de participation aux bénéfices, est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime, de nature forfaitaire, est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique «Primes au risque - options d'achat d'actions» de l'état des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec, représentant 90 % du recouvrement, est inscrit dans les résultats de l'exercice en cours.

Honoraires aux intermédiaires financiers – immigrants investisseurs

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Ces honoraires sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à la fermeture d'un dossier d'un immigrant investisseur sont comptabilisés aux résultats à l'échéance du placement.

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de données suffisantes pour appliquer les normes relatives aux régimes à prestations déterminées.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les garanties exprimées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les comptes de résultats sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2002	2001
Acceptations bancaires de 2,02 % à 2,12 %, échéant entre le 3 avril 2002 et le 15 mai 2002	34 101	250

4. PLACEMENTS

	2002	2001
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 4,34 % à 6,01 %, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 27 mars 2007	154 928	1 226
Société satellite, apport de capital, à la valeur de consolidation	81	85
	<u>155 009</u>	<u>1 311</u>

5. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2002			2001
	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts				
Portant intérêt				
Taux fixe ⁽¹⁾	13 067	112 401	125 468	139 594
Taux variable ⁽²⁾	54 885	44 172	99 057	96 377
	<u>67 952</u>	<u>156 573</u>	<u>224 525</u>	<u>235 971</u>
Sans intérêt	314	470 498	470 812	443 893
Restructurés	3 023		3 023	7 724
Douteux	<u>28 647</u>	<u>108 483</u>	<u>137 130</u>	<u>110 187</u>
	<u>99 936</u>	<u>735 554</u>	<u>835 490</u>	<u>797 775</u>
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(8 148)	(5 551)	(13 699)	(24 926)
Prêts sans intérêt	(27)	(17 359)	(17 386)	(11 432)
Prêts restructurés	(2 619)		(2 619)	(3 539)
Prêts douteux	<u>(20 972)</u>	<u>(81 645)</u>	<u>(102 617)</u>	<u>(96 530)</u>
	<u>(31 766)</u>	<u>(104 555)</u>	<u>(136 321)</u>	<u>(136 427)</u>
	<u>68 170</u>	<u>630 999</u>	<u>699 169</u>	<u>661 348</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

5. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts se détaillent comme suit:

	2002			2001
	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	Total	Total
Moins d'un an	19 290	106 074	125 364	141 922
De 1 à 2 ans	14 893	51 537	66 430	80 110
De 2 à 3 ans	10 880	101 247	112 127	84 021
De 3 à 4 ans	13 747	54 286	68 033	103 421
De 4 à 5 ans	13 446	74 190	87 636	60 242
De 5 à 10 ans	25 532	197 840	223 372	166 610
Plus de 10 ans	2 148	150 380	152 528	161 449
	<u>99 936</u>	<u>735 554</u>	<u>835 490</u>	<u>797 775</u>

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 3 % et 12 % au 31 mars 2002 (entre 3 % et 12,5 % au 31 mars 2001).

(2) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 5,25 % au 31 mars 2002 (8,25 % au 31 mars 2001).

6. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2002			2001
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	3 074	21 818	24 892	18 062
Privilégiées	441	70 701	71 142	71 154
D'une classe particulière		9 303	9 303	11 950
Provenant de prêts restructurés	3 227		3 227	4 070
	<u>6 742</u>	<u>101 822</u>	<u>108 564</u>	<u>105 236</u>
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(1 940)	(18 908)	(20 848)	(13 182)
Actions privilégiées	(311)	(8 686)	(8 997)	(7 700)
Actions d'une classe particulière		(9 303)	(9 303)	(11 950)
Actions provenant de prêts restructurés	(1 503)		(1 503)	(1 646)
	<u>(3 754)</u>	<u>(36 897)</u>	<u>(40 651)</u>	<u>(34 478)</u>
	<u>2 988</u>	<u>64 925</u>	<u>67 913</u>	<u>70 758</u>

Les échéanciers de rachat des actions se détaillent comme suit:

Moins d'un an				300
De 2 à 3 ans				250
De 3 à 4 ans	34	34	68	250
De 4 à 5 ans	616	45	661	316
De 5 à 10 ans	184	16 812	16 996	698
Plus de 10 ans		45 000	45 000	61 636
	<u>834</u>	<u>61 891</u>	<u>62 725</u>	<u>63 450</u>
Aucune échéance précise	5 908	39 931	45 839	41 786
	<u>6 742</u>	<u>101 822</u>	<u>108 564</u>	<u>105 236</u>

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur nette comptable de ces actions au 31 mars 2002 est de 2 358 milliers de dollars (2 432 milliers de dollars au 31 mars 2001). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2002, ces actions ont une valeur de 7 990 milliers de dollars (10 360 milliers de dollars au 31 mars 2001).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

7. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2002		2001
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Parts			
Privilégiées de coopératives	64	2 578	2 642
De sociétés en commandite		18 949	18 949
	64	21 527	21 591
Provision cumulée pour pertes			21 648
Parts privilégiées de coopératives	(6)	(230)	(236)
Parts de sociétés en commandite			(1 784)
	(6)	(230)	(236)
	58	21 297	21 355
			19 864

Les échéanciers de rachat des parts se détaillent comme suit:

Moins d'un an	4	4	
De 1 à 2 ans	7	7	4
De 2 à 3 ans	373	373	7
De 3 à 4 ans	4	18 586	18 590
De 4 à 5 ans	4		4
De 5 à 10 ans	11	122	133
	19	19 092	19 111
			19 092
Aucune échéance précise	45	2 435	2 480
	64	21 527	21 591
			21 648

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

8. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2002		2001
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Garanties			
D'emprunt	249 837	348 472	598 309
D'engagement financier	46 589	234 400	280 989
	296 426	582 872	879 298
Provision cumulée pour pertes			703 876
Garanties d'emprunt	(52 501)	(99 926)	(152 427)
Garanties d'engagement financier	(10 744)	(12 296)	(23 040)
	(63 245)	(112 222)	(175 467)
	233 181	470 650	703 831
			601 284

Les échéances des garanties se détaillent comme suit:

Moins d'un an	58 589	52 937	111 526	78 145
De 1 à 2 ans	19 730	34 241	53 971	57 253
De 2 à 3 ans	9 549	6 211	15 760	55 454
De 3 à 4 ans	20 718	2 615	23 333	20 325
De 4 à 5 ans	14 820	70 179	84 999	20 805
De 5 à 10 ans	167 712	95 017	262 729	235 560
Plus de 10 ans	5 308	321 672	326 980	236 334
	296 426	582 872	879 298	703 876

9. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2002		2001
	Interventions financières non garanties par le gouvernement du Québec	Interventions financières garanties par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total
			Total
Solde au début de l'exercice	100 249	175 032	275 281
Provision pour pertes	15 163	99 532	114 695
Recouvrements	409	227	636
Radiations ⁽²⁾	(10 903)	(11 826)	(22 729)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(6 147)	(9 061)	(15 208)
	98 771	253 904	352 675
			275 281

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

9. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit:

	2002			2001
	Interventions financières non garanties par le gouvernement du Québec	Interventions financières garanties par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total
Prêts	31 766	104 555	136 321	136 427
Actions	3 754	36 897	40 651	34 478
Parts	6	230	236	1 784
Garanties	63 245	112 222	175 467	102 592
	<u>98 771</u>	<u>253 904</u>	<u>352 675</u>	<u>275 281</u>

La provision pour pertes tient compte de la valeur des sûretés liées aux entreprises insolvable ou dont l'insolvabilité à court terme semble probable.

- (1) Correspond à la «Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec» présentée à l'actif du bilan.
(2) Les radiations au titre de prêts restructurés s'élèvent à 214 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 (103 milliers de dollars au 31 mars 2001).

10. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels et matériel informatique	2 430	(1 340)	1 090	1 485
Développement informatique	5 641	(3 035)	2 606	3 171
Mobilier de bureau	385	(54)	331	212
Améliorations locatives ⁽¹⁾	2 054	(303)	1 751	1 181
	<u>10 510</u>	<u>(4 732)</u>	<u>5 778</u>	<u>6 049</u>

- (1) Les améliorations locatives ont trait à des immobilisations appartenant à la Société immobilière du Québec ou louées par celle-ci.

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2002	2001
À recevoir du gouvernement du Québec	9 929	67 799
Escompte et frais d'émission des emprunts à long terme ⁽¹⁾	111	186
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés – immigrants investisseurs	8 253	56
Terrain destiné à la vente (note 25) ⁽²⁾	270	184
Autres débiteurs ⁽³⁾	2 245	2 287
	<u>20 808</u>	<u>70 512</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (suite)

- (1) Transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.
- (2) Un des locataires a l'option d'acheter le terrain selon les modalités mentionnées à sa convention de bail. L'autre locataire a l'option d'acheter le terrain pour la somme de un dollar.
- (3) Incluent 80 milliers de dollars à recevoir d'entités apparentées au 31 mars 2002.

12. EMPRUNTS À COURT TERME

	2002	2001
Acceptations bancaires – institutions financières, de 2,16 % à 2,24 %, échéant entre le 1 ^{er} avril et le 1 ^{er} mai 2002	193 600	168 000
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, de 2,13 % à 2,14 %, échéant entre le 2 et le 24 avril 2002	161 500	53 500
	<u>355 100</u>	<u>221 500</u>

En vertu du décret numéro 341-99, daté du 31 mars 1999, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 450 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2002. En vertu des décrets 310-2002 et 311-2002, la Société et sa filiale La Financière du Québec sont autorisées, à compter du 1^{er} avril 2002, à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 700 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2003, et de 600 000 milliers de dollars par la suite jusqu'au 30 septembre 2006, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2002, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 10 000 milliers de dollars renouvelable annuellement. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

13. EMPRUNTS À LONG TERME

	2002	2001
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 9,31 %, échu le 18 février 2002		148 218
- 9,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2002	171 214	171 214
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,168 %, échéant le 21 août 2002	34 768	34 768
- 7,50 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003 (taux effectif de 7,89 %)	34 116	34 116
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,034 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003	100 000	100 000
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 27 mars 2007 ⁽¹⁾	197 200	1 600
	<u>537 298</u>	<u>489 916</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	205 982
2004	134 116
2005	—
2006	1 600
2007	195 600

⁽¹⁾ Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

14. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS SUR LES EMPRUNTS

	2002	2001
Institutions financières		24
Fonds de financement du gouvernement du Québec	9 207	10 984
	<u>9 207</u>	<u>11 008</u>

15. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2002	2001
Revenus reportés ⁽¹⁾	2 512	2 449
Contributions financières non remboursables et garanties à payer	7 748	6 766
Congés de maladie et vacances à payer (note 24)	7 367	6 747
Autres créditeurs ⁽²⁾	3 228	1 977
	<u>20 855</u>	<u>17 939</u>

(1) Inclut la contribution reportée du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations et la contribution reportée du ministère des Régions à la Banque de données pour investisseurs et promoteurs pour des montants représentant respectivement 384 milliers de dollars et 50 milliers de dollars au 31 mars 2002 (577 milliers de dollars et 50 milliers de dollars au 31 mars 2001).

(2) Incluent 1 765 milliers de dollars dus à des entités apparentées au 31 mars 2002 (885 milliers de dollars au 31 mars 2001).

16. REVENUS D'INTÉRÊT ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU TITRE D'INTÉRÊTS

	2002	2001
Intérêts sur les prêts	24 686	25 836
Intérêts sur les placements	2 976	10
Intérêts sur les placements temporaires	383	20
Intérêts sur l'encaisse	58	104
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur les interventions financières garanties à rendement réduit ou nul ⁽¹⁾	33 564	45 721
	<u>61 667</u>	<u>71 691</u>

(1) Cette contribution vise des interventions financières garanties par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

17. PRIME AU RISQUE – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Jusqu'au 31 mars 2001, le gouvernement du Québec versait une prime à la Société pour tenir compte du risque lié aux interventions financières dont elle assumait les pertes. Cette prime correspondait à 7 % du montant des interventions financières autorisées par la Société. À compter du 1^{er} avril 2001, cette prime a été remplacée par une prise en charge par le gouvernement de 50 % des pertes sur les interventions financières concernées.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

18. FRAIS D'INTÉRÊT

	2002	2001
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	35 655	44 935
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽¹⁾	7 266	9 355
Frais de garantie des emprunts à long terme ⁽²⁾		250
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission des emprunts à long terme ⁽²⁾	75	75
	<u>42 996</u>	<u>54 615</u>

(1) Les frais d'intérêts sur emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élèvent à 35 655 milliers de dollars pour les emprunts à long terme et à 2 744 milliers de dollars pour les emprunts à court terme pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 (43 076 milliers de dollars et 2 739 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2001).

(2) Transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

19. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2002		2001
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total
Contributions financières non remboursables ⁽²⁾	35	98 627	98 662
Contributions financières à remboursement conditionnel		14 160	14 160
	<u>35</u>	<u>112 787</u>	<u>112 822</u>
			<u>164 460</u>

(1) Correspond aux «Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec» présentées à l'état des résultats et de l'excédent.

(2) Incluent une contribution financière sous forme de prise en charge de certains frais liés à un terrain destiné à la vente dont la Société assume la décontamination et l'assainissement, pour un montant de 1 478 milliers de dollars au 31 mars 2002.

20. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

	2002	2001
Salaires et charges sociales	23 718	22 146
Loyers	2 562	2 511
Déplacements, représentation, publicité et promotion	5 020	4 285
Honoraires	899	1 274
Amortissement des immobilisations	2 027	1 482
Autres	3 466	3 025
	<u>37 692</u>	<u>34 723</u>

(1) Incluent 3 654 milliers de dollars à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 (3 645 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2001).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

21. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2002	2001
Autres éléments d'actif	57 826	(26 961)
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(1 801)	(1 428)
Autres éléments de passif	3 108	2 255
Provision cumulée pour pertes	(37 301)	(41 564)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	20 660	29 838
	<u>42 492</u>	<u>(37 860)</u>

22. ENGAGEMENTS

Interventions financières autorisées, non déboursées ou mises en vigueur ou dont le déboursement n'a pas été autorisé au 31 mars.

	2002		2001
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	
			Total
Prêts	17 761	598 409	616 170
Parts			291 869
Garanties	109 525	857 897	2 379
Contributions financières	14 486	356 803	606 051
	<u>141 772</u>	<u>1 813 109</u>	<u>371 289</u>
			<u>1 304 381</u>

23. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 710 milliers de dollars (519 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2001).

24. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	6 747	5 733
Charge de l'exercice	2 072	2 272
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 452)	(1 258)
	<u>7 367</u>	<u>6 747</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

25. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1421-98 du gouvernement du Québec daté du 11 novembre 1998, 9071-2076 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 1998 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante du passif environnemental de ce terrain jusqu'à ce que des fonds soient disponibles dans cette filiale pour assumer ce passif. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain pourraient s'élever jusqu'à un montant de 2 200 milliers de dollars.. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 2001 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever jusqu'à un montant de 12 400 milliers de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement aux états financiers.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2001 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2002.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction qui en assume la responsabilité.

Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées (énoncées à la note 2 des états financiers).

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification reçoit rapidement les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements, notamment la Loi sur l'administration financière.

Maurice Prud'homme, Président-directeur général
André Côté, Vice-président à l'administration

INVESTISSEMENT QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2002 et les états consolidés des résultats et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 juin 2002

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>
REVENUS	
Contribution du gouvernement du Québec	306 783
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 4)	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	151 852
Droits administratifs	1 041
Intérêts sur prêts	1 322
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	447
Autres revenus	<u>84</u>
	<u>471 529</u>
DÉPENSES	
Contribution aux Fonds:	
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	281 489
d'assurance-récolte	23 340
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	137
Contribution au paiement de l'intérêt	10 188
Subvention en capital	7 858
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	6 697
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	23 800
Compte de stabilisation du revenu-net – Gouvernement du Canada	6 925
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500
Frais d'administration (note 6)	47 129
Intérêts sur dette à long terme	887
Autres dépenses	<u>1</u>
	<u>408 951</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>62 578</u></u>
L'excédent à la fin comprend:	
Excédent affecté à la réserve générale (note 7)	49 150
Excédent non affecté	<u>13 428</u>
	<u><u>62 578</u></u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	Au 1 ^{er} avril 2001
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	27 225	444
Placements temporaires (note 8)	17 486	
Débiteurs et intérêts courus	658	511
Versements à recevoir sur prêts (note 9)	2 317	2 522
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 10)	86 030	50 000
À recevoir du gouvernement du Québec	409	14 709
À recevoir du gouvernement du Canada	20 026	
Frais payés d'avance	261	46
	<u>154 412</u>	<u>68 232</u>
À recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	8 345	12 933
Prêts (note 9)	19 957	24 043
Immobilisations (note 12)	<u>3 876</u>	<u>4 237</u>
	<u>186 590</u>	<u>109 445</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 13)	29 322	14 747
Dû au gouvernement du Québec	4 961	4 956
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	2 613	
Provision pour vacances	3 453	3 265
	<u>40 349</u>	<u>22 968</u>
Aide gouvernementale reportée	90	109
Avance du gouvernement du Québec (note 14)	12 000	
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 4)	40 000	50 000
Provision pour congés de maladie (note 18)	9 973	9 668
Dette à long terme (note 15)	<u>21 600</u>	<u>26 700</u>
	<u>124 012</u>	<u>109 445</u>
ÉXCÉDENT (note 7)	<u>62 578</u>	
	<u>186 590</u>	<u>109 445</u>
ENGAGEMENTS (note 19)		
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 21)		

Pour le conseil d'administration
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent des revenus sur les dépenses	62 578
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie	
Amortissement des immobilisations	1 660
Variation de l'aide gouvernementale reportée	<u>(19)</u>
	 64 219
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:	
Débiteurs et intérêts courus	(147)
Versements à recevoir sur prêts	205
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(36 030)
À recevoir du gouvernement du Québec	14 300
À recevoir du gouvernement du Canada	(20 026)
Frais payés d'avance	(215)
Créditeurs et frais courus	14 575
Dû au gouvernement du Québec	5
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	2 613
Provision pour vacances	172
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)
Provision pour congés de maladie	282
Encaissement de prêts	4 086
Versement reçu du gouvernement du Québec pour les congés de maladie et les vacances	<u>4 627</u>
	 (25 553)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>38 666</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations	<u>(1 299)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 299)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	(5 100)
Avance du gouvernement du Québec	<u>12 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>6 900</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	44 267
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>444</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>44 711</u>
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent:	
Encaisse	27 225
Placements temporaires	<u>17 486</u>
	<u>44 711</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contributions des adhérents	140 745	171 402
Contribution du gouvernement du Québec		342 804
Contribution de La Financière agricole du Québec	281 489	
Revenus de placements temporaires	103	2 342
Autres revenus		7
	<u>422 337</u>	<u>516 555</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur emprunts	248	223
Compensations aux adhérents	<u>424 434</u>	<u>406 107</u>
	<u>424 682</u>	<u>406 330</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(2 345)	110 225
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(29 983)</u>	<u>(140 208)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>(32 328)</u></u>	<u><u>(29 983)</u></u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****BILAN**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires (note 8)	63 874	
Débiteurs et intérêts courus	2 239	3 777
Créances interfonds (note 16)	2 148	88 216
Avances aux adhérents (note 17)	205 861	157 622
	<u>274 122</u>	<u>249 615</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	315	
Créditeurs et frais courus (note 13)	19 014	38 766
Créances interfonds (note 16)	40 688	24 827
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	86 030	
Dû au gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement		8 159
Contributions non gagnées	87 235	119 280
Provision pour compensations	73 168	88 566
	<u>306 450</u>	<u>279 598</u>
DÉFICIT (note 24)	<u>(32 328)</u>	<u>(29 983)</u>
	<u>274 122</u>	<u>249 615</u>

Pour le conseil d'administration,
 André Dicaire, président-directeur général
 Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contributions des adhérents	26 139	20 268
Contribution du gouvernement du Québec		20 516
Contribution de La Financière agricole du Québec	23 340	
Autres contributions		248
Revenus de placements temporaires	<u>1 121</u>	<u>7 657</u>
	<u>50 600</u>	<u>48 689</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur emprunts	4	
Indemnités aux adhérents	<u>32 552</u>	<u>127 437</u>
	<u>32 556</u>	<u>127 437</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 044	(78 748)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>34 105</u>	<u>112 853</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>52 149</u>	<u>34 105</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****BILAN**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	251	
Placements temporaires (note 8)	22 111	25 910
Débiteurs et intérêts courus	403	273
Créances interfonds (note 16)	32 400	24 827
Contribution à recevoir du gouvernement du Canada	13	13
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec		205
Contribution à recevoir de La Financière agricole du Québec	<u>511</u>	
	<u>55 689</u>	<u>51 228</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		3 599
Créditeurs et frais courus	437	1 656
Contributions non gagnées	263	624
Provision pour indemnités	<u>2 840</u>	<u>11 244</u>
	3 540	17 123
EXCÉDENT (note 25)	<u>52 149</u>	<u>34 105</u>
	<u>55 689</u>	<u>51 228</u>

Pour le conseil d'administration,
 André Dicaire, président-directeur général
 Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES****REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Intérêts sur placements temporaires	535	1 138
DÉPENSES		
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	535	1 138
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>13 555</u>	<u>20 527</u>
	14 090	21 665
Capital et intérêts distribués (note 2)	<u>(345)</u>	<u>(8 110)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>13 745</u>	<u>13 555</u>

BILAN

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	24	94
Placements temporaires (note 8)	5 494	21 349
Intérêts courus	8	222
Créances interfonds (note 16)	<u>8 288</u>	
	<u>13 814</u>	<u>21 665</u>
PASSIF		
Dû à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec	69	474
Dû aux producteurs de céréales, maïs-grain et soya	<u>69</u>	<u>7 636</u>
	69	8 110
EXCÉDENT (note 2)	<u>13 745</u>	<u>13 555</u>
	<u>13 814</u>	<u>21 665</u>

Pour le conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE LIÉE AU REVENU AGRICOLE (note 2)****REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Canada	(83)	3 528
Contribution du gouvernement du Québec	<u>(108)</u>	<u>2 126</u>
	<u>(191)</u>	<u>5 654</u>
DÉPENSES		
Indemnités	<u>(191)</u>	<u>5 654</u>

BILAN

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	56	61
Placements temporaires (note 8)	2 196	95 000
Intérêts courus	5	
À recevoir de La Financière agricole du Québec	3	
Contribution du gouvernement du Canada à recevoir	<u>1 425</u>	<u>1 503</u>
	<u>3 685</u>	<u>96 564</u>
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	66	
Créances interfonds (note 16)	2 148	88 216
Dû au gouvernement du Québec	1 471	4 271
Provision pour indemnités	<u></u>	<u>4 077</u>
	<u>3 685</u>	<u>96 564</u>

Pour le conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée le 17 avril 2001 en vertu de la Loi sur la La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-0.1). Elle est issue du regroupement de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole. La Financière agricole du Québec, gérée en partenariat avec le milieu agricole, assume, entre autres, la continuité des programmes et services offerts par la Régie des assurances agricoles du Québec et la Société de financement agricole. Cette nouvelle société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Les opérations de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole survenues entre le 1^{er} et le 17 avril 2001 sont présentées dans ces états financiers.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. A cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Assurance-récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Assurance-prêts agricoles et forestiers

La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

IV) Contribution au paiement de l'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et forestières, en contribuant au paiement de l'intérêt.

V) Subvention en capital

Le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation vise à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles.

VI) Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)

Le Programme canadien du revenu agricole a été mis en place pour couvrir les années financières 2000, 2001 et 2002. Il fait partie de l'Accord-cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles. Tout comme l'ACRA qui couvrait les années 1998 et 1999, le PCRA vient en aide aux entreprises agricoles qui ont subi des baisses de revenus importantes. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme en considérant les indemnités et les compensations versées aux producteurs en vertu d'autres programmes provinciaux d'assurance.

Les opérations du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole se terminent avec le présent exercice financier car elles ne couvriraient que les indemnités réclamées à l'égard des années 1998 et 1999. Le solde de la part des producteurs sera éventuellement transféré au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de cotisation.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

VII) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2001 alors que les premières transactions ont eu lieu en avril 2002. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole du Québec et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles.

VIII) Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

L'application du Régime a cessé avec l'année de récolte 1995. Une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec prévoit la répartition des intérêts engendrés par la gestion du Fonds ainsi que le partage de l'excédent du Fonds. Au 31 mars 2002, il ne reste que la part du fédéral et du Québec au Fonds. Le gouvernement du Québec a accepté lors de la constitution de La Financière agricole de lui céder sa part évaluée à 5,9 millions de dollars.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre ont été préparés par la direction de la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

La Financière agricole du Québec

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de sa filiale, Capital Financière agricole inc. Cette dernière est une compagnie constituée le 15 janvier 2002 en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Les Fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Matériel et équipement	20 % à 100 %
Développement informatique	20 % à 100 %

Aide gouvernementale reportée

Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations du secteur forestier sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2001 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 24.

4. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur 5 ans.

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada aux programmes agricoles administrés par La Financière agricole du Québec pour les différents volets de l'Accord-cadre s'établit comme suit:

	<u>2002</u>
1) Programmes généraux de gestion des risques agricoles	69 796
2) Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	25 956
3) Aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles	<u>56 100</u>
	<u>151 852</u>

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants pour le présent exercice financier:

	<u>2002</u>
Assurance stabilisation des revenus agricoles	128 686
Assurance récolte	18 593
Programme canadien du revenu agricole	<u>4 573</u>
	<u>151 852</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002
Traitements et avantages sociaux	36 731
Services de transport et de communication	2 972
Loyers	3 079
Services professionnels, administratifs et autres	1 578
Fournitures et approvisionnements	766
Amortissement des immobilisations	1 660
Entretien et réparations	216
Dépenses de réaménagement	127
	<u>47 129</u>

Le gouvernement du Canada rembourse 50 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte et 60 % des frais d'administration du Programme canadien du revenu agricole. Ces sommes sont constatées à titre de contribution du gouvernement du Canada. Les frais d'administration ont été attribués aux programmes suivants pour le présent exercice financier:

	2002
Assurance stabilisation des revenus agricoles	8 015
Assurance récolte	14 732
Financement agricole	18 794
Financement forestier	1 191
Programme canadien du revenu agricole	925
Compte de stabilisation du revenu agricole	3 472
	<u>47 129</u>

7. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les composantes liées aux programmes d'assurance, de protection du revenu ainsi qu'aux programmes de financement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, une somme de 49 150 milliers de dollars a été affectée à cette réserve générale.

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2002	Au 1 ^{er} avril 2001
Papiers commerciaux et acceptations bancaires 2,05 % à 2,12 %, échéant jusqu'au 11 avril 2002 (la valeur marchande au 31 mars 2002 est égale au coût)	<u>17 486</u>	
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
	2002	2001
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation	63 697	
Dépôts à vue, 2,02 %	177	
	<u>63 874</u>	

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (suite)

Au 31 mars 2002, la valeur marchande des dépôts à participation et des dépôts à vue est égale à leur coût.

Fonds d'assurance-récolte

	2002	2001
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation	21 557	
Dépôts à vue, 2,02 %	554	25 910
	<u>22 111</u>	<u>25 910</u>

Au 31 mars 2002, la valeur marchande des dépôts à participation et des dépôts à vue est égale à leur coût.

Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

	2002	2001
Acceptations bancaires		
2,08 %, échéant le 2 avril 2002		
(la valeur marchande en 2002: 5 498 milliers de dollars; en 2001:		
21 579 milliers de dollars)	5 494	21 349

Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole

	2002	2001
Acceptations bancaires		
2,05 %, échéant le 4 avril 2002		
(la valeur marchande en 2002: 2 199 milliers de dollars; en 2001:		
95 000 milliers de dollars)	2 196	95 000

9. PRÊTS

Les prêts portent intérêts à des taux variant entre 2,5 % et 8 %.

10. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	Au 1 ^{er} avril 2001
Sans intérêt ni modalité de remboursement	44	
Portant intérêts à des taux variant entre 2,05 % et 2,14 % pour		
l'exercice en cours, sans modalité de remboursement	85 986	50 000
	<u>86 030</u>	<u>50 000</u>

11. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les congés de maladie accumulés lors de la constitution de la société, pour le secteur agricole, seront remboursés par le gouvernement du Québec, alors que les congés de maladie et de vacances accumulés pour le secteur forestier sont assumés par celui-ci.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

12. IMMOBILISATIONS

	2002		Au 1 ^{er} avril 2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Matériel et équipement	2 195	788	1 407
Développement informatique	3 466	997	2 469
	<u>5 661</u>	<u>1 785</u>	<u>3 876</u>
			<u>4 237</u>

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2002	Au 1 ^{er} avril 2001
Rémunération	1 266	661
Fonctionnement	1 610	1 079
Contribution au Fonds d'assurance-récolte	511	
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	10 042	
Contribution fédérale à rembourser	5 425	
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	1 662	5 823
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500	
Subvention en capital	8 293	7 146
Dû au Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	3	
Autres	<u>10</u>	<u>38</u>
	<u>29 322</u>	<u>14 747</u>

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

De la somme comptabilisée au 31 mars 2002, un montant de 18 388 milliers de dollars (2001: 38 216 milliers de dollars) représente la partie non remboursée aux producteurs à titre de crédit de cotisation relative aux sommes reçues en vertu de l'Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour 1998, 1999 et 2000. Le tiers de la contribution reçue est remis aux producteurs participant à l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

14. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette avance consentie le 20 mars 2002 pour la constitution de la filiale, Capital Financière agricole inc., porte intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale. L'intérêt sera payable à compter de l'année où la filiale réalisera des bénéfices et ce au 31 mars de chaque année. L'avance viendra à échéance à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

15. DETTE À LONG TERME

	2002	Au 1 ^{er} avril 2001
Institutions privées	15 600	18 600
Fonds de financement du ministère des Finances	6 000	8 100
	<u>21 600</u>	<u>26 700</u>

Ces emprunts sont renouvelables annuellement au taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 2003. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

16. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds, portant intérêts à des taux variant entre 2,05 % et 2,14 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, ne s'assortissent d'aucun mode de remboursement ou d'encaissement prédéterminé.

Dû par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles:

	2002	2001
Au Fonds d'assurance-récolte	32 400	24 827
Au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	8 288	
	<u>40 688</u>	<u>24 827</u>

Dû par le Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole:

	2002	2001
Au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	<u>2 148</u>	<u>88 216</u>

17. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

	2002	2001
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	202 945	155 554
Producteurs de pommes	2 916	2 068
	<u>205 861</u>	<u>157 622</u>

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 143 milliers de dollars. Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002
Solde au début	9 668
Charge de l'exercice	851
Prestations versées au cours de l'exercice	(546)
Solde à la fin	9 973

19. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions en capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2003, 2004 et 2005 totalisent 4 552 milliers de dollars (5 356 milliers de dollars au 1^{er} avril 2001).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice 2002-2003 sont de 500 000 \$. Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les cinq exercices financiers subséquents.

La Financière agricole du Québec s'est engagée envers le gouvernement fédéral à verser une somme de 56,1 millions de dollars au cours des deux prochains exercices financiers au Compte de stabilisation du revenu agricole.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit:

Loyers – Société immobilière du Québec	2 860
Fournitures – Fonds des services gouvernementaux	1 164
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500
Sécurité – Commission de la santé et de la sécurité du travail	169
Mesurage – Fonds d'information géographique et foncière	46

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 23 avril 2002, Capital Financière agricole inc. a émis à la Financière agricole du Québec 23 999 actions de catégorie A portant ainsi le total du capital-actions à 24 millions de dollars. La Financière agricole du Québec détient 100 % des actions.

Le 28 mars 2002, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars. Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer la mise en place et le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Au 30 juin 2002, le solde de l'ouverture de crédit était de 36 millions de dollars.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

23. INFORMATIONS SECTORIELLES

	2002		
	Forestier	Agricole	Total
Revenus			
Contribution du gouvernement du Québec	1 783	305 000	306 783
Contribution spéciale du gouvernement du Québec		10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada		151 852	151 852
Droits administratifs	47	994	1 041
Intérêts sur prêts	167	1 155	1 322
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	2	445	447
Autres revenus		84	84
	<u>1 999</u>	<u>469 530</u>	<u>471 529</u>
Dépenses			
Contribution aux Fonds:			
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		281 489	281 489
d'assurance-récolte		23 340	23 340
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	137		137
Contribution au paiement de l'intérêt	558	9 630	10 188
Subvention en capital		7 858	7 858
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole		6 697	6 697
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec		23 800	23 800
Compte de stabilisation du revenu net – Gouvernement du Canada		6 925	6 925
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture		500	500
Frais d'administration	1 191	45 938	47 129
Intérêts sur dette à long terme	113	774	887
Autres dépenses		1	1
	<u>1 999</u>	<u>406 952</u>	<u>408 951</u>
Excédent des revenus sur les dépenses et excédent à la fin		<u>62 578</u>	<u>62 578</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

23. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

	2002			Au 1 ^{er} avril 2001		
	Forestier	Agricole	Total	Forestier	Agricole	Total
Actif						
À court terme						
Encaisse	166	27 059	27 225	96	348	444
Placements temporaires		17 486	17 486			
Débiteurs et intérêts courus	42	616	658	59	452	511
Versements à recevoir sur prêts	353	1 964	2 317	435	2 087	2 522
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		86 030	86 030		50 000	50 000
À recevoir du gouvernement du Québec	317	92	409	248	14 461	14 709
À recevoir du gouvernement du Canada		20 026	20 026			
Frais payés d'avance	1	260	261	6	40	46
	879	153 533	154 412	844	67 388	68 232
À recevoir du gouvernement du Québec	288	8 057	8 345	249	12 684	12 933
Prêts	2 436	17 521	19 957	2 936	21 107	24 043
Immobilisations	90	3 786	3 876	109	4 128	4 237
	3 693	182 897	186 590	4 138	105 307	109 445
Passif						
À court terme						
Créditeurs et frais courus	318	29 004	29 322	253	14 494	14 747
Dû au gouvernement du Québec	193	4 768	4 961	136	4 820	4 956
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole		2 613	2 613			
Provision pour vacances	60	3 393	3 453	44	3 221	3 265
	571	39 778	40 349	433	22 535	22 968
Aide gouvernementale reportée	90		90	109		109
Avance du gouvernement du Québec		12 000	12 000			
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée		40 000	40 000		50 000	50 000
Provision pour congés de maladie	229	9 744	9 973	205	9 463	9 668
Dette à long terme	2 803	18 797	21 600	3 391	23 309	26 700
	3 693	120 319	124 012	4 138	105 307	109 445
Excédent		62 578	62 578			
	3 693	182 897	186 590	4 138	105 307	109 445

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

24. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde (déficitaire) au 31 mars 2001	Contributions et autres revenus	Compensations	Revenus de placements temporaires et intérêts sur emprunts	Solde (déficitaire) au 31 mars 2001
Veaux d'embouche	36 709	51 037	54 186	3 070	36 630
Bouvillons et bovins d'abattage	19 134	12 759	20 342	1 172	12 723
Veaux de lait	(2 420)	21 997	22 083	480	(2 026)
Veaux de grain	2 508	10 143	14 508	282	(1 575)
Porcelets	(37 276)	67 043	8 048	2 173	23 892
Porcs	72 884	23 069	83	2 552	98 422
Agneaux	3 107	14 708	15 547	498	2 766
Pommes de terre	3 278	5 892	1 492	312	7 990
Céréales, maïs-grain et soya	(126 548)	212 787	282 488	(10 520)	(206 769)
Pommes	(1 359)	2 799	5 657	(164)	(4 381)
	<u>(29 983)</u>	<u>422 234</u>	<u>424 434</u>	<u>(145)</u>	<u>(32 328)</u>

<u>Produits assurables</u>	<u>Année d'assurance courante</u>	<u>Période couverte par l'année d'assurance</u>
Veaux d'embouche	2001	1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001
Bouvillons et bovins d'abattage	2001	1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001
Veaux de lait	2001	1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001
Veaux de grain	2001	1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001
Porcelets	2001	1 ^{er} avril 2001 au 31 mars 2002
Porcs	2001	1 ^{er} avril 2001 au 31 mars 2002
Agneaux	2001	1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001
Pommes de terre	2000	15 août 2000 au 31 juillet 2001
Céréales	2000	1 ^{er} août 2000 au 31 juillet 2001
Maïs-grain	2000	1 ^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2001
Soya	2000	1 ^{er} septembre 2000 au 31 août 2001
Pommes	2000	15 août 2000 au 14 août 2001

25. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	<u>Année d'assurance 2001</u>			
	Solde au 31 mars 2001	Contributions	Indemnités	Revenus de placements temporaires et intérêts sur emprunts
Système collectif	21 651	21 563	7 829	933
Système individuel	12 454	27 916	24 723	184
	<u>34 105</u>	<u>49 479</u>	<u>32 552</u>	<u>1 117</u>
				<u>52 149</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,
André Dicaire, président-directeur général
Sylvie Grondin, CGA, vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 5 août 2002

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte, du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes et d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au 31 mars 2002 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état de revenus et dépenses du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 août 2002

LOTO-QUÉBEC
 (L.R.Q., c. S-13.1)

 RÉSULTATS CONSOLIDÉS
 de l'exercice terminé le 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

	2002	2001
REVENUS	3 661 786	3 643 212
COÛT DES VENTES (note 3)	1 422 639	1 483 178
BÉNÉFICE BRUT	2 239 147	2 160 034
FRAIS D'EXPLOITATION		
Dépenses d'opération	570 194	527 742
Amortissement des immobilisations	76 045	77 721
Amortissement des brevets	308	309
Amortissement des frais reportés	1 333	308
Intérêts – net (note 4)	7 024	7 149
	654 904	613 229
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 584 243	1 546 805
Paiements spéciaux (note 5)	26 321	28 871
Taxe sur les produits et services	50 916	53 136
Taxe de vente du Québec	58 527	61 040
	135 764	143 047
BÉNÉFICE NET	1 448 479	1 403 758
INFORMATION SECTORIELLE (note 20)		

 BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
 de l'exercice terminé le 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

	2002	2001
SOLDE AU DÉBUT	159 845	132 428
Bénéfice net	1 448 479	1 403 758
	1 608 324	1 536 186
Dividendes	(1 319 000)	(1 330 500)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(14 531)	(14 643)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 906)	(2 929)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(79 091)	(28 269)
	(1 415 528)	(1 376 341)
SOLDE À LA FIN	192 796	159 845

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	42 328	33 247
Encaisse	37 485	27 867
Débiteurs (note 8)	67 667	67 402
Stocks (note 9)	8 774	8 946
Frais payés d'avance	44 462	16 158
	<u>200 716</u>	<u>153 620</u>
Placements	40 204	34 131
Immobilisations (note 10)	622 395	539 482
Brevets, au coût amorti	309	617
Frais reportés, au coût amorti (note 11)	5 434	1 651
	<u>869 058</u>	<u>729 501</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 12)	386 563	232 025
Lots aux gagnants	51 018	48 225
Créditeurs et frais courus (note 13)	185 794	240 911
Provisions relatives aux lots (note 14)	37 561	33 757
Revenus reportés	15 156	14 568
	<u>676 092</u>	<u>569 486</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé: 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	<u>192 796</u>	<u>159 845</u>
	<u>192 966</u>	<u>160 015</u>
	<u>869 058</u>	<u>729 501</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Gaétan Frigon, président du conseil d'administration
Robert Crevier, CA, président du comité de vérification

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 448 479	1 403 758
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	76 045	77 721
Amortissement des brevets	308	309
Amortissement des frais reportés	1 333	308
Contribution nette dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu	4 740	5 762
Quote-part des résultats Technologie Nter, s.e.c.	(1 610)	(116)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 16)	<u>5 567</u>	<u>(12 889)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 534 862</u>	<u>1 474 853</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 374 500)	(1 265 000)
Emprunts bancaires	154 538	(15 898)
Contributions au gouvernement du Québec	(79 416)	(28 105)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(14 531)	(14 643)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	<u>(2 906)</u>	<u>(2 929)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 316 815)</u>	<u>(1 326 575)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(159 474)	(137 012)
Dépôts pour l'acquisition d'immobilisations	(24 963)	(96)
Acquisition de placements	(4 933)	(62)
Distribution à la Société en commandite Manoir Richelieu	(4 897)	(5 196)
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	35	573
Acquisition de frais reportés	<u>(5 116)</u>	<u>(1 036)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(199 348)</u>	<u>(142 829)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	18 699	5 449
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>61 114</u>	<u>55 665</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	<u>79 813</u>	<u>61 114</u>

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec, (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu des lois provinciale et fédérale de l'impôt sur le revenu, la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit:

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3489 Québec inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu et Technologie Nter, société en commandite sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Revenus

Loteries

Le revenu brut des ventes de billets de loterie et de bingo est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets de loteries instantanées, lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les revenus provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Multimédia

Les revenus représentent des redevances basées sur un certain pourcentage du total du prix de vente au consommateur d'un billet de loterie avec cédérom. Ces revenus sont reconnus lorsque l'imprimeur livre les billets de loterie avec cédérom aux sociétés de loteries.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*Lots attribués*

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

Ristournes promotionnelles

Ces sommes correspondent aux ristournes promotionnelles remises en argent aux joueurs des casinos.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks*Loteries vidéo*

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de remplacement.

Restauration

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes:

Aliments et boissons	coût moyen
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	stock de base

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et durées suivantes:

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Immeubles	Linéaire intérêt composé à 5 %	2 % à 6 2/3 % 40 ans
Aménagement des stationnements	Linéaire intérêt composé à 5 %	6 2/3 % 40 ans
Aménagement des stationnements loués	Linéaire	2,86 % et 6 2/3 %
Aménagement intérieur	Linéaire intérêt composé à 5 %	10 % et 14,29 % 40 ans
Aménagement extérieur	Linéaire intérêt composé à 5 %	10 % et 14,29 % 40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 % à 20 %
Mobilier de bureau	Linéaire	10 % et 20 %
Matériel roulant	Linéaire	2,5 % et 30 %
Équipement	Linéaire	10 % à 33 1/3 %

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Brevets**

Les brevets sont présentés au coût et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Frais reportés

Les frais reportés représentant le coût du pont des Îles, propriété de la Ville de Montréal mais défrayé par une filiale de la Société, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 10 %.

Les frais de premier établissement liés à l'agrandissement du Casino du Lac-Leamy et du complexe de villégiature sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

3. COÛT DES VENTES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Loteries		
Lots attribués	926 308	952 674
Commissions aux détaillants	123 205	124 705
Impression des billets	<u>35 031</u>	<u>35 048</u>
	<u>1 084 544</u>	<u>1 112 427</u>
Casinos		
Ristournes promotionnelles	<u>13 721</u>	<u>12 720</u>
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	281 136	315 915
Impression	<u>770</u>	<u>757</u>
	<u>281 906</u>	<u>316 672</u>
Bingos		
Lots attribués	17 962	18 600
Commissions aux exploitants	2 208	2 272
Impression des cartes	<u>439</u>	<u>310</u>
	<u>20 609</u>	<u>21 182</u>
Restauration	<u>21 859</u>	<u>20 177</u>
	<u><u>1 422 639</u></u>	<u><u>1 483 178</u></u>

4. INTÉRÊTS – NET

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Intérêts sur emprunts bancaires	8 313	8 567
Intérêts sur dépôts à terme	<u>(1 289)</u>	<u>(1 418)</u>
	<u><u>7 024</u></u>	<u><u>7 149</u></u>

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2002	2001
Compensation au gouvernement du Canada	13 690	13 484
Contribution nette dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu	4 740	5 762
Quote-part des résultats de Technologies Nter, s.e.c.	(1 610)	(116)
Commissions spéciales aux OSBL	718	637
Compensations aux OSBL participants	7 895	8 173
Compensations aux OSBL non participants	888	931
	<u>26 321</u>	<u>28 871</u>

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M\$ en dollars de 1979, soit 56,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 (2001: 55,2 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)*Participants*

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4% des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets du produit LE GRAND TOUR moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET À L'ACTION HUMANITAIRE INTERNATIONALE

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 % et à 1 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Ministère des Finances ⁽¹⁾	23 691	19 769
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 000	5 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	48 000	3 000
Ministère de la Sécurité publique	2 000	
Ministère des Affaires municipales	400	500
	<u>79 091</u>	<u>28 269</u>

⁽¹⁾ De ce montant, avec l'autorisation du gouvernement, la Société a versé une somme de 12,4 M\$ (2001: 7,2 M\$) à la Société nationale du cheval de course (SONACC) pour lui permettre d'augmenter les bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux au cours de l'année financière 2001-2002.

8. DÉBITEURS

	2002	2001
Grossistes	32 119	33 209
Détaillants	24 612	21 131
Divers	10 936	13 062
	<u>67 667</u>	<u>67 402</u>

9. STOCKS

	2002	2001
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loterie vidéo	1 080	3 530
Restauration		
Aliments et boissons	4 344	4 257
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	3 350	1 159
	<u>7 694</u>	<u>5 416</u>
	<u>8 774</u>	<u>8 946</u>

10. IMMOBILISATIONS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrains	32 105		32 105
Immeubles	285 324	55 186	230 138
Aménagement des stationnements	97 515	37 241	60 274
Aménagement des stationnements loués	5 292	1 668	3 624
Aménagement intérieur	170 076	59 067	111 009
Aménagement extérieur	30 215	12 316	17 899
Améliorations locatives	31 755	14 638	17 117
	<u>652 282</u>	<u>180 116</u>	<u>472 166</u>
Montants à reporter			324 156

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS (suite)

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Montants reportés	652 282	180 116	472 166
Mobilier de bureau et matériel roulant	38 776	17 476	21 300
Équipement	415 577	292 210	123 367
Oeuvres d'art	3 490		3 490
Construction en cours	2 072		2 072
	<u>1 112 197</u>	<u>489 802</u>	<u>622 395</u>
			<u>539 482</u>

11. FRAIS REPORTÉS, AU COÛT AMORTI

	2002	2001
Frais de premier établissement	5 126	1 036
Pont des Îles	308	615
	<u>5 434</u>	<u>1 651</u>

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 400,0 M\$ et ils portent intérêt au taux du marché.

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2002	2001
Fournisseurs et frais courus	113 035	115 077
Dividendes	56 000	111 500
Société en commandite Manoir Richelieu	4 759	5 351
Technologies Nter, s.e.c.	6 777	1 902
Taxe de vente du Québec	2 939	3 785
Taxe sur les produits et services	2 284	3 296
	<u>185 794</u>	<u>240 911</u>

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2002	2001
Provision pour les lots non réclamés	7 202	6 533
Provision pour les écarts de structures de lots	30 359	27 224
	<u>37 561</u>	<u>33 757</u>

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pan-canadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS (suite)

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur des bingos et à certains produits du secteur loteries est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

15. ENGAGEMENTS

Baux

En vertu d'un bail échéant en 2003, la Société doit verser un montant total minimum de 10,6 M\$ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ National inc., représentant au consolidé, un engagement de 5,3 M\$. De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de 2 à 5 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit:

2003	14 260
2004	9 853
2005	6 801
2006	4 421
2007	3 804
2008 et subséquemment	<u>18 586</u>
	<u>57 725</u>

Loteries vidéo

En décembre 1997, le gouvernement du Québec a autorisé une filiale de Loto-Québec à acquérir un système central comportant des contrôleurs de sites pour un montant n'excédant pas 20,0 M\$, dont 6,0 M\$ (2001: 6,0 M\$) étaient comptabilisés au 31 mars 2002. À cette date, les engagements relatifs à ce projet totalisaient 13,3 M\$ (2001: 13,3 M\$).

En août 1999, le gouvernement du Québec a également autorisé cette même filiale à acquérir des lecteurs de codes à barres pour l'exploitation de systèmes de loterie vidéo pour un montant n'excédant pas 7,0 M\$, dont 0,1 M\$ (2001: 0,1 M\$) était comptabilisé au 31 mars 2002. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 2,6 M\$ (2001: 2,6 M\$).

De plus, le gouvernement du Québec a autorisé cette compagnie à acquérir des appareils de loterie vidéo pour un montant n'excédant pas 201,0 M\$ dont 24,8 M\$ étaient comptabilisés au 31 mars 2002. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 163,6 \$.

Aménagement d'un golf au Lac-Leamy

Le budget d'aménagement du golf s'élève à 17,3 M\$. Au 31 mars 2002, 3,5 M\$ (2001: 3,3 M\$) étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 0,4 M\$ (2001: 0,4 M\$).

Stationnement étagé au Lac-Leamy

Le budget de construction du stationnement étagé s'élève à 29,5 M\$. Au 31 mars 2002, 2,0 M\$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 15,3 M\$.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS(suite)**Contributions au gouvernement du Québec***Ministère des Finances*

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère des Finances, des sommes pour financer certains projets et activités du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux. Cette contribution temporaire équivaut à la commission annuelle perçue par les hippodromes du Québec à l'égard des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, avec l'autorisation du gouvernement, la Société s'est engagée à verser, au cours de l'année financière 2002-2003, une somme de 7,4 M\$ (2001: 12,4 M\$) à la Société nationale du cheval de course (SONACC) pour lui permettre d'augmenter les bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,0 M\$ par année pendant cinq ans à compter de l'année civile 1998. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux une somme annuelle de 17,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est également engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès de ce même ministère, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère de la Sécurité publique une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

Ministère des Affaires municipales

À la suite de l'abrogation des casinos temporaires, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du ministère des Affaires municipales à verser, dans un compte à fin déterminée, des sommes totalisant 2,6 M\$ réparties sur cinq ans pour financer certains organismes, projets et activités du secteur du loisir et du sport. Le dernier versement au montant de 0,3 M\$ sera versé au cours du prochain exercice.

16. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2002	2001
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Fonds en caisse – casinos	42 328	33 247
Encaisse	37 485	27 867
	<u>79 813</u>	<u>61 114</u>

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

16. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
VARIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION		
Débiteurs	(265)	(13 934)
Stocks	172	(1 021)
Frais payés d'avance	(3 481)	487
Lots aux gagnants	2 793	6 451
Créditeurs et frais courus	1 956	2 259
Provisions relatives aux lots	3 804	(5 481)
Revenus reportés	588	(1 650)
	<u>5 567</u>	<u>(12 889)</u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts payés	<u>5 915</u>	<u>8 282</u>
Frais payés d'avance transférés aux immobilisations	<u>140</u>	<u>1 438</u>

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société mère, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 1,4 M\$ (2001: 1,4 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La Société des casinos du Québec inc. et Resto-Casino inc. offrent à leurs employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elles versent un montant égal à la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence de 7 % du traitement annuel de base. La cotisation de l'employeur est acquise à l'employé lors de son versement. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ce régime s'élèvent à 7,9 M\$ (2001: 6,3 M\$).

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié des services de consultation et de gestion de la part d'une société en commandite, lesquels s'élèvent à 32,6 M\$ (2001: 10,4 M\$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs d'activité	2002						Élimination transac- tions inter- sociétés	Chiffres consolidés
	Loteries	Casinos Restau- ration Héber- gement	Loteries vidéo	Bingos	Multi- média	Corporatif		
Revenus								
Jeux	1 793 297	727 037	1 067 506	39 647	917		(551)	3 627 853
Restauration		68 877					(38 195)	30 682
Hébergement		3 251						3 251
	<u>1 793 297</u>	<u>799 165</u>	<u>1 067 506</u>	<u>39 647</u>	<u>917</u>		<u>(38 746)</u>	<u>3 661 786</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 085 095	13 721	281 906	20 609			(551)	1 400 780
Restauration		21 859						21 859
	<u>1 085 095</u>	<u>35 580</u>	<u>281 906</u>	<u>20 609</u>			<u>(551)</u>	<u>1 422 639</u>
Bénéfice brut	<u>708 202</u>	<u>763 585</u>	<u>785 600</u>	<u>19 038</u>	<u>917</u>		<u>(38 195)</u>	<u>2 239 147</u>
Frais d'exploitation								
Dépenses d'opération ⁽¹⁾	124 228	391 827	39 790	5 205	7 061	40 278	(38 195)	570 194
Amortissement des immobili- sations	18 123	43 759	6 213	216	166	7 568		76 045
Amortissement des brevets					308			308
Amortissement des frais reportés		1 333						1 333
Intérêts – net		(887)	(64)	(11)	(12)	7 998		7 024
	<u>142 351</u>	<u>436 032</u>	<u>45 939</u>	<u>5 410</u>	<u>7 523</u>	<u>55 844</u>	<u>(38 195)</u>	<u>654 904</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>565 851</u>	<u>327 553</u>	<u>739 661</u>	<u>13 628</u>	<u>(6 606)</u>	<u>(55 844)</u>		<u>1 584 243</u>
Paiements spéciaux ⁽¹⁾	14 408	4 740		8 783		(1 610)		26 321
Taxe sur les produits et services ⁽¹⁾	17 589	9 298	22 341	432		1 256		50 916
Taxe de vente du Québec ⁽¹⁾	20 321	10 658	25 613	495		1 440		58 527
	<u>52 318</u>	<u>24 696</u>	<u>47 954</u>	<u>9 710</u>		<u>1 086</u>		<u>135 764</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>513 533</u>	<u>302 857</u>	<u>691 707</u>	<u>3 918</u>	<u>(6 606)</u>	<u>(56 930)</u>		<u>1 448 479</u>

⁽¹⁾ Des coûts indirects ont été assumés par le secteur corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 17,7 M\$ a été imputé aux résultats du secteur des loteries, un montant de 43,4 M\$ au secteur des casinos, un montant de 49,7 M\$ à celui des loteries vidéo et un montant de 2,1 M\$ à celui des bingos.

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Secteurs d'activité	2001						Élimination transac- tions inter- sociétés	Chiffres consolidés
	Loteries	Casinos Restau- ration Héber- gement	Loteries vidéo	Bingos	Multi- média	Corporatif		
Revenus								
Jeux	1 825 528	696 471	1 053 047	41 044	540		(300)	3 616 330
Restauration		66 355					(39 473)	26 882
Hébergement								
	<u>1 825 528</u>	<u>762 826</u>	<u>1 053 047</u>	<u>41 044</u>	<u>540</u>		<u>(39 773)</u>	<u>3 643 212</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 112 727	12 720	316 672	21 182			(300)	1 463 001
Restauration		20 177						20 177
	<u>1 112 727</u>	<u>32 897</u>	<u>316 672</u>	<u>21 182</u>			<u>(300)</u>	<u>1 483 178</u>
Bénéfice brut	<u>712 801</u>	<u>729 929</u>	<u>736 375</u>	<u>19 862</u>	<u>540</u>		<u>(39 473)</u>	<u>2 160 034</u>
Frais d'exploitation								
Dépenses d'opération ⁽¹⁾	122 689	358 261	35 644	5 211	6 680	38 730	(39 473)	527 742
Amortissement des immobili- sations	17 695	44 439	8 715	698	120	6 054		77 721
Amortissement des brevets					309			309
Amortissement des frais reportés		308						308
Intérêts – net		(948)	(110)	(15)	(14)	8 236		7 149
	<u>140 384</u>	<u>402 060</u>	<u>44 249</u>	<u>5 894</u>	<u>7 095</u>	<u>53 020</u>	<u>(39 473)</u>	<u>613 229</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>572 417</u>	<u>327 869</u>	<u>692 126</u>	<u>13 968</u>	<u>(6 555)</u>	<u>(53 020)</u>		<u>1 546 805</u>
Paiements spéciaux ⁽¹⁾	14 121	5 762		9 104		(116)		28 871
Taxe sur les produits et services ⁽¹⁾	18 233	9 011	24 693	444		755		53 136
Taxe de vente du Québec ⁽¹⁾	21 027	10 330	28 308	509		866		61 040
	<u>53 381</u>	<u>25 103</u>	<u>53 001</u>	<u>10 057</u>		<u>1 505</u>		<u>143 047</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>519 036</u>	<u>302 766</u>	<u>639 125</u>	<u>3 911</u>	<u>(6 555)</u>	<u>(54 525)</u>		<u>1 403 758</u>

⁽¹⁾ Des coûts indirects ont été assumés par le secteur corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 13,3 M\$ a été imputé aux résultats du secteur des loteries, un montant de 45,4 M\$ au secteur des casinos, un montant de 55,0 M\$ à celui des loteries vidéo et un montant de 1,8 M\$ à celui des bingos.

LOTO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Le conseil d'administration est responsable des états financiers consolidés destinés à l'actionnaire. Il délègue à la direction générale la responsabilité de les préparer et au comité de vérification, celle de les réviser.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de présenter des états financiers fiables. La Direction corporative de la vérification interne veille de façon suivie au bon fonctionnement du système.

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels exigent dans certains cas des jugements émanant de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec est le vérificateur des livres et comptes de la Société. Le comité de vérification et le Vérificateur général se réunissent avec la direction afin de discuter de questions touchant la vérification et les états financiers consolidés. Les membres du comité ne sont liés à la Société qu'à titre d'administrateurs.

Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Gaétan Frigon
Président du conseil d'administration,
président et chef de la direction

Gérald Houle, CMA
Vice-président corporatif,
Finances et administration

Montréal, le 23 mai 2002

LOTO-QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre d'État à l'Économie et aux Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2002 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2002

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	6 622 600 \$	
Projets spécifiques	883 771	
Subventions fédérales pour projets spécifiques	396 400	
Dons d'œuvres d'art	2 108 774	
Commandites financières (note 6)	388 920	
Revenus de placements (note 7)	47 223	
Ventes		613 229 \$
Locations d'espace		195 586
Locations d'expositions	53 572	
Redevances – services alimentaires		58 879
Billetterie	265 829	
Autres revenus	163 437	9 263
	<u>10 930 526</u>	<u>876 957</u>
CHARGES		
Traitements et autres rémunérations (note 4)	4 374 725	165 785
Services professionnels, administratifs et autres	1 823 396	57 329
Services de transport et communications	786 394	25 198
Fournitures et approvisionnements	742 645	364 972
Locations	781 170	21 165
Entretien et réparations	208 947	1 914
Intérêts et frais d'emprunt	2 830	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 8)		
Dons d'œuvres d'art	2 108 774	
Achats d'œuvres d'art	273 663	
Amortissement – œuvres d'art		
Amortissement – immobilisations		
Frais des campagnes de financement (note 5)		
	<u>11 102 544</u>	<u>636 363</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(172 018)</u>	<u>240 594</u>
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT		
Soldes déjà établis	(429 054)	275 000
Redressement (note 4)	370 445	
Soldes redressés	<u>(58 609)</u>	<u>275 000</u>
Contributions interfonds (note 9)	<u>240 594</u>	<u>(240 594)</u>
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>9 967 \$</u>	<u>275 000 \$</u>

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2002	Total 2001 (note 4)
1 069 330 \$	140 122 \$	584 963 \$		8 417 015 \$	8 534 310 \$
				883 771	1 007 845
				396 400	361 200
				2 108 774	2 274 709
				388 920	410 392
				47 223	72 206
				613 229	527 368
				195 586	201 713
				53 572	26 166
				58 879	58 652
				265 829	155 859
				172 700	113 598
1 069 330	140 122	584 963		13 601 898	13 744 018
				4 540 510	4 608 893
				1 880 725	1 848 598
				811 592	426 466
				1 107 617	843 955
				802 335	736 195
				210 861	228 342
614 533	48 441	32 903		698 707	747 003
				2 108 774	2 274 709
				273 663	379 944
		552 060		552 060	552 060
517 152				517 152	628 802
	91 681			91 681	77 913
1 131 685	140 122	584 963		13 595 677	13 352 880
(62 355)				6 221	391 138
(384 268)			1 412 846 \$	874 524	853 831
				370 445	
(384 268)			1 412 846	1 244 969	853 831
(446 623) \$			1 412 846 \$	1 251 190 \$	1 244 969 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN

au 31 mars 2002

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 460 231 \$	
Placements temporaires (note 10)		
Débiteurs	450 861	161 773 \$
Intérêts courus	15 233	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	636 866	
Portion court terme des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	298 243	
Autres subventions à recevoir	33 000	
Stock		131 707
Frais payés d'avance	8 354	200
	<u>2 902 788</u>	<u>293 680</u>
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Oeuvres d'art de la Collection Lavalin		
Placements de portefeuille (note 10)		
Immobilisations (note 11)		
	<u>2 902 788</u> \$	<u>293 680</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires (notes 12 et 13)		
Créditeurs et frais courus (note 4)	1 307 838 \$	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		12 180 \$
Intérêts à payer		
Revenus perçus d'avance	138 656	6 500
Revenus de placements reportés (note 10)	470 193	
Subventions reportées du gouvernement du Québec	414 734	
Portion court terme de la dette à long terme (note 14)	<u>2 331 421</u>	<u>18 680</u>
Avantages sociaux futurs (note 17)	561 400	
Dette à long terme (note 14)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 15)		
	<u>2 892 821</u>	<u>18 680</u>
SOLDES DE FONDS (note 4)		
Affectations d'origine externe		275 000
Non grevés d'affectations	9 967	
	<u>9 967</u>	<u>275 000</u>
	<u>2 902 788</u> \$	<u>293 680</u> \$
Pour le Conseil d'administration, Pierre Bourgie Rosaire Archambault		

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2002	Total 2001 (note 4)
			436 \$ 175 820	1 460 667 \$ 175 820 670 819 15 233	952 837 \$ 268 960 580 151 14 103
	58 185 \$				
662 385 \$	88 584	568 511 \$		1 617 723 33 000 131 707 8 554	2 135 121 124 293 49 509
662 385 6 301 507	146 769 671 850	568 511 552 060	176 256 1 654 336	4 113 523 6 973 357 552 060 1 654 336	4 124 974 7 337 194 1 104 120 1 512 181
428 263				428 263	635 180
7 392 155 \$	818 619 \$	1 120 571 \$	1 830 592 \$	13 721 539 \$	14 713 649 \$
72 000 \$				72 000 \$ 1 307 838	518 300 \$ 730 952
181 324 294 197	25 616 \$ 21 869	16 451 \$	417 746 \$	332 517 145 156 470 193 447 303 985 326	356 115 51 506 417 789 1 009 750 944 286
366 551 914 072	32 569 66 715 146 769	552 060 568 511	417 746	3 760 333 561 400 6 973 357 1 175 259	4 028 698 531 972 7 337 194 1 570 816
6 301 507 623 199	671 850	552 060			
7 838 778	818 619	1 120 571	417 746	12 470 349	13 468 680
(446 623)			1 412 846	1 241 223 9 967	1 303 578 (58 609)
(446 623)			1 412 846	1 251 190	1 244 969
7 392 155 \$	818 619 \$	1 120 571 \$	1 830 592 \$	13 721 539 \$	14 713 649 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(172 018) \$	240 594 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations		
Amortissement des œuvres d'art		
	<u>(172 018)</u>	<u>240 594</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	<u>439 254</u>	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>267 236</u>	<u>240 594</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dette à long terme		
Remboursement des avances bancaires		
	<u> </u>	<u> </u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u> </u>	<u> </u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements		
	<u> </u>	<u> </u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u> </u>	<u> </u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	267 236	240 594
Contributions interfonds	240 594	(240 594)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>952 401</u>	<u> </u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>1 460 231</u> \$	<u> </u>

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse.

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2002	Total 2001 (note 4)
(62 355) \$				6 221 \$	391 138 \$
517 152		552 060 \$		517 152	628 802
454 797		552 060		552 060	552 060
10 464	62 011 \$		49 015 \$	1 075 433	1 572 000
				560 744	525 130
465 261	62 011	552 060	49 015	1 636 177	2 097 130
(324 335)	(62 011)	(552 060)		(938 406)	(944 285)
615 609				615 609	
(446 300)				(446 300)	234 200
(155 026)	(62 011)	(552 060)		(769 097)	(710 085)
(310 235)			(49 015)	(310 235)	(142 431)
				(49 015)	(343 521)
(310 235)			(49 015)	(359 250)	(485 952)
				507 830	901 093
			436	952 837	51 744
			436 \$	1 460 667 \$	952 837 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de la Collection Lavalin rend compte des transactions relatives à l'emprunt autorisé pour financer l'acquisition des œuvres d'art de cette collection.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 \$, elle doit être sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Les œuvres d'art de la Collection Lavalin sont comptabilisées au coût amorti. Le coût de la Collection a été déterminé par négociation entre le ministère de la Culture et des Communications et le syndic de la faillite de Lavalin Inc. Les œuvres d'art sont amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal de la dette à long terme contractée à leur égard.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût, toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements le cas échéant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Stock

Le stock de la boutique est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATION COMPTABLE

Le gouvernement du Québec a autorisé une subvention spécifique de 725 000 \$ pour le financement des charges relatives aux vacances et aux congés de maladie des employés du Musée. Les provisions relatives aux vacances et aux congés de maladie comptabilisées au 31 mars 2001 ont été ajustées. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été redressés pour tenir compte de ces engagements.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	2001
Subvention du gouvernement du Québec: projets spécifiques	725 000 \$
Traitements et autres rémunérations	354 555
Excédent des produits sur les charges	370 445
Portion court terme des subventions à recevoir	
du gouvernement du Québec	725 000
Créditeurs et frais courus	54 459
Avantages sociaux futurs	300 126
Solde du Fonds	370 445

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du conseil d'administration et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main-d'œuvre aux envois.

La Fondation assure, pour le Musée, les suivis auprès des donateurs des campagnes de financement. La fondation a contribué un montant de 50 000 \$ (2001: 130 000 \$) afin d'enrichir la collection du Musée. Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation. Au cours de l'exercice, une subvention de 91 681 \$ (2001: 75 750 \$) du ministère de la Culture et des Communications a servi à couvrir les frais d'une nouvelle campagne. Par ailleurs, au 31 mars 2002, la Fondation détenait une somme de 25 000 \$ (2001: 25 000 \$) sous forme de liquidité appartenant au Musée.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 256 539 \$ au 31 mars 2002 (2001: 121 173 \$ solde redressé).

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Commandites obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	171 523 \$	119 416 \$
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	127 300	33 101
Autres dons	<u>90 097</u>	<u>257 875</u>
	<u>388 920 \$</u>	<u>410 392 \$</u>

7. REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus tirés de ressources non affectées	47 223 \$	72 206 \$
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	52 404	97 429
Moins: Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	<u>(52 404)</u>	<u>(97 429)</u>
Total des revenus de placements constatés à titre de produits	<u>47 223 \$</u>	<u>72 206 \$</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 6 257 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquis en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il a dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice et le Fonds Mousseau.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Musée a acquis 143 œuvres et archives (2001: 225), 24 étant des achats (2001: 14) pour un montant de 273 663 \$ (2001: 379 944 \$); pour les 119 dons acceptés (2001: 211), le Musée a émis des reçus pour un total de 2 108 774 \$ (2001: 2 274 709 \$).

9. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Objets	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds de la campagne de financement		Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Solde de fonds excédentaire (a)						(25 914) \$		25 914 \$
Solde de fonds excédentaire (b)	<u>240 594</u>	<u>\$ 249 526</u>	<u>\$ (240 594)</u>	<u>\$ (249 526)</u>				
	<u>240 594</u>	<u>\$ 249 526</u>	<u>\$ (240 594)</u>	<u>\$ (249 526)</u>		<u>(25 914)</u>		<u>25 914</u> \$

(a) Virement des résultats nets du Fonds de la campagne de financement au Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 \$.

10. FONDS DE DOTATION - PLACEMENTS

	2002		2001	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Placements temporaires				
Bons du trésor échéant en mai et juin 2002, intérêts de 1,95 % à 2,30 %	<u>175 820</u>	<u>\$ 176 029</u>	<u>\$ 268 960</u>	<u>\$ 268 972</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. FONDS DE DOTATION – PLACEMENTS (suite)

	2002		2001	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Placements de portefeuille				
Obligations échéant entre				
1 et 5 ans, intérêts de 5,62 % à 9,15 %	97 469 \$	93 448 \$	149 939 \$	140 733 \$
6 et 10 ans, intérêts de 5,5 % à 10,35 %	512 390	504 086	346 379	344 741
11 ans et plus, intérêts de 5,8 % à 10,25 %	200 484	198 177	205 259	204 930
	810 343	795 711	701 577	690 404
Actions	843 993	1 019 894	810 604	913 384
	<u>1 654 336 \$</u>	<u>1 815 605 \$</u>	<u>1 512 181 \$</u>	<u>1 603 788 \$</u>

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2002, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds, s'élèvent à 470 193 \$ (2001: 417 789 \$) et sont inscrits comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations.

11. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	631 810 \$	618 142 \$	13 668 \$	74 167 \$
Système informatique	573 825	548 206	25 619	39 446
Aménagement du Musée	3 396 296	3 233 761	162 535	368 670
Équipement du Musée	222 323	151 602	70 721	49 007
Équipement audiovisuel	360 450	217 570	142 880	43 314
Équipement de la boutique	47 434	47 434		8 066
Équipement du restaurant	96 623	88 197	8 426	408
Jardin de sculptures	477 848	473 434	4 414	52 102
	<u>5 806 609 \$</u>	<u>5 378 346 \$</u>	<u>428 263 \$</u>	<u>635 180 \$</u>

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS - AVANCES BANCAIRES

	2002	2001
Prêts à demande autorisés par décret pour un montant maximum de 232 100 \$ (2001: 720 100 \$) portant intérêt au taux préférentiel	<u>72 000 \$</u>	<u>518 300 \$</u>

13. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

Le Musée dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec et porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an. Au 31 mars 2002 aucun montant n'était dû.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

14. DETTE À LONG TERME

	Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Total 2002	Total 2001
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 9 versements annuels de 308 832 \$ à compter du 1 ^{er} avril 1996 et un versement final de 4 941 312 \$ le 1 ^{er} avril 2005 *	5 867 808	\$		5 867 808	\$ 6 176 640
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 \$ à compter du 1 ^{er} juin 2003 *	184 641	738 565	\$	923 206	1 000 720
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 \$ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 \$ le 28 juin 2010 *	615 609			615 609	
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,96 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 5 versements annuels de 552 060 \$ à compter du 1 ^{er} avril 1998 et échéant le 1 ^{er} avril 2002 *	6 668 058	738 565	552 060 \$ 552 060	552 060 7 958 683	1 104 120 8 281 480
Moins: portion court terme	366 551	66 715	552 060	985 326	944 286
	<u>6 301 507</u>	<u>\$ 671 850</u>	<u>\$</u>	<u>6 973 357</u>	<u>\$ 7 337 194</u>

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	985 326	\$
2004	433 854	
2005	433 854	
2006	5 066 334	
2007	125 022	

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

15. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations et le Fonds de la collection Lavalin comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Fonds des immobilisations		
Solde au début	466 696 \$	1 087 430 \$
Subvention spécifique pour la dette à long terme	611 300	
Amortissement des subventions reportées	<u>(454 797)</u>	<u>(620 734)</u>
Solde à la fin	<u>623 199</u>	<u>466 696</u>
Fonds de la Collection Lavalin		
Solde au début	1 104 120	1 656 180
Amortissement des subventions reportées	<u>(552 060)</u>	<u>(552 060)</u>
Solde à la fin	<u>552 060</u>	<u>1 104 120</u>
Total	<u>1 175 259 \$</u>	<u>1 570 816 \$</u>

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurés à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. FONDS DES OPÉRATIONS – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 112 864 \$ (2001: 115 758 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	531 973 \$	520 207 \$
Charge de l'exercice	122 620	101 049
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(93 193)</u>	<u>(89 283)</u>
Solde à la fin	<u>561 400 \$</u>	<u>531 973 \$</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marcel Brisebois

Montréal, le 7 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2002 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des charges relatives aux vacances et aux congés de maladie et expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 juin 2002

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	17 414 100 \$	17 211 700 \$
Autres (note 4)	4 213 022	5 463 587
Autres subventions pour projets spécifiques	351 282	395 074
Commandites financières (note 5)	849 910	882 517
Contribution – Fondation du Musée de la Civilisation (note 6)	585 600	500 800
Billetterie	1 017 812	924 941
Boutique	560 212	648 554
Locations d'expositions	1 265 622	730 753
Concessions et autres locations	315 014	296 296
Ventes de produits et services	281 810	250 950
Intérêts sur placements temporaires	112 742	166 067
Autres	79 472	42 449
	<u>27 046 598</u>	<u>27 513 688</u>
Commandites en échange de biens et services reçus	510 367	561 251
	<u>27 556 965</u>	<u>28 074 939</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	10 932 770	10 491 258
Services professionnels	4 434 795	4 530 855
Loyers	948 222	780 154
Transport et communications	2 167 975	2 085 871
Fournitures et équipements	1 960 266	2 509 993
Entretien et réparations	775 762	798 748
Dépenses administratives	143 439	125 195
Taxes municipales et scolaires	2 021 787	1 962 970
Acquisition de collections	20 699	30 683
	<u>23 405 715</u>	<u>23 315 727</u>
Intérêts sur la dette à long terme	1 355 646	1 596 501
Amortissement des immobilisations	2 219 787	2 217 760
	<u>3 575 433</u>	<u>3 814 261</u>
Échange de biens et services reçus		
Services professionnels	160 640	104 000
Transport et communications	284 521	431 551
Fournitures et équipements	65 206	25 700
	<u>510 367</u>	<u>561 251</u>
	<u>27 491 515</u>	<u>27 691 239</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>65 450 \$</u>	<u>383 700 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001
	Investis en immobili- sations	Non affectés	Total	Total
ACTIFS NETS AU DÉBUT	305 001 \$	239 017 \$	544 018 \$	160 318 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(166 114)	231 564	65 450	383 700
Investissement en immobilisations	<u>452 328</u>	<u>(452 328)</u>		
ACTIFS NETS À LA FIN	<u>591 215 \$</u>	<u>18 253 \$</u>	<u>609 468 \$</u>	<u>544 018 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION**BILAN**

au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 7)	2 415 455 \$	110 145 \$
Placements temporaires		1 042 076
Débiteurs	955 275	1 179 049
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	2 432 631	4 893 489
Contribution à recevoir de la Fondation du Musée de la Civilisation	303 600	499 000
Stock – boutique	171 150	167 889
Frais payés d'avance	<u>652 235</u>	<u>645 320</u>
	6 930 346	8 536 968
Frais reportés	84 932	64 890
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	18 283 585	19 594 558
Immobilisations (note 9)	<u>33 902 974</u>	<u>35 125 498</u>
	<u>59 201 837 \$</u>	<u>63 321 914 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 10)	889 816 \$	306 000 \$
Créditeurs et frais courus	2 157 460	2 999 588
Intérêts courus	520 840	658 834
Provision pour vacances (note 15)	685 165	701 635
Apports reportés (note 11)	431 638	524 304
Revenus reportés	86 952	490 237
Versements sur la dette à long terme (note 12)	<u>1 535 905</u>	<u>1 601 282</u>
	6 307 776	7 281 880
Provision pour congés de maladie (note 15)	1 562 597	1 429 416
Apports reportés (note 11)	34 322 177	35 689 450
Dette à long terme (note 12)	<u>16 399 819</u>	<u>18 377 150</u>
	<u>58 592 369</u>	<u>62 777 896</u>
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	591 215	305 001
Actifs nets non affectés	<u>18 253</u>	<u>239 017</u>
	<u>609 468</u>	<u>544 018</u>
	<u>59 201 837 \$</u>	<u>63 321 914 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 16)		

Pour le Conseil d'administration,
 Henri Grondin
 Michèle B.-Rousseau

MUSÉE DE LA CIVILISATION**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	65 450 \$	383 700 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des frais reportés	40 802	40 819
Amortissement des immobilisations	2 219 787	2 217 760
Amortissement des apports reportés	<u>(2 053 673)</u>	<u>(2 085 460)</u>
	272 366	556 819
Variation des éléments hors caisse		
liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	223 774	(68 873)
Variation des subventions à recevoir du		
gouvernement du Québec	2 395 481	(111 833)
Variation de la contribution à recevoir de		
la Fondation du Musée de la Civilisation	195 400	(499 000)
Variation du stock - boutique	(3 261)	41 128
Augmentation des frais payés d'avance	(6 915)	(94 945)
Variation des créditeurs et frais courus	(842 128)	540 247
Variation des intérêts courus	(137 994)	129 414
Variation de la provision pour vacances	(16 470)	53 856
Variation des apports reportés	(92 666)	161 429
Variation des revenus reportés	(403 285)	184 414
Augmentation de la provision pour		
congrés de maladie	<u>133 181</u>	<u>80 845</u>
	1 445 117	416 682
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 717 483</u>	<u>973 501</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	583 816	306 000
Subventions du gouvernement du Québec reçues	2 062 750	1 560 464
Remboursement de la dette à long terme	<u>(2 103 552)</u>	<u>(1 601 282)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>543 014</u>	<u>265 182</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(997 263)</u>	<u>(598 741)</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 263 234	639 942
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>1 152 221</u>	<u>512 279</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u>2 415 455 \$</u>	<u>1 152 221 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévu pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock - boutique

Le stock de la boutique du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation ou de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les charges relatives aux vacances et aux congés de maladie accumulés par les employés du Musée sont inscrites aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés rendent les services donnant droit à ces congés. Auparavant, les charges relatives aux vacances gagnées par les employés étaient comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces vacances étaient utilisables. Quant aux congés de maladie accumulés, ils étaient inscrits aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés du Musée utilisaient leurs congés.

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 2 M\$ pour le financement des charges relatives aux vacances et aux congés de maladie des employés du Musée.

L'application rétroactive de ces modifications a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Résultats		
Subvention du gouvernement du Québec		
- Autres	8 862 \$	120 484 \$
Traitements et avantages sociaux	137 760	120 484
Bilan		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		2 000 000 \$
Provision pour vacances	566 301 \$	561 722
Apports reportés – Gouvernement du Québec		8 862
Provision pour congés de maladie	1 562 597	1 429 416
Actifs nets non affectés	(128 898)	

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 355 646 \$	1 596 501 \$
Amortissement des apports reportés	2 053 673	2 085 460
Projets spécifiques	608 341	917 642
Centre d'interprétation de Place-Royale	186 500	743 500
Financement des vacances et des congés de maladie	<u>8 862</u>	<u>120 484</u>
	<u>4 213 022 \$</u>	<u>5 463 587 \$</u>

5. COMMANDITES FINANCIÈRES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Commandites commerciales obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	223 310 \$	233 762 \$
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions	172 400	349 805
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	<u>454 200</u>	<u>298 950</u>
	<u>849 910 \$</u>	<u>882 517 \$</u>

6. CONTRIBUTION - FONDATION DU MUSÉE DE LA CIVILISATION

La Fondation du Musée de la Civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 526 363 \$ au 31 mars 2002 (2001: 487 729 \$).

7. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2002 est de 2 %.

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours de la prochaine année et autres subventions à recevoir.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. IMMOBILISATIONS

	2002			2001	
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net	
Terrains	2 532 891 \$		2 532 891 \$	2 532 891	\$
Bâtisses	40 622 014	14 055 586 \$	26 566 428	27 543 471	
Ajouts et aménagements des bâtisses	8 728 816	7 419 194	1 309 622	796 354	
Améliorations locatives	4 148 115	1 555 143	2 592 972	2 996 470	
Mobilier et équipement	2 015 415	1 464 305	551 110	821 650	
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	438 616	388 787	49 829	11 691	
Équipement d'éclairage et de sonorisation	747 103	703 864	43 239	102 244	
Équipement d'activités commerciales	114 010	64 239	49 771	49 938	
Équipement informatique et audiovisuel	906 518	699 406	207 112	270 789	
	<u>60 253 498 \$</u>	<u>26 350 524 \$</u>	<u>33 902 974 \$</u>	<u>35 125 498</u>	<u>\$</u>

Le Musée a acquis au cours de l'exercice des immobilisations totalisant 997 263 \$ (2001: 946 330 \$) dont 544 935 \$ (2001: 642 982 \$) provient des subventions du gouvernement du Québec affectées aux immobilisations et à leur maintien.

10. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 \$ ainsi que des emprunts temporaires relatifs à la conception et la réalisation d'une exposition permanente du Musée pour un montant maximum de 760 000 \$. Au 31 mars 2002, ces emprunts temporaires étaient inutilisés.

Le gouvernement du Québec a aussi autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 1 969 000 \$. Les emprunts bancaires contractés portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2002 est de 3.75 %

11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes:

	2002	2001
Solde au début	524 304 \$	362 875 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(391 104)	(320 075)
Montant reçu pour les exercices subséquents	<u>298 438</u>	<u>481 504</u>
Solde à la fin	<u>431 638 \$</u>	<u>524 304 \$</u>

Se détaillant comme suit:

Gouvernement du Québec	181 400 \$	399 607 \$
Autres apports reportés	<u>250 238</u>	<u>124 697</u>
	<u>431 638 \$</u>	<u>524 304 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. APPORTS REPORTÉS (suite)

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	35 689 450 \$	36 492 310 \$
Engagements du gouvernement du Québec	686 400	1 282 600
Amortissement des apports reportés	<u>(2 053 673)</u>	<u>(2 085 460)</u>
Solde à la fin	<u><u>34 322 177</u></u> \$	<u><u>35 689 450</u></u> \$

12. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
5,95 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	6 311 057 \$	6 684 672 \$
6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	5 518 440	5 825 020
5,48 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 \$, échéant le 24 octobre 2008	3 030 287	4 018 160
5,25 % remboursable par versements annuels en capital de 209 020 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2002 *	1 254 120	1 463 140
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	946 807	1 032 880
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	<u>875 013</u>	<u>954 560</u>
	17 935 724	19 978 432
Versements échéant en deçà d'un an	<u>1 535 905</u>	<u>1 601 282</u>
	<u><u>16 399 819</u></u> \$	<u><u>18 377 150</u></u> \$

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

* Cette dette a été refinancée le 1^{er} avril 2002 au taux de 5,39 % remboursable par versements annuels en capital de 210 070 \$, échéant le 2 avril 2007.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	1 535 905 \$
2004	1 535 905
2005	1 535 905
2006	1 535 905
2007	1 535 905

13. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit:

	<u>2002</u>		<u>2001</u>
Solde au début	3 568 667 \$		3 462 133 \$
Reçus émis	<u>170 160</u>		<u>106 534</u>
Solde à la fin	<u><u>3 738 827</u></u> \$		<u><u>3 568 667</u></u> \$

14. FLUX DE TRÉSORERIE**Intérêts versés**

	<u>2002</u>		<u>2001</u>
Intérêts versés au cours de l'exercice	<u>1 501 451</u> \$		<u>1 449 230</u> \$

Espèces et quasi-espèces

	<u>2002</u>		<u>2001</u>
Encaisse	2 415 455 \$		110 145 \$
Placements temporaires	<u> </u>		<u>1 042 076</u>
	<u><u>2 415 455</u></u> \$		<u><u>1 152 221</u></u> \$

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 298 890 \$ (2001: 248 522 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provisions pour vacances et congés de maladie**

	2002		2001	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	701 635 \$	1 429 416 \$	647 779 \$	1 348 571 \$
Charge de l'exercice	599 294	382 223	584 524	372 362
Prestations versées au cours de l'exercice	(615 764)	(249 042)	(530 668)	(291 517)
Solde à la fin	<u>685 165 \$</u>	<u>1 562 597 \$</u>	<u>701 635 \$</u>	<u>1 429 416 \$</u>

16. ÉVENTUALITÉS

Les actions en justice en dommages et intérêts intentées contre le Musée totalisent 136 200 \$. Selon l'opinion du Musée, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 2002.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la Civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 13 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la Civilisation au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des charges relatives aux vacances et aux congés de maladie et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 13 juin 2002

MUSÉE DU QUÉBEC
 (L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002					2001
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
PRODUITS						
Subventions du gouverne- ment du Québec (note 5)	8 339 795 \$		4 001 711 \$		12 341 506 \$	16 119 824 \$
Gain sur règlement d'un litige (note 6)	4 214 242				4 214 242	
Subventions du gouverne- ment du Canada (note 7)	182 312				182 312	694 395
Billetterie	340 992				340 992	366 429
Boutique		396 711 \$			396 711	372 983
Publications		91 341			91 341	35 454
Location de locaux		367 345			367 345	368 697
Services auxiliaires	89 171	127 583			216 754	178 329
Commandites	422 725				422 725	293 736
Contribution – Fondation du Musée du Québec (note 9)	520 000				520 000	175 000
Contribution – Amis du Musée du Québec (note 10)						100 000
Location d'œuvres d'art et d'expositions	224 324				224 324	95 574
Partenariats	200 021				200 021	75 000
Dons	7 381				7 381	1 004 925
Revenus de placement (note 11)	112 734	14 905			127 639	136 930
Autres	156 958				156 958	86 196
	<u>14 810 655</u>	<u>997 885</u>	<u>4 001 711</u>		<u>19 810 251</u>	<u>20 103 472</u>
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	6 058 004	195 456			6 253 460	6 043 425
Services professionnels, administratifs et autres	2 954 960	202 986			3 157 946	2 985 863
Transport et communi- cations	1 777 589	2 610			1 780 199	1 078 230
Fournitures et approvision- nements	936 294	179 721			1 116 015	1 166 281
Acquisitions d'œuvres d'art (note 12)	2 342 960				2 342 960	3 037 690
Location d'expositions	51 850				51 850	100 595
Location de matériel, d'équi- pement et de locaux	295 929	245			296 174	210 270
Taxes municipales et scolaires	166 800				166 800	1 205 320
Montants à reporter	<u>14 584 386 \$</u>	<u>581 018 \$</u>			<u>15 165 404 \$</u>	<u>15 827 674 \$</u>

MUSÉE DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002					2001
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
Montants reportés	14 584 386 \$	581 018 \$			15 165 404 \$	15 827 674 \$
Intérêts sur la dette à long terme			2 407 262 \$		2 407 262	2 549 261
Amortissement des frais reportés			99 317		99 317	98 290
Amortissement des immobilisations			1 515 095		1 515 095	1 585 923
Autres	50 616	660			51 276	43 981
	<u>14 635 002</u>	<u>581 678</u>	<u>4 021 674</u>		<u>19 238 354</u>	<u>20 105 129</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>175 653 \$</u>	<u>416 207 \$</u>	<u>(19 963) \$</u>		<u>571 897 \$</u>	<u>(1 657) \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002					2001
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	97 403 \$	400 000 \$	1 496 466 \$	1 043 716 \$	3 037 585 \$	3 039 242 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	175 653	416 207	(19 963)		571 897	(1 657)
Virements interfonds (note 13)	416 207	(416 207)				
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>689 263 \$</u>	<u>400 000 \$</u>	<u>1 476 503 \$</u>	<u>1 043 716 \$</u>	<u>3 609 482 \$</u>	<u>3 037 585 \$</u>

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	2002					2001
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
ACTIF						
À court terme						
Encaisse, 1,85 %	3 193 192 \$	607 398 \$	825 \$	101 296 \$	3 902 711 \$	657 304 \$
Débiteurs et intérêts courus (note 14)	761 202	8 891		8 080	778 173	572 483
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	511 638					
Subventions à recevoir Gouvernement du Québec (note 15)	505 000		2 949 983		3 454 983	5 133 904
Gouvernement du Canada						520 500
Stocks		190 941			190 941	176 363
Frais payés d'avance	165 551				165 551	387 507
	<u>5 136 583</u>	<u>807 230</u>	<u>2 950 808</u>	<u>109 376</u>	<u>8 492 359</u>	<u>7 448 061</u>
Placements (note 16)				970 051	970 051	935 505
Frais reportés			21 508		21 508	109 320
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)			27 227 615		27 227 615	28 166 805
Immobilisations (note 17)			<u>31 758 177</u>		<u>31 758 177</u>	<u>32 839 953</u>
	<u>5 136 583 \$</u>	<u>807 230 \$</u>	<u>61 958 108 \$</u>	<u>1 079 427 \$</u>	<u>68 469 710 \$</u>	<u>69 499 644 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Lyne-Sylvie Perron
Paule Leduc

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2002

	2002					2001
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire						20 986 \$
Emprunts bancaires (note 18)			899 000 \$		899 000 \$	406 000
Créditeurs et frais courus	1 993 768 \$	3 058 \$			1 996 826	1 226 585
Provision pour vacances	492 694				492 694	466 642
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement		404 172	71 755	35 711 \$		
Intérêts courus			1 172 885		1 172 885	1 257 477
Apports reportés (note 19)	902 901				902 901	1 184 525
Versement sur la dette à long terme (note 20)			1 759 496		1 759 496	1 776 485
	3 389 363	407 230	3 903 136	35 711	7 223 802	6 338 700
Provision pour congés de maladie (note 22)	893 122				893 122	903 157
Revenus de placement reportés	164 835				164 835	119 595
Apports reportés (note 19)			31 700 354		31 700 354	32 474 501
Dette à long terme (note 20)			24 878 115		24 878 115	26 626 106
	4 447 320	407 230	60 481 605	35 711	64 860 228	66 462 059
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations			1 476 503		1 476 503	1 496 466
Affectations d'origine externe				1 043 716	1 043 716	1 443 716
Non grevés d'affectations	689 263	400 000			1 089 263	97 403
	689 263	400 000	1 476 503	1 043 716	3 609 482	3 037 585
	5 136 583 \$	807 230 \$	61 958 108 \$	1 079 427 \$	68 469 710 \$	69 499 644 \$

MUSÉE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002					2001
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	175 653 \$	416 207 \$	(19 963) \$		571 897 \$	(1 657) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités						
Amortissement des frais reportés			99 317		99 317	98 290
Amortissement des immobilisations			1 515 095		1 515 095	1 585 923
Amortissement des apports reportés - long terme			(1 594 451)		(1 594 451)	(1 660 102)
	<u>175 653</u>	<u>416 207</u>	<u>(2)</u>		<u>591 858</u>	<u>22 454</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Débiteurs et intérêts courus	(205 523)	(357)		190 \$	(205 690)	(54 823)
Subventions à recevoir	2 105 500		82 414		2 187 914	(324 341)
Stocks		(14 578)			(14 578)	(59 103)
Frais payés d'avance	221 956				221 956	14 841
Créditeurs et frais courus	767 183	3 058			770 241	(26 864)
Provision pour vacances	26 052				26 052	(200)
Intérêts courus			(84 592)		(84 592)	(1 054)
Apports reportés – court terme	(281 624)				(281 624)	283 416
Revenus de placement reportés	45 240				45 240	87 593
Provision maladies	(10 035)				(10 035)	33 461
	<u>2 668 749</u>	<u>(11 877)</u>	<u>(2 178)</u>	<u>190</u>	<u>2 654 884</u>	<u>(47 074)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>2 844 402</u>	<u>404 330</u>	<u>(2 180)</u>	<u>190</u>	<u>3 246 742</u>	<u>(24 620)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placement				(34 546)	(34 546)	(64 130)
Acquisitions d'immobilisations			(433 319)		(433 319)	(493 833)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement			(433 319)	(34 546)	(467 865)	(557 963)
Montants à reporter	<u>2 844 402 \$</u>	<u>404 330 \$</u>	<u>(435 499) \$</u>	<u>(34 356) \$</u>	<u>2 778 877 \$</u>	<u>(582 583) \$</u>

MUSÉE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002					2001
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
Montants reportés	<u>2 844 402</u>	<u>\$ 404 330</u>	<u>\$ (435 499)</u>	<u>\$ (34 356)</u>	<u>\$ 2 778 877</u>	<u>\$ (582 583)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Subventions du gouvernement du Québec reçues			1 759 496		1 759 496	1 776 485
Emprunts bancaires			493 000		493 000	325 000
Frais reportés			11 505		11 505	
Remboursement de la dette à long terme			<u>(1 776 485)</u>		<u>(1 776 485)</u>	<u>(1 776 486)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			<u>487 516</u>		<u>487 516</u>	<u>324 999</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES						
	2 844 402	404 330	52 017	(34 356)	3 266 393	(257 584)
ESPÈCES, AU DÉBUT	(20 986)	481 315	835	175 154	636 318	893 902
Flux de trésorerie interfonds	<u>369 776</u>	<u>(278 247)</u>	<u>(52 027)</u>	<u>(39 502)</u>		
(INSUFFISANCE) ESPÈCES, À LA FIN	<u>3 193 192</u>	<u>\$ 607 398</u>	<u>\$ 825</u>	<u>\$ 101 296</u>	<u>\$ 3 902 711</u>	<u>\$ 636 318</u>

Les espèces du Musée comprennent l'encaisse diminuée du découvert bancaire.

MUSÉE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATIONS DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, l'édition, le stationnement et la location d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en janvier 1999, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du Fonds des opérations. Les oeuvres d'art acquises par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Placements**

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements, le cas échéant.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit et amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative et aux taux suivants:

Bâtisses	4 %
Aménagements des bâtisses	10 %
Équipement	
Musée	20 %
Restaurant	20 %
Audiovisuel	20 %
Bureau	20 %
Informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les charges relatives aux vacances et aux congés de maladie accumulés par les employés du Musée sont inscrites aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés rendent les services donnant droit à ces congés alors qu'auparavant ces charges étaient prises en compte au moment de leur utilisation par les employés.

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 1 410 000 \$ pour le financement des charges relatives aux vacances et aux congés de maladie des employés du Musée.

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

L'application rétroactive de ces modifications n'a aucun effet sur les actifs nets mais elle vient augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Résultats		
Subvention du gouvernement du Québec	16 017 \$	33 261 \$
Traitements et avantages sociaux	16 017	33 261
Bilan		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		1 410 000
Apports reportés	24 184	40 201
Provision pour vacances	492 694	466 642
Provision pour congés de maladie	893 122	903 157

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002			2001	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisa- tions	Total	Total	
Frais de fonctionnement	6 105 105 \$		6 105 105 \$	10 535 461 \$	
Projets spécifiques *	2 234 690		2 234 690	1 375 000	
Intérêts sur la dette à long terme		2 407 260 \$	2 407 260	2 549 261	
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec		1 594 451	1 594 451	1 660 102	
	8 339 795 \$	4 001 711 \$	12 341 506 \$	16 119 824 \$	

* Ces projets sont liés aux diverses expositions du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art.

6. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE

En vertu d'une décision de la Commission municipale de Québec, le mode de taxation municipal et scolaire du Musée a été modifié et ce rétroactivement à l'année civile 1998. En contrepartie, la subvention du gouvernement du Québec a été révisée à la baisse d'un montant de 5 024 811 \$.

Le gain résultant du règlement se détaille comme suit:

Modification du mode de taxation	4 224 069 \$
Revenus d'intérêts	<u>815 489</u>
	5 039 558
Moins	
Frais juridiques	(32 072)
Diminution des taxes de l'exercice	<u>(793 244)</u>
Gain sur règlement d'un litige	<u>4 214 242 \$</u>

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2002	2001
Ministère du Patrimoine canadien	53 412 \$	579 395 \$
Conseil des arts du Canada	128 900	115 000
	<u>182 312 \$</u>	<u>694 395 \$</u>

8. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats:

	2002	2001
Fonds des opérations		
Produits		
Commandites	236 125 \$	155 736 \$
Charges		
Transport et communications	227 815	155 736
Fournitures, location de matériel, d'équipement et de locaux	8 310	
Fonds des activités commerciales		
Produits		
Location de locaux	114 700	151 148
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	114 700	151 148

9. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION – FONDATION DU MUSÉE DU QUÉBEC

La Fondation du Musée du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour fonctions de promouvoir la culture et les arts et d'organiser des campagnes de souscription pour recueillir des fonds afin de subventionner le Musée du Québec. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 102 628 \$ au 31 mars 2002 (2001: 116 822 \$). Au cours de l'exercice, la Fondation a contribué pour la somme de 520 000 \$ (2001: 175 000 \$) pour l'acquisition d'œuvres d'art.

10. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION – AMIS DU MUSÉE DU QUÉBEC

Les Amis du Musée du Québec ont amorcé leurs activités le 2 septembre 1982. Cet organisme a pour fonctions de promouvoir les intérêts du Musée du Québec et d'intéresser les citoyens aux arts en général. Le Musée du Québec n'exerce aucun contrôle ni influence notable sur cet organisme.

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. REVENUS DE PLACEMENT

	2002	2001
Revenus tirés de ressources non affectées	127 639 \$	136 930 \$
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation	45 240	87 593
Total des revenus de placement gagnés au cours de l'exercice	172 879	224 523
Moins montants reportés		
Affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée du Québec	(45 240)	(87 593)
Total des revenus de placement constatés à titre produits	127 639 \$	136 930 \$

12. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre la collection permanente et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

La collection permanente et d'étude du Musée du Québec est constituée de peintures, sculptures, dessins, estampes, photographies ainsi que des arts décoratifs et du design. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres d'artistes de la jeune génération. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Depuis la constitution du Musée, le 16 mai 1984, le coût cumulé des oeuvres d'art achetées se détaille comme suit:

	2002			2001
	Collection permanente et d'étude	Collection de prêt	Total	Total
Solde au début	8 560 410 \$	2 814 495 \$	11 374 905 \$	8 337 215 \$
Achats	2 159 760	183 200	2 342 960	3 037 690
Solde à la fin	10 720 170 \$	2 997 695 \$	13 717 865 \$	11 374 905 \$

Le Musée émet des reçus pour les oeuvres d'art acquises par donation. La valeur de ces oeuvres est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces oeuvres d'art s'établit comme suit:

	2002	2001
Solde au début	18 248 851 \$	16 036 256 \$
Reçus émis	1 398 773	2 212 595
Solde à la fin	19 647 624 \$	18 248 851 \$

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. VIREMENTS INTERFONDS

En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en janvier 1999, un montant de 416 207 \$ représentant la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au Fonds des opérations afin de financer les sorties de fonds relatives au remboursement des emprunts ou aux activités du Musée.

14. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2002	2001
Fondation du Musée du Québec	370 738 \$	54 123 \$
Intérêts courus	15 294	17 022
Taxes à recevoir	174 908	205 054
Autres débiteurs	217 233	296 284
	<u>778 173 \$</u>	<u>572 483 \$</u>

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, comprennent les intérêts courus sur la dette à long terme et les remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

16. PLACEMENTS

	2002	2001
Bons du trésor du Canada, (taux effectif de 0,55 % à 6,76 %) échéant du 15 mai au 20 juin 2002 (valeur au marché – 76 639 \$)	76 558 \$	57 223 \$
Obligations, 5,50 % à 8,80 %, (taux effectif de 5,67 % à 7,98 %), échéant au cours des dix prochains exercices (valeur au marché – 385 549 \$)	387 243	386 823
Obligations, 6,25 % à 10,25 %, (taux effectif de 6,37 % à 7,59 %), échéant entre la onzième et vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 60 886 \$)	60 725	39 275
Obligations, 5,75 % à 8 %, (taux effectif de 5,64 % à 7,56 %), échéant après la vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 17 735 \$)	18 507	11 187
Actions (valeur au marché – 474 835 \$)	<u>427 018</u>	<u>440 997</u>
	<u>970 051 \$</u>	<u>935 505 \$</u>

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

17. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2002			2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Terrains (a)	1 210 250 \$		1 210 250 \$	1 210 250	\$
Bâtisses (a)	48 375 638	19 152 156 \$	29 223 482	30 437 289	
Aménagements des bâtisses	351 892	29 015	322 877	114 204	
Équipement:					
Musée	768 828	399 990	368 838	347 863	
Restaurant	35 211	20 879	14 332	16 034	
Audiovisuel	140 585	72 497	68 088	83 598	
Bureau	141 815	43 874	97 941	61 583	
Informatique	1 359 354	911 407	447 947	562 815	
Matériel roulant	15 167	10 745	4 422	6 317	
	<u>52 398 740 \$</u>	<u>20 640 563 \$</u>	<u>31 758 177 \$</u>	<u>32 839 953</u>	<u>\$</u>

- (a) Le Musée a acquis ces immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ces immeubles ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

18. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 \$ ainsi qu'une marge de crédit relative à la réalisation de deux expositions permanentes du Musée pour un montant maximum de 175 000 \$. Au 31 mars 2002, le Musée n'avait pas contracté ces emprunts.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations:

	2002	2001
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 822 800 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} août 2001, échéant au 31 juillet 2002	633 000 \$	378 000 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 705 200 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} août 2001, échéant au 31 juillet 2002	<u>266 000</u>	<u>28 000</u>
	<u>899 000 \$</u>	<u>406 000 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatif au maintien des actifs s'élève à 2 336 800 \$ (2001: 1 528 000 \$).

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

19. APPORTS REPORTÉS**Fonds des opérations**

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde présenté dans le fonds des opérations au titre des apports reportés sont les suivantes:

	2002	2001
Solde d'ouverture	1 184 525 \$	901 109 \$
Moins le montant constaté à titre de produits de l'exercice	(839 177)	(978 457)
Plus le montant reçu pour les exercices subséquents	557 553	1 261 873
Solde de clôture	<u>902 901 \$</u>	<u>1 184 525 \$</u>

Se détaillant comme suit:

Gouvernement du Québec	684 494 \$	865 201 \$
Gouvernement du Canada	34 560	85 246
Autres revenus reportés	183 847	234 078
	<u>902 901 \$</u>	<u>1 184 525 \$</u>

Fonds des immobilisations

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues dans le solde présenté au fonds des immobilisations pour l'exercice sont les suivants:

	2002	2001
Solde au début	32 474 501 \$	33 429 403 \$
Engagement du gouvernement du Québec	808 800	705 200
Frais d'émission de la dette à long terme	11 504	
Amortissement des apports reportés	(1 594 451)	(1 660 102)
Solde à la fin	<u>31 700 354 \$</u>	<u>32 474 501 \$</u>

20. FONDS DES IMMOBILISATIONS –DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,25 % (taux effectif de 9,54 %), garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 419 140 \$, échéant en avril 2002 *	22 706 240 \$	24 125 380 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 \$, échéant en décembre 2010	1 644 151	1 814 051
Montants à reporter	<u>24 350 391 \$</u>	<u>25 939 431 \$</u>

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

20. FONDS DES IMMOBILISATIONS – DETTE À LONG TERME (suite)

	2002	2001
Montants reportés	24 350 391 \$	25 939 431 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,85 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 175 940 \$, échéant en octobre 2007	2 287 220 26 637 611	2 463 160 28 402 591
Versements échéant en deçà d'un an	1 759 496	1 776 485
	<u>24 878 115 \$</u>	<u>26 626 106 \$</u>

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

* Cette dette a été refinancée en avril 2002.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	1 759 496 \$
2004	1 770 940
2005	1 770 940
2006	1 770 940
2007	1 770 940

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 168 563 \$ (2001: 137 579 \$) pour le Fonds des opérations et à 4 031 \$ (2001: 3 858 \$) pour le Fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
Provision pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	903 157 \$	869 696 \$
Charge de l'exercice	46 167	91 381
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(56 202)</u>	<u>(57 920)</u>
Solde à la fin	<u>893 122 \$</u>	<u>903 157 \$</u>

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

RAPPORT DE LA DIRECTION
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

Les états financiers du Musée du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R. Porter
Directeur général

Marc Delaunay
Directeur de l'Administration et des Communications

Québec, le 7 juin 2002

MUSÉE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des charges relatives aux vacances et congés de maladie des employés et expliqué à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 juin 2002

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. S-3.2)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	16 551 675 \$	16 488 728 \$
Intérêts	<u>6 359</u>	<u>5 330</u>
	<u>16 558 034</u>	<u>16 494 058</u>
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	15 483 375	15 474 428
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	836 198	806 889
Déplacements	107 997	102 937
Loyers	70 599	66 131
Honoraires	2 299	1 650
Fournitures et équipement	23 825	27 571
Téléphone et communications	<u>16 419</u>	<u>12 004</u>
	1 057 337	1 017 182
	<u>16 540 712</u>	<u>16 491 610</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	17 322	2 448
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>54 794</u>	<u>52 346</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>72 116</u></u> \$	<u><u>54 794</u></u> \$

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 4)	69 115 \$	97 660 \$
Dépôt à terme (3,1 %)	40 000	
Débiteurs	<u>707</u>	<u>21 271</u>
	<u>109 822 \$</u>	<u>118 931 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	37 706 \$	64 137 \$
EXCÉDENT	<u>72 116</u>	<u>54 794</u>
	<u>109 822 \$</u>	<u>118 931 \$</u>

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Gérald Lemoyne
George Wapachee

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2001

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Prestations et frais d'administration

Les prestations de sécurité du revenu sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec, n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 17 543 \$ (2000: 19 494 \$). Les obligations de l'Office envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndiqués (5,02 % pour les employés non syndiqués). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1^{er} janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndiqués (0,79 % pour les employés non syndiqués).

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2001

4. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le bénéficiaire.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
George Wapachee

Québec, le 12 septembre 2001

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2001 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 12 septembre 2001

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contributions des membres des ordres professionnels	4 553 797 \$	4 333 667 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	33 636	64 387
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	10 427	14 395
Autres	<u>24 408</u>	<u>33 532</u>
	<u>4 622 268</u>	<u>4 445 981</u>
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	2 994 855	2 917 676
Services de transport et de communication	136 164	78 745
Services professionnels et administratifs	613 028	513 974
Loyers et entretien	264 859	289 603
Fournitures et matériel	84 200	81 228
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	10 146	1 445
Amortissement des immobilisations	83 539	78 051
Amortissement des frais de développement de systèmes informatiques	<u>40 363</u>	<u>33 858</u>
	4 227 154	3 994 580
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	<u>1 285 516</u>	<u>1 193 127</u>
	<u>5 512 670</u>	<u>5 187 707</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	890 402	741 726
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>870 731</u>	<u>129 005</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>1 761 133 \$</u>	<u>870 731 \$</u>

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	117 174 \$	96 196 \$
Débiteurs	<u>271 467</u>	<u>320 646</u>
	388 641	416 842
Immobilisations (note 4)	181 593	143 773
Frais de développement de systèmes informatiques (note 5)	<u>115 415</u>	<u>106 134</u>
	<u><u>685 649</u></u> \$	<u><u>666 749</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	320 063 \$	325 922 \$
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	145 000	210 000
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 7)	<u>1 350 000</u>	<u>400 000</u>
	1 815 063	935 922
Provision pour congés de maladie et vacances (note 10)	318 831	199 848
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	<u>312 888</u>	<u>401 710</u>
	2 446 782	1 537 480
DÉFICIT	<u>1 761 133</u>	<u>870 731</u>
	<u><u>685 649</u></u> \$	<u><u>666 749</u></u> \$

Pour l'Office des professions du Québec,
Jean-K. Samson

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations et frais de développement de systèmes informatiques

Les immobilisations et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	Durée de l'entente d'occupation
Frais de développement de systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les dépenses suivantes:

- Les honoraires ou indemnités des présidents des comités de discipline des ordres professionnels. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement. Le paiement des honoraires n'est effectué que lorsque la décision du comité est transmise par l'ordre et reçue à l'Office.
- Les allocations de présences et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public.

La dépense se détaille comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Présidents des comités de discipline des ordres professionnels	935 175 \$	860 721 \$
Administrateurs nommés	350 341	332 406
	<u>1 285 516 \$</u>	<u>1 193 127 \$</u>

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	356 702 \$	255 086 \$	101 616 \$	72 539 \$
Équipement téléphonique	29 307	22 696	6 611	11 571
Mobilier	75 081	28 362	46 719	23 359
Aménagement des locaux	59 876	33 229	26 647	36 304
	<u>520 966 \$</u>	<u>339 373 \$</u>	<u>181 593 \$</u>	<u>143 773 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 121 359 \$ (2001: 51 062\$). L'Office a vendu au cours de l'exercice des immobilisations pour un produit de disposition de 4 251 \$ (2001: 2 237 \$) générant un gain sur disposition de 4 251 \$ (2001: 2 237 \$).

5. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	<u>242 057 \$</u>	<u>126 642 \$</u>	<u>115 415 \$</u>	<u>106 134 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 49 644 \$ (2001: 46 250 \$).

6. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

La somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec représente le solde du fonds géré par l'Office des professions du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur les sages-femmes (1999, chapitre 24). Ce fonds de 1 000 000 \$, provenant des sommes réservées pour le financement des projets-pilotes mais non encore engagées, a été constitué afin de permettre à l'Ordre des sages-femmes du Québec de remplir pendant ses huit premières années d'activités toutes les obligations qui lui sont imposées par sa loi constitutive.

L'Office doit verser annuellement à l'Ordre des sages-femmes du Québec la somme établie lors de la constitution du fonds, calculée selon un étalement régressif.

Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des honoraires de gestion sont payés à l'Office à même ces intérêts.

Évolution du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2002:

	2002	2001
Solde au début	611 710 \$	828 246 \$
Versements effectués à l'Ordre des sages-femmes du Québec	(160 000)	(240 000)
Intérêts générés	16 605	37 859
Honoraires de gestion versés à l'Office	<u>(10 427)</u>	<u>(14 395)</u>
Solde du fonds	<u>457 888 \$</u>	<u>611 710 \$</u>

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC (suite)

La somme due se répartit comme suit:

	2002	2001
Somme due	457 888 \$	611 710 \$
Portion payable au cours du prochain exercice	145 000	210 000
	<u>312 888 \$</u>	<u>401 710 \$</u>

La portion payable au cours du prochain exercice a été estimée en fonction des prévisions de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

7. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les intérêts sur les avances consenties par le Fonds consolidé du revenu sont calculés au taux préférentiel de la Banque nationale du Canada en vigueur pendant la durée de ces avances.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

L'Office a versé 7 615 \$ en intérêts au cours de l'exercice (2001: 0 \$).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 83 159 \$ (2001: 64 710 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2002	2001
Obligation pour congés de maladie et vacances	851 598 \$	791 811 \$
Obligation transitoire non amortie	(532 767)	(591 963)
	<u>318 831 \$</u>	<u>199 848 \$</u>
Charge de l'exercice	<u>356 390 \$</u>	<u>384 432 \$</u>
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>237 407 \$</u>	<u>209 150 \$</u>

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-K. Samson
Président

Christian Rény
Directeur des services-conseils à la gestion

Québec, le 3 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 3 mai 2002

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.Q. 2000, c. 18)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec	2 000 000 \$	1 400 000 \$
Subvention Emploi-Québec	108 717	
Intérêt sur dépôts bancaires	33 049	37 426
Autres		<u>3 191</u>
	<u>2 141 766</u>	<u>1 440 617</u>
 DÉPENSES (note 12)		
Programmes et développement	1 494 249	803 837
Communications	238 955	177 383
Administration	<u>351 434</u>	<u>296 390</u>
	<u>2 084 638</u>	<u>1 277 610</u>
 EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	57 128	163 007
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>305 162</u>	<u>142 155</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>362 290</u></u> \$	<u><u>305 162</u></u> \$

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		176 225 \$
Placements temporaires, au coût, 1,5 % et 4 %	275 000 \$	
Débiteurs (note 3)	90 407	33 207
Frais payés d'avance	5 591	1 435
	<u>370 998</u>	<u>210 867</u>
Immobilisations (note 4)	<u>219 682</u>	<u>254 120</u>
	<u>590 680 \$</u>	<u>464 987 \$</u>
 PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 5)	9 279 \$	
Créditeurs (note 6)	<u>219 111</u>	<u>159 825 \$</u>
	228 390	159 825
EXCÉDENT	<u>362 290</u>	<u>305 162</u>
	<u>590 680 \$</u>	<u>464 987 \$</u>
 ENGAGEMENTS (note 7)		

Pour le conseil d'administration,
Gabriel Polisois, administratrice
Patrick Préfontaine, administrateur

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	57 128 \$	163 007 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	45 276	24 306
Perte sur cession d'immobilisations	<u>382</u>	<u>25 685</u>
	102 786	212 998
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(34 682)	(4 441)
Augmentation des frais payés d'avance	(4 156)	(795)
Augmentation des créditeurs	<u>59 286</u>	<u>119 322</u>
	20 448	114 086
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>123 234</u>	<u>327 084</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations	<u>(33 738)</u>	<u>(259 649)</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	89 496	67 435
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>176 225</u>	<u>108 790</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 8)	<u>265 721 \$</u>	<u>176 225 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, entrée en vigueur le 13 septembre 2000 (L.Q.2000, c. 18), succède à L'Office Québec-Amériques pour la jeunesse constitué en corporation le 2 novembre 1999 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C. 38) et acquiert les droits et assume les obligations de cette personne morale, qui est dissoute.

L'Office a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3) l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants:

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	20 %

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité s'il en est.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'Office consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. DÉBITEURS

	2002	2001
Emploi-Québec	48 717 \$	
Taxes de ventes	41 585	22 116 \$
Autres	105	11 091
	<u>90 407 \$</u>	<u>33 207 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	75 581 \$	22 457 \$	53 124 \$	61 341 \$
Améliorations locatives	118 082	20 434	97 648	121 435
Matériel informatique	94 711	25 801	68 910	71 344
	<u>288 374 \$</u>	<u>68 692 \$</u>	<u>219 682 \$</u>	<u>254 120 \$</u>

5. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2002, l'Office disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 juin. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant d'ouverture de cette marge de crédit sera ajusté en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec et confirmé par écrit et ce jusqu'à un maximum de 75 % du montant à recevoir ou un montant de 200 000 \$.

6. CRÉDITEURS

	2002	2001
Ministère des Relations internationales	117 531 \$	122 265 \$
Fournisseurs	8 632	
Traitements et déductions à la source	92 948	37 560
	<u>219 111 \$</u>	<u>159 825 \$</u>

7. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un bail à long terme échéant durant l'exercice 2006 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élève à 57 702 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	63 125 \$
2004	63 125
2005	63 125
2006	<u>31 563</u>
	<u>220 938 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse		176 225 \$
Placements temporaires	275 000 \$	
Découvert bancaire	<u>(9 279)</u>	
	<u>265 721 \$</u>	<u>176 225 \$</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 14 032 \$ (2001: 5 445 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 20 314 \$ (2001: 6 092 \$).

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. DÉPENSES

	2002	2001
Programmes:		
Envoi des participants québécois	738 126 \$	379 524 \$
Traitement et avantages sociaux	449 773	345 236
Québec/New York 2001	25 842	853
Allocations de participation – Emploi-Québec	39 020	
Soutien aux projets québécois	36 550	650
Soutiens aux projets étrangers	21 631	11 806
Formation	8 069	
	<u>1 319 011</u>	<u>738 069</u>
Développement:		
Frais de déplacement à l'extérieur du Québec	59 083	24 703
Missions de développement – Emploi-Québec	59 813	
Frais de déplacement au Québec	17 598	15 148
Conseiller spécial	18 707	
Tournée d'information	6 718	10 290
Frais des comités consultatifs	1 358	1 152
Événements spéciaux	3 812	3 302
Frais d'adhésion à des associations	3 587	744
Frais de représentation	4 562	3 645
Lancement de la programmation		6 784
	<u>175 238</u>	<u>65 768</u>
	<u>1 494 249</u>	<u>803 837</u>
Communications:		
Traitement et avantages sociaux	164 281	117 138
Graphiste	20 417	15 507
Impression	17 026	19 101
Matériel promotionnel	5 283	3 296
Site Web	4 141	7 950
Publicité	7 371	3 033
Abonnements et publications	6 286	4 400
Interprétariat/traduction	6 369	3 839
Fichier d'envois	5 183	3 119
Formation	2 598	
	<u>238 955</u>	<u>177 383</u>
Montants à reporter	<u>1 733 204 \$</u>	<u>981 220 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. DÉPENSES (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	<u>1 733 204</u> \$	<u>981 220</u> \$
Administration:		
Traitement et avantages sociaux	181 571	154 124
Loyer	57 702	35 440
Télécommunications	23 361	18 420
Fournitures de bureau	13 204	15 243
Entretien et réparation	9 824	5 674
Poste et messagerie	6 248	3 899
Formation	3 009	
Assurance (responsabilité civile)	1 465	1 101
Assurance des administrateurs	1 180	
Frais bancaires	2 102	1 133
Frais des conseils d'administration	2 256	912
Personnalisation du logiciel Gestion Virtuelle	1 572	5 311
Photocopieur	2 282	2 115
Frais de déménagement		3 027
Amortissement des immobilisations	45 276	24 306
Perte sur cession d'immobilisations	<u>382</u>	<u>25 685</u>
	<u>351 434</u>	<u>296 390</u>
	<u><u>2 084 638</u></u> \$	<u><u>1 277 610</u></u> \$

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Présidente-directrice générale
Lucie Latulippe

Québec, le 29 mai 2002

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 29 mai 2002

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. A-26)

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
REVENUS		
Primes	15 331 716 \$	14 703 800 \$
Revenus de placements	11 102 181	11 064 773
Autres	<u>43 641</u>	<u>122 374</u>
	<u>26 477 538</u>	<u>25 890 947</u>
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 3)	<u>847 812</u>	<u>817 883</u>
BÉNÉFICE NET	25 629 726	25 073 064
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS AU DÉBUT	<u>204 831 938</u>	<u>179 758 874</u>
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS À LA FIN	<u><u>230 461 664</u></u> \$	<u><u>204 831 938</u></u> \$

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS****BILAN**

au 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Encaisse	286 \$	7 010 956 \$
Primes à recevoir	18 923	
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	232 815 376	200 202 195
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 5)	<u>9 237</u>	<u>9 237</u>
	<u><u>232 843 822</u></u> \$	<u><u>207 222 388</u></u> \$
PASSIF		
Créditeurs		
Frais d'administration	694 673 \$	730 347 \$
Taxes sur primes	<u>687 485</u>	<u>660 103</u>
	<u>1 382 158</u>	<u>1 390 450</u>
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets cumulés	<u>230 461 664</u>	<u>204 831 938</u>
	<u>231 461 664</u>	<u>205 831 938</u>
	<u><u>232 843 822</u></u> \$	<u><u>207 222 388</u></u> \$

DÉPÔTS GARANTIS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Guy Turcotte
Jacques Dumont

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	25 629 726 \$	25 073 064 \$
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Augmentation des primes à recevoir	(18 923)	
(Diminution) augmentation des créditeurs	<u>(8 292)</u>	<u>72 347</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>25 602 511</u>	<u>25 145 411</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>(32 613 181)</u>	<u>(18 135 520)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(7 010 670)	7 009 891
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>7 010 956</u>	<u>1 065</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>286</u></u> \$	<u><u>7 010 956</u></u> \$

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 décembre 2001

1. CONSTITUTION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ), constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets:

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 \$;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la RADQ sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la RADQ;
- lorsque les ressources de la RADQ sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la RADQ ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 \$.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la RADQ ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites au 31 décembre sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provisions pour pertes

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	243 750 \$	258 668 \$
Honoraires d'examen *	274 900	288 856
Honoraires de soutien administratif *	119 218	132 048
Autres frais	209 944	138 311
	<u>847 812 \$</u>	<u>817 883 \$</u>

* Ces honoraires sont imputés par l'Inspecteur général des institutions financières.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2001

4. FONDS CONFIEÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Dépôts à vue ¹	9 518 652 \$	1 089 770 \$
Dépôts à participation ²	222 367 525	198 055 041
	<u>231 886 177</u>	<u>199 144 811</u>
Revenus de placements à recevoir	929 199	1 057 384
	<u>232 815 376 \$</u>	<u>200 202 195 \$</u>

¹ Dépôts à vue portant intérêt calculé quotidiennement sur la base du taux du marché pour les emprunts et les placements d'une journée.

² Dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 décembre 2001, la RADQ détenait 224 246 unités (2000: 200 018), dont la valeur marchande est de 228 533 259 \$ (2000: 200 458 183 \$).

5. RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS GARANTIS

	2001	2000
Réclamations à recevoir	5 249 237 \$	5 249 237 \$
Provision pour pertes	5 240 000	5 240 000
	<u>9 237 \$</u>	<u>9 237 \$</u>

Lorsque la RADQ paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la RADQ réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents.

6. DÉPÔTS GARANTIS

Les dépôts garantis au 30 avril 2001 s'élevaient à 53,1 milliards \$ (2000: 51,3 milliards \$), dont 10,3 milliards \$ (2000: 10,4 milliards \$) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemniserait et tiendrait quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Le coût de certains avantages sociaux défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds d'assurance-dépôts conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Normand Côté
Directeur général adjoint

Jean-Guy Turcotte
Président-directeur général

Québec, le 1^{er} mars 2002

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) au 31 décembre 2001 et l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la RADQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris, Paradis, CA

Québec, le 1^{er} mars 2002

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux (note 4)	2 830 498	2 671 789
Médicaments et services pharmaceutiques (note 5)	1 729 713	1 518 059
Aides techniques	90 615	83 436
Services hospitaliers (note 6)	88 237	102 720
Services dentaires (note 4)	80 432	81 844
Services d'aide domestique	37 189	31 108
Services optométriques (note 4)	36 009	26 890
Autres (note 7)	<u>10 292</u>	<u>12 901</u>
	4 902 985	4 528 747
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	<u>3 941</u>	<u>4 277</u>
	4 899 044	4 524 470
Frais d'administration (note 8)	<u>104 638</u>	<u>95 885</u>
	<u><u>5 003 682</u></u>	<u><u>4 620 355</u></u>
 SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	4 295 030	3 941 088
Fonds de l'assurance médicaments	402 139	356 615
Gouvernement du Québec	216 892	237 022
Commission de la santé et de la sécurité du travail	65 350	62 545
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 6)	18 505	17 570
Autres	<u>5 766</u>	<u>5 515</u>
	<u><u>5 003 682</u></u>	<u><u>4 620 355</u></u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	209 746	274 717
Fonds de l'assurance médicaments	74 172	38 333
Frais à récupérer (note 9)	98 338	84 168
Autres créances	21 022	9 675
	<u>403 278</u>	<u>406 893</u>
Placement (note 10)	3 708	3 608
Immobilisations (note 11)	<u>32 740</u>	<u>32 539</u>
	<u>439 726</u>	<u>443 040</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins l'encaisse	32 108	33 189
Services à payer (note 4)	359 196	354 542
Autres créditeurs et frais courus	14 479	9 743
	<u>405 783</u>	<u>397 474</u>
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	22 142	19 703
Dette à long terme (note 12)	<u>11 801</u>	<u>25 863</u>
	<u>439 726</u>	<u>443 040</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 16)

Pour la Régie,
Duc Vu, Président-directeur général
Claude Gagnon, Membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi le programme d'assistance maladie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont:

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie et du programme d'assistance maladie provient du Fonds des services de santé. Celui-ci finance aussi le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis dans le cadre du régime public d'assurance médicaments:

- aux personnes âgées de 65 ans ou plus;
- aux prestataires du programme d'assistance-emploi.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance ces mêmes coûts pour des médicaments et services fournis à toute personne admissible autre que celles énumérées ci-dessus qui ne sont pas tenues d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance certaines parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Coût des programmes

S'il y a lieu, les montants imputés au coût des programmes sont régularisés pour tenir compte des enveloppes globales prédéterminées en vertu des accords-cadres conclus par le ministre de la Santé et des Services sociaux avec les organismes représentatifs des professionnels de la santé.

Placement

Le placement est comptabilisé à la valeur d'acquisition et sa valeur comptable est réduite de toute moins-value durable constatée au cours de l'exercice.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit:

Immeuble du siège social	40 ans
Rénovations de l'immeuble	8 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 5 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit:

	2002	2001
Régime d'assurance maladie	2 892 702	2 707 196
Régime public d'assurance médicaments	1 726 180	1 515 438
Assistance maladie	50 945	52 607
Autres	229 217	249 229
	<u>4 899 044</u>	<u>4 524 470</u>

4. SERVICES MÉDICAUX, DENTAIRES ET OPTOMÉTRIQUES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a signé des accords-cadres avec les organismes représentatifs des professionnels de la santé suivants:

	<u>Date d'expiration</u>
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	31 mars 2002
Fédération des médecins spécialistes du Québec	31 mars 2002
Association des chirurgiens-dentistes du Québec	31 mars 2001
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec	31 mars 2002
Association professionnelle des optométristes du Québec	31 mars 2002

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. SERVICES MÉDICAUX, DENTAIRES ET OPTOMÉTRIQUES (suite)

Ces accords-cadres établissent, pour chacun des exercices financiers, des enveloppes globales prédéterminées pour la rémunération des services précisés dans ces ententes et rendus par les professionnels en vertu du régime d'assurance maladie et des autres programmes dont l'administration est confiée à la Régie.

Les parties doivent convenir des modalités à mettre en œuvre afin d'assurer le respect des enveloppes dans l'éventualité d'une variation par rapport à la rémunération versée aux professionnels de la santé.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, le coût des services médicaux a été diminué de 17,9 millions et celui des services optométriques augmenté de 2,4 millions.

Aucun ajustement n'a été apporté au poste «Services dentaires» pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002 en raison d'un différend entre l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec et le gouvernement concernant les mesures à prendre pour assurer le respect des accords-cadres pour la période portant sur les exercices 1995-1996 à 2000-2001.

Au 31 mars 2002, la contrepartie des ajustements effectués au coût des programmes depuis l'instauration de ces accords-cadres, en 1995, a eu pour effet d'augmenter le poste «Services à payer» de 10,8 M\$ (2001: 26,3 M\$).

5. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2002	2001
Personnes âgées de 65 ans ou plus	943 460	818 193
Prestataires du programme d'assistance-emploi	396 752	353 878
Personnes admissibles qui ne sont pas tenues d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux	385 968	343 367
Personnes admissibles à des programmes particuliers	3 533	2 621
	<u>1 729 713</u>	<u>1 518 059</u>

6. SERVICES HOSPITALIERS

	2002	2001
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	64 462	74 936
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	18 505	17 570
Services de radio-oncologie rendus hors du Québec	5 270	10 214
	<u>88 237</u>	<u>102 720</u>

7. AUTRES

	2002	2001
Bourses de recherche	8 713	8 970
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	1 579	3 931
	<u>10 292</u>	<u>12 901</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	64 940	60 549
Locaux, équipement et ameublement	11 261	9 008
Amortissement des immobilisations	9 815	8 479
Réseau de communication interactive	6 204	5 997
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	6 028	5 549
Services professionnels et autres	2 806	2 292
Fournitures et approvisionnements	2 078	2 111
Intérêts sur la dette à long terme	1 506	1 900
	<u>104 638</u>	<u>95 885</u>

9. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2002	2001
Gouvernement du Québec	79 656	67 999
Commission de la santé et de la sécurité du travail	12 999	11 467
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	5 683	4 702
	<u>98 338</u>	<u>84 168</u>

10. PLACEMENT

	2002	2001
Motus Technologies inc.		
Actions ordinaires	<u>3 708</u>	<u>3 608</u>

Au cours de l'exercice, la Régie a fait une souscription additionnelle de 0,1 M\$ pour l'acquisition d'actions ordinaires.

11. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	8 937	8 600	8 900
Rénovations de l'immeuble	3 000	3 000		434
Développement de systèmes informatiques	46 627	29 069	17 558	18 792
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	2 509	485	2 024	429
Matériel informatique et bureautique	8 121	4 563	3 558	2 984
	<u>78 794</u>	<u>46 054</u>	<u>32 740</u>	<u>32 539</u>

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 10 M\$ (2001: 4 M\$).

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux fixes variant de 5,91 % à 8,19 %, échéant entre 2003 et 2006	<u>11 801</u>	<u>25 863</u>

Flux de trésorerie

Remboursements	14 062	6 030
Intérêts versés	1 106	1 756

Les versements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement des emprunts sur billets à leur échéance aux mêmes conditions:

2003	2 271
2004	1 308
2005	922
2006	500
2007	500

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 2,2 M\$ (2001: 1,7 M\$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 2,8 M\$ (2001: 2,5 M\$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	19 703	17 076
Augmentation nette due à des départs et des arrivées d'employés	1 280	1 618
Dépenses	6 776	7 740
Utilisation	<u>(5 617)</u>	<u>(6 731)</u>
Solde à la fin	<u>22 142</u>	<u>19 703</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2002 les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit:

2003	15 090
2004	13 064
2005	12 610
2006	8 815
2007	869
	50 448

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Un projet de loi, déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 8 mai 2002, prévoit que l'ensemble des coûts du régime public d'assurance médicaments sera imputé au Fonds de l'assurance médicaments à compter du 1^{er} juillet 2002.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles comptables internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le Conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Duc Vu

Le directeur du budget et des ressources financières,
André Gignac

Québec, le 27 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2002 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 27 mai 2002

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(L.R.Q., c. R-6.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Redevances – rémunération et fonctionnement	6 273 436 \$	5 894 561 \$
Redevances – immobilisations (note 6)	<u>150 000</u>	<u>110 000</u>
	6 423 436	6 004 561
Apport reporté – immobilisations (note 6)	66 151	151 181
Revenus d'intérêts	56 218	161 378
Droits et autres	<u>22 734</u>	<u>80 992</u>
	<u>6 568 539</u>	<u>6 398 112</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 151 893	4 724 786
Services professionnels et administratifs	524 366	572 472
Loyer	793 187	796 002
Autres dépenses de fonctionnement	649 779	710 665
Amortissement des immobilisations (note 6)	216 151	261 181
Amortissement des immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition	85 526	82 870
Intérêts sur la dette à long terme	80 821	83 957
Remboursement de frais – audience	<u>84 077</u>	<u>115 949</u>
	<u>7 585 800</u>	<u>7 347 882</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(1 017 261)	(949 770)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 143 678</u>	<u>2 093 448</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>126 417</u></u> \$	<u><u>1 143 678</u></u> \$

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 644 213 \$	564 562 \$
Acceptation bancaire		2 039 751
Débiteurs	276 076	378 032
Frais payés d'avance	<u>36 228</u>	<u>39 278</u>
	1 956 517	3 021 623
Immobilisations (note 3)	<u>1 174 219</u>	<u>1 431 289</u>
	<u>3 130 736 \$</u>	<u>4 452 912 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 4)	1 272 202 \$	1 204 774 \$
Provision court terme pour congés de maladie (note 8)	114 459	227 333
Portion à court terme de la dette à long terme (note 5)	<u>83 019</u>	<u>76 666</u>
	1 469 680	1 508 773
Provision pour congés de maladie (note 8)	190 206	303 237
Dette à long terme (note 5)	852 209	935 228
Apport reporté – immobilisations (note 6)	492 224	561 996
EXCÉDENT	<u>126 417</u>	<u>1 143 678</u>
	<u>3 130 736 \$</u>	<u>4 452 912 \$</u>

Pour la Régie,
Jean A. Guérin

RÉGIE DE L'ÉNERGIE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – redevances – rémunération et fonctionnement	6 321 180 \$	5 809 116 \$
Rentrées de fonds – droits et autres revenus	16 910	275 151
Sorties de fonds – traitements et avantages sociaux	(5 338 440)	(4 394 718)
Sorties de fonds – fonctionnement	(2 020 290)	(1 999 660)
Intérêts reçus	109 470	117 373
Intérêts versés	<u>(80 821)</u>	<u>(83 957)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(991 991)</u>	<u>(276 695)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(48 228)	(227 305)
Produit de disposition d'immobilisations	6 785	
Acquisition d'immobilisations détenues en vertu de location-acquisition	<u></u>	<u>(49 115)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(41 443)</u>	<u>(276 420)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme		49 115
Remboursement de la dette à long terme	(76 666)	(65 784)
Rentrées de fonds – redevances immobilisations	<u>150 000</u>	<u>110 000</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>73 334</u>	<u>93 331</u>
DIMINUTION NETTE	(960 100)	(459 784)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 604 313</u>	<u>3 064 097</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 7)	<u><u>1 644 213</u></u> \$	<u><u>2 604 313</u></u> \$

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi-judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers et de la vapeur et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution et d'emmagasinement.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Systèmes et équipement informatiques	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	3 à 12 ans

Constatation des revenus

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports correspondant aux dépenses en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des dépenses en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Régie consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les acceptations bancaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Systèmes et équipement informatiques	689 094 \$	512 805 \$	176 289 \$	285 387 \$
Mobilier et équipement	284 350	174 255	110 095	165 525
Améliorations locatives	67 911	18 639	49 272	56 289
	<u>1 041 355</u>	<u>705 699</u>	<u>335 656</u>	<u>507 201</u>
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Améliorations locatives	<u>1 209 194</u>	<u>370 631</u>	<u>838 563</u>	<u>924 088</u>
	<u>2 250 549 \$</u>	<u>1 076 330 \$</u>	<u>1 174 219 \$</u>	<u>1 431 289 \$</u>

4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2002	2001
Fournisseurs et frais courus	372 283 \$	344 215 \$
Traitements et avantages sociaux	479 823	464 594
Provision pour vacances	<u>420 096</u>	<u>395 965</u>
	<u>1 272 202 \$</u>	<u>1 204 774 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 6,3 % à 9,3 %, échéant de février 2004 à octobre 2012, remboursables par versements mensuels de 13 124 \$	935 228 \$	1 011 894 \$
Versements échéant en deçà d'un an	<u>83 019</u>	<u>76 666</u>
	<u>852 209 \$</u>	<u>935 228 \$</u>

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2003	157 486 \$
2004	156 354
2005	143 901
2006	140 029
2007	132 285
2008 à 2013	<u>616 533</u>
	1 346 588
Moins: intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>411 360</u>
	<u>935 228 \$</u>

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. APPORT REPORTÉ – IMMOBILISATIONS

Les apports reportés – immobilisations représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les dépenses en immobilisations prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	561 996 \$	713 177 \$
Dépenses en immobilisations prévues	150 000	110 000
Amortissement de l'exercice	<u>(216 151)</u>	<u>(261 181)</u>
Apport reporté – immobilisations	(66 151)	(151 181)
Dispositions d'immobilisations	<u>(3 621)</u>	
Apport net de l'exercice	<u>(69 772)</u>	<u>(151 181)</u>
Solde à la fin	<u><u>492 224</u></u> \$	<u><u>561 996</u></u> \$

Les immobilisations acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des dépenses en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté – immobilisations.

7. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse	1 644 213 \$	564 562 \$
Acceptation bancaire		<u>2 039 751</u>
	<u><u>1 644 213</u></u> \$	<u><u>2 604 313</u></u> \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Provision pour congés de maladie**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	530 570 \$	425 972 \$
Charge de l'exercice	(41 129)	171 856
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(184 776)</u>	<u>(67 258)</u>
Solde à la fin	304 665	530 570
Provision court terme	<u>114 459</u>	<u>227 333</u>
	<u><u>190 206</u></u> \$	<u><u>303 237</u></u> \$

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux dépenses de l'exercice, sous le poste «Traitements et avantages sociaux», s'élèvent à 137 809 \$ (2001: 106 235 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIERENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

INFORMATION GÉNÉRALE

L'information sectorielle apparaissant au tableau suivant, annexé aux états financiers, concorde avec l'information présentée aux états financiers et reflète l'importance relative des activités exercées par la Régie dans les différents secteurs d'énergie en conformité avec sa loi constitutive et ses divers règlements.

À compter du 1^{er} avril 2001, la Régie a procédé à une mise à jour de la méthode de répartition de ses revenus et dépenses afin de refléter l'évolution des activités de la Régie. Cette méthode mise à jour reflète le coût des activités par forme d'énergie et répond à la recommandation du Vérificateur général à cet effet, émise au cours du présent exercice financier.

Les excédents (déficits) au début, soit au 1^{er} avril 2001, sont les excédents (déficits) au 31 mars 2001, tels que présentés à l'information sectorielle annexée aux états financiers vérifiés de l'exercice 2000-2001.

INFORMATION SECTORIELLE

	2002				2001
	Électricité	Gaz naturel	Pétrole	Total	Total
REVENUS					
Redevances					
Rémunération et fonctionnement	2 958 799 \$	2 815 438 \$	499 199 \$	6 273 436 \$	5 894 561 \$
Immobilisations	87 588	49 116	13 296	150 000	110 000
	3 046 387	2 864 554	512 495	6 423 436	6 004 561
Apport reporté – immobilisations	54 539	(1 730)	13 342	66 151	151 181
Revenus d'intérêts	36 965	12 325	6 928	56 218	161 378
Droits et autres	14 492	4 931	3 311	22 734	80 992
	3 152 383	2 880 080	536 076	6 568 539	6 398 112
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	3 376 592	1 130 441	644 860	5 151 893	4 724 786
Services professionnels et administratifs	342 740	112 578	69 048	524 366	572 472
Loyer	521 549	173 887	97 751	793 187	796 002
Autres dépenses de fonctionnement	373 276	128 401	148 102	649 779	710 665
Amortissement des immobilisations	142 127	47 386	26 638	216 151	261 181
Amortissement des immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition	56 236	18 750	10 540	85 526	82 870
Intérêts sur la dette à long terme	53 143	17 718	9 960	80 821	83 957
Remboursement de frais – audience			84 077	84 077	115 949
	4 865 663	1 629 161	1 090 976	7 585 800	7 347 882
EXCÉDENT (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)					
DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(1 713 280)	1 250 919	(554 900)	(1 017 261)	(949 770)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 420 405	(402 417)	125 690	1 143 678	2 093 448
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	(292 875) \$	848 502 \$	(429 210) \$	126 417 \$	1 143 678 \$

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean A. Guérin
Président

Montréal, le 29 mai 2002

RAPPORT À LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 sont préparés et présentés de façon comparable aux exercices financiers antérieurs, en assurant la continuité au niveau de l'application des conventions comptables dans le respect des principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et des jugements importants faits par la direction.

En conformité avec l'article 108 de la Loi sur la Régie de l'énergie, celle-ci tient des comptes distincts pour chaque distributeur. En vertu de l'article 109, le Vérificateur général du Québec a vérifié les livres et comptes de la Régie ainsi que les renseignements supplémentaires.

Le financement de la Régie, soit les revenus provenant de la redevance annuelle, est obtenu en conformité avec l'application du Règlement concernant les taux et les modalités de paiement de la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie, décret 383-98 du 1^{er} avril 1998. Ce financement respecte le principe de l'utilisateur payeur.

Les renseignements supplémentaires, par forme d'énergie, apparaissant en annexe aux états financiers concordent avec l'information présentée aux états financiers et présentent la méthode de répartition des dépenses par forme d'énergie.

Afin de refléter l'évolution des activités sous sa juridiction, la Régie a procédé à une mise à jour de la méthode de répartition de ses revenus et dépenses à compter du 1^{er} avril 2001. Cette méthode mise à jour répond à la recommandation du Vérificateur général exprimée à cet effet, émise au cours du présent exercice financier.

L'utilisation d'une méthode différente de répartition des revenus et dépenses, par le Vérificateur général dans son rapport à l'Assemblée nationale accompagnant les états financiers de la Régie de l'énergie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001, a illustré des données théoriques d'excédents par forme d'énergie pour lesquelles il n'a pu y avoir de rétroactivité. Le Règlement sur les redevances a été modifié le 23 août 2001 avec entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001, soit après l'exercice financier terminé le 31 mars 2001. De même, pour le présent exercice financier, il n'a pu y avoir rétroactivité quant à l'impact sur les excédents par forme d'énergie résultant de la méthode différente de répartition des revenus et dépenses recommandée par le Vérificateur général pour les exercices financiers antérieurs.

Alain R. Pagé, MBA
Directeur des Services administratifs

Odette Alarie, CA
Responsable du Service
des ressources financières

Me Pierre Théroux
Directeur des Services juridiques

RÉGIE DE L'ÉNERGIE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001, j'ai formulé une restriction relativement à la répartition inadéquate de certaines dépenses entre les différents secteurs d'énergie présentées dans les renseignements supplémentaires. À mon avis, considérant que la Régie n'a toujours pas redressé les excédents et déficits par secteur au 31 mars 2001, le déficit de 292 875 \$ présenté au 31 mars 2002 concernant le secteur de l'électricité aurait dû être un excédent de 591 184 \$ à cette date, l'excédent de 848 502 \$ présenté au 31 mars 2002 concernant le secteur du gaz naturel aurait dû être de 1 047 085 \$ à cette date et le déficit de 429 210 \$ présenté au 31 mars 2002 concernant le secteur du pétrole aurait dû être de 1 511 852 \$ à cette date.

À mon avis, à l'exception des effets, mentionnés au paragraphe précédent, du non-redressement des excédents et déficits par secteur d'énergie présentés dans les renseignements supplémentaires, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la répartition de certaines dépenses entre les différents secteurs d'énergie présentées dans les renseignements supplémentaires, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Commentaire sur le rapport à la direction

Le rapport à la direction mentionne que le financement de la Régie, soit les revenus provenant de la redevance annuelle, est obtenu en conformité avec l'application du Règlement sur les taux et les modalités de paiement de la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie. Le Règlement prévoit que les prévisions ajustées des dépenses utilisées pour l'établissement des redevances prennent en compte des données sectorielles, prévisionnelles et réelles. À mon avis, la méthode utilisée jusqu'au 31 mars 2001 pour répartir les excédents par secteur d'énergie est inadéquate. Puisque la Régie n'a pas redressé les excédents et déficits par secteur au 31 mars 2001, comme il est mentionné aux paragraphes précédents, cette situation a pour effet au 31 mars 2002 de faire supporter, par un secteur d'énergie, des dépenses attribuables à un autre secteur d'énergie et les principes d'équité et d'imputabilité sous-jacents au Règlement sont compromis.

De plus, la nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001 n'a aucune incidence sur l'obligation qu'a la Régie de répartir adéquatement ses dépenses par secteur d'énergie pour chaque exercice financier.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 29 mai 2002

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

(L.R.Q., c. R-7)

FONDS D'EXPLOITATION**RÉSULTATS**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	19 891	22 062
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 454	4 005
Loyers	1 818	2 113
Publicité	411	386
Stationnements	3 412	2 797
Souvenirs	613	656
Redevances des concessionnaires	1 298	1 030
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 399	1 234
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 930	4 027
Travaux et services facturés à des tiers	1 131	1 091
Autres produits	91	76
	<u>38 448</u>	<u>39 477</u>
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	7 784	7 907
Employés à l'événement	3 458	2 202
Charges sociales	1 776	1 769
Cotisations au régime de retraite	286	298
Coûts relatifs aux ruptures de contrats de travail	127	624
Contrats de services	3 619	3 438
Matériaux et location d'équipement	1 399	1 311
Produits aux fins de revente	318	332
Frais d'énergie	8 011	6 628
Assurances	39	12
Taxes d'eau et de services	4 252	7 764
Honoraires professionnels	557	334
Provision pour réclamations		404
Commissions, cachets et droits	217	282
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	222	307
Intérêts sur la dette à long terme	914	993
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	566	372
Publicité	1 084	1 127
Créances douteuses	329	
Autres dépenses	426	352
Amortissement des immobilisations	3 314	3 193
	<u>38 698</u>	<u>39 649</u>
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(250)	(172)
Autre élément		
Coûts engagés relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	467	1 265
Déficit avant subvention additionnelle	(717)	(1 437)
Subvention additionnelle du gouvernement du Québec relativement au déficit de l'exercice 1999		3 171
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(717)</u>	<u>1 734</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
 SURPLUS D'OPÉRATIONS
 SURPLUS RÉSERVÉS
 de l'exercice terminé le 31 octobre 2001
 (en milliers de dollars)

	2001					2000	
	Réservés						
	Dévelop- pement de nouveaux projets et marchés	Pro- gramme d'entretien des instal- lations	Plan directeur informa- tique Phase II	Optimisa- tion des supports d'affichage	Total	Opérations	Total
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT	402	100			502	1 106	1 608
Surplus (déficit) de l'exercice						(717)	(717)
Investis en immo- bilisations							(514)
Solde disponible pour investis- sment	402	100			502	389	891
SURPLUS AU DÉBUT	356	285	183	9	833		833
Immobilisations							
Acquises à même les surplus							514
Virements du surplus d'opérations	(52)	(49)	(92)	(3)	(196)	196	
Solde non amorti	304	236	91	6	637	196	833
SURPLUS À LA FIN	706	336	91	6	1 139	585	1 724
							2 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus (déficit) de l'exercice	(717)	1 734
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 314	3 193
Perte sur la cession d'immobilisations		191
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	<u>(2 293)</u>	<u>439</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>304</u>	<u>5 557</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(2 869)	(5 161)
Cession d'immobilisations		47
Frais reportés	<u>(622)</u>	<u></u>
Sorties nettes de fonds	<u>(3 491)</u>	<u>(5 114)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	2 301	97
Dû au fonds de construction	(5)	4
Emprunts à long terme		10 000
Remboursements d'emprunts à long terme		<u>(10 000)</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>2 296</u>	<u>101</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(891)	544
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	<u>379</u>	<u>(165)</u>
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	<u><u>(512)</u></u>	<u><u>379</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

au 31 octobre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Encaisse		379
Débiteurs	1 395	1 657
Subvention à recevoir		8 248
Stock	1 132	827
Frais payés d'avance	798	96
Immobilisations (note 6)	24 922	25 367
Frais reportés	<u>622</u>	
	<u>28 869</u>	<u>36 574</u>
PASSIF		
Découvert bancaire	512	
Emprunt bancaire (note 7)	4 295	1 994
Comptes fournisseurs et engagements à payer	6 615	16 446
Subvention reportée	723	688
Dû au fonds de construction		5
Dette à long terme (note 8)	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>27 145</u>	<u>34 133</u>
SURPLUS		
Surplus d'opérations	585	1 106
Surplus réservés	<u>1 139</u>	<u>1 335</u>
	<u>1 724</u>	<u>2 441</u>
	<u>28 869</u>	<u>36 574</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Alain Riendeau, administrateur
Camille Montpetit, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	67	(898)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif	<u>5</u>	<u>(2)</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>72</u>	<u>(900)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	54 441	40 395
Remboursements nets d'emprunts à long terme	<u>(54 500)</u>	<u>(40 049)</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>(59)</u>	<u>346</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	13	(554)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>262</u>	<u>816</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>275</u></u>	<u><u>262</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION****BILAN**

au 31 octobre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 9)	1 476 751	1 476 917
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 10)	124 024	124 976
Contributions totales reçues (note 11)	<u>(1 280 549)</u>	<u>(1 226 108)</u>
	<u>320 226</u>	<u>375 785</u>
Autres éléments d'actif		
Encaisse	275	262
Avance au fonds d'exploitation		<u>5</u>
	<u>275</u>	<u>267</u>
	<u><u>320 501</u></u>	<u><u>376 052</u></u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	312 636	367 136
Comptes fournisseurs et engagements à payer	298	397
Intérêts courus	<u>7 567</u>	<u>8 519</u>
	<u><u>320 501</u></u>	<u><u>376 052</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Alain Riendeau, administrateur
Camille Montpetit, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2001

(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et dans tout l'Est de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes.

Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés principalement d'honoraires professionnels engagés afin d'élaborer une solution à la problématique de la toiture.

Si la solution est retenue, ces frais seront capitalisés aux immobilisations et seront amortis en fonction de leur durée de vie utile.

Si la solution n'est pas retenue, ces frais seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent:

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 10 %, 20 % et 26,33 %

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 9).

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2001

(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention du gouvernement du Québec, à titre d'assistance financière à la Régie pour combler le déficit, est établie sur la base des prévisions budgétaires.

5. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit:

	2001	2000
Débiteurs	262	(360)
Subvention à recevoir	8 248	(8 248)
Stock	(305)	85
Frais payés d'avance	(702)	179
Frais de financement reportés		36
Comptes fournisseurs et engagements à payer	(9 831)	8 059
Subvention reportée	35	688
	<u>(2 293)</u>	<u>439</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	15 325	14 578	747
Structure et aménagements spécifiques	45 144	22 457	22 687
Aménagements locatifs	6 086	4 903	1 183
Matériel roulant	1 913	1 608	305
	<u>68 468</u>	<u>43 546</u>	<u>24 922</u>

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

6. IMMOBILISATIONS (suite)

	2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Projets en cours	1 604		1 604
Équipements	15 191	14 082	1 109
Structure et aménagements spécifiques	41 244	20 032	21 212
Aménagements locatifs	5 822	4 618	1 204
Matériel roulant	1 747	1 509	238
	65 608	40 241	25 367

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 2002.

8. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
6,09 %, échéant en août 2002	10 000	10 000
5,92 %, échéant en avril 2002	5 000	5 000
	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation s'élèvent à 15 000 000 \$ en 2002.

	2001	2000
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
77 036 000 \$US, 8,052 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003 ^(a)	104 753	104 753
Portant intérêt au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 0,39 %, échéant le 21 février 2002	42 383	42 383
6,75 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	20 000	20 000
6,68 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	25 000	25 000
6,763 %, échéant le 16 mai 2003	25 000	25 000
5,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2002	65 000	65 000
2,45013 %, échéant le 21 février 2002	20 500	
2,56882 %, échéant le 7 janvier 2002	10 000	
7,51 %		65 000
5,80167 %		20 000
	<u>312 636</u>	<u>367 136</u>

(a) La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élèvent à 137 383 000 \$ en 2002, 70 000 000 \$ en 2003 et 104 753 000 \$ en 2004.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2001

(en milliers de dollars)

9. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2001	2000
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 205 120	1 204 279
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	190	830
Autres travaux	(338)	11
Solde à la fin	1 204 972	1 205 120
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 132	1 221 280
Installations cédées		
Vélodrome ^(a)	82 804	82 804
Biodôme ^(a)	50 366	50 406
	133 170	133 210
Village olympique ^(b)		
Solde au début	122 427	122 430
Autres	22	(3)
Solde à la fin	122 449	122 427
	255 619	255 637
	1 476 751	1 476 917

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 170 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 366 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, ainsi que mentionné à la note 3.

10. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2001	2000
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	7 567	8 519
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	124 024	124 976

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

11. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2001	2000
Fonds spécial olympique	1 018 538	964 097
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	<u>1 280 549</u>	<u>1 226 108</u>

12. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 2001, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 29 700 000 \$.

De ce montant, des réclamations totalisant 14 400 000 \$ ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999, dont 5 200 000 \$ ont été reçus au cours de la période du 12 décembre 2001 au 16 janvier 2002. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des autres poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2001 et les états des résultats, du surplus d'opérations et des surplus réservés du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 12 décembre 2001
(Le 16 janvier 2002 pour la note 12)

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. R-17, c. P-19.1)
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002 (note 4)	2001 (note 5)	2000 (note 5)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET			
Cotisations au Régime	6 713 138	5 986 954	4 964 589
Moins:			
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 7)	13 920	13 920	12 812
	6 699 218	5 973 034	4 951 777
Revenus (pertes) de placement-net (note 8)	(73 698)	(760 667)	3 080 699
Autres revenus	115	22	31
	6 625 635	5 212 389	8 032 507
DIMINUTION DE L'ACTIF NET			
Rentes et prestations			
Rentes de retraite	4 503 549	4 242 880	4 030 252
Rentes de conjoint survivant	1 259 764	1 201 617	1 158 698
Rentes d'invalidité	558 966	531 342	496 173
Rentes d'orphelin	16 062	18 810	19 810
Rentes d'enfant de cotisant invalide	8 271	8 804	8 590
Prestations de décès	83 839	82 935	85 655
	6 430 451	6 086 388	5 799 178
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 365	4 577	4 845
	6 434 816	6 090 965	5 804 023
Frais d'administration (note 9)	74 111	77 223	71 581
	6 508 927	6 168 188	5 875 604
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET DU RÉGIME	116 708	(955 799)	2 156 903
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT			
Solde déjà établi	17 354 519	18 310 495	16 153 407
Correction de la provision pour congés de maladie et vacances (note 5)	(3 006)	(3 183)	(2 998)
	17 351 513	18 307 312	16 150 409
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	17 468 221	17 351 513	18 307 312

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE****REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002 (note 4)	2001 (note 5)	2000 (note 5)
REVENUS			
Droits	4 808	4 508	4 525
Intérêts	52	37	459
Autres	111	62	63
	<u>4 971</u>	<u>4 607</u>	<u>5 047</u>
DÉPENSES			
Frais d'administration (note 6)			
Traitements et avantages sociaux	3 564	3 321	3 378
Transport et communications	83	106	130
Services professionnels	197	82	95
Loyers	317	292	287
Entretien et réparations	69	44	56
Fournitures	23	24	24
Matériel et équipement	4	4	6
Autres dépenses	27	18	24
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	6	6	6
Créances irrécouvrables	23		
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	207	183	167
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes		3	17
Amortissement des immobilisations du fonds	259	239	50
	<u>4 779</u>	<u>4 322</u>	<u>4 240</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>192</u>	<u>285</u>	<u>807</u>
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT			
Solde déjà établi	3 425	3 134	2 326
Correction de la provision pour congés de maladie et vacances (note 5)	<u>(154)</u>	<u>(148)</u>	<u>(147)</u>
Solde redressé	<u>3 271</u>	<u>2 986</u>	<u>2 179</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>3 463</u>	<u>3 271</u>	<u>2 986</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES****REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001 (note 5)	2000 (note 5)
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	21 438	13 811	12 405
DÉPENSES			
Frais financiers			
Intérêts sur billet à payer à long terme	640	48	131
Autres frais d'intérêts	48	74	11
	688	122	142
Frais d'administration (note 6)			
Traitements et avantages sociaux	11 143	7 904	7 398
Transport et communications	1 635	1 661	1 479
Services professionnels	910	230	69
Loyers	1 068	822	758
Entretien et réparations	760	229	165
Fournitures	141	85	151
Matériel et équipement	12	9	10
Autres dépenses	103	41	24
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	19	16	13
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	203	133	
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 358	682	378
Amortissement des immobilisations du fonds	3 210	1 689	1 630
Amortissement des frais de mise en œuvre	188	188	188
	20 750	13 689	12 263
	21 438	13 811	12 405

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDS
au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002 (note 4)	2001 (note 5)	2000 (note 5)
ACTIF			
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC			
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	18 037 283	17 861 076	18 783 603
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu du Québec	59 675	141 566	21 892
Débiteurs	19 151	16 754	16 638
Immobilisations (note 11)	20 199	19 152	17 825
	<u>18 136 308</u>	<u>18 038 548</u>	<u>18 839 958</u>
FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE			
Encaisse	4 050	3 974	2 386
Débiteurs	71		
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec			365
Immobilisations (note 11)	693	784	887
	<u>4 814</u>	<u>4 758</u>	<u>3 638</u>
FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 366	841	932
Immobilisations (note 11)	17 093	17 477	9 323
Frais de mise en œuvre (note 12)	79	267	455
	<u>18 538</u>	<u>18 585</u>	<u>10 710</u>
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	87	87	
Immobilisations (note 11)	7 200	6 876	4 037
Frais de mise en œuvre (note 12)	2 028	2 028	2 028
	<u>9 315</u>	<u>8 991</u>	<u>6 065</u>

Pour le Conseil d'administration,
Guy Morneau, président-directeur général
Claude Béland, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDS (suite)
 au 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

	2002 (note 4)	2001 (note 5)	2000 (note 5)
PASSIF ET SOLDE DES FONDS			
Chèques en circulation moins l'encaisse	40 048	38 668	35 437
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 13)	520 773	563 712	433 500
Créditeurs	89 721	69 217	48 191
Dû aux autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec	901	122	1 244
Provision pour congés de maladie et vacances	16 644	15 316	14 274
	668 087	687 035	532 646
Solde du fonds – Actif net du Régime (note 2)	17 468 221	17 351 513	18 307 312
	<u>18 136 308</u>	<u>18 038 548</u>	<u>18 839 958</u>
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	552	806	
Provision pour congés de maladie et vacances	799	681	652
	1 351	1 487	652
Solde du fonds	3 463	3 271	2 986
	<u>4 814</u>	<u>4 758</u>	<u>3 638</u>
Frais courus	110		
Dû au gouvernement du Québec	727	267	13
Provision pour congés de maladie et vacances	590	485	543
Billets à payer (note 14)	17 111	17 833	10 154
	<u>18 538</u>	<u>18 585</u>	<u>10 710</u>
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec			53
Billets à payer (note 14)	9 315	8 991	6 012
	<u>9 315</u>	<u>8 991</u>	<u>6 065</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES

La Régie a été créée en juillet 1965 par la loi alors intitulée Régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle administre la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17) et la Loi sur les prestations familiales (L.R.Q., chapitre P-19.1). De plus, en 1997, le gouvernement québécois lui a confié l'administration du Régime d'assurance parentale (Loi sur l'assurance parentale (L.Q., 2001, chapitre 9)). Toutefois, cette dernière loi n'est pas encore en vigueur.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs devront se référer à la loi applicable selon le cas.

D) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC:

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à assumer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant de stabiliser le financement du Régime dans un contexte de vieillissement de la population et de protéger le Régime des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes représente les fonds accumulés pour le paiement des rentes et prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2002, l'actif net du Régime est de 17,5 milliards de dollars (2001: 17,4 milliards de dollars; 2000: 18,3 milliards de dollars), soit 2,7 fois le montant des rentes et prestations de l'exercice 2001-2002.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2000, en tenant compte du taux de cotisation de 9,4 % en 2002 et d'une augmentation prévue à la Loi, de 0,5 % pour atteindre un taux permanent de 9,9 % en 2003 et pour les années suivantes, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2050. Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2003 et sera complétée au cours de l'année 2004. Au moins à tous les six ans sera tenue une consultation publique portant sur l'examen de l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et de l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. La prochaine consultation doit avoir lieu avant la fin de 2003.

Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 1/2 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. La rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 788,75 \$ au 31 mars 2002.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et des gains et cotisations de la personne décédée. La rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 695,37 \$ au 31 mars 2002.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite):

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains et les cotisations de la personne invalide. La rente mensuelle maximale payable est de 956,02 \$ au 31 mars 2002.

Rente d'orphelin et d'enfant de personne invalide

Au 31 mars 2002, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 58,35 \$ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 \$ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1^{er} janvier 2001 était de 3,0 %.

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE:

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à ces lois. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) PROGRAMMES DE PRESTATIONS FAMILIALES:

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales. Elle s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que du paiement des allocations.

Une allocation familiale est versée aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Le montant varie selon le type de famille (monoparentale ou biparentale), le nombre d'enfants admissibles et le revenu familial de l'année précédente. Une allocation est également versée pour les enfants handicapés admissibles. Au 31 mars 2002, cette allocation est de 119,22 \$ par mois.

La Loi sur les allocations d'aide aux familles prévoyait le versement d'une allocation à la naissance. Cette dernière est maintenue pour les enfants nés avant le 1^{er} octobre 1997.

IV) RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE:

Le Régime d'assurance parentale s'inscrit dans la politique familiale du gouvernement du Québec. Ce régime vise à soutenir les parents dans les soins qu'ils apportent aux nouveau-nés ou aux enfants adoptés, en créant de meilleures conditions d'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux, puis en indemnisant plus généreusement ces congés. Ce régime n'est pas encore en vigueur.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le développement de systèmes informatiques est constitué de coûts directs de main-d'oeuvre capitalisés et d'autres coûts directs.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Ameublement et équipement de bureau	20 % et 33 1/3 %
Équipement et logiciels informatiques	20 % et 33 1/3 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Ordinateur	33 1/3 %
Équipement de bureautique	20 %
Développement de systèmes informatiques	20 %

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés à la valeur marchande. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Le ministère du Revenu du Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les verse à cette dernière régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice.

La Régie comptabilise les cotisations au Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Revenus de placement – net

Les intérêts calculés sur les rentes et les prestations en vertu des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La Régie comptabilise les intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation selon la comptabilité d'exercice. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les autres frais financiers et les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Remboursement de prestations d'aide sociale

Le remboursement de prestations d'aide sociale est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

AUTRES FONDS

Revenus de droits

Les revenus que le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite tire de la perception des droits et des pénalités sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Frais de mise en oeuvre

Les frais inhérents à la mise en oeuvre du programme de prestations familiales et du Régime d'assurance parentale comprennent, en plus des coûts directs, les intérêts ainsi qu'une quote-part des frais généraux et administratifs. Les frais de mise en oeuvre sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans, à compter de la date de début des activités du programme correspondant.

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Rentes et prestations

À compter du présent exercice, les rentes et prestations et les intérêts afférents sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel elles étaient versées.

Cette modification, appliquée de façon prospective, a pour effet de modifier les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Rentes et prestations	2 843
Intérêts sur rentes et prestations	398
Augmentation (diminution) de l'actif net du Régime	(3 241)
Créditeurs	3 241
Solde du fonds – Actif net du Régime à la fin	(3 241)

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Revenus de droits

À compter du présent exercice, les revenus tirés des droits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Auparavant, ces revenus étaient comptabilisés aux opérations de l'exercice lors de leur encaissement.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Revenus de droits (suite)

Cette modification, appliquée de façon prospective, a pour effet de modifier les postes suivants des états financiers:

	2002
Revenus de droits	94
Créances irrécouvrables	23
Excédent des revenus sur les dépenses	71
Débiteurs	71
Solde du fonds à la fin	71

5. CORRECTION DE LA PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

Le calcul permettant d'établir les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la Régie à la fin des exercices précédents a été corrigé. Cette correction d'erreur est comptabilisée rétroactivement, et a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers:

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2001	2000
Frais d'administration	(177)	185
Augmentation (diminution) de l'actif net du Régime	177	(185)
Provision pour congés de maladie et vacances	3 006	3 183
Solde du fonds – Actif net du Régime à la fin	(3 006)	(3 183)

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

	2001	2000
Traitement et avantage sociaux	6	1
Excédent des revenus sur les dépenses	(6)	(1)
Provision pour congés de maladie et vacances	154	148
Solde du fonds à la fin	(154)	(148)

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES

	2001	2000
Contribution du gouvernement du Québec	(26)	(24)
Traitement et avantages sociaux	(26)	(24)
Dû au gouvernement du Québec	(136)	(162)
Provision pour congés de maladie et vacances	136	162

**6. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ENTRE LES DIVERS
FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a prévu consacrer à chaque fonds.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

**7. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS
PAR LE MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC**

Le ministère du Revenu du Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, le ministère facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement encourues par le ministère du Revenu du Québec.

Une analyse des frais d'administration a été faite au cours de l'exercice 2001-2002. Cette réévaluation a permis une récupération de 4 839 503 dollars inscrite aux opérations de l'exercice. La mise à jour des frais inhérents aux comptes à recevoir fait présentement l'objet de discussion.

	2002	2001	2000
Frais d'administration	7 752	14 700	14 455
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec	9 473	9 473	8 719
Intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir	(4 060)	(4 060)	(3 737)
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	13 920	13 920	12 812
	<u>27 085</u>	<u>34 033</u>	<u>32 249</u>

8. REVENUS (PERTES) DE PLACEMENT-NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2002	2001	2000
Revenus			
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Revenus sur dépôts à participation	784 214	862 994	713 714
Intérêts sur dépôts à vue	1 803	2 812	6 983
Intérêts sur dépôts à terme			4 491
	<u>786 017</u>	<u>865 806</u>	<u>725 188</u>
Intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	10 545	1 698	13 373
Intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 7)	4 060	4 060	3 737
Intérêts sur dépôts bancaires	78	104	25
	<u>800 700</u>	<u>871 668</u>	<u>742 323</u>
Dépenses			
Intérêts sur emprunts	(61)	(56)	(476)
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(5 316)	(9 870)	(2 523)
Intérêts sur rentes et prestations	(1 545)	(2 456)	(1 821)
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec (note 7)	(9 473)	(9 473)	(8 719)
	<u>784 305</u>	<u>849 813</u>	<u>728 784</u>
Modification de la valeur marchande des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Variation de la valeur marchande des dépôts à participation	(995 618)	(2 406 175)	1 085 815
Gains nets sur vente de placements	137 615	795 695	1 266 100
	<u>(858 003)</u>	<u>(1 610 480)</u>	<u>2 351 915</u>
	<u>(73 698)</u>	<u>(760 667)</u>	<u>3 080 699</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

9. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2002	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	39 246	37 248	36 217
Transport et communications	4 179	4 165	4 287
Services professionnels	6 449	4 809	3 725
Loyers	4 160	4 061	3 680
Entretien et réparations	1 395	1 376	1 178
Fournitures	515	457	369
Matériel et équipement	72	91	89
Autres dépenses	512	578	467
	<u>56 528</u>	<u>52 785</u>	<u>50 012</u>
Frais pour la perception des cotisations par le ministère du Revenu du Québec (note 7)	7 752	14 700	14 455
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 760	1 181	1 060
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	70	70	68
Trop-payé de rentes et prestations	933	2 749	1 091
Créances irrécouvrables	120	162	213
Amortissement des immobilisations	6 948	5 576	4 682
	<u>74 111</u>	<u>77 223</u>	<u>71 581</u>

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la Régie a, en plus de ces frais d'administration, encouru des dépenses pour l'équivalent de 228 000 \$ (2001: 2 050 000 \$) pour les frais occasionnés par le programme «Brancher les familles sur Internet». Ces sommes ont été remboursées par le gouvernement du Québec.

**10. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES
À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**

	2002	2001	2000
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Dépôts à participation	17 943 222	17 762 322	18 301 375
Revenus de placements à recevoir	94 061	98 754	482 228
	<u>18 037 283</u>	<u>17 861 076</u>	<u>18 783 603</u>

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2002, la Régie possédait 20 786 364 unités de participation (2001: 19 445 394; 2000: 17 585 700).

Coût d'acquisition des unités	<u>17 095 104</u>	<u>15 918 586</u>	<u>14 051 463</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS

	2002			2001	2000
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec					
Ameublement et équipement de bureau	5 942	4 568	1 374	1 297	1 365
Équipement et logiciels informatiques	15 570	12 524	3 046	2 725	2 419
Matériel roulant	55	55			
Ordinateur	2 767	2 340	427	773	256
Équipement de bureautique	13 335	10 041	3 294	3 437	3 530
Améliorations locatives	2 566	1 871	695	586	209
Développement de systèmes informatiques	49 705	38 342	11 363	10 334	10 046
	<u>89 940</u>	<u>69 741</u>	<u>20 199</u>	<u>19 152</u>	<u>17 825</u>
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite					
Développement de systèmes informatiques	<u>1 460</u>	<u>767</u>	<u>693</u>	<u>784</u>	<u>887</u>
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales					
Ameublement et équipement de bureau	55	55		9	19
Équipement de bureautique	174	174		35	69
Développement de systèmes informatiques	25 430	8 337	17 093	17 433	9 235
	<u>25 659</u>	<u>8 566</u>	<u>17 093</u>	<u>17 477</u>	<u>9 323</u>
Fonds du régime d'assurance parentale					
Ameublement et équipement de bureau	46		46	46	46
Équipement de bureautique	50		50	50	50
Développement de systèmes informatiques	7 104		7 104	6 780	3 941
	<u>7 200</u>		<u>7 200</u>	<u>6 876</u>	<u>4 037</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions de l'exercice sont:

	<u>Acquisitions</u>
Fonds du Régime de rentes du Québec	9 560
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	168
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	2 826
Fonds du régime d'assurance parentale	324

12. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	<u>2002</u>			<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	<u>941</u>	<u>862</u>	<u>79</u>	<u>267</u>	<u>455</u>
Fonds du régime d'assurance parentale	<u>2 028</u>	<u> </u>	<u>2 028</u>	<u>2 028</u>	<u>2 028</u>

13. AVANCES DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêts au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 % et viendront à échéance le 6 janvier 2005. Le taux d'intérêt est de 2,08 % au 31 mars 2002 (2001: 5,20 %).

14. BILLETS À PAYER

	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales			
Emprunt à court terme	1 446	17 833	10 154
Emprunt à long terme	<u>15 665</u>	<u> </u>	<u> </u>
	<u>17 111</u>	<u>17 833</u>	<u>10 154</u>
Fonds du régime d'assurance parentale			
Emprunt à court terme	<u>9 315</u>	<u>8 991</u>	<u>6 012</u>
	<u>9 315</u>	<u>8 991</u>	<u>6 012</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

14. BILLETS À PAYER (suite)

Emprunts à court terme

Les emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 2,20 %, viennent à échéance le 1^{er} mai 2002. Ils sont contractés dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes du programme de prestations familiales et du régime d'assurance parentale, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

En ce qui concerne l'emprunt à court terme contracté pour le régime d'assurance parentale, aucune modalité de remboursement n'a encore été établie étant donné que la date d'entrée en vigueur de ce régime n'est pas encore fixée. Les remboursements seront faits à partir de cette date.

Emprunt à long terme

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 4,741 %, vient à échéance le 1^{er} juin 2006. Cet emprunt d'un montant initial de 16 765 650 \$ est la conversion d'une portion de l'emprunt à court terme contracté dans le cadre de la mise en œuvre et du développement des systèmes du programme de prestations familiales, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Garantie du gouvernement du Québec

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance est autorisée par le gouvernement à verser à la Régie les sommes requises après s'être assurée que les fonds concernés ne peuvent légalement s'acquitter de leurs obligations.

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices pour l'emprunt à long terme s'établissent comme suit pour le fonds pour l'administration du régime de prestations familiales:

2003	3 407 697 \$
2004	3 572 813
2005	3 745 930
2006	3 927 434
2007	1 011 240

15. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 1 651 415 \$ (2001: 1 398 380 \$; 2000: 2 117 207 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 et 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du fonds du Régime de rentes du Québec, du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite, du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales et du fonds du régime d'assurance parentale de la Régie de rentes du Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec, l'état des revenus et des dépenses et du solde du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et l'état des revenus et des dépenses du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2002, ainsi que de l'évolution de l'actif net du fonds du Régime de rentes et des revenus et dépenses des autres fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés à la comptabilisation des rentes et prestations du fonds du Régime de rentes du Québec ainsi qu'à celle des revenus de droits du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite, expliqués à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 15 mai 2002

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u> (12 mois)	<u>2001</u> (3 mois)
REVENUS		
Frais d'examen:		
Demandes de classement de films	2 287 125 \$	507 913 \$
Demandes de permis	44 772	10 808
Permis	681 450	139 339
Contrôle sur le matériel vidéo	7 002 667	1 719 006
Autres	<u>28 309</u>	<u>15 637</u>
	<u>10 044 323</u>	<u>2 392 703</u>
 DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	2 793 403	648 836
Transport et communications	135 646	38 179
Services professionnels et administratifs	290 604	129 979
Loyers	368 128	94 962
Entretien et réparations	56 589	28 713
Fournitures et approvisionnements	143 869	18 671
Amortissement des immobilisations	117 716	28 297
Autres	<u>1 873</u>	<u>308</u>
	<u>3 907 828</u>	<u>987 945</u>
 EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 136 495	1 404 758
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 404 758</u>	<u> </u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>7 541 253</u></u> \$	<u><u>1 404 758</u></u> \$

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	8 069 777 \$	1 845 440 \$
Débiteurs et intérêts courus	107 015	60 997
À recevoir du gouvernement du Québec	<u>269 485</u>	<u>269 690</u>
	8 446 277	2 176 127
À recevoir du gouvernement du Québec		269 485
Immobilisations (note 3)	<u>440 387</u>	<u>328 907</u>
	<u>8 886 664 \$</u>	<u>2 774 519 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	275 647 \$	281 575 \$
Provision pour vacances	245 825	202 881
Dû au gouvernement du Québec	29 151	118 698
Revenus perçus d'avance	<u>438 289</u>	<u>403 160</u>
	988 912	1 006 314
Provision pour congés de maladie (note 4)	<u>356 499</u>	<u>363 447</u>
	1 345 411	1 369 761
EXCÉDENT (Note 5)	<u>7 541 253</u>	<u>1 404 758</u>
	<u>8 886 664 \$</u>	<u>2 774 519 \$</u>
ÉVENTUALITÉ (note 6)		

Pour la Régie,
Jeanne L. Blackburn
Jean-Pierre Gagnon

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1,5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire:

Matériel et équipement	5 ans et 10 ans
Équipement informatique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	19 317 \$	3 684 \$	15 633 \$	12 525 \$
Équipement informatique	217 332	89 094	128 238	132 642
Développement informatique	349 518	53 002	296 516	183 740
	<u>586 167 \$</u>	<u>145 780 \$</u>	<u>440 387 \$</u>	<u>328 907 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 229 195 \$ (2001: 5 844 \$) dont 155 177 \$ est pour le développement du site Web qui n'est pas encore amorti puisque la mise en service n'est pas débutée au 31 mars 2002.

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 77 105 \$ (2001 (3 mois): 16 859 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002 (12 mois)	2001 (3 mois)
Solde au début	363 447 \$	351 611 \$
Dépense de l'exercice	72 910	40 462
Prestations versées au cours de l'exercice	(79 858)	(28 626)
Solde à la fin	<u>356 499 \$</u>	<u>363 447 \$</u>

5. EXCÉDENT

Tel que stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

6. ÉVENTUALITÉ

Une action en justice de 940 000 \$ a été intentée en 1999 contre la Régie. Selon l'opinion de la direction, il est impossible de prévoir l'issue de ce litige.

7. AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

La Régie est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à demander une ou plusieurs avances dont le capital global en cours ne pourra excéder 300 000 \$ pour combler ses manques temporaires de liquidités. Ses avances porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2006. Au 31 mars 2002, la Régie ne s'est pas prévaluée de ces avances.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RÉGIE DU CINÉMA**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jeanne L. Blackburn
Présidente

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 29 juillet 2002

RÉGIE DU CINÉMA**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2002 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité à un règlement

Le règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1) prévoit des droits de 0,50 \$ pour l'obtention d'une attestation du certificat de dépôt. Depuis le 1^{er} avril 2001, suite à un discours du budget, la Régie exige des droits de 0,40 \$ par attestation, ce qui est contraire au règlement approuvé par le gouvernement. En effet, aucune règle de droit ne permet d'appliquer, dès leur annonce par le ministère des Finances, une réduction ou une augmentation de droits. De plus, la Loi sur le cinéma ne permet pas à ce règlement d'avoir une portée rétroactive. La Régie se prive ainsi de 1,6 millions de dollars de revenus de «contrôle sur le matériel vidéo» pour l'exercice terminé au 31 mars 2002.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 29 juillet 2002

SIDBEC
(L.R.Q., c. E-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PRODUITS		
Intérêts	31	38
Ajustement du prix de vente de la filiale cédée en 1994 (récupération du droit de dumping)		<u>300</u>
	<u>31</u>	<u>338</u>
CHARGES		
Intérêts sur les dettes garanties par l'actionnaire	267	207
Administration	62	55
Honoraires pour contestation des droits compensatoires	74	
Amortissement des frais de financement reportés	<u>26</u>	<u>26</u>
	<u>429</u>	<u>288</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(398)	50
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(692 604)</u>	<u>(692 654)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(693 002)</u>	<u>(692 604)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC

BILAN
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Encaisse	11	37
Placements temporaires, au coût, 5 %, échéant en février 2002	493	564
Taxes à la consommation et intérêts courus	11	6
Frais de financement reportés (note 3)	<u>6</u>	<u>32</u>
	<u>521</u>	<u>639</u>
 PASSIF		
Frais courus	98	84
Dettes garanties par l'actionnaire (note 4)	<u>5 075</u>	<u>5 075</u>
	<u>5 173</u>	<u>5 159</u>
 CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
Capital-actions (note 5)	645 894	645 894
Surplus d'apport (note 6)	42 456	42 190
Déficit	<u>(693 002)</u>	<u>(692 604)</u>
	<u>(4 652)</u>	<u>(4 520)</u>
	<u>521</u>	<u>639</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Charles E. Beaulieu, administrateur
Robert Després, administrateur

SIDBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
 (en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	(398)	50
Élément hors caisse		
Amortissement des frais de financement reportés	26	26
Variations d'éléments d'actif et de passif (note 2)	<u>9</u>	<u>(70)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(363)	6
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apport de l'actionnaire et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>266</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(97)	6
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>601</u>	<u>595</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>504</u></u>	<u><u>601</u></u>
 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	11	37
Placements temporaires	<u>493</u>	<u>564</u>
	<u><u>504</u></u>	<u><u>601</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, gère les actifs et passifs résultant de l'abandon de ses activités en 1994. La Société est exonérée des impôts sur les bénéfices fédéral et provincial.

2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit:

	2001	2000
Taxes à la consommation et intérêt courus	(5)	15
Frais courus	14	(85)
	<u>9</u>	<u>(70)</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités d'exploitation se détaillent comme suit:

	2001	2000
Intérêts versés	<u>267</u>	<u>291</u>

3. FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans, jusqu'en avril 2002.

4. DETTES GARANTIES PAR L'ACTIONNAIRE

Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:

	2001	2000
Emprunts, 5,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2002	<u>5 075</u>	<u>5 075</u>

5. CAPITAL-ACTIONS

	2001	2000
Autorisé 80 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et payé 64 589 398 actions	<u>645 894</u>	<u>645 894</u>

6. SURPLUS D'APPORT

La Société a reçu une somme de 266 400 \$ de l'actionnaire afin de faire face à ses obligations.

SIDBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À l'actionnaire de Sidbec

Nous avons vérifié le bilan de la société Sidbec au 31 décembre 2001 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 17 janvier 2002

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
(L.R.Q., c. D-8)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 3)
REVENUS (note 4)		
Prestation de services (note 5)	13 174 636 \$	11 224 116 \$
Ventes	3 384 201	5 291 290
Location	1 494 294	1 477 304
Revenus de gestion	1 457 389	1 300 470
Revenus de placements	283 244	316 901
Fonds environnemental (note 16)	1 503 664	
Autres revenus	<u>70 518</u>	<u>30 082</u>
	<u>21 367 946</u>	<u>19 640 163</u>
DÉPENSES (note 4)		
Services d'entrepreneurs	9 881 204	9 274 163
Traitements et avantages sociaux	3 398 975	3 068 497
Achats	1 480 660	1 302 786
Entretien et réparations	1 105 329	1 256 151
Électricité	629 588	641 397
Taxes, licences et permis	609 195	563 156
Frais de location	242 011	278 297
Perte de valeur de placements	575 002	490 000
Frais reliés au personnel	336 628	386 517
Assurances	122 865	107 662
Communication	185 264	205 641
Publicité	124 579	85 380
Frais de bureau	58 934	46 689
Matériaux de voirie	505 121	407 802
Créances douteuses	172 651	4 494
Contribution aux partenaires	(258 956)	380 000
Amortissement des immobilisations	426 943	340 626
Honoraires professionnels	304 301	247 227
Autres dépenses	744 906	384 155
Intérêts et frais bancaires	235 014	237 428
Intérêts sur la dette à long terme	<u>52 468</u>	<u>56 819</u>
	<u>20 932 682</u>	<u>19 764 887</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) (note 4)	<u>435 264</u> \$	<u>(124 724)</u> \$

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(61 361 076) \$	(61 227 733) \$
Modification comptable (note 3)	<u>273 161</u>	<u>264 542</u>
Solde redressé	(61 087 915)	(60 963 191)
Bénéfice net (perte nette)	<u>435 264</u>	<u>(124 724)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(60 652 651)</u> \$	<u>(61 087 915)</u> \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
au 31 décembre 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 491 625 \$	
Débiteurs (note 6)	3 665 818	4 283 833 \$
Stocks (note 7)	179 161	194 537
Frais payés d'avance	12 156	12 067
	<u>6 348 760</u>	<u>4 490 437</u>
Placements (note 8)	8 814 366	4 512 527
Immobilisations (note 9)	2 387 770	2 234 634
Actif au titre de prestations constituées (note 14)	209 800	273 161
	<u>11 411 936</u>	<u>7 020 322</u>
	<u>17 760 696 \$</u>	<u>11 510 759 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		309 825 \$
Emprunts temporaires (note 10)		2 525 000
Créditeurs et frais courus	4 231 768 \$	4 015 648
Retenues sur contrats	294 079	145 701
Versement sur la dette à long terme (note 11)	40 000	40 000
	<u>4 565 847</u>	<u>7 036 174</u>
Dette à long terme (note 11)	720 000	760 000
	<u>5 285 847</u>	<u>7 796 174</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	68 825 000	60 500 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	(60 652 651)	(61 087 915)
	<u>12 474 849</u>	<u>3 714 585</u>
	<u>17 760 696 \$</u>	<u>11 510 759 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 16)		
ENGAGEMENTS (note 17)		

Pour le Conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Jean-Claude Simard, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	435 264 \$	(124 724) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	426 943	340 626
Gain sur cession d'immobilisations	(29 344)	(19 811)
Perte de valeur de placements	575 002	490 000
Gain sur cession de placement	(7 787)	
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	997 800	(70 335)
Charges de retraite	<u>63 361</u>	<u>(8 619)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 461 239</u>	<u>607 137</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(8 005 001)	(814 520)
Produit de la cession de placements	3 135 948	
Acquisitions d'immobilisations	(1 277 080)	(551 677)
Produit de la cession d'immobilisations	48 318	33 109
Contribution aux immobilisations – Hydro-Québec	402 089	2 585
Contribution aux immobilisations – Transports Canada	182 142	
Contribution aux immobilisations – MIC	<u>93 795</u>	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissements	<u>(5 419 789)</u>	<u>(1 330 503)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt temporaire	(2 525 000)	13 000
Émission d'actions ordinaires	8 325 000	500 000
Remboursement d'un emprunt	<u>(40 000)</u>	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>5 760 000</u>	<u>513 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 801 450	(210 366)
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT	<u>(309 825)</u>	<u>(99 459)</u>
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	<u>2 491 625 \$</u>	<u>(309 825) \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2001

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement de la Baie James (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (L.R.Q., chapitre D-8), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant à ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition, moins une réduction de valeur si cette baisse est jugée durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes:

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	5 ans
Véhicules	3 ans

Régimes d'avantages sociaux des salariés

La Société comptabilise ses obligations découlant d'un régime d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, la Société a adopté les conventions suivantes:

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations constituées, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert le disponible.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

3. MODIFICATION COMPTABLE
Norme comptable – avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice, la Société a adopté la comptabilité d'exercice relativement à la comptabilisation des avantages sociaux futurs reliés au régime de retraite à prestations déterminées auquel participent les employés. Auparavant, ces coûts étaient imputés aux résultats au fur et à mesure que les sommes étaient versées. Cette modification, appliquée rétroactivement avec redressement des chiffres de l'exercice antérieur, a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers au 31 décembre:

	2001	2000
À l'état des résultats		
Traitements et avantages sociaux	63 360 \$	(8 619) \$
Au bilan		
Actif au titre des prestations constituées	209 800	273 161
Déficit	(209 800)	(273 161)

4. BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTIVITÉS

	2001		2000	
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	51 771 \$	1 401 224 \$	(1 349 453) \$	(968 130) \$
Services	14 180 601	13 185 885	994 716	846 361
Développement et investissement	265 202	1 339 224	(1 074 022)	(825 869)
Immobilières	1 444 491	1 484 309	(39 818)	18 252
Hôtelières et pétrolières	3 690 245	3 148 949	541 296	529 953
Spéciales	1 735 636	373 091	1 362 545	274 709
	<u>21 367 946 \$</u>	<u>20 932 682 \$</u>	<u>435 264 \$</u>	<u>(124 724) \$</u>

La Société comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activités qui comprennent, entre autres, les éléments suivants:

- Activités du siège social
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Dépenses d'intérêts
 - Dépenses reliées aux bureaux de Matagami, Chibougamau et Radisson
 - Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et au secrétariat général
 - Dépenses de communications
- Activités de services
 - Gérance d'infrastructures de transport
- Activités de développement et d'investissement
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Recouvrement de certaines dépenses
 - Gain ou perte sur la cession de placements
 - Gain ou perte sur la cession d'immobilisations
 - Projets de développement économique
 - Dépenses reliées à la division du développement économique et investissement
 - Dépenses d'intérêts reliées aux placements

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

4. BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTIVITÉS (suite)

- Activités immobilières
 - Exploitation d'immeubles
- Activités hôtelières et pétrolières
 - Exploitation de l'auberge Radisson
 - Exploitation du relais routier au km 381
- Activités spéciales
 - Exploitation du relais routier au km 257
 - Programme d'Aide aux infrastructures aéroportuaires

5. PRESTATIONS DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport à des apparentés qui se détaillent comme suit:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Hydro-Québec	11 441 083 \$	9 324 721 \$
Ministère des Transports	<u>1 733 553</u>	<u>1 899 395</u>
	<u>13 174 636 \$</u>	<u>11 224 116 \$</u>

6. DÉBITEURS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Comptes clients		
Hydro-Québec	2 358 903 \$	2 285 251 \$
Ministère des Transports	436 693	469 108
Transport Canada – Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires		256 162
Autres	<u>864 247</u>	<u>1 157 644</u>
	3 659 843	4 168 165
Provision pour créances douteuses	<u>143 502</u>	<u>4 495</u>
	3 516 341	4 163 670
Taxes de vente	<u>149 477</u>	<u>120 163</u>
	<u>3 665 818 \$</u>	<u>4 283 833 \$</u>

7. STOCKS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Produits pétroliers	123 133 \$	153 895 \$
Autres	<u>56 028</u>	<u>40 642</u>
	<u>179 161 \$</u>	<u>194 537 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

8. PLACEMENTS

	2001	2000
Actions de sociétés publiques		
2 215 430 actions catégorie «A» de Ressources MSV Inc., converties en actions de Les Ressources Campbell inc., en 2001		553 863 \$
148 619 actions ordinaires de Arca Explorations inc.	1 \$	1
542 958 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc.	569 648	15 786
94 231 actions ordinaires de Ressources Murgor inc.	24 500	24 500
100 000 actions ordinaires de Ressources Unifiées Oasis inc.	5 000	5 000
37 874 actions ordinaires de Corporation TGW	22 399	22 399
36 773 actions de nStein Technologies cédées durant l'exercice		1
358 333 actions ordinaires de McKenzie Bay International	500 000	
	<u>1 121 548</u>	<u>621 550</u>
Actions de sociétés privées		
10 000 actions ordinaires de Ressources Oxford inc.	1	1
50 000 actions catégorie «A» de Exploration minière des Premières Nations Corp.	1	1
Autres actions de sociétés privées	6 255 000	625 000
	<u>6 255 002</u>	<u>625 002</u>
Prêts et avances		
Avances à Ressources MSV Inc., 8 %		2 554 060
Déventures convertibles Ressources MSV inc. 8 %	1 250 000	
Intérêts à recevoir sur déventures convertibles de Ressources MSV inc.	50 000	
Avances à des sociétés privées, 8 %, sans modalités de remboursement		549 935
Effet à recevoir de Hydro-Québec, sans intérêt, encaissable par versements annuels jusqu'en 2008 ⁽¹⁾	130 496	146 808
Effets à recevoir d'employés, 5 %, encaissables par versements mensuels échéant en 2004	7 320	15 172
	<u>1 437 816</u>	<u>3 265 975</u>
	<u>8 814 366 \$</u>	<u>4 512 527 \$</u>

⁽¹⁾ À la suite du refus de Transports Canada d'assumer certains coûts de rénovations encourus pour l'aéroport La Grande Rivière en 1997 et 1998 en vertu d'un programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires, Hydro-Québec a remboursé 52 280 \$ en 1999 et s'est engagé à rembourser le solde de 163 120 \$ sur une période maximale de 10 ans. Le solde sera comblé à même le budget d'exploitation de l'aéroport La Grande Rivière. En 2001, Hydro-Québec a versé la somme de 16 312 \$.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

8. PLACEMENTS (suite)

La valeur marchande des actions des sociétés publiques en date du bilan est la suivante:

	2001	2000
Ressources MSV inc.		199 389 \$
Arca Explorations inc.	5 945 \$	77 282
Les Ressources Campbell inc.	179 177	9 400
Ressources Murgor inc.	9 423	13 192
Ressources Unifiées Oasis inc.	12 000	2 000
nStein Technologies		20 594
McKenzie Bay International Corporation TGW	725 625	
	5 681	88 866
	<u>937 851 \$</u>	<u>410 723 \$</u>

À la suite de la fusion de Ressources MSV inc., GéoNova Explorations inc. et de Ressources Campbell inc., l'option d'achat d'actions portant sur 628 571 actions de Ressources MSV inc. a été convertie en une option d'achat d'actions portant sur 153 310 actions de Ressources Campbell inc. à 1,435 \$ par action échéant le 8 octobre 2003. La valeur marchande de l'action de Ressources Campbell inc. au 31 décembre 2001 est de 0,33 \$.

9. IMMOBILISATIONS

	2001			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$			71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	6 243 231	745 688	4 146 994 \$	1 350 549
Maisons modulaires	1 519 403	639 554	438 967	440 882
Mobilier et agencements	2 415 410	881 425	1 317 040	216 945
Machinerie et équipement	2 317 509	1 789 062	379 221	149 226
Véhicules	3 021 300	2 690 095	172 066	159 139
Infrastructures	91 000		91 000	
	<u>22 274 456 \$</u>	<u>13 341 398 \$</u>	<u>6 545 288 \$</u>	<u>2 387 770 \$</u>

	2000			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	72 844 \$			72 844 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	5 989 335	745 688	3 955 534 \$	1 288 113
Maisons modulaires	1 440 972	639 554	372 162	429 256
Mobilier et agencements	2 012 550	641 237	1 266 776	104 537
Machinerie et équipement	2 381 172	1 782 926	335 386	262 860
Véhicules	2 645 092	2 410 472	157 596	77 024
Infrastructures	91 000		91 000	
	<u>21 228 539 \$</u>	<u>12 815 451 \$</u>	<u>6 178 454 \$</u>	<u>2 234 634 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

9. IMMOBILISATIONS (suite)

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi, la route Transtaïga et la route de Némiscau ainsi que les aéroports La Grande Rivière, de Fontanges et de Némiscau, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

- (1) Les contributions reçues de la SEBJ, de Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. De même, la Société a comptabilisé un montant de 3 136 598 \$ reçu à titre de subvention fédérale relativement à l'aérogare La Grande Rivière, en diminution du coût encouru pour cette dernière. Au cours de l'exercice, la Société a perçu du gouvernement fédéral 182 142 \$ à titre de contributions (2000: 207 139 \$).

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt à court terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec de 4 500 000 \$. Cet emprunt porterait intérêt au taux en vigueur le jour de l'émission du billet.

La Société bénéficie également d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 200 000 \$. Cet emprunt bancaire porterait intérêt au taux préférentiel et est renégociable le 30 avril 2002. Au 31 décembre 2001, le taux d'intérêt est de 4 % (2000: 7,5 %).

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Dû au fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %, remboursable à compter de 2001 par versements annuels de 40 000 \$ jusqu'en 2006 où le solde deviendra dû	760 000 \$	800 000 \$
Versement échéant en deçà d'un an	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>720 000 \$</u>	<u>760 000 \$</u>

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 40 000 \$ par exercice de 2002 à 2005 et de 600 000 \$ en 2006.

12. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Autorisé 10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et payé 6 882 500 d'actions ordinaires	<u>68 825 000 \$</u>	<u>60 500 000 \$</u>

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

Au cours de l'exercice, la Société a émis pour 832 500 actions ordinaires pour un montant de 8 325 000 \$ payés comptant.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit:

	2001	2000
Variation des débiteurs	618 015 \$	(1 015 932) \$
Variation des stocks	15 376	(46 175)
Variation des frais payés d'avance	(89)	35 180
Augmentation des créditeurs et frais courus	216 120	946 244
Augmentation des retenues sur contrats	148 378	10 348
	<u>997 800 \$</u>	<u>(70 335) \$</u>

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 s'élèvent à 202 520 \$ (2000: 277 527 \$).

14. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Le régime de retraite de la Société fait l'objet d'une évaluation actuarielle à tous les trois ans.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établis par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolés à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Les informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit au 31 décembre:

	2001	2000
Obligation au titre des prestations constituées	1 429 039 \$	1 224 567 \$
Juste valeur des actifs du régime	<u>1 682 308</u>	<u>1 602 284</u>
Situation de capitalisation – excédent	<u>253 269 \$</u>	<u>377 717 \$</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>209 800 \$</u>	<u>273 161 \$</u>

L'actif au titre des prestations constituées n'a pas fait l'objet d'une provision pour moins-value. En effet, la Société a l'intention de réduire ses cotisations d'exercices futures à même la totalité de cet actif, ce qui lui permettra de résorber cet avantage très rapidement au cours des exercices à venir.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyennes pondérées au 31 décembre):

	2001	2000
Taux d'actualisation	6 %	6 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime à long terme	6 %	6 %
Taux de croissance de la rémunération	4 %	4 %

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

14. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit:

	2001	2000
Charge de l'exercice	68 207 \$	60 082 \$
Cotisations de l'employeur	4 846	68 701
Cotisations des employés	44 528	38 168
Prestations versées	6 401	6 401

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière par des dissidents à cette convention qui demandent l'annulation de celle-ci. La Société fait également l'objet, conjointement avec Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James, les gouvernements du Québec et du Canada et plusieurs sociétés oeuvrant dans le domaine forestier, de poursuites concernant des dommages subis à la suite de la construction des barrages de la Baie James et/ou relativement à la coupe de bois dans le Grand Nord Québécois. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessiteront des travaux de décontamination au cours des prochains exercices. Il est présentement impossible pour la direction d'en évaluer les coûts et les répercussions sur les états financiers au prix d'un effort raisonnable.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV Inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 \$ par une firme d'ingénieur-conseil. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 \$ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 820 000 \$. La valeur du fonds est de 3 738 629 \$ au 31 décembre 2001. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. Au cours de l'exercice, les signataires de cette convention ont convenu de distribuer le surplus du fonds de restauration au 31 octobre 2001. Le montant attribué à la Société est de 1 503 664 \$. De plus, à la suite de la vente des actifs de MSV à Corporation Copper Rand inc., cette dernière s'est engagée à respecter les engagements de MSV soit de verser à la Société une redevance de 0,375 \$ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 \$ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 \$.

La Société a signé trois ententes avec Transports Canada en vertu du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 2 909 420 \$ aux fins de réfections de l'aéroport de La Grande Rivière. Ces ententes échéant en 2007, en 2010 et 2011 prévoient notamment que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de dix ans et qu'advenant le non-respect de cette condition, elle se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de l'entente. Au 31 décembre, ce montant est de 1 813 833 \$.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2001

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée, d'après un bail échéant le 30 juin 2006, à verser une somme totale de 177 625 \$, soit 35 525 \$ par année.

En 2000, la Société s'est engagée à investir, sous forme d'actions, 375 000 \$ dans une société privée. L'investissement final représentera 50 % du capital-actions émis de la Société. L'entente est sujette à la réalisation de certaines conditions. Au 31 décembre 2001, 280 000 \$ ont déjà été versés.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement de la Baie James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Simard
Président-directeur général

Chibougamau, le 21 mars 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 2001 et l'état des résultats, l'état du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation du régime de retraite expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 21 mars 2002

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**
(L.R.Q., c. S-10.0001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec		5 000 000 \$
Revenus d'intérêts	<u>101 840 \$</u>	<u>238 507</u>
	<u>101 840</u>	<u>5 238 507</u>
 DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 3)	523 142	649 621
Traitements et avantages sociaux	775 732	518 480
Amortissement des immobilisations	<u>111 152</u>	<u>62 593</u>
	<u>1 410 026</u>	<u>1 230 694</u>
 EXCÉDENT DES (DÉPENSES SUR LES REVENUS) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	 (1 308 186)	 4 007 813
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>4 007 813</u>	<u> </u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>2 699 627 \$</u></u>	<u><u>4 007 813 \$</u></u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	205 983 \$	437 143 \$
Placement temporaire (1,93 %, au coût)	2 196 392	3 273 534
Débiteurs	40 263	25 073
Frais payés d'avance	<u>12 336</u>	<u>13 054</u>
	2 454 974	3 748 804
Immobilisations (note 4)	<u>349 042</u>	<u>446 997</u>
	<u>2 804 016 \$</u>	<u>4 195 801 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	104 389 \$	125 216 \$
Créditeurs et frais courus - apparentés	<u>62 772</u>	<u>62 772</u>
	104 389	187 988
EXCÉDENT	<u>2 699 627</u>	<u>4 007 813</u>
	<u>2 804 016 \$</u>	<u>4 195 801 \$</u>
ENGAGEMENT (note 5)		

Pour le Conseil d'administration,
Eric Hubar Meunier
Jean Teasdale

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2002

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel est une personne morale mandataire de l'État constituée et régie par la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (L.R.Q., c. S-10.001).

Elle a pour mission de favoriser la mise en valeur des infrastructures aéroportuaires et para-aéroportuaires de Mirabel par le développement et l'exploitation de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, afin de contribuer à la croissance économique de la région de Mirabel, de la grande région de Montréal et de l'ensemble du Québec. En vertu des lois provinciales et fédérales de l'impôt sur le revenu, la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants:

Logiciels, matériel et développement informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Améliorations locatives	20 %

3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Loyers	51 958 \$	30 309 \$
Déplacements, représentation, publicité et promotion	331 028	293 180
Honoraires professionnels	60 285	245 742
Frais de bureau et d'administration	79 871	80 390
	<u>523 142 \$</u>	<u>649 621 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2002

4. IMMOBILISATIONS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels, matériel et développement informatique	64 277 \$	29 633 \$	34 644 \$
Mobilier de bureau et équipement	38 675	11 164	27 511
Améliorations locatives	419 835	132 948	286 887
	<u>522 787 \$</u>	<u>173 745 \$</u>	<u>349 042 \$</u>
			<u>446 997 \$</u>

5. ENGAGEMENT

La Société est engagée par un bail conclu avec la Société immobilière du Québec, échéant en août 2005, pour la location de locaux administratifs.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	51 958 \$
2004	51 958
2005	51 958
2006	<u>21 651</u>
	<u>177 525 \$</u>

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a bénéficié de prêts d'employés de la part d'organismes gouvernementaux. La juste valeur de ces services, d'une part reçus gratuitement représente 77 594 \$ (2001: 88 053 \$) et d'autre part celle assumée par la Société, représente 85 308 \$ (2001: 69 699 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL****RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le secrétaire de la Société et premier directeur
de l'administration et services aux entreprises
Daniel Laplante

Le directeur général
Jean Teasdale

Mirabel, le 21 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 21 juin 2002

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	43 426 604 \$	39 128 313 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	2 035 726	2 723 679
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 4)	791 679	734 189
Honoraires de garanties	1 304 379	734 615
Honoraires de certification	958 842	1 204 146
Patrimoine immobilier:		
Loyers et autres	1 224 292	1 260 392
Intérêts sur placements à court terme	29 242	51 932
Quote-part des résultats d'une société en commandite	33 815	316 232
Autres revenus	120 799	45 505
	<u>49 925 378</u>	<u>46 199 003</u>
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 5):		
Cinéma et production télévisuelle	17 681 435	15 553 818
Soutien aux entreprises culturelles	16 368 493	15 296 984
Affaires internationales	3 285 358	2 839 714
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 6)	609 212	808 858
Frais d'administration (note 7)	8 331 858	7 574 583
Intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	33 815	372 878
Patrimoine immobilier:		
Frais d'exploitation et d'administration (note 8)	2 937 665	2 623 322
Intérêts sur dettes à long terme	1 145 013	1 106 280
Perte sur aliénation d'immobilisation	76 144	
	<u>50 468 993</u>	<u>46 176 437</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(543 615)	22 566
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 729 173</u>	<u>1 706 607</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 185 558 \$</u>	<u>1 729 173 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	2 468 871 \$	279 407 \$
Placements temporaires (note 9)	8 161 341	12 753 749
Prêts et autres participations financières (note 10)	19 700 263	18 647 944
Aides remboursables (note 5)	1 273 440	1 275 263
Débiteurs et intérêts courus	727 192	558 779
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	372 553	874 949
Frais payés d'avance et avances sur engagements	435 946	668 794
Placements dans des sociétés en commandite (note 11)	18 075 304	9 377 091
Immobilisations (note 12)	17 172 817	16 470 813
	<u>68 387 727 \$</u>	<u>60 906 789 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	1 573 381 \$	1 142 239 \$
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	406 693	372 878
Intérêts courus sur dettes à long terme	372 553	388 649
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	8 891 531	9 012 885
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 6)	887 477	471 380
Revenus reportés (note 14)	2 924 469	3 890 390
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 15)	18 000 000	9 000 000
Dettes à long terme (note 16)	13 896 065	14 649 195
	<u>46 952 169</u>	<u>38 927 616</u>
AVOIR		
Capital (note 17)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 18)	750 000	750 000
Excédent	1 185 558	1 729 173
	<u>21 435 558</u>	<u>21 979 173</u>
	<u>68 387 727 \$</u>	<u>60 906 789 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 22)

ÉVENTUALITÉS (note 23)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Laffleur
Louise Bérubé

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(543 615) \$	22 566 \$
Ajustements pour:		
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	609 212	808 858
Provision pour créances irrécouvrables liée aux aides remboursables	181 176	56 077
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	503 230	862
Amortissement des immobilisations	1 102 177	1 041 883
Perte sur aliénation d'immobilisations	76 144	
Quote-part des résultats d'une société en commandite	(33 815)	(316 232)
	<u>1 894 509</u>	<u>1 614 014</u>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation:		
Débiteurs et intérêts courus	(168 413)	(142 497)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	502 396	920 537
Frais payés d'avance et avances sur engagements	232 848	(361 022)
Créditeurs et frais courus	431 142	(114 871)
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	33 815	372 878
Intérêts courus sur dettes à long terme	(16 096)	49 763
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	(121 354)	(982 281)
Revenus reportés	(1 469 151)	248 573
	<u>(574 813)</u>	<u>(8 920)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 319 696</u>	<u>1 605 094</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(14 064 940)	(13 178 547)
Aides remboursables	(613 052)	(567 021)
Restaurations – patrimoine immobilier	(1 037 406)	(119 575)
Acquisitions d'autres immobilisations	(842 919)	(791 300)
Placements dans des sociétés en commandite	(9 000 000)	
Distribution de la quote-part des résultats d'une société en commandite	335 602	78 658
Remboursements de prêts et autres participations financières	12 819 506	8 887 566
Récupération d'aides remboursables	433 699	369 736
	<u>(11 969 510)</u>	<u>(5 320 483)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(11 969 510)</u>	<u>(5 320 483)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire		(7 458 017)
Avances à long terme du gouvernement du Québec	9 000 000	
Dettes à long terme		8 267 868
Remboursement sur dettes à long terme	(753 130)	(753 129)
	<u>8 246 870</u>	<u>56 722</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>8 246 870</u>	<u>56 722</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	(2 402 944)	(3 658 667)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>13 033 156</u>	<u>16 691 823</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 19)	<u>10 630 212</u> \$	<u>13 033 156</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

Depuis le 27 décembre 1990, la Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports pour une valeur nominale de 1 \$. Les immeubles ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par une firme d'évaluateurs agréés et la juste valeur marchande de ces immeubles à cette date a été établie à 1 \$. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou de débentures et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt ou une débenture est classé dans la catégorie des prêts et débentures douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt ou une débenture devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt ou débenture. La valeur comptable d'un prêt ou d'une débenture est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programme. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Subventions octroyées		
Programmes d'aide financière:		
Cinéma et production télévisuelle	16 978 100 \$	15 858 100 \$
Soutien aux entreprises culturelles	16 477 700	14 722 700
Affaires internationales	3 450 000	3 100 000
Fonctionnement	2 675 000	2 679 260
Patrimoine immobilier:		
Fonctionnement	755 000	1 105 300
Versement sur dettes à long terme	1 898 142	1 859 410
	<u>42 233 942</u>	<u>39 324 770</u>
Subventions reportées au début		
Cinéma et production télévisuelle	1 575 003	1 270 720
Soutien aux entreprises culturelles	617 442	925 268
Affaires internationales	400 000	400 000
Patrimoine immobilier:		
Fonctionnement	331 300	131 300
	<u>2 923 745</u>	<u>2 727 288</u>
Subventions reportées à la fin		
Cinéma et production télévisuelle	(1 172 464)	(1 575 003)
Soutien aux entreprises culturelles	(558 619)	(617 442)
Affaires internationales		(400 000)
Patrimoine immobilier:		
Fonctionnement		(331 300)
	<u>(1 731 083)</u>	<u>(2 923 745)</u>
	<u>43 426 604 \$</u>	<u>39 128 313 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2002			2001
	Investis- sements	Aides remboursables	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	243 093 \$	166 664 \$	409 757 \$	432 822 \$
Soutien aux entreprises culturelles		208 230	208 230	157 633
Affaires internationales		173 692	173 692	143 734
	<u>243 093 \$</u>	<u>548 586 \$</u>	<u>791 679 \$</u>	<u>734 189 \$</u>

5. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2002				2001
	Cinéma et production télévisuelle	Soutien aux entreprises culturelles	Affaires interna- tionales	Total	Total
Dépenses					
Investissements	16 238 491 \$			16 238 491 \$	13 977 451 \$
Subventions	1 446 373	15 991 747 \$	2 171 229 \$	19 609 349	18 935 053
Aides remboursables non assorties d'une obligation de rembourse- ment préétablie	552 028	164 000	883 190	1 599 218	1 199 258
Provision pour créances irrécou- vrables		136 400	44 776	181 176	56 077
Annulations et recouvrements	(859 219)	(137 278)		(996 497)	(967 338)
Autres	303 762	213 624	186 163	703 549	490 015
	<u>17 681 435 \$</u>	<u>16 368 493 \$</u>	<u>3 285 358 \$</u>	<u>37 335 286 \$</u>	<u>33 690 516 \$</u>

	2002				2001
	Cinéma et production télévisuelle	Soutien aux entreprises culturelles	Affaires interna- tionales	Total	Total
Actif					
Solde au début		927 277 \$	568 078 \$	1 495 355 \$	1 298 070 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de rembour- sement préétablie accordées dans l'exercice		269 242	343 810	613 052	567 021
Récupérations		(187 808)	(245 891)	(433 699)	(369 736)
Radiations		(130 000)	(71 815)	(201 815)	
		878 711	594 182	1 472 893	1 495 355
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		(83 962)	(115 491)	(199 453)	(220 092)
Solde à la fin		<u>794 749 \$</u>	<u>478 691 \$</u>	<u>1 273 440 \$</u>	<u>1 275 263 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

**6. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	3 943 031 \$	3 814 766 \$
Radiations de l'exercice:		
Prêts et débentures accordés par la Société	375 143	438 109
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	<u>461 959</u>	<u>242 484</u>
	<u>837 102</u>	<u>680 593</u>
Provision de l'exercice:		
Prêts et débentures accordés par la Société	482 199	663 917
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	85 916	225 946
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	<u>41 097</u>	<u>(81 005)</u>
	<u>609 212</u>	<u>808 858</u>
Contribution pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise	<u>375 000</u>	
Solde à la fin	<u>4 090 141 \$</u>	<u>3 943 031 \$</u>

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivise comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Prêts et débentures accordés par la Société (note 10)	3 018 512 \$	2 911 456 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 10)	<u>184 152</u>	<u>560 195</u>
	3 202 664	3 471 651
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	<u>887 477</u>	<u>471 380</u>
	<u>4 090 141 \$</u>	<u>3 943 031 \$</u>

* Inclus la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	6 207 530 \$	5 961 151 \$
Honoraires professionnels	133 500	119 834
Déplacements, représentation et congrès	202 720	200 169
Loyers	464 204	415 801
Assurances	34 269	30 411
Papeterie et frais de bureau	364 436	348 332
Publicité et promotion	142 664	154 526
Créances irrécouvrables liées au financement		
intérimaire des crédits d'impôts	503 230	862
Amortissement des immobilisations	237 540	268 192
Autres frais	41 765	75 305
	<u>8 331 858 \$</u>	<u>7 574 583 \$</u>

8. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION – PATRIMOINE IMMOBILIER

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	504 263 \$	428 794 \$
Honoraires professionnels	54 947	52 553
Déplacements, représentation et congrès	19 785	17 097
Taxes	452 954	333 533
Assurances	104 496	96 435
Électricité et chauffage	221 802	235 804
Entretien et réparations	599 256	626 357
Papeterie et frais de bureau	34 746	48 992
Amortissement des immobilisations	864 637	773 691
Autres frais	80 779	10 066
	<u>2 937 665 \$</u>	<u>2 623 322 \$</u>

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de papier commercial et d'acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre de 2,05 % et 2,27 %.

10. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2002		2001	
	Montant	Provision pour pertes (note 6)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 \$		450 000 \$	450 000 \$
Actions ordinaires non votantes et participantes	390 000		390 000	390 000
Prêts et débentures	19 476 945	1 952 802 \$	17 524 143	16 437 244
Prêts et débentures douteux:				
Prêts et débentures accordés par la Société	2 252 742	1 065 710	1 187 032	1 223 250
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	333 240	184 152	149 088	147 450
	<u>22 902 927 \$</u>	<u>3 202 664 \$</u>	<u>19 700 263 \$</u>	<u>18 647 944 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (suite)

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2002, calculé selon une moyenne pondérée, est de 5,69 %, soit le taux préférentiel plus 1,94 %. Une débenture porte intérêt au taux annuel de 12 %, alors que l'autre portera intérêt au taux préférentiel à partir de mai 2003.

Ces prêts et débentures autres que les prêts et débentures douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars:

2003	7 809 283 \$
2004	1 583 744
2005	1 751 629
2006	1 567 416
2007	1 878 629
2008 à 2010	<u>2 933 442</u>
	<u>17 524 143 \$</u>

11. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la culture	10 000 000 \$	5 000 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés	<u>8 075 304</u>	<u>4 377 091</u>
	<u>18 075 304 \$</u>	<u>9 377 091 \$</u>

12. IMMOBILISATIONS

	<u>2002</u>		<u>2001</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Montant net</u>	<u>Montant net</u>
Restaurations	15 487 312 \$	2 179 203 \$	13 308 109 \$	13 973 011 \$
Réparations majeures	2 699 439	1 078 122	1 621 317	1 443 487
Mobilier de bureau	480 081	192 349	287 732	288 553
Équipement	215 625	153 559	62 066	94 261
Matériel informatique et logiciels	1 325 712	880 760	444 952	388 576
Améliorations locatives	422 094	80 715	341 379	213 069
Oeuvres d'art	48 798		48 798	48 798
Restaurations en cours	1 058 464		1 058 464	21 058
	<u>21 737 525 \$</u>	<u>4 564 708 \$</u>	<u>17 172 817 \$</u>	<u>16 470 813 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1 390 000 \$ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 900 000 \$ en capital plus intérêt pour l'attribution aux organismes relevant de sa compétence d'une aide financière destinée à l'acquisition d'équipements. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total de 249 300 \$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et porter intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

14. REVENUS REPORTÉS

	2002	2001
Financement intérimaire des crédits d'impôt:		
Solde au début	539 277 \$	535 786 \$
Montant net des radiations / encaissements (débourssés) sur les dossiers en défaut	307 116	(124 593)
Excédent (déficit) des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(400 029)	128 084
Solde à la fin	446 364	539 277
Subventions reportées (note 3)	1 731 083	2 923 745
Autres revenus reportés	747 022	427 368
	<u>2 924 469 \$</u>	<u>3 890 390 \$</u>

15. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la disso- lution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006	10 000 000 \$	5 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011	8 000 000	4 000 000
	<u>18 000 000 \$</u>	<u>9 000 000 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

16. DETTES À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec	6 454 984 \$	6 794 720 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 \$ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	<u>7 441 081</u>	<u>7 854 475</u>
	<u>13 896 065 \$</u>	<u>14 649 195 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	753 129 \$
2004	753 129
2005	753 129
2006	<u>11 636 678</u>
	<u>13 896 065 \$</u>

17. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

18. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 \$ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse	2 468 871 \$	279 407 \$
Placements temporaires	<u>8 161 341</u>	<u>12 753 749</u>
	<u>10 630 212 \$</u>	<u>13 033 156 \$</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 161 108 \$ (2001: 1 056 517 \$).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 188 858 \$ (2001: 152 873 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	120 030 \$	502 294 \$	622 324 \$	457 310 \$
Charge de l'exercice	157 286	487 370	644 656	617 775
Prestations versées au cours de l'exercice	(148 776)	(374 049)	(522 825)	(452 761)
Solde à la fin	<u>128 540 \$</u>	<u>615 615 \$</u>	<u>744 155 \$</u>	<u>622 324 \$</u>

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. ENGAGEMENTS

- Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2002 totalisent 7,5 M\$ (2001: 7,6 M\$).
- Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants:

2003	566 640 \$
2004	566 640
2005	566 640
2006	566 640
2007	566 640
2008 – 2010	<u>1 558 260</u>
	<u>4 391 460 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

23. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Financement des entreprises *	15 525 614 \$	13 882 990 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et à la production de titres multimédias **	<u>23 712 944</u>	<u>30 463 922</u>
	<u>39 238 558 \$</u>	<u>44 346 912 \$</u>

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 6 des états financiers.

** Les pertes éventuelles, estimées à 67 679 \$, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2002.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Lafleur
Président

Gilles Corbeil
Secrétaire général

Montréal, le 29 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 29 mai 2002

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 août

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	23 902 650 \$	25 015 922 \$
Location de salles	2 329 531	1 767 366
Services auxiliaires	2 427 671	1 852 384
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 587 680	1 540 856
Redevances et autres revenus de billetterie	1 336 570	839 633
Commandites et publicité	699 035	915 818
Services scéniques	104 436	7 430
Revenus financiers	244 693	117 924
Animation culturelle	19 811	17 834
Autres revenus	621 410	500 776
	<u>33 273 487</u>	<u>32 575 943</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	5 216 364	4 018 070
Entretien et réparation des édifices	2 615 960	2 273 596
Électricité et chauffage	2 187 438	1 795 177
Achats, entretien et réparations d'équipement	394 317	161 759
Services professionnels	161 616	156 310
Communications	737 287	708 691
Coûts d'exploitation des spectacles	464 858	305 696
Administration générale	186 241	177 187
Assurances et taxes	6 774 884	7 219 570
Frais financiers	7 681 269	8 383 171
Amortissement des immobilisations	6 250 823	6 420 943
Autres dépenses	460 215	305 221
Coûts des services requis par les clients	2 264 252	428 907
	<u>35 395 524</u>	<u>32 354 298</u>
Coûts récupérés des clients	<u>(2 264 252)</u>	<u>(428 907)</u>
	<u>33 131 272</u>	<u>31 925 391</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	142 215	650 552
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>650 552</u>	<u></u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>792 767 \$</u>	<u>650 552 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 709 268 \$	1 548 619 \$
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 3,8 %)	1 500 000	
Débiteurs	606 821	3 933 308
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	9 346 128	11 116 888
Stock des bars	27 908	25 281
Frais payés d'avance	29 601	40 224
	<u>14 219 726</u>	<u>16 664 320</u>
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	867 219	306 851
Immobilisations (note 6)	70 141 955	74 641 142
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	84 274 967	88 782 490
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	<u>297 181</u>	<u>347 849</u>
	<u>169 801 048 \$</u>	<u>180 742 652 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dépôts – Locations et ventes de billets	2 520 024 \$	823 934 \$
Fournisseurs et frais courus	2 100 562	1 205 137
Intérêts courus	2 288 931	2 470 756
Provision pour réparations de la bâtisse		3 187 068
Versements sur la dette à long terme (note 7)	7 031 196	8 479 870
	<u>13 940 713</u>	<u>16 166 765</u>
Prime et frais d'émission de la dette à long terme reportés	24 163	169 170
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 8)	67 948 967	71 884 509
Dette à long terme (note 7)	<u>79 485 696</u>	<u>84 262 914</u>
	<u>161 399 539</u>	<u>172 483 358</u>
AVOIR		
Surplus d'apport (note 9)	7 608 742	7 608 742
Excédent	<u>792 767</u>	<u>650 552</u>
	<u>8 401 509</u>	<u>8 259 294</u>
	<u>169 801 048 \$</u>	<u>180 742 652 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 13)		
ÉVENTUALITÉS (note 14)		

Pour le Conseil d'administration,
Alan B. Gold, administrateur
Michael Fainstat, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 août

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	142 215 \$	650 552 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	6 250 823	6 420 943
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(6 459 215)	(6 268 295)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	(60 166)	(63 462)
	(126 343).....	739 738.....
Variation des éléments hors caisses du fonds de roulement:		
Variation des débiteurs	3 326 487	(3 333 877)
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	284 411	(9 295)
Variation des stocks des bars	(2 627)	13 720
Variation des frais payés d'avance	10 623	(33 686)
Variation des dépôts de location et ventes de billets	1 696 090	121 604
Variation des comptes fournisseurs et frais courus	345 090	(743 848)
Variation des intérêts courus	(181 825)	(147 140)
Variation de la provision pour réparation de la bâtisse	(3 187 068)	3 187 068
	2 291 181.....	(945 454).....
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	2 164 838	(205 716)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 751 636)	(2 017 334)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 751 636)	(2 017 334)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(560 368)	(246 239)
Dette à long terme	7 559 800	3 024 800
Diminution de la dette à long terme	(8 459 895)	(6 191 910)
Remboursement du financement temporaire	(4 789 660)	(628 897)
Produit du fonds d'amortissement	37 675	95 230
Produit des subventions du gouvernement du Québec	8 459 895	6 191 910
Remboursement du Dû au gouvernement du Québec		(294 474)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 247 447	1 950 420
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	2 660 649	(272 630)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 548 619	1 821 249
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	<u>4 209 268 \$</u>	<u>1 548 619 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec se détaillent comme suit:

	2001	2000
Fonctionnement	3 138 900 \$	3 282 900 \$
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	7 642 608	8 391 488
Compensation tenant lieu de taxes	6 661 927	7 073 239
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	6 459 215	6 268 295
	<u>23 902 650 \$</u>	<u>25 015 922 \$</u>

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice.

La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice diminués du fonds d'amortissement de la dette à long terme à la fin du présent exercice.

5. FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME
Évolution du solde du Fonds au cours de l'exercice

	2001	2000
Augmentation:		
Subvention du gouvernement du Québec	1 582 000 \$	1 595 000 \$
Intérêts produits par le Fonds	19 975	94 964
	<u>1 601 975</u>	<u>1 689 964</u>
Diminution:		
Remboursement de la dette obligataire	3 530 035	1 495 000
Variation nette de l'exercice	<u>(1 928 060)</u>	<u>194 964</u>
Solde au début	1 928 060	1 733 096
	<u>1 928 060</u>	<u>1 928 060 \$</u>

Le solde du Fonds d'amortissement se compose comme suit:

	2001	2000
Encaisse		360 \$
Placement temporaire au coût		1 910 000
Intérêts courus à recevoir		17 700
		<u>1 928 060 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

6. IMMOBILISATIONS

	2001			2000	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Terrain	7 608 742 \$		7 608 742 \$	7 608 742	\$
Bâtisses	100 999 573	48 340 788 \$	52 658 785	55 183 701	
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	62 191 476	53 717 987	8 473 489	10 322 128	
Équipement et accessoires de scène	2 058 755	1 238 939	819 816	836 772	
Mobilier et équipement de bureau	64 385	14 010	50 375	36 766	
Autres équipements	774 104	441 223	332 881	409 727	
Matériel informatique	730 430	532 563	197 867	243 306	
	<u>174 427 465 \$</u>	<u>104 285 510 \$</u>	<u>70 141 955 \$</u>	<u>74 641 142</u>	<u>\$</u>

7. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Obligations garanties par le gouvernement du Québec:		
- 6,25 % à Fonds d'amortissement, échéant le 1 ^{er} juin 2006	3 639 000 \$	4 248 000 \$
- 5,75 % à Fonds d'amortissement, échéant le 15 avril 2005	4 460 000	5 433 000
- 13,50 % à Fonds d'amortissement, échéant le 6 novembre 2000		4 000 000
- 12,20 % et 12,25 % en série, échéant de 2001 à 2003 et en 2005	2 825 000	3 200 000
- 11,25 %, échéant en 2008	1 500 000	1 500 000
	<u>12 424 000</u>	<u>18 381 000</u>
Moins: Fonds d'amortissement (note 5)		1 928 060
	<u>12 424 000</u>	<u>16 452 940</u>
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 10,25 % (taux effectif de 9,724 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 524 044 \$ jusqu'au 15 octobre 2001 refinancé le 15 octobre 2001	40 384 704	42 908 748
- 7,5 % (taux effectif de 7,667 %), remboursable par versements annuels en capital de 880 048 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2002 et par un versement de 14 080 768 \$ le 1 ^{er} décembre 2003	15 840 864	16 720 912
- 5,44 % (taux effectif de 5,592 %), remboursable par versements annuels variables en capital jusqu'au 26 février 2002 et par un versement de 2 887 646 \$ le 26 février 2003	3 368 921	3 850 195
- 5,44 % (taux effectif de 5,572 %), remboursable par versements annuels en capital de 92 797 \$ jusqu'au 26 février 2002 et par un versement de 1 020 771 \$ le 26 février 2003	1 113 568	1 206 365
- 6,77 % (taux effectif de 6,902 %), remboursable par versements annuels en capital de 202 667 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 2 026 667 \$ le 16 février 2006 garanti par une hypothèque immobilière sans dépossession	2 837 333	3 040 000
Montants à reporter	<u>63 545 390 \$</u>	<u>67 726 220 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

7. DETTE À LONG TERME (suite)

	2001	2000
Montants reportés	63 545 390 \$	67 726 220 \$
- 6,96 % (taux effectif de 6,972 %), remboursable par versements annuels en capital de 270 100 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 1 620 600 \$ le 16 février 2006	2 701 000	2 971 100
- 5,673 % (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements annuels en capital de 506 265 \$ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 5 568 913 \$ le 11 avril 2006, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	7 593 973	
	<u>73 840 363</u>	<u>70 697 320</u>
Autres dettes*		
Emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec **		4 789 660
Fournisseurs et frais courus	252 529	802 864
	<u>252 529</u>	<u>5 592 524</u>
	86 516 892	92 742 784
Versements échéant au cours du prochain exercice	7 031 196	8 479 870
	<u>79 485 696 \$</u>	<u>84 262 914 \$</u>

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit:

2002	7 031 196 \$
2003	10 506 334
2004	19 477 637
2005	7 482 869
2006	12 573 017

* Les emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations en cours sont considérés comme dette à long terme, compte tenu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

** La Société emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au paiement de ses obligations pour le coût de maintien des actifs en cours. Le montant maximum de ses emprunts se limite aux sommes accordées par les décrets du gouvernement du Québec. Les emprunts sont renouvelables selon des termes variables au taux préférentiel en vigueur au moment du renouvellement des emprunts.

La Société est autorisée à contracter des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

8. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Solde du début	71 884 509 \$	76 569 549 \$
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	2 488 600	1 553 200
Prime sur émission de dette à long terme	35 073	30 055
Amortissement des subventions reportées	<u>(6 459 215)</u>	<u>(6 268 295)</u>
Solde à la fin	<u>67 948 967 \$</u>	<u>71 884 509 \$</u>

9. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Encaisse	2 709 268 \$	1 548 619 \$
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêts 3,8 %)	<u>1 500 000</u>	<u> </u>
	<u>4 209 268 \$</u>	<u>1 548 619 \$</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 7 923 259 \$ (2000 : 8 593 776 \$).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminés, soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société de la Place des Arts de Montréal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 214 504 \$ (2000: 109 007 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
Provision pour congés de maladie et vacances

	2001			2000
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	117 348 \$	138 902 \$	256 250 \$	278 906 \$
Charge de l'exercice	186 076	345 749	531 825	211 920
Prestations versées au cours de l'exercice	(170 861)	(280 125)	(450 986)	(234 576)
Solde à la fin	<u>132 563 \$</u>	<u>204 526 \$</u>	<u>337 089 \$</u>	<u>256 250 \$</u>

13. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 août 2003 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	399 810 \$
2003	<u>4 718</u>
	<u>404 528 \$</u>

14. ÉVENTUALITÉS

Dans un jugement en date du 24 août 2001, le commissaire du travail a accueilli 100 des 102 plaintes des techniciens de scène et a ordonné à la Société de verser, à titre d'indemnité, l'équivalent du salaire et des autres avantages dont les a privés le congédiement entre le 11 novembre 1999 et le 31 janvier 2001. Le 7 septembre 2001, la Société a porté cette décision en appel devant le Tribunal du travail; aucune provision n'a été incluse aux états financiers. La direction estime ne devoir aucune somme aux plaignants.

La Société est aussi partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires.

La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges; dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

Richard Tardif, CA, CMA
Directeur de l'Administration et des Finances

Montréal, le 9 novembre 2001

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2001 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état du flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 novembre 2001

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Année courante	2001 Années antérieures	Total	2000 Total
REVENUS				
Contributions				
Immatriculation	504 210		504 210	502 118
Permis de conduire	119 272		119 272	118 322
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	85 592		85 592	81 365
Revenus nets des placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens (note 4)	20 062	477 481	497 543	513 979
Contribution du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	46 189		46 189	42 069
Autres	726		726	2 237
	<u>776 051</u>	<u>477 481</u>	<u>1 253 532</u>	<u>1 260 090</u>
DÉPENSES				
Indemnités versées (note 5)	163 751	530 488	694 239	628 030
Frais d'administration (note 6)	220 247	45 978	266 225	240 974
Programmes pour les personnes handicapées (note 7)	6 645		6 645	5 207
Participation au financement d'organismes (note 8)	47 238	6 774	54 012	51 696
Variation normale du passif actuariel (note 9)	642 339	(205 163)	437 176	333 360
Variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 16)	(15 033)	15 021	(12)	36 049
	<u>1 065 187</u>	<u>393 098</u>	<u>1 458 285</u>	<u>1 295 316</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(289 136)	84 383	(204 753)	(35 226)
Autres revenus nets de placements (note 4)	223 547		223 547	152 285
Redressement du passif actuariel (note 10)		(51 882)	(51 882)	(113 947)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(65 589)</u>	<u>32 501</u>	<u>(33 088)</u>	<u>3 112</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSERVE DE STABILISATION
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
SOLDE AU DÉBUT	290 409	263 570
Virement de l'excédent non affecté	<u>29 343</u>	<u>26 839</u>
SOLDE À LA FIN	<u>319 752</u>	<u>290 409</u>

EXCÉDENT NON AFFECTÉ
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
SOLDE AU DÉBUT	233 876	257 603
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(33 088)	3 112
Virement à la réserve de stabilisation	<u>(29 343)</u>	<u>(26 839)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>171 445</u>	<u>233 876</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
Débiteurs	5 924	9 635
Revenus de placements courus	39 240	51 096
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	7 408 652	6 966 821
Immobilisations (note 12)	<u>121 626</u>	<u>102 587</u>
	<u>7 575 442</u>	<u>7 130 139</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	4 937	3 282
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 13)	39 617	32 506
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	102 258	92 650
Autres	33 357	21 287
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	44 217	41 234
Obligations envers les victimes		
Passif actuariel (note 15)	5 329 206	4 840 148
Contributions reportées	307 535	301 176
Revenus de placements reportés	751 246	801 687
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 16)	<u>471 872</u>	<u>471 884</u>
	<u>7 084 245</u>	<u>6 605 854</u>
Réserve de stabilisation	319 752	290 409
Excédent non affecté	<u>171 445</u>	<u>233 876</u>
	<u>7 575 442</u>	<u>7 130 139</u>

ENGAGEMENTS (note 18)

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Marthe Lacroix, FICA, FCAS
Administratrice

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Contributions perçues		
Immatriculation	510 389	500 472
Permis de conduire	120 725	118 606
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	85 574	81 364
Revenus nets de placements		
Revenus de placements perçus	287 664	326 823
Intérêts versés	(109)	(19)
Contribution reçue du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	44 671	41 607
Autres revenus perçus	1 729	2 237
Indemnités versées	(685 468)	(629 229)
Frais d'administration payés	(237 291)	(228 228)
Programmes pour les personnes handicapées payés	(6 631)	(5 152)
Participation au financement d'organismes versée	(54 011)	(51 696)
	67 242	156 785
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droit d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	703 472	702 618
Remis au gouvernement du Québec	(713 961)	(703 244)
Perçus pour d'autres gouvernements	27 517	21 326
Remis à d'autres gouvernements	(27 628)	(21 326)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	689 680	605 826
Remises au gouvernement du Québec	(677 194)	(531 910)
Contribution des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	60 998	59 881
Remises au gouvernement du Québec	(60 971)	(60 059)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	69 155	229 897
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Débours pour acquisitions de dépôts à participation	(173 955)	(617 644)
Gains encaissés sur placements par la Caisse	127 073	428 327
Débours pour acquisitions d'immobilisations	(31 560)	(23 602)
Produit d'aliénations d'immobilisations	521	79
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(77 921)	(212 840)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(8 766)	17 057
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(35 788)	(52 845)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 17)	(44 554)	(35 788)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par une loi (L.R.Q., chapitre S-11.011).

La Société a pour fonctions:

- d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de préjudice corporel prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le régime de compensation du préjudice matériel prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers de la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés;
- d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des marchandises sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application:
 - des dispositions du Code de la sécurité routière;
 - des dispositions législatives et réglementaires reliées au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;
- d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes concernés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'établir un programme d'adaptation de véhicules routiers en vue de permettre aux personnes handicapées de conduire un véhicule ou d'y avoir accès.

À ces fins, la Société peut notamment:

- percevoir les droits, les frais, les contributions d'assurance et les contributions des automobilistes au transport en commun relatifs à l'immatriculation d'un véhicule;
- percevoir les droits, les frais et les contributions d'assurance relatifs à la délivrance d'un permis.

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement de la Société, orientée sur le maintien des objectifs de pleine capitalisation, d'équité entre les générations et d'un financement adéquat de ses obligations financières, établit les principes suivants:

- viser à la pleine capitalisation qui garantit le paiement aux bénéficiaires des indemnités présentes et futures incluant les frais de gestion futurs liés à l'écoulement de la dette actuarielle;
- fixer, sur approbation du gouvernement, la tarification des contributions d'assurance afin que les sources de financement soient suffisantes pour que les besoins financiers estimés soient rencontrés;
- viser à être équitable à l'égard des générations d'assurés lors de la fixation des contributions d'assurance et des droits administratifs;
- calculer le passif actuariel sur la base de la meilleure estimation; relativement à l'hypothèse de taux de rendement réel, le concept de meilleure estimation s'inscrit dans une perspective à long terme qui tient compte de l'environnement particulier du régime d'assurance administré par la Société;

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT (suite)

- établir une provision, n'excédant pas 10 % du passif actuariel, pour traiter les fluctuations du taux de rendement réel observé par rapport à l'hypothèse retenue pour l'établissement du passif actuariel afin de limiter les impacts des conditions économiques fluctuantes;
- établir une réserve de stabilisation n'excédant pas 6 % du passif actuariel, pour favoriser une stabilité relative dans la tarification qui peut être influencée par des facteurs autres qu'économiques.
- établir toute autre réserve en vue de faire face à des situations caractérisées par des risques multiples ou des besoins financiers qui pourraient avoir des impacts significatifs sur sa santé financière;
- le solde de l'excédent non affecté est disponible aux conditions et modalités que la Société détermine avec l'approbation du gouvernement.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à une valeur fondée sur la moyenne mobile simple des valeurs marchandes sur une période de 60 mois.

Cette valeur est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté (diminué) de la plus-value (moins-value) cumulée de ces unités établie en fonction de la méthode décrite ci-dessus.

La variation de cette valeur constitue la plus-value (moins-value) constatée aux résultats.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipements	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	10 ans
Équipements	Proportionnel à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

c) Passif actuariel

Le passif actuariel correspond à la somme de:

- la valeur actualisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités;
- la valeur actuelle estimative des frais de gestion futurs nécessaires au paiement des indemnités.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**c) Passif actuariel (suite)**

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux de rendement réel à long terme de 3,75 %.

Les montants inscrits au poste «Redressement du passif actuariel» à l'état des revenus et dépenses résultent de changements aux hypothèses actuarielles, aux méthodes de calcul ainsi qu'aux modifications législatives et réglementaires.

d) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

e) Revenus de placements reportés

Les gains et pertes réalisés sur la vente de placement par la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à titre de revenus de placements reportés. Ils sont ensuite inscrits aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 60 mois.

f) Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est constituée de l'accumulation des surplus ou déficits annuels occasionnés par les écarts constatés entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse de taux de rendement réel retenue pour l'établissement du passif actuariel. La variation annuelle de la provision est présentée séparément à l'état des revenus et dépenses. Une limite équivalente à 10 % du passif actuariel est imposée à la provision de façon distincte pour l'année courante et les années antérieures. Les surplus ou déficits inscrits à la provision sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

g) Réserve de stabilisation

Une réserve de stabilisation (article 152.1 de la loi) est constituée en vue de favoriser une stabilité relative de la tarification qui peut être influencée par des facteurs autres qu'économiques. Cette réserve ne peut excéder 6 % du passif actuariel et sera révisée régulièrement par le conseil d'administration de la Société.

h) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'informations suffisantes pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

i) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

4. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Dépôt à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus nets du fonds	400 779	729 527
Moins:		
Gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	<u>125 238</u>	<u>429 266</u>
Montants à reporter	<u>275 541</u>	<u>300 261</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. REVENUS NETS DE PLACEMENTS (suite)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Montants reportés	275 541	300 261
Plus:		
Amortissement des revenus de placements reportés	175 679	200 422
Plus-value (moins-value) constatée sur les unités de dépôts à participation	<u>267 877</u>	<u>161 458</u>
	719 097	662 141
Intérêts		
Dépôts à vue	1 718	3 776
Soldes bancaires	372	378
Marge de crédit	<u>(97)</u>	<u>(31)</u>
	<u>721 090</u>	<u>666 264</u>

	<u>2001</u>	<u>2000</u>		
	<u>Année courante</u>	<u>Années antérieures</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Revenus nets des placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens	20 062	477 481	497 543	513 979
Autres revenus nets de placements	<u>223 547</u>	<u></u>	<u>223 547</u>	<u>152 285</u>
	243 609	477 481	721 090	666 264

Les revenus nets de placements attribués aux années antérieures 477 481 000 \$ (2000: 490 967 000 \$) sont générés par les placements associés au passif actuariel de ces années. Ceux attribués à l'année courante 20 062 000 \$ (2000: 23 012 000 \$) sont générés par les actifs acquis avec les flux monétaires moyens des opérations de l'année courante.

Les autres revenus nets de placements attribués à l'année courante sont générés principalement par les placements associés aux contributions reportées, à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel, à la réserve de stabilisation et à l'excédent non affecté.

La plus-value (moins-value) constatée aux résultats selon la moyenne mobile des valeurs marchandes (appelée valeur axée sur la valeur marchande en 2000) est passée d'un amortissement sur le solde dégressif de 20 % l'an à une moyenne simple sur une période de 60 mois à partir du présent exercice. Quant aux revenus de placements reportés constatés aux résultats, ils sont passés d'un amortissement sur le solde dégressif de 20 % l'an à un amortissement linéaire sur une période de 60 mois à partir du présent exercice. Ceci a eu pour effet d'augmenter les revenus nets de placement de l'exercice de 300 651 000 \$ et d'augmenter d'autant les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2001.

5. INDEMNITÉS VERSÉES

	2001			2000
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Remplacement du revenu	38 347	226 389	264 736	236 571
Décès	26 828	59 415	86 243	89 980
Coût des services de santé ⁽¹⁾	58 953	29 701	88 654	79 664
Forfaitaires pour séquelles		71 176	71 176	74 836
Montants à reporter	124 128	386 681	510 809	481 051

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. INDEMNITÉS VERSÉES (suite)

	2001		2000
	Année courante	Années antérieures	Total
Montants reportés	124 128	386 681	510 809
Frais de réadaptation	7 494	44 765	52 259
Aide personnelle	2 791	35 342	38 133
Frais médicaux et paramédicaux	9 538	25 591	35 129
Préjudices non pécuniaires	5 469	16 565	22 034
Frais de déplacement et de séjour	2 728	9 979	12 707
Informations médicales	1 493	7 436	8 929
Transports par ambulance	5 935	203	6 138
Autres frais	4 175	3 926	8 101
	<u>163 751</u>	<u>530 488</u>	<u>694 239</u>
			<u>628 030</u>

(1) Ce poste représente la contribution de la Société au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de facturation des coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile et prévue à la Loi sur l'assurance automobile. La contribution de 2001 a été établie en vertu de l'article 155.1 de ladite Loi.

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001		2000
	Société	Contrôle routier	Total
Traitements et charges sociales	119 371	28 547	147 918
Frais de déplacement	1 963	1 283	3 246
Rémunération des mandataires	15 118		15 118
Services administratifs et professionnels	18 513	1 700	20 213
Frais de communication	9 578	1 954	11 532
Information et publicité	6 481	214	6 695
Mobilier, agencement et équipement	1 682	1 124	2 806
Frais d'entretien	1 844	2 035	3 879
Loyers, taxes et électricité	8 703	1 677	10 380
Matériel informatique et bureautique	4 930	206	5 136
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	10 472	954	11 426
Impression, fournitures et autres dépenses	12 351	1 837	14 188
Frais généraux	(4 502)	4 502	
	<u>206 504</u>	<u>46 033</u>	<u>252 537</u>
			<u>230 565</u>
Amortissement des immobilisations	<u>12 073</u>	<u>1 615</u>	<u>13 688</u>
	<u>218 577</u>	<u>47 648</u>	<u>266 225</u>
			<u>240 974</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. PROGRAMMES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

	2001	2000
Adaptation de véhicules		
Subventions	5 992	4 634
Frais administratifs	197	219
	6 189	4 853
Vignettes de stationnement		
Frais administratifs	350	283
Amortissement des systèmes informatiques	106	71
	456	354
	6 645	5 207

Le programme d'adaptation de véhicules repose sur les dispositions légales prévues à l'article 2g de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

8. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'ORGANISMES

	Année courante	Années antérieures	Total	2000 Total
Organismes responsables du transport ambulancier	47 238		47 238	46 186
Tribunal administratif du Québec		6 774	6 774	5 510
	47 238	6 774	54 012	51 696

La participation au financement des organismes responsables du transport ambulancier est prévue aux articles 155.5 et 155.6 de la Loi sur l'assurance automobile. Celle du Tribunal administratif du Québec est prévue par décret du gouvernement du Québec.

9. VARIATION NORMALE DU PASSIF ACTUARIEL

Ce poste au montant de 437 176 000 \$ (2000: 333 360 000 \$) est composé, d'une part, d'une augmentation de 642 339 000 \$ (2000: 600 174 000 \$) représentant le montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus durant l'année courante. D'autre part, il comprend également une réduction de 205 163 000 \$ (2000: 266 814 000 \$) constituée d'une diminution de 305 026 000 \$ (2000: 299 428 000 \$) pour tenir compte du paiement d'indemnités au cours de l'exercice aux victimes d'accident des années antérieures et des revenus anticipés sur les placements ainsi que d'une augmentation de 99 863 000 \$ (2000: 32 614 000 \$) représentant les écarts d'expérience observés.

10. REDRESSEMENT DU PASSIF ACTUARIEL

La diminution de l'excédent des revenus sur les dépenses au montant de 51 882 000 \$ reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles, aux règles fiscales et aux pratiques administratives. La majeure partie de cet impact est attribuable aux changements de nature fiscale dans le calcul des indemnités de remplacement du revenu (+44 921 000 \$), aux nouvelles hypothèses d'évaluation des réserves d'aide personnelle (-35 370 000 \$), de réadaptation, frais médicaux et paramédicaux (+33 449 000 \$) ainsi qu'aux changements administratifs consécutifs aux décisions de la Cour d'appel du Québec (+7 613 000 \$).

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

11. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue à la Société le revenu net de placement.

	2001	2000
Dépôts à participation		
Nombre d'unités	6 683 183	6 526 669
Coût d'acquisition des unités	6 229 209	6 055 255
Plus-value (moins-value) cumulée des unités de dépôts à participation	1 179 443	911 566
	7 408 652	6 966 821

Au 31 décembre 2001, la valeur marchande des unités de dépôts à participation est de 6 928 375 000 \$ (2000: 7 612 651 000 \$).

12. IMMOBILISATIONS

	2001		2000	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrains	1 862		1 862	1 862
Bâtisses ⁽¹⁾	61 307	15 931	45 376	46 083
Aménagement du siège social	11 212	11 212		572
Équipements	2 716	2 266	450	515
Matériel roulant	9 037	3 668	5 369	4 113
Postes de photographie	12 038	9 667	2 371	3 200
Matériel informatique et logiciels	36 540	25 679	10 861	8 740
Développements informatiques ⁽²⁾	63 308	10 518	52 790	34 952
Postes de contrôle du transport routier	4 302	1 755	2 547	2 550
	202 322	80 696	121 626	102 587

⁽¹⁾ Le siège social dont le coût de 57 008 000 \$ est inclus dans ce poste, est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divisée avec la Ville de Québec. La Société a la propriété exclusive de l'essentiel du complexe du siège social et détient de plus, 84,4 % des droits indivis dans les aires communes.

⁽²⁾ Des développements informatiques d'une valeur de 26 113 000 \$ (2000: 19 162 000 \$) sont en voie de réalisation au 31 décembre 2001.

13. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 100 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte un taux d'intérêt basé sur le taux du marché des emprunts au jour le jour, majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt était de 2,35 % au 31 décembre 2001 (2000: 5,90 %). Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2002.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

14. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2001			2000
	Congé de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	29 414	11 820	41 234	39 068
Plus				
Dépenses de l'exercice	8 177	11 798	19 975	18 236
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	6 214	10 778	16 992	16 070
Solde à la fin	31 377	12 840	44 217	41 234

15. OBLIGATIONS ENVERS LES VICTIMES - PASSIF ACTUARIEL

	2001			2000
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Indemnisation				
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	592 609	4 497 675	5 090 284	4 622 218
Frais de gestion futurs				
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	49 730	189 192	238 922	217 930
	642 339	4 686 867	5 329 206	4 840 148

16. PROVISION POUR FLUCTUATION DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	2001			2000
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Solde au début	47 887	423 997	471 884	435 835
Variation de l'exercice				
Surplus constaté	(2 860)	122 648	119 788	238 272
Plafonnement de la provision	(2 860)	122 648	119 788	(116 391)
	(2 860)	122 648	119 788	121 881
Amortissement de l'exercice	(12 173)	(107 627)	(119 800)	(85 832)
Variation nette de l'exercice	(15 033)	15 021	(12)	36 049
Solde à la fin	32 854	439 018	471 872	471 884

À partir du présent exercice, la période d'amortissement des surplus ou déficits inscrits à la provision est passé d'un amortissement linéaire de 8 à 5 ans. La nouvelle façon de comptabiliser les revenus de placements, la réduction de la période d'amortissement ainsi que l'ajout de nouveaux paramètres au calcul de la provision ont eu pour effet d'augmenter la dépense de la variation nette de l'exercice de 103 534 000 \$ et d'augmenter d'autant la provision pour fluctuation du taux de rendement réel au 31 décembre 2001.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

17. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants:

	2001	2000
Chèques émis en sus des soldes bancaires	4 937	3 282
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>39 617</u>	<u>32 506</u>
Insuffisance des espèces et quasi-espèces	<u>44 554</u>	<u>35 788</u>

Au cours de l'exercice, la Société a déboursé un montant de 31 560 000 \$ (2000: 23 602 000 \$) relativement aux acquisitions d'immobilisations et a subi une perte de 202 000 \$ (2000: 123 000 \$) sur aliénations d'immobilisations. Au 31 décembre 2001, les créiteurs et frais courus afférents aux immobilisations s'élèvent à 2 612 000 \$ (2000: 616 000 \$).

18. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2001, les engagements contractuels minimaux pour la location de locaux se répartissent comme suit:

2002	5 919
2003	5 536
2004	4 571
2005	3 000
2006	1 962
2007 et exercices subséquents	<u>4 352</u>
	<u>25 340</u>

19. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 244 000 \$ (2000: 4 341 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**CERTIFICAT ACTUARIEL**

relatif aux engagements de la Société de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 2001

L'évaluation au 31 décembre 2001 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1^{er} janvier 2002, a été effectuée en conformité avec l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus du 1^{er} mars 1978 au 31 décembre 2001 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1^{er} mars 1978. Le montant nécessaire au paiement des indemnités a été calculé en tenant compte des frais de gestion liés au respect de ces obligations en matière d'indemnisation.

À notre avis, le passif actuariel au montant de 5 329 206 millions de dollars en date du 31 décembre 2001 constitue une provision appropriée au paiement desdites indemnités.

Afin de prendre en considération les dispositions de la Loi sur l'assurance automobile ayant trait à la revalorisation des indemnités, l'hypothèse de taux de rendement réel, déterminée dans une perspective à long terme, est fixée à 3,75 %. La Société a adopté un mécanisme permettant l'amortissement des impacts financiers résultant des écarts annuels entre l'hypothèse de taux de rendement réel et le taux effectivement réalisé.

Le niveau du passif actuariel au 31 décembre 2001 est en hausse de 489 058 millions de dollars par rapport à celui calculé en date du 31 décembre 2000. Cette hausse se compose d'une somme de 437 176 millions de dollars à titre de variation normale du passif actuariel et d'un redressement au montant de 51 882 millions de dollars. Le redressement reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles, aux règles fiscales et aux pratiques administratives. La majeure partie de cet impact est attribuable aux changements de nature fiscale dans le calcul des indemnités de remplacement du revenu (+44 921 millions de dollars), aux nouvelles hypothèses d'évaluation des réserves d'aide personnelle (-35 370 millions de dollars), de réadaptation, frais médicaux et paramédicaux (+33 449 millions de dollars) ainsi qu'aux changements administratifs consécutifs aux décisions de la Cour d'appel du Québec (+7 613 millions de dollars).

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel représente un montant de 471 872 millions de dollars au 31 décembre 2001. Cette provision est nécessaire à l'atteinte des objectifs visés par les principes de la politique de financement adoptée par la Société.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des informations plus détaillées sur les éléments présentés dans ce certificat.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi en utilisant des données fiables et suffisantes, des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels.

Linda Bellware, FSA, FICA
Directrice de l'actuariat
Société de l'assurance automobile du Québec

Clément Gosselin, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Le 13 mars 2002

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec sont la responsabilité de la direction, incluant des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction de la vérification et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'actuaire de la Société procède, conformément à de sains principes actuariels, à une évaluation annuelle du passif actuariel et de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel figurant dans les états financiers de la Société et fait part des conclusions découlant de ses évaluations au comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Pour ce faire, il s'adjoint, entre autres, les services d'un actuaire conseil. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail et l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Julien Lemieux, CA
Vice-président à l'administration
et aux finances

Québec, le 28 mars 2002

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2001 ainsi que les états des revenus et dépenses, de la réserve de stabilisation, de l'excédent non affecté et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 mars 2002

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 30 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
VENTES BRUTES (note 5)	2 183 379	1 996 891
Taxes, droits, escomptes et autres (note 5)	488 716	448 980
VENTES NETTES (note 5)	1 694 663	1 547 911
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus (note 5)	846 535	760 172
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	325 440	295 968
	1 171 975	1 056 140
BÉNÉFICE AVANT CHARGE DE FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET AUTRES REVENUS (CHARGES)	522 688	491 771
CHARGE DE FINANCEMENT ET AMORTISSEMENTS		
Charge de financement (note 6)	8 467	8 108
Amortissement des immobilisations corporelles	21 285	12 763
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
Amortissement des autres actifs	898	510
	31 057	21 788
BÉNÉFICE AVANT AUTRES REVENUS (CHARGES)	491 631	469 983
AUTRES REVENUS (CHARGES)		
Perte découlant de l'obligation de la coentreprise d'assumer une garantie (note 16)	(1 077)	
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	(2 140)	(36)
Gain sur dilution de la participation dans une société satellite		999
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise	270	403
	(2 947)	1 366
BÉNÉFICE NET	488 684	471 349
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 010	16 937
EFFET CUMULATIF DE LA MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (note 3)		(16 276)
DIVIDENDE	(487 000)	(470 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	3 694	2 010

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 30 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	17 918	
Dépôt à terme		12 240
Débiteurs (note 7)	51 284	53 285
Stocks (note 8)	257 357	232 041
Frais payés d'avance	12 247	11 074
	<u>338 806</u>	<u>308 640</u>
Débiteures, 10 %, échéant le 1^{er} juillet 2009	5 500	7 150
Participation dans une société satellite	3 823	5 963
Immobilisations corporelles (note 9)	208 483	157 013
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 10)	6 105	6 512
Autres actifs (note 11)	<u>13 034</u>	<u>7 632</u>
	<u>575 751</u>	<u>492 910</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert et emprunts bancaires (note 12)	196 000	213 333
Fournisseurs et autres créditeurs (note 13)	208 582	157 529
Dividende	83 000	37 000
	<u>487 582</u>	<u>407 862</u>
Débiteures, 10 %, échéant le 1^{er} juillet 2009 (note 14)	5 500	3 850
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 15)	10 390	11 028
Gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise (note 16)	4 567	4 837
Provision pour crédits de congés de maladie cumulés (note 17)	<u>34 018</u>	<u>33 323</u>
	<u>542 057</u>	<u>460 900</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur de 100 \$ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	<u>3 694</u>	<u>2 010</u>
	<u>33 694</u>	<u>32 010</u>
	<u>575 751</u>	<u>492 910</u>

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Pierre Parent, président du conseil d'administration
Raymond Dutil, administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

exercice terminé le 30 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	488 684	471 349
Éléments hors caisse:		
Amortissements	22 590	13 680
Perte (gain) sur cessions d'immobilisations corporelles	195	(737)
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	2 140	36
Gain sur dilution de la participation dans une société satellite		(999)
Perte découlant de l'obligation de la coentreprise d'assumer une garantie (note 16)	1 077	
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise	(270)	(403)
Charge au titre de crédits de congés de maladie	5 253	4 612
	<u>519 669</u>	<u>487 538</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	29 250	(65 116)
Utilisation des crédits de congés de maladie	(4 384)	(4 254)
Crédits de congés de maladie cumulés transférés à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	<u>(174)</u>	<u>(286)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>544 361</u>	<u>417 882</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme	12 240	(12 240)
Participation dans une société satellite		(5 000)
Acquisition d'une participation additionnelle dans la coentreprise incluant le découvert bancaire pris en charge (note 16)	(7 562)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(72 014)	(74 298)
Cessions d'immobilisations corporelles	254	1 566
Acquisitions d'autres actifs	<u>(456)</u>	<u></u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(67 538)</u>	<u>(89 972)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	16 500	159 351
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(572)	(513)
Dividende	<u>(441 000)</u>	<u>(529 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(425 072)</u>	<u>(370 162)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	51 751	(42 252)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(33 833)</u>	<u>8 419</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 19)	<u>17 918</u>	<u>(33 833)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. STATUTS

La Société des alcools du Québec (la «Société») est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13).

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 30 mars 2002 et le 31 mars 2001 comprennent respectivement 52 et 53 semaines d'exploitation.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001, la Société a adopté rétroactivement, sans retraiter les états financiers des exercices antérieurs, les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) relativement à la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Ces recommandations donnent des directives sur la comptabilisation des coûts inhérents aux congés de maladie cumulés. L'adoption de ces recommandations a eu pour effet d'augmenter le passif à long terme au titre de provision pour crédits de congés de maladie cumulés de 16,3 millions de dollars et de diminuer les bénéfices non répartis du début de l'exercice terminé le 31 mars 2001 du même montant.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Maison des Futailles S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 % (35 % en 2001). Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La participation dans une société satellite sur laquelle la Société exerce une influence notable est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatations des revenus

Les ventes et le coût des produits vendus sont constatés lors de la livraison des produits.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

La Société gère son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises par l'utilisation de contrats de change à terme. Les gains et les pertes qui en résultent sont comptabilisés au moment de leur réalisation et sont portés au coût des produits vendus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et le découvert bancaire remboursable à vue.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépôt à terme

Le dépôt à terme est évalué au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à l'exception de l'amortissement du matériel roulant acquis avant le 28 mars 1999 qui est calculé selon la méthode du solde décroissant. Les taux annuels suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Autres actifs

Les autres actifs, comptabilisés au coût, comprennent la quote-part de la Société dans les marques de commerce et l'achalandage ainsi que dans les frais d'organisation de la coentreprise. Les marques de commerce et l'achalandage ainsi que les frais d'organisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes de 20 et 7 ans respectivement. La Société révisé annuellement la valeur comptable des marques de commerce et de l'achalandage afin d'établir s'il y a eu une baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative de ces actifs selon les fonds autogénérés futurs prévus, non actualisés.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de la provision pour crédit de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime des crédits de congés de maladie.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

5. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière ⁽¹⁾	Total	
					2002	2001
Ventes brutes	1 719 475	324 615	2 044 090	139 289	2 183 379	1 996 891
Moins						
- taxe de vente provinciale	116 479	19 955	136 434	9 690	146 124	132 898
- droit des détenteurs de permis	23 931		23 931		23 931	22 000
- taxe spécifique	67 719	26 046	93 765		93 765	85 784
- droit spécifique	19 171		19 171		19 171	18 046
- taxe fédérale sur les produits et services	101 722	17 406	119 128	8 443	127 571	116 000
- escomptes et retours	34 058	1 981	36 039		36 039	36 966
- rémunération des grossistes-épiciers		37 395	37 395		37 395	33 768
- prélèvements pour la collecte sélective	2 199	579	2 778		2 778	2 481
- prélèvements pour le Fonds Éduc'alcool inc.	1 613	329	1 942		1 942	1 037
	366 892	103 691	470 583	18 133	488 716	448 980
Ventes nettes	1 352 583	220 924	1 573 507	121 156	1 694 663	1 547 911
Coût des produits vendus ⁽²⁾	613 139	112 240	725 379	121 156	846 535	760 172

⁽¹⁾ Les détenteurs d'un permis de brasseur et les détenteurs d'un permis de distributeur de bière vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société.

⁽²⁾ Le coût des produits vendus de l'exercice terminé le 31 mars 2001 comprend un remboursement de taxe de vente fédérale au montant de 12,2 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

6. CHARGE DE FINANCEMENT

	2002	2001
Intérêts sur les emprunts bancaires	9 494	8 510
Intérêts sur les débentures créditrices	550	385
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 244	1 330
	<u>11 288</u>	<u>10 225</u>
Moins: Intérêts sur les placements, dépôt à terme et autres	(2 271)	(1 391)
Intérêts sur les débentures débitrices	(550)	(726)
	<u>(2 821)</u>	<u>(2 117)</u>
	<u>8 467</u>	<u>8 108</u>

7. DÉBITEURS

	2002	2001
Grossistes-épiciers	13 834	22 742
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	37 450	30 543
	<u>51 284</u>	<u>53 285</u>

8. STOCKS

	2002	2001
Boissons embouteillées	246 437	222 479
Boissons en vrac et matériaux de production	9 004	7 701
Fournitures diverses	1 916	1 861
	<u>257 357</u>	<u>232 041</u>

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	11 549		11 549	9 482
Immeubles	63 176	14 023	49 153	40 924
Mobilier et équipement	187 744	65 655	122 089	84 196
Matériel roulant	10 994	4 944	6 050	5 651
Améliorations locatives	32 166	13 643	18 523	15 669
Pavage et stationnement	3 165	2 046	1 119	1 091
	308 794	100 311	208 483	157 013

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

10. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immeuble	16 280	10 175	6 105

11. AUTRES ACTIFS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Marques de commerce et achalandage	13 566	1 809	11 757
Frais d'organisation	1 675	674	1 001
Autres	276		276
	15 517	2 483	13 034

12. DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES

	2002	2001
Découvert bancaire		33 833
Emprunts à terme	196 000	179 500
	196 000	213 333

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts bancaires à terme de moins d'un an sans que le total de ses emprunts excède 400 millions de dollars (220 millions de dollars en 2001). Les emprunts bancaires au 30 mars 2002 sont constitués de cinq emprunts à terme (six au 31 mars 2001) portant intérêt à des taux de 2,09 % et 2,10 % (5,03 % à 5,15 % en 2001) et venant à échéance à 14 jours ou moins (12 jours ou moins en 2001).

13. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2002	2001
Fournisseurs	135 285	110 180
Taxes et droits gouvernementaux	45 821	23 084
Rémunération et charges sociales	27 476	24 265
	208 582	157 529

14. DÉBENTURES

Ce montant représente la quote-part de la Société dans les débentures non garanties de la coentreprise au montant de 22 millions de dollars. Elles sont remboursables à raison de 4 versements de 2 millions de dollars à compter du 1^{er} juillet 2004 et d'un versement final de 14 millions de dollars le 1^{er} juillet 2009. La quote-part de la Société dans les montants de ces versements s'élève à 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 2001) et 3,5 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2001) respectivement.

En cas de défaut, la Société aura le droit de convertir toute portion du capital et des intérêts courus en un nombre de parts de la coentreprise égal au montant des débentures converties divisé par la valeur aux livres d'une part au moment de la conversion.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

15. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 152 000 \$ incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement.	11 028	11 600
Moins: tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	<u>(638)</u>	<u>(572)</u>
	<u>10 390</u>	<u>11 028</u>

Versements des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
2003	638	1 182	1 820
2004	712	1 108	1 820
2005	795	1 025	1 820
2006	887	933	1 820
2007	989	831	1 820
2008 – 2012	<u>7 007</u>	<u>2 148</u>	<u>9 155</u>
	<u>11 028</u>	<u>7 227</u>	<u>18 255</u>

16. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le 31 mai 1999, la Société, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Les Vins Andrés du Québec Ltée et 9072-3479 Québec inc. ont fusionné leurs activités commerciales respectives d'embouteillage et de commercialisation de certains vins et spiritueux et ont constitué Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société a acquis une participation de 35 %. Le gain reporté découlant de l'opération, dont le solde est de 4,6 millions de dollars au 30 mars 2002 (4,8 millions de dollars au 31 mars 2001), est amorti sur une période de 20 ans.

Le 1^{er} avril 2001, la Société et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ont acquis les participations détenues par les Vins Andrés du Québec Ltée et 9072-3479 Québec inc. La contrepartie totale de 14,8 millions de dollars a été payée comptant, la quote-part de la Société étant de 7,4 millions de dollars, portant ainsi sa participation dans la coentreprise à 50 %. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le coût de l'acquisition a été ventilé entre les actifs acquis et les passifs pris en charge d'après leur juste valeur estimative à la date d'acquisition.

Les valeurs attribuées aux actifs nets acquis lors de cette opération sont les suivantes:

Actifs à court terme	5 889
Immobilisations corporelles	1 190
Autres éléments d'actif	<u>5 843</u>
	<u>12 922</u>
Passifs à court terme	2 232
Déventures	<u>3 300</u>
	<u>5 532</u>
	<u>7 390</u>
Contrepartie versée	<u>7 390</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

16. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (suite)

Au cours de l'exercice, la coentreprise a comptabilisé dans ses états financiers une perte d'environ 2,2 millions de dollars relativement à des cautions qu'elle s'est engagée à verser à une institution financière et au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec agissant à titre de créanciers d'une coentreprise dans laquelle Maison des Futailles, S.E.C. a l'obligation d'acquiescer une participation de 50 %. La Société a imputé à ses résultats consolidés de l'exercice sa quote-part de cette perte, soit un montant d'environ 1,1 million de dollars.

Les montants suivants représentent la quote-part détenue par la Société dans la coentreprise, y compris les produits, les charges et les comptes intersociétés qui ont été éliminés dans la consolidation.

	2002	2001
Résultats		
Ventes nettes	45 307	35 343
Coût des produits vendus	33 340	26 666
	11 967	8 677
Charges d'exploitation	9 264	6 099
Charge de financement	1 140	700
Amortissements	1 882	1 216
	12 286	8 015
Perte découlant de l'obligation d'assumer une garantie	(319) (1 077)	662
Bénéfice net (perte nette)	(1 396)	662
Bilan		
Actif à court terme	18 793	13 794
Actif à long terme	21 867	15 922
	40 660	29 716
Passif à court terme	7 124	5 264
Passif à long terme	11 000	7 700
Capitaux propres	22 536	16 752
	40 660	29 716
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 894	632
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 005)	(460)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

17. AVANTAGES SOCIAUX

La charge de la Société au titre de ses régimes d'avantages sociaux se présente comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Crédits de congés de maladie		
Régime à prestations déterminées	<u>5 253</u>	<u>4 612</u>
Régimes de retraite		
Régimes à cotisations déterminées		
Services courants	<u>5 100</u>	<u>3 600</u>

La provision pour crédits de congés de maladie cumulés s'établit comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début de l'exercice	33 323	16 975
Effet cumulatif de la modification de convention comptable (note 3)		<u>16 276</u>
Solde redressé	<u>33 323</u>	<u>33 251</u>
Charge de l'exercice	5 253	4 612
Utilisation des crédits de congés de maladie	(4 384)	(4 254)
Transfert à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	<u>(174)</u>	<u>(286)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>34 018</u>	<u>33 323</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer son obligation au titre des prestations futures sont les suivantes:

Taux d'actualisation	7,0 % en 2001 6,5 % en 2002
Taux de croissance annuelle de la rémunération	1,5 % en 2001 2,0 % en 2002 2,5 % en 2003 3,0 % pour les années suivantes
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	75 %

18. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**Éventualités**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 3,5 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Selon ses conseillers juridiques, les arguments de sa défense sont solides pour chacun des cas.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

18. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)
Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 274,6 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à:

2003	32 859
2004	29 914
2005	28 506
2006	27 274
2007	25 467
2008 – 2015	130 575

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

19. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2002	2001
Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants:		
Intérêts versés	8 811	7 936
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi:		
Débiteurs	3 895	(10 067)
Stocks	(21 856)	(42 746)
Frais payés d'avance	(640)	1 555
Fournisseurs et autres créditeurs	47 851	(13 858)
	<u>29 250</u>	<u>(65 116)</u>
Les espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice comprennent les postes suivants:		
Encaisse	17 918	
Découvert bancaire		(33 833)
	<u>17 918</u>	<u>(33 833)</u>

20. INSTRUMENTS FINANCIERS
Juste valeur des instruments financiers

	2002		2001	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Débitures à recevoir, 10 %, échéant le 1 ^{er} juillet 2009	5 443	5 500	7 182	7 150
Débitures à payer, 10 %, échéant le 1 ^{er} juillet 2009	5 443	5 500	3 867	3 850
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	13 509	11 028	14 431	11 600

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

30 mars 2002

(en milliers de dollars)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur des instruments financiers (suite)**

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, le dépôt à terme, les débiteurs, le découvert et les emprunts bancaires, les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des taxes et droits gouvernementaux.

La juste valeur des débentures à recevoir et à payer a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures comportant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs au taux d'intérêt annuel des obligations du gouvernement du Québec, capitalisé semestriellement et échéant en 2012, soit 6,5 % en 2002 (6,4 % en 2001).

La juste valeur de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés est déterminée par calculs actuariels et correspond à sa valeur comptable.

Risque de taux d'intérêt

Les débentures débitrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit supérieur à celui rattaché à cet élément d'actif.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les débentures créditrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à ceux rattachés à ces éléments de passif.

Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, en vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes, la Société a conclu des contrats de change à terme, principalement libellés en francs français, en liras italiennes et en euros. Des contrats de change à terme libellés en francs français étaient en cours à la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2001 et leur juste valeur correspondait approximativement à leur montant contractuel respectif. Aucun contrat de change à terme n'avait cours à la fin de l'exercice 2002.

	Cours à terme moyen pondéré		Montants contractuels	
	2002	2001	2002	2001
Contrats de change à terme, de moins de 12 mois		0,2151		3 604

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Madame Pauline Marois
Vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie
et aux Finances
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société des alcools du Québec au 30 mars 2002 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société des alcools du Québec au 30 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal, le 10 mai 2002

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS

exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Pêche et villégiature	18 736	16 583
Chasse	11 680	10 224
Hôtellerie et restauration	9 728	8 378
Autres activités de plein air	11 012	7 330
Honoraires de gestion	14 625	13 566
Concessions et divers	<u>4 168</u>	<u>3 439</u>
	<u>69 949</u>	<u>59 520</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	36 106	32 012
Entretien	11 702	10 071
Frais généraux et administratifs	8 735	8 571
Produits de revente	4 836	4 547
Frais de ventes et marketing	3 798	2 723
Impôts fonciers et droits	<u>1 372</u>	<u>1 140</u>
	<u>66 549</u>	<u>59 064</u>
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	3 400	456
Amortissement	(2 303)	(2 011)
Subventions (note 3)	<u>1 414</u>	<u>575</u>
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2 511	(980)
FRAIS FINANCIERS (note 11)	(187)	(1 235)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	22	98
GAINS (PERTES) SUR CESSIONS D'ACTIFS	<u>323</u>	<u>(107)</u>
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES	2 669	(2 224)
Activités abandonnées (note 4)	<u>1 041</u>	<u>964</u>
RÉSULTATS NETS	<u>3 710</u>	<u>(1 260)</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT	(37 035)	(42 775)
Virement du surplus d'apport (note 3)	<u> </u>	<u>7 000</u>
	(37 035)	(35 775)
Résultats nets	<u>3 710</u>	<u>(1 260)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(33 325)</u>	<u>(37 035)</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**BILANS**

aux 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 494	8 077
Débiteurs	1 186	465
Subventions à recevoir	2 521	136
Frais reportés au prochain exercice	<u>3 661</u>	<u>3 670</u>
	12 862	12 348
Sommes à recevoir	580	677
Participation et avance dans la société affiliée	811	783
Territoires à vocation récréative ou touristique	582	676
Immobilisations (note 5)	100 280	69 756
Actifs relatifs aux activités abandonnées (note 4)	<u>13 304</u>	<u>13 013</u>
	<u>128 419</u>	<u>97 253</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	2 043	3 000
Créditeurs	15 159	15 249
Dépôts de clients	5 366	5 183
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>400</u>	<u>3 400</u>
	22 968	26 832
Dette à long terme (note 7)	16 800	2 200
Subventions reportées	65 019	49 228
Passif relatif aux activités abandonnées (note 4)	<u>870</u>	<u>941</u>
	<u>105 657</u>	<u>79 201</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	56 087	55 087
Déficit accumulé	<u>(33 325)</u>	<u>(37 035)</u>
	<u>22 762</u>	<u>18 052</u>
	<u>128 419</u>	<u>97 253</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 8 et 9)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Noël de Tilly
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

exercices terminés les 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	2 669	(2 224)
Amortissement	2 303	2 011
Pertes (gains) sur cessions d'actifs	(323)	107
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(22)	(98)
Variation des postes à court terme	<u>(4 096)</u>	<u>3 167</u>
	<u>531</u>	<u>2 963</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(34 084)	(30 028)
Produits de cessions d'actifs	440	238
Avance à la société affiliée	<u>(6)</u>	<u>(5)</u>
	<u>(33 650)</u>	<u>(29 795)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sommes à recevoir	97	704
Subventions aux immobilisations (note 3)	18 867	36 390
Emprunt	15 000	
Remboursement de la dette à long terme	(3 400)	(7 694)
Variation de l'emprunt bancaire	(957)	(4 169)
Émission de capital-actions	1 000	3 100
Surplus d'apport (note 3)	<u></u>	<u>7 000</u>
	<u>30 607</u>	<u>35 331</u>
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	<u>(71)</u>	<u>(119)</u>
VARIATION DE L'ENCAISSE	(2 583)	8 380
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>8 077</u>	<u>(303)</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>5 494</u></u>	<u><u>8 077</u></u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

aux 31 mars 2002 et 2001

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses présentés aux états financiers.

b) Territoires à vocation récréative ou touristique

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

c) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

f) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées à la ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 846 845 \$ (2001 – 646 000 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

aux 31 mars 2002 et 2001

(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS

	2002	2001
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Ministère des Ressources naturelles	575	575
Fonds Jeunesse Québec	839	
	<u>1 414</u>	<u>575</u>
 Subventions aux immobilisations	 <u>18 867</u>	 <u>36 390</u>
 Subvention inscrite au surplus d'apport et virée au déficit accumulé		 <u>7 000</u>

Au cours de l'exercice 2001, une subvention de 7 000 000 \$ destinée au remboursement de certains emprunts a été accordée à la Société. Cette subvention a été comptabilisée au surplus d'apport, lequel a été porté en réduction du déficit accumulé.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le Gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créanciers et frais courus.

La rubrique «Activités abandonnées» à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

5. IMMOBILISATIONS

	2002	
	Coût	Amortisse- ment cumulé
Terrains	4 124	4 124
Bâtiments et infrastructures	105 785	16 662
Téléphérique	1 233	540
Matériel roulant	3 842	2 376
Mobilier, équipements, améliorations locatives	13 079	8 205
	<u>128 063</u>	<u>27 783</u>
		<u>100 280</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

aux 31 mars 2002 et 2001

(en milliers de dollars)

5. IMMOBILISATIONS (suite)

	2001		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette
Terrains	4 092		4 092
Bâtiments et infrastructures	72 489	12 955	59 534
Téléphérique	1 233	478	755
Matériel roulant	3 155	2 058	1 097
Mobilier, équipements, améliorations locatives	11 190	6 912	4 278
	92 159	22 403	69 756

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 6 000 000 \$ négociable par acceptations bancaires à court terme porte intérêt au taux de 3,75 %.

7. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Emprunt à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 \$ négociable sous forme d'acceptations bancaires, remboursable selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts au taux de 2,13 %, renouvelable en avril 2002, échéant en 2019	15 000	3 000
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le dévelop- pement touristique, ne portant pas intérêt, rembour- sable en versements semestriels au montant de 200 000 \$ échéant en 2009	<u>2 200</u>	<u>2 600</u>
	17 200	5 600
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	<u>400</u>	<u>3 400</u>
	<u>16 800</u>	<u>2 200</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2003	400
2004	400
2005	400
2006	400
2007	400

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

aux 31 mars 2002 et 2001

(en milliers de dollars)

8. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 6 080 311 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2003	1 009
2004	998
2005	998
2006	655
2007	481

De plus, au 31 mars 2002, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 8 236 000 \$.

9. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites ont été intentées contre la Société pour des dommages qui auraient été subis par des tiers. De l'avis de la direction, les montants en cause ne constituent pas des sommes significatives et conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers de la Société.

10. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé:		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis:		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
292 250 actions (2001, 282 250 actions) payées comptant	<u>29 225</u>	<u>28 225</u>
	<u>56 087</u>	<u>55 087</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 10 000 actions (2001, 31 000 actions) pour une considération au comptant de 1 000 000 \$ (2001, 3 100 000 \$).

11. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers comprennent des intérêts sur la dette à long terme d'un montant de 3 000 \$ (2001, 93 000 \$).

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2001 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, c.a.
Directeur administration et finances

Québec, le 6 mai 2002

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié les bilans de la Société des établissements de plein air du Québec aux 31 mars 2002 et 2001 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2002 et 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
Société en nom collectif
Comptables agréés

Québec, le 6 mai 2002

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 4)	37 138 403 \$	33 329 352 \$
Frais d'administration (note 5)	3 589 204	3 176 928
Amortissement des immobilisations	9 710 218	11 161 447
Frais financiers	<u>4 569 808</u>	<u>5 140 975</u>
	<u>55 007 633</u>	<u>52 808 702</u>
 REVENUS		
Transport des véhicules	6 688 258	7 025 202
Transport des passagers	5 842 586	5 406 998
Autres (note 6)	<u>488 310</u>	<u>711 448</u>
	<u>13 019 154</u>	<u>13 143 648</u>
 PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	 41 988 479	 39 665 054
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 7)	<u>40 639 655</u>	<u>40 104 980</u>
PERTE NETTE (BÉNÉFICE NET)	1 348 824	(439 926)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>8 652 184</u>	<u>9 092 110</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>10 001 008 \$</u>	<u>8 652 184 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 527 220 \$	2 664 673 \$
Dépôt à terme		2 151 609
Débiteurs (note 8)	1 648 192	2 149 459
Frais payés d'avance	113 694	267 326
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	<u>1 050 922</u>	<u>1 161 146</u>
	5 340 028	8 394 213
Subvention à recevoir relative au transfert des quais fédéraux (note 12)		35 634 807
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 12)	37 770 246	
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	23 379 556	22 324 566
Immobilisations (note 10)	<u>91 533 161</u>	<u>99 020 714</u>
	<u>158 022 991 \$</u>	<u>165 374 300 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 384 294 \$	6 065 705 \$
Versements sur la dette à long terme (note 11)	<u>5 479 486</u>	<u>5 149 152</u>
	10 863 780	11 214 857
Loyers perçus d'avance	162 000	168 000
Dette à long terme (note 11)	79 102 096	84 581 582
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	37 770 246	35 634 807
Afférentes aux immobilisations (note 13)	<u>38 625 877</u>	<u>40 927 238</u>
	76 396 123	76 562 045
	<u>166 523 999</u>	<u>172 526 484</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 14)	1 500 000	1 500 000
Déficit	<u>(10 001 008)</u>	<u>(8 652 184)</u>
	(8 501 008)	(7 152 184)
	<u>158 022 991 \$</u>	<u>165 374 300 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 15)		
ÉVENTUALITÉS (note 20)		

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Yves Gagnon
Nicole L. Bergeron

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) Bénéfice net	(1 348 824) \$	439 926 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	9 710 218	11 161 447
Augmentation de la participation gouvernementale recouvrable	(944 766)	(4 356 418)
Virement de participations gouvernementales reportées	(4 006 648)	(2 982 910)
Perte sur vente d'actifs	3 623	14 412
Diminution des loyers perçus d'avance	<u>(6 000)</u>	<u>(6 000)</u>
	3 407 603	4 270 457
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors espèces et quasi-espèces:		
Débiteurs	(163 926)	318 469
Frais payés d'avance	153 632	(267 326)
Créditeurs et frais courus	<u>(209 340)</u>	<u>1 112 159</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>3 187 969</u>	<u>5 433 759</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement à long terme	(40 101 719)	
Produit de la vente de placement	2 331 473	
Acquisitions d'immobilisations	(2 700 741)	(416 329)
Produit de la vente d'actifs	<u>2 382</u>	<u>301 721</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(40 468 605)</u>	<u>(114 608)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	40 116 286	
Participation gouvernementale aux immobilisations	24 440	1 453 382
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 149 152)</u>	<u>(4 667 369)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	<u>34 991 574</u>	<u>(3 213 987)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 289 062)	2 105 164
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>4 816 282</u>	<u>2 711 118</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	<u>2 527 220</u> \$	<u>4 816 282</u> \$

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des Traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	10 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

La subvention et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont constatées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Société comptabilise les traitements et les avantages sociaux y afférents ainsi que certaines autres dépenses qui lui procureront des avantages économiques futurs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. De plus, afin de compenser les dépenses supplémentaires attribuables à ce changement de méthode comptable, le gouvernement a octroyé à la Société une subvention d'opération spécifique de 1 070 000 \$. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	2002	2001
Perte nette	92 569 \$	
Débiteurs	1 070 000	1 013 959 \$
Frais payés d'avance	113 693	267 326
Créditeurs et frais courus	1 276 262	1 281 285
Déficit	92 569	

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	18 211 766 \$	16 947 084 \$
Contrats d'opération	1 164 017	1 518 883
Carburant	3 471 925	4 219 208
Entretien et réparation – navires	5 833 061	4 673 683
Entretien et réparation – quais	3 762 963	2 032 656
Entretien et réparation – bâtiments	439 796	458 418
Taxes foncières et scolaires	849 243	823 477
Assurances	1 202 328	1 102 146
Autres	2 736 958	2 004 460
Recouvrements des assureurs	(533 654)	(450 663)
	<u>37 138 403 \$</u>	<u>33 329 352 \$</u>

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	2 715 206 \$	2 383 414 \$
Formation du personnel	123 700	152 574
Papeterie et impression	88 649	84 956
Honoraires professionnels	173 111	158 123
Autres	488 538	397 861
	<u>3 589 204 \$</u>	<u>3 176 928 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. AUTRES REVENUS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Intérêts sur dépôts bancaires	100 463 \$	303 879 \$
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la		
Commission de la santé et de la sécurité du travail	20 137	30 208
Droit d'amarrage	31 700	34 770
Stationnement et divers	102 925	76 152
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	187 391	207 396
Affichage publicitaire	33 869	56 132
Location de navires	1 000	
Location de locaux	14 448	17 323
Perte sur vente d'actifs	<u>(3 623)</u>	<u>(14 412)</u>
	<u>488 310 \$</u>	<u>711 448 \$</u>

7. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération	35 688 241 \$	32 765 652 \$
Participations gouvernementales recouvrables	<u>944 766</u>	<u>4 356 418</u>
	<u>36 633 007</u>	<u>37 122 070</u>
 Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant		
du transfert des quais fédéraux (note 12)	1 680 847	665 193
Afférentes aux immobilisations (note 13)	<u>2 325 801</u>	<u>2 317 717</u>
	<u>4 006 648</u>	<u>2 982 910</u>
	<u>40 639 655 \$</u>	<u>40 104 980 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. DÉBITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Secteur du transport	199 461 \$	293 646 \$
Secteur gouvernemental	18 007	20 442
Subvention à recevoir du ministère des Transports (note 3)	1 070 000	1 013 959
Subvention à recevoir relative au transfert des quais fédéraux		665 193
Réclamation d'accident à recevoir	300 000	
Autres	<u>60 724</u>	<u>156 219</u>
	<u>1 648 192 \$</u>	<u>2 149 459 \$</u>

9. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	23 485 712 \$	19 129 294 \$
Amortissement des immobilisations	6 204 143	6 681 239
Intérêts encourus sur les emprunts	<u>4 569 808</u>	<u>4 659 943</u>
	34 259 663	30 470 476
Participations gouvernementales reçues	<u>(9 829 185)</u>	<u>(6 984 764)</u>
Solde à la fin	<u>24 430 478 \$</u>	<u>23 485 712 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:

Emprunts du Fonds de financement (note 11)	59 030 172 \$	64 179 324 \$
Coût non amorti des immobilisations financées à long terme (note 10)	<u>(35 650 616)</u>	<u>(41 854 758)</u>
	23 379 556	22 324 566
Intérêts courus sur ces emprunts	<u>1 050 922</u>	<u>1 161 146</u>
	<u>24 430 478 \$</u>	<u>23 485 712 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. IMMOBILISATIONS

	2002					2001
	Financées à long terme (note 9)	Acquises du gouver- nement du Québec	Acquises par donation (note 13)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			63 794	\$ 18 145	\$ 81 939	\$ 81 939
Quais	932 712	\$ 23 108 643	\$ 40 347 286	74 621	64 463 262	63 492 803
Bâtiments		1 707 067	5 236 229	718 014	7 661 310	7 639 695
Navires	92 118 186		29 228 708	1 922 100	123 268 994	122 213 480
Ameublement et équipement			12 738	1 770 877	1 783 615	1 698 364
Matériel roulant				123 149	123 149	91 346
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 723
	<u>93 050 898</u>	<u>24 815 710</u>	<u>75 104 685</u>	<u>5 264 700</u>	<u>198 235 993</u>	<u>196 071 350</u>
Amortissement cumulé						
Quais	229 040	8 544 433	6 027 501	51 499	14 852 473	12 277 399
Bâtiments		1 045 717	2 534 650	416 021	3 996 388	3 591 577
Navires	57 171 242		27 720 595	943 661	85 835 498	79 317 992
Ameublement et équipement			5 882	1 160 229	1 166 111	1 035 402
Matériel roulant				70 000	70 000	81 579
Améliorations locatives			194 328	588 034	782 362	746 687
	<u>57 400 282</u>	<u>9 590 150</u>	<u>36 482 956</u>	<u>3 229 444</u>	<u>106 702 832</u>	<u>97 050 636</u>
Valeur nette	<u>35 650 616</u>	<u>\$ 15 225 560</u>	<u>\$ 38 621 729</u>	<u>\$ 2 035 256</u>	<u>\$ 91 533 161</u>	<u>\$ 99 020 714</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 \$	25 551 410 \$
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 \$ échéant en juin 2011	22 696 183	24 207 986
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$ échéant en janvier 2018	32 993 620	34 097 349
Emprunt du Fonds de financement, 5,97 %, remboursable par des versements semestriels de 749 720 \$ échéant en avril 2003	2 079 521	3 395 597
Emprunt du Fonds de financement, 5,85 %, remboursable par des versements semestriels de 672 490 \$ échéant en novembre 2002	<u>1 260 848</u> 84 581 582	<u>2 478 392</u> 89 730 734
Versements échéant en deçà d'un an	<u>5 479 486</u>	<u>5 149 152</u>
	<u>79 102 096 \$</u>	<u>84 581 582 \$</u>

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2003	5 479 486 \$
2004	3 730 392
2005	3 288 486
2006	3 549 652
2007	3 831 756

SOCIÉTÉ DES TRAVERSERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	35 634 807 \$	
Participation de l'exercice		36 300 000 \$
Intérêts compensatoires reçus du ministère des Finances suite au transfert du montant de 36,3M\$ le 19 avril 2001 au lieu du 19 juin 2000	1 798 468	
Intérêts gagnés	1 945 365	
Amortissement des escomptes (primes) sur placements	57 886	
Profit sur disposition de placement	<u>14 567</u>	
	39 451 093	<u>36 300 000</u>
 Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des quais fédéraux	 <u>(1 680 847)</u>	 <u>(665 193)</u>
	<u>37 770 246</u> \$	<u>35 634 807</u> \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:

Subvention à recevoir relative au transfert des quais fédéraux		35 634 807 \$
Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de:		
Encaisse	119 262 \$	
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché: 37 242 873 \$)	37 154 106	
Intérêts courus à recevoir	<u>496 878</u>	
	<u>37 770 246</u> \$	<u>35 634 807</u> \$

13. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	6 660 660 \$	7 061 198 \$
Participation de l'exercice	<u>24 440</u>	<u>503 382</u>
	6 685 100	7 564 580
Virement aux résultats des montants suivants:		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(598 262)	(602 920)
Solde non amorti sur immobilisation aliénée au cours de l'exercice	<u></u>	<u>(301 000)</u>
Solde à la fin (Montants à reporter)	<u>6 086 838</u> \$	<u>6 660 660</u> \$

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	6 086 838 \$	6 660 660 \$
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	34 266 578	155 070
Participation de l'exercice	<u>34 266 578</u>	<u>35 525 305</u>
		35 680 375
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(1 727 539)</u>	<u>(1 413 797)</u>
Solde à la fin	<u>32 539 039</u>	<u>34 266 578</u>
	<u>38 625 877 \$</u>	<u>40 927 238 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Terrains	63 794 \$	63 794 \$
Quais	34 319 785	35 119 611
Bâtiments	2 701 579	3 001 753
Navires	1 508 113	1 750 946
Ameublement et équipement	6 856	8 570
Améliorations locatives	<u>21 602</u>	<u>32 398</u>
	38 621 729	39 977 072
Solde non dépensé de la subvention à l'acquisition d'immobilisations	<u>4 148</u>	<u>950 166</u>
	<u>38 625 877 \$</u>	<u>40 927 238 \$</u>

14. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payés:		
15 000 actions	<u>1 500 000 \$</u>	<u>1 500 000 \$</u>

15. ENGAGEMENTS

La Société a signé par des baux à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis et au port de Québec. Le bail pour la gare de Lévis comporte une première option de renouvellement de quinze ans et une option additionnelle de quatorze ans.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

15. ENGAGEMENTS (suite)

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations et de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, la dépense de loyer pour les locaux s'élève à 64 133 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 164 017 \$.

Au 31 mars 2002 les engagements de la Société s'établissent comme suit:

	Baux	Ententes de services *
2003	59 868 \$	1 432 000 \$
2004	60 965	1 468 075
2005	31 814	1 016 411
2006	<u> </u>	<u>880 897</u>
	<u>152 647 \$</u>	<u>4 797 383 \$</u>

* Basées sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires et des transporteurs.

Le 16 mai 2002, la Société a signé un contrat de 9 300 070 \$ pour la modernisation des traversiers N.M. Alphonse Desjardins et N.M. Lomer Gouin. Les paiements progressifs qui seront faits à l'entrepreneur, seront financés par le biais d'emprunts temporaires, qui seront reconvertis à long terme à la fin des travaux. Comme les premiers versements pour le service de la dette devraient échoir en 2003-2004, cela n'entraînera pas d'augmentation de la subvention annuelle, car le service de la dette diminuera de 2 111 000 \$ en cette année, suite à l'échéance de deux emprunts.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

	2002	2001
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	2 527 220 \$	2 664 673 \$
Dépôt à terme	<u> </u>	<u>2 151 609</u>
	<u>2 527 220 \$</u>	<u>4 816 282 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 4 680 032 \$ (2001: 5 406 325 \$).

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 332 791 \$ (2001: 297 095 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur des dettes à long terme ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette.

Au 31 mars 2001 et au 31 mars 2002, la Société avait des lignes de crédit bancaire à court terme totalisant 10 000 000 \$ sur lesquelles elle n'avait prélevé aucun montant. Ces lignes de crédit sont des facilités de crédit à terme d'exploitation autorisées jusqu'au 31 juillet 2002 qui portent intérêt au taux préférentiel et ne sont pas garanties par des actifs déterminés de la Société.

20. ÉVENTUALITÉS

En décembre 2001, les municipalités de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine ont réclamé au ministre des Affaires municipales et à la Société des compensations de taxes pour les années 1998 à 2001 pour les quais des traversiers. De plus, la municipalité de Tadoussac a présenté à la Société un compte de taxes de 340 000 \$, pour les années 2000 à 2002, relativement au quai.

De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces réclamations et par conséquent aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société des Traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général

Québec, le 4 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des Traversiers du Québec au 31 mars 2002 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des traitements et avantages sociaux y afférents ainsi qu'à certaines autres dépenses et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juin 2002

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
REVENUS		
Contributions (note 4)		
Gouvernement du Québec	304 187	295 997
Société canadienne d'hypothèques et de logement	<u>239 576</u>	<u>231 069</u>
	543 763	527 066
Intérêts	961	1 577
Honoraires (note 5)	855	839
Autres	<u>40</u>	<u>229</u>
	<u>545 619</u>	<u>529 711</u>
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 4)	515 192	499 440
Frais d'administration (note 6)	30 409	30 147
Intérêts sur emprunt temporaire (note 10)	<u>18</u>	<u>124</u>
	<u>545 619</u>	<u>529 711</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		
EXCÉDENT AU DÉBUT		13 530
Valeur nette des biens et obligations transférés à Immobilière SHQ	<u> </u>	<u>(13 530)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u> </u>	<u> </u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 7)	6 101	9 910
Débiteurs (note 8)	<u>57 014</u>	<u>40 858</u>
	63 115	50 768
Contribution recouvrable – gouvernement du Québec (note 12)	5 453	5 292
Immobilisations (note 9)	<u>4 106</u>	<u>4 799</u>
	<u>72 674</u>	<u>60 859</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 10)	3 984	6 000
Créditeurs (note 11)	<u>56 987</u>	<u>43 775</u>
	60 971	49 775
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 12)	5 453	5 292
Provision pour congés de maladie et vacances (note 13)	<u>6 250</u>	<u>5 792</u>
	<u>72 674</u>	<u>60 859</u>
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 16 et 17)		

Pour le Conseil d'administration,
Rita Bissonnette
Jacques Gariépy

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations	1 696	1 482
Variation des éléments hors caisse:		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(16 156)	35 937
Augmentation de la contribution recouvrable	(161)	(930)
Augmentation (diminution) des créditeurs	13 212	(998)
Augmentation des provisions à payer	<u>619</u>	<u>1 165</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(790)</u>	<u>36 656</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt temporaire	(2 016)	
Remboursement de la dette à long terme		<u>(41 585)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 016)</u>	<u>(41 585)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(1 003)</u>	<u>(1 715)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 003)</u>	<u>(1 715)</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(3 809)	(6 644)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	9 910	49 120
ESPÈCES TRANSFÉRÉES À IMMOBILIÈRE SHQ		<u>(32 566)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 7)	<u><u>6 101</u></u>	<u><u>9 910</u></u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	<u>196</u>	<u>1 863</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets:

- d'aviser le ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q. 1999, c.16), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de revenus lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à la dépense lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

d. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

e. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations (suite)

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative soit:

Développement informatique	5 ans
Matériel et équipement	3 ans

f. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

3. MODIFICATION DUNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la dépense de certains programmes* est comptabilisée lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Auparavant, la dépense était inscrite à partir du moment où la Société avait approuvé le versement de la subvention.

Cette modification a été appliquée rétroactivement, mais sans redressement des états financiers des exercices antérieurs. De plus, elle n'a aucun effet sur l'excédent au 31 décembre 2000 mais elle vient augmenter (diminuer) le montant des postes suivants aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2001.

	<u>2001</u>
Revenus et dépenses et excédent	
Contributions	
Gouvernement du Québec	1 772
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(402)
Coût des programmes	1 370
Bilan	
Débiteurs	
Gouvernement du Québec – Contribution à recevoir	10 031
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 882
Créditeurs	
Bénéficiaires de subventions	11 913

* Les programmes affectés sont: Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles, Revitalisation des vieux quartiers, RénoVillage, Adaptation de domicile, Logements adaptés pour aînés autonomes, Amélioration des maisons d'hébergement et Réparations d'urgence.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2001			2000		
		Contributions			Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Programmes	Coût			Coût		
Aide au logement social et communautaire						
Logement à but non lucratif						
Public (note 10)						
Volet régulier	215 762	87 133	128 629	215 845	87 077	128 768
Volet Inuit	53 470	24 945	28 525	51 290	21 668	29 622
	269 232	112 078	157 154	267 135	108 745	158 390
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	27 224	6 942	20 282	27 691	6 996	20 695
Logements autochtones urbains	6 670	1 682	4 988	7 911	1 970	5 941
Logements autochtones ruraux	5 889	1 484	4 405	6 900	1 693	5 207
	39 783	10 108	29 675	42 502	10 659	31 843
	309 015	122 186	186 829	309 637	119 404	190 233
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	96 989	96 989		99 306	99 306	
Supplément au loyer	34 935	17 161	17 774	34 048	15 772	18 276
AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	15 390	5 985	9 405	4 586	4 586	
Habitat Métis du Nord	2 500	2 500				
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 265	2 265		2 257	2 257	
Aide aux organismes communautaires	1 300	1 300		1 300	1 300	
Achat-rénovation à l'intention des propriétaires-occupants de la région de Kativik				26	26	
Sous-total à reporter	462 394	248 386	214 008	451 160	242 651	208 509

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

Programmes	2001			2000		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Sous-total reporté	462 394	248 386	214 008	451 160	242 651	208 509
Amélioration de l'habitat						
Revitalisation des vieux quartiers	16 378	11 877	4 501	17 500	10 550	6 950
RénoVillage (Aide à la rénovation en milieu rural)	13 924	5 326	8 598	15 910	7 525	8 385
Adaptation de domicile	11 061	9 506	1 555	9 846	8 694	1 152
Logements adaptés pour aînés autonomes	5 274	1 405	3 869	1 393	339	1 054
Amélioration des maisons d'hébergement	2 993	767	2 226	1 055	252	803
Réparations d'urgence	1 645	369	1 276	1 175	289	886
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	206	156	50			
Radisson	69	69				
Sous-total	51 550	29 475	22 075	46 879	27 649	19 230
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidents de la région de Kativik	825	825		1 935	1 935	
Logement en régions éloignées	92	92		187	187	
Aide à la Ville de Murdochville pour l'acquisition de maisons sur son territoire				75	75	
Sous-total	917	917		2 197	2 197	
Montants à reporter	514 861	278 778	236 083	500 236	272 497	227 739

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

Programmes	2001			2000		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Montants reportés	514 861	278 778	236 083	500 236	272 497	227 739
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	577	577		484	484	
Divers programmes en phase de fermeture (b)	(246)	(420)	174	(1 280)	(1 079)	(201)
Total	515 192	278 935	236 257	499 440	271 902	227 538

Contributions

Coût des programmes	278 935	236 257	271 902	227 538
Frais d'administration (note 6)	25 252	3 319	24 095	3 531
Total	304 187	239 576	295 997	231 069

a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

b) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants: Rénovation d'immeubles locatifs, Aide à la restauration Canada-Québec, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Aide à la mise de fonds, Réno et Aide au logement populaire.

5. HONORAIRES

	2001	2000
Immobilière SHQ	696	652
Gouvernement du Québec	106	124
Société de gestion immobilière SHQ	53	63
	855	839

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et autres rémunérations (note 15)	20 624	20 322
Services de transport et de communication	1 487	1 650
Services professionnels	2 817	2 846
Entretien et réparations	240	179
Loyers	2 829	2 716
Fournitures et approvisionnements	360	377
Subventions diverses	122	305
Intérêts sur emprunt temporaire (note 10)	157	192
Amortissement des immobilisations	1 696	1 482
Autres	77	78
	<u>30 409</u>	<u>30 147</u>

Ces frais d'administration sont compensés, en grande partie,
par des contributions qui sont réparties comme suit:

Gouvernement du Québec	25 252	24 095
Société canadienne d'hypothèques et de logement	<u>3 319</u>	<u>3 531</u>
	<u>28 571</u>	<u>27 626</u>

7. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2001	2000
Encaisse	4 304	9 910
Placement temporaire, au coût, 2,25 %	<u>1 797</u>	<u> </u>
	<u>6 101</u>	<u>9 910</u>

8. DÉBITEURS

	2001	2000
Gouvernement du Québec		
Contribution à recevoir	24 736	9 846
Autres	7	1 646
Société canadienne d'hypothèques et de logement	24 268	16 773
Bénéficiaires de subventions	6 989	9 872
Société de gestion immobilière SHQ	170	1 188
Immobilière SHQ	43	
Intérêts courus	12	89
Autres	<u>789</u>	<u>1 444</u>
	<u>57 014</u>	<u>40 858</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	6 477	3 671	2 806	3 306
Matériel et équipement	2 707	1 407	1 300	1 493
	<u>9 184</u>	<u>5 078</u>	<u>4 106</u>	<u>4 799</u>

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

La Société d'habitation du Québec est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2001 est de 2,3 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice au montant de 0,2 million de dollars sont imputés aux postes suivants des dépenses:

	2001	2000
Coût des programmes – Logement à but non lucratif – Public (note 4)	8	1 549
Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire (note 6)	157	192
Intérêts sur emprunt temporaire	<u>18</u>	<u>124</u>
	<u>183</u>	<u>1 865</u>

11. CRÉDITEURS

	2001	2000
Bénéficiaires de subventions	54 478	40 632
Fournisseurs et autres	1 751	2 623
Société de gestion immobilière SHQ	398	362
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)	305	82
Gouvernement du Québec	49	57
Intérêts courus	<u>6</u>	<u>19</u>
	<u>56 987</u>	<u>43 775</u>

12. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2001	2000
Solde au début	5 292	4 363
Provision de l'exercice	319	1 127
Exécution de garanties	<u>(158)</u>	<u>(198)</u>
Solde à la fin	<u>5 453</u>	<u>5 292</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

12. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La provision se répartit comme suit:

	2001	2000
Programmes:		
AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	3 296	3 296
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 457	1 589
Aide au logement populaire	600	302
Logement à but non lucratif – Privé	100	
Rénove		105
	<u>5 453</u>	<u>5 292</u>

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

13. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2001			2000
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	4 171	1 621	5 792	5 556
Dépenses de l'exercice	447	1 422	1 869	1 916
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(198)</u>	<u>(1 213)</u>	<u>(1 411)</u>	<u>(1 680)</u>
Solde à la fin	4 420	1 830	6 250	5 792

14. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2001	2000
Solde au début	82	170
Plus:		
Sommes reçues des organismes subventionnaires	934	550
Revenus d'intérêt	8	6
	<u>1 024</u>	<u>726</u>
Moins:		
Sommes versées	<u>719</u>	<u>644</u>
Solde à la fin	<u>305</u>	<u>82</u>

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes «Espèces et quasi-espèces» et «Débiteurs» à l'actif et «Créditeurs» au passif de la Société.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou soit au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 0,6 million de dollars (2000: 0,6 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. ENGAGEMENTS**Programmes AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif**

En vertu de ces programmes, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par l'organisme jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Les engagements au 31 décembre 2001 s'élevaient à 80 millions de dollars (2000: 56 millions de dollars).

17. ÉVENTUALITÉS**Prêts garantis**

La Société garantit, pour les programmes AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif, le remboursement des prêts accordés par des institutions financières; le montant des prêts ainsi garantis totalisait 127 millions de dollars au 31 décembre 2001 (2000: 98 millions de dollars).

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif - Privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais accessoires. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 419 millions de dollars au 31 décembre 2001 (2000: 427 millions de dollars).

Les programmes pour lesquels une provision pour perte est requise sont présentés à la note 12.

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 5,1 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Gariépy
Président-directeur général

Yves Poirier
Vice-président des stratégies d'affaires et du soutien

Québec, le 28 mars 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 2001, l'état des revenus et dépenses et excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de la modification apportée à la comptabilisation du coût des programmes et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 mars 2002

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS D'EXPLOITATION		
Location d'espaces – événements	2 178 965 \$	1 941 274 \$
Redevances (note 3)	1 385 081	1 016 140
Services optionnels (note 4)	<u>2 195 649</u>	<u>1 511 283</u>
	<u>5 759 695</u>	<u>4 468 697</u>
DÉPENSES NETTES DES AUTRES REVENUS		
Frais d'événements (note 5)	1 496 550	957 035
Frais d'opération et d'administration (note 6)	7 475 936	7 048 159
Taxes	3 765 341	3 630 668
Frais financiers – net (note 7)	3 364 449	3 608 179
Autres revenus	<u>(238 707)</u>	<u>(198 501)</u>
	<u>15 863 569</u>	<u>15 045 540</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS:	(10 103 874)	(10 576 843)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 8)	<u>10 690 167</u>	<u>9 571 102</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS) AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	<u>586 293</u>	<u>(1 005 741)</u>
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 8)	2 624 670	3 380 895
Amortissement des immobilisations	(3 479 784)	(4 245 953)
Amortissement des apports reportés (note 11)	<u>855 114</u>	<u>865 058</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	586 293	(1 005 741)
EXCÉDENT DU DÉBUT	<u>337 482</u>	<u>1 343 223</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>923 775 \$</u>	<u>337 482 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	766 637 \$	360 415 \$
Dépôts à terme, à des taux de 2,10 % et 4,25 %	2 900 000	2 290 000
Débiteurs et intérêts courus	535 757	650 975
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 8)		470 407
Frais payés d'avance	<u>1 005 474</u>	<u>1 001 332</u>
	5 207 868	4 773 129
Immobilisations (note 9)	91 825 589	94 807 855
Frais reportés, au coût amorti	<u>2 185</u>	<u>262 668</u>
	<u>97 035 642 \$</u>	<u>99 843 652 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 10)	1 109 719 \$	
Créditeurs et frais courus	2 833 841	2 861 275 \$
Dépôts de clients et revenus reportés	783 860	861 151
Versements sur la dette à long terme (note 12)	<u>7 568 011</u>	<u>5 058 939</u>
	12 295 431	8 781 365
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 8)	1 506 643	
Apports reportés (note 11)	26 404 225	27 251 226
Dette à long terme (note 12)	<u>54 373 318</u>	<u>61 941 329</u>
	<u>94 579 617</u>	<u>97 973 920</u>
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 13)	1 532 250	1 532 250
Excédent	<u>923 775</u>	<u>337 482</u>
	<u>2 456 025</u>	<u>1 869 732</u>
	<u>97 035 642 \$</u>	<u>99 843 652 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault, administrateur
Paule-Anne Morin, administrateur

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	586 293 \$	(1 005 741) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des frais reportés	260 483	260 483
Amortissement des immobilisations	3 479 784	4 245 953
Amortissement des apports reportés	<u>(855 114)</u>	<u>(865 058)</u>
	 3 471 446	 2 635 637
Variations des éléments relatifs aux activités d'exploitation:		
Diminution des débiteurs et intérêts courus	115 218	29 312
Augmentation des frais payés d'avance	(4 142)	(62 651)
Diminution des créditeurs et frais courus	(27 434)	(165 918)
(Diminution) augmentation des dépôts de clients et revenus reportés	<u>(77 291)</u>	<u>38 962</u>
	 6 351	 (160 295)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>3 477 797</u>	<u>2 475 342</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(497 518)</u>	<u>(203 460)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(497 518)</u>	<u>(203 460)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	470 407	1 315 918
Subvention reportée du gouvernement du Québec	1 506 643	
Apports reportés	8 113	4 485
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 058 939)</u>	<u>(4 928 999)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(3 073 776)</u>	<u>(3 608 596)</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(93 497)	(1 336 714)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 650 415</u>	<u>3 987 129</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u>2 556 918 \$</u>	<u>2 650 415 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable ou reportée du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable ou reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêt encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents aux acquisitions d'immobilisations, de l'amortissement cumulé sur la partie de ces immobilisations financées par ces emprunts (net de l'amortissement cumulé des apports reportés) et des acquisitions de biens non capitalisables financées par ces emprunts et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

Frais reportés

Les frais reportés comprennent les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

L'amortissement de ces frais, calculé selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt, est regroupé avec les frais financiers.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- *Subvention de fonctionnement*

Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées.

Contribution aux autres dépenses de l'exercice.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention du gouvernement du Québec (suite)

- *Subvention relative aux immobilisations*

Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables.

- *Apports reportés*

Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes durées probables d'utilisation que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REDEVANCES

	2002	2001
Services alimentaires	1 006 154 \$	728 143 \$
Services audiovisuels	336 174	278 577
Autres	42 753	9 420
	<u>1 385 081 \$</u>	<u>1 016 140 \$</u>

4. SERVICES OPTIONNELS

	2002	2001
Manutention, expédition et accrochage	347 273 \$	294 785 \$
Électricité, plomberie et autre personnel technique	550 985	380 079
Entretien ménager	44 945	44 712
Aménagement et ameublement	470 847	381 078
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	112 452	33 930
Télécommunications	325 893	220 038
Accueil, billetterie et vestiaire	80 493	83 112
Sécurité	193 610	50 271
Autres	69 151	23 278
	<u>2 195 649 \$</u>	<u>1 511 283 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2002		2001
Manutention, expédition et accrochage	213 043	\$	174 489
Électricité, plomberie et autre personnel technique	240 173		134 716
Entretien ménager	119 681		97 999
Aménagement et ameublement	383 379		283 356
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	38 997		7 713
Télécommunications	48 622		23 439
Accueil, billetterie et vestiaire	188 628		151 200
Sécurité	206 661		68 265
Autres	57 366		15 858
	<u>1 496 550</u>	\$	<u>957 035</u>

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2002		2001
Traitements et avantages sociaux	3 513 123	\$	3 261 413
Assurances et permis	58 221		57 569
Énergie et chauffage	662 362		729 309
Gardiennage	310 586		360 981
Service d'entretien ménager	136 081		123 009
Service d'entretien spécialisé	749 343		647 507
Entretien et réparations	906 043		664 265
Publicité et promotion	667 554		738 904
Services professionnels et administratifs	99 778		61 209
Frais de déplacement et dépenses de fonction	130 546		141 156
Télécommunications	78 242		84 327
Papeterie, impression et fournitures de bureau	65 776		59 154
Formation professionnelle	50 652		62 574
Créances irrécouvrables	47 629		56 782
	<u>7 475 936</u>	\$	<u>7 048 159</u>

7. FRAIS FINANCIERS - NET

	2002		2001
Intérêts sur la dette à long terme	3 543 182	\$	3 908 794
Gain de change	(2 925)		(9 628)
Autres intérêts et frais bancaires	19 397		8 613
	<u>3 559 654</u>		<u>3 907 779</u>
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	195 205		299 600
	<u>3 364 449</u>	\$	<u>3 608 179</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Subvention de fonctionnement:		
Subvention reçue pour l'exercice	15 300 000 \$	14 272 400 \$
Apports reportés:		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables	(8 113)	(4 485)
Encaissement – Subvention relative au service de la dette ⁽¹⁾	(8 533 737)	(8 652 464)
	6 758 150	5 615 451
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations amortissables et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées ⁽¹⁾	3 932 017	3 955 651
	10 690 167	9 571 102
Subvention relative aux immobilisations:		
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme équivalent à l'amortissement des immobilisations (net de l'amortissement des apports reportés) ⁽¹⁾	2 624 670	3 380 895
	13 314 837 \$	12 951 997 \$

(1) La subvention reportée du gouvernement du Québec au 31 mars 2002 est de 1 506 643 \$ (recouvrable au 31 mars 2001: 470 407 \$).

9. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 \$		5 618 150 \$	5 618 150 \$
Bâtisses	100 479 337	14 975 407 \$	85 503 930	87 927 363
Mobilier et équipement	9 367 120	8 663 611	703 509	1 262 342
	115 464 607 \$	23 639 018 \$	91 825 589 \$	94 807 855 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2001 s'établissent à 114 977 819 \$ et 20 169 964 \$ respectivement.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant de 65 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2003 puis, à compter de cette dernière date, de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2005. Ce régime a été institué afin, d'une part, de considérer les délais de refinancement d'emprunts à long terme échéant au cours du prochain exercice financier et, d'autre part, de financer le plan d'aménagement et d'équipement de la Société. Les emprunts ainsi contractés seront refinancés à long terme. Au 31 mars 2002, les emprunts temporaires contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec en vertu dudit régime totalisent 1 109 718 \$ à des taux variant de 2,04 % à 2,38 % et échéant le 24 avril et le 25 juin 2002.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. APPORTS REPORTÉS

	2002	2001
Apport du gouvernement du Québec reporté:		
Solde au début	705 354 \$	810 328 \$
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	8 113	4 485
	<u>713 467</u>	<u>814 813</u>
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant ⁽¹⁾	<u>99 515</u>	<u>109 459</u>
	<u>613 952</u>	<u>705 354</u>
Apport de la Ville de Québec reporté:		
Solde au début	2 639 622	2 720 221
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>80 599</u>	<u>80 599</u>
	<u>2 559 023</u>	<u>2 639 622</u>
Apport du gouvernement du Canada reporté:		
Solde au début	23 906 250	24 581 250
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>675 000</u>	<u>675 000</u>
	<u>23 231 250</u>	<u>23 906 250</u>
	<u>26 404 225 \$</u>	<u>27 251 226 \$</u>

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 855 114 \$ (31 mars 2001: 865 058 \$).

12. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,25 % l'an (taux effectif de 5,676 %), remboursable par versements semestriels de 2 835 190 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2002 ^{(1);(2)}	57 061 113 \$	59 634 038 \$
Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 0,233 %, remboursable par versements annuels, échéant le 5 août 2002 ⁽¹⁾	2 553 816	2 713 430
Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 0,233 %, remboursable par versements annuels, échéant le 5 août 2002 ⁽¹⁾	1 466 400	2 932 800
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,57 % l'an (taux effectif de 5,802 %), remboursable par versements annuels de 860 000 \$, échéant le 5 août 2002 ⁽¹⁾	860 000	1 720 000
	<u>61 941 329</u>	<u>67 000 268</u>
Versements échéant en deçà d'un an ⁽²⁾	<u>7 568 011</u>	<u>5 058 939</u>
	<u>54 373 318 \$</u>	<u>61 941 329 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme se détaillent comme suit:⁽²⁾

2003	7 568 011 \$
2004	2 812 689
2005	2 968 590
2006	3 133 132
2007	3 306 793

- (1) Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de respecter ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer les acquisitions d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.
- (2) Cet emprunt a été refinancé à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec en avril 2002 au moyen d'un billet à payer d'une valeur nominale de 55 723 777 \$, au taux de 5,468 % l'an (taux effectif de 5,599 %), remboursable semestriellement par versements de 2 873 946 \$, échéant en avril 2007. Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur cet emprunt sont présentés selon les nouvelles modalités et conditions d'emprunt.

13. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la ville de Québec le 1^{er} janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2002	2001
Encaisse	766 637 \$	360 415 \$
Dépôts à terme	2 900 000	2 290 000
Emprunts temporaires	(1 109 719)	
	<u>2 556 918 \$</u>	<u>2 650 415 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 3 384 657 \$ (31 mars 2001: 3 731 248 \$).

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 82 318 \$ (31 mars 2001: 61 781 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et des dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 juin 2002

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 août 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	5 325 805 \$	5 660 971 \$
Production et présentation de spectacles (note 4)	911 912	846 861
Billetterie	896 025	795 610
Location de salles	738 182	782 748
Services scéniques	809 453	819 550
Services à la clientèle	106 624	120 180
Stationnements	107 109	113 281
Intérêts	98 057	99 879
Autres	58 721	53 295
	<u>9 051 888</u>	<u>9 292 375</u>
CHARGES		
Production et présentation de spectacles (note 4)	931 426	934 238
Exploitation des guichets	656 553	632 837
Exploitation des salles	293 655	326 895
Services scéniques	1 154 382	1 220 346
Marketing	466 778	451 930
Services administratifs	639 579	649 616
Entretien et gardiennage	1 054 906	1 179 152
Électricité	366 331	362 865
Taxes municipales et scolaires	1 455 968	1 301 992
Intérêts sur la dette à long terme	834 966	805 623
Amortissement des immobilisations	1 125 004	1 153 875
	<u>8 979 548</u>	<u>9 019 369</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	72 340	273 006
EXCÉDENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>273 006</u>	<u> </u>
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>345 346</u></u> \$	<u><u>273 006</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	918 447 \$	894 777 \$
Dépôts à terme (note 5)	231 788	444 512
Débiteurs	409 450	390 386
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	3 943 697	1 052 526
Stock de fournitures	93 661	89 826
Frais payés d'avance	<u>475 049</u>	<u>418 700</u>
	6 072 092	3 290 727
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	183 065	67 884
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	7 466 648	10 176 149
Immobilisations (note 7)	25 160 160	25 915 610
Frais reportés	<u>22 513</u>	<u>19 770</u>
	<u><u>38 904 478</u></u> \$	<u><u>39 470 140</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Dépôts – ventes de billets (note 8)	546 907 \$	712 526 \$
Fournisseurs et frais courus	673 223	651 937
Intérêts courus	424 441	400 792
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 9)	451 328	402 000
Revenus perçus d'avance	112 121	154 877
Versements sur la dette à long terme (note 10)	<u>3 498 326</u>	<u>608 237</u>
	5 706 346	2 930 369
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 9)	21 074 917	21 641 042
Dette à long terme (note 10)	<u>7 156 299</u>	<u>10 004 153</u>
	<u>33 937 562</u>	<u>34 575 564</u>
AVOIR		
Surplus d'apport (note 11)	4 621 570	4 621 570
Excédent	<u>345 346</u>	<u>273 006</u>
	<u>4 966 916</u>	<u>4 894 576</u>
	<u><u>38 904 478</u></u> \$	<u><u>39 470 140</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
P.- Michel Bouchard, avocat
Danyelle Bédard

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 août 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	72 340 \$	273 006 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des subventions reportées	(1 354 951)	(1 510 318)
Amortissement des immobilisations	1 125 004	1 153 875
Amortissement des frais reportés	8 983	8 174
	<u>(148 624)</u>	<u>(75 263)</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Variation des débiteurs	(19 064)	242 203
Encaissement des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 082)	26 072
Variation du stock de fournitures	(3 835)	420
Augmentation des frais payés d'avance	(56 349)	(13 081)
Augmentation des frais reportés	(11 725)	
Diminution des dépôts – ventes de billets	(165 619)	(1 460 344)
Variation des fournisseurs et frais courus	21 286	(200 542)
Variation des intérêts courus	23 649	(13 859)
Augmentation des subventions reportées	49 328	
Diminution des revenus perçus d'avance	<u>(42 756)</u>	<u>(41 498)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(354 791)</u>	<u>(1 535 892)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec reçues	608 237	608 237
Dette à long terme	650 472	1 395 521
Remboursement de la dette à long terme	(608 237)	(608 237)
Remboursement du Dû au gouvernement du Québec		<u>(145 305)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>650 472</u>	<u>1 250 216</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation de l'encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	(115 181)	(41 752)
Acquisitions d'immobilisations	<u>(369 554)</u>	<u>(1 026 842)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(484 735)</u>	<u>(1 068 594)</u>
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(189 054)	(1 354 270)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>1 339 289</u>	<u>2 693 559</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 12)	<u><u>1 150 235</u></u> \$	<u><u>1 339 289</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au coût.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et de présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Frais de fonctionnement *	3 144 872 \$	3 353 204 \$
Intérêts sur la dette à long terme	825 982	797 449
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	<u>1 354 951</u>	<u>1 510 318</u>
	<u>5 325 805 \$</u>	<u>5 660 971 \$</u>

* Contrairement à certains organismes du gouvernement, la Société doit payer ses taxes municipales. De plus, en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, la Société doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec. La subvention de fonctionnement tient compte de ces obligations particulières qui s'élèvent respectivement à 1 455 968 \$ et 198 732 \$ (2000: 1 301 992 \$ et 201 809 \$).

** Ce montant inclut une somme de 8 983 \$ (2000: 8 174 \$) pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme de 220 963 \$ (2000: 348 819 \$) ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Entretien et gardiennage	196 122 \$	324 580 \$
Services scéniques	24 841	24 239

4. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles pour un montant de 114 337 \$ (2000: 152 159 \$).

5. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 4,35 % à 4,40 % (2000: 5,85 % à 5,95 %).

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires compris dans la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

7. IMMOBILISATIONS

	2001		2000	
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 \$		4 621 570 \$	4 621 570 \$
Bâtisse	23 901 091	6 722 182 \$	17 178 909	17 776 436
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	4 336 328	2 405 380	1 930 948	2 072 023
Équipement technique de scène	4 584 130	3 238 381	1 345 749	1 400 715
Ameublement et équipement de bureau	246 532	201 043	45 489	12 498
Équipement informatique	343 094	305 599	37 495	32 368
	<u>38 032 745 \$</u>	<u>12 872 585 \$</u>	<u>25 160 160 \$</u>	<u>25 915 610 \$</u>

8. DÉPÔTS - VENTES DE BILLETS

À titre de cogestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société vend des billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 2001.

9. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Solde au début	22 043 042 \$	22 742 760 \$
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	777 100	810 600
Frais d'émission de la dette à long terme	11 726	
Engagements relatifs aux impôts fonciers	49 328	
Amortissement des subventions reportées	<u>(1 354 951)</u>	<u>(1 510 318)</u>
	21 526 245	22 043 042
Engagements du gouvernement destinés à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(451 328)</u>	<u>(402 000)</u>
	<u>21 074 917 \$</u>	<u>21 641 042 \$</u>

10. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 10,24 %, remboursable par versements annuels de 181 092 \$ jusqu'au 24 octobre 2000 et par un versement de 2 897 472 \$ le 24 octobre 2001	2 897 472 \$	3 078 564 \$
Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 1 299 800 \$ le 1 ^{er} avril 2005	1 949 700	2 166 334
Taux fixe de 5,62 %, remboursable par versements annuels de 210 512 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2003 et par un versement de 2 314 052 \$ le 1 ^{er} décembre 2003	<u>2 735 076</u>	<u>2 945 588</u>
Montants à reporter	<u>7 582 248 \$</u>	<u>8 190 486 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Montants reportés	7 582 248 \$	8 190 486 \$
Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 \$ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 991 \$ le 11 avril 2006	2 605 625	
Emprunts bancaires *		
Taux préférentiel, 6,00 % au 31 août 2001, échéant le 31 décembre 2001	360 000	1 798 000
Fournisseurs et frais courus *	<u>106 752</u> 10 654 625	<u>623 904</u> 10 612 390
Versements échéant en deçà d'un an	<u>3 498 326</u>	<u>608 237</u>
	<u><u>7 156 299</u></u> \$	<u><u>10 004 153</u></u> \$

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

* Les emprunts bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations sont considérés comme dette à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2002	3 498 326 \$
2003	600 854
2004	2 704 394
2005	1 473 508
2006	1 910 792

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires s'élève à 777 100 \$ (2000: 2 593 900 \$).

11. SURPLUS D'APPORT

Le montant du surplus d'apport correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2001

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001		2000
Encaisse	918 447	\$	894 777
Dépôts à terme	231 788		444 512
	<u>1 150 235</u>	\$	<u>1 339 289</u>

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 686 589 \$ (2000: 811 307 \$)

13. MARGE DE CRÉDIT

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit renouvelable annuellement au 31 décembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 \$ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2001, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

À la fin de l'exercice les régimes à cotisations déterminées ont un excédent d'actifs de 67 875 \$ (2000: 100 875 \$).

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 111 671 \$ (2000: 146 714 \$) la Société ayant résolu d'utiliser une partie de l'excédent d'actif, soit 33 000 \$ (2000: 0 \$), au cours de l'exercice. Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Québec, le 16 novembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2001 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 novembre 2001

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	15 566 835 \$	14 624 526 \$
Location d'espaces – événements	1 914 842	3 540 861
Redevances (note 4)	1 044 127	2 227 725
Services auxiliaires (note 5)	2 113 618	3 585 966
Autres	<u>444 891</u>	
	<u>21 084 313</u>	<u>23 979 078</u>
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 6)	15 297 806	16 550 992
Frais d'événements (note 7)	1 877 057	2 981 932
Frais financiers – nets (note 8)	<u>3 891 251</u>	<u>4 441 859</u>
	<u>21 066 114</u>	<u>23 974 783</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	18 199	4 295
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés du gouvernement du Québec (note 3)	3 062 218	3 085 231
Amortissement des apports reportés	940 784	969 994
Amortissement des immobilisations	(3 947 065)	(3 978 216)
Amortissement des frais reportés	(55 936)	(70 452)
Gain (Perte) sur disposition d'immobilisations	<u>621</u>	<u>(5 291)</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 821	5 561
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>1 000 948</u>	<u>1 006 509</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>982 127 \$</u>	<u>1 000 948 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**BILAN**

au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	310 080 \$	294 880 \$
Débiteurs	1 408 717	1 883 288
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	5 232 827	2 063 467
Frais payés d'avance	<u>1 529 253</u>	<u>1 662 115</u>
	8 480 877	5 903 750
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	11 827 816	12 594 437
Immobilisations (note 9)	91 997 732	89 569 506
Frais reportés, au coût amorti	<u>139 062</u>	<u>194 998</u>
	<u>112 445 487 \$</u>	<u>108 262 691 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 10)	3 633 683 \$	3 633 683 \$
Créditeurs et frais courus	4 632 193	4 249 835
Dépôts des clients	1 400 750	715 750
Versements sur la dette à long terme (note 11)	<u>695 156</u>	<u>544 692</u>
	10 361 782	9 143 960
Revenus reportés	100 732	141 024
Dette à long terme (note 11)	85 491 469	81 586 625
Apports reportés (note 12)	<u>17 473 631</u>	<u>18 392 030</u>
	113 427 614	109 263 639
DÉFICIT	<u>982 127</u>	<u>1 000 948</u>
	<u>112 445 487 \$</u>	<u>108 262 691 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
 John H. Dinsmore
 Jacques Hamou

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – gouvernement, clients	22 925 749 \$	24 604 006 \$
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(16 699 935)	(19 094 933)
Intérêts reçus	60 512	193 750
Intérêts versés	<u>(3 951 763)</u>	<u>(4 635 609)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>2 334 563</u>	<u>1 067 214</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(6 375 292)	(2 240 545)
Produit de la vente d'immobilisations	<u>621</u>	<u>1 266</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(6 374 671)</u>	<u>(2 239 279)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(544 692)	(73 270)
Produit net d'emprunt temporaire		(1 013 244)
Produit de la dette à long terme	<u>4 600 000</u>	<u>2 288 244</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>4 055 308</u>	<u>1 201 730</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	15 200	29 665
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>294 880</u>	<u>265 215</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>310 080 \$</u>	<u>294 880 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société du Palais des congrès de Montréal n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des dépenses d'intérêts encourus sur des emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement des immobilisations et des frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçues sous forme d'apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisse	40 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- . *Subvention de fonctionnement*
Contribution pour le paiement des intérêts de la dette relative au financement d'immobilisations amortissables.
Contribution aux autres dépenses de l'exercice.
- . *Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés*
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations et des frais reportés y afférent.
- . *Apports reportés*
Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Subvention de fonctionnement:		
Subvention reçue pour l'exercice	16 248 700 \$	16 248 700 \$
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(22 386)	(99 041)
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	<u>(1 563 467)</u>	<u>(2 543 908)</u>
	14 662 847	13 605 751
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables	<u>903 988</u>	<u>1 018 775</u>
Total de la subvention de fonctionnement	15 566 835	14 624 526
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	<u>3 062 218</u>	<u>3 085 231</u>
	<u>18 629 053 \$</u>	<u>17 709 757 \$</u>

4. REDEVANCES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Billets vendus	205 879 \$	152 553 \$
Services alimentaires	531 544	1 154 190
Services audiovisuels et traduction simultanée	297 155	906 498
Autres	<u>9 549</u>	<u>14 484</u>
	<u>1 044 127 \$</u>	<u>2 227 725 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2002	2001
Stationnement	610 485 \$	806 981 \$
Aménagement	375 329	721 268
Audiovisuel	309 241	742 101
Vestiaire	74 412	131 317
Médiatique	4 450	17 420
Contrôleurs de foule	21 605	30 690
Plomberie et électricité	514 311	877 712
Sécurité	85 440	93 332
Autres	118 345	165 145
	<u>2 113 618 \$</u>	<u>3 585 966 \$</u>

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	4 653 374 \$	5 078 680 \$
Taxes	5 691 408	5 563 516
Assurances et permis	144 140	86 021
Électricité et chauffage	1 076 073	1 167 378
Gardiennage	468 084	465 280
Service d'entretien ménager	288 206	313 294
Service d'entretien spécialisé	617 698	597 841
Entretien et réparations	963 624	1 410 830
Loyer	515 394	495 024
Publicité et promotion	567 326	892 351
Services professionnels et administratifs	124 729	170 654
Frais de déplacement	96 263	208 240
Créances douteuses	35 901	40 003
Formation professionnelle	55 586	61 880
	<u>15 297 806 \$</u>	<u>16 550 992 \$</u>

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2002	2001
Traitements – personnel à l'événement:		
Services à la clientèle	305 637 \$	457 034 \$
Stationnement	56 113	79 335
Vestiaire	44 064	70 686
Contrôleurs de foule	4 929	17 342
Audiovisuel	108 699	190 222
Services alimentaires	20 977	29 253
Aménagement	990 449	1 367 517
Services audiovisuels	76 709	250 789
Plomberie et électricité	148 350	289 350
Médiatique	14 211	27 792
Sécurité	71 719	69 860
Autres frais	35 200	132 752
	<u>1 877 057 \$</u>	<u>2 981 932 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. FRAIS FINANCIERS - NETS

	2002	2001
Intérêts sur la dette à long terme	3 709 446 \$	4 148 999 \$
Autres intérêts et frais bancaires	242 317	486 610
	<u>3 951 763</u>	<u>4 635 609</u>
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	60 512	193 750
	<u>3 891 251 \$</u>	<u>4 441 859 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	17 002 563 \$		17 002 563 \$	16 320 734 \$
Bâtisse	119 455 402	52 127 720 \$	67 327 682	69 344 346
Mobilier et équipement	14 115 226	7 769 954	6 345 272	2 035 182
Améliorations locatives	481 717	357 049	124 668	155 835
Équipement informatique	3 814 510	2 616 963	1 197 547	1 713 409
	<u>154 869 418 \$</u>	<u>62 871 686 \$</u>	<u>91 997 732 \$</u>	<u>89 569 506 \$</u>

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès dans le quadrilatère Saint-Urbain, de Bleury, Viger et Saint-Antoine. Le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal a été confié à la Société immobilière du Québec. Elle cédera à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Le coût total du projet est estimé à 257 800 000 \$. La fin du projet est prévue pour l'automne 2002. Les coûts déjà cumulés par la Société sur ce projet au 31 mars 2002 s'élèvent à 21 946 100 \$ et se répartissent comme suit:

Terrain	14 017 512 \$
Bâtisse	2 482 261
Équipement	<u>5 446 327</u>
	<u>21 946 100 \$</u>

L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque le projet sera terminé.

La Société finalisera au cours des prochains mois, par l'entremise du ministère des Transports, l'expropriation des terrains et immeubles requis pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, pour un montant d'environ 1 182 488 \$. De plus, au cours du prochain exercice, la Société fera l'acquisition d'équipements pour un montant d'environ 3 671 412 \$.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

L'emprunt temporaire de la Société porte intérêt au taux de 2,26 % et sera échu le 22 août 2002.

La Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 80 000 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2003 puis, à compter de cette date, de 5 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2007, auprès d'institutions financières ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à contracter ces emprunts, à taux variable ou à taux fixe, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Auprès d'institutions financières

La Société a un crédit autorisé renouvelable annuellement, le 30 septembre 2002, auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2002, le montant maximum que pouvait prélever la Société s'établissait à 1 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

11. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,719 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 264 225 \$, le solde de 28 634 137 \$ échéant le 1 ^{er} octobre 2007	32 787 808 \$	33 300 000 \$
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,563 % l'an (taux effectif de 5,657 %), échéant le 1 ^{er} avril 2002 **	32 532 500	32 565 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,48384 % l'an (taux effectif de 2,53384 %), échéant le 9 septembre 2002 *	6 000 000	6 000 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,61554 % l'an (taux effectif de 2,65554 %), échéant le 19 septembre 2002 *	9 000 000	9 000 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,26 % l'an (taux effectif de 2,31 %), échéant le 22 août 2002 *	3 366 317	1 266 317
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,99396 % l'an (taux effectif de 2,04396 %), échéant le 10 juin 2002 *	2 500 000	
	86 186 625	82 131 317
Versements échéant en deçà d'un an	695 156	544 692
	85 491 469 \$	81 586 625 \$

* Ces dettes relatives au projet d'agrandissement du Palais sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

** Cette dette sera consolidée au financement à long terme du projet d'agrandissement au cours de l'exercice 2002-2003.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital prévus au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit:

2003	695 156 \$
2004	701 095
2005	741 764
2006	784 792
2007	830 316

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de rencontrer ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

12. APPORTS REPORTÉS

	2002	2001
Apports relatifs aux immobilisations amortissables:		
Gouvernement du Canada	24 000 000 \$	24 339 600 \$
Gouvernement du Québec	6 978 611	10 469 561
Hydro-Québec	237 838	237 838
Bailleur	1 177 906	1 177 906
Concessionnaire	299 410	299 410
	<u>32 693 765</u>	<u>36 524 315</u>
Amortissement cumulé	<u>15 220 134</u>	<u>18 132 285</u>
	<u>17 473 631 \$</u>	<u>18 392 030 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a radié des apports reportés pour un montant de 3 852 936 \$.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 98 480 \$ (2001: 107 325 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

15. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 2007 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte deux options de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs estimatifs diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs) s'établissent comme suit:

2003	381 923 \$
2004	388 639
2005	395 354
2006	402 069
2007	<u>304 910</u>
	<u>1 872 895 \$</u>

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier
Directeur des ressources financières et de l'administration

Montréal, le 31^e jour de mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et du déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 31 mai 2002

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS (note 3)	<u>4 860 555</u> \$	<u>4 959 055</u> \$
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation par catégorie (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	838 194	829 762
Fournitures et approvisionnements	645 802	664 007
Entretien et réparations	471 983	586 608
Taxes municipales et scolaires	181 257	196 272
Services professionnels, administratifs et autres	169 832	214 423
Publicité et promotion	119 894	70 320
Gardiennage	101 931	99 374
Créances douteuses	94 894	
Déplacements et communications	55 079	62 900
	<u>2 678 866</u>	<u>2 723 666</u>
Amortissement des immobilisations	<u>1 831 047</u>	<u>1 820 421</u>
	4 509 913	4 544 087
Autres dépenses		
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 8)	47 874	47 663
Intérêts sur la dette à long terme	977 486	975 009
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	59 397	59 397
	<u>5 594 670</u>	<u>5 626 156</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	734 115	667 101
Règlement d'une poursuite (note 5)	<u>145 338</u>	<u>329 660</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	879 453	996 761
AVOIR AU DÉBUT	<u>14 650 028</u>	<u>15 646 789</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>13 770 575</u></u> \$	<u><u>14 650 028</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	571 235 \$	650 451 \$
Débiteurs	919 717	498 845
Stock de pièces de rechange	221 494	224 849
Frais payés d'avance	<u>96 678</u>	<u>100 506</u>
	1 809 124	1 474 651
Escompte sur la dette à long terme – coût non amorti	162	59 559
Terrains à vendre	5 517 954	5 525 827
Immobilisations (note 6)	<u>26 101 383</u>	<u>26 684 205</u>
	<u><u>33 428 623</u></u> \$	<u><u>33 744 242</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	423 370 \$	315 677 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	468 269	468 269
Retenues sur contrats	46 863	30 681
Revenus reportés	<u>653 454</u>	<u>218 278</u>
	1 591 956	1 032 905
Provision pour congés de maladie (note 11)	79 435	74 652
Dette à long terme (note 7)	<u>17 986 657</u>	<u>17 986 657</u>
	19 658 048	19 094 214
AVOIR	<u>13 770 575</u>	<u>14 650 028</u>
	<u><u>33 428 623</u></u> \$	<u><u>33 744 242</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 8)		

Pour le Conseil d'administration,
Léopold Gagnon , président
Guy Vachon, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(879 453) \$	(996 761) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 831 047	1 820 421
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	59 397	59 397
(Gain) à la vente d'un terrain	(19 273)	
(Gain) Perte à l'aliénation d'immobilisations	<u>(6 448)</u>	<u>1 889</u>
	985 270	884 946
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 9)	<u>161 109</u>	<u>(853 913)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 146 379</u>	<u>31 033</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 232 043)	(966 838)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u>6 448</u>	<u>50</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 225 595)</u>	<u>(966 788)</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(79 216)	(935 755)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>650 451</u>	<u>1 586 206</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>571 235</u></u> \$	<u><u>650 451</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des Lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Escompte sur la dette à long terme

L'escompte sur la dette à long terme est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Terrains à vendre

Les terrains à vendre sont comptabilisés au moindre du coût moyen d'acquisition et de la valeur de réalisation nette. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % et 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. REVENUS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus d'exploitation		
Revenus portuaires	2 381 679 \$	2 429 638 \$
Service d'eau industrielle	1 101 126	1 189 138
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	415 998	406 470
Services publics reliés à la vente d'un terrain	56 464	
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	20 741	79 180
Gain (Perte) à l'aliénation d'immobilisations	6 448	(1 889)
Autres revenus	8 826	6 518
	<u>4 841 282</u>	<u>4 959 055</u>
Vente de terrains		
Produit de la vente d'un terrain	27 146	
Coût du terrain vendu	(7 873)	
	<u>19 273</u>	
	<u>4 860 555 \$</u>	<u>4 959 055 \$</u>

4. DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Administration générale	1 056 543 \$	978 820 \$
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	661 496	633 910
Immeubles	285 246	394 363
Réseaux de transport	227 150	253 720
Installations portuaires	205 834	220 726
Véhicules et équipement	135 414	127 727
Réseaux d'eau potable et d'égout	107 183	114 400
	<u>2 678 866 \$</u>	<u>2 723 666 \$</u>

5. RÈGLEMENT D'UNE POURSUITE

En juin 2001, à la suite d'une action intentée par un tiers, la Société a été condamnée à payer la somme de 85 000 \$ plus les intérêts de 60 338 \$.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 \$		28 069 \$	28 069 \$
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 347 903	1 951 229 \$	1 396 674	1 489 956
Installations portuaires	36 980 857	20 726 605	16 254 252	16 541 863
Véhicules et équipement	677 602	583 596	94 006	117 878
Réseaux d'eau potable et d'égout	5 852 885	4 569 970	1 282 915	1 442 198
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	11 601 547	7 666 972	3 934 575	4 348 559
Réseaux de transport				
Routes et rues	9 486 083	7 368 751	2 117 332	2 274 723
Réseau ferroviaire	1 198 204	302 527	895 677	324 937
Mobilier et équipement de bureau	270 444	172 561	97 883	116 022
	<u>69 443 594 \$</u>	<u>43 342 211 \$</u>	<u>26 101 383 \$</u>	<u>26 684 205 \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 5,81 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en avril 2002	<u>17 986 657 \$</u>	<u>17 986 657 \$</u>

Le billet à terme a été refinancé le 26 avril 2002. La Société a contracté un emprunt d'une valeur nominale de 8 000 000 \$ au taux effectif de 4,951 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant le 26 avril 2005 ainsi qu'un emprunt d'une valeur nominale de 10 000 000 \$ au taux effectif de 6,186 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant le 1^{er} octobre 2012.

8. ENGAGEMENTS
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2002, cet engagement s'élevait à 526 000 \$ (2001: 573 000 \$).

Évolution au cours de l'exercice de l'emprunt sur obligations relatif à cet engagement:

Émission originale	Au 31 mars 2001	Versements de l'exercice			Au 31 mars 2002
		Montant	Intérêts	Capital	
<u>672 000 \$</u>	<u>402 600 \$</u>	<u>47 874 \$</u>	<u>20 974 \$</u>	<u>26 900 \$</u>	<u>375 700 \$</u>

Les taux d'intérêt relatifs à cette émission varient de 3,25 % à 5,40 % jusqu'au 30 juin 2002.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(420 872) \$	(18 578) \$
Solde de prix de vente d'un terrain		24 325
Stock de pièces de rechange	3 355	9 382
Frais payés d'avance	3 828	(8 726)
Terrains à vendre	27 146	(889 013)
Créditeurs et frais courus	107 693	21 970
Intérêts courus sur dette à long terme		(1 301)
Revenus reportés	435 176	481
Provision pour congés de maladie	<u>4 783</u>	<u>7 547</u>
	<u>161 109</u> \$	<u>(853 913)</u> \$
Information supplémentaire		
Intérêts payés sur la dette à long terme	<u>944 300</u> \$	<u>944 300</u> \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 18 190 \$ (2001: 15 171 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	74 652 \$	67 105 \$
Charge de l'exercice	19 090	17 267
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(14 307)</u>	<u>(9 720)</u>
Solde à la fin	<u>79 435</u> \$	<u>74 652</u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des éléments d'actif et de passif financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison de son échéance rapprochée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des Finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
Jean-Pierre Nepveu

Bécancour, le 12 juin 2002

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 juin 2002

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD
(L.R.Q., c. S-16.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	50 000 \$	50 000 \$
Intérêts sur placement temporaire	<u>11 374</u>	<u>17 567</u>
	<u>61 374</u>	<u>67 567</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Traitements et avantages sociaux	29 277	24 810
Taxes	26 768	27 297
Honoraires de consultation	16 975	4 775
Honoraires professionnels	9 717	3 134
Loyer	7 008	6 513
Assurances	6 111	6 027
Télécommunications et frais de poste	2 695	2 570
Frais de bureau	1 247	1 393
Entretien des terrains	1 720	1 720
Frais de déplacement et de représentation	1 437	802
Frais bancaires	158	223
Amortissement des immobilisations	<u>661</u>	<u>888</u>
	<u>103 774</u>	<u>80 152</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	42 400	12 585
Dévaluation de terrains	<u> </u>	<u>686 347</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	42 400	698 932
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>2 976 965</u>	<u>2 278 033</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>3 019 365</u></u> \$	<u><u>2 976 965</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	212 \$	8 374 \$
Placement temporaire (note 3)	311 801	340 427
Débiteurs	743	70
Frais payés d'avance	<u>2 123</u>	<u>2 107</u>
	314 879	350 978
Terrains à vendre	1 411 400	1 411 400
Immobilisations (note 4)	<u>1 602</u>	<u>1 985</u>
	<u>1 727 881 \$</u>	<u>1 764 363 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>8 246 \$</u>	<u>2 328 \$</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions		
Autorisé		
1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 \$ chacune		
Émis et payé		
1 000 actions	1 000	1 000
Surplus d'apport	4 738 000	4 738 000
Déficit	<u>(3 019 365)</u>	<u>(2 976 965)</u>
	<u>1 719 635</u>	<u>1 762 035</u>
	<u>1 727 881 \$</u>	<u>1 764 363 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Luc de la Sablonnière
Jean-Claude Royer

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(42 400) \$	(698 932) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	661	888
Dévaluation de terrains	<u> </u>	<u>686 347</u>
	(41 739)	(11 697)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(673)	1 790
Frais payés d'avance	(16)	546
Créditeurs et frais courus	<u>5 918</u>	<u>(214)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(36 510)	(9 575)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations	<u>(278)</u>	<u> </u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(36 788)	(9 575)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>348 801</u>	<u>358 376</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 5)	<u><u>312 013</u></u> \$	<u><u>348 801</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.01), a pour objets:

- de favoriser, dans le territoire de la ville de Lévis, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure;
- de gérer le parc industriel et portuaire; et
- d'acquérir, vendre ou échanger des terrains situés à Pointe-de-la-Martinière, dans le territoire de la ville de Lévis.

En vertu de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Terrains à vendre

Les terrains sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	35 %
Équipement informatique	30 %

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1^{er} février 1982 des gouvernements du Canada et du Québec en vertu de l'entente auxiliaire Canada - Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Fonds de liquidités corporatives au coût	<u>311 801 \$</u>	<u>340 427 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	18 858 \$	18 410 \$	448 \$	336 \$
Équipement informatique	2 450	1 296	1 154	1 649
	<u>21 308 \$</u>	<u>19 706 \$</u>	<u>1 602 \$</u>	<u>1 985 \$</u>

5. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2002	2001
Encaisse	212 \$	8 374 \$
Placement temporaire	311 801	340 427
	<u>312 013 \$</u>	<u>348 801 \$</u>

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. RÉGIME DE RETRAITE

L'employé de la Société participe au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 795 \$ (2001: 574 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Aux actionnaires

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 21 juin 2002

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 3)	879 031	802 419
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus et des services	721 336	651 681
Frais généraux et frais de vente et d'administration	106 849	84 063
Amortissement et épuisement	57 601	52 659
	885 786	788 403
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION, excluant les frais corporatifs	(6 755)	14 016
REVENUS (PERTE) DE PLACEMENT		
Part du bénéfice des sociétés satellites	16 622	50 253
Gain net à l'aliénation de coentreprises et de placements à long terme	7 188	30 979
Perte nette non matérialisée sur placements de capital de risque	(53 521)	(2 227)
Provision pour perte sur les autres placements à long terme	(15 953)	(21 154)
Revenus de dividende et d'intérêt sur les placements à long terme	6 852	15 688
	(38 812)	73 539
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT LES POSTES SUIVANTS	(45 567)	87 555
Frais financiers (note 4)	13 160	17 374
Autres frais (note 5)	25 308	21 220
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE (note 3)	(84 035)	48 961
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	451 392	402 431
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	367 357	451 392

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	83 505	44 175
Placements temporaires	22 525	7 611
Comptes débiteurs	175 146	146 089
Stocks (note 6)	151 726	126 500
Frais payés d'avance	6 204	4 830
Partie à court terme des placements à long terme	7 812	6 746
	<u>446 918</u>	<u>335 951</u>
Placements à long terme (note 7)	1 231 212	886 382
Immobilisations corporelles (note 8)	1 172 264	905 320
Autres actifs (note 9)	<u>163 641</u>	<u>145 036</u>
	<u>3 014 035</u>	<u>2 272 689</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires	23 191	25 917
Comptes créditeurs et charges	184 697	148 887
Partie à court terme de la dette à long terme	77 655	32 500
	<u>285 543</u>	<u>207 304</u>
Dette à long terme (note 10)	328 162	291 975
Autres passifs à long terme (note 11)	<u>55 480</u>	<u>45 584</u>
	<u>669 185</u>	<u>544 863</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 12)	1 973 340	1 273 340
Bénéfices non répartis	367 357	451 392
Écart de conversion	4 153	3 094
	<u>2 344 850</u>	<u>1 727 826</u>
	<u>3 014 035</u>	<u>2 272 689</u>

Au nom du Conseil,
Francine Allaire, administratrice
Claude Lamonde, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	(84 035)	48 961
Ajustements pour		
Amortissement et épuisement	57 601	52 659
Part du bénéfice des sociétés satellites	(16 622)	(50 253)
Gain net à l'aliénation de coentreprises et de placements à long terme	(7 188)	(30 979)
Provision pour la perte sur des placements à long terme	69 474	23 381
Amortissement de la perte de change non matérialisée	4 946	2 366
Perte à la radiation et l'aliénation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	10 967	6 230
Part des actionnaires sans contrôle	(1 057)	
Dividendes reçus des sociétés satellites	8 810	9 489
Intérêts capitalisés aux placements à long terme	(2 558)	(3 696)
Avantages sociaux futurs	778	1 379
	41 116	59 537
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13a))	(4 651)	(25 948)
	36 465	33 589
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(14 914)	58 528
Acquisitions de coentreprises et de placements à long terme (notes 3 et 14)	(496 785)	(167 270)
Réalizations de coentreprises et de placements à long terme (notes 13c) et 15)	36 700	52 034
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 3 et 13b))	(232 953)	(271 996)
Aliénation d'immobilisations corporelles	1 622	624
Autres activités d'investissement	(27 287)	(39 982)
	(733 617)	(368 062)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(6 766)	9 670
Augmentation de la dette à long terme	85 059	95 847
Versements sur la dette à long terme	(36 382)	(29 117)
Versements sur la souscription à payer	(5 429)	
Émission de capital-actions	700 000	200 000
	736 482	276 400
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	39 330	(58 073)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	44 175	102 248
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	83 505	44 175
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT CE QUI SUIT:		
Espèces en caisse et soldes bancaires	30 886	21 520
Placements à court terme liquides	55 938	25 269
Découverts bancaires	(3 319)	(2 614)
	83 505	44 175
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	17 706	14 659

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie, de la haute technologie, de la logistique industrielle, de la machinerie et de l'outillage, du matériel de transport, des métaux et minéraux, des produits forestiers, du récréotourisme et de la santé.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Principe de consolidation**

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale qui consiste à intégrer les états financiers de la filiale, ligne par ligne, dans les états financiers de la Société. Les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, qui consiste à inscrire la part de la Société dans chacun des actifs, des passifs et des résultats de la coentreprise. Les résultats des filiales et des coentreprises sont compris dans les états financiers consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à la vente, le cas échéant.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique, et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Juste valeur marchande des instruments financiers

La Société a évalué la juste valeur marchande de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier ayant des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires, les comptes créditeurs et les charges, se rapproche de leur juste valeur marchande.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements à court terme liquides, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en papiers commerciaux et en acceptations bancaires, dont l'échéance est supérieure à trois mois, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et de l'épuisement successif, et la valeur du marché est définie comme le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

Placements à long terme

Les placements dans des sociétés satellites dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable et qui ne sont pas considérés comme des investissements de capital de risque sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à long terme (suite)

Les placements dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable sont présentés au coût d'acquisition.

Les placements sous forme d'achat de redevances de sociétés minières sont inscrits au coût d'acquisition et sont amortis sur la base des unités assujetties à la redevance.

Dans les cas de baisse de valeur durable, la Société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque et sont présentés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société:

Les actions cotées sont évaluées en fonction du cours boursier. Lorsque cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs à la cote, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre.

Les actions non cotées sont évaluées au coût d'acquisition, à l'exception des cas où une valeur différente est établie à la suite d'une évaluation indépendante (effectuée conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues), à la suite d'une opération significative sans lien de dépendance ou à la suite d'un changement important dans les affaires de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition. Elles incluent également les intérêts et les frais administratifs engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation suivantes:

Bâtiment	10 à 40 ans
Matériel et équipements	3 à 25 ans
Autres	3 à 10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les constructions en cours.

Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des sites minéraux et aux frais de mise en valeur des sites. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux sites minéraux sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné, les coûts reliés à celui-ci sont radiés au cours de l'exercice où il y a abandon.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition liés à des regroupements d'entreprises amorcés à compter du 1^{er} juillet 2001 ne sont pas amortis, conformément aux dispositions transitoires de la nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relative aux regroupements d'entreprises. Les écarts d'acquisition précédemment reconnus sont pour leur part amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant principalement de 5 ans à 20 ans. La Société évalue périodiquement si une provision pour baisse de valeur durable doit être inscrite aux résultats, notamment en déterminant si les flux monétaires futurs prévus, sans actualisation, excèdent la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Licences d'exploitation**

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 15 ans à partir de la mise en exploitation.

Frais de pré-exploitation

Les frais de pré-exploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont amortis sur une période de trois ans à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine, à l'exception de ceux des coentreprises étrangères autonomes, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice, à l'exception de ceux résultant de la conversion de la dette à long terme qui sont comptabilisés à titre de gain ou de perte de change non matérialisé et amorti selon la méthode linéaire sur la période de remboursement prévue.

Le poste Écart de conversion figurant dans les capitaux propres comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion du placement dans les coentreprises étrangères autonomes.

Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Instruments financiers

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix de l'aluminium.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments dérivés, sauf ceux qui servent aux opérations de couverture, sont portés aux résultats de l'exercice en cours. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments dérivés dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture.

Statut fiscal

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu étant une société d'État; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

3. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société regroupe ses activités d'exploitation dans dix secteurs. Au 31 décembre 2001, la majorité des placements se retrouvent dans les secteurs suivants: produits forestiers, métaux et minéraux, chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie, agroalimentaire, haute technologie et santé. Les autres secteurs sont regroupés sous le poste Secteurs en développement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

3. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE (suite)

		Chiffres d'affaires	Bénéfice net (perte nette)	Actif sectoriel	Nouvelles immobili- sations corporelles	Acqui- sitions de coentre- prises et de placements à long terme
Produits forestiers	2001	100 345	26 723	777 577	18 291	177 073
	2000	33 607	56 163	654 092	51 070	16 103
Métaux et minéraux	2001	279 251	12 390	798 571	43 068	66 491
	2000	275 467	29 070	674 186	89 109	36 990
Chimie, pétrochimie plasturgie et énergie	2001	323 379	(24 104)	611 752	117 057	11 246
	2000	341 272	(8 871)	449 915	97 026	5 118
Agroalimentaire	2001	123 912	2 753	259 248	2 212	55 544
	2000	113 952	4 238	209 682	3 334	19 536
Haute technologie	2001	5 278	(57 784)	241 573	40 804	93 381
	2000	3 908	(2 095)	148 503	17 537	32 000
Santé	2001	32 055	(15 504)	187 016	7 375	49 761
	2000	19 163	(11 738)	134 901	3 471	46 005
Secteurs en développement	2001	14 811	(17 831)	117 444	1 722	43 289
	2000	15 050	(2 812)	81 190	9 180	11 518
Total sectoriel	2001	879 031	(73 357)	2 993 181	230 529	496 785
	2000	802 419	63 955	2 352 469	270 727	167 270
Activités corporatives	2001		(10 678)	20 854	2 424	
	2000		(14 994)	13 450	1 269	
Élimination	2001			(93 230)		
	2000					
Total consolidé	2001	879 031	(84 035)	3 014 035	232 953	496 785
	2000	802 419	48 961	2 272 689	271 996	167 270

4. FRAIS FINANCIERS

	2001	2000
Intérêts sur la dette à long terme	14 146	14 045
Amortissement de la perte de change non matérialisée	4 946	2 366
Remboursement de l'aide financière		6 375
Autres frais financiers	2 624	1 632
	21 716	24 418
Revenu d'intérêt sur espèces et quasi-espèces et placements temporaires	(8 556)	(7 044)
	13 160	17 374

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

5. AUTRES FRAIS

	2001	2000
Frais corporatifs	21 192	17 910
Perte à la radiation et l'aliénation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	10 967	6 230
Impôts sur le revenu	3 227	165
Règlement d'une provision pour abandon d'activités	(7 937)	
Part des actionnaires sans contrôle	(1 057)	
Gain relatif à la vente de contrats d'alumine		(2 234)
Autres	(1 084)	(851)
	<u>25 308</u>	<u>21 220</u>

6. STOCKS

	2001	2000
Matières premières et fournitures	77 644	70 847
Produits en cours	29 409	22 043
Produits finis	44 673	33 610
	<u>151 726</u>	<u>126 500</u>

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2001		2000	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation				
Domtar inc.	476 978	709 891	363 412	492 414
Groupe ADF inc.	43 319	70 500		
NSI Global inc.	20 705	25 339	8 102	24 886
Sociétés privées	250 816		104 697	
	<u>791 818</u>		<u>476 211</u>	
Capital de risque, à la juste valeur (note 7 a))	<u>214 015</u>		<u>188 216</u>	
Montants à reporter	<u>1 005 833</u>		<u>664 427</u>	

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	2001		2000	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Montants reportés	1 005 833		664 427	
Au coût				
Saputo inc.	99 995	142 671	99 995	90 734
Theratechnologies inc.	13 820	28 386	13 820	28 856
Tembec inc.				
Actions privilégiées	9 104		9 104	
Déventures, 7%	25 000		30 000	
8 x 8 inc. (anciennement Netergy Networks inc.)	8 462	2 000	8 462	3 962
Skyepharm PLC (note 13 c))	9 133	10 015		
Redevances minières (note 7 b))	28 577		26 892	
Prêts et déventures				
Portant intérêt	23 394		22 464	
Ne portant pas intérêt	3 427		4 962	
Autres (note 7 c))	12 279		13 002	
	233 191		228 701	
	1 239 024		893 128	
Moins la partie à court terme	7 812		6 746	
	1 231 212		886 382	

- a) Le coût des placements de capital de risque est de 277 896 000 \$ au 31 décembre 2001 (202 563 000 \$ au 31 décembre 2000).
- b) Les redevances minières, d'un montant original de 27 000 000 \$, donnent droit à des revenus basés sur le nombre d'unités produites.
- c) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût correspond approximativement à la valeur comptable.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2001		2000	
	Coût	Amortissement et épuisement cumulés	Montant net	Montant net
Produits forestiers	170 866	31 868	138 998	91 150
Métaux et minéraux	621 492	158 879	462 613	446 010
Chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie	633 475	197 330	436 145	285 764
Agroalimentaire	19 920	9 006	10 914	10 784
Haute technologie	73 361	1 876	71 485	25 792
Santé	35 700	6 383	29 317	24 670
Secteurs en développement	18 930	3 385	15 545	14 671
Autres	16 332	9 085	7 247	6 479
	1 590 076	417 812	1 172 264	905 320

Les immobilisations corporelles comprennent des constructions en cours qui s'élèvent à 494 236 000 \$ au 31 décembre 2001 (370 181 000 \$ en 2000).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

9. AUTRES ACTIFS

	2001	2000
Propriétés minières	42 079	41 032
Licences d'exploitation	35 158	25 148
Frais de pré-exploitation	31 889	23 112
Écart d'acquisition	28 300	31 710
Actif au titre de prestations constituées (note 19)	6 643	6 576
Terrain pour projet en développement	5 624	5 624
Perte de change non matérialisée	5 613	3 815
Autres	8 335	8 019
	<u>163 641</u>	<u>145 036</u>

10. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunt bancaire rotatif au taux préférentiel ou LIBOR majoré de 0,35 % à 0,55 %, remboursable en 2003 (note 10 e))	79 630	74 975
Emprunt bancaire rotatif non garanti au taux préférentiel ou au taux d'escompte pour des acceptations bancaires ou LIBOR majoré de 0,35 % à 0,70 %, échéant en 2006	50 000	33 800
Emprunt bancaire rotatif non garanti au taux LIBOR majoré de 0,4 %, échéant en 2002	23 969	24 552
Emprunt bancaire rotatif au taux de base, échéant en 2002 (note 10 c))	10 583	11 700
Emprunt bancaire portant intérêt à des taux variant du LIBOR majoré de 0,625 % à 2 % ou au taux de base US majoré de 1,5 %, remboursable en versements semestriels variables et en un versement final le 30 juin 2003 (note 10 a))	25 453	30 126
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 0,5 % ou au taux d'escompte pour des acceptations bancaires majoré de 1,25 %, remboursable en versements semestriels échéant en 2003 (note 10 b))	8 570	16 500
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1,25 %, remboursable en versements trimestriels, échéant en 2006 (note 10 b))	16 750	11 581
Emprunt de construction convertible en crédit rotatif à terme, au taux d'escompte pour des acceptations bancaires majoré de 0,45 %, échéant en 2007 (note 10 b) et d))	11 940	12 272
Emprunt de construction convertible en emprunt à terme, au taux de 8,189 %, remboursable à partir de 2003 par versements mensuels (note 10 b))	<u>14 440</u>	<u>9 577</u>
Montants à reporter	<u>241 335</u>	<u>225 083</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Montants reportés	241 335	225 083
Emprunt à terme au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable en versements mensuels à partir de 2000 (note 10 b))	9 165	
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 0,75%, remboursable par versements variables, échéant en 2006 (note 10 a))	9 250	
Débiteure subordonnée garantie d'une valeur nominale de 12 500 000 \$, ne portant pas intérêt, échéant en 2011	10 309	
Emprunt à terme au taux moyen de 4,07 %, remboursable en versements trimestriels à partir de 2003, échéant en 2006 (note 10 c))	5 472	
Emprunt dû à un partenaire		
Au taux de 3,608 % échéant en 2003 (13 600 000 FL)	8 773	8 588
Sans intérêt ni modalités de remboursement	2 948	4 213
Sans intérêt, échéant en 2002	11 139	
Au taux de 5 %, échéant en 2006	4 900	
Montant dû à Investissement Québec ne portant pas intérêt, remboursable au plus tard le 31 octobre 2017	9 000	9 000
Emprunts de coentreprises cédées en 2001		12 461
Autres	<u>93 526</u>	<u>65 130</u>
	405 817	324 475
Moins la partie à court terme	<u>77 655</u>	<u>32 500</u>
	<u>328 162</u>	<u>291 975</u>

- a) Une charge fixe et flottante sur tous les actifs présents et futurs de coentreprises ainsi que la cession générale des comptes débiteurs et le nantissement des stocks, ayant une valeur comptable de 100 294 000 \$ au 31 décembre 2001, ont été portés en garantie de ces emprunts bancaires.
- b) Des hypothèques sur l'universalité des biens de coentreprises, ayant une valeur comptable de 149 010 000 \$ au 31 décembre 2001, ont été portées en garantie de ces emprunts.
- c) Un nantissement sur les stocks et une hypothèque sur les comptes débiteurs, ayant une valeur comptable de 19 665 000 \$, ont été portés en garantie de ces emprunts bancaires.
- d) Une coentreprise s'est engagée dans des swaps sur les taux d'intérêt relativement au crédit de construction d'un montant total de 10 080 000 \$, à des taux fixes de 5,45 % et 5,95 %, venant à échéance entre juin 2002 et 2006.
- e) Cet emprunt pourra être renouvelé pour deux périodes de douze mois au gré de la Société.
- f) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 94 620 000 \$ US au 31 décembre 2001 (89 619 000 \$ US en 2000).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

g) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont:

2002	77 655
2003	140 714
2004	26 576
2005	34 889
2006	61 189

h) La juste valeur des dettes à long terme estimée selon les flux de trésorerie actualisés au taux du marché s'établit à environ 391 102 000 \$ au 31 décembre 2001.

11. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2001	2000
Souscriptions d'actions	33 071	29 500
Passif au titre des prestations constituées (note 19)	13 819	11 790
Part des actionnaires sans contrôle	1 243	
Autres	7 347	4 294
	<u>55 480</u>	<u>45 584</u>

12. CAPITAL-ACTIONS

	2001	2000
Autorisé, d'une valeur nominale de 10 \$ l'action 292 500 000 actions ordinaires		
Émis 197 334 018 actions ordinaires (127 334 018 en 2000)	<u>1 973 340</u>	<u>1 273 340</u>

En 2001, la Société a émis 70 000 000 d'actions ordinaires en contrepartie de 700 000 000 \$ comptant.

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 95 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 951 660 000 \$, selon les besoins financiers de la Société prévus à son plan d'exploitation annuel et conformes à son plan de développement quinquennal.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit:

	2001	2000
Augmentation des Comptes débiteurs	(1 676)	(16 726)
Stocks	(14 120)	(12 294)
Frais payés d'avance	(944)	(1 296)
Augmentation des Comptes créditeurs et charges	<u>12 089</u>	<u>4 368</u>
	<u>(4 651)</u>	<u>(25 948)</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

- b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles présentées à l'état des flux de trésorerie consolidés, la Société a acquis au cours de l'exercice des immobilisations corporelles totalisant 20 993 000 \$ dont 16 423 000 \$ ont été financées par les comptes créditeurs et 4 570 000 \$ par une dette à long terme.
- c) Au cours de l'exercice, la Société a cédé un placement en capital de risque pour une contrepartie totale de 9 133 000 \$ en actions d'une Société publique, Skyepharm PLC. Un gain de 1 090 000 \$ a résulté de cette transaction.

14. ACQUISITIONS DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

	2001	2000
Coentreprises		
Principales acquisitions de l'exercice (note 14 a) et b))	71 464	17 188
Autres	6 106	
Sociétés satellites		
Principales acquisitions de l'exercice (note 14 a))	243 198	27 500
Autres	74 238	12 985
Placements de capital de risque		
Celmed BioSciences inc.	30 000	
Le Groupe Fox inc.	18 271	
Elyps solutions de répartition inc.	8 800	17 500
UltraVision Corporation	8 300	7 285
CryoCath Technologies inc.		14 500
Autres	13 319	15 879
Placements, au coût		
Redevances minières		27 000
Autres	23 089	27 433
	<u>496 785</u>	<u>167 270</u>

- a) En 2001, la Société a acquis de nouvelles coentreprises et sociétés satellites et a réinvesti dans des sociétés satellites. Le coût des principales acquisitions, déduction faite des espèces et quasi-espèces acquises, est présenté dans le tableau suivant:

	% acquis	Coût d'acquisition
Coentreprises		
Temlam Inc.	50,00	34 944
Kruger Wayagamack inc.	49,00	29 266
Le Groupe Lavergne inc.	43,70	7 254
		<u>71 464</u>
Sociétés satellites		
Domtar inc. (participation dans une nouvelle émission)		91 520
Groupe ADF inc.	17,56	40 000
Olymel, sec	17,00	50 013
NSI Global inc. (participation dans une nouvelle émission)		20 000
Rona inc.	9,63 ⁽¹⁾	41 665
		<u>243 198</u>

- ⁽¹⁾ L'influence notable dans ce cas découle de droits additionnels accordés à la Société, conjointement avec certains autres actionnaires, et ce, conformément à la convention d'actionnaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

14. ACQUISITIONS DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

- b) Les acquisitions de coentreprises de l'exercice ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple. La part de la Société dans les résultats d'exploitation de ces sociétés est incluse à l'état des résultats consolidés depuis la date d'acquisition. Les actifs nets acquis hors liquidités relativement aux principales acquisitions de l'exercice sont les suivants:

Actif à court terme	26 983
Immobilisations corporelles	63 254
Écart d'acquisition	5 098
Autres actifs	3 325
	<u>98 660</u>
Passif à court terme	11 059
Dette à long terme	16 137
	<u>27 196</u>
Coût d'acquisition, déduction faite des espèces et quasi-espèces acquises	<u>71 464</u>

15. RÉALISATIONS DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Coentreprises (note 15 a))	18 263	31 200
Sociétés satellites	170	
Placements de capital de risque	699	3 271
Placements au coût	17 568	17 563
	<u>36 700</u>	<u>52 034</u>

- a) En 2001, la Société a cédé sa participation dans la coentreprise Concert Airlaid Ltée. Les actifs nets cédés hors liquidités sont les suivants:

	<u>2001</u>
Actif à court terme	1 918
Immobilisations corporelles	41 517
	<u>43 435</u>
Passif à court terme	7 212
Dette à long terme	21 516
	<u>28 728</u>
Actif net cédé	14 707
Gain à l'aliénation	3 044
Produit d'aliénation, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées	17 751
Produit d'aliénation d'autres coentreprises	512
Produit d'aliénation – total	<u>18 263</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à d'autres instruments financiers en plus de ceux relatifs à la dette à long terme (note 10). Ces instruments financiers, qui présentent un risque hors bilan, sont décrits ci-après.

Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur ses revenus libellés en dollars américains et sur ses achats d'immobilisations corporelles et remboursement de dettes à long terme libellés en devises étrangères, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme, d'options et de swaps de devises. Au 31 décembre 2001, les montants engagés dans ces instruments financiers portant sur le dollar américain, les couronnes norvégiennes, l'euro et les couronnes suédoises s'élevaient à 123 500 000 \$US, 4 203 000 NOK, 4 016 000 € et 8 590 000 SEK respectivement. Ces instruments échéant de janvier 2002 à décembre 2003 totalisaient des pertes non matérialisées de 1 425 000 \$ au 31 décembre 2001.

Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont contrebalancés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2001, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La Société investit ses placements temporaires en fonction de politiques établies, dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La Société est assujettie aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2001.

17. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses aux états financiers consolidés sont:

	2001	2000
Résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	619 666	538 125
Bénéfice (perte) d'exploitation	(11 399)	7 609
Bénéfice net (perte nette)	(37 314)	1 596
Bilan consolidé		
Actif à court terme	265 474	198 857
Actif à long terme	817 670	574 231
Passif à court terme	215 872	135 651
Passif à long terme	180 574	174 276
Flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	784	10 784
Activités d'investissement	(204 156)	(222 463)
Activités de financement	25 053	29 364

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

18. ENGAGEMENTS
a) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 42 021 000 \$ au cours des cinq prochains exercices, répartis comme suit:

2002	10 926
2003	9 444
2004	8 238
2005	7 426
2006	5 987

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 134 000 000 \$ au cours des prochains exercices. La Société s'est également engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 56 000 000 \$ au 31 décembre 2001 en plus de celles inscrites dans les autres passifs à long terme à la note 11.

b) Crédit bancaire

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 473 000 000 \$ au 31 décembre 2001, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme à un taux d'intérêt préférentiel ou au taux du marché monétaire.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de services et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre, établies par des actuaires indépendants:

	2001			2000
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées	61 199	10 047	71 246	50 005
Actifs des régimes à la juste valeur	43 501		43 501	39 906
Déficit à la fin de l'exercice	(17 698)	(10 047)	(27 745)	(10 099)
Actif au titre des prestations constituées	6 643		6 643	6 576
Passif au titre des prestations constituées	(4 449)	(9 370)	(13 819)	(11 790)
Montant net constaté	2 194	(9 370)	(7 176)	(5 214)
Charge de l'exercice	2 791	928	3 719	3 180
Cotisations de l'employeur	2 377	136	2 513	2 319
Cotisations des employés	1 179		1 179	1 207
Prestations versées	3 418	2 739	6 157	4 348

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

- b) Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société au 31 décembre 2001 sont les suivantes:

	<u>Régimes de retraite</u>	<u>Autres régimes</u>
Taux d'actualisation	7,0 %	7,0 %
Taux de rendement à long terme des actifs	8,0	
Taux de croissance des salaires	3,5	3,5

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 8,9 % pour l'exercice 2002. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2006 et demeurer à ce niveau par la suite.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En février 2002, la Société a conclu une entente de principe avec Alcan visant la vente de la totalité des actions de Albecour inc., laquelle détient une participation indivise de 20 % dans Aluminerie Alouette. Cette transaction s'effectuera en contrepartie d'environ 264 000 000 \$ comptant.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du 31 décembre 2000 ont été retraités pour faciliter la comparaison avec la présentation adoptée au 31 décembre 2001.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

À l'actionnaire de la Société générale
de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2001 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l., avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Le président du conseil,
président et chef de la direction,
Claude Blanchet

Le premier vice-président et
chef de la direction financière,
Dino Fuoco

Le 10 mai 2002

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de l'Industrie et du Commerce

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 2001 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

PricewaterhouseCoopers, s.r.l.
Comptables agréés

Le 8 mars 2002

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients (note 12)	447 459	437 082
Autres clients	34 462	32 418
Aménagements et autres services offerts aux clients	72 078	88 964
Location de barrages	3 105	2 297
Autres	349	533
	<u>557 453</u>	<u>561 294</u>
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	179 715	171 409
Frais de conservation et d'exploitation des immeubles (note 13)	95 342	92 760
Frais financiers – net (note 14)	67 639	69 981
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	62 673	64 957
Aménagements et autres services offerts aux clients	64 704	82 752
Amortissement (note 15)	24 614	24 395
Frais de relocalisation (note 16)	5 265	3 459
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs imputables aux opérations (note 17)	27 457	27 314
Frais généraux et administratifs – net (note 17)	7 933	12 238
Frais relatifs aux barrages	2 850	2 230
	<u>538 192</u>	<u>551 495</u>
BÉNÉFICE AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	<u>19 261</u>	<u>9 799</u>
Autres éléments:		
Gain sur cession d'immobilisations	239	197
Charges additionnelles pour congés de maladie (note 18)		(3 001)
	<u>239</u>	<u>(2 804)</u>
BÉNÉFICE NET	<u>19 500</u>	<u>6 995</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS de l'exercice terminé le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)		
	2002	2001
SOLDE AU DÉBUT	13 061	6 066
Bénéfice net	<u>19 500</u>	<u>6 995</u>
SOLDE À LA FIN	<u>32 561</u>	<u>13 061</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Immeubles et barrages (notes 3 et 5)	1 393 572	1 340 087
Agrandissement du Palais des Congrès de Montréal (notes 4 et 5)	188 120	67 733
Équipement	5 698	5 023
Débiteurs (note 6)	37 805	44 574
Autres éléments d'actif – net (note 7)	30 052	31 697
	<u>1 655 247</u>	<u>1 489 114</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	945 746	957 522
Emprunts temporaires (note 9)	463 463	314 419
Créditeurs et frais courus (note 10)	120 767	114 342
Chèques en circulation moins encaisse	5 043	2 103
	<u>1 535 019</u>	<u>1 388 386</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	32 561	13 061
	<u>120 228</u>	<u>100 728</u>
	<u>1 655 247</u>	<u>1 489 114</u>

ENGAGEMENTS (note 22)**ÉVENTUALITÉS** (note 23)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-P. Vézina, président-directeur général
G. André Harel, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	555 185	564 552
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(389 767)	(371 305)
Intérêts reçus	1 101	1 284
Intérêts versés	<u>(76 865)</u>	<u>(81 269)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>89 654</u>	<u>113 262</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles et barrages	(116 902)	(144 313)
Agrandissement du Palais des Congrès de Montréal	(121 689)	(59 539)
Acquisitions d'équipement	(1 617)	(1 613)
Acquisitions d'autres éléments d'actif – net	216	(9 273)
Produit de la cession d'immobilisations	<u>9 444</u>	<u>1 777</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(230 548)</u>	<u>(212 961)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Ristourne versée aux ministères et organismes du gouvernement du Québec		(12 000)
Produit d'emprunts à long terme	178 458	229 300
Produit d'emprunts temporaires – net	149 044	(19 491)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(312)	(277)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(189 236)</u>	<u>(95 194)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>137 954</u>	<u>102 338</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(2 940)</u>	<u>2 639</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(2 103)</u>	<u>(4 742)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>(5 043)</u></u>	<u><u>(2 103)</u></u>

Les espèces et quasi-espèces de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques et privées.

Immeubles*- En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût.

- En construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en phase d'aménagement ne sont pas reconnus comme étant en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

- Destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

Barrages

Les barrages, incluant les biens meubles et immeubles s'y rattachant, sont comptabilisés au coût.

Le coût des barrages en construction comprend, en plus des coûts directs, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant.

Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % l'an, de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 15 à 50 ans.

Les barrages sont aussi amortis sur une durée variant de 15 à 50 ans. L'amortissement de ces barrages est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux d'intérêt déterminé annuellement et basé sur le coût moyen pondéré des dettes.

L'équipement est amorti selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux correspondant à celui facturé au client.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles et barrages en construction est capitalisée en considérant le taux d'intérêt moyen pondéré des dettes.

Autres éléments d'actif

- Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette selon la méthode de l'amortissement constant. L'amortissement de la prime est calculé sur la durée de la dette selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

Les autres frais et produits reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur des durées de 5 à 30 ans.

- Contrat de location-vente

Le revenu de financement reporté, relatif au contrat de location-vente est amorti sur 12 ans au taux de 8,83 %.

- Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Régimes de retraite

La Société participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Société applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. IMMEUBLES ET BARRAGES

	Terrains	Bâtiments	Barrages	Immeubles loués en vertu de contrats de location- acquisition	Aménage- ments majeurs	Total 2002	Total 2001
En exploitation	115 365	1 223 285	23 856	56 041	173 415	1 591 962	1 551 450
En construction	3 765	57 529	67		11 222	72 583	30 443
Destinés à la vente	1 764	5 209				6 973	5 721
	120 894	1 286 023	23 923	56 041	184 637	1 671 518	1 587 614
Amortissement cumulé		221 855	4 765	6 736	44 590	277 946	247 527
	120 894	1 064 168	19 158	49 305	140 047	1 393 572 *	1 340 087

* Incluant 33,4 millions \$ (2001: 33,8 millions \$) d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

4. AGRANDISSEMENT DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La Société a le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal. Elle cédera à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Il est prévu que les travaux se termineront le 30 septembre 2002.

L'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal est comptabilisé au coût. Le coût du projet sous la responsabilité de la Société est estimé à 231,5 millions \$. Ces coûts englobent en plus des coûts directs, les intérêts ainsi que les frais généraux et administratifs s'y rapportant.

5. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES, BARRAGES ET À L'AGRANDISSEMENT DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs (note 17)	9 538	6 438
Intérêts (note 14)	4 499	2 895
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	<u>49</u>	<u>93</u>
	<u><u>14 086</u></u>	<u><u>9 426</u></u>

6. DÉBITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Apparentés	26 243	29 451
Autres	<u>11 562</u>	<u>15 123</u>
	<u><u>37 805</u></u>	<u><u>44 574</u></u>

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Frais reportés, au coût amorti:		
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme	2 331	2 748
Développement de systèmes informatiques	1 095	1 241
Autres frais et produits reportés	<u>4 784</u>	<u>5 320</u>
	8 210	9 309
Hypothèque à recevoir – net (*)	10 351	10 597
Contrat location-vente – net	1 405	1 542
Frais payés d'avance	3 171	4 145
Travaux en cours	3 290	2 710
Placement – Société Bon Pasteur Enr.	<u>3 625</u>	<u>3 394</u>
	<u><u>30 052</u></u>	<u><u>31 697</u></u>

(*) Hypothèque de premier rang, pari passu au taux effectif de 6,5 %, échéant en 2002.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Obligations (a)		
Échéance en 2006		
Série B, portant intérêt au taux nominal de 9,15 % (taux effectif de 9,36 %)	10 245	10 245
Échéance en 2013		
Série E, portant intérêt au taux nominal de 10,10 % (taux effectif de 10,36 %), avec option d'échéance anticipée (b)	59 428	59 428
Échéance en 2014		
Série F, portant intérêt au taux nominal de 10,50 % (taux effectif de 10,78 %)	150 000	150 000
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Échéance en 2001		
Intérêt au taux nominal de 10,25 % (taux effectif de 10,74 %)		40 000
Échéance en 2002		
Intérêt au taux nominal de 5,25 % (taux effectif de 5,74 %)	50 000	50 000
Intérêt au taux nominal de 5,487 % (taux effectif de 5,65 %)	79 024	79 024
Intérêt au taux nominal des acceptations bancaires majoré de 0,658 % (taux effectif majoré de 0,224 %),	27 000	27 000
Échéance en 2003		
Intérêt au taux nominal des acceptations bancaires majoré de 0,1125 % (taux effectif majoré de 0,25 %)	61 000	61 000
Échéance en 2005		
Intérêt au taux nominal de 5,775 % (taux effectif de 5,97 %)	100 000	100 000
Intérêt au taux nominal de 5,402 % (taux effectif de 5,59 %)	54 000	54 000
Échéance en 2007		
Intérêt au taux nominal des acceptations bancaires majoré de 0,258 % (taux effectif majoré de 0,28 %),	28 920	28 920
Échéance en 2009		
Intérêt au taux nominal de 5,711 % (taux effectif de 5,88 %)	28 458	
Emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêts (c)		
Échéance en 2002		
Intérêt au taux effectif de 5,52 %		150 000
Échéance en 2008		
Intérêt au taux effectif de 5,74 %	20 000	20 000
Échéance en 2012		
Intérêt au taux effectif de 5,77 %	150 000	
Échéance en 2030		
Intérêt au taux effectif de 6,83 %	40 300	40 300
Intérêt au taux effectif de 6,40 %	35 000	35 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (d)	51 899	52 211
Emprunts à taux et à échéances variables	472	394
	<u>945 746</u>	<u>957 522</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

Le montant des paiements en capital, excluant les contrats de location-acquisition, à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

Exercice

2003	156 031
2004	61 008
2005	9
2006	154 012
2007	39 177
	<u>410 237</u>

- (a) Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.
- (b) Le 28 mars de chacune des années 2003 à 2012 inclusivement, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait devoir racheter au cours des 10 prochains exercices est de 9 millions \$.
- (c) Ces conventions d'échange de taux d'intérêts permettent de convertir les taux variables des emprunts temporaires en des taux fixes à long terme. Ces emprunts temporaires seront renouvelés à leurs échéances pendant toute la durée de la convention d'échange de taux d'intérêts.
- (d) Les paiements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition, sont:

Exercice

2003	9 519
2004	9 519
2005	9 519
2006	9 519
2007	9 519
Par la suite	<u>208 959</u>
Total des paiements minimaux à payer	<u>256 554</u>
Moins: Intérêts théoriques au taux de 10,60 %	110 755
Frais accessoires	<u>93 900</u>
	<u>204 655</u>
	<u>51 899</u>

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la Société portent intérêt à un taux moyen de 2,16 % et ont des échéances s'échelonnant du 1^{er} avril au 29 avril 2002.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2002	2001
Apparentés	13 175	13 464
Autres	107 592	100 878
	<u>120 767</u>	<u>114 342</u>

11. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par la ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

	2002	2001
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	<u>80 001</u>	<u>80 001</u>

12. PRODUITS DE LOCATION D'ESPACE

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts ont été répartis entre les ministères et organismes clients de la Société selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes du gouvernement du Québec, clients assujettis à faire affaire avec la Société en vertu du décret 1091-98.

13. FRAIS DE CONSERVATION ET D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2002	2001
Conservation	22 850	20 375
Exploitation	73 489	73 396
	<u>96 339</u>	<u>93 771</u>
Moins: Frais des locaux occupés par la Société	<u>997</u>	<u>1 011</u>
	<u>95 342</u>	<u>92 760</u>

14. FRAIS FINANCIERS – NET

	2002	2001
Charges d'intérêts:		
Dette à long terme		
Obligations et billets	45 531	42 489
Emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêts	16 682	12 831
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 521	5 555
Emprunts à taux et échéances variables	46	47
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	686	621
Frais de garantie d'emprunts	1 098	1 098
Emprunts temporaires	11 718	23 042
Autres	<u>765</u>	<u>156</u>
Montants à reporter	<u>82 047</u>	<u>85 839</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

14. FRAIS FINANCIERS – NET (suite)

	2002	2001
Montants reportés	82 047	85 839
Produits d'intérêts:		
Dépôts à court terme	52	96
Hypothèque	663	678
Contrat location-vente	203	247
Autres	39	29
	957	1 050
	81 090	84 789
Moins:		
Intérêts capitalisés aux immeubles, barrages et à l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal	4 499	2 895
Intérêts imputés aux frais des locaux occupés par la Société	1 542	1 602
Intérêts imputés aux charges relatives aux aménagements et autres services offerts aux clients	6 294	8 864
Intérêts imputés aux charges relatives aux barrages	1 116	1 447
	13 451	14 808
	67 639	69 981

15. AMORTISSEMENT

	2002	2001
Immeubles, aménagements et barrages	60 846	80 010
Équipement et autres éléments d'actif	1 685	2 808
	62 531	82 818
Moins amortissement imputé aux:		
Aménagements et autres services offerts aux clients	35 585	56 994
Frais généraux et administratifs		
Équipement et développement des systèmes informatiques	402	434
Frais des locaux occupés par la Société	419	429
Frais relatifs aux barrages	1 511	566
	37 917	58 423
	24 614	24 395

16. FRAIS DE RELOCALISATION

Dans le cadre de l'application de sa politique d'attrition et d'attribution des espaces, la Société prend à sa charge les frais de relocalisation de ses clients, lesquels incluent notamment les coûts de déménagement et d'aménagement. Ces frais sont entièrement financés par la baisse des coûts associés aux espaces excédentaires.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

17. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2002	2001
Salaires et avantages sociaux	38 434	35 440
Frais des locaux occupés par la Société	4 039	4 319
Frais de déplacement	330	339
Services professionnels	178	198
Perfectionnement	158	303
Postes, messageries et télécommunications	858	997
Communication et commercialisation	88	75
Fournitures et autres frais	603	552
Informatique	636	479
Amortissement de l'équipement et développement des systèmes informatiques	402	434
Autres charges *	(798)	2 854
	<u>44 928</u>	<u>45 990</u>
Moins:		
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs d'opération – imputables à l'exploitation et aux aménagements des immeubles	27 457	27 314
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs capitalisés aux immeubles, barrages et à l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal	9 538	6 438
	<u>36 995</u>	<u>33 752</u>
Frais généraux et administratifs – net	<u>7 933</u>	<u>12 238</u>

* Les autres charges incluent une récupération de 807 000 \$ (2001: dépense de 2,6 millions \$) à titre de mauvaises créances.

18. CHARGES ADDITIONNELLES POUR CONGÉS DE MALADIE

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001, la Société a provisionné en totalité les congés de maladie accumulés par ses employés alors qu'elle n'en provisionnait que 50 % au cours des exercices antérieurs, ce qui a pour effet d'augmenter de 3 millions la charge de cet exercice. Les créditeurs et frais courus incluent 5,6 millions \$ au titre de provision pour congés de maladie (2001: 5,4 millions \$).

19. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

Au 31 mars 2002, la juste valeur de la dette à long terme de 946 millions \$ (2001: 957 millions \$) de la Société s'établissait à 760 millions \$ (2001: 1 020 millions \$) en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixes semblables.

La juste valeur des autres instruments financiers de l'actif ou du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,2 millions \$ (2001: 0,9 millions \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. ENGAGEMENTS**Contrats de location-exploitation**

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit:

Exercice

2003	154 796
2004	142 376
2005	119 227
2006	86 297
2007	69 937
Par la suite	<u>190 960</u>
	<u>763 593</u>

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 2002, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et projets majeurs d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 68 millions \$, dont 27 millions \$ sont liés à l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal.

23. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société, au montant de 24 millions \$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis que, pour plus de 21 millions \$ de ces éventualités, il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société. Pour ce qui est d'un solde de 3 millions \$, une provision pour perte éventuelle a été comptabilisée aux états financiers.

Des poursuites reliées aux barrages lors du déluge de juillet 1996 au Saguenay, dont le montant est estimé à environ 70 millions \$, ont été intentées contre la Société mais, à cet égard, la direction est justifiée de croire qu'elle n'assumera aucune responsabilité.

Tout paiement par la Société, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice ou capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la Société ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-P. Vézina
Président-directeur général

Diane Delisle
Vice-présidente à l'administration
et aux finances

Québec, le 7 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 juin 2002

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Gains sur disposition de placements	17 609 202 \$	12 404 852 \$
Revenus provenant des placements	2 022 424	2 087 162
Intérêts sur placements temporaires	1 467 820	1 722 525
Autres	<u>86 935</u>	<u>73 116</u>
	<u>21 186 381</u>	<u>16 287 655</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation:		
Traitements et avantages sociaux	2 483 355	2 306 802
Services professionnels et contractuels (note 4)	187 674	178 607
Loyer, taxes et assurances	287 777	292 957
Publicité, promotion et rapport annuel	440 310	520 970
Téléphone et messagerie	81 336	89 875
Déplacements et développement des affaires	345 835	303 587
Frais de bureau	128 104	134 823
Amortissement des immobilisations	125 535	137 743
Autres	<u>38 098</u>	<u>38 724</u>
	 4 118 024	 4 004 088
Dépenses liées aux investissements (note 5)	 56 692 986	 8 394 479
	<u>60 811 010</u>	<u>12 398 567</u>
(PERTE) BÉNÉFICE AVANT FRAIS LIÉS AU PROJET DE PRIVATISATION	(39 624 629)	3 889 088
Frais liés au projet de privatisation	<u> </u>	<u>838 860</u>
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(39 624 629)	3 050 228
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>13 628 385</u>	<u>10 578 157</u>
(DÉFICIT) BÉNÉFICE NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>(25 996 244) \$</u>	<u>13 628 385 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	742 830 \$	2 009 570 \$
Placements temporaires (note 6)	24 438 475	43 396 330
Débiteurs (note 3)	3 194 022	5 896 629
Frais payés d'avance	<u>47 262</u>	<u>55 742</u>
	28 422 589	51 358 271
Créances à recevoir sans intérêt		1 180 850
Intérêts à recevoir	103 243	99 148
Placements (note 7)	238 191 223	234 245 498
Immobilisations (note 8)	<u>437 749</u>	<u>248 394</u>
	<u><u>267 154 804</u></u> \$	<u><u>287 132 161</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>1 203 048</u> \$	<u>1 555 776</u> \$
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	291 948 000	271 948 000
(Déficit) Bénéfice non répartis	<u>(25 996 244)</u>	<u>13 628 385</u>
	<u>265 951 756</u>	<u>285 576 385</u>
	<u><u>267 154 804</u></u> \$	<u><u>287 132 161</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 11)		
Pour le Conseil d'administration, Denise Martin Présidente du conseil d'administration		
Jacques Allard Président du comité de vérification		

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) Bénéfice net	(39 624 629) \$	3 050 228 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	125 535	137 743
Gains sur dispositions d'immobilisations	(3 312)	
Intérêts capitalisés sur les placements	(1 089 318)	(1 096 749)
Prêts douteux	9 470 476	1 160 185
Créances radiées	1 350 000	
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	44 925 181	7 147 479
Gains sur dispositions de placements	(17 609 202)	(12 404 852)
	(2 455 269)	(2 005 966)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	2 770 107	(1 985 447)
Diminution des frais payés d'avance	8 480	891
Variation des créances à recevoir	1 180 850	(580 850)
Variation des intérêts à recevoir	(4 095)	385 273
Variation des créditeurs et frais courus	(352 728)	184 563
	1 147 345	(4 001 536)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(321 259)	(111 655)
Produit de dispositions des immobilisations	9 681	
Placements	(77 099 556)	(69 985 567)
Produit de dispositions de placements	34 072 947	33 482 430
Remboursement de placements	1 966 247	3 113 358
	(41 371 940)	(33 501 434)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de capital-actions au comptant	20 000 000	42 000 000
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(20 224 595)	4 497 030
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	45 405 900	40 908 870
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	25 181 305 \$	45 405 900 \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi, qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud-ouest de la province de Québec, et ainsi améliorer la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en générant un rendement permettant la continuité de son action.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de:

- capital-actions ordinaires
- capital-actions privilégiées
- parts de sociétés en commandite
- prêts
- bons de souscription
- investissements en fidéicommis

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toutes moins-values durables et provisions pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Flux de trésorerie

La Société présente, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en espèces, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. DÉBITEURS

	2002	2001
Intérêts courus et autres	1 889 471 \$	1 330 565 \$
Créances à recevoir sans intérêt	1 180 850	
Produits de disposition de placements à recevoir	123 701	4 566 064
	<u>3 194 022 \$</u>	<u>5 896 629 \$</u>

4. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société reçoit à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 499 205 \$ (2001: 463 938 \$) sont présentées en réduction des services professionnels et contractuels.

5. DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

Les dépenses liées aux investissements sont réparties comme suit:

	2002	2001
Règlement d'un litige et garanties de prêts exercées	947 329 \$	86 815 \$
Créances radiées	1 350 000	
Prêts douteux	9 470 476	1 160 185
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	44 925 181	7 147 479
	<u>56 692 986 \$</u>	<u>8 394 479 \$</u>

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les surplus de liquidités de la Société sont investis dans un fonds commun de gestion de trésorerie.

7. PLACEMENTS

	2002	2001
Capital-actions ordinaires		
- sociétés privées	92 987 042 \$	95 431 092 \$
- sociétés publiques (valeur boursière: 61 565 286 \$)	64 357 711	60 434 225
Capital-actions privilégiées		
- rachetables et/ou convertibles (échéant de 2002 à 2005)	5 864 533	3 514 533
- rachetables et/ou convertibles (échéance indéterminée)	72 397 626	37 316 991
Part de sociétés en commandite	17 084 023	11 158 338
Prêts		
- convertibles (échéant de 2002 à 2009)	15 469 241	16 579 814
- convertibles (échéance indéterminée)	8 332 023	2 756 519
- non convertibles (échéant de 2002 à 2008)	11 441 273	11 756 312
- non convertibles (échéance indéterminée)	970 000	3 334 430
Bons de souscription	270 908	270 908
Investissements en fidéicommis	3 412 500	
	<u>292 586 880</u>	<u>242 553 162</u>
Moins:		
Provisions pour prêts douteux *	9 470 476	1 160 185
Moins-values durables sur placements en capital-actions	44 925 181	7 147 479
	<u>238 191 223 \$</u>	<u>234 245 498 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

7. PLACEMENTS (suite)

* Le total des prêts douteux associé à cette provision est de 12 054 917 \$ (2001: 1 160 185 \$). La partie non provisionnée est de 2 584 441 \$ (2001: – \$).

8. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	241 400 \$	168 618 \$	72 782 \$	94 156 \$
Équipement et matériel informatique	761 804	397 226	364 578	152 402
Améliorations locatives	8 353	7 964	389	1 836
	<u>1 011 557 \$</u>	<u>573 808 \$</u>	<u>437 749 \$</u>	<u>248 394 \$</u>

9. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société d'assurer sa continuité et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2002	2001
Autorisé:		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
2 919 480 actions ordinaires (2001: 2 719 480)	<u>291 948 000 \$</u>	<u>271 948 000 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 200 000 actions ordinaires pour un montant de 20 000 000 \$ au comptant.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2002, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	2002
Capital-actions ordinaires	17 171 733 \$
Capital-actions privilégiées	15 624 751
Parts de sociétés en commandite	25 049 448
Prêts	<u>1 315 900</u>
	<u>59 161 832 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque.

Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires des entreprises à capital privé est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événement, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

Pour l'évaluation des sociétés publiques ayant un volume de transactions sur le marché boursier, la valeur marchande est le moindre de la valeur déterminée par la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou le prix de fermeture à la date d'évaluation. Un taux d'escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé et du délai de vente des actions sur le marché public.

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de la présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

	2002		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires de sociétés privées	32,8	78 087 159 \$	78 758 319 \$
Capital actions ordinaires de sociétés publiques	19,9	47 359 866	57 828 399
Capital-actions privilégiées *	27,4	65 234 706	64 688 655
Parts de sociétés en commandite *	7,2	17 084 023	15 882 982
Prêts *	11,2	26 742 061	24 563 475
Investissements en fidéicommiss	1,4	3 412 500	3 412 500
Bons de souscription	0,1	270 908	3 404 683
	<u>100,0</u>	<u>238 191 223 \$</u>	<u>248 539 013 \$</u>

	2001		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires de sociétés privées	38,1	89 152 989 \$	97 201 450 \$
Capital actions ordinaires de sociétés publiques	25,4	59 564 848	91 088 365
Capital-actions privilégiées	17,4	40 831 525	47 086 661
Parts de sociétés en commandite	4,8	11 158 338	13 106 398
Prêts *	14,2	33 266 890	31 007 044
Bons de souscription	0,1	270 908	2 253 903
	<u>100,0</u>	<u>234 245 498 \$</u>	<u>281 743 821 \$</u>

* Les justes valeurs des prêts, du capital-actions privilégiées et des parts de sociétés en commandite sont inférieures à leur valeur comptable. Toutefois, aucune provision associée à ces écarts n'a été prise, car la Société prévoit recouvrer en totalité leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent en trois secteurs, soit:

- Science de la santé: 40 % (2001: 40 %)
- Technologies de l'information: 33 % (2001: 33 %)
- Technologies avancées: 27 % (2001: 27 %)

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2002.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Placements:				
Prêts convertibles	200 000 \$		23 601 264 \$	23 801 264 \$
Prêts non convertibles	900 000	8 682 940 \$	2 828 333	12 411 273
	<u>1 100 000 \$</u>	<u>8 682 940 \$</u>	<u>26 429 597 \$</u>	<u>36 212 537 \$</u>

Taux d'intérêt effectif moyen: 10,6 %
Les taux d'intérêt varient de 4,75 % à 20 %.

13. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2002	2001
Encaisse	742 830 \$	2 009 570 \$
Placements temporaires	24 438 475	43 396 330
	<u>25 181 305 \$</u>	<u>45 405 900 \$</u>

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Hubert Manseau

Montréal, le 24 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Ministre des finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2002 et l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 24 mai 2002

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Revenus des placements	640 125 \$	190 782 \$
Intérêts sur solde bancaire	143 102	134 724
Services professionnels	248 220	72 492
Subvention du gouvernement du Québec		<u>208 846</u>
	<u>1 031 447</u>	<u>606 844</u>
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement		
Traitements et avantages sociaux	714 138	561 853
Services professionnels et contractuels	88 941	124 111
Loyer, taxes et assurances	95 346	85 047
Déplacements et développement des affaires	107 089	81 096
Frais de bureau	87 800	84 128
Publicité et promotion	68 681	73 606
Téléphone et messagerie	16 443	11 091
Formation	3 161	14 021
Frais bancaires	1 549	3 199
Perte (gain) sur disposition d'actifs	(216)	879
Amortissement des immobilisations	<u>27 031</u>	<u>37 681</u>
	<u>1 209 963</u>	<u>1 076 712</u>
Créances douteuses	91 692	22 060
Prêts douteux	595 073	470 000
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	<u>1 530 049</u>	<u>3 763 307</u>
	<u>2 216 814</u>	<u>4 255 367</u>
	<u>3 426 777</u>	<u>5 332 079</u>
PERTE NETTE	2 395 330	4 725 235
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>6 162 277</u>	<u>1 437 042</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>8 557 607 \$</u>	<u>6 162 277 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 554 887 \$	2 120 176 \$
Débiteurs (note 3)	565 728	208 852
Frais payés d'avance	<u>19 212</u>	<u>40 491</u>
	6 139 827	2 369 519
Placements (notes 4 et 9)	26 684 692	13 889 877
Immobilisations (note 5)	<u>64 185</u>	<u>66 964</u>
	<u><u>32 888 704</u></u> \$	<u><u>16 326 360</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>60 381</u> \$	<u>102 707</u> \$
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 6)	40 000 800	21 000 800
Surplus d'apport	1 385 130	1 385 130
Déficit	<u>(8 557 607)</u>	<u>(6 162 277)</u>
	<u>32 828 323</u>	<u>16 223 653</u>
	<u><u>32 888 704</u></u> \$	<u><u>16 326 360</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 8)		
Pour le Conseil d'administration, Paul I. Lambert Daniel Poisson		

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(2 395 330) \$	(4 725 235) \$
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	27 031	37 681
Intérêts capitalisés sur les placements	(140 239)	
Prêts douteux	595 073	470 000
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	1 530 049	3 763 307
Subvention du gouvernement du Québec reportée		(8 846)
Perte (gain) sur disposition d'actifs	(216)	879
	<u>(383 632)</u>	<u>(462 214)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(414 041)	(138 400)
Variation des frais payés d'avance	21 279	(31 035)
Variation des créditeurs et frais courus	<u>(42 326)</u>	<u>58 471</u>
	<u>(818 720)</u>	<u>(573 178)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(24 906)	(40 358)
Produit de disposition d'immobilisations	870	465
Acquisition de placements	(14 760 656)	(6 381 774)
Produit de disposition de placements	<u>38 123</u>	<u>300 002</u>
	<u>(14 746 569)</u>	<u>(6 121 665)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	<u>19 000 000</u>	<u>5 600 000</u>
	<u>19 000 000</u>	<u>5 600 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	3 434 711	(1 094 843)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 120 176</u>	<u>3 215 019</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>5 554 887</u> \$	<u>2 120 176</u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques tant qu'au recouvrement des prêts, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Matériel et équipement informatique	20 %
Améliorations locatives	20 %
Développement du système informatique	33 %

3. DÉBITEURS

	2002	2001
Intérêts courus sur les placements	575 480 \$	191 027 \$
Autres	60 642	39 885
	<u>636 122</u>	<u>230 912</u>
Provision pour créances douteuses	70 394	22 060
	<u>565 728 \$</u>	<u>208 852 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Capital-actions ordinaires		
Sociétés privées	11 581 415 \$	11 882 906 \$
Sociétés publiques (valeur boursière de 500 000 \$)	500 000	
Titres convertibles en capital-actions ordinaires		
Capital-actions privilégiées *	8 528 439	1 737 726
Débentures et prêts		
échéant au cours du prochain exercice	1 600 000	750 000
échéance indéterminée	6 071 209	2 211 000
Titres non convertibles		
Capital-actions privilégiées *	1 491 928	957 195
Débentures et prêts à échéance indéterminée		300 000
Parts dans des sociétés en commandite	749 250	749 250
Prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles	502 200	1 200 000
non convertibles	319 996	20 000
	<u>31 344 437</u>	<u>19 808 077</u>
Moins:		
Provision pour prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles	502 200	1 200 000
non convertibles	319 996	20 000
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	<u>3 837 549</u>	<u>4 698 200</u>
	<u>26 684 692 \$</u>	<u>13 889 877 \$</u>

* Certains de ces titres sont également rachetables

5. IMMOBILISATIONS

	<u>2002</u>			<u>2001</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Mobilier et équipement	20 168 \$	10 432 \$	9 736 \$	14 547 \$
Matériel et équipement informatique	44 241	22 121	22 120	22 447
Améliorations locatives	29 552	7 556	21 996	9 305
Développement du système informatique	30 998	20 665	10 333	20 665
	<u>124 959 \$</u>	<u>60 774 \$</u>	<u>64 185 \$</u>	<u>66 964 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 50 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé:		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
400 008 actions ordinaires (210 008 en 2001)	<u>40 000 800 \$</u>	<u>21 000 800 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 190 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèce de 19 000 000 \$ (en 2001, 56 000 actions ordinaires pour un montant de 5 600 000 \$).

En vertu du projet de loi 87 déposé à l'Assemblée nationale le 30 avril 2002, le fonds social autorisé de la Société pourrait être à 100 000 000 \$.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2002, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives sont de 7 996 787 \$ (9 519 173 \$ au 31 mars 2001).

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme pour des locaux commerciaux ainsi qu'un équipement de bureau échéant le 1^{er} décembre 2004, à verser une somme de 85 354 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 79 487 \$ en 2003, 3 911 \$ en 2004 et 1 956 \$ en 2005.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur.

Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
Juste valeur (suite)

	2002			2001		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Capital-actions ordinaires	38,4	10 258 871 \$	11 903 770 \$	58,3	8 099 656 \$	20 189 035 \$
Titres convertibles en capital-actions ordinaires						
Capital-actions privilégiées	30,5	8 142 660	8 908 482	12,5	1 737 726	1 737 726
Déventures et prêts	28,8	7 671 209	7 671 209	21,3	2 961 000	2 961 000
Titres non convertibles en capital-actions ordinaires						
Capital-actions privilégiées	2,3	611 952	611 952	5,7	791 495	787 953
Déventures et prêts				2,2	300 000	300 000
Parts dans des sociétés en commandite						
	<u>100,0</u>	<u>26 684 692 \$</u>	<u>29 095 413 \$</u>	<u>100,0</u>	<u>13 889 877 \$</u>	<u>25 975 714 \$</u>

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi:

	2002	2001
Sciences de la santé	34 %	25 %
Technologies de l'information	41 %	38 %
Technologies industrielles	25 %	37 %

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeurs durables basées sur le risque que représente les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2002.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

	<u>Taux variable</u>	<u>Taux fixe jusqu'à échéance du placement</u> *	<u>Total</u>
Placements			
Déventures convertibles	265 200 \$	7 908 209 \$	8 173 409 \$
Prêts non convertibles		319 996	319 996
	<u>265 200 \$</u>	<u>8 228 205 \$</u>	<u>8 493 405 \$</u>

Taux d'intérêt effectif moyen: 13,17 %

* Les taux d'intérêt varient de 10 % à 15 %.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Poisson, MBA
Président-directeur général

Sherbrooke, le 10 mai 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2002, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 mai 2002

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Revenus des placements	974 749 \$	594 784 \$
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	284 042	701 730
Honoraires de gestion	175 070	302 572
Gains sur disposition de placements	818 345	105 933
Gains de change	<u>47 916</u>	
	<u>2 300 122</u>	<u>1 705 019</u>
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	1 116 249	839 841
Services professionnels et contractuels	117 959	234 964
Loyers	120 580	98 818
Publicité et promotion	167 769	169 359
Déplacements et développement des affaires	146 998	109 944
Frais de bureau	85 436	77 520
Communications	31 722	25 398
Amortissement des immobilisations	<u>62 142</u>	<u>46 063</u>
	 <u>1 848 855</u>	 <u>1 601 907</u>
Contribution pour la Cité de l'optique		 <u>4 906</u>
Contribution pour Québec Biophotonique (note 3)	 <u>46 061</u>	
Créances douteuses	(136 986)	219 580
Prêts douteux	2 324 834	715 499
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	<u>7 670 313</u>	<u>5 786 135</u>
	 <u>9 858 161</u>	 <u>6 721 214</u>
	<u>11 753 077</u>	<u>8 328 027</u>
(PERTE NETTE)	(9 452 955)	(6 623 008)
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>(4 441 539)</u>	<u>2 181 469</u>
(DÉFICIT) À LA FIN	<u>(13 894 494) \$</u>	<u>(4 441 539) \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 388 049 \$	957 527 \$
Placements temporaires (note 4)	5 520 126	5 000 000
Débiteurs (note 5)	710 002	229 482
Frais payés d'avance	<u>46 962</u>	<u>36 067</u>
	7 665 139	6 223 076
Placements (notes 6 et 13)	73 455 808	56 117 409
Immobilisations (note 7)	<u>126 700</u>	<u>147 627</u>
	<u><u>81 247 647</u></u> \$	<u><u>62 488 112</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	159 045 \$	296 555 \$
Souscriptions à payer	<u>159 045</u>	<u>250 000</u>
	159 045	546 555
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	94 983 096	66 383 096
(Déficit)	<u>(13 894 494)</u>	<u>(4 441 539)</u>
	<u><u>81 247 647</u></u> \$	<u><u>62 488 112</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 11)		
ÉVENTUALITÉS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Francine Bonicalzi
Francine Laurent

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette)	(9 452 955) \$	(6 623 008) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	62 142	46 063
Intérêts capitalisés sur les placements	(228 229)	(133 846)
Dividendes en actions	(40 000)	
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	7 670 313	5 786 135
Prêts douteux	2 324 834	715 499
Gains sur disposition de placements	(818 345)	(105 933)
Autres éléments sans incidence sur les liquidités	149	
	<u>(482 091)</u>	<u>(315 090)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	<u>(416 803)</u>	<u>413 203</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(898 894)</u>	<u>98 113</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(41 268)	(70 855)
Acquisition de placements	(28 976 143)	(24 738 146)
Recouvrement de prêts et débentures	682 149	965 963
Produit de la disposition d'actions	<u>1 584 804</u>	<u>2 047 433</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(26 750 458)</u>	<u>(21 795 605)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:		
Émission de capital-actions	<u>28 600 000</u>	<u>11 000 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	950 648	(10 697 492)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>5 957 527</u>	<u>16 655 019</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>6 908 175</u> \$	<u>5 957 527</u> \$
 Encaisse	1 388 049 \$	957 527 \$
Placements temporaires	<u>5 520 126</u>	<u>5 000 000</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin	<u>6 908 175</u> \$	<u>5 957 527</u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Mobilier	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	4 ans
Améliorations locatives	4 ans

3. CONTRIBUTION POUR QUÉBEC BIOPHOTONIQUE

Au cours de l'exercice 2002, la Société, en partenariat avec Québec – Cité de l'Optique, a initié et supporté la création de Québec Biophotonique inc. Cet organisme a pour mission de contribuer à la création et au développement d'une nouvelle filière économique au Québec par l'arrimage scientifique et industriel des sciences de la vie et de l'optique-photonique. À cet effet, la Société a reçu des subventions durant l'exercice 2002. Le poste se détaille comme suit:

	2002
Dépenses totales	136 061 \$
Subventions:	
Ministère de l'Industrie et du Commerce	90 000
Contribution de la Société pour Québec Biophotonique	46 061 \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2002	2001
Papier commercial à 5,52 % échéant le 10 avril 2001		5 000 000 \$
Papier commercial à 2,02 % échéant le 8 avril 2002	2 536 296 \$	
Papier commercial à 2,15 % échéant le 7 mai 2002	2 983 830	
	<u>5 520 126 \$</u>	<u>5 000 000 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2002	2001
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 40 411 \$ 118 367 \$ en 2001)	411 492 \$	112 975 \$
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	17 235	60 411
À recevoir de Société Innovatech Régions ressources		8 202
Produits de disposition à recevoir	212 133	
Subvention à recevoir – Ministère de l'Industrie et du Commerce	30 000	
Autres	39 142	47 894
	<u>710 002 \$</u>	<u>229 482 \$</u>

6. PLACEMENTS

	2002	2001
Capital-actions ordinaire:		
sociétés privées	42 963 428 \$	34 808 810 \$
sociétés publiques (valeur boursière 13 120 786 \$, 2001: 3 822 982 \$)	7 572 641	2 867 655
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions	12 847 017	10 132 417
Déventures et prêts (note 13c)		
échéant de 2002 à 2007	9 107 387	3 720 494
échéance indéterminée	3 306 500	1 976 500
Titres non convertibles		
Capital-actions	540 000	857 986
Déventures et prêts (note 13c)		
échéant de 2002 à 2006	1 585 093	2 555 335
échéance indéterminée	487 906	30 000
Contributions remboursables (note 13c)		
échéant en 2010	2 250 000	2 500 000
échéance indéterminée	4 825 888	4 825 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche à échéance indéterminée (note 13c)	3 273 535	2 215 396
Bons de souscription		450 000
	<u>88 759 395 \$</u>	<u>66 940 481 \$</u>
Montants à reporter		

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. PLACEMENTS (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	88 759 395 \$	66 940 481 \$
Moins:		
Provision pour prêts douteux		
Débentures et prêts convertibles	1 036 413	1 037 500
non convertibles	22 000	200 000
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	1 770 396	452 000
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	<u>12 474 778</u>	<u>9 133 572</u>
	<u>73 455 808 \$</u>	<u>56 117 409 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	<u>2002</u>			<u>2001</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Mobilier	128 802 \$	86 521 \$	42 281 \$	50 926 \$
Équipement et matériel informatique	121 306	89 749	31 557	34 720
Améliorations locatives	98 434	57 369	41 065	61 981
Équipement de bureau	<u>14 117</u>	<u>2 320</u>	<u>11 797</u>	
	<u>362 659 \$</u>	<u>235 959 \$</u>	<u>126 700 \$</u>	<u>147 627 \$</u>

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social. Le 21 juin 2001, l'Assemblée nationale a autorisé la modification de l'article 25 de la Loi pour ainsi porter le fonds social autorisé de 75 000 000 \$ à 150 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé:		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune (750 000 actions en 2001)		
Émis et payé:		
949 830 actions ordinaires (663 830 actions en 2001)	<u>94 983 096 \$</u>	<u>66 383 096 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 286 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 28 600 000 \$ (en 2001, 110 000 actions ordinaires avaient été émises pour une contrepartie en espèces de 11 000 000 \$).

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2002	2001
Variation des débiteurs	(268 398) \$	233 626 \$
Augmentation des frais payés d'avance	(10 895)	(13 372)
Variation des créditeurs	(137 510)	192 949
	<u>(416 803) \$</u>	<u>413 203 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	2002	2001
Placements:		
Capital-actions ordinaire	8 911 865 \$	4 485 287 \$
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions	2 120 000	990 000
Débentures et prêts	2 835 049	5 481 667
Titres non convertibles		
Capital-actions		1 800 000
Débentures et prêts	75 000	175 000
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	<u>897 482</u>	<u>325 000</u>
	<u>14 839 396 \$</u>	<u>13 256 954 \$</u>

Les engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas encore été déboursés au 31 mars 2002. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

12. ÉVENTUALITÉS

La Société entend réaliser des gains évalués à 686 026 \$ suite à certaines dispositions d'actions effectuées par le passé. Elle estime que ces gains devraient se matérialiser au cours des prochaines années.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient que les instruments financiers sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**a) Juste valeur (suite)**

	2002			2001		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Capital-actions ordinaire	54,2	39 788 102 \$	47 117 961 \$	54,9	30 821 730 \$	33 579 604 \$
Titres convertibles en capital-actions ordinaire						
Capital-actions	15,1	11 120 206	17 730 717	14,6	8 211 566	14 216 515
Déventures et prêts	15,5	11 377 474	11 602 938	8,3	4 659 494	4 659 494
Titres non convertibles						
Capital-actions	0,7	540 000	540 000	0,9	500 000	500 000
Déventures et prêts	2,8	2 050 999	2 050 999	4,3	2 385 335	2 385 335
Contributions remboursables	9,6	7 075 888	7 075 888	13,1	7 325 888	7 325 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	2,1	1 503 139	1 503 139	3,1	1 763 396	1 763 396
Bons de souscription				0,8	450 000	450 000
	<u>100,0</u> %	<u>73 455 808</u> \$	<u>87 621 642</u> \$	<u>100,0</u> %	<u>56 117 409</u> \$	<u>64 880 232</u> \$

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2002, les investissements se répartissent ainsi:

	2002	2001
Biotechnologies et sciences de la vie	29 %	29 %
Technologies de l'information et télécommunications	48	47
Technologies industrielles	23	24

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2002.

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

	Sans intérêt	**	Taux variable	Taux fixe jusqu'à l'échéance du placement	**	Total
Débetures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire échéant de 2002 à 2007	400 000	\$	90 400	\$	8 616 987	\$
échéance indéterminée			25 000		3 281 500	
Débetures et prêts non convertibles échéant de 2002 à 2006					1 585 093	
échéance indéterminée	27 000				460 906	
Contributions remboursables échéant en 2010 *	2 250 000					2 250 000
échéance indéterminée *	4 825 888					4 825 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche **	3 273 535					3 273 535
	<u>10 776 423</u>	\$	<u>115 400</u>	\$	<u>13 944 486</u>	\$
						<u>24 836 309</u>

* Sera remboursable sous forme de redevance sur les ventes.

** Lorsqu'il y aura transfert de technologie dans une société à être formée ou dans une société existante, les sommes avancées feront l'objet d'une formule de remboursement ou seront prises en compte dans l'actionnariat de la société, selon une formule à déterminer.

*** Les taux d'intérêt varient de 8 à 15 % et dans certains cas, des redevances s'ajoutent.

**** Les débetures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire sans intérêt comportent un escompte à la conversion.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Québec, le 5 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2002, l'état des résultats et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 juin 2002

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	900 000 \$	900 000 \$
Revenus des placements	1 103 716	378 624
Gains sur dispositions de placements	56 250	
Intérêts sur placements temporaires	362 835	240 001
Honoraires de gestion	<u>260 075</u>	<u>98 906</u>
	<u>2 682 876</u>	<u>1 617 531</u>
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	570 923	333 221
Services professionnels et contractuels	183 252	144 518
Loyer	44 419	40 269
Publicité et promotion	43 570	36 475
Déplacements et développement des affaires	138 163	90 474
Frais de bureau	68 522	57 084
Communications	18 009	13 911
Frais de recrutement	7 248	991
Amortissement des immobilisations	<u>38 692</u>	<u>18 195</u>
	<u>1 112 798</u>	<u>735 138</u>
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	1 179 861	559 223
Prêts douteux	51 323	106 428
Radiation d'un placement	<u></u>	<u>200 000</u>
	<u>1 231 184</u>	<u>865 651</u>
	<u>2 343 982</u>	<u>1 600 789</u>
BÉNÉFICE NET	338 894	16 742
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>407 905</u>	<u>391 163</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u><u>746 799</u></u> \$	<u><u>407 905</u></u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 255 762 \$	5 570 679 \$
Placements temporaires (note 3)	3 444 071	3 604 587
Débiteurs (note 4)	420 173	130 595
Frais payés d'avance	8 827	10 446
	<u>10 128 833</u>	<u>9 316 307</u>
Placements (notes 5 et 11)	23 553 372	11 975 618
Immobilisations (note 6)	<u>159 040</u>	<u>162 820</u>
	<u><u>33 841 245</u></u> \$	<u><u>21 454 745</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	<u>94 446</u> \$	<u>46 840</u> \$
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	33 000 000	21 000 000
Bénéfices non répartis	746 799	407 905
	<u>33 746 799</u>	<u>21 407 905</u>
	<u><u>33 841 245</u></u> \$	<u><u>21 454 745</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 10)		

Pour le Conseil d'administration,
Yvon Lévesque, président
Ghislain Blanchet, président-directeur général

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	338 894 \$	16 742 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	38 692	18 195
Intérêts capitalisés sur les placements	(67 208)	
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	1 179 861	559 223
Prêts douteux	51 323	106 428
Radiation d'un placement		200 000
Gains sur disposition de placements	(56 250)	
	<u>1 485 312</u>	<u>900 588</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(298 812)	(111 645)
Variation des frais payés d'avance	1 619	(8 126)
Variation des créditeurs	47 606	(10 099)
	<u>(249 587)</u>	<u>(129 870)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 235 725</u>	<u>770 718</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(34 912)	(142 293)
Acquisition de placements	(14 363 243)	(7 987 313)
Recouvrement de placements	1 630 747	86 044
Produit de disposition de placements	56 250	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(12 711 158)</u>	<u>(8 043 562)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:		
Émission de capital-actions	<u>12 000 000</u>	<u>13 000 000</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	524 567	5 727 156
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>9 175 266</u>	<u>3 448 110</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>9 699 833 \$</u>	<u>9 175 266 \$</u>
Encaisse	6 255 762 \$	5 570 679 \$
Placements temporaires	<u>3 444 071</u>	<u>3 604 587</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin	<u>9 699 833 \$</u>	<u>9 175 266 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2002	2001
Acceptation bancaire 4,94 %, échéant le 11 avril 2001		3 604 587 \$
Papier commercial 2,9 %, échéant le 5 avril 2002	2 989 740 \$	
Papier commercial 2,15 %, échéant le 8 avril 2002	454 331	
	<u>3 444 071 \$</u>	<u>3 604 587 \$</u>

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire:

Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. DÉBITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Intérêts à recevoir sur les placements	312 897 \$	84 492 \$
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	9 154	8 293
Autres	<u>98 122</u>	<u>37 810</u>
	<u>420 173 \$</u>	<u>130 595 \$</u>

* Des intérêts pour un montant de 9 234 \$ ont été convertis en placement au cours de l'exercice.

5. PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Capital-actions ordinaire		
- Sociétés privées	8 469 018 \$	4 800 633 \$
- Société publique (valeur boursière de 169 355 \$)	350 000	350 000
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Déventures et prêts (note 11c)	185 350	185 350
Capital-actions privilégié (Titres ayant une échéance entre avril 2002 et septembre 2009)	200 000	
Titres non convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions privilégié (échéance indéterminée)	1 732 458	549 600
Déventures et prêts (note 11c)	12 105 631	4 224 258
Contribution remboursable (note 11c) (échéant en 2011)	2 250 000	2 500 000
Prêts douteux		
Déventures et prêts non convertibles	51 323	
Avance dans le cadre d'un projet de valorisation de la recherche		<u>106 428</u>
	<u>25 343 780</u>	<u>12 716 269</u>
Moins:		
Provision prêts douteux		
Déventures et prêts non convertibles	51 323	
Avance dans le cadre d'un projet de valorisation de la recherche		106 428
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	<u>1 739 085</u>	<u>634 223</u>
	<u>1 790 408</u>	<u>740 651</u>
	<u>23 553 372 \$</u>	<u>11 975 618 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	111 686 \$	14 477 \$	97 209 \$	106 991 \$
Mobilier et équipement	38 787	10 897	27 890	30 069
Équipement et matériel informatique	73 596	39 655	33 941	25 760
	<u>224 069 \$</u>	<u>65 029 \$</u>	<u>159 040 \$</u>	<u>162 820 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2002	2001
Fournisseurs et frais courus	94 446 \$	46 777 \$
Dû à Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches		63
	<u>94 446 \$</u>	<u>46 840 \$</u>

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Régions ressources a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 50 000 000 \$. Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2002	2001
Autorisé:		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
330 000 actions ordinaires (210 000 actions en 2001)	<u>33 000 000 \$</u>	<u>21 000 000 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 120 000 actions ordinaires pour une contrepartie de 12 000 000 \$ au comptant (en 2001, 130 000 actions ordinaires pour un montant de 13 000 000 \$ au comptant). En vertu du projet de loi 87 déposé à l'Assemblée nationale le 30 avril 2002, le fonds social autorisé de la Société pourrait être porté à 100 000 000 \$.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. ENGAGEMENTS

- 1) Au 31 mars 2002, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	2002	2001
Placements:		
Capital-actions ordinaire	6 718 333 \$	1 624 667 \$
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions privilégié	250 000	50 000
Débentures et prêts	7 620 000	3 242 000
Avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche		43 572
	<u>14 588 333 \$</u>	<u>4 960 239 \$</u>

Les engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2002. Suivant certains événements circonstanciels, ces montants pourraient ne pas être versés.

- 2) La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme pour un local commercial ainsi qu'un équipement de bureau échéant le 1^{er} décembre 2003, à verser une somme de 109 464 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 44 808 \$ en 2003, 43 956 \$ en 2004 et 20 700 \$ en 2005.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS
a) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaire soit présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

	2002			2001		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Capital-actions ordinaire	30,0	7 079 933 \$	7 919 523 \$	37,7	4 516 410 \$	4 516 410 \$
Titres convertibles en capital-actions ordinaire						
Débentures et prêts	0,8	185 350	185 350	1,5	185 350	185 350
Capital-actions privilégié	0,8	200 000	200 000			
Montants à reporter	<u>31,6</u>	<u>7 465 283 \$</u>	<u>8 304 873 \$</u>	<u>39,2</u>	<u>4 701 760 \$</u>	<u>4 701 760 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**a) Juste valeur (suite)**

	2002			2001		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Montants reportés	31,6	7 465 283 \$	8 304 873 \$	39,2	4 701 760 \$	4 701 760 \$
Titres non convertibles en capital-actions ordinaire						
Capital-actions privilégié	7,4	1 732 458	1 632 458	4,6	549 600	549 600
Déventures et prêts	51,4	12 105 631	12 105 631	35,3	4 224 258	4 224 258
Contribution remboursable						
sable	9,6	2 250 000	2 250 000	20,9	2 500 000	2 640 121
Avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche						
	<u>100,0</u>	<u>23 553 372 \$</u>	<u>24 292 962 \$</u>	<u>100,0</u>	<u>11 975 618 \$</u>	<u>12 115 739 \$</u>

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi:

	2002	2001
Biotechnologies et sciences de la vie	15 %	29 %
Technologies de l'information et télécommunications	14 %	20 %
Technologies industrielles	71 %	51 %

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2002.

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

	Sans intérêt	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Déventures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire		185 350 \$	185 350 \$
Déventures et prêts non convertibles en capital-actions ordinaire		12 105 631	12 105 631
Contribution remboursable sous forme de redevances sur les ventes	2 250 000 \$		2 250 000
	<u>2 250 000 \$</u>	<u>12 290 981 \$</u>	<u>14 540 981 \$</u>

- Taux d'intérêt effectif moyen: 12,90 %.
- Les taux d'intérêt varient de 8 % à 20 % et dans certains cas, des redevances sur les ventes s'ajoutent.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Ghislain Blanchet
Président-directeur général

Québec, le 31 mai 2002

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2002, l'état des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 31 mai 2002

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
pour les exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS		
Intérêts	22	55
Règlement d'une poursuite	<u>252</u>	<u> </u>
	<u>274</u>	<u>55</u>
Frais d'administration	272	343
Frais relatifs à un engagement pour un bail	40	38
Services professionnels	<u>198</u>	<u>260</u>
	<u>510</u>	<u>641</u>
PERTE NETTE	(236)	(586)
DÉFICIT, DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(155 290)</u>	<u>(154 704)</u>
DÉFICIT, FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(155 526)</u></u>	<u><u>(155 290)</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILANS
aux 31 mars
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	71	140
Placement temporaire (note 3)	564	667
Débiteurs	1	
	<u>636</u>	<u>807</u>
Placements (note 4)	<u>2 312</u>	<u>2 437</u>
	<u>2 948</u>	<u>3 244</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	85	145
Avance d'une filiale, sans intérêts	20	20
	<u>105</u>	<u>165</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 5)	158 369	158 369
Déficit	(155 526)	(155 290)
	<u>2 843</u>	<u>3 079</u>
	<u>2 948</u>	<u>3 244</u>

ÉVENTUALITÉS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,
Benoît Cartier, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

FLUX DE TRÉSORERIE
pour les exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(236)	(586)
Élément sans effet sur la trésorerie:		
Quote-part de la perte d'une filiale	<u>(236)</u>	<u>1</u> (585)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(61)</u>	<u>39</u>
	(297)	(546)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placement	<u>125</u>	<u>125</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(172)	(421)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>807</u>	<u>1 228</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, FIN DE L'EXERCICE	<u><u>635</u></u>	<u><u>807</u></u>
Les espèces et quasi-espèces de la Société se composent des éléments suivants:		
Encaisse	71	140
Placement temporaire	<u>564</u>	<u>667</u>
	<u><u>635</u></u>	<u><u>807</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

aux 31 mars 2002 et 2001

(en milliers de dollars)

1. EXISTENCE JURIDIQUE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas pour les présents états financiers, il faudrait apporter des redressements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et charges présentés, ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

Placement

La Société détient une participation de 100 % dans sa filiale Mines SNA inc. La participation est comptabilisée à la valeur de consolidation, car cette filiale est inactive; des états financiers consolidés ne fourniraient aucune information supplémentaire aux utilisateurs. Le placement de portefeuille est comptabilisé au coût.

Provision pour perte sur placements

La provision pour perte sur placements est établie en tenant compte de chacun des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi qu'à celles de sa filiale.

Cette aide financière est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre et sert à financer la perte d'opération. Aucune aide financière n'a été accordée à la Société au cours des exercices terminés les 31 mars 2002 et 2001.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces de la Société sont composées de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

aux 31 mars 2002 et 2001

(en milliers de dollars)

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Papier commercial, portant intérêt au taux de 1,8 % (2001 – 5,15 %) comptabilisé au coût, échéant le 23 avril 2002.

4. PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Filiale non consolidée	87	87
Autres placements		
Billet à recevoir, à la suite de la vente d'une filiale, encaissable à compter de décembre 1999 par versements annuels équivalant au plus élevé de 30 % des fonds générés par l'acquéreur ou 125 000 \$, sans intérêts	2 225	2 350
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox Itée	<u>500</u>	<u>500</u>
	2 812	2 937
Provision pour baisse de valeur durable des actions privilégiées	<u>500</u>	<u>500</u>
	<u>2 312</u>	<u>2 437</u>

5. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé		
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis		
158 369 actions ordinaires	<u>158 369</u>	<u>158 369</u>

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

6. ÉVENTUALITÉS**Recours devant les commissions des valeurs mobilières**

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de la société privée Mines SNA inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a décidé que la SNA bénéficiait de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à la Société. Cette décision a été portée en appel. L'appel a été entendu le 18 mars 1993 et la Cour du Québec a décidé que le dossier devait être retourné devant la Commission afin qu'elle puisse en disposer selon la Loi sur les valeurs mobilières du Québec; la Cour d'appel du Québec, dans un jugement rendu le 22 avril 1999, a maintenu cette décision. L'enquête de la Commission des valeurs mobilières du Québec a été fixée au début de juin 2002.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

aux 31 mars 2002 et 2001

(en milliers de dollars)

6. ÉVENTUALITÉS (suite)

Recours devant les commissions des valeurs mobilières (suite)

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, a rejeté, en juillet 1994, la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel par ces derniers en août 1994 devant la Divisional Court de l'Ontario. L'appel a été argumenté devant la Divisional Court de l'Ontario à l'automne 1996; un jugement a été rendu le 2 mai 1997 et il donne raison au comité regroupant les actionnaires minoritaires. La SNA a porté ce jugement en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario, tout comme l'a fait la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario elle-même. L'appel a été entendu les 30 et 31 mars 1998 devant trois juges de la Cour d'appel de l'Ontario et dans un jugement unanime rendu le 18 février 1999, la Cour d'appel de l'Ontario a accueilli l'appel et rétabli la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le 15 avril 1999, le comité regroupant les actionnaires minoritaires a signifié une demande d'autorisation de pourvoir devant la Cour suprême du Canada. Cette demande d'autorisation de pourvoir a reçu l'aval de la Cour suprême du Canada le 27 janvier 2000; dans sa décision rendue le 7 juin 2001, la Cour suprême rejetait l'appel des actionnaires minoritaires et rétablissait à nouveau la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario mettant fin à ce dossier.

Recours collectif

En mai 1988, la Société, et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour suprême de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. La Société a contesté cette procédure qui en est au stade préliminaire.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société est mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a accordé la demande de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant les commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (supra).

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au Ministre responsable de
Société nationale de l'amiante,

Nous avons vérifié les bilans de Société nationale de l'amiante aux 31 mars 2002 et 2001 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Arthur Andersen, s.r.l.
Comptables agréés

Le 7 mai 2002
Montréal, Canada

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	813	3 689
Subvention du gouvernement du Québec	1 720	
Revenus financiers	242 451	275 711
Autres revenus	<u>348</u>	
	<u>245 332</u>	<u>279 400</u>
 DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	2 260	2 837
Transport et communications	174	307
Services informatiques	79	91
Services professionnels, administratifs et autres	151	355
Entretien et réparations	18	9
Loyers	238	361
Fournitures	14	21
Frais financiers (note 5)	<u>242 413</u>	<u>275 538</u>
	245 347	279 519
 Dépenses imputées aux créances	<u>15</u>	<u>119</u>
	<u>245 332</u>	<u>279 400</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
 au 31 mars 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 473	526
Débiteurs	84 285	101 628
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 720	
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	93 650	37 745
Créances des municipalités (note 6)	18 107	15 449
Frais payés d'avance	<u>31</u>	<u>212</u>
	201 266	155 560
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	2 764 453	2 848 407
Créances à long terme des municipalités (note 6)	312 972	332 615
Ouvrages réalisés et non facturés	<u>5 238</u>	<u>6 968</u>
	<u><u>3 283 929</u></u>	<u><u>3 343 550</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	93 384	94 983
Versements sur la dette à long terme (note 8)	<u>111 757</u>	<u>53 194</u>
	205 141	148 177
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	5 451	7 375
Dette à long terme (note 8)	3 067 658	3 181 951
Revenus reportés	2 719	2 984
Autres éléments de passif	<u>2 960</u>	<u>3 063</u>
	<u><u>3 283 929</u></u>	<u><u>3 343 550</u></u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 9 et 10)

Pour le Conseil d'administration,
 Gilles Bégin
 Maurice Masse

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des revenus et dépenses n'impliquant aucun mouvement d'espèces		
Virement aux revenus reportés	(265)	(3 062)
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	<u>(70)</u>	<u>268</u>
	(335)	(2 794)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs	17 343	11 920
Augmentation de la subvention à recevoir du gouvernement	(1 720)	
Variation des frais payés d'avance	181	(115)
Variation des créditeurs et frais courus	<u>(1 599)</u>	<u>(12 031)</u>
	14 205	(226)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>13 870</u>	<u>(3 020)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(11 424)	(18 269)
Encaissement des créances à long terme	<u>58 188</u>	<u>110 056</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>46 764</u>	<u>91 787</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(1 924)	(5 443)
Produit de la dette à long terme	464 967	322 325
Remboursement de la dette à long terme	<u>(520 730)</u>	<u>(405 807)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(57 687)</u>	<u>(88 925)</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES	2 947	(158)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>526</u>	<u>684</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>3 473</u></u>	<u><u>526</u></u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe St-Laurent;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires de gestion (suite)

- Facturation

Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

- . En fonction des dépenses effectuées pour les études;
- . Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Autres éléments de passif

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que la prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités.

Les fonds disponibles portent intérêts; ils permettent de réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés

Les créditeurs et frais courus engagés pour la réalisation des projets sont présentés à long terme, car ils seront financés à long terme.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES DE GESTION

	2002	2001
Honoraires facturés	548	627
Virement aux revenus reportés	265	3 062
	<u>813</u>	<u>3 689</u>

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

Ce poste comprend un montant de 907 000 \$ (2001: 643 000 \$) versé par la Société au cours de l'exercice pour des indemnités de départ.

5. FRAIS FINANCIERS

	2002	2001
Intérêts sur obligations et effets à payer	222 236	238 553
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(70)	268
Frais de garantie d'emprunt	6 310	7 705
Intérêts sur emprunts temporaires	13 937	29 012
	<u>242 413</u>	<u>275 538</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 231 189 937 \$ (2001: 276 895 453 \$).

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 99 061 101 \$ (2001: 78 039 718 \$).

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2002	2001
Gouvernement du Québec	2 858 103	2 886 152
Portion réalisable au cours du prochain exercice	93 650	37 745
	<u>2 764 453</u>	<u>2 848 407</u>
Municipalités	331 079	348 064
Portion réalisable au cours du prochain exercice	18 107	15 449
	<u>312 972</u>	<u>332 615</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

6. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants:

Études d'assainissement:

Municipalités	5 ans

Gouvernement du Québec	25 ans

Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans

Travaux d'assainissement:

Municipalités	20 ans

Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non refinancée de ses créances.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2002, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire pour un montant autorisé de 1 000 000 \$ par voie de convention de prêt à demande qui prévoit un intérêt au taux de base consenti aux courtiers en valeurs mobilières majoré de 0,50 %. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement le 30 septembre.

8. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer (a) (b)

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Eurodollars	2002	2001
2002						279 102
2003	398 836				398 836	398 836
2004	539 826			100 000	639 826	639 826
2005	100 000	100 000	69 833		269 833	269 833
2006	235 000			143 788	378 788	378 788
2007	225 000			174 446	399 446	
1 à 5 ans	1 498 662	100 000	69 833	418 234	2 086 729	1 966 385
6 à 10 ans	780 855				780 855	715 301
11 à 20 ans	50 000				50 000	50 000
	<u>2 329 517</u>	<u>100 000</u>	<u>69 833</u>	<u>418 234</u>	2 917 584	2 731 686
Emprunts temporaires (c)					<u>261 831</u>	<u>503 459</u>
					3 179 415	3 235 145
Versements échéant en deçà d'un an					<u>111 757</u>	<u>53 194</u>
					<u>3 067 658</u>	<u>3 181 951</u>

- (a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 1 655 680 927 \$ (2001: 1 190 680 927 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

- (b) Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont couverts par des conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

- (c) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 154 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 95 400 000 \$ (2001: 211 600 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Le montant disponible du Fonds pour le remboursement de la dette à long terme est de 62 917 795 \$ au 31 mars 2002 (2001: 58 493 741 \$). Ces fonds ont été utilisés pour réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars Etats-Unis	Yens	Eurodollars	2002 Moyenne pondérée	2001 Moyenne pondérée
1 à 5 ans	7,64	9,67	9,89	8,33	7,95	8,41
6 à 10 ans	6,13				6,13	6,59
11 à 20 ans	10,25				10,25	10,25
Moyenne pondérée	7,19	9,67	9,89	8,33	7,51	7,97

9. ENGAGEMENTS

Les engagements, en vertu des dernières prévisions découlant des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages, s'établissent comme suit:

	2002	2001
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	3 725 675	3 732 080
Ouvrages réalisés	3 722 067	3 710 642
Solde à réaliser	3 608	21 438

La Société est engagée par des baux échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 2002 pour des locaux administratifs. La dépense de loyer de l'exercice concernant ces locaux administratifs s'élève à 208 795 \$.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

10. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2002, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 15,06 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 32 894 \$ (2001: 45 331 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président du Conseil d'administration,
Gilles Bégin, ing.

Le vice-président administration et secrétaire général,
Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Montréal, le 7 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 juin 2002

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 13)	748 508 \$	1 000 470 \$
Droit environnemental sur les pneus	20 514 805	20 018 889
Redevance – embouteilleurs et brasseurs	806 737	746 204
Pénalités – embouteilleurs (note 15)	1 044 799	
Placements	1 297 816	672 424
Contributions d'organismes industriels (note 3)	89 249	
Autres	<u>46 128</u>	<u>157 911</u>
	<u>24 548 042</u>	<u>22 595 898</u>
DÉPENSES		
Consignes – net (note 4) (Excédent) – boissons gazeuses et autres	(258 465)	(102 629)
Frais de gestion	169 115	170 434
Programme des pneus (note 5) Frais de gestion	1 480 349	991 569
Contributions non remboursables	12 415 313	10 610 094
Contributions non remboursables Éducation et sensibilisation	371 976	374 742
Recherche et développement	301 442	409 522
Compostage	461 012	312 557
Recouvrement sur participations financières et garanties de prêts	(310 938)	(13 063)
Traitements et avantages sociaux	1 126 687	1 076 331
Fonctionnement (note 6)	627 955	429 739
Campagne de sensibilisation	<u>759 428</u>	<u>198 483</u>
	<u>17 143 874</u>	<u>14 457 779</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 404 168	8 138 119
AVOIR AU DÉBUT	<u>14 802 844</u>	<u>6 664 725</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>22 207 012</u></u> \$	<u><u>14 802 844</u></u> \$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**BILAN**

au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		189 315 \$
Placements temporaires – au coût (note 7)	4 871 616 \$	20 557 040
Participations financières		147 000
Débiteurs (note 8)	8 178 826	5 303 574
Frais payés d'avance et autres	<u>91 114</u>	<u>62 472</u>
	13 141 556	26 259 401
Placements à long terme (note 9)	23 517 661	
Sommes recouvrables (note 14)		337 087
Participations financières		73 500
Immobilisations (note 10)	<u>351 691</u>	<u>289 363</u>
	<u><u>37 010 908</u></u> \$	<u><u>26 959 351</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Chèque en circulation moins encaisse	74 641 \$	
Créditeurs (note 12)	3 011 564	2 258 621 \$
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)	2 407 754	1 286 262
Dépôt provisoire sur pénalités (note 15)	1 161 813	1 044 799
Sommes remboursables (note 14)	<u>595 020</u>	<u>219 126</u>
	7 250 792	4 808 808
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 17)	122 500	266 262
Provision pour remboursement de consignes	5 477 903	5 184 977
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	<u>1 952 701</u>	<u>1 896 460</u>
	14 803 896	12 156 507
AVOIR	<u>22 207 012</u>	<u>14 802 844</u>
	<u><u>37 010 908</u></u> \$	<u><u>26 959 351</u></u> \$

ÉVENTUALITÉS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Cyr
Christian L. Van Houtte

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	7 404 168 \$	8 138 119 \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces:		
Recouvrement sur participations financières et garanties de prêts	(310 938)	(13 063)
Gain sur disposition de placements	(89 082)	
Pertes sur disposition d'immobilisations	4 292	9 637
Amortissement des immobilisations	129 010	108 013
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	6 242	
	<u>7 143 692</u>	<u>8 242 706</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	<u>112 379</u>	<u>5 072 609</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>7 256 071</u>	<u>13 315 315</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de participations financières	425 000	1 015 288
Produit sur disposition de placements	32 087 150	
Acquisitions de placements	(55 521 971)	
Acquisitions d'immobilisations	(196 365)	(140 775)
Produit sur disposition d'immobilisations	<u>735</u>	<u>2 250</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'investissement	<u>(23 205 451)</u>	<u>876 763</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(15 949 380)</u>	<u>14 192 078</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>20 746 355</u>	<u>6 554 277</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>4 796 975</u></u> \$	<u><u>20 746 355</u></u> \$

LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE DÉTAILLENT COMME SUIV:

(Chèques en circulation moins encaisse) encaisse	(74 641) \$	189 315 \$
Placements temporaires	<u>4 871 616</u>	<u>20 557 040</u>
	<u><u>4 796 975</u></u> \$	<u><u>20 746 355</u></u> \$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01).

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes de financement d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société l'implantation du programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et du programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.

De plus, la Société est également chargée de la gestion des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

Au cours du présent exercice, le gouvernement du Québec a confié à la Société la mise en œuvre et l'administration du programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consignes – net

Les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents aux ententes.

Une provision est inscrite pour le remboursement des consignes et pour les primes d'encouragement à la récupération relatives aux contenants vendus durant l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des revenus de placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	50 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions, celle-ci ne peut être inférieure à 25 % du solde des emprunts en circulation.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 75,59 % au 31 mars 2002 (2001: 74,63 %), à 81,10 % pour les contenants à 10 ¢ mis en marché depuis avril 2001 et à 82,32 % pour les contenants à 20 ¢ (2001: 80,33 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 \$ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime sera réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Recyc-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONTRIBUTIONS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

En vertu d'une entente sur la récupération des contenants de peinture, un organisme sans but lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. CONSIGNES - NET

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Boissons gazeuses et autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	533 418 \$	393 857 \$
Créances douteuses	1 143	1 187
Remboursement de consignes	(220 204)	(194 814)
Primes d'encouragement à la récupération	<u>(55 892)</u>	<u>(97 601)</u>
Excédent	<u>258 465 \$</u>	<u>102 629 \$</u>
Bière		
Consignes relatives aux contenants vendus	15 921 223 \$	12 042 539 \$
Remboursement de consignes	(13 013 693)	(9 371 562)
Primes d'encouragement à la récupération	<u>(1 912 483)</u>	<u>(2 240 351)</u>
	995 047	430 626
Montant remboursable (note 14)	<u>(995 047)</u>	<u>(430 626)</u>
	<u><u> </u></u>	<u><u> </u></u>
Frais de gestion		
Traitements et avantages sociaux	246 521 \$	261 033 \$
Publicité et formulaires	53 790	52 784
Honoraires professionnels	80 810	78 859
Courrier et télécommunications	6 226	9 120
Loyer, taxes et assurances	33 081	47 260
Déplacements et rencontres	14 212	19 420
Fournitures, entretien et frais divers	7 129	11 412
Formation, abonnements et cotisations	3 680	5 172
Amortissement des immobilisations	<u>13 198</u>	<u>18 146</u>
	458 647	503 206
Frais de gestion récupérés (note 14)	<u>(289 532)</u>	<u>(332 772)</u>
	<u>169 115 \$</u>	<u>170 434 \$</u>

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses mise en vigueur le 1^{er} décembre 1999, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme sans but lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. PROGRAMMES DES PNEUS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Frais de gestion		
Traitements et avantages sociaux	734 235 \$	558 676 \$
Publicité et formulaires	141 047	64 001
Honoraires professionnels	213 231	97 505
Promotion des sites, étude et expérimentation	18 476	
Courrier et télécommunications	31 524	22 093
Loyer, taxes et assurances	167 925	121 742
Déplacements et rencontres	54 378	40 130
Fournitures, entretien et frais divers	36 190	27 647
Formation et abonnements	16 348	15 814
Amortissement des immobilisations	66 995	43 961
	<u>1 480 349 \$</u>	<u>991 569 \$</u>

Contributions non remboursables

Vidage des sites	2 307 528 \$	575 293 \$
Transport et entreposage	5 657 083	5 109 864
Aide au rechapage		356 346
Aide au recyclage – transformation primaire	3 057 153	2 826 086
Aide au recyclage – transformation secondaire	590 812	1 227 357
Aide au développement technologique	144 026	77 728
Aide à la valorisation énergétique	658 711	437 420
	<u>12 415 313 \$</u>	<u>10 610 094 \$</u>

6. DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Publicité et promotion	67 313 \$	34 835 \$
Honoraires professionnels	178 479	75 106
Autoroute de l'information	26 768	8 470
Courrier et télécommunications	23 011	23 071
Loyer, taxes et assurances	122 363	119 557
Déplacements	82 048	45 071
Locations d'équipements	5 289	5 015
Entretien et réparations	7 969	9 618
Fournitures et frais divers	13 113	14 443
Représentation, réunions et conférences	24 096	18 013
Formation et perfectionnement	16 730	20 388
Abonnements, documentation et cotisations	11 958	10 246
Amortissement des immobilisations	48 818	45 906
	<u>627 955 \$</u>	<u>429 739 \$</u>

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés. Les taux de rendement varient de 1,89 % à 2,29 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

8. DÉBITEURS

	2002	2001
Consignes	1 474 171 \$	890 007 \$
Pénalités – embouteilleurs (note 15)	1 161 813	1 044 799
Pneus	3 073 610	2 933 566
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 13)	1 870 000	
Autres	282 077	167 236
Intérêts courus	317 155	267 966
	<u>8 178 826 \$</u>	<u>5 303 574 \$</u>

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2002	2001
Obligations 4,875 % à 6,770 % échéant à diverses dates jusqu'en 2012	18 522 868 \$	
Unités d'un fonds commun d'obligations	4 994 793	
	<u>23 517 661 \$</u>	

Les échéances des obligations se détaillent comme suit:

	2002	2001
2004	1 015 363 \$	
2005	3 496 945	
2006	4 102 453	
2007	500 000	
2008 et suivantes	9 408 107	
	<u>18 522 868 \$</u>	

La valeur marchande de ces placements est de 23 652 232 \$. Les honoraires de gestion de ces placements de l'exercice s'élèvent à 54 809 \$.

10. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	323 546 \$	258 695 \$	64 851 \$	71 848 \$
Équipement informatique	336 645	200 393	136 252	135 096
Logiciels	421 013	275 210	145 803	80 763
Améliorations locatives	50 637	45 852	4 785	1 656
	<u>1 131 841 \$</u>	<u>780 150 \$</u>	<u>351 691 \$</u>	<u>289 363 \$</u>

11. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2002, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

12. CRÉDITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Traitements et avantages sociaux	255 646 \$	197 691 \$
Fournisseurs et frais courus	583 787	528 397
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	749 509	462 703
Contributions non remboursables – programme des pneus	<u>1 422 622</u>	<u>1 069 830</u>
	<u>3 011 564 \$</u>	<u>2 258 621 \$</u>

13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Projets d'éducation et sensibilisation, de recherche et développement et de compostage	537 754 \$	1 286 262 \$
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	<u>1 870 000</u>	<u> </u>
	<u>2 407 754 \$</u>	<u>1 286 262 \$</u>

Au cours d'un exercice précédent, la Société a perçu 3 M\$ en subventions du gouvernement du Québec applicables au soutien de projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage relatifs aux matières résiduelles. Au 31 mars 2002, les montants utilisés à ce titre totalisent 2 462 246 \$ dont 748 508 \$ au cours du présent exercice.

De plus, au cours du présent exercice, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 1 870 000 \$, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles.

14. SOMMES (REMBOURSABLES) RECOUVRABLES

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Sommes (remboursables) à court terme	(595 020) \$	(219 126) \$
Sommes recouvrables à long terme	<u> </u>	<u>337 087</u>
Sommes totales (remboursables) recouvrables	<u>(595 020) \$</u>	<u>117 961 \$</u>

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1999, «Boissons gazeuses environnement», l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursé. Au 31 mars 2002, les sommes remboursables sont évaluées à 302 254 \$ (2001: 503 697 \$).

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2000 et de son renouvellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consigne sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, cet excédent est remis aux adhérents. Au 31 mars 2002, la Société a estimé les sommes remboursables à 292 766 \$ (2001: sommes recouvrables 621 659 \$).

15. DÉPÔT PROVISOIRE SUR PÉNALITÉS

En vertu de l'entente signée en décembre 1999, Boissons gazeuses environnement doit verser à la Société une pénalité provisoire pour objectif de récupération non atteint. Le montant de dépôt provisoire s'élève à 1 161 813 \$ au 31 mars 2002 (2001: 1 044 799 \$). Cependant, cette pénalité ne deviendra acquise au 31 mars 2003 que si les objectifs prévus à l'entente ne sont pas atteints.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

15. DÉPÔT PROVISOIRE SUR PÉNALITÉS (suite)

Au 31 mars 2002, puisque les objectifs de l'année 2000 prévus à l'entente n'ont pas été atteints, le montant de la pénalité provisoire, soit 1 044 799 \$ a été considéré acquis et comptabilisé aux revenus de la Société.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit des pertes que pourraient subir une institution financière pour un prêt accordé à une entreprise. La Société a signé une entente de garantie de prêt pour un montant maximal de 490 000 \$ pour laquelle le solde de l'emprunt non encore remboursé s'élève à 440 000 \$ au 31 mars 2002.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 48 964 \$ (2001: 43 080 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Maurice Latulipe, président
Richard Boisvert, CA
Vice-président, finances et administration

Montréal, le 5 juillet 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 juillet 2002

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. S-20)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	9 738 913 \$	9 171 846 \$
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	<u>6 206 552</u>	<u>5 765 487</u>
REVENU BRUT	3 532 361	3 406 359
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (note 5)	<u>2 877 582</u>	<u>2 616 478</u>
REVENU NET	<u><u>654 779</u></u> \$	<u><u>789 881</u></u> \$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	597 793 \$	(192 088) \$
Revenu net	<u>654 779</u>	<u>789 881</u>
	1 252 572	597 793
Revenu net à verser au gouvernement du Québec (note 6)	<u>(652 572)</u>	
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>600 000</u></u> \$	<u><u>597 793</u></u> \$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 819 488 \$	1 049 372 \$
Débiteurs	1 556 575	1 337 799
Stock de publications	242 481	260 684
Travaux en cours – publications	390 249	331 995
Frais payés d'avance	<u>105 364</u>	<u>79 559</u>
	4 114 157	3 059 409
Immobilisations (note 7)	<u>381 729</u>	<u>283 240</u>
	<u><u>4 495 886</u></u> \$	<u><u>3 342 649</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 436 288 \$	1 095 654 \$
Revenus reportés	<u>1 405 087</u>	<u>1 315 687</u>
	2 841 375	2 411 341
Revenu net à verser au gouvernement du Québec	652 572	
Provision pour congés de maladie	324 934	240 009
Avantage incitatif relatif à un bail reporté	<u>77 005</u>	<u>93 506</u>
	3 895 886	2 744 856
EXCÉDENT (note 6)	<u>600 000</u>	<u>597 793</u>
	<u><u>4 495 886</u></u> \$	<u><u>3 342 649</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 10)		

Pour la Société,
Estelle Tremblay
Yves Lauzon

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5^e supplément) et de La Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.;

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stock de publications et travaux en cours

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les travaux en cours - publications sont évalués au coût. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les participations de certains organismes sont déduites de ce coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier de bureau et améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Avantage incitatif relatif à un bail reporté

L'avantage incitatif accordé à la Société par le bailleur représente la somme des loyers gratuits pour la location de locaux administratifs. L'avantage est amorti de façon linéaire sur la durée restante du bail, soit jusqu'en novembre 2006.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2002	2001
Clientèle privée	7 624 681 \$	7 204 045 \$
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 114 232	1 967 801
	<u>9 738 913 \$</u>	<u>9 171 846 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

4. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2002	2001
Stock de publications et travaux en cours au début	592 679 \$	685 773 \$
Frais directs de fabrication *	6 514 432	5 939 709
Participations d'organismes pour certaines publications	<u>(267 829)</u>	<u>(267 316)</u>
	6 839 282	6 358 166
Stock de publications et travaux en cours à la fin	<u>(632 730)</u>	<u>(592 679)</u>
	<u>6 206 552 \$</u>	<u>5 765 487 \$</u>

* Ces frais incluent un montant de 156 837 \$ (2001: 176 738 \$) à titre d'amortissement des immobilisations.

5. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	1 783 999 \$	1 467 271 \$
Honoraires professionnels	45 217	121 579
Déplacements et frais de représentation	85 134	69 849
Communications et messagerie	32 511	46 428
Loyer et taxes municipales	701 992	687 663
Papeterie et fournitures de bureau	38 381	38 979
Perfectionnement du personnel	43 188	67 074
Documentation et livres	41 888	37 776
Assurances	31 965	23 853
Location d'équipement et entretien	50 391	45 461
Amortissement des immobilisations	<u>22 916</u>	<u>10 545</u>
	<u>2 877 582 \$</u>	<u>2 616 478 \$</u>

L'amortissement de l'exercice de l'avantage incitatif relatif à un bail reporté est de 16 501 \$ (2001: 16 501 \$) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

6. EXCÉDENT

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le gouvernement, est fixé à 600 000 \$.

7. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	26 294 \$	15 776 \$	10 518 \$	15 776 \$
Mobilier de bureau	195 852	129 452	66 400	40 148
Matériel informatique	1 516 057	1 211 246	304 811	227 316
	1 738 203 \$	1 356 474 \$	381 729 \$	283 240 \$

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 228 210 \$ (2001: 223 978 \$).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2002

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À la fin de l'exercice, les montants dus par les ministères et organismes du gouvernement du Québec s'élèvent à 294 727 \$ (128 818 \$ en 2001).

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 146 754 \$ (2001: 134 743 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2006 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces biens et services s'élève à 1 306 432 \$ (2001: 1 265 892 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	895 547 \$
2004	656 228
2005	641 435
2006 et 2007	<u>1 069 058</u>
	<u><u>3 262 268</u></u> \$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude-Paul Hus
Directeur général

Micheline Montpetit
Directrice de l'information juridique

Montréal, le 22 juillet 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 22 juillet 2002

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	58 591 800 \$	53 425 100 \$
Virement de subventions reportées (note 11)	2 107 633	1 117 310
Remboursement de l'avance		1 800 000
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	1 260 462	2 107 987
Autres	<u>462 000</u>	<u>124 422</u>
	62 421 895	58 574 819
Ventes, services et autres revenus	<u>12 363 187</u>	<u>12 442 278</u>
	<u>74 785 082</u>	<u>71 017 097</u>
DÉPENSES (note 4)		
Programmation	39 453 906	36 444 867
Production et technologie	12 614 480	11 747 598
Administration	12 470 070	11 457 454
Marketing et communications	4 194 285	3 634 764
Développement institutionnel	2 093 056	879 678
Amortissement des immobilisations	3 781 300	3 652 887
Frais financiers – net (note 5)	<u>85 216</u>	<u>238 765</u>
	74 692 313	68 056 013
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>92 769 \$</u>	<u>2 961 084 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 997 716 \$	(361 765) \$
Redressement (note 3)		
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	7 810 174	7 208 571
Financement des vacances accumulées	<u>1 835 000</u>	<u>1 835 000</u>
Solde au début redressé	11 642 890	8 681 806
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>92 769</u>	<u>2 961 084</u>
SOLDE À LA FIN	<u>11 735 659 \$</u>	<u>11 642 890 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	4 642 318 \$	4 114 038 \$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	1 461 711	4 138 304
Émissions réalisées et en cours de production	1 006 777	1 011 256
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	30 211 280	21 000 382
Fournitures techniques et de production	463 565	458 442
Frais payés d'avance	186 438	277 518
Frais reportés	<u>174 997</u>	<u>174 997</u>
	37 972 089	31 174 937
Investissement dans une société satellite (note 7)	2 750 000	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	9 435 833	9 990 312
Immobilisations (note 8)	<u>17 451 907</u>	<u>17 294 695</u>
	<u>67 609 829 \$</u>	<u>58 459 944 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	262 232 \$	2 604 928 \$
Emprunts auprès d'institutions financières (note 9)	15 344 000	9 494 000
Créditeurs et frais courus	7 958 906	6 070 669
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	12 726 262	7 788 033
Versements sur la dette à long terme (note 10)	1 811 604	1 544 802
Revenus reportés (note 11)	<u>1 642 699</u>	<u>2 970 919</u>
	39 745 703	30 473 351
Dette à long terme (note 10)	12 878 470	14 690 074
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 750 000	
Revenus reportés (note 11)	<u>499 997</u>	<u>1 653 629</u>
	55 874 170	46 817 054
EXCÉDENT	<u>11 735 659</u>	<u>11 642 890</u>
	<u>67 609 829 \$</u>	<u>58 459 944 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 13)		

Pour le Conseil d'administration,
Micheline Paradis
Robert Forget

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	92 769 \$	2 961 084 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	3 781 300	3 652 887
Virement des revenus reportés	(4 124 551)	(3 572 354)
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations	(64)	6 381
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	<u>(250 546)</u>	<u>(2 589)</u>
	(250 546)	3 045 409
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	<u>1 672 013</u>	<u>878 786</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 421 467</u>	<u>3 924 195</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	554 479	515 707
Avance du gouvernement du Québec	2 750 000	
Dette à long terme		2 544 150
Remboursement de la dette à long terme	(1 544 802)	(849 818)
Remboursement de l'avance du gouvernement du Québec	<u>(1 800 000)</u>	<u>(1 800 000)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 759 677</u>	<u>410 039</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissement dans une société satellite	(2 750 000)	
Acquisitions d'immobilisations	(3 945 476)	(2 769 747)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u>7 028</u>	<u>5 964</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(6 688 448)</u>	<u>(2 763 783)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(3 507 304)	1 570 451
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(12 098 928)</u>	<u>(13 669 379)</u>
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 12)	<u>(15 606 232) \$</u>	<u>(12 098 928) \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Télé-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée:

50 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;
20% pour la troisième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Investissement dans une société satellite

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Lorsque l'investissement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations (suite)**

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations:	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Espèces et quasi-espèces

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES**Subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement de la dette à long terme et des avances**

À compter du présent exercice, toutes les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la méthode du report. Les subventions sont inscrites aux revenus en fonction de la constatation des dépenses correspondantes. Auparavant, les subventions pour les remboursements de la dette à long terme et des avances étaient comptabilisées directement à l'excédent.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec		
Virement de subventions reportées	2 107 633 \$	1 117 310 \$
Remboursement de l'avance		1 800 000
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>2 107 633</u>	<u>2 917 310</u>
Bilan		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	9 990 312	10 544 791
Revenus reportés	1 617 307	2 734 617
Excédent	8 373 005	7 810 174

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)**Subvention du gouvernement du Québec pour le financement des vacances accumulées**

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 1 835 000 \$ pour le financement des dépenses relatives aux vacances accumulées par les employés de Télé-Québec au 31 mars 2000.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été redressés en conséquence, ce qui a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2001</u>
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 835 000 \$
Excédent	1 835 000

4. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Traitements et charges sociales	25 557 752 \$	23 472 826 \$
Services de transport et de communication	3 475 378	3 122 430
Services professionnels, administratifs et autres	4 376 973	4 033 892
Loyers	6 790 380	6 591 404
Fournitures et approvisionnements	2 471 202	2 212 628
Droits de télédiffusion et de distribution	25 489 853	23 161 976
Amortissement des immobilisations	3 781 300	3 652 887
Frais directs productions autonomes	2 563 292	1 702 244
Frais directs prestations de services	49 829	96 982
Frais financiers	85 216	238 765
Radiation de créances	16 466	59 500
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations	<u>(64)</u>	<u>5 175</u>
	74 657 577	68 350 709
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures		
- variation de l'exercice	<u>34 736</u>	<u>(294 696)</u>
	<u><u>74 692 313</u></u> \$	<u><u>68 056 013</u></u> \$

5. FRAIS FINANCIERS - NET

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Intérêts sur la dette à long terme	1 193 039 \$	1 203 728 \$
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	139 604	156 403
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à long terme	(1 247 427)	(1 118 777)
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	<u> </u>	<u>(2 589)</u>
	<u><u>85 216</u></u> \$	<u><u>238 765</u></u> \$

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec pour le remboursement du capital de la dette à long terme.

7. INVESTISSEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ SATELLITE

Télé-Québec détient une participation de 25 % dans une Société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture.

8. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	26 182 153 \$	22 438 551 \$	3 743 602 \$	3 533 356 \$
Matériel technique	21 399 947	14 947 561	6 452 386	6 001 338
Ameublement et agencement	1 314 994	851 707	463 287	386 090
Équipement informatique	5 446 831	3 806 479	1 640 352	1 840 101
Matériel roulant	651 800	445 310	206 490	85 190
Améliorations locatives	1 058 044	599 805	458 239	300 096
	<u>56 053 769</u>	<u>43 089 413</u>	<u>12 964 356</u>	<u>12 146 171</u>
Regroupement des installations:				
Matériel technique	4 620 644	2 430 921	2 189 723	2 420 608
Ameublement et agencement	653 332	348 562	304 770	348 326
Améliorations locatives	4 272 508	2 279 450	1 993 058	2 277 892
	<u>9 546 484</u>	<u>5 058 933</u>	<u>4 487 551</u>	<u>5 046 826</u>
Projets informatiques en cours de parachèvement				101 698
	<u>65 600 253 \$</u>	<u>48 148 346 \$</u>	<u>17 451 907 \$</u>	<u>17 294 695 \$</u>

9. EMPRUNTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 31 août auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2002, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

10. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Obligation, série 1, 11,25 %, remboursables le 25 mai 2008	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
6,22 % remboursable par versements annuels de 554 479 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2004 et par un versement de 3 226 374 \$ le 1 ^{er} juin 2005	4 990 312	5 544 791
6,22 % remboursable par versements annuels de 469 106 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2005	1 876 422	2 345 528
6,273 % remboursable par un versement de 533 605 \$ le 5 août 2002	533 605	800 407
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	2 289 735	2 544 150
	<u>14 690 074</u>	<u>16 234 876</u>
Versements échéant en deçà d'un an	1 811 604	1 544 802
	<u>12 878 470 \$</u>	<u>14 690 074 \$</u>

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

2003	1 278 000 \$
2004	1 278 000
2005	4 050 395
2006	254 415
2007	254 415

11. REVENUS REPORTÉS

	2002	2001
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	2 734 617 \$	3 851 927 \$
Subvention de l'exercice	990 323	
Virement aux revenus de l'exercice	<u>(2 107 633)</u>	<u>(1 117 310)</u>
Solde à la fin	1 617 307	2 734 617
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	7 410	17 872
Projets spécifiques	<u>109 939</u>	<u>1 575 000</u>
	1 734 656.....	4 327 489.....
Autres revenus de productions extérieures	310 793.....	132 223.....
Loyers perçus d'avance		
Loyer échéant en 2003	36 322	84 486
Autres	<u>60 925</u>	<u>80 350</u>
	97 247.....	164 836.....
Montants à reporter	<u>2 142 696 \$</u>	<u>4 624 548 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

11. REVENUS REPORTÉS (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	2 142 696 \$	4 624 548 \$
Moins: Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	1 234 659	2 710 182
Autres revenus de productions extérieures	310 793	132 223
Loyers perçus d'avance	97 247	128 514
	<u>1 642 699</u>	<u>2 970 919</u>
	<u>499 997 \$</u>	<u>1 653 629 \$</u>

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
Variation des débiteurs	(528 280) \$	(796 942) \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 676 593	1 644 294
Variation des émissions réalisées et en cours de production	4 479	(293 546)
Augmentation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	(9 210 898)	(4 075 258)
Variation des fournitures techniques et de production	(5 123)	(22 503)
Variation des frais payés d'avance	91 080	(93 694)
Variation des frais reportés	174 997	(174 997)
Variation des créditeurs et frais courus	1 888 237	(108 699)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	4 938 229	1 829 212
Variation des revenus reportés	<u>1 642 699</u>	<u>2 970 919</u>
	<u>1 672 013 \$</u>	<u>878 786 \$</u>

L'insuffisance des espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Chèques en circulation moins encaisse	262 232 \$	2 604 928 \$
Emprunts auprès d'institutions financières	<u>15 344 000</u>	<u>9 494 000</u>
	<u>15 606 232 \$</u>	<u>12 098 928 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 313 478 \$ (2001: 1 349 136 \$).

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

13. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces baux s'élève à 6 600 137 \$ (2001: 6 443 690 \$).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	5 173 629 \$
2004	4 269 203
2005	4 034 054
2006	3 908 699
2007	3 324 570
2008 et subséquemment	<u>38 089 062</u>
	<u>58 799 217 \$</u>

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 741 319 \$ (2001: 632 835 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paule Beaugrand-Champagne
Présidente directrice-générale

Line Simoneau, c.a.
Directrice générale administration, finances
et ressources humaines

Montréal, le 7 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation de subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement de la dette à long terme et des avances expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 juin 2002

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contribution du ministère de la Justice	9 230 100 \$	9 387 400 \$
Contributions d'autres organismes (note 3)	17 509 800	15 099 646
Tarification	299 750	129 047
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	135 505	276 199
Autres	<u>16 310</u>	<u>20 718</u>
	<u>27 191 465</u>	<u>24 913 010</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	18 582 020	17 827 931
Loyers	3 798 622	3 888 527
Transport et communication	1 285 860	1 161 036
Services professionnels et administratifs	1 645 765	1 171 295
Entretien et réparations	105 404	126 163
Fournitures et approvisionnements	350 888	478 424
Amortissement des immobilisations	703 735	585 552
Amortissement des frais de développement de systèmes	198 192	198 507
Autres	<u>8 049</u>	<u>18 833</u>
	<u>26 678 535</u>	<u>25 456 268</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	512 930	(543 258)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>175 031</u>	<u>718 289</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>687 961</u></u> \$	<u><u>175 031</u></u> \$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 951 071 \$	3 058 631 \$
Débiteurs et intérêts courus	11 045	20 566
À recevoir du Fonds consolidé du revenu (note 4)	385 825	362 153
Frais payés d'avance	<u>25 103</u>	<u>20 971</u>
	4 373 044	3 462 321
À recevoir du Fonds consolidé du revenu (note 4)		372 392
Immobilisations (note 5)	1 282 432	1 431 572
Frais de développement de systèmes (note 6)	<u>907 223</u>	<u>840 211</u>
	<u><u>6 562 699</u></u> \$	<u><u>6 106 496</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 547 936 \$	3 332 409 \$
À payer à la Société immobilière du Québec	<u>3 547 936</u>	<u>431 165</u>
		3 763 574
Provision pour congés de maladie (note 7)	2 326 802	2 167 891
EXCÉDENT	<u>687 961</u>	<u>175 031</u>
	<u><u>6 562 699</u></u> \$	<u><u>6 106 496</u></u> \$

Pour le Tribunal,
Gaétan Lemoyne
Roger Hakim

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	512 930 \$	(543 258) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	703 735	585 552
Amortissement des frais de développement de systèmes	<u>198 192</u>	<u>198 507</u>
	 1 414 857	 240 801
Variation des éléments liés à l'exploitation:		
Variation des débiteurs et intérêts courus	9 521	78 147
Diminution du montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu	348 720	555 530
Variation des frais payés d'avance	(4 132)	531
Variation des créditeurs et frais courus	603 443	(134 813)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	158 911	20 194
Variation du montant à payer à la Société immobilière du Québec	<u>(431 165)</u>	<u>431 165</u>
	 685 298	 950 754
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 100 155</u>	<u>1 191 555</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(869 125)	(533 936)
Frais de développement de systèmes	<u>(338 590)</u>	<u>(73 494)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 207 715)</u>	<u>(607 430)</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	892 440	584 125
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>3 058 631</u>	<u>2 474 506</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>3 951 071</u></u> \$	<u><u>3 058 631</u></u> \$
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	<u>3 951 071</u> \$	<u>3 058 631</u> \$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec, organisme institué en vertu de la Loi sur la Justice administrative (1996, chapitre 54), a pour fonction de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), le Tribunal administratif du Québec n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Tribunal ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement bureautique et informatique	33,3 %
Logiciels	33,3 %
Améliorations locatives	10 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement du système de traitement des dossiers ainsi que celui de la rédaction des décisions. Ces frais sont portés aux opérations sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. CONTRIBUTIONS D'AUTRES ORGANISMES

	2002	2001
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	8 467 500 \$	7 761 200 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	7 033 200	5 994 542
Régie des rentes du Québec	1 962 700	1 313 700
Commission de la santé et de la sécurité du travail	46 400	30 204
	<u>17 509 800 \$</u>	<u>15 099 646 \$</u>

4. À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Ce poste représente le solde du montant établi par le Conseil du trésor et par le Tribunal pour les congés de maladie cumulés en date du 1^{er} avril 1998 et qui proviennent du regroupement de tribunaux et d'autres organismes.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2002

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	531 650 \$	177 480 \$	354 170 \$	313 607 \$
Équipement bureautique et informatique	2 057 646	1 380 149	677 497	869 636
Logiciels	379 406	291 945	87 461	86 953
Améliorations locatives	179 661	16 357	163 304	161 376
	<u>3 148 363 \$</u>	<u>1 865 931 \$</u>	<u>1 282 432 \$</u>	<u>1 431 572 \$</u>

6. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes	<u>1 404 619 \$</u>	<u>497 396 \$</u>	<u>907 223 \$</u>	<u>840 211 \$</u>

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 179 206 \$ (2001: 371 533 \$). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains membres du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 41 771 \$ (2001: 39 613 \$).

Provision pour congés de maladie

	2002
Solde au début	2 167 891 \$
Charge de l'exercice	368 087
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(209 176)</u>
Solde à la fin	<u>2 326 802 \$</u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Tribunal administratif du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoine
Président

Roger Hakim, CGA
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 25 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 25 juin 2002